

Université Lumière Lyon 2
Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Tourisme
Institut d'Urbanisme de Lyon
THESE pour obtenir le grade de docteur de l'université LYON 2
en Géographie, Aménagement et Urbanisme

L'Intégration Fonctionnelle Des Centres Urbains Périphériques Dans La Métropole Lyonnaise

Présentée et soutenue publiquement par

PAUL BOINO

Le 17 décembre 1999

JURY : - M. Marc BONNEVILLE (Directeur de thèse) - M. François ASCHER - M. Jean-Paul LABORIE

Table des matières

Remerciements . .	1
Introduction générale . .	5
Le sujet : les centres urbains secondaires pris dans la mouvance des métropoles .	8
La problématique : métropolisation et rôle des centres urbains secondaires .	8
Une hypothèse : la participation des noyaux urbains secondaires au fonctionnement métropolitain en tant que centre de services simples aux ménages .	9
Le lieu : la métropole lyonnaise . .	11
Un cadre d'étude : le périmètre de la Région Urbaine de Lyon .	12
Le plan : une analyse globale, un exemple singulier .	15
Un exemple de diffusion : les modes de garde pour la petite enfance .	16
Première partie La métamorphose d'une ville De l'agglomération lyonnaise à la région urbaine de Lyon .	19
Chapitre 1. Métropolisation et redéploiement urbain <i>L'extension d'une ville sur une aire élargie .</i>	20
1. Force et ampleur de l'exurbanisation des ménages .	23
2. Transformation structurelle et redéploiement limité de l'emploi . .	37
3. Croissance de la mobilité quotidienne . .	46
Conclusion de chapitre .	55
Chapitre 2 Du développement des banlieues à l'essor périurbain <i>D'une croissance agglomérée à l'expansion diffuse .</i>	56
1. Vers la formation d'une ville à la fois dense et diffuse . .	58
2. Une transformation de la ville en tant qu'espace résidentiel .	81
3. Une transformation de la ville en tant qu'espace économique .	99
Conclusion de chapitre .	116
Chapitre 3 L'émergence d'une ville - région <i>La réorganisation d'une ville à l'échelle régionale .</i>	117
1. La métropolisation : un phénomène ambivalent de concentration et de diffusion .	119
2. Une dilatation du système socio-spatial lyonnais .	130

3. Centralités et redéploiement urbain . .	151
Conclusion de chapitre .	164
Chapitre 4 place de l'armature urbaine dans une ville - region <i>Ou l'homéostasie d'un système urbain</i> .	165
1. Intégration métropolitaine et évolution fonctionnelle de la hiérarchie urbaine .	166
2. Métropolisation et réorganisation de l'armature urbaine .	194
Conclusion de chapitre .	224
Deuxième partie La diffusion des services aux ménages dans les noyaux urbains secondaires L'exemple des modes de garde pour la petite enfance dans le département du Rhône .	227
Chapitre 5 Garde des enfants et urbanisation <i>Une pratique ancienne, un essor récent</i> .	230
1. Un usage ancien . .	231
2. Essor et transformation contemporaine de la demande .	246
Conclusion de chapitre .	262
Chapitre 6 Essor, diversification et diffusion des modes de garde <i>Un processus de transposition</i> .	263
1. Gonflement artificiel ou croissance réelle de l'offre de garde individuelle ? .	264
2. Croissance et diversification de l'offre de garde collective .	278
3. La diffusion spatiale des modes de garde . .	299
Conclusion de chapitre .	317
Chapitre 7 Adaptation locale et cohérence globale <i>L'émergence d'une nouvelle forme de régulation urbaine</i> .	318
1. Formation de systèmes d'acteurs territorialisés et mise en cohérence des structures collectives .	320
2. Un encadrement accru des modes de garde individuels . .	340
3. Une nouvelle forme de régulation urbaine sur un champ limité . .	354
Conclusion de chapitre .	376
Conclusion générale .	379
Bibliographie . .	381
A- Ouvrages cités (classement alphabétiques des auteurs) . .	381
B- Bibliographie générale (classement thématique et alphabétique des auteurs) .	392
1. Histoire de l'urbanisation011 .	392

2. Villes et urbanisation aujourd'hui . .	394
3. Enfance, familles et modes de garde .	407
4. Divers . .	412
Entretiens réalisées . .	413
Acteurs supra-locaux . .	413
Acteurs locaux : . .	414
Annexes . .	417
<i>Annexe A</i> Evolution démographique des communes de la RUL de 1962 à 1990 .	417
<i>Annexe B</i> Evolution de l'emploi dans la RUL par zones géographiques de 1968 à 1990 . .	444
<i>Annexe C</i> Contenu des classes de la CAH .	448
<i>Annexe D</i> Regroupement des cantons de la RUL par grandes zones géographiques - carte de repérage) . .	471
<i>Annexe E</i> Emploi par type d'unité urbaine en 1968 et 1990 (Nomenclature des activités et des produits) .	471
HORS UNITE URBAINE .	472
BOURGS . .	472
PETITES VILLES . .	473
VILLES MOYENNES . .	473
AGGLOMERATION STEPHANOISE .	474
AGGLOMERATION LYONNAISE .	475
<i>Annexe F</i> Emploi par type d'unité urbaine en 1982 et 1990 (Grille STRATES) . .	476
HORS UNITE URBAINE .	476
BOURGS . .	477
PETITES VILLES . .	477
VILLES MOYENNES . .	478
AGGLOMERATION STEPHANOISE .	478
AGGLOMERATION LYONNAISE .	479
<i>Annexe G</i> Spécialisation fonctionnelle des unités urbaines en 1990 (Grille STRATES) . .	479
REPARTITION DE L'EMPLOI PAR TYPE D'UNITE URBAINE ET FONCTION COLLECTIVE .	479

PROFIL EN LIGNE .	480
ECART AU PROFIL DE LA RUL . .	481
<i>Annexe H</i> Evolution démographique des unités urbaines de la RUL de 1962 à 1990 (tri par variation brute) .	482
<i>Annexe I</i> Présentation de l'offre de garde actuelle destinée aux enfants de 0 à 3 ans .	484
La garde en structure collective . .	484
La garde individuelle à domicile . .	486

Remerciements

Lorsqu'une rédaction s'achève, viens le moment des remerciements. Coutume ô combien méritée, ils rappellent que l'oeuvre individuelle n'est permise en dernière analyse que par un effort collectif, par des aides de toutes sortes sans qui rien ne pourrait être fait.

Nous ne dérogerons pas à l'usage et voudrions tout d'abord remercier outre les personnes interrogées, l'ensemble des professionnels de la petite enfance et de la ville que nous avons eu le plaisir de rencontrer. Leurs connaissances précises du terrain et leurs analyses souvent très pertinentes des situations nous ont été précieuses.

Nous voudrions également remercier les membres anciens et actuels de l'Institut d'Urbanisme de Lyon : secrétaire, doctorants et enseignants-chercheurs dont le soutien scientifique mais aussi amical a été essentiel.

Nous voudrions enfin remercier les quatre personnes qui ont assumé recherche et rédaction tout autant, sinon plus que moi. Leurs multiples attentions, leurs constantes marques d'affection et leur patience parfois mise à rude épreuve m'ont permis de réaliser ce travail.

Natacha, Morgane, Camille et Tom, cette thèse vous est dédiée.

Introduction générale

Comparée à d'autres pays européens, la France est restée majoritairement rurale très tardivement¹. Durant tout le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, le taux d'urbanisation n'a progressé que lentement, quoi que continuellement. Il a fallu attendre le début des années 1930 pour que la proportion de citadins n'égale, puis ne dépasse celle de ruraux. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le processus d'urbanisation s'est néanmoins accéléré². Populations et activités ont eu plus que jamais tendance à se regrouper dans les villes les plus importantes et ce qu'il est convenu d'appeler la *métropolisation* a provoqué une très forte extension des banlieues. La construction de nouveaux et vastes territoires industriels ainsi que de grands ensembles de logements collectifs en bordure immédiate des villes préexistantes ont constitué les formes emblématiques de cette vigoureuse croissance des agglomérations urbaines.

Si la métropolisation s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui, son incidence sur les villes s'est toutefois transformée au cours du temps. Dans les années 1970 un basculement s'est opéré : l'essor des banlieues a cédé le pas devant celui des franges périurbaines³. Autour des agglomérations et proportionnellement à leur taille, s'est formé un espace

¹ La transition urbaine (50% de la population nationale vivant en ville) ne fut atteinte qu'en 1928, contre 1870 pour la Grande-Bretagne, 1875 pour les Pays-Bas et 1890 pour l'Allemagne.

² Sur l'urbanisation de la France, le lecteur pourra se reporter à George P., 1975, ou à Duby G. (Dir.), 1985.

³ Ce phénomène fut mis en lumière pour la première fois par Racine J.B., 1966.

résidentiel diffus et fragmenté, essentiellement composé de maisons individuelles. Autour des centres urbains et proportionnellement aussi à l'importance et à la nature de leurs activités, se sont constituées des plates-formes commerciales ou logistiques, des zones d'activités diverses, nettement séparées les unes des autres et non contiguës à l'agglomération.

Par son ampleur et par la rupture historique qu'il représente en apparence, ce phénomène de *périurbanisation* a donné lieu à une profusion d'études et de recherches⁴. Au-delà de ses implications immédiates, concernant par exemple la consommation d'espace, les coûts sociaux, économiques et environnementaux que cela suppose ; certains auteurs se sont attachés à discerner quel avenir cette évolution promettait à nos villes.

Les franges périurbaines sont-elles simplement une première phase de densification des marges urbaines ? Représentent-elles l'amorce de nouvelles couronnes de banlieue⁵ ou ne nous indiquent-elles pas plutôt un mouvement de déconstruction de la ville agglomérée, par lequel les populations et les activités urbaines sont dispersées dans des espaces diffus ? Ces nouvelles zones d'activités périphériques ne concurrencent-elles pas le pouvoir d'attraction des centres urbains traditionnels ? Ne portent-elles pas atteinte plus fondamentalement encore au principe de centralité qui repose par essence sur une mixité des fonctions ? Ne marquent-elles pas l'avènement d'un nouveau principe d'organisation urbaine et de structuration du territoire : la polarité qui procède quant à elle de concentrations très sélectives d'activités ? La périurbanisation ne nous renvoie-t-elle pas en définitive à une transformation de nos agglomérations en *suburbia* de type nord-américain, c'est-à-dire à la formation d'espaces certes urbains sociologiquement et économiquement, mais diffus, sans centralité ni agglomération, sans autre structure que les voies de communication ?⁶

Les recensements de 1982 et de 1990 ont permis de relativiser la radicalité des mutations en cours. Si les franges périurbaines semblent être des productions socio-spatiales relativement pérennes, si elles continuent à s'étendre de plus en plus loin des agglomérations urbaines, ces dernières cependant sont encore très loin de dépérir tant au plan démographique que fonctionnel. Comme l'ont très bien souligné les chercheurs de l'équipe PARIS notamment⁷, certaines catégories de population quittent sans doute la ville dense pour les espaces périurbains, mais d'autres y restent ou y

⁴ Pour une présentation commentée des recherches sur ce sujet dans les années 1970 et 1980, le lecteur pourra se reporter à Andan O., Buisson M.A., Cusset J.M., Faivre d'Arcier B., Routhier J.L. et Vant A., 1988.

⁵ Dezert B., Metton A. et Steinberg J., 1991.

⁶ Sur les tenants d'une fin de la ville, le lecteur pourra se reporter par exemple à pp. 9-35 Duby G. (dir.), 1980, tome 1 ; ou Choay F., 1994 ; ou encore Viard J., 1997. Pour une image frappante d'une France urbaine entièrement gagnée par la Suburbia, le lecteur peut également se reporter à la carte Suburbia, du scénario prospectif de diffusion de l'urbanisation par extension des territoires périurbains, in p. VII Ascher F et al., 1993. Enfin pour une critique de cette hypothèse, voir Ascher F., 1995-a et 1998.

⁷ Julien P., 1994 ; Cattani N., Moriconi F., Pumain D., Rozenblat C., Saint-Julien T., 1993 ; Berroir S., 1996, ou Guérin-Pace F., 1993.

retournent. Certaines activités s'installent sur les marges diffuses mais d'autres, dont les plus nobles (services de haut niveau aux entreprises et aux ménages), sont toujours fortement concentrées dans les centres urbains.

Le cadre de l'analyse : la proposition métropolitaine

Des agglomérations et des franges périurbaines, aucune des deux ne semble donc destinée à absorber l'autre, du moins en l'état actuel des choses et de nos connaissances. Aucune des deux ne peut être considérée avec certitude comme étant l'avenir de l'autre.

Compte tenu de cette double réalité, F. Ascher a avancé au milieu des années 1990 l'idée de l'émergence d'une ville hétérogène à la fois dense et diffuse, agglomérée et périurbaine, d'une ville qui irait au-delà de la ville traditionnelle et qu'il désigne sous le terme de *métapole*. Il définit cette métapole comme étant **« l'ensemble des espaces, dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien (ordinaire) d'une métropole. La métapole constitue généralement un seul bassin d'emploi, d'habitat, d'activité. Les espaces qui composent une métapole sont profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une métapole comprend au moins quelques centaines de milliers d'habitants »**⁸.

Cette hypothèse métropolitaine, au fort accent simmelien, nous invite en somme à concilier ce qui hier encore, étaient considérés comme nécessairement incompatibles : dans cette acception des choses, l'agglomération mère et ses franges périurbaines, le centre métropolitain et les polarités périphériques, loin d'être forcément antithétiques, seraient les éléments constitutifs d'un système socio-spatial englobant. La périurbanisation loin de refléter un divorce entre la ville et l'urbain, ne serait qu'une des modalités d'un processus plus général de *métapolisation* par lequel un partage des tâches s'effectuerait à une échelle élargie entre les différentes composantes de la métapole.

Cette proposition métropolitaine nous semble intéressante à double titre. C'est pourquoi nous l'adoptons comme hypothèse fondamentale.

Elle nous offre en premier lieu un cadre d'analyse qui s'accorde relativement bien avec ce que nous pouvons connaître de l'évolution d'un certain nombre de grandes villes françaises. Elle nous permet en second lieu d'envisager sinon pourquoi la ville se dédouble, du moins comment les agglomérations et les franges périurbaines s'organisent pour former un seul et même système. Elle nous invite à travers cela, ce qui nous semble particulièrement heuristique, à ne pas considérer la ville uniquement dans une perspective diachronique, mais à l'étudier aussi dans sa dimension synchronique. Elle nous incite à ne pas envisager les mutations en cours uniquement sous l'angle d'une déconstruction de ce que les villes ont été par le passé, mais à rechercher aussi, derrière les ruptures apparentes et le chaos des transformations incessantes, les éléments d'ordre qui tendent aujourd'hui à les structurer.

A une approche qui pourrait n'être faite qu'en terme de désorganisation, elle nous

⁸ P. 34, Ascher F., 1995-a.

convie, en définitive, à une analyse en terme de réorganisation permanente.

Le sujet : les centres urbains secondaires pris dans la mouvance des métropoles

Quelle que soit la pertinence que nous lui prêtons, l'hypothèse métropolitaine ne résout toutefois pas la totalité des questions posées par les dynamiques urbaines contemporaines. Pourrait-il d'ailleurs en être autrement ? En l'occurrence, il nous semble qu'elle ne résout pas entièrement celles portant notamment sur les rapports entre ville dense et ville diffuse. Certes l'articulation générale entre l'agglomération mère et ses franges périurbaines a été envisagée par F. Ascher ainsi que par d'autres auteurs. La question du rôle des noyaux urbains secondaires dans un tel contexte reste en revanche, encore largement en suspend, du moins à notre sens.

Parents pauvres de la recherche urbaine, les bourgs et les petites villes qui ont été non pas intégrés morphologiquement dans les métropoles sous forme de banlieue mais rejoints puis entourés par la nappe périurbaine, restent assez peu étudiés sous cet angle.

La géographie rurale peut s'y intéresser, il est vrai, mais dans sa perspective, il s'agit essentiellement d'examiner leur rôle par rapport à la production agricole ou vis-à-vis de leur environnement immédiat en tant que niveau de base traditionnel de l'encadrement du territoire. La géographie économique est également susceptible de les étudier mais de nouveau selon une approche très particulière, ce qui est, somme toute, bien normal. Leur place dans le processus de production de biens manufacturés, la position qu'ils occupent dans la division spatiale du travail, notamment lorsque cela donne lieu à la formation de district industriel, sont ici autant de questions centrales.

Pour ce qui est de cerner leur rôle non pas par rapport à un territoire local mais vis-à-vis d'un système socio-spatial qui les intègre dans son fonctionnement quotidien, en ce qui concerne les fonctions qui ont pu leur être assignées non pas dans un processus de production, mais dans une vaste répartition des tâches entre les différentes composantes d'un tel système urbain, bien des questions demeurent.

La problématique : métapolisation et rôle des centres urbains secondaires

Il nous semble pourtant que ces interrogations valent la peine d'être étudiées. Pouvons-nous imaginer en effet que ces centres urbains secondaires soient insérés physiquement dans l'aire de fonctionnement des métropoles sans avoir été affectés par les dynamiques qui travaillent ces territoires ? Est-il concevable qu'ils soient restés étrangers au système socio-spatial qui au minimum les entoure de toutes parts ? Par leur position

géographique, ont-ils pu être insensibles au double renforcement fonctionnel des hyper-centres métropolitains et des polarités périphériques ? Ceci nous paraît difficilement envisageable, d'autant que ces dynamiques métropolitaines intéressent directement les rôles qui leur étaient traditionnellement dévolus.

Le cœur des métropoles a continué à concentrer les fonctions les plus nobles, notamment les services de haut niveau aux ménages et aux entreprises. En parallèle, des plates-formes périphériques se sont constituées et rassemblent désormais une part notable du commerce, de la production industrielle et de la logistique.

Pris dans cette tension entre un double renforcement des hyper-centres métropolitains et des polarités périphériques, la question du devenir des bourgs et des petites villes proches des métropoles nous semble se poser.

Leur fonction traditionnelle d'encadrement du territoire était fondée sur un monopole de fait en matière commerciale et tertiaire par rapport à une population locale, dont les recours en ces deux domaines s'effectuaient en vertu d'un principe de proximité spatiale optimale. Or ces dernières années, les plates-formes commerciales ont durement concurrencé les noyaux urbains secondaires tout comme l'agglomération centrale d'ailleurs. La montée de la mobilité quotidienne a rendu accessible l'hyper-centre et son panel de services ô combien plus étoffé, à des populations habitant jusque dans des périphéries très éloignées.

Les fonctions ancestrales des bourgs et des petites villes dans les processus de production pourraient également être mises à mal par les mutations en cours. Les plates-formes industrielles ne les concurrencent-elles pas en tant que centres de production et les plates-formes logistiques en tant que villes-relais⁹ ? L'intégration croissante de l'agriculture dans de vastes filières agro-alimentaires ne pourrait-elle pas non plus leur faire perdre leur rôle traditionnel en la matière ?

Les dynamiques métropolitaines nous semblent, en somme, à même de bouleverser le rôle traditionnellement joué par les centres urbains secondaires. Ce bouleversement est potentiellement d'importance puisqu'il pose en dernière analyse la question du devenir, de la place, du rôle ou encore des fonctions des noyaux urbains secondaires dans ces nouveaux systèmes socio-spatiaux urbains.

Une hypothèse : la participation des noyaux urbains secondaires au fonctionnement métropolitain en tant que centre de services simples aux ménages

Pour autant devons-nous penser que ces bourgs et ces petites villes soient ou puissent se trouver à terme totalement dépourvus de toute fonction dans la nouvelle organisation urbaine ? Nous ne le pensons pas. Tant il est vrai que tout ce qui existe à un sens, force

⁹ Fonction traditionnelle de nombre de villes du couloir séquano-rhodanien notamment.

est de constater que ces agglomérations périphériques n'ont pas disparu : elles n'ont pas été dissoutes par la périurbanisation, elles se distinguent toujours dans les paysages. Elles marquent même encore largement les consciences, notamment celles des populations périurbaines qui vivent auprès d'elles et pour qui ces centres de village, de bourg ou de petite ville restent une référence au moins symbolique. Cette persistance dans les esprits et sur le territoire nous conduit à poser l'hypothèse que les dynamiques urbaines actuelles leur reconnaissent un rôle dans le fonctionnement métropolitain ou à l'inverse, qu'elles ne leur concèdent pas seulement une place dans l'aire de fonctionnement de ces métropoles.

Cette proposition semble étayée par les récents travaux menés par J.P. Laborie dans la région Midi-Pyrénées. Il y a notamment relevé que « **la proximité des aires métropolitaines exerce une influence décisive sur les petites villes** »¹⁰. Sur trente ans, cette influence s'est concrètement traduite par une augmentation importante des services aux ménages, un essor plus limité et plus ciblé des services aux entreprises, ainsi qu'une baisse du commerce de détail et des activités de production agricole et industrielle. Pour l'essentiel, les observations de J.P. Laborie nous suggèrent que les centres secondaires à proximité des métropoles sont bien affectés par les dynamiques métropolitaines. Ils semblent certes durement soumis à la concurrence des hyper-centres et des polarités périphériques mais dans le même temps ils bénéficient d'un développement de services à la population. Ce dernier phénomène ne doit-il pas être mis en parallèle avec la périurbanisation des ménages ? Ceci n'indiquerait-il pas que les bourgs et les petites villes conservent non seulement quelques fonctions mais aussi un rôle du moins vis-à-vis des ménages qui les entourent ?

Même s'il n'est pas question pour l'heure de trancher quant à la réalité de ce lien supposé entre périurbanisation et essor tertiaire, il nous semble néanmoins que cette piste est intéressante. Elle pourrait nous permettre d'entrevoir quelles fonctions ont été allouées aux noyaux urbains secondaires par le processus de métapolisation et à travers cela, le rôle qu'ils tendent à jouer dans les métropoles non seulement individuellement mais aussi collectivement.

La périurbanisation en effet n'a pas seulement inséré individuellement des bourgs et des petites villes dans de vastes régions urbaines. Elle a aussi et en cela englobé tout ou partie de ce qui formait hier une armature interurbaine, une armature à laquelle participait d'ailleurs également l'agglomération centrale. Ces centres urbains ont pu être analysés individuellement comme autant de places centrales structurant leur environnement immédiat. Ils ont pu l'être aussi collectivement en tant qu'armature structurant l'ensemble du territoire. Dans l'un et l'autre cas, leur incidence territoriale découlait en partie des services aux populations qu'ils concentraient par excellence. Ne pourrions-nous pas considérer en conséquence que si la métapolisation confirme, voire renforce les noyaux urbains secondaires en tant que centres de services (même simples) aux ménages, elle les conforte d'une certaine manière individuellement et collectivement en tant qu'éléments de structuration de l'ensemble de la métropole du moins en certains domaines ?

Cette possibilité si elle se confirme, nous permettrait d'affiner notre compréhension

¹⁰ P. 7, Laborie J.P., 1995.

du fonctionnement et de l'organisation de ces nouveaux systèmes socio-spatiaux en nous évitant plus particulièrement de trop les réduire à leurs figures déjà emblématiques : l'agglomération centrale et ses franges périurbaines. Elle ouvrirait même de nouvelles perspectives quant à leur aménagement notamment et surtout sur leur périphérie, où la relative dispersion des ménages rend souvent problématique ne serait-ce que la localisation des services et des équipements nécessaires à leur vie quotidienne.

Le lieu : la métropole lyonnaise

Pour tenter d'appréhender au mieux l'évolution des noyaux urbains subalternes pris dans la mouvance des métropoles, nous avons choisi d'étudier le cas lyonnais. Cet exemple a été retenu pour deux raisons essentielles.

La première, l'honnêteté veut qu'elle soit exposée explicitement, est que nous sommes originaires de cette ville et que nous y habitons. Son histoire particulière et sa situation actuelle nous sont plus familières et l'accès à différentes sources plus aisé que si nous avions dû traiter d'une ville lointaine et inconnue. Mais ceci n'est pas la seule raison à avoir dicté notre choix.

Nous pensons également que Lyon est un excellent cas d'espèce. Métropole incontestée, elle forme avec les autres agglomérations de sa proche région une armature urbaine régulière tant dans son maillage territorial que dans sa hiérarchie. Ces villes entretiennent des liens anciens et étroits datant de la proto-industrie de la soie. Ces relations se sont perpétuées par la suite lors de la première, puis de la seconde révolution industrielle avec notamment l'industrie textile, métallurgique et mécanique. La métropolisation enfin, a profondément travaillé l'agglomération lyonnaise proprement dite, mais aussi plus globalement toute sa périphérie. Après une très forte croissance des banlieues, la périurbanisation s'est développée à partir des années 1970 et a pris des proportions de plus en plus importantes atteignant, puis englobant une large part de la galaxie des noyaux urbains de la grande périphérie lyonnaise.

La région lyonnaise nous offre en définitive un exemple particulièrement intéressant dans le cadre de notre problématique. Elle offre a priori l'image de ce que nous entendons par métropole : une grande agglomération centrale avec ses franges périurbaines d'où émergent des centres périphériques. La puissance héritée de cette armature urbaine peut également nous laisser supposer que cette dernière est restée très prégnante et qu'elle conserve un poids si ce n'est un rôle dans l'organisation d'ensemble de ce système socio-spatial élargi. L'antériorité des liens entre la métropole et les agglomérations secondaires peut enfin nous faire penser que ce système urbain déjà habitué aux complémentarités dans le cadre d'une vieille division spatiale du travail, s'est plus facilement et plus largement engagé dans une intégration plus poussée : une véritable répartition des tâches nécessaires au fonctionnement quotidien d'un seul et même système socio-spatial.

Si cet exemple nous semble potentiellement emblématique de la transformation d'une

agglomération en métropole, il aura néanmoins les défauts de ses qualités. Les enseignements que nous en tirerons ne seront sans doute pas toujours transposables à d'autres régions, notamment sur la côte méditerranéenne où l'armature urbaine est historiquement moins métropolisée et où la primatie d'une ville sur les autres est traditionnellement moins marquée.

Un cadre d'étude : le périmètre de la Région Urbaine de Lyon

L'exemple lyonnais étant choisi, quel périmètre prendre pour suivre la métamorphose de cette agglomération en métropole ? Nous pourrions opter pour l'espace considéré comme étant la région lyonnaise par D. Pumain. C'est-à-dire « **une partie de la Saône-et-Loire, le couloir rhodanien jusqu'à Valence, le rebord oriental du massif central par ses sillons et la plus grande partie des Alpes du Nord, qui sans être sous la dépendance directe du centre lyonnais, participent à sa dynamique et bénéficie de sa situation** »¹¹. Cependant outre la taille de ce périmètre et le flou de ses marges, ce qui est privilégié ici ce sont les relations économiques dans le cadre des processus de production et d'échanges. Or, ce que nous intéresse, ce n'est pas d'observer le redéploiement spatial du système économique lyonnais s'il existe encore, mais de cerner les espaces qui autour de Lyon forment désormais une communauté de vie quasi-quotidienne.

Ceci pourrait nous faire opter pour les bassins d'emploi de l'INSEE ou les périmètres qui en découlent comme les nouvelles aires urbaines¹². Les migrations alternantes sont effectivement de celles qui nous intéressent. Toutefois outre les questions de seuil utilisé¹³ (mais ne sont-ils pas toujours artificiels ?), le principal handicap de cette définition est qu'elle ne considère que les relations de laboro-dépendance. C'est sans aucun doute son objet et sa force. C'est toutefois beaucoup trop restrictif dans le cadre de notre approche. En effet ne pourrions-nous pas envisager la possibilité que des espaces relativement autocentrés au plan des déplacements domicile – travail soient néanmoins intégrés dans un seul et même système socio-spatial ?

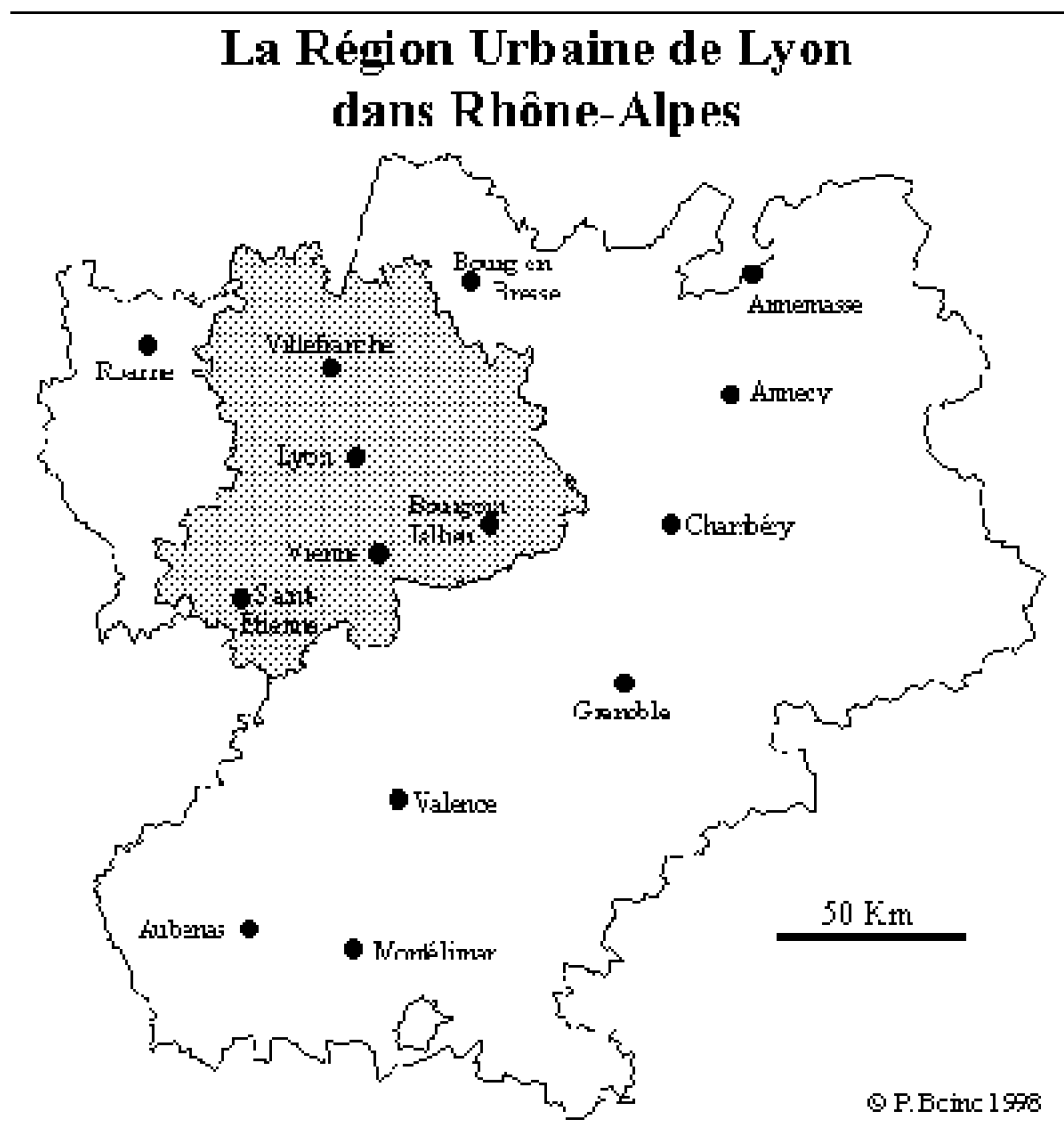
Par commodité, notre choix s'est porté sur une délimitation très arbitraire datant de 1991 : le périmètre d'étude statistique de l'association Région Urbaine de Lyon. Cet espace inclut très approximativement les bassins d'emploi de Lyon, Saint-Etienne, Villefranche-sur-Saône, Tarare, Saint-Chamond, Roussillon, Bourgoin-Jallieu et la Tour-du-Pin. Il correspond également et tout aussi approximativement, à la zone de chalandise des commerces lyonnais et de desserte des grands équipements de la

¹¹ P. 154, Pumain D., 1990.

¹² 40% de migrations alternantes vers pôle d'au moins 5.000 emplois.

¹³ 20% de migrations alternantes au moins pour les bassins d'emploi.

métropole.



Carte 1 : La région urbaine de Lyon dans Rhône-Alpes.

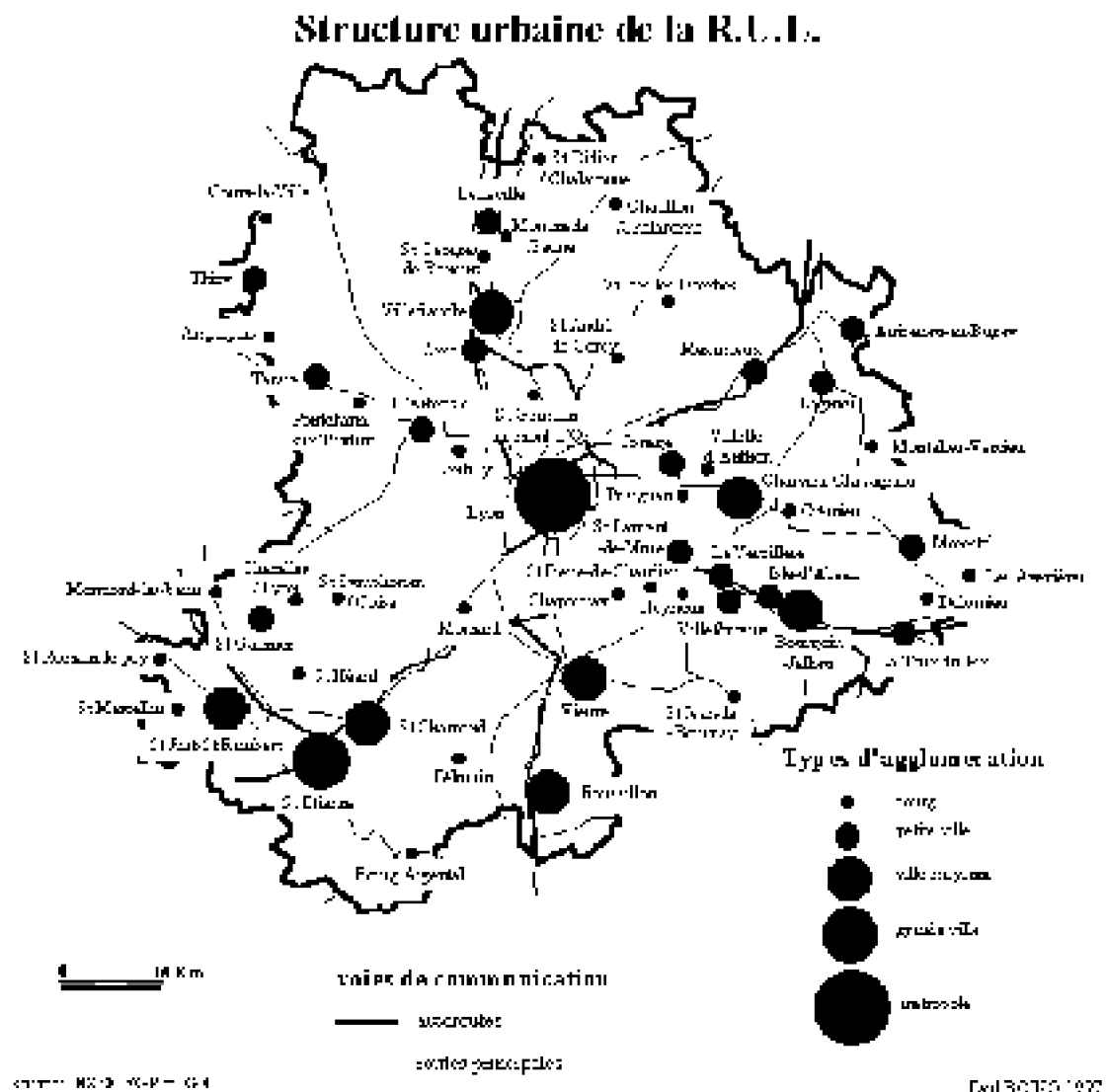
Ce cadre spatial ne correspond à aucune réalité tangible de la région lyonnaise, ce dont les promoteurs de la RUL avaient parfaitement conscience, tout comme nous. Au plan économique, la région lyonnaise est notablement plus vaste, comme l'on mit successivement en relief F. Damette¹⁴ et D. Pumain¹⁵. Au plan démographique, elle est en revanche plus restreinte, comme nous le verrons au travers de l'examen de l'exurbanisation lyonnaise. Au niveau politique, enfin, le schéma directeur et la communauté urbaine de Lyon ne recouvrent que la zone centrale de ce périmètre.

Ce périmètre ne délimite aucun territoire précis de la réalité lyonnaise. Il ampute

¹⁴ Damette F., 1994.

¹⁵ Pumain D., 1990.

aussi certaines villes périphériques, comme Saint-Etienne, d'une partie de leur zone d'influence. Il possède malgré tout un triple avantage. Il a servi de cadre spatial à des études démographiques et économiques très récentes, ce qui est loin d'être négligeable. Cote mal taillée, il peut néanmoins nous permettre de cerner l'essentiel des processus qui ont travaillé la métropole lyonnaise : périurbanisation des ménages, développement de zones d'activités périphériques, croissance des déplacements, etc. Il nous offre enfin le cas spécifique d'espace ayant subi une double influence urbaine et dans le cas présent ceux situés entre Lyon et Saint-Etienne.



Carte 2 : Structure urbaine de la RUL.

Couvrant 678 communes, le périmètre de la RUL englobe environ 2,5 millions d'habitants. Il est structuré par une puissante armature urbaine, relativement bien hiérarchisée : trente bourgs, seize petites villes, sept villes moyennes, une grande ville (Saint-Etienne) et une métropole (Lyon) soit cinquante-cinq agglomérations au total. Nous retrouvons une régularité presque aussi importante dans la répartition spatiale de ces villes. Malgré certaines perturbations issues de la première révolution industrielle (la

conurbation du charbon et de l'acier, Saint-Etienne-Saint-Chamond) ou encore de la construction d'une ville nouvelle (l'Isle-d'Abeau), malgré enfin un relief vigoureux à l'ouest (Monts du Lyonnais et du Beaujolais), ce réseau urbain s'avère cependant relativement bien équilibré au plan spatial.

Comme le montre la carte ci-dessus, la métropole lyonnaise située au centre, est entourée à environs 20 kilomètres d'une première couronne de bourgs et de petites villes, puis entre 30 et 40 kilomètres par une seconde couronne, demi-couronne devrions-nous dire, de villes moyennes. Un système routier conséquent irrigue l'ensemble et relie fortement les noyaux urbains secondaires à la métropole. Au total, nous avons ici un quasi-cas d'école christallérien permettant d'étudier une armature urbaine relativement bien équilibrée tant au plan spatial que hiérarchique.

Le plan : une analyse globale, un exemple singulier

Nous aborderons dans une première partie (chapitre 1 à 4) le redéploiement de la métropole lyonnaise au cours de ces trente dernières années et l'évolution des noyaux urbains périphériques dans de telles dynamiques. Nous verrons à cette occasion que la métropolisation ne semble pas leur ôter tout rôle et toute fonction. Comme en région Midi-Pyrénées, la périurbanisation des populations s'est accompagnée ici aussi d'une diffusion de services aux ménages, basiques il est vrai, dans les centres urbains secondaires.

L'intégration métropolitaine semble en définitive, reconnaître et renforcer sous certaines aspects ces bourgs et ces petites villes. Elles semblent essentiellement les confirmer en tant que centre de service de proximité à usage des populations. Nous pourrions dire alors qu'ils tendent à se rapprocher en cela de ce que sont devenus les anciens villages, bourgs et petites villes morphologiquement intégrées dans l'agglomération lyonnaise. Nous pourrions considérer qu'ils se transforment sous certains égards en centre de quartier, même si le quartier est dans leur cas périurbain.

Nous présenterons dans une seconde partie (chapitre 4 à 8) un exemple de services qui s'est développé ces dernières années dans les centres périphériques. Notre propos n'est pas de juxtaposer deux travaux plus ou moins désarticulés et artificiellement réunis dans une même thèse. Il s'agit de présenter le pendant de la pérennité fonctionnelle des noyaux urbains secondaires, à savoir la diffusion de services aux ménages qui étaient autrefois l'apanage des seules grandes agglomérations et en l'espèce de l'agglomération lyonnaise.

Loin d'être superfétatoire, l'étude de cette diffusion nous paraît primordiale car c'est elle qui nous autorise en dernière analyse à parler d'un véritable partage des tâches à l'échelle de la métropole. C'est elle qui nous montre que si la métropolisation signifie le renforcement de l'hyper-centre, si elle implique également la formation de polarités périphériques, elle n'exclue pas pour autant les centres urbains secondaires. C'est elle qui nous démontre véritablement que la métapolisation est tout à la fois concentration et

diffusion, c'est-à-dire partage et répartition des tâches nécessaires au fonctionnement régulier, ordinaire, quotidien de la métropole, comme a pu l'écrire dans des termes similaires M. Bassand¹⁶.

Cette étude pourra également nous permettre de montrer concrètement comment les services se sont diffusés du centre lyonnais vers des centres secondaires. Nous passerons ainsi d'un simple constat à une tentative d'explication. Ceci nous permettra de préciser le rôle joué par ces services et à travers eux par les noyaux urbains secondaires qui les accueillent et par les acteurs qui les produisent dans le fonctionnement d'ensemble de la métropole lyonnaise.

Un exemple de diffusion : les modes de garde pour la petite enfance

Les services aux ménages qui se sont diffusés dans les centres urbains secondaires sont toutefois trop nombreux et surtout trop divers pour que nous puissions tous les étudier précisément. Nous ne pouvons pas raisonnablement envisager de souligner pour chacun d'eux les modalités, les contraintes, les vecteurs et les acteurs qui ont présidé à leur diffusion. Comme il nous faut bien choisir, nous avons opté pour les modes de garde pour la petite enfance (0 à 3 ans) sur le département du Rhône : les crèches, les haltes-garderies, les assistantes maternelles, etc.

Ce cadre départemental n'est pas un choix territorial, bien plus restreint d'ailleurs que de la RUL mais un choix organisationnel. Cette échelle géographique nous permettra en effet d'appréhender l'ensemble d'un système d'acteurs qui sur cette portion de territoire a en charge la promotion et l'encadrement de ces services.

Cet exemple des modes de garde nous a semblé plus particulièrement intéressant à étudier pour quatre raisons essentielles.

En premier lieu, il s'est avéré que les modes de garde étaient depuis le début du XX^e siècle essentiellement concentrés dans les agglomérations et même pour les structures collectives (les crèches) dans les plus grandes d'entre elles. Leur développement dans les noyaux urbains secondaires, dans des villes moyennes, mais aussi dans des petites villes, des bourgs, voire certains villages, ne date que des années 1970 et 1980. A priori, cette évolution semble étroitement liée à la périurbanisation des ménages qui, par leurs caractéristiques sociales et démographiques (double activité des parents, importance des migrations alternantes, présence d'enfants en bas âge et difficulté de s'appuyer sur des réseaux de solidarité de proximité notamment familiaux pour faire garder les enfants) ont un nécessairement besoin de mode de garde.

En second lieu, il est apparu que ces services ont été relativement peu étudiés par la recherche urbaine, notamment en géographie. Activité des plus banales, de celles que l'on ne remarque pas si ce n'est en creux lorsqu'elle manque ou est défailante, les modes

¹⁶ Bassand M., 1997.

de garde sont pourtant essentiels à la vie quotidienne de bien des ménages et à travers eux nécessaires (mais pas vitaux évidemment) au fonctionnement quotidien des villes. Il nous a donc semblé intéressant de les examiner et de contribuer ainsi à une meilleure connaissance de cette sphère d'activités.

En troisième lieu, les modes de garde nous ont semblé être capables de rendre compte assez fidèlement d'un rôle à notre sens fondamental qu'exerce aujourd'hui une large part de la sphère de la reproduction sociale simple et, à travers cela, les centres urbains secondaires dans le fonctionnement quotidien de la métropole : un rôle de régulateur des temporalités urbaines. En effet, la diffusion de ces services n'a pas seulement permis de maintenir une relative proximité spatiale avec les usagers : elle a aussi compensé partiellement la montée de la mobilité quotidienne et du temps passé dans les déplacements. La diffusion des modes de garde, comme d'une grande partie de la reproduction sociale simple apparaît sous cet angle non comme une simple survivance de l'antique principe de proximité spatiale si nous suivons la proposition de L. Voyé et J. Rémy¹⁷. Elle semble être un élément de première importance dans le fonctionnement temporel du système socio-spatial.

Enfin, en ce qui concerne les modalités précises de leur diffusion, quant au rôle joué par certains acteurs, ce que nous donneront à voir les modes de garde ne pourra pas être généralisé ; sur ce plan, cet exemple est foncièrement singulier. C'est pourtant cette singularité, qui nous les a fait choisir en dernier ressort. Les modes de garde nous révéleront en effet, l'émergence d'une nouvelle forme de régulation urbaine sur un champ très limité, nous en convenons volontiers, régulation exercée par un système d'acteurs complexe dominé par une institution que nous n'attendions assurément pas a priori : la Caisse d'Allocations Familiales.

¹⁷ Rémy J. et Voyé L., 1992.

Première partie La métamorphose d'une ville De l'agglomération lyonnaise à la région urbaine de Lyon

L'observation sur trente ans des dynamiques urbaines nous montre toute l'ampleur des mutations qui ont travaillé l'agglomération lyonnaise. La métropolisation a engendré ici, comme dans bien d'autres grandes villes, un important mouvement de desserrement des populations et des activités, ainsi qu'une très forte croissance de la mobilité quotidienne, ces différents éléments étant étroitement liés (chapitre 1).

Ce redéploiement spatial a eu une profonde incidence sur les formes physiques de la croissance urbaine et à travers cela, semble-t-il, sur l'organisation et la structuration du système socio-spatial sous-jacent. L'essor des banlieues a cédé le pas à l'expansion des franges périurbaines, où se juxtaposent jusque dans des périphéries lointaines, espaces pavillonnaires et zones d'activités productives ou commerciales. Pour spectaculaire qu'il soit, ce processus ne semble pourtant pas dessiner la *suburbia* à l'horizon des mutations de la métropole lyonnaise. Car si les dynamiques en cours ont donné naissance à de nouvelles formes urbaines bien plus diffuses que par le passé, les agglomérations ne semblent cependant pas destinées à s'y dissoudre (chapitre 2).

La périurbanisation lyonnaise ne paraît pas renvoyer à un processus de déconstruction physique de la ville dense, qui éparpillerait en quelque sorte populations et activités urbaines dans des marges incertaines. Il s'avère au contraire que comme les

banlieues d'hier, ces franges périurbaines ne se construisent et ne se conçoivent qu'en référence constante aux centres urbains : à celui de la métropole, mais aussi à ceux des noyaux urbains périphériques. Tel Jonas, la ville semble plutôt prendre deux visages mais cependant ne faire qu'une. Loin d'être antithétiques, ville dense et ville diffuse participent, à notre sens, à un même ensemble, à ce que nous nommerons une *ville-région*, une *métropole* ou encore une *région urbaine* (chapitre 3).

L'agglomération lyonnaise semble, en somme, avoir donné naissance à un système socio-spatial qui la dépasse amplement et qui englobe aujourd'hui une large part du périmètre de la RUL (Région Urbaine de Lyon – association), dont un grand nombre de centres urbains périphériques. Les agglomérations ont ainsi été englobées dans un système urbain élargi mais n'ont pas été détruites. Elles conservent manifestement un rôle fonctionnel et un sens territorial de toute première importance ; c'est bien en cela que les mutations de la métropole lyonnaise ne nous semblent pas correspondre à la formation d'une quelconque *suburbia*. Cette nouvelle ville région reste, de fait, fondamentalement structurée, selon nous, par les villes agglomérées, par l'agglomération lyonnaise en premier lieu, mais aussi par les noyaux urbains secondaires. Elle reste, en d'autres termes, charpentée par une armature urbaine, une armature intra-urbaine dirons-nous, car celle-ci est désormais intégrée à l'intérieur d'un système socio-spatial urbain (chapitre 4).

Chapitre 1. Métropolisation et redéploiement urbain

L'extension d'une ville sur une aire élargie

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France a connu la révolution urbaine la plus rapide et la plus profonde de son histoire¹⁸. L'urbanisation, encore très lente dans l'entre-deux-guerres, adopta un rythme nouveau, l'amenant à se placer en quelques années seulement parmi les pays les plus urbanisés de la planète¹⁹. En 1901, les villes²⁰ ne concentraient que 41% de la population française ; en 1946, ce taux n'était que de 53%. En 1968, il était brusquement monté à 70%. En 1990, il atteignait les 74%²¹ et ces premières mesures ne tiennent compte encore que des seules populations agglomérées. Si nous prenions en considération l'ensemble des populations qui participent au fonctionnement quotidien des villes, qu'elles habitent ou non dans des tissus morphologiques continus et denses, le taux d'urbanisation serait notablement plus élevé. Ainsi, à travers le prisme des *zones de peuplement industriel ou urbain*²², ce n'est plus

¹⁸ Expression empruntée à Burgel G., 1985.

¹⁹ Sur l'urbanisation de la France, le lecteur pourra se reporter à George P., 1975 ou Duby G. (Dir.), 1985.

²⁰ Les communes de plus de 2.000 habitants avant 1954, les unités urbaines après cette date.

²¹ P. 20 Noin D., 1995.

74% de la population qui peut être considérée comme urbaine en 1990, mais 96%²³ ; autant dire la quasi-totalité du pays.

A cette première caractéristique forte de l'urbanisation contemporaine, sa célérité, nous pourrions en ajouter une seconde : sa sélectivité²⁴. Loin d'engendrer une croissance linéaire de l'ensemble de la hiérarchie urbaine, c'est-à-dire un essor des villes proportionnel à leur population initiale, ce rapide mouvement d'urbanisation a nettement privilégié les villes les plus importantes et, au premier chef d'entre elles, Paris. La part de la capitale dans la population nationale passa de 16,2% en 1936²⁵ à 18,8% en 1990²⁶ ; celle de l'agglomération lyonnaise²⁷ de 1,50%²⁸ à 2,23%²⁹ sur la même période. C'est cette tendance à la concentration des populations, des activités et des richesses dans les villes les plus importantes³⁰, qui a été depuis communément désignée sous le terme de *métropolisation*.

Nous ne pouvons enfin faire moins que rappeler un dernier trait majeur de l'urbanisation actuelle et, en l'occurrence l'importante transformation de son incidence locale. Alors qu'hier encore, l'urbanisation au niveau global renvoyait à l'essor des

²² Les ZPIU ont été définies par l'INSEE en 1962. Elles dénombrent les populations résidant dans une agglomération proprement dite, ainsi que celles habitant en périphérie, dans de petites communes rurales intégrées, non pas morphologiquement, mais fonctionnellement à une ville.

²³ INSEE RGP 1990.

²⁴ Cette tendance, mise en lumière par J.F. Gravier en 1947, fut généralement considérée comme un phénomène nouveau. Un rapide regard en arrière nous montre cependant que ceci n'est pas véritablement le cas. Le renforcement de la capitale au détriment du reste de l'armature urbaine date, semble-t-il, du début du XIX^e siècle, époque depuis laquelle, « la part de l'agglomération parisienne dans la population nationale n'a cessé de croître (...) : de 2,8% en 1830, elle est passée à 7,8% en 1870, à 11,3% en 1900 et à 16,2% en 1936 » p. 110-111, Noin D., 1995.

²⁵ p. 111, Noin D., 1995.

²⁶ p. 100, Noin D., 1995.

²⁷ Pour 1936, nous avons pris en compte les neuf communes (Lyon, Villeurbanne, Bron, Caluire, Oullins, Saint-Fons, Vénissieux, La Mulatière, Sainte-Foy-lès-Lyon) qui forment en 1954 la première unité urbaine de Lyon. En 1990, il s'agit des 84 communes formant l'unité urbaine de Lyon à cette date.

²⁸ Soit une population estimée de 622.766 habitants. Pour les communes de banlieue, nous avons simplement repris les résultats du recensement effectué en 1936. Pour Lyon, nous avons préféré nous fier à l'estimation de J. Bienfait (1968-a et b), car la municipalité lyonnaise a surestimé la population de cette commune d'environ 100.000 habitants entre 1906 et 1936.

²⁹ Soit une population de 1.262.223 habitants au recensement de 1990.

³⁰ Nous reprenons pour l'heure la définition générale proposée par F. Ascher p. 16, Ascher F., 1995-a. Mais nous devons cependant souligner que la métropolisation n'est pas simplement un phénomène spatial. Elle possède une dimension économique tout à fait prégnante qui est d'ailleurs à l'origine de ses aspects strictement spatiaux.

agglomérations et à la formation de nouvelles banlieues, la métropolisation, qui travaille si profondément le pays, semble s'accompagner aujourd'hui d'un mouvement inverse de périurbanisation³¹, c'est-à-dire de formation d'espaces diffus et morcelés, situés à des distances de plus en plus importantes des agglomérations. La nécessité de changer de définition pour pleinement apprécier l'importance de l'urbanisation actuelle et l'ampleur réelle des villes en tant que systèmes socio-spatiaux témoigne bien, d'ailleurs, de cette évolution sensible de la croissance urbaine au cours de cette période. Elle rend compte avec force que la métropolisation contemporaine s'accompagne du redéploiement des populations et des activités urbaines jusque très loin des agglomérations préexistantes, voire engendrer cet état de fait.

C'est bien à la lumière de ce double phénomène de métropolisation et de redéploiement urbain, à moins qu'il ne s'agisse que de deux aspects d'un seul et même processus, que nous souhaiterions aborder l'évolution de la métropole lyonnaise au cours de ces dernières décennies. Ceci nous permettra, du moins l'espérons-nous, d'approcher l'évolution démographique et économique de cette ville en la replaçant dans un contexte plus vaste, celui des mutations globales qui affectent la France et plus largement l'ensemble de la planète. Cela nous invitera également à relier le plus fermement possible le redéploiement des populations et des activités lyonnaises aux évolutions socio-économiques que nous aurons pu pointer. Cette entrée nous amènera à ne pas séparer artificiellement le système socio-spatial lyonnais du système encore plus grand auquel il participe ou, en d'autres termes, à aborder comme un tout ce qui forme, à notre sens, un tout, à savoir les évolutions locales et les évolutions nationales, ainsi que les croissances quantitatives, les mutations qualitatives et les transformations spatiales.

Vouloir appréhender l'évolution d'une ville comme un système social³², spatial, dynamique et, qui plus est, intégré dans un système encore plus important, c'est-à-dire comme un système complexe, ouvert et « vivant » est sans nul doute un procédé d'investigation et un mode d'analyse qui permet d'approcher au plus près le réel. Cependant, ceci est difficilement envisageable comme procédé d'exposition sous peine de ne produire qu'un schéma confus et grossier. Par souci de clarté, nous différencierons en conséquence les dynamiques affectant les populations (section 1), de celles travaillant l'économie lyonnaise et les emplois (section 2). Cela nous permettra d'esquisser à grands traits l'ampleur, les limites, mais également les moteurs de la recomposition de cette ville en tant que système socio-spatial, et en l'espèce son redéploiement sur une aire élargie. Nous verrons ainsi se dessiner un décalage de plus en plus important entre domicile et travail, une déconnexion progressive entre ces deux grandes sphères de la vie quotidienne et à travers cela, l'avènement de la mobilité spatiale comme nouveau principe d'organisation ou de fonctionnement de cette ville (section 3).

Nous utiliserons, pour l'essentiel, les recensements de l'INSEE. L'analyse démographique portera sur la période allant de 1962 à 1990. Les données concernant les

³¹ Phénomène mis en lumière pour la première fois par Racine J.B., 1966.

³² Le mot social est employé ici, comme dans le reste de cette thèse, dans le sens plein du terme, englobant tout à la fois les aspects économiques, politiques et culturels d'une société donnée.

populations étant exhaustives, nous pourrions l'affiner jusqu'à l'échelon communal. L'analyse des activités sera effectuée à travers les données de l'emploi. Ces dernières sont, toutefois, issues de sondages et le taux auquel chaque sondage a été opéré détermine un seuil de significativité en deçà duquel nous ne pouvons descendre, sous peine d'une marge d'erreur trop importante. Nous devons pour cela agréger les données par grands secteurs d'activité et par grandes zones géographiques (approximativement les cantons). Le recensement de 1962 a été exclu, car le taux de sondage n'a été que de $1/20^{\text{ème}}$, ce qui n'autorise aucune différenciation géographique à l'intérieur de la RUL.

Nous démarrerons, donc, notre analyse en 1968, mais nous la prolongerons partiellement jusqu'en 1996, en utilisant les données du fichier UNEDIC sur l'emploi salarié privé. L'étude de l'emploi ne sera toutefois pas aussi fine que celle portant sur les ménages. Elle sera néanmoins suffisante pour en lire les traits dominants.

Nous avons plus particulièrement choisi d'observer les variations brutes de population et d'emploi plutôt que leurs taux. Ceci nous a semblé préférable, car les taux sont calculés par rapport aux effectifs initiaux de population ou d'emploi et sont donc très sensibles aux effets de structure. En conséquence, ils reflètent bien plus l'impact que ces variations ont sur un secteur considéré que leur ampleur réelle. Ainsi, une augmentation de 100% de la population d'une commune traduit une large transformation de sa structure et de son poids démographique, mais ne préjuge en rien de la masse réelle de population nouvellement installée : ces 100% peuvent tout aussi bien désigner une augmentation d'un million d'habitants, si la population initiale était déjà d'un million ou de dix personnes, si la population de départ était de dix. Les variations brutes de population et d'emploi ne nous disent rien, il est vrai, des conséquences de ces dynamiques, mais nous aborderons cette question dans les chapitres ultérieurs. Pour l'heure, elles nous permettront cependant d'évaluer l'importance réelle, au plan quantitatif et spatial, du redéploiement des ménages et des emplois au cours de ces dernières décennies.

1. Force et ampleur de l'exurbanisation des ménages

Nous présenterons ici l'évolution démographique globale³³ de la région urbaine de Lyon, puis, à partir des données communales, les dynamiques internes à ce périmètre. Pour ces deux niveaux, nous exposerons tout d'abord les variations globales de population³⁴, afin de cerner les évolutions d'ensemble. Nous désagrégerons ensuite les données, afin d'appréhender l'origine des évolutions constatées. Sachant que la variation de population dans un périmètre donné est égale à la somme de la croissance naturelle (différence entre les naissances et les décès sur une période donnée) et du solde migratoire (écart entre les arrivées et les départs), une décomposition de l'indice général nous permettra, en conséquence, de pointer l'incidence du solde migratoire et de l'excédent naturel sur l'évolution démographique globale. Nous aborderons, en dernier lieu, la question des origines et destinations des migrations résidentielles. Ceci nous permettra d'appréhender

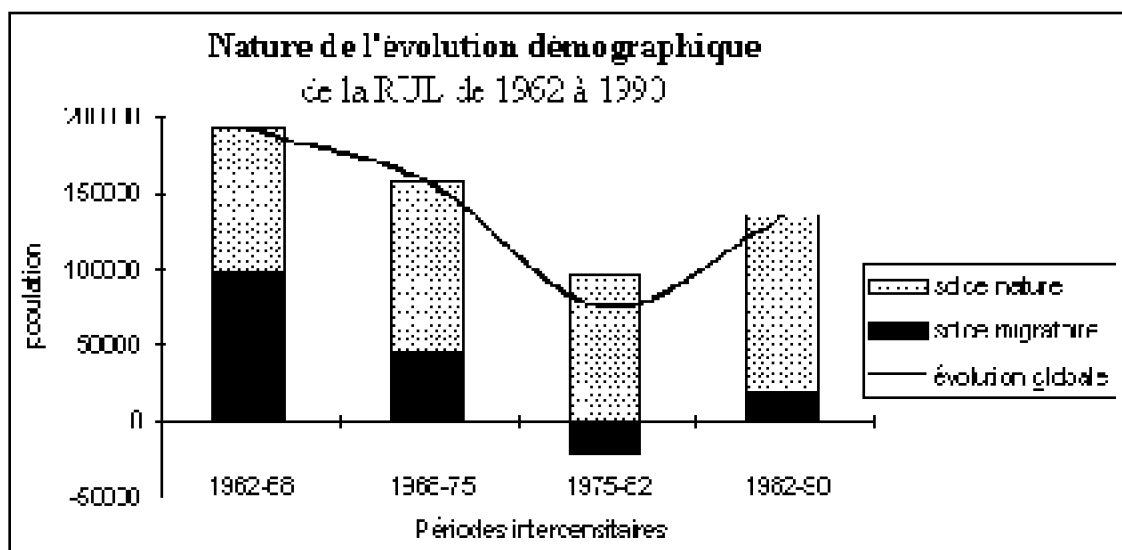
³³ Les données démographiques des communes sont en Annexe A

³⁴ Variation globale de la population = population finale – population initiale

l'ampleur spatiale et quantitative de l'exurbanisation : processus qui constitue aujourd'hui, comme nous le verrons, le moteur essentiel de la recomposition de la géographie des populations au sein de la RUL.

1.1 Une croissance démographique d'ensemble.

Entre 1962 et 1990, la RUL a bénéficié d'une croissance de 560.270 habitants, soit + 29,24%, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne française (+ 21,72% sur la même période).



Graphique 1 : Nature de l'évolution démographique de RUL de 1962 à 1990.

Cet essor résulte essentiellement du solde naturel et, plus marginalement, des apports migratoires. L'excédent de naissance sur les décès fut de + 421.903 habitants, soit + 22,03 % ; le solde migratoire n'a été, quant à lui, que de + 138.367 habitants, soit + 7,22%. La faiblesse du solde migratoire s'est même accentuée avec le temps. L'apport de population extérieure s'est relativement tari depuis 1968 et est devenu négatif entre 1975 et 1982.

Ces quelques données pourraient nous conduire à penser que l'essor de la Région Urbaine de Lyon ne résulte pas, ou pas principalement, du vaste mouvement de métropolisation, qui se fit dans le pays au cours de cette période. De prime abord, il semble, en effet que ce ne soit pas l'apport de populations extérieures (le solde migratoire) qui explique le développement démographique de la RUL, mais bien davantage le solde naturel, c'est-à-dire la capacité endogène de cette population à développer un excédent naturel ; nous pourrions logiquement penser que la structure démographique de cette population n'est pas étrangère à la chose. Il s'avère d'ailleurs qu'en 1990, 43,6% de la population de la RUL avait moins de 30 ans et qu'en 1991, le nombre de naissances dépassait celui des décès de 76,17%, alors que le recouvrement n'était que de 44,67% au niveau national.

Cette première impression doit cependant être nuancée. La croissance démographique de la RUL ne peut pas être attribuée à sa seule structure démographique et nous ne pouvons pas, à l'inverse, considérer les migrations résidentielles comme

quantité négligeable. En fait, la faiblesse du solde migratoire signifie simplement que les départs compensent, voire dépassent les arrivées, mais cela ne préjuge en rien de l'importance et de l'incidence réelle des échanges opérés. Les flux entrants et sortants peuvent être négligeables, mais ils peuvent être également extrêmement importants. Dans ce cas, si les immigrants ont des caractéristiques nettement différentes des émigrants, les mouvements migratoires pourront avoir un impact des plus significatifs sur l'évolution d'ensemble. Ainsi, par exemple, si les nouveaux venus sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les populations en départ, alors les mouvements migratoires, même s'ils sont équilibrés, provoqueront un rajeunissement relatif de la population de ce périmètre et ceci pourrait engendrer à son tour une augmentation de la natalité, une diminution relative de la mortalité et par la suite un accroissement de l'excédent naturel.

Faute d'accès aux données statistiques nécessaires, nous ne pourrions pas cerner précisément la pleine réalité des échanges de population entre la RUL et l'extérieur. Une étude réalisée par l'INSEE³⁵ au niveau de la région Rhône-Alpes, peut toutefois nous en donner une idée approchante. A l'échelle de Rhône-Alpes, le solde migratoire entre 1982 et 1990 fut de + 97.440 habitants, soit + 1,94%, mais cet équilibre relatif masque des échanges importants. Durant cette dernière période intercensitaire, 424.300 personnes ont emménagé dans la région, tandis que 326.860 autres en partaient.

Les origines et les destinations des migrants étaient principalement l'Ile-de-France et, dans une moindre mesure, les régions limitrophes : Bourgogne, Auvergne, Languedoc-Roussillon et, surtout, Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Avec les régions situées au nord de la Loire, y compris l'Ile-de-France, le bilan migratoire est nettement favorable à Rhône-Alpes. Avec celles du sud, en revanche, il est défavorable. En d'autres termes, les immigrants proviennent essentiellement des régions septentrionales, tandis que les émigrants se dirigent principalement vers les régions méridionales. La région Rhône-Alpes apparaît sous cet angle comme une transition spatiale dans le vaste mouvement héliotropique³⁶ qui a travaillé la France au cours de ces toutes dernières décennies et qui semble d'ailleurs se confirmer au vu des premiers résultats du recensement de 1999³⁷.

Outre ce décalage entre origines et destinations des migrants, l'analyse des soldes migratoires fait ressortir une seconde dissymétrie, sur la pyramide des âges cette fois-ci. En effet, le solde migratoire est très largement excédentaire avant 40 ans et reste même positif jusqu'à 50 ans. Les immigrants ont donc tendance à être plutôt jeunes. Pour être plus précis, nous pouvons même distinguer trois sous-groupes différents de populations entrantes.

³⁵ INSEE, 1996.

³⁶ Sur le développement des midis français, le lecteur peut se reporter à Brunet R. et Sallois J., 1986, ou encore Desplanques G., 1993.

³⁷ *Le Monde*, jeudi 8 Juillet 1999.

Il s'agit, en premier lieu, de jeunes adultes venus travailler dans la région. Entre les deux derniers recensements (1982-90), 115.000 personnes âgées de 25 à 34 ans se sont installées en Rhône-Alpes, alors que seulement 83.000 individus de la même classes d'âge en partaient.

En second lieu, ces jeunes actifs étant fréquemment chargés de famille, le nombre d'emménagements d'enfants de moins de 15 ans est, lui aussi, largement supérieur aux départs.

En dernier lieu, nous pouvons enfin relever une arrivée non négligeable de 15-25 ans. Il s'agit là pour l'essentiel d'étudiants venus suivre une formation dispensée dans l'une ou l'autre des universités ou des grandes écoles rhônalpines. La région Rhône-Alpes est, en effet, l'une des rares du pays à être attractive au niveau de l'enseignement supérieur et, plus précisément, à ne pas être fortement dépendante en la matière de l'Île-de-France.

Si Rhône-Alpes accueille plus de jeunes qu'elle n'en perd³⁸, après 50 ans, écrivions-nous plus haut, le nombre des départs s'équilibre plus ou moins avec celui des arrivées. En fait, nous pouvons même noter un léger déficit entre 55 et 75 ans. Selon l'INSEE, les populations de cette classe d'âge en partance seraient essentiellement des actifs originaires d'autres régions et qui avaient emménagé par le passé en Rhône-Alpes pour des raisons professionnelles. Elles tendraient ainsi à regagner leur région d'origine à l'heure de la retraite, alors que les rhônalpins de naissance seraient relativement peu nombreux à quitter leur région à la fin de leur vie active³⁹.

Cette rapide analyse des soldes migratoires par classe d'âge nous montre que la région Rhône-Alpes peut être à nouveau appréhendée comme une transition, cette fois temporelle, dans le cycle de vie des individus. Il est manifestement censé d'estimer que ces deux aspects temporels et spatiaux ne sont pas étrangers l'un à l'autre. Il semble, en effet, que nombre de personnes sont amenées au cours de leur vie à emménager pour raisons professionnelles ou de formation dans cette région, puis qu'ils la quittent parfois par la suite tantôt pour gagner d'autres régions plus méridionales encore, tantôt pour rejoindre leur région natale. La connaissance que nous pouvons avoir du jeu des mutations au sein de la fonction publique nationale n'accrédite-t-elle pas cette impression ? Par-delà la faiblesse des soldes migratoires, cela n'indique-t-il pas combien la région Rhône-Alpes participe en réalité à des dynamiques globales qui la dépassent amplement ?

Non seulement cette région participe à des dynamiques nationales, à des jeux complexes d'échange de population, sur fond de géographie économique et d'évolution de l'emploi, mais de surcroît cette insertion n'est pas sans conséquences sur son évolution démographique, et en l'occurrence sur son solde naturel. En effet, ces

³⁸ p. 17, INSEE, 1996.

³⁹ p. 17, INSEE, 1996.

mouvements résidentiels ont eu pour conséquence de rajeunir la population rhônalpine, qui, avec une moyenne d'âge de 36,6 ans, contre 37,2 au niveau national, est l'une des plus jeunes du pays. Cette relative jeunesse a eu, à son tour, une incidence non négligeable sur la natalité et sur l'excédent naturel de la région. Entre 1982 et 1990, la croissance naturelle de Rhône-Alpes a généré une croissance démographique de 0,58%, alors qu'à l'échelle du pays, l'excédent naturel n'a provoqué un essor que de 0,43%.

Cette présentation succincte des principaux résultats de l'étude menée par l'INSEE nous permet, en conséquence, de souligner que la faiblesse des soldes migratoires ne signifie pas obligatoirement qu'un espace donné se situe à l'écart des dynamiques globales. En l'espèce, cela masque même une profonde insertion de Rhône-Alpes dans les dynamiques nationales ainsi que l'ample incidence de cette immersion sur l'évolution et la structuration démographique de cette région.

Bien que nous ne disposions pas de données spécifiques pour la RUL, ceci nous invite inévitablement à relativiser fortement nos premières impressions quant à l'insignifiance des échanges de population avec l'extérieur. L'étude de l'INSEE ne nous indique-t-elle pas d'ailleurs que les nouveaux arrivants en Rhône-Alpes se sont prioritairement installés dans le sillon alpin (Genève, Annecy, Chambéry, Grenoble), ainsi que dans la région lyonnaise⁴⁰ ? Ne s'avère-t-il pas, en outre, que la RUL est encore plus jeune et son excédent naturel encore plus important que celui de Rhône-Alpes⁴¹ ? A la lumière des éléments exposés précédemment, ceci ne nous amène-t-il pas à interpréter ces différents indicateurs comme la marque d'une insertion encore plus forte de la RUL dans les dynamiques nationales ?

Loin du monde clos, évoluant au gré de sa seule capacité endogène à croître, qu'aurait pu nous suggérer le Graphique 1, page 30, cela nous invite à reconsidérer la RUL comme un espace non seulement inséré mais également travaillé par ces dynamiques d'ensemble, ce qui aurait une incidence jusque dans son évolution démographique et même jusque dans son excédent naturel.

1.2 Evolution démographique des communes de la RUL

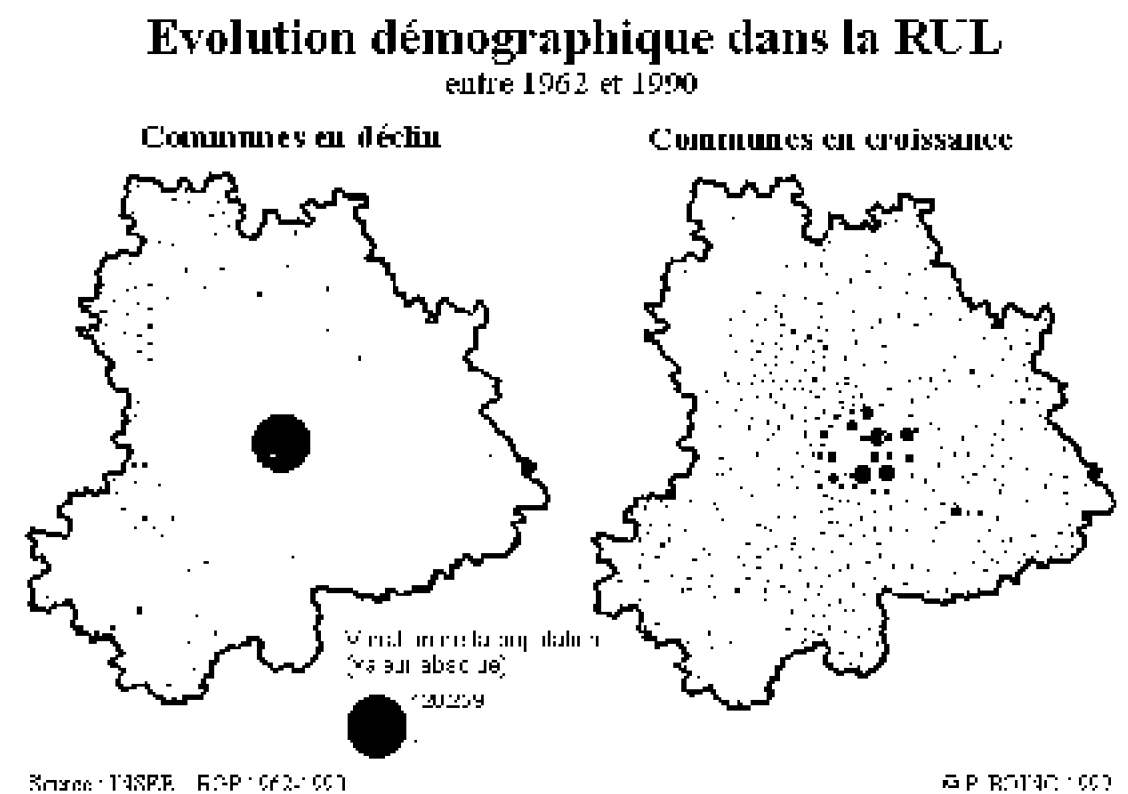
Si nous portons maintenant notre regard à l'intérieur de la RUL et ce jusqu'à l'échelle communale afin d'affiner notre étude des dynamiques démographiques, nous pouvons apercevoir l'extrême diversité des évolutions. Entre 1962 et 1990, les variations de population se sont échelonnées de - 120.259 habitants (Lyon) à + 32.056 (Vaulx-en-Velin). Mais cette très forte disparité doit être nuancée, car la moitié des communes⁴² ont connu une évolution comprise entre + 60 et + 845 habitants. Seules 10% d'entre elles ont subi une perte supérieure à 45 habitants⁴³ ou un gain supérieur à 2.286 habitants⁴⁴. Il s'avère en conséquence que seule une minorité d'entre elles a connu une

⁴⁰ p. 16, INSEE, 1996.

⁴¹ Au dernier recensement, 43,6% de la population de la RUL avait moins de 30 ans et son excédent naturel avait provoqué, entre 1982 et 1990, une croissance de 0,66%, contre seulement 0,58% pour Rhône-Alpes (source RUL, 1992-a).

⁴² Soit l'intervalle inter-quartile (Q3 - Q1).

large variation de sa population, la plupart n'ayant enregistré qu'une évolution modérée.



Carte 3 : Evolution démographique dans la RUL de 1962 à 1990.

La carte⁴⁵, ci-dessus, nous montre que les déclin les plus importants concernent la commune de Lyon (- 120.259 habitants) et, dans une bien moindre mesure, celle de Saint-Etienne (- 10.915 habitants). Cinq autres communes ont connu encore des pertes relativement importantes. Trois d'entre elles se situent dans le bassin stéphanois : Le-Chambon-Feugerolles (-4.250 habitants), Firminy (-2.942 habitants), La Ricamarie (-1.656 habitants). Les deux autres sont fortement enclavées dans les secteurs vallonés

⁴³ Premier décile.

⁴⁴ Dixième décile.

⁴⁵ La proportionnalité des symboles étant la même pour les communes déficitaires et celles en croissance, ces deux cartes sont donc parfaitement comparables.

de la périphérie occidentale de la RUL : Cours-la-Ville (- 1.613 habitants) et Tarare (- 1.411 habitants). Les décroissances les plus fortes sont ainsi enregistrées par des villes centres, voire des banlieues, et cela d'autant plus que la population initiale était importante.

Dans les autres communes déficitaires, les pertes se chiffrent seulement à quelques dizaines, voire quelques centaines d'habitants. Il s'agit, pour la plupart, de petites communes rurales, plus ou moins enclavées à l'ouest de Lyon, dans les monts du Beaujolais, du Lyonnais et du Pilat. Même si ces déclin ont pu avoir localement des conséquences importantes, celles-ci sont cependant relativement mineures à l'échelle de la région. Elles ne totalisent qu'un déficit cumulé de 13.824 habitants et ne sont donc pas en capacité d'induire une large transformation de la répartition traditionnelle de la population au sein de ce périmètre.

En dehors de cette centaine de communes en déclin, l'essentiel de la RUL a bénéficié d'une croissance démographique mais celle-ci fut généralement modérée. Dans la majeure partie des cas elle ne s'élève qu'à quelques dizaines, voire quelques centaines d'habitants supplémentaires. Seules les communes de la banlieue lyonnaise, et notamment de la banlieue est, ont connu un essor de plusieurs milliers et même dizaines de milliers de nouveaux habitants.

Ces premières observations nous permettent d'ores et déjà de souligner toute l'ambivalence des dynamiques actuelles, car nous assistons, de fait, à un double mouvement de polarisation et de diffusion de population. A une certaine échelle, nous pouvons lire une tendance relative à la concentration, avec d'un côté le déclin de la grande périphérie de la RUL et de l'autre l'essor des territoires centraux et ce d'autant plus marqué à mesure que nous nous approchons du coeur de la métropole. A une échelle plus fine, en revanche, nous assistons au phénomène inverse : Lyon voit sa population très nettement baisser, tandis que l'ensemble des communes de sa périphérie connaît un essor et ce jusqu'à des distances importantes de l'hyper-centre. Cette évolution ne traduit-elle pas une tendance à la déconcentration de la population ?

Il convient, il est vrai, de nuancer quelque peu l'importance de cette déconcentration. Si les communes de la périphérie lyonnaise connaissent un essor démographique jusque très loin du coeur de la métropole, les gains sont malgré tout d'autant plus importants que nous sommes proches du centre. La croissance démographique s'ordonne toujours incontestablement selon un gradient centre – périphérie ; cela donne toujours lieu à des zones d'accumulation dans le prolongement direct des villes denses préexistantes. Nous devons, en conséquence, relativiser l'ampleur et la nature réelles de cette évolution. Si celle-ci induit certainement une dédensification, de l'hyper-centre lyonnais notamment, elle ne semble pas pour autant conduire à la disparition de cette agglomération, ni des autres agglomérations d'ailleurs. Au vu de cette première analyse géographique des dynamiques démographiques des communes de la RUL, les évolutions en cours ne semblent pas remettre radicalement en cause le principe de centralité, qui a structuré traditionnellement l'ordonnement des populations urbaines, ni le principe d'agglomération qui en découle. Loin d'une dispersion totale des ménages par laquelle ceux-ci tendraient à se répartir de manière homogène, nous ne pouvons observer ici qu'un redéploiement, certes important, mais qui conserve malgré tout les traits

caractéristiques d'une organisation intra-urbaine.

1.3 Incidence du solde naturel et du solde migratoire sur l'évolution démographique des communes

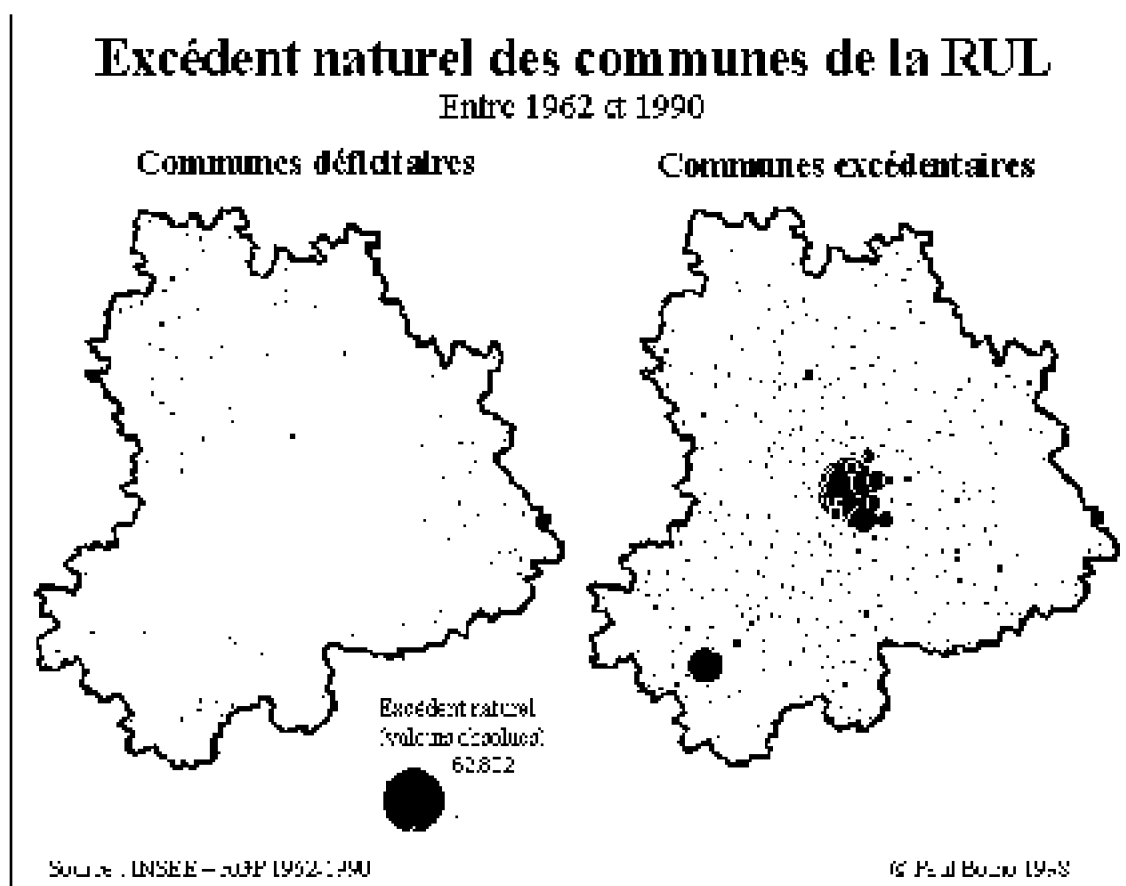
Il se peut, cependant, que cette relative pérennité de l'ordonnement démographique traditionnel soit le fruit, justement, de sa structuration préexistante. Ne faudrait-il pas en effet plus de quelques décennies pour remettre en cause le poids démographique des centres urbains et, plus précisément, leur propension à continuer à se développer, ne serait-ce que par leur capacité propre à générer un excédent naturel important, du moins en valeur brute ? Les soldes migratoires ne nous donneraient-ils pas à lire un redéploiement des populations bien plus important ?

Afin de vérifier cette hypothèse, nous allons maintenant réitérer cette analyse territoriale, mais en distinguant solde naturel et solde migratoire.

Au sein de la RUL, 136 communes ont connu un déficit naturel sur la période qui nous intéresse. En revanche, 537 ont bénéficié d'un excédent et, enfin, 5 ont eu un solde nul. Le solde naturel s'est globalement échelonné de - 3.141 à Albigny-sur-Saône à + 62.802 à Lyon. La moitié des communes⁴⁶ n'a cependant connu qu'un excédent naturel faible compris entre + 8 et + 236 habitants. Seules 3 d'entre elles ont eu un nombre de décès supérieur aux naissances dépassant les 300 personnes : Albigny-sur-Saône (- 3.141), Saint-Just-Saint-Rambert (- 1.569) et Alix (-1.507)⁴⁷. A l'inverse, seules un peu moins de 10% des communes ont bénéficié d'un excédent supérieur à 1.000 individus.

⁴⁶ Intervalle inter-quartile (Q3 - Q1)

⁴⁷ La présence d'importantes maisons de retraite dans ces trois communes explique leur nombre conséquent de décès.



Carte 4 : Excédent naturel des communes de la Rul entre 1962 et 1990.

Parmi les 136 communes qui ont subi un excédent naturel négatif, la plupart (124 d'entre elles) sont rurales. La Carte , ci-dessus, nous montre qu'elles se situent globalement dans la grande périphérie lyonnaise. Seules 12 communes urbaines, dans le sens INSEE du terme, ont été déficitaires. Il s'agit pour l'essentiel (8 d'entre elles) de bourgs ou de petites villes, le plus souvent fort éloignés de la métropole. Les communes excédentaires, à l'inverse, sont essentiellement urbaines. Certes, sur ces 537 communes, 307 sont situées en dehors d'une agglomération, dans le sens INSEE. Toutefois, leur gain cumulé ne s'élève qu'à 24.053 habitants, alors que celui des 230 autres, toutes situées dans une agglomération, se monte à 410.325.

Contrairement à l'évolution démographique globale, la carte des excédents naturels montre ainsi une image très classique de concentration. L'excédent naturel est d'autant plus important que la commune était peuplée et qu'elle se situait au coeur d'une grande agglomération. Le secteur central de la métropole lyonnaise, Lyon et sa proche banlieue, enregistre, et de loin, les gains les plus élevés. Secondairement, il s'agit de Saint-Etienne

et plus marginalement encore des villes moyennes : Villefranche-sur-Saône, Bourgoin-Jailleu et Vienne.

Le déclin démographique du cœur des grandes agglomérations, que nous avons pu observer à travers la carte de l'évolution démographique globale des communes de la RUL (page 35), ne peut donc pas être imputé à une quelconque évolution naturelle. Cette dernière, au contraire, a contribué à renforcer les centres et, en cela, a clairement participé au maintien d'une structuration spatiale de la population fortement concentrée.

Compte tenu du fait que la variation de population d'une commune est formée de son excédent naturel et de son solde migratoire, nous pouvons d'ores et déjà poser comme hypothèse que le redéploiement des ménages, mis en lumière précédemment, résulte essentiellement des migrations résidentielles ; on peut même supposer que l'évolution naturelle l'a sans doute contrebalancé ou, en d'autres termes, en a limité la portée. Un rapide calcul de régression confirme d'ailleurs cette déduction : l'excédent naturel a bien été globalement inversement proportionnel au solde migratoire. En règle générale, plus le solde migratoire a été important, plus le solde naturel a été faible, et inversement bien sûr. Sur les 678 communes que compte la RUL, la droite de régression entre ces deux termes est égale à :

$$\text{Excédent naturel} = - 0,327 \text{ Solde migratoire} + 688,924$$

Le coefficient de corrélation est, pour sa part, de $- 0,73$, ce qui indique, d'ores et déjà, un lien statistique certain. Dans la plupart des communes, il est même encore plus important, car l'observation des résidus montre que seules dix communes s'écartent nettement de la droite de régression et font ainsi fortement baisser le coefficient de corrélation. Il s'agit de communes de la banlieue est de Lyon (Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Saint-Priest, Rillieux-la-Pape, Bron, Caluire-et-Cuire, Décines, Meyzieu) et de la ville de Saint-Etienne. Dans ces secteurs, l'importance de l'excédent naturel l'a disputé à celle du solde migratoire. L'un et l'autre se sont ici cumulés pour engendrer, *in fine*, une importante croissance démographique au cours de cette période. Sans épuiser aucunement le sujet des causes possibles à ce comportement démographique exceptionnel, signalons cependant qu'il s'agit pour l'essentiel de communes où furent construits les grands ensembles des années 1960 et 1970 ; ceci peut sans doute expliquer l'importance du solde migratoire sur la période considérée ainsi que celle de l'excédent naturel, étant donné le profil sociologique des ménages qui résident généralement dans ces logements.

Si nous faisons abstraction de cette dizaine de communes, le coefficient de corrélation entre l'excédent naturel et le solde migratoire atteint $- 0,93$. L'évolution naturelle de la population des communes de la RUL fut donc presque strictement inversement proportionnelle aux migrations résidentielles. Plus l'un des termes fut important et plus l'autre fut faible. Loin de se conjuguer, ces deux sources d'évolution démographique se sont donc bel et bien contrariées. Il s'agit là d'un changement notable, car traditionnellement l'une et l'autre allaient de pair. Les migrants n'étaient-ils pas autrefois dans la plupart des cas de jeunes célibataires qui ne fondaient une famille qu'une fois installés ? Les communes d'accueil ne cumulaient-elles pas, de ce fait, soldes migratoires positifs et excédents naturels ? A l'inverse, les communes d'origine

n'enregistraient-elles pas déficit migratoire et déclin naturel ?

Aujourd'hui, il semblerait donc que les migrants soient généralement des couples ayant déjà eu tout ou partie de leur descendance. De ce fait, les communes d'accueil enregistreraient un solde migratoire positif, mais leur évolution naturelle resterait faible, voire négative. Elles ne bénéficieraient que de peu de nouvelles naissances et, en outre, si leur population préexistante est âgée, la mortalité pourra même y être très importante.

Nous pouvons alors comprendre comment un solde migratoire conséquent peut se conjuguer avec une stagnation, voire un déficit naturel.

Pour les communes de départ, la situation est évidemment approximativement à l'inverse et nous pouvons, par exemple, observer le cas suivant : une émigration de ménages avec enfants qui grève d'autant le solde migratoire, mais une population restante relativement jeune, d'où une faible mortalité, et des familles en cours de constitution, d'où une forte natalité. Ainsi, les déficits migratoires peuvent-ils de même se marier avec d'importants excédents naturels.

1.4 L'exurbanisation, processus majeur dans la recomposition de la géographie des populations de la RUL

Si l'évolution naturelle des communes a conservé une allure relativement concentrée, les dynamiques migratoires ont eu tendance, en revanche, à être beaucoup plus dispersées (voir Carte , page 42). Ce sont ces migrations résidentielles qui sont à l'origine du redéploiement des populations dans la RUL.

Entre 1962 et 1990, les soldes migratoires par commune se sont échelonnés de - 183.061 à + 18.268 habitants ; la majorité des communes⁴⁸ ayant connu des variations plus modérées, comprises entre + 24 et + 576,75 habitants. Nous pouvons tenter d'apprécier à grands traits l'origine de ces migrants et ainsi qualifier ces mouvements migratoires (exurbanisation, polarisation de populations rurales, arrivée de ménages extérieurs à la RUL) en mettant en rapport les gains enregistrés par les communes bénéficiaires et les pertes des communes rurales, celles des communes urbaines ainsi que l'apport de population extérieure à ce périmètre. Certes, nous traitons ici de soldes et non pas de flux de population : nous ne pouvons donc pas conclure que les gains des uns s'expliquent mécaniquement par les pertes des autres, mais ce rapide calcul peut malgré tout nous donner une idée approximative de l'origine géographique des populations migrantes.

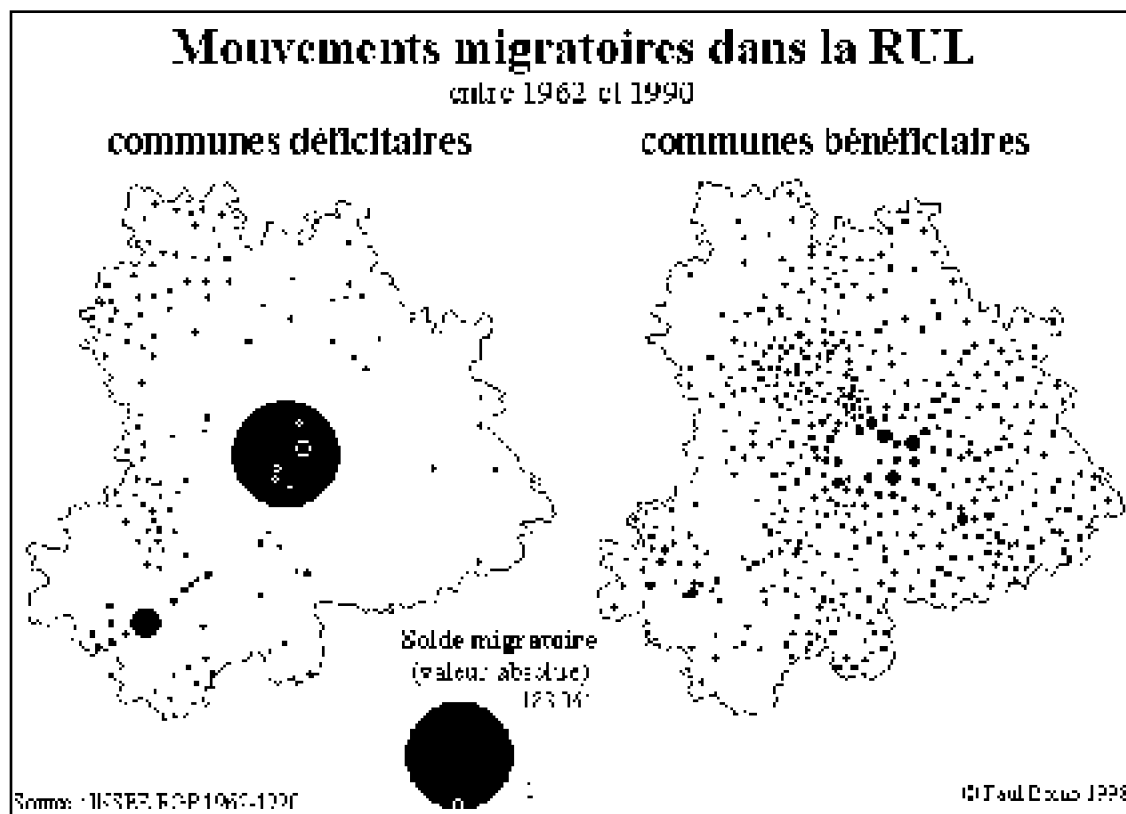
Tableau 1 : Répartition des déficits migratoires par grands secteurs géographiques

⁴⁸ Intervalle inter-quartile (Q3 - Q1).

Secteurs déficitaires	Masse	%
- Extérieurs de la RUL	138.367	30,73%
- Communes urbaines	302.902	67,27%
- Communes rurales	9.033	2,01%
Total des gains migratoires des communes bénéficiaires	450.302	100%

Comme le montre le tableau ci-dessus, les gains de population des communes bénéficiaires ont eu essentiellement pour corollaire des mouvements d'exurbanisation (302.902 départs de communes urbaines), secondairement l'arrivée de populations exogènes (solde migratoire global de la RUL : 138.367 nouveaux habitants) et enfin, beaucoup plus faiblement, des mouvements de polarisation de populations d'origine rurale (9.033 déménagements de communes rurales).

Ces ordres de grandeur étant posés, la carte ci-dessous va nous permettre d'affiner notre analyse. Elle nous présente les soldes migratoires des communes bénéficiaires et des communes déficitaires.



Carte 5 : Mouvements migratoires dans la RUL entre 1962 et 1990.

La principale commune déficitaire, et de loin, est celle de Lyon. Elle a perdu à elle seule pas moins de 183.061 habitants entre 1962 et 1990. Si nous cumulons ses pertes avec celles de la ville de Saint-Etienne et de leurs proches banlieues respectives, nous obtenons un total représentant près de 90% des effectifs perdus par la totalité des communes déficitaires. Il se confirme donc que les populations migrantes furent essentiellement d'origine urbaine, pour ne pas dire avant tout lyonnaise et secondairement stéphanoise. Nous pouvons certes relever, ici ou là, quelques communes rurales répulsives. Concentrées dans les secteurs occidentaux de la RUL, il s'agit généralement de communes enclavées dans les monts du Lyonnais et du Beaujolais, voire du Pilat. Pour réelles qu'aient été leurs pertes, elles ne représentent néanmoins, une fois cumulées, que 5,5% du déficit total.

La relative concentration des déficits migratoires contraste, pour le moins, avec la dispersion géographique des communes bénéficiaires. Autour de la métropole lyonnaise, ces dernières se regroupent pour ainsi dire dans toute sa moitié sud-est et son quart

nord-ouest. Dans le premier cas, il s'agit de zones de plaines, dans le second du val de Saône et des bordures orientales des monts du Lyonnais et du Beaujolais. Nous pouvons également observer un regroupement similaire au nord de Saint-Etienne, dans la plaine du Forez. Cette impression d'éparpillement a évidemment de quoi nous laisser penser à un vaste mouvement, non pas simplement de déconcentration de la population, mais bel et bien de dispersion des citadins dans des périphéries de plus en plus lointaines. L'ordonnancement centre – périphérie des soldes migratoires, s'il reste visible, est en effet relativement peu marqué ; cela pourrait nous faire envisager l'hypothèse d'un véritable processus de désagglomération, ce qui n'est pas véritablement le cas, comme nous le verrons par la suite.

Ce tableau et cette carte nous montrent, en définitive, toute l'importance au cours de cette période de l'exurbanisation, c'est-à-dire le départ de populations du centre des villes vers leurs marges plus ou moins lointaines. Ce processus centrifuge explique aujourd'hui en large part le développement de la grande périphérie lyonnaise, ce qui contraste notablement avec les époques antérieures. Car si ce phénomène n'est pas véritablement nouveau, son importance était bien moindre par le passé. Ainsi par exemple, au milieu du XIX^{ème} siècle, la population du faubourg de la Croix-Rousse, une périphérie lyonnaise alors en plein développement, n'était originaire qu'à 22% seulement de Lyon et à 66% de zones rurales⁴⁹.

Le tableau souligne enfin toute l'importance des échanges entre la RUL et l'extérieur dans la recomposition de la géographie des populations au sein de ce périmètre. L'étude INSEE sur Rhône-Alpes, dont nous avons exposé plus haut les principaux résultats, nous indique clairement d'ailleurs que les nouveaux venus dans ce périmètre se sont, eux-aussi, prioritairement installés dans la grande périphérie de la métropole lyonnaise, tandis qu'à l'inverse, les candidats au départ sont essentiellement issus des secteurs centraux des grandes agglomérations rhônalpines, dont Lyon et Saint-Etienne⁵⁰. Somme toute, à l'instar des migrations internes à ce périmètre, les échanges de populations avec l'extérieur de la RUL ont donc eux-aussi contribué au déclin des centres urbains et à l'essor de leur grande périphérie.

Conclusion de section

Sans tirer de conclusions hâtives quant à l'avenir des villes ou du moins de Lyon, cette première étude démographique nous a montré, en définitive, une région lyonnaise passablement travaillée par un mouvement ambivalent de concentration et de diffusion des ménages. Si ce double phénomène semble pour l'heure relativement mesuré, il convient cependant de souligner que cela est dû, pour une large part, aux soldes naturels, qui modèrent de fait les effets des migrations résidentielles.

Car l'exurbanisation, d'origine essentiellement lyonnaise d'ailleurs, fut très vive et son impact fut même renforcé par les échanges de populations avec l'extérieur de la RUL ; ces deux phénomènes contribuent au déclin des centres urbains, notamment de

⁴⁹ Bayard F. et Cayez P., 1990.

⁵⁰ p. 16, INSEE, 1996.

l'hyper-centre lyonnais, et à l'essor de la très grande périphérie de la métropole ou, en d'autres termes encore, au redéploiement des populations lyonnaises sur une aire étendue.

2. Transformation structurelle et redéploiement limité de l'emploi

L'analyse de l'emploi sera effectuée sur une période allant de 1968 à 1990 à partir des données tirées des différents recensements généraux de la population réalisés par l'INSEE. Nous la compléterons par l'examen du fichier UNEDIC concernant l'emploi salarié privé, pour la période allant de 1990 à 1996. Nous présenterons en premier lieu l'évolution d'ensemble par secteurs d'activité, puis l'évolution géographique par secteurs géographiques⁵¹.

2.1 Transformation de la structure de l'emploi dans la région urbaine de Lyon

Depuis la décennie 1970, bien des recherches ont mis en lumière une baisse, sinon toujours absolue, du moins relative, du nombre des emplois dans le secteur industriel et un gonflement inverse de ceux attachés au secteur tertiaire. L'industrie, hier encore au centre de l'activité économique et du développement urbain, a désormais cédé le pas devant les services. Alors que le secteur industriel occupait plus de 40% de la population active française durant les trente glorieuses, il n'en employait plus qu'un quart au recensement de 1990⁵².

Si tout un chacun peut aisément convenir que les avancées technologiques ont eu une large incidence sur ces changements, qu'elles ont induit une croissance de l'information et de la conception dans les processus de fabrication et, à l'inverse, une diminution des interventions manuelles ; le sens et la portée sociale de ce basculement de l'emploi ont donné lieu pour leur part à bien des débats. La question fut posée de savoir si cela correspondait ou non à la fin d'un cycle historique et en l'occurrence, au passage d'une société basée sur la production de biens matériels vers une autre bien plus centrée sur les services⁵³. Tout comme la première révolution industrielle avait généré autrefois la transformation d'une société dominée par le commerce en une autre basée sur l'industrie, certains postulent que les évolutions actuelles marquent l'avènement d'une société postindustrielle⁵⁴ ou informationnelle⁵⁵.

⁵¹ Les données concernant l'emploi sont regroupées en annexe B.

⁵² Source : INSEE, 1990.

⁵³ La croissance du tertiaire a donné lieu à deux grands types d'interprétation. Pour les uns, dont J. Fourastier (1949) fut sans doute le précurseur, ceci révélerait l'avènement d'une société postindustrielle dominée par les services ; pour de plus amples informations, le lecteur pourra se référer ici à l'ouvrage de D. Bell (1976). Pour les autres, en revanche, nous serions toujours dans une société industrielle ou néo-industrielle, dans laquelle la production reste centrale. La croissance des services serait, en effet, intimement liée à la production de biens matériels. Le lecteur pourra se référer ici à A. Lipietz (1983), ou pour une variante plus originale (l'économie de self-service) à J. Gershuny (1978).

Nous pouvons nous demander, cependant, si cette évolution n'est pas accentuée, et son sens plus ou moins travesti, par la nature même des données ou des typologies de données qui servent à l'observer. La tertiarisation de l'économie est en effet mise en lumière à partir d'une typologie de l'emploi bien particulière, fondée sur une classification ternaire (primaire, secondaire, tertiaire) issue des recherches de Colin Clark. Si cette grille définit relativement bien les deux premiers secteurs (ceux liés à l'exploitation et à la transformation des matières premières), elle se borne en revanche à regrouper dans un vaste secteur tertiaire l'ensemble des activités qui ne rentrent pas dans les deux précédents. Le secteur tertiaire amalgame en conséquence des activités extrêmement hétérogènes, allant des services de base aux ménages (assistantes maternelles, commerce de proximité, etc.) aux services aux entreprises les plus élaborés (assistance informatique, publicité, recherche-développement, etc.). Suite aux évolutions économiques actuelles, 73% de la population active française⁵⁶ se trouve désormais regroupée dans ce que nous pourrions appréhender comme un nouveau tiers état. Cette image d'une vaste catégorie qui regrouperait une part croissante de la population n'est d'ailleurs pas qu'un simple effet de style. La rhétorique de la tertiarisation de l'emploi est bien souvent utilisée pour accréditer la conception simmelienne d'une intégration sociale progressive, conduisant à la résorption des structures de classes consubstantielles à la société industrielle et à l'événement d'une société relativement homogène, dans laquelle les inégalités sociales ne renverraient plus qu'à la seule capacité des individus à se promouvoir socialement et économiquement.

Mais le gonflement du secteur tertiaire renvoie-t-il véritablement à une homogénéisation de la société ? Ne rend-il pas plutôt compte des limites désormais atteintes par une typologie incapable de différencier des situations et des dynamiques pourtant extrêmement différentes ? Pouvons-nous regrouper dans une seule et même catégorie, et par-là même assimiler les uns et les autres, les services induits par les transformations des processus de production ainsi que par les avancées technologiques, et les services domestiques ? Ces deux grands types de services renvoient-ils aux mêmes dynamiques économiques, aux mêmes niveaux de qualification et de rémunération ou encore, plus globalement, aux mêmes systèmes d'emploi ?

Nous pouvons, en somme, nous demander si, par sa conception même, la catégorisation de l'emploi issue des travaux de Colin Clark ne constitue pas une gêne pour qui veut lire et comprendre les évolutions économiques actuelles. Face à ce problème, plusieurs auteurs ont déjà tenté de subdiviser le troisième secteur en tertiaire banal et tertiaire supérieur ou quaternaire. D'autres sont allés plus loin en proposant une refonte globale de la typologie de l'emploi⁵⁷. C'est dans cette dernière perspective que se situe la proposition élaborée par l'équipe STRATES au début des années 1990⁵⁸. A partir

⁵⁴ Touraine A., 1969 ; Bell D., 1976.

⁵⁵ Castells M., 1989.

⁵⁶ p. 129, Noin D., 1998.

⁵⁷ Sanguin A.L., 1978 ; Soppelsa J., 1978.

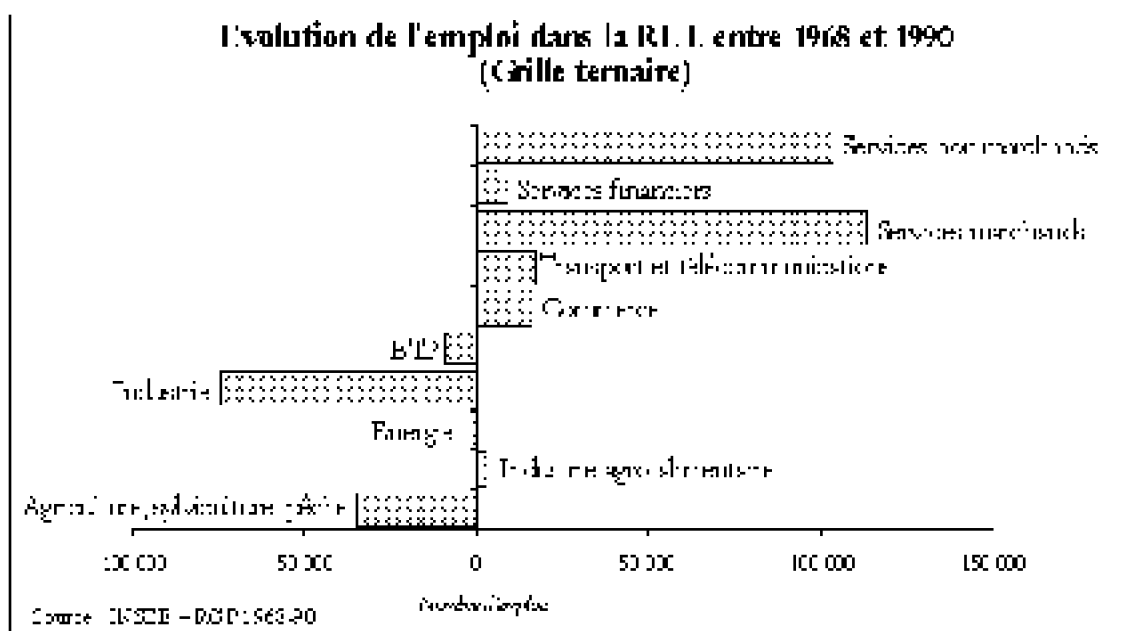
de la nomenclature des activités et des produits (NAP) détaillée à 600 postes, cette équipe de recherche a élaboré une nouvelle typologie regroupant d'une part l'ensemble des activités liées à la production (production de biens matériels et services aux entreprises) et de l'autre, les emplois liés à la reproduction sociale (services aux ménages), l'armée étant classée à part. Cette nouvelle typologie a l'avantage évident de nous permettre de distinguer les services aux entreprises de ceux aux ménages et, plus globalement, de nous aider à mieux appréhender la part respective des activités concourant à la production de celles participant à la reproduction sociale. Cela nous permet, en d'autres termes, de différencier dans la tertiarisation de l'emploi les dynamiques qui nous renvoient à la transformation des processus de production, consécutive aux avancées technologiques (l'essor des services aux entreprises), de celles qui reflètent la transformation des besoins sociaux et, à travers elles, une modification du fonctionnement social (la croissance des services aux ménages).

Les données agrégées selon cette nouvelle typologie n'étant disponibles à l'INSEE que pour les années 1982 et 1990, nous ne pourrions les utiliser sur toute la période qui nous intéresse ici. Nous exploiterons donc, en premier lieu, la typologie ternaire pour la période allant de 1968 à 1990, ce qui nous permettra de mettre en relief l'indéniable tertiarisation de l'emploi durant cette période. Nous affinerons par la suite ces premiers constats en utilisant la typologie STRATES pour les années 1982 à 1996. Jusqu'à 1990, nous traiterons les données des recensements généraux de la population ; par la suite, nous utiliserons celles issues du fichier UNEDIC, ce dernier ne portant que sur les seuls emplois salariés de droit privé. Cette analyse de la grille STRATES nous permettra, plus particulièrement, de mettre à jour l'ambivalence actuelle de la croissance des services.

2.1.1 La tertiarisation de l'emploi à travers la grille ternaire (1968-90)

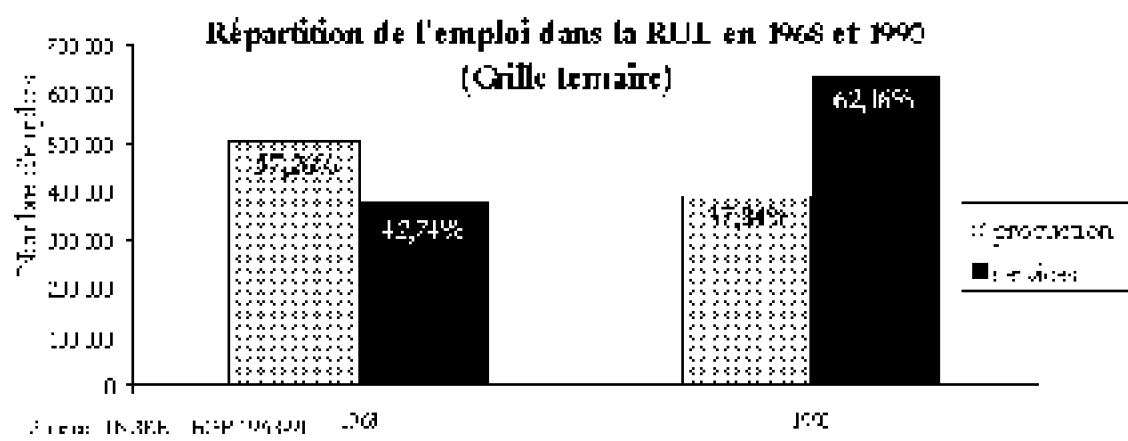
De 1968 à 1990, l'emploi total dans la RUL est passé de 879.200 à 1.024.227, soit une croissance de + 14,16%. Une première analyse de l'évolution sectorielle ne nous montre, en fait, que des résultats d'une grande banalité.

⁵⁸ STRATES, 1993 ; INSEE, 1995.



Graphique 2 : Evolution de l'emploi dans la Rul (grille ternaire) de 1968 à 1990.

En un peu plus de vingt ans, les secteurs directement liés à la production (industrie, agriculture et BTP) furent les principaux domaines à avoir perdu de l'emploi (- 25,08%), alors que, dans le même temps, le secteur tertiaire (services, transports et commerce) enregistrait une progression importante (+ 69,42%). Ces évolutions contrastées ont, *in fine*, abouti à une inversion des rapports entre la sphère de la production matérielle (agriculture, IAA, énergie, industrie, BTP), secteurs primaire et secondaire, et celle des services. Alors que naguère, l'industrie constituait la principale source d'emploi sur la région lyonnaise, ce sont désormais les services qui dominent en la matière avec près des deux tiers de l'emploi total.



Graphique 3 : répartition de l'emploi dans la RUL (grille ternaire) en 1968 et 1990.

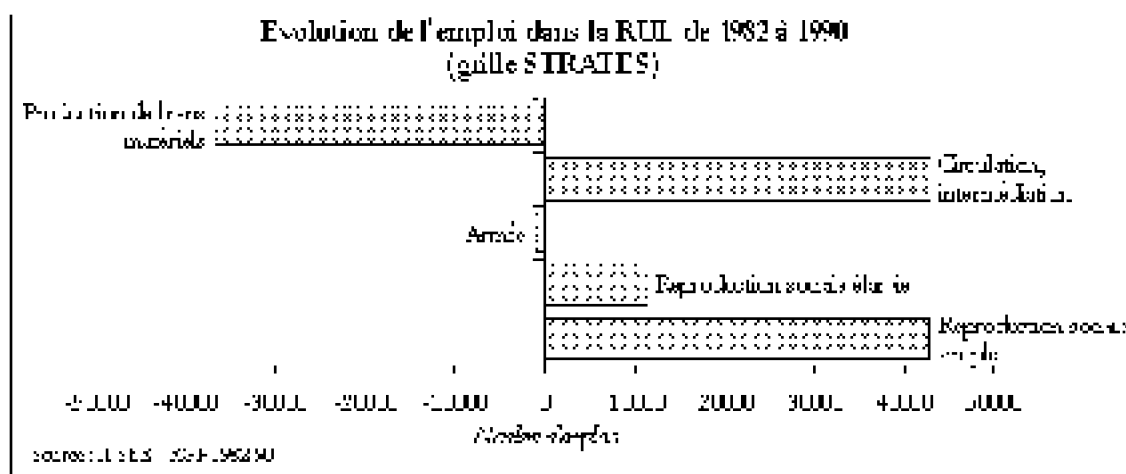
En dépit de cette évolution, la RUL conserve cependant un profil industriel nettement supérieur à la moyenne des villes françaises. Alors que l'industrie ne procurait plus que 22,3% des emplois urbains en France en 1990, le secteur secondaire représentait 35,16% sur la région lyonnaise à cette même date⁵⁹. Ces premiers éléments nous permettent, en définitive, de souligner l'importante transformation de l'emploi durant cette

période sur la région lyonnaise, comme ailleurs. Cela reste toutefois pour le moins insuffisant pour comprendre, même globalement, la nature des transformations qui se sont produites.

2.1.2 L'ambivalence du tertiaire à travers la grille STRATES (1982-90)

La grille STRATES nous permet d'affiner notablement notre analyse et cela même si nous restons à un niveau important d'agrégation⁶⁰. De 1982 à 1990, l'emploi dans la RUL est passé de 964.124 à 1.024.227, soit une croissance de + 6,23%. Cette augmentation est légèrement supérieure à la moyenne des villes françaises, qui ne bénéficiaient sur cette même période que d'un essor de + 5,59%. Si nous tentons de cerner l'origine des 60.123 nouveaux emplois gagnés par la région lyonnaise durant cette courte période, nous nous apercevons alors qu'ils proviennent presque exclusivement de l'expansion des services aux ménages.

Comme le montre le Graphique 4, ci-dessous, la sphère productive reste globalement stable. Les emplois concourant directement à la production de biens matériels (agriculture, industrie, BTP) sont en recul (- 8, 94%), alors que ceux qui y participent indirectement, les emplois de circulation et d'intermédiation (services financiers, commerce de gros, énergie, transports de marchandise, etc.), ont bénéficié d'une très forte progression (+ 21,64%). L'un dans l'autre, ces évolutions s'équilibrent et la sphère productive enregistre même une légère progression : 616.918 emplois en 1990, contre 610.544 en 1982, soit + 1,04%.



Graphique 4 : Evolution de l'emploi dans la RUL (grille STRATES) de 1982 à 1990.

Si l'évolution est ambivalente pour la sphère productive, elle est, en revanche, univoque pour celle de la reproduction sociale. Les services aux ménages, aussi bien de base (reproduction sociale simple) que plus rares (reproduction sociale élargie), ont bénéficié d'une progression plus que notable. Les services basiques (commerce de détail,

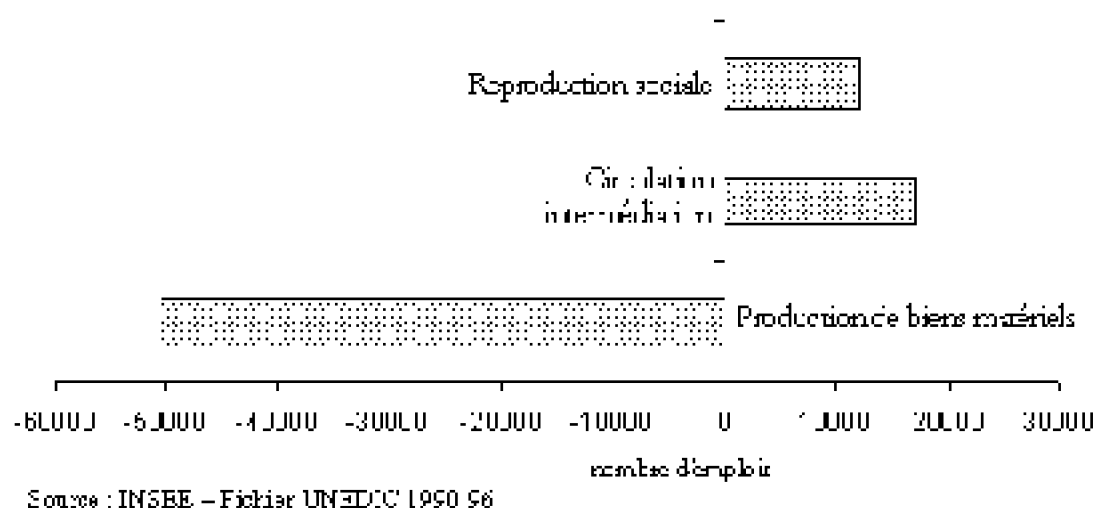
⁵⁹ Source : INSEE – RGP 1990.

⁶⁰ Rappelons que nous ne pouvons pas descendre bien loin dans l'analyse sectorielle, du fait que les données sur l'emploi sont issues de sondages, ce qui nous impose très rapidement un seuil en deçà duquel la marge d'erreur est par trop importante.

médecine générale, enseignement primaire et secondaire, services administratifs, etc.) ont eu le développement le plus important en valeur absolue (+ 42.937 emplois, soit + 15,03%) et la reproduction sociale élargie (enseignement supérieur, établissements hospitaliers, justice, culture, etc.) en valeur relative (+ 19,08%, soit 11.660 emplois).

L'essor global de l'emploi sur la région lyonnaise s'est, en définitive, essentiellement nourri pour ne pas dire exclusivement, du développement des services aux ménages ; les évolutions affectant la sphère productive ne font, de fait, que se contrebalancer. Une présentation succincte des données du fichier UNEDIC, portant sur l'emploi salarié de droit privé, confirme cette tendance et révèle même son accentuation durant ces toutes dernières années.

Evolution de l'emploi salarié privé de 1990 à 1996 (grille STRATES)



Graphique 5 : Evolution de l'emploi salarié privé dans la RUL (grille STRATES) de 1990 à 1996.

Entre 1990 et 1996, les emplois salariés de droit privé ont connu une baisse de 21.154, soit - 2,84%. Ce sont encore une fois les emplois directement attachés à la production de biens matériels qui sont à la source de ce déclin. Ils enregistrent un déficit de 50.500, soit - 15,38%. Les deux autres secteurs ont bénéficié, *a contrario*, d'une certaine croissance. Les services aux entreprises ont connu un essor de + 17.138 emplois, soit + 7,64% ; les services aux ménages, un développement de + 12.191 emplois, soit + 6,33%. Durant cette dernière période, la réorganisation interne à la sphère productive n'a donc plus débouché sur un solde blanc. Le développement des services aux entreprises n'a pu compenser que très imparfaitement le déclin de la production *stricto sensu*. Sans l'apport des services aux ménages, ici uniquement ceux de droit privé, le déclin aurait même été encore plus important.

La grille STRATES nous révèle, en définitive, que la tertiarisation de l'emploi, mise en lumière par la grille ternaire, se nourrit de deux dynamiques relativement distinctes. Nous assistons, en premier lieu, à un basculement au sein de la sphère productive entre les

emplois directement liés à la production de biens matériels et ceux qui n'y concourent qu'indirectement. Ce mécanisme rend compte, d'une part, du progrès technologique qui a induit une montée des emplois abstraits et une baisse concomitante du travail manuel. Il reflète aussi, d'autre part, la réorganisation globale du travail, et plus précisément le passage du *fordisme* au *flexibilisme*. Alors que depuis le XIX^{ème} siècle, la tendance était à la concentration des activités liées à la production au sein de vastes établissements industriels, depuis les années 1970, nous assistons à un mouvement inverse d'externalisation des activités hors de ces grandes unités de production, lorsque ce n'est pas à leur démantèlement pur et simple. Des emplois, hier encore insérés dans de vastes établissements industriels, et de ce fait dénombrés comme tel sont aujourd'hui dispersés dans des myriades de petites entreprises spécialisées et peuvent être désormais décomptés comme activité tertiaire. Ainsi, par exemple, un service de comptabilité, hier internalisé dans une entreprise industrielle, était de ce fait considéré comme relevant du secteur secondaire. Aujourd'hui, en revanche, si ce même service a été externalisé, il sera alors considéré comme participant au secteur tertiaire.

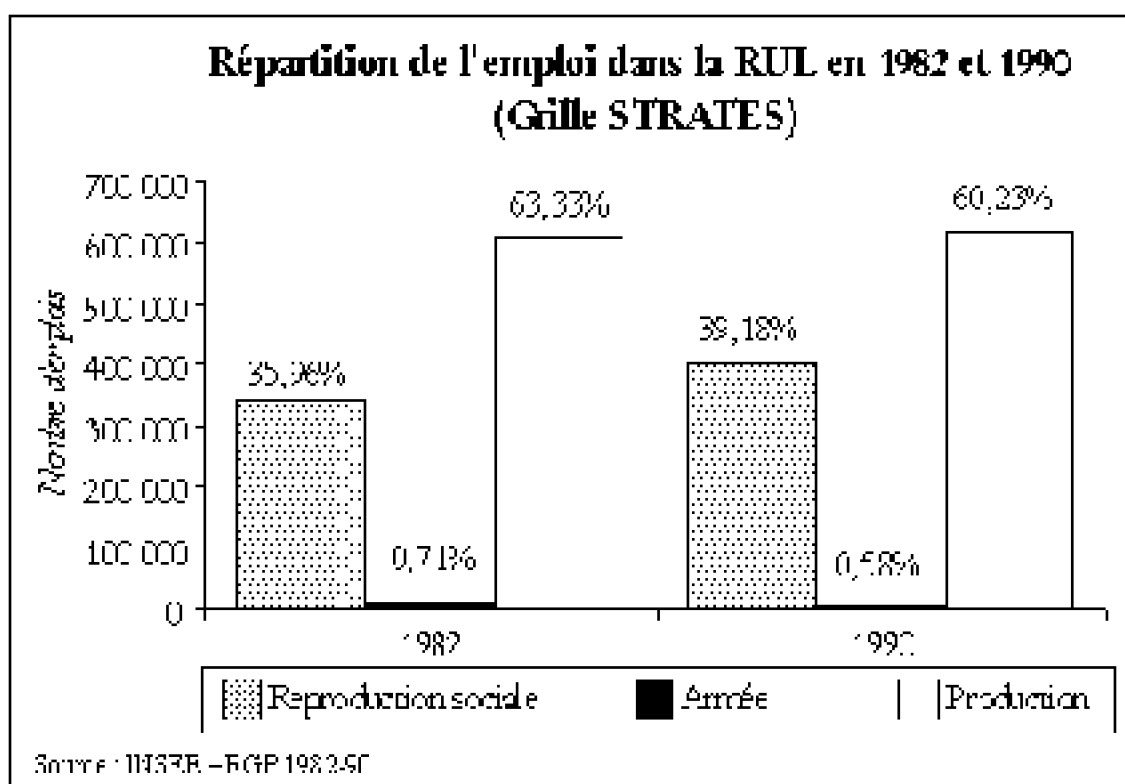
Quelle que soit l'importance de la transformation du mode de production dans la croissance du tertiaire, cette dernière ne découle toutefois pas uniquement des mutations internes à la sphère productive : elle se nourrit aussi du développement, en valeur relative comme en valeur absolue, des services aux ménages. La sphère de la reproduction sociale a connu un essor indéniable. Si l'offre répond à la demande, si tout ce qui existe est nécessaire, pour paraphraser Spinoza, nous sommes amenés à penser que cet accroissement du nombre des emplois affectés au service des ménages correspond à un développement notable de leur demande sur cette même période. Ceci révélerait que les conditions de vie et les modes de vie, qui déterminent les besoins et à travers cela la demande, se sont eux aussi quelque peu modifiés au cours de ces dernières décennies. La concomitance entre cette transformation, au moins postulée, des besoins des ménages d'une part, les mutations qui ont affecté la sphère productive d'autre part et, enfin, la déconcentration de la population que nous avons mise en évidence dans la première partie de cette section, nous invite ici à former l'hypothèse que ces trois phénomènes, sociaux, économiques et spatiaux, sont quelque part en congruence.

La ville, son économie et sa population ont évolué dans les mêmes temps et ces différentes évolutions semblent, à l'évidence, se renvoyer les unes aux autres.

A un niveau plus global, les changements qui ont affecté la sphère productive et celle de la reproduction sociale ont, *in fine*, modifié la part relative de l'une et de l'autre dans l'emploi total. Ceux liés de près ou de loin à la production ont eu tendance à baisser par rapport à ceux dévolus aux services aux ménages. Ce rééquilibrage reflète, sans doute, les délocalisations hors de la région lyonnaise d'une partie de l'appareil productif, ainsi que les gains de productivité opérés dans le processus de production par les avancées technologiques. On produit désormais autant, sinon plus, avec moins de salariés, et ces derniers ne travaillent plus obligatoirement à proximité immédiate du marché sur lequel est commercialisée la production.

Il convient, toutefois, de relativiser l'ampleur de la baisse du secteur productif, car celui-ci reste toujours et encore prédominant. Cette observation se vérifie d'ailleurs non seulement pour la région lyonnaise, mais aussi pour l'ensemble des villes de France. En

1990, l'emploi productif y représentait en moyenne 53% de l'emploi total, contre 57% en 1982.



Graphique 6 : Répartition de l'emploi dans la RUL (grille STRATES) en 1982 et 1990.

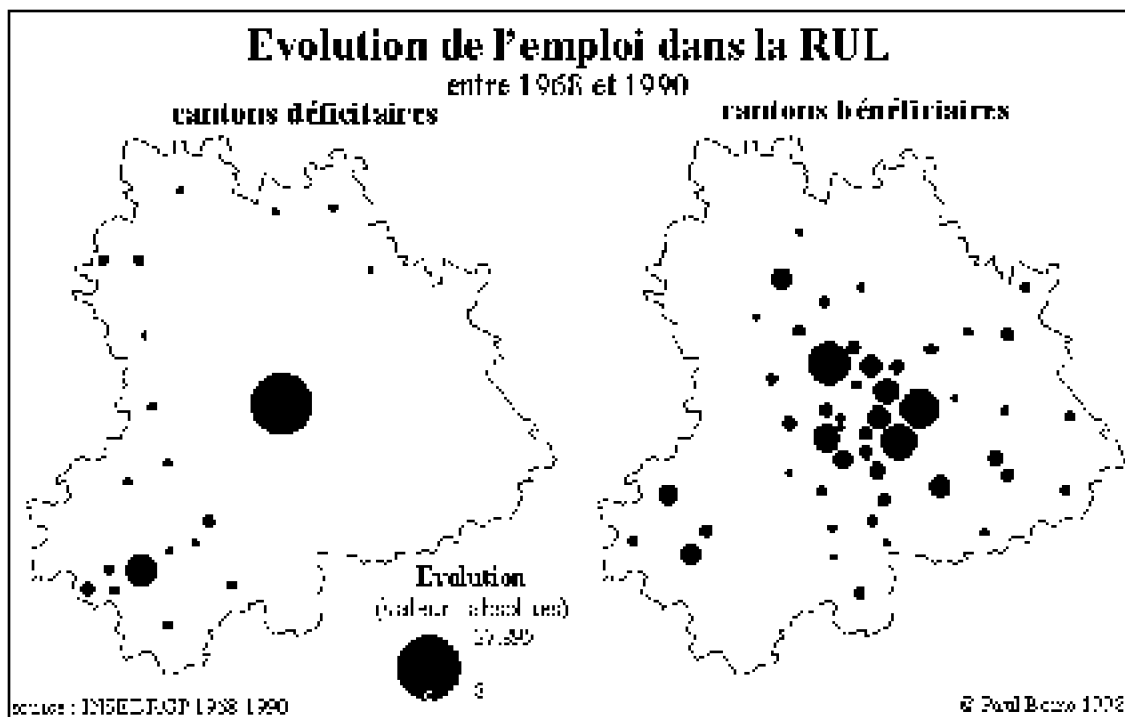
Somme toute, la grille STRATES nous a proposé une lecture de l'évolution et de la structuration de l'emploi de la région lyonnaise, mais aussi national, qui semble bien mieux correspondre à la réalité. Par delà ses mutations, la métropole rhodanienne conserve un profil productif qui semble bien plus conforme à l'histoire et à la réalité actuelle de cette ville.

2.2 Redéploiement spatial limité des emplois

Les deux cartes ci-dessous nous présentent maintenant l'évolution globale de l'emploi par canton⁶¹ pour la période allant de 1968 à 1990. Certains cantons ont dû être regroupés. Comme nous le disions plus haut, les données diffusées en ce domaine par l'INSEE sont issues de sondages. Un seuil statistique de 2.000 emplois s'avère donc nécessaire pour assurer un minimum de fiabilité aux estimations calculées. Les cantons de Chalamont (0108) et de Villars-les-Dombes (0135) ont donc été fusionnés, ainsi que ceux d'Ambérieu-les-Dombes (0130) et de Reyrieux (0142), ceux d'Heyrieux (3815) et de la Verpillère (3837), ceux de Nivolas-Vermelles (3804) et de Saint-Jean-de-Bournay (3828), de Ruy (3853) et de l'Isle-d'Abeau (3858), de Bourg-Argental (4203), de La Valla-en-Gier (4218) et de Saint-Genest-Malifaux (4224), de Saint-Jean-Bonnefonds (4220) et de Villars (4221), de Beaujeu (6904) et de Monsols (6923) et enfin d'Amplepuis (6901) et de

⁶¹ Il s'agit ici des pseudo-cantons définis par l'INSEE.

Lamure-sur-Azergue (6909). Comme pour les cartes démographiques, la proportionnalité des symboles est identique pour les deux cartes. Elles sont donc parfaitement comparables.



Carte 6 : Evolution de l'emploi dans la RUL entre 1968 et 1990.

Le principal espace déficitaire est encore une fois celui de Lyon. A lui seul, il a perdu 27.895 emplois soit près de la moitié (48,55%) du total des cantons déficitaires. Si nous rajoutons le canton de Saint-Etienne (-12.991), nous obtenons alors 71,15% du total des pertes des communes déficitaires. Les emplois, comme les ménages, ont donc eu tendance à quitter les grands centres urbains.

Toutefois, contrairement aux migrations résidentielles, les emplois restent relativement concentrés spatialement. Le redéploiement des emplois dans la RUL, pour réel qu'il soit, n'a pas engendré un mouvement de dispersion aussi important que pour les ménages. Les cantons bénéficiaires sont fortement regroupés autour de la métropole. La banlieue lyonnaise accapare, à elle seule, 64,99% des gains totaux des cantons excédentaires (soit + 131.589 emplois entre 1968 et 1990). Le redéploiement des emplois a donc affaibli les centres urbains, à commencer par celui de la métropole, mais a bénéficié aux banlieues de cette même métropole. De fait, l'agglomération lyonnaise sort renforcée de trente ans de dynamiques urbaines. Elle enregistre un gain de 107.456 emplois entre 1968 et 1990, soit + 21.65%. En d'autres termes, si le processus d'exurbanisation semble ici également à l'oeuvre, il n'a pas abouti à une dispersion aussi importante que pour les ménages. Nous observons une simple tendance à la déconcentration des emplois hors du centre lyonnais et, dans le même temps et à une échelle plus globale, à une très forte polarisation de ces emplois tout autour de l'hyper-centre de la RUL.

Conclusion de section

Cette première étude de l'emploi nous montre, en définitive, la tertiarisation de l'économie lyonnaise, mais une tertiarisation duale. Nous assistons tout à la fois à une croissance des services aux entreprises et à un essor des services aux ménages. Ce n'est pas seulement au plan de leur finalité immédiate, que ces deux types de service se différencient : leur développement respectif semble aussi, plus fondamentalement, être induit par des logiques ou des dynamiques certes liées, mais néanmoins sensiblement différentes. L'expansion des services aux entreprises semble découler d'une re-formulation du mode de production (réorganisation de la division du travail et introduction de nouvelles technologies), alors que celle concernant les services aux ménages semble bien plus résulter d'un développement des besoins des ménages et à travers cela d'un changement social ou de fonctionnement social.

Cette ample transformation de la structure de l'emploi de la RUL contraste, enfin, avec la modestie de ses dynamiques spatiales. Si nous pouvons relever, ici encore, une certaine tendance à l'exurbanisation, le processus inverse de polarisation l'emporte toutefois et de loin. Trente ans de restructurations économiques, de passage au flexibilisme, se marquent in fine dans l'espace selon une configuration relativement proche de celle qui pouvait prévaloir au temps de la concentration fordiste. Manifestement, le mode de production flexible se structure certes, au plan fonctionnel, sur une myriade de petites entreprises, mais ne conduit pas pour autant à une dispersion similaire au plan spatial. Si fordisme et concentration urbaine ont été historiquement de pair, le flexibilisme ne semble pas devoir déboucher, du moins dans le cas lyonnais, sur un quelconque processus de dispersion de l'activité économique.

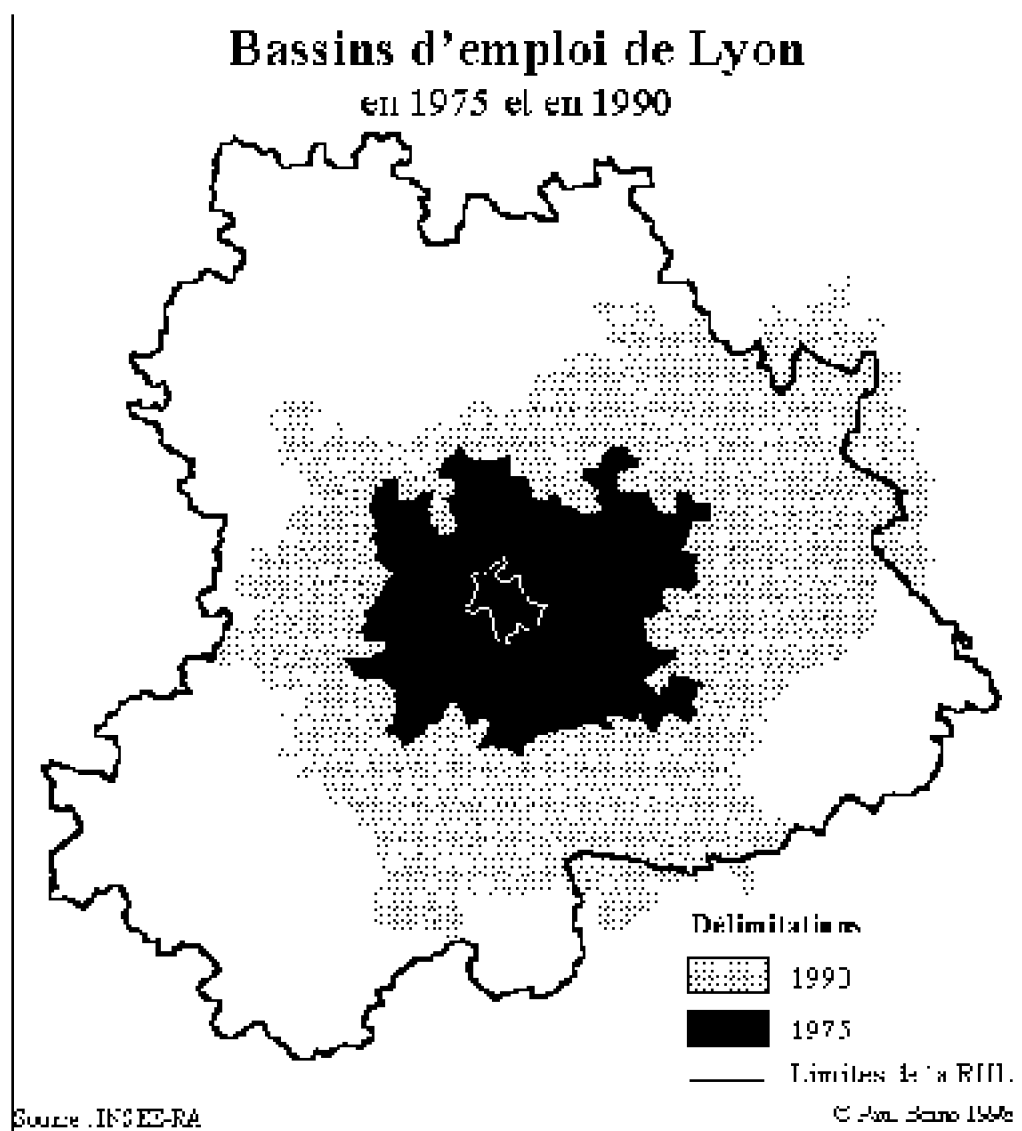
3. Croissance de la mobilité quotidienne

Ce décalage spatial entre exurbanisation des ménages et des emplois n'est pas sans conséquence. L'unité traditionnelle entre lieu de résidence et lieu de travail est de plus en plus fortement battue en brèche. Alors qu'en 1975, 53% des actifs habitant dans la région lyonnaise travaillaient dans leur commune de résidence, en 1982 ils n'étaient plus que 47% dans ce cas et en 1990, 35%⁶². Le coefficient de corrélation entre population et nombre d'emplois par commune est passé pour sa part, de 0,72 en 1968, à 0,53 en 1990. Ce phénomène n'est évidemment pas spécifique à la région lyonnaise. Nous le retrouvons partout en France et débouche ici comme ailleurs, sur une croissance continue des migrations pendulaires en voiture particulière.

3.1 Une augmentation des déplacements domicile - travail

La distorsion géographique entre migrations résidentielles et dynamiques de l'emploi débouche mécaniquement sur une forte croissance des distances entre domicile et travail.

⁶² Source INSEE - RGP 1975, 1982 et 1990.



Carte 7 : Bassin d'emploi de Lyon en 1975 et en 1990.

Au niveau national, la distance moyenne entre ces deux termes a été multipliée par un et demi en 15 ans⁶³, passant de 7,35 km en 1975, à 11,47 km en 1990. Au plan local, comme le montre la carte ci-dessous, ceci a d'ailleurs eu pour conséquence d'engendrer une très forte expansion du bassin d'emploi⁶⁴ de Lyon.

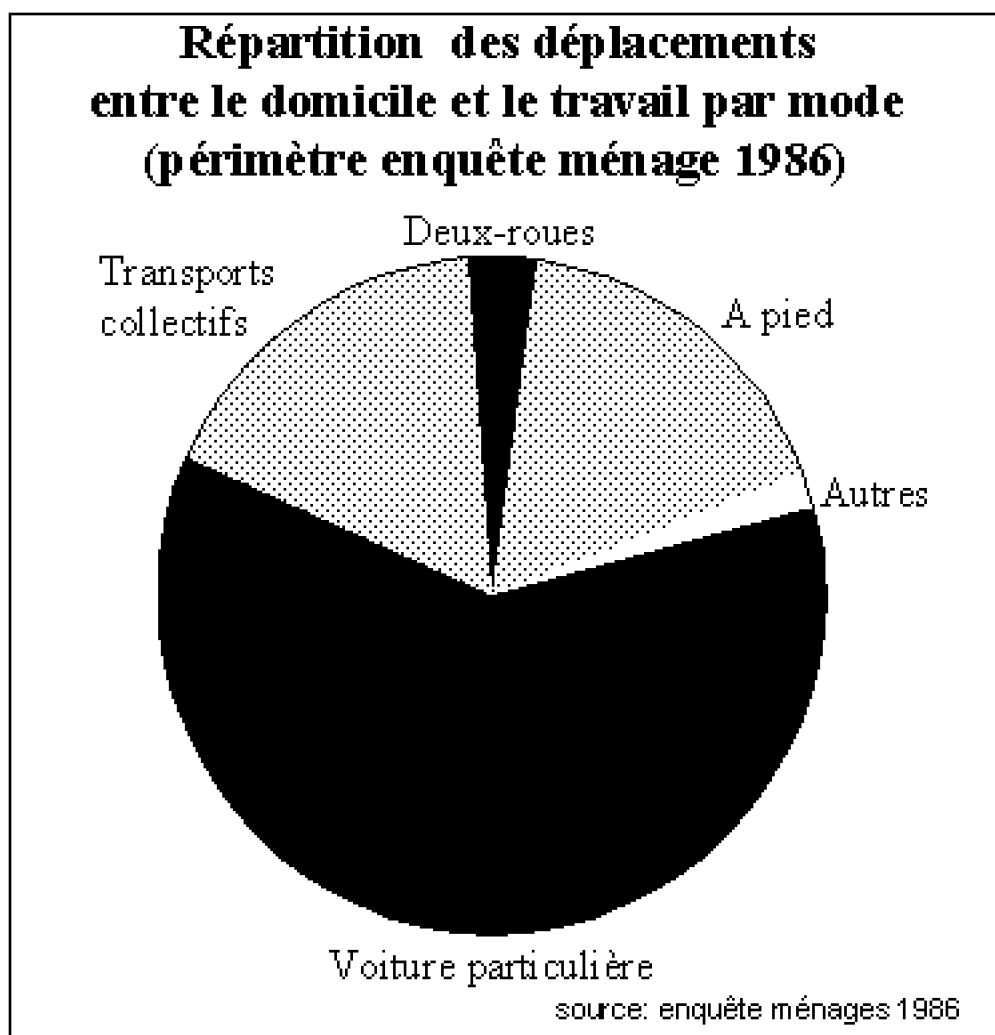
Les enquêtes ménages de 1977 et 1986⁶⁵ nous montrent que cette extension des distances domicile - travail a eu une incidence extrêmement forte sur la mobilité quotidienne, non seulement au plan quantitatif (nombre de déplacements), mais également qualitatif (mode de transport). Ceci a généré une augmentation continue des

⁶³ Source : observatoire économique et statistique des transports.

⁶⁴ Définition INSEE.

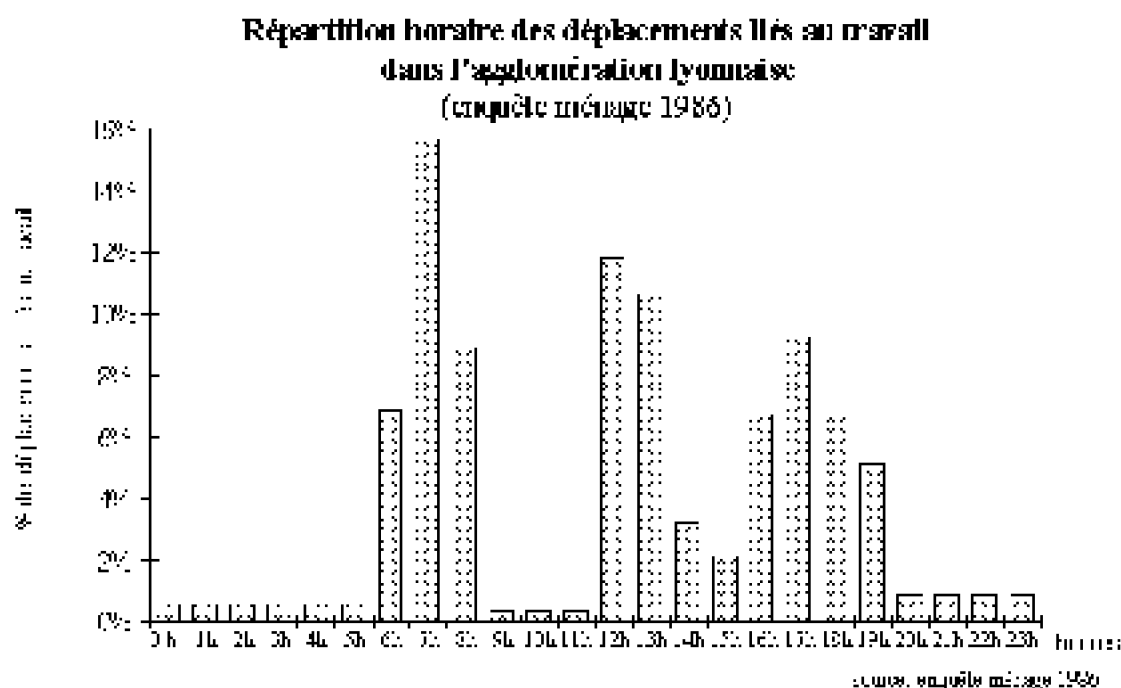
⁶⁵ CETE, 1990 ; CETE - CETUR, 1990.

déplacements en voiture particulière, car les relations entre ces deux termes s'effectuent très majoritairement grâce à ce mode de transport.



Graphique 7 : Répartition des déplacements entre le domicile et le travail par mode en 1986.

Les effets induits ne sont évidemment pas anodins. De par la similitude des horaires de travail, ces déplacements motorisés s'effectuent en large part dans les mêmes tranches horaires, ce qui génère des phénomènes de pointe ou, en d'autres termes, une congestion chronique de l'agglomération.



Graphique 8 : Répartition horaire des déplacements liés au travail dans l'agglomération lyonnaise en 1986.

Bien des auteurs ont déjà souligné les impacts⁶⁶ sociaux, économiques et écologiques de cette croissance des déplacements motorisés, induite par la désimbrication entre travail et domicile ; nul n'est besoin d'y revenir ici. Il nous semble, en revanche, opportun de nuancer quelque peu l'importance de ce désajustement fonctionnel ou, tout du moins, d'en préciser la portée réelle. Une étude récente de Marie-Hélène Massot⁶⁷ montre, en effet, que si la distance moyenne entre habitat et emploi était bien de 11,47 km, en 1990, les trois-quarts des actifs travaillaient cependant à moins de 10 km de chez eux. Certes, en 1975, ils étaient 86% dans ce cas, mais, malgré tout, pour la majeure partie de la population, la déconnexion entre domicile et travail reste, pour l'heure, relativement limitée. Si, en règle générale, ils ne travaillent plus dans leur commune de résidence, ils restent toutefois employés à proximité immédiate et bien souvent d'ailleurs dans une commune riveraine.

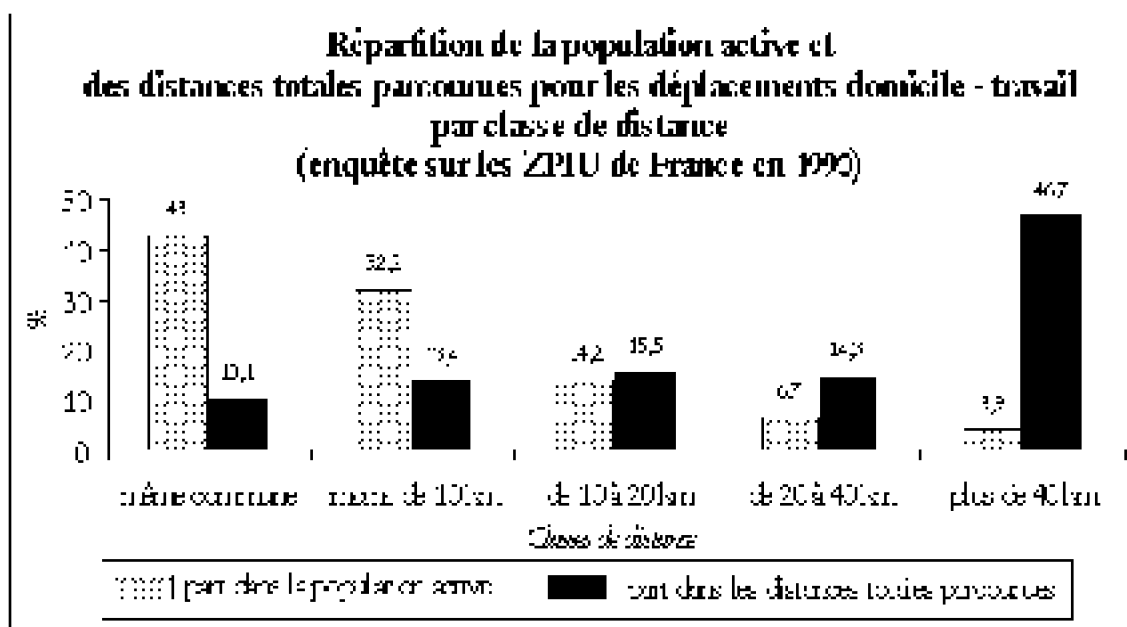
La très forte augmentation de la moyenne globale des migrations pendulaires ne résulte pas véritablement d'une croissance importante et généralisée des distances parcourues par l'ensemble des actifs. En fait, c'est une catégorie bien particulière d'actifs qui est à l'origine de cette progression de 50% de la moyenne des migrations pendulaires. Il s'agit notamment de ceux que l'on nomme les *navetteurs*⁶⁸. La part des actifs effectuant

⁶⁶ Pour un aperçu du nombre d'accidents et du coût économique, on peut se reporter ici simplement à INSEE – OEST, 1991 ; sur les problèmes environnementaux, on peut lire par exemple OCDE, 1988, ou encore OCDE, 1995.

⁶⁷ Massot M.H., 1999.

⁶⁸ Personnes travaillant dans un autre bassin d'emploi que celui où elles résident.

d'importants déplacements journaliers a en effet notablement augmenté, ce qui a eu une incidence forte sur la moyenne générale. Le nombre de personnes travaillant à une distance de leur domicile comprise entre 20 et 40 kilomètres a augmenté de moitié depuis 1975, pour atteindre en 1990 7% de la population active ; la part de ceux dont l'emploi se situe encore plus loin, au-delà de 40 km, a augmenté de deux tiers, pour regrouper au dernier recensement 4% du total des actifs.



Graphique 9 : Répartition de la population active et des distances totales parcourues pour les déplacements domicile-travail par classe de distance en France et en 1990.

Nous pouvons apercevoir, comme le remarque fort judicieusement M.H. Massot, que 75% des actifs travaillent à moins de 10 km de leur domicile et qu'ils ne contribuent qu'à 29% du total des déplacements pour ce motif. A l'autre extrémité du spectre, les 3,9% de la population active employés à plus de 40 km de leur résidence participent, en revanche, à hauteur de 46,7% au total des déplacements. Ainsi sommes-nous amenés à relativiser, sans pour autant la nier, l'ampleur de l'accroissement des déplacements domicile - travail, et à travers cela, celle de la désimbrication entre domicile et travail.

3.2 La mobilité spatiale au coeur du fonctionnement urbain quotidien

Si la déconnexion entre les deux grandes sphères de la vie quotidienne, emploi et habitat, est plus modérée qu'il n'y paraît de prime abord, c'est toutefois bien plus dû à la structuration socio-spatiale préexistante qu'aux dynamiques actuelles. En effet, les dynamiques affectant l'emploi et les ménages (évolution de l'emploi, migrations résidentielles) sont bien loin d'avoir autorisé, reconduit ou renforcé une quelconque proximité spatiale entre ces deux termes. Bien au contraire d'ailleurs, puisque la périurbanisation des ménages provoque, en général, une augmentation substantielle des migrations pendulaires.

L'étude menée par le Laboratoire d'Economie des Transports⁶⁹ de Lyon nous indique à ce titre que 23,29% des actifs de la seconde couronne du SDAU de Lyon travaillaient en

1990 dans leur commune de résidence ; mais si nous ne prenons en compte, dans ce même secteur, que les seuls périurbains, c'est-à-dire ceux originaires de la première couronne ou du centre de l'agglomération, alors ce taux de travail dans la commune de résidence tombe à 6% seulement. L'exurbanisation semble donc s'accompagner d'un accroissement notable des distances entre domicile et travail et l'étude de M.H. Massot confirme cette impression. Cette dernière relevait en effet, à travers l'examen des migrations pendulaires à partir du lieu de travail, et non plus de résidence, que « travailler dans le périurbain semble supposer que nous y résidons aussi, alors que la proposition inverse est beaucoup moins souvent vérifiée : résider dans le périurbain suppose souvent un emploi lointain »⁷⁰.

Cette tendance à la déconnexion croissante entre lieux de résidence et lieux de travail ne peut évidemment que nous interpeller. Si naguère encore nous pouvions nous accorder à considérer que les migrations résidentielles étaient intimement liées à la recherche d'une proximité spatiale maximale avec son emploi, si hier toujours les entreprises pouvaient également rechercher des localisations au voisinage immédiat de leur main d'oeuvre, parfois même en créant de toute pièce cette cohabitation par la construction de cités ouvrières, il semble aujourd'hui que les migrations résidentielles, la périurbanisation en l'occurrence, s'effectuent selon des logiques plus ou moins déconnectées des questions professionnelles ; les relocalisations des entreprises ne s'effectuent plus, du moins en premier lieu, en vertu d'une recherche de proximité avec les zones d'habitation de leur main-d'oeuvre.

Trajectoires résidentielles et trajectoires des activités, car nous sommes très loin d'être convaincus qu'il s'agit toujours de stratégies, ne semblent plus aujourd'hui se renvoyer les unes aux autres ou, en d'autres termes, être déterminées par des questions d'accessibilité mutuelle. Nous pouvons donc, en premier lieu, nous interroger quant aux causes de cette évolution.

Nous pourrions évidemment proposer un premier élément de réponse : les conditions économiques ont notablement changé ces dernières années et rendent difficiles la recherche constante d'une proximité spatiale optimale. Le marché du logement, d'une part, s'est quelque peu durci. La hausse des loyers au cours des années 1980 rend délicat un déménagement qui bien souvent implique une augmentation notable du prix à payer pour un logement, même similaire. Le développement de la propriété individuelle gêne également, du moins pouvons-nous le penser, le changement de domicile. Le marché immobilier est, en effet, notablement moins fluide en France que ce qu'il est, par exemple, en Amérique du Nord.

Outre ces questions liées au choix du lieu de résidence, nous pouvons penser que le durcissement du marché du travail a également joué pour beaucoup dans cet accroissement des distances entre domicile et emploi. L'essor du travail précaire et plus globalement encore la perspective, crainte ou espérée, de changer à plus ou moins court terme d'emploi ne refrène-t-elle pas certaines velléités de se rapprocher d'un travail sans

⁶⁹ Andan O., Cusset J.M., Faivre-d'Arcier B. & Raux C., 1991.

⁷⁰ p. 43, Massot M.H., 1999.

doute provisoire ? La remise en cause de l'emploi à vie, hier encore promu non seulement par le fonctionnariat mais aussi plus largement par le fordisme, ne génère-t-elle pas une instabilité profonde, une difficulté fondamentale à engager une quelconque stratégie résidentielle ? Une enquête menée par le C.E.M.T. (Conférence Européenne des Ministres des Transports)⁷¹ semble bien confirmer ces quelques hypothèses sur le rôle déterminant du contexte économique actuel. Elle souligne, en effet, que les choix de localisations, tant du lieu d'habitation que du lieu du travail, sont désormais rarement ouverts du fait des contraintes économiques et qu'ils ne sont que très secondairement influencés par les problèmes de transport. « Ces choix sont des compromis entre désirs individuels et possibilités effectivement offertes »⁷².

Si ces questions économiques peuvent influencer sur le comportement des ménages, elles paraissent également agir sur celui des entrepreneurs. Le choix de localisation des activités n'est-il pas bien plus lié, aujourd'hui, à des questions de fiscalité locale, d'accès rapide aux grandes voies de communication, de proximité à de vastes aires de chalandise⁷³ et de larges bassins d'emploi⁷⁴ qu'à une quelconque recherche de contiguïté avec ses propres salariés ?

Cette déconnexion croissante entre habitat et travail semble donc résulter de déterminants économiques plus ou moins prégnants. Il nous semble cependant que nous ne puissions pas la réduire à cela et qu'elle renvoie également à une évolution sociologique plus profonde, évolution intimement liée, évidemment, aux transformations économiques. Il y a peu encore, l'emploi structurait en effet l'ensemble de la vie des individus, par le temps occupé par le travail au cours d'une journée, mais aussi au cours de la vie. Les journées de travail étaient notablement plus longues qu'aujourd'hui, tout comme la durée des carrières professionnelles. De plus, le temps « libre » était lui aussi très largement sous influence professionnelle. Les institutions et rapports sociaux qui organisaient ce temps non travaillé (syndicats, associations de quartiers ou de villages, mais aussi les réseaux de voisinage) n'étaient-ils pas en large part induits par la réalité et les modalités de l'emploi ?

Aujourd'hui, en revanche, nous assistons à une montée importante du temps non travaillé. L'entrée dans la vie active est notablement plus tardive et le départ à la retraite plus précoce, du moins pour l'instant. Les rythmes hebdomadaires et quotidiens de travail ont, en outre, été abaissés. Tout ceci conduit, *in fine*, à une forte diminution du temps de travail dans la vie de chacun et, vraisemblablement, à la place du travail dans la vie de chacun. Cette réduction du temps de travail est certainement loin d'être toujours voulue par les intéressés eux-mêmes. La longue liste des chômeurs, des précaires et des temps-partiels imposés nous rappelle à l'envi, que celle-ci peut être autant voulue que

⁷¹ CEMT, 1977.

⁷² p. 18, CEMT, 1977.

⁷³ Dans le sens d'un espace permettant d'écouler les marchandises ou les services produits.

⁷⁴ C'est-à-dire un espace, véritable vivier, dans lequel une entreprise donnée pourra recruter un personnel adapté à ses besoins.

subie, autant source de liberté que de misère, car dans notre société salariale, la réduction du temps de travail va bien souvent de pair avec une réduction des revenus. Voulue ou non, bénéfique ou non, la vie professionnelle tend néanmoins à perdre de son importance dans la vie quotidienne des individus, sans bien sûr s'effacer totalement. Nous pourrions considérer en cela que la croissance des distances entre domicile et travail traduit, reflète ou bien encore inscrit dans l'espace cette désimbrication entre vie sociale et vie professionnelle.

Par-delà ses causes, il est évident que cette mise à distance croissante entre domicile et travail a eu une incidence importante sur l'organisation sociale et spatiale de la ville. Certains ont même pu l'interpréter comme une dislocation de nos cités, un dépérissement de l'urbanité⁷⁵ et plus globalement un affaiblissement des interactions sociales, révélateur d'une certaine forme de décomposition de la société⁷⁶. Mais une telle analyse ne revient-elle pas à faire abstraction du fait que cette évolution ne s'est pas effectuée à niveau technique et à fonctionnement social constant ?

En effet, comme l'a très bien souligné Samuel Bordreuil⁷⁷, ce désajustement socio-spatial a été de pair avec une montée de la mobilité quotidienne, autorisée et favorisée par la diffusion d'innovations techniques et, en l'occurrence, par la démocratisation de la voiture particulière et le développement des infrastructures de transport. De fait, cette croissance de la mobilité quotidienne nous permet alors d'envisager comment la ville peut se segmenter sans pour autant dysfonctionner. N'est-ce pas elle, en effet, qui permet de compenser l'accroissement des distances et ainsi de pallier la fragmentation de la ville et de nos vies ? N'est-ce pas elle qui constitue ce fil rouge qui relie chaque jour les différents fragments de la ville et qui, ce faisant, met en lien les différents aspects complémentaires de nos vies ?

Dans cette perspective, il semble bien qu'il nous faille considérer avec L. Voyé et J. Rémy⁷⁸, que l'accroissement des distances entre domicile et travail ne renvoie pas à une dislocation de la ville, mais plutôt à une transformation en profondeur de son mode d'organisation. Hier encore⁷⁹, la cohabitation entre emploi et résidence, qui allait parfois jusqu'à se fondre en un seul et même lieu, proclamait à l'évidence la proximité spatiale comme principe fondamental d'organisation de l'espace urbain et de la vie urbaine. En cela d'ailleurs, la ville ne se différenciait pas fondamentalement de la campagne ; l'une et l'autre entretenaient une imbrication très forte entre domicile et travail et, plus globalement encore, entre les différents aspects de la vie et les différentes fonctions afférentes. Aujourd'hui⁸⁰ en revanche, la déconnexion entre les grandes fonctions de la ville et les

⁷⁵ Choay F., 1994.

⁷⁶ Touraine A., 1997.

⁷⁷ Bordreuil S., 1995.

⁷⁸ Rémy J. et Voyé L., 1992.

⁷⁹ Même s'il s'agit là avant tout de la ville médiévale, ce système a perduré à Lyon jusqu'à l'orée du XX^e siècle à travers les ateliers – domiciles des canuts, notamment à la Croix-Rousse.

grandes sphères de la vie quotidienne semble ériger la mobilité spatiale comme nouveau principe de fonctionnement urbain.

De fait, la segmentation croissante des espaces urbains n'a pas été de pair avec un affaiblissement des interactions sociales, ni une décomposition de la ville ou, plus précisément, ne peut en être tenue pour directement responsable. Nous pourrions même l'analyser, à l'inverse des apôtres de la non-ville, comme un progrès relatif, comme une source potentielle de plus grande liberté. Car, comme le font remarquer fort justement L. Voyé et J. Rémy⁸¹, cette combinaison de mobilité et de fragmentation n'est-elle pas à même d'autoriser une plus grande indétermination des interactions, c'est-à-dire une plus grande liberté de choix pour tout un chacun quant aux moments, aux lieux et aux sujets d'interaction ? Ainsi, pourrions-nous considérer que dans cette ville fragmentée mais mobile, nous sommes plus libres qu'autrefois, lorsque nous étions confinés dans nos quartiers et nos villages, de choisir quand, où et qui nous voulons rencontrer, quand, où et avec qui nous voulons interagir. Loin d'être une gêne ou un handicap au fonctionnement social, du moins dans le cadre du développement actuel des moyens de locomotion, cette segmentation socio-spatiale pourrait ainsi être appréhendée, *a contrario*, comme une nouvelle source de liberté et donc comme un progrès social, au moins relatif.

Nous devons, cependant, nuancer les vertus de cette évolution, car participer pleinement à la vie urbaine nécessite inévitablement de pouvoir se déplacer aisément d'un point à l'autre de la cité. Nous voyons sans peine ce que l'immobilité partielle ou totale peut signifier. Si hier le bannissement et la relégation constituaient les formes majeures d'exclusion de la ville et de la vie, l'immobilité n'en est-elle pas désormais une cause bien plus redoutable ? L'éloignement ou la séparation, dans les deux cas la distance, ne renvoie plus nécessairement, en effet, à la relégation, au ghetto ou encore au bannissement. Nous pouvons être en périphérie et pourtant parfaitement intégré à la cité. A l'inverse, l'immobilité implique presque inmanquablement la captivité, car en pareil cas, les individus ou les groupes sociaux se trouvent irrémédiablement mis à l'écart du fonctionnement de la ville et, par-là même, de la société.

Nouveau facteur de ségrégation sociale, la mobilité pourrait ainsi être analysée de manière bien plus critique et nous pourrions même poursuivre en disant que, si elle reflète une montée en puissance de la segmentation spatio-fonctionnelle, elle renvoie également à un renforcement de la ségrégation socio-spatiale. Car à travers cette fragmentation de la ville, les groupes sociaux ne mettent pas simplement à distance certaines fonctions. Ils s'éloignent également d'autres groupes sociaux. Dans cette perspective la mobilité sert tout aussi bien à rapprocher et à relier qu'à éviter et à esquiver.

Conclusion de section

Le décalage entre dynamiques résidentielles et dynamiques de l'emploi engendre, en définitive, un accroissement des distances entre ces deux termes, et delà une augmentation importante des déplacements motorisés. Si l'essor de la mobilité

⁸⁰ De fait cette déconnexion s'est-elle engagée dès le début du XIX^e siècle avec l'essor de la première révolution industrielle.

⁸¹ Rémy J. et Voyé L., 1992.

quotidienne est moins forte que ce que les moyennes nous laissent à penser en premier lieu, il est toutefois patent de constater que ceci est bien plus dû à la structuration préexistante des villes qu'aux tendances portées par les processus en cours. L'exurbanisation des ménages et des emplois nous entraîne manifestement vers une déconnexion de plus en plus importante entre domicile et travail, et plus globalement encore, entre l'ensemble des différents aspects de nos vies quotidiennes.

Source de problèmes sociaux, économiques et écologiques que nous ne saurions négliger, cette segmentation croissante de la ville et de nos vies ne peut toutefois être considérée comme un processus remettant en cause, du moins en tant que tel, l'urbanité, le fonctionnement urbain et plus largement les interactions sociales. Car cette segmentation a justement pour corollaire une croissance de la mobilité spatiale qui apparaît en l'état comme le nouveau principe d'organisation de la ville et de nos vies. Evidemment, comme en toute chose, cette évolution n'est pas univoque. Elle est tout à la fois porteuse de progrès et de régress, comme l'aurait dit E. Reclus. Source de plus grande liberté quant aux moments, aux lieux et aux sujets d'interaction sociale, elle signifie aussi l'exclusion ou la captivité pour ceux et celles qui n'y ont pas, ou difficilement accès. Elle renvoie également à un renforcement de la ségrégation socio-spatiale, à des stratégies d'évitement entre classes sociales ou, plus finement encore, entre groupes sociaux et, somme toute, à une appréhension croissante, pour ne pas dire un certain rejet de l'altérité, valeur pourtant fondamentale de la vie en société.

Sans nier aucunement, ni minimiser cette face noire de la mobilité, elle ne fait pas pour autant de ce nouveau principe d'organisation urbaine un élément néfaste qu'il faudrait combattre sous peine de périr. Si la mobilité spatiale n'est pas une marche triomphale vers la modernité ou le progrès, nous ne saurions oublier que la proximité spatiale n'est pas non plus un gage de justice, d'équité ou d'harmonie sociale. La proximité et la mobilité sont deux principes possibles d'organisation du fonctionnement social, qui ne s'excluent d'ailleurs pas obligatoirement. Si l'une et l'autre ont une incidence sensiblement différente sur la société, elles en sont aussi le pur produit et ne font, en dernière analyse, que refléter l'organisation et la structuration même de la société qu'elles organisent.

Conclusion de chapitre

La Région Urbaine de Lyon nous est apparue, en définitive, comme étant travaillée par d'amples processus qui la dépassent largement. La métropolisation est, ici comme ailleurs, synonyme de brassage de populations, d'arrivées et de départs, mais également de transformations économiques extrêmement sensibles et, en l'espèce, d'une importante tertiarisation de l'emploi. Les avancées technologiques et le passage au *flexibilisme* ont manifestement engendré une très forte croissance des services aux entreprises, qui sont aujourd'hui le secteur d'activité le plus dynamique de la sphère productive, même si leur essor s'est quelque peu ralenti au cours de la décennie 1990. La métropole lyonnaise possède, à ce titre, une vitalité économique certaine, ce qui la rend particulièrement attractive pour les populations actives exogènes.

Mais la tertiarisation de l'emploi ne s'est pas seulement nourrie de cette

technologisation des processus de production et, en l'espèce, de la montée des emplois productifs abstraits. Nous avons également assisté à un développement tout aussi important, sinon plus, de la sphère de la reproduction sociale, ce qui suggère non plus une transformation du mode de production, mais une évolution sensible des besoins sociaux et donc du fonctionnement social.

Sur ce sujet, nous avons observé d'ailleurs toute l'importance de la métropolisation sur la structuration spatiale de cette région, ainsi que sur son fonctionnement. Nous avons ainsi souligné qu'elle s'est accompagnée, voire a engendré, une importante déconcentration des populations et un redéploiement, plus limité il est vrai, des emplois. Nous avons indiqué combien ceci a pu contribuer à induire une déconnexion croissante entre ces deux grandes fonctions de la ville, entre ces deux grandes sphères de la vie quotidienne. Nous avons montré combien cela avait participé à l'accroissement des déplacements quotidiens et, en cela, à l'émergence de la mobilité spatiale comme nouveau principe d'organisation de la ville et de nos vies.

Ne pourrions-nous pas estimer, en conséquence, que la montée en puissance de la reproduction sociale renvoie à cette double mutation, c'est-à-dire tout à la fois à ce redéploiement spatial de la ville et à la transformation de son principe même d'organisation ? Ne pourrions-nous pas postuler, en d'autres termes encore, que cette mutation d'importance dans la structuration et le fonctionnement urbain a provoqué une évolution sensible des besoins des populations urbaines et par la suite engendré la croissance des services aux ménages ?

Chapitre 2 Du développement des banlieues à l'essor périurbain *D'une croissance agglomérée à l'expansion diffuse*

Le chapitre précédent nous a permis d'approcher les dynamiques, qui ont travaillé la RUL au cours de ces trois dernières décennies et, plus précisément encore, d'esquisser les principaux traits du redéploiement de la métropole lyonnaise en tant que système socio-spatial. Nous voudrions à présent envisager les conséquences de ces évolutions sur cette ville, en tant que forme physique de ce système socio-spatial ou, en d'autres termes encore, en tant qu'espace construit reflétant un système socio-spatial sous-jacent. Il ne s'agit pas ici de reprendre l'étude précédente en la déclinant sur un objet faussement différent. La distinction que nous établissons entre la ville et le système urbain n'est pas une simple clause de style car, à l'invite de Fustel de Coulanges⁸², nous opérons une distinction très nette entre ces deux termes, entre le système socio-économique territorialisé et son « domicile ».

Par système urbain ou urbain, nous n'entendons pas seulement, ni même essentiellement d'ailleurs, un conglomérat de populations et d'activités, mais bien un

⁸² Fustel de Coulange N.D., 1864.

ensemble organisé, notamment par des rapports de production. Cet ensemble forme de fait, un système se définissant, comme tout système d'ailleurs, avant tout et surtout par la nature et le sens des interactions qui relient ses différentes composantes.

Ce système socio-spatial n'étant pas, et pour cause, dématérialisé, il s'incarne dans ce que nous désignons sous le terme de ville. Mais si cette ville constitue bien la forme physique de l'urbain, elle n'en est pas pour autant le simple reflet. Ces deux termes ne sont ni équivalents, ni interchangeables : ce que la ville reflète de l'urbain, ce qu'elle inscrit dans l'espace, c'est essentiellement la structuration et l'organisation spatiale de ce système social, et en l'occurrence, comment se répartissent ses différentes composantes et comment s'organisent leurs interrelations. Or, comme le souligne fort justement M. Bassand⁸³, la société urbaine ne se réduit pas à cette seule dimension synchronique. Elle est aussi foncièrement dynamique. En d'autres termes encore, si un système socio-spatial, celui de Lyon notamment, fonctionne en permanence, il évolue aussi constamment ; il est tout à la fois organisation et phénomène. Cependant la ville ne rend pas compte de la même manière de ces deux dimensions de l'urbain. Elle a tendance à refléter l'organisation synchronique de la société et à ne pas répercuter instantanément, ni entièrement toutes les évolutions du système social.

La ville n'est donc qu'un reflet partiel de l'urbain et, qui plus est, un reflet biaisé ; car en construisant physiquement les localisations des fonctions urbaines et des groupes sociaux, la ville matérialise certes la répartition spatiale des composantes de l'urbain, mais ne les sédimente-t-elle pas aussi ? En inscrivant concrètement dans l'espace les possibilités de connexion, de communication et d'échanges, la ville autorise, il est vrai, les interactions entre les composantes de l'urbain, mais ne les ossifie-t-elle pas également ? Ne pourrions-nous pas encore étendre ce discours en disant, toujours à l'invite de M. Bassand, qu'en instaurant concrètement les systèmes d'administration, de gouvernement et de régulation, la ville facilite et stabilise, sans nul doute, le fonctionnement de l'urbain, mais qu'elle le fossilise également ?

La ville procède de l'urbain, mais instaure un rapport ambigu avec ce qui lui donne naissance et sens. Loin d'être un simple reflet, même partiel de l'urbain, elle en est, pourrions-nous dire, l'organisation formelle ou, plus précisément encore, la formalisation de sa structure.

C'est bien dans cette acception des termes, dans ce distinguo plus fondamental qu'il n'y paraît, à notre sens du moins, qu'il nous semble heuristique d'analyser l'évolution de la ville en tant que telle. Par-delà les évolutions de forme et de bâti, l'étude de cette formalisation de l'urbain n'est-elle pas à même de nous offrir une image plus nette de ce qui a véritablement changé, de ce qui s'est fondamentalement transformé dans la structuration même du système socio-spatial sous-jacent ? Ceci ne nous permettrait-il pas d'affiner notre compréhension quant à la nature réelle des mutations en cours et, plus précisément encore, quant à la manière dont la métropole lyonnaise évolue aujourd'hui, c'est-à-dire se reproduit et se transforme tout à la fois ? Ceci ne nous amènerait-il pas à passer d'une simple lecture du redéploiement lyonnais à une première esquisse de sa recomposition ?

⁸³ Bassand M., 1997.

Nous verrons à ce titre, que le redéploiement urbain a tout d'abord donné lieu à un très important mouvement de formation de banlieues, mais qu'il génère, depuis les années 1970, l'essor de franges périurbaines, c'est-à-dire d'espaces d'urbanisation diffuse et fragmentée. Cette transformation d'importance des formes de croissance de la ville ne semble être ni en rupture radicale conduisant à l'émergence d'on ne sait quelle suburbia, ni en complète continuité avec le passé. Elle semble pour l'heure conduire à l'émergence d'une ville hétérogène à la fois dense et diffuse (section 1).

Les mutations en cours n'impliquent pas qu'un simple changement de texture de la ville en ses marges. Elles induisent également une profonde transformation quant à la structuration de cet espace bâti et, pouvons-nous le penser, du système socio-spatial sous-jacent. Dans la ville, en tant qu'espace résidentiel (section 2), l'essor périurbain semble introduire une certaine dose de dispersion. L'habitat dévolu aux populations urbaines tend à ne plus former un tissu continu et contigu à la ville préexistante. Les logements collectifs cèdent la place aux maisons individuelles et ces dernières tendent à se disperser en de micro-lotissements jusque très loin de l'agglomération-mère. Cette tendance contredit, à l'évidence, mais sans le détruire totalement, un des grands principes constitutifs des villes telles que nous les connaissons traditionnellement en Europe occidentale : le principe d'agglomération, c'est-à-dire d'accumulation de population.

L'essor périurbain semble également immiscer dans la ville, en tant qu'espace économique, cette fois (section 3), de nouveaux éléments structurant : les polarités périphériques. Celles-ci contredisent elles aussi partiellement un autre grand principe constitutif de nos villes traditionnelles : le principe de centralité, entendu comme une accumulation de fonctions. La périurbanisation des activités tend, en effet, non pas à les disperser jusque dans des marges lointaines à l'instar des ménages, mais plutôt à les re-polariser en des espaces relativement mono-fonctionnels. Se développent ainsi des pôles d'activité périphériques, productifs ou commerciaux, qui non seulement concurrencent la pouvoir d'attraction des centres urbains, mais qui tendent également et plus fondamentalement à substituer la polarité à la centralité comme élément de structuration urbaine.

1. Vers la formation d'une ville à la fois dense et diffuse

Dans cette première section, nous aborderons la croissance spatiale des villes à travers le prisme des définitions INSEE des unités urbaines, des zones de peuplement industriel et urbain et des aires urbaines. Par-delà leurs limites, mais toute tentative de découpage territorial n'en possède-t-elle pas, ces différentes délimitations nous permettront de souligner grossièrement le basculement qui s'est opéré au cours des années 1970, époque durant laquelle la croissance des banlieues céda le pas devant l'essor de franges périurbaines, c'est-à-dire de zones d'urbanisation beaucoup plus diffuses et fragmentées. Nous verrons cependant que cette évolution majeure n'induit pas nécessairement la fin de la ville dense et l'avènement d'une ville uniquement diffuse. Malgré certaines impressions, les dynamiques en cours semblent manifestement pérenniser et les agglomérations et les franges périurbaines.

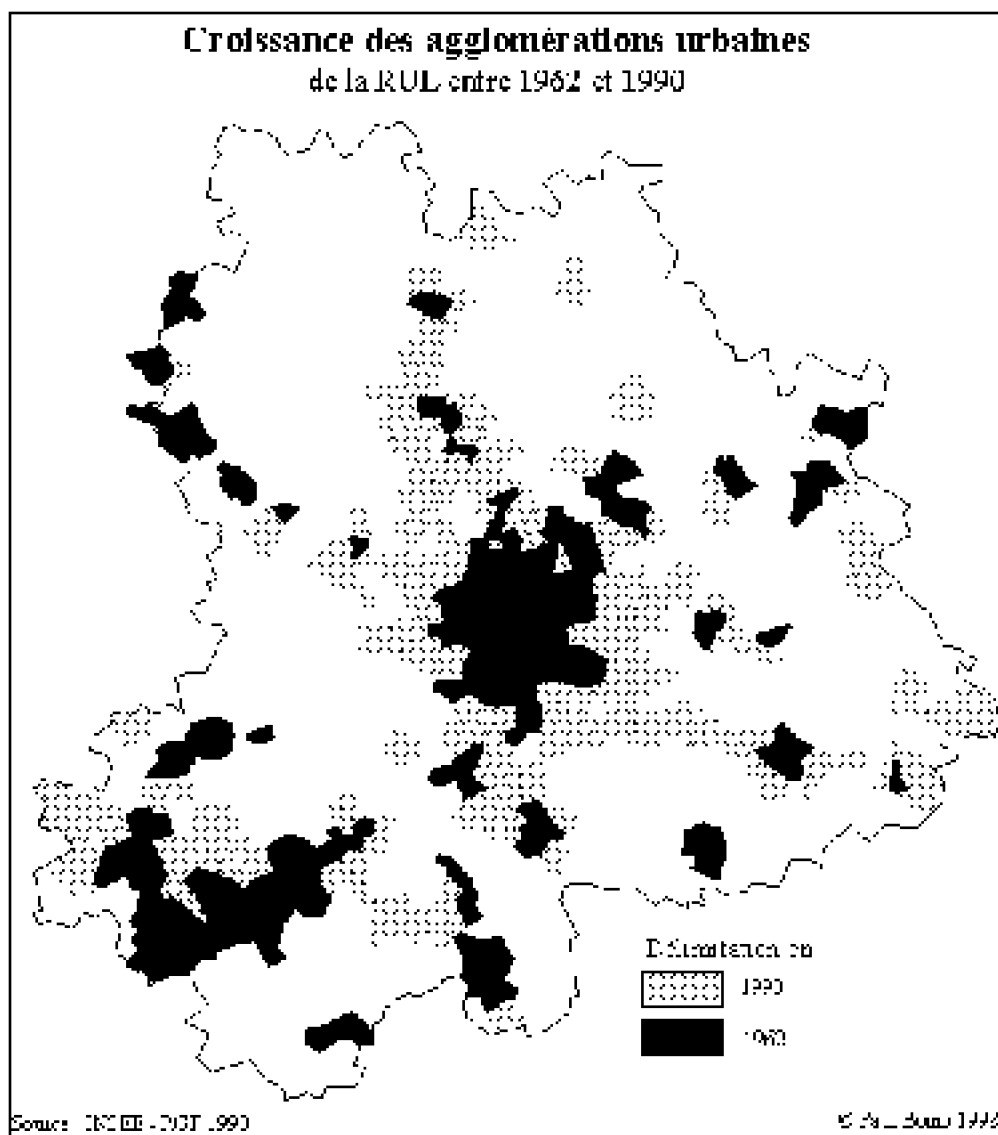
1.1 Un ralentissement de la croissance spatiale des agglomérations urbaines

Le redéploiement des populations et des activités urbaines observé dans le chapitre précédent pourrait nous donner l'impression que les dynamiques en cours ont quelque peu fragilisé les agglomérations urbaines stricto sensu. La recomposition territoriale ne s'est-elle pas réalisée principalement au détriment des centres urbains et pour le plus grand bénéfice de leurs périphéries, voire de leurs très grandes périphéries ? Il convient, cependant, de vérifier la validité de ce premier sentiment.

Nous analyserons pour cela l'évolution spatiale des unités urbaines entre 1962 et 1990. Cette délimitation, élaborée en 1952 et utilisée la première fois pour le recensement de 1954, définit la ville à travers un double critère de continuité du bâti (200 mètres maximums entre chaque construction) et de taille démographique minimum (2.000 habitants). Re-délimitées à chaque recensement, les unités urbaines peuvent nous permettre de suivre globalement comment la ville agglomérée, c'est-à-dire les centres urbains et leurs banlieues, a évolué entre ces deux dates.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, une première observation de l'évolution spatiale des unités urbaines semble indiquer que les agglomérations sortent renforcées de trente ans de dynamiques centrifuges plus ou moins massives. La conséquence finale la plus visible de l'important mouvement de déconcentration urbaine semble être, en effet, une extension jusqu'alors inédite des banlieues. Alors qu'en 1962, les unités urbaines de la RUL ne comptaient que 90 communes, elles étaient 241 en 1990.

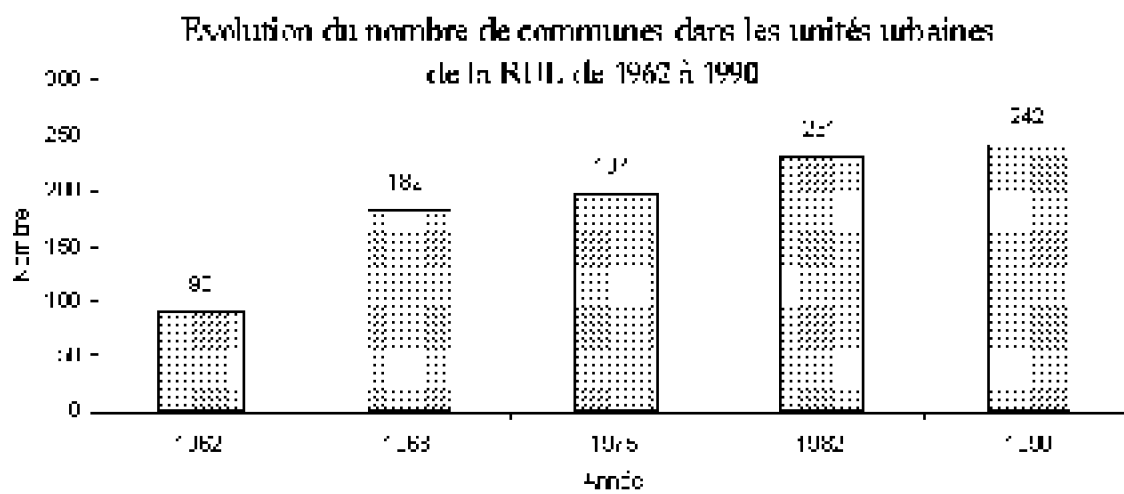
Comme le souligne la carte ci-dessous, c'est la métropole lyonnaise qui s'est le plus étendue durant ce laps de temps. Cette dernière forme aujourd'hui une quasi-conurbation avec plusieurs villes de sa périphérie, qui étend ses bras le long des axes routiers au nord jusqu'à Belleville, au-delà de Bourgoin-Jallieu vers l'est et jusqu'à Vienne au sud. Au sud-ouest, la conurbation Saint-Etienne – Saint-Chamond a, elle aussi, bénéficié d'un essor certain, quoi que nettement plus modéré que dans le secteur central de la RUL.



Carte 8 : Croissance des agglomérations urbaines de la RUL entre 1962 et 1990.

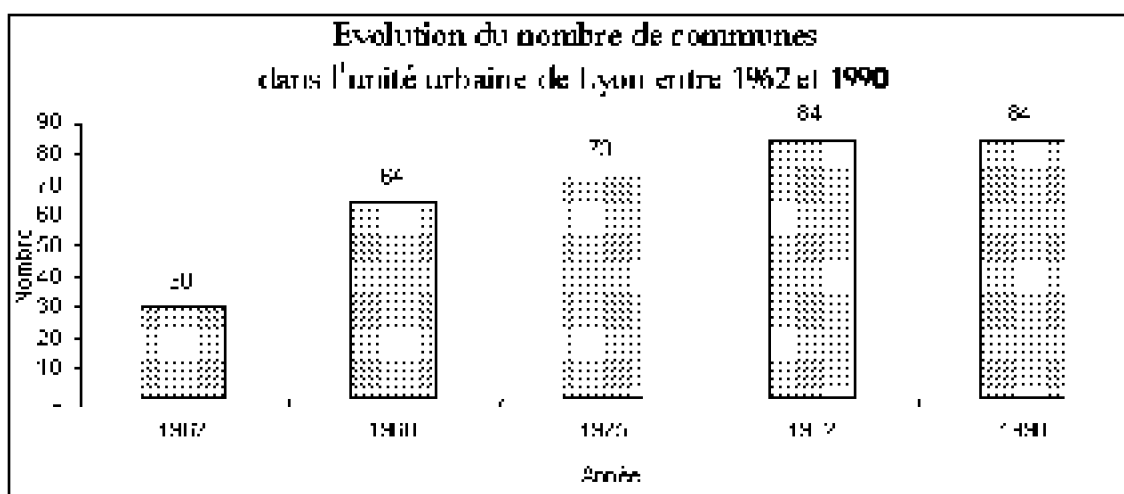
Somme toute, si les centres urbains ont été la source majeure des dynamiques migratoires, leurs périphéries immédiates en ont été les plus grands bénéficiaires et ceci a généré, in fine, un important processus de formation de nouvelles banlieues. Le redéploiement des populations et des activités urbaines apparaît donc, sous cet angle, comme étant essentiellement un phénomène de déconcentration des agglomérations, mais un desserrement lui-aussi aggloméré.

Nous pouvons, cependant, nous demander si l'échelle de temps choisie ne masque pas certains retournements de tendance, qui auraient pu se produire au cours de ces trois décennies. Une décomposition de l'évolution des unités urbaines par période intercensitaire confirme cette hypothèse. L'expansion spatiale des banlieues a eu lieu, essentiellement, en début de période et s'est depuis fortement ralentie. Comme le souligne le graphique ci-dessous, entre 1962 et 1968, les agglomérations de la RUL ont connu une croissance de 62 communes, soit plus que durant les trois autres périodes réunis (+ 60 communes).



Graphique 10 : Evolution du nombre de communes dans les unités urbaines de la RUL de 1962 à 1990.

Ce ralentissement est encore plus flagrant dans le cas de la métropole. La croissance spatiale de cette dernière (graphique ci-dessous) a été très forte entre 1962 et 1968, puis s'est brusquement ralentie et même stoppée depuis 1982. Durant la première période intercensitaire, l'unité urbaine de Lyon a gagné 34 nouvelles communes, contre seulement 20 entre 1968 et 1982 et aucune depuis.



Graphique 11 : Evolution du nombre de communes dans l'unité urbaine de Lyon de 1962 à 1990.

1.2 Essor des franges périurbaines

Après les années 1970, la croissance urbaine n'a pas cessé. Le redéploiement des populations et des activités a continué, mais il n'a plus donné lieu, du moins principalement, à l'extension de la ville agglomérée. La croissance urbaine a brusquement changé de forme et l'expansion des franges périurbaines⁸⁴ s'est progressivement substituée à celle des banlieues. Comme ces dernières, les franges périurbaines

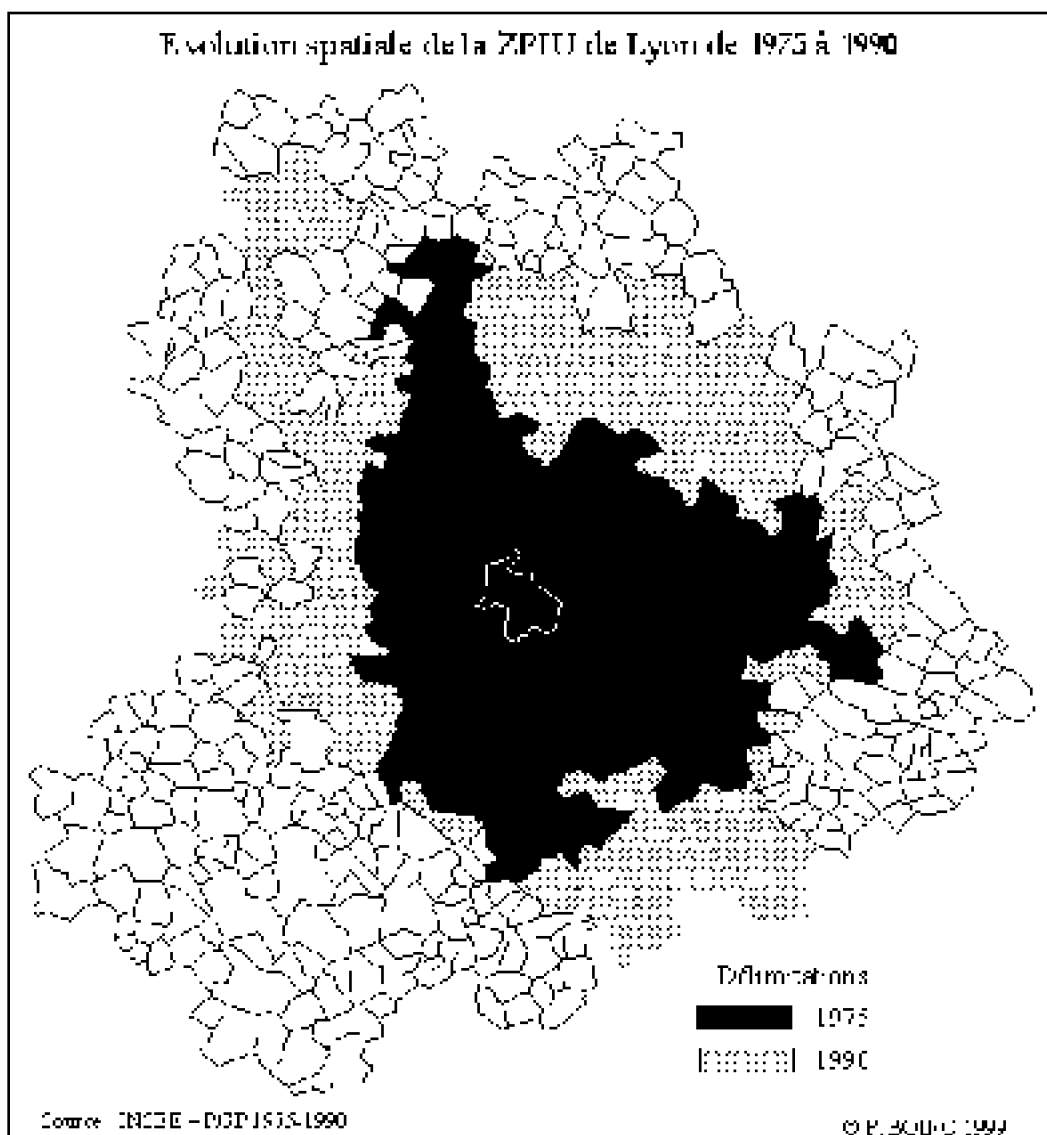
⁸⁴ Phénomène mis en lumière par Racine J.B., 1966.

accueilleront des populations et des activités d'origine citadine. Comme ces dernières, elles participeront au fonctionnement quotidien des villes. Mais à la différence de ces dernières, il ne s'agira plus de tissus denses, continus et contigus à l'agglomération préexistante mais, comme l'ont déjà souligné un grand nombre de recherches⁸⁵, d'espaces de faible densité où se juxtaposent jusque dans des périphéries lointaines, lotissements pavillonnaires et zones d'activités plus ou moins morcelées.

L'essor des ZPIU (zones de peuplement industriel et urbain) en deviendra l'image emblématique. Même si elle ne fut pas initialement conçue à cette fin⁸⁶ et malgré toutes ses limites, cette définition permet de souligner avec force la profonde transformation de la croissance des villes durant cette période. Alors que la définition des unités urbaines renvoyait à la ruralité l'ensemble des communes qui n'étaient pas morphologiquement rattachées à une agglomération, celle des ZPIU prendra également en considération les espaces ruraux intégrés, non pas morphologiquement, mais fonctionnellement aux systèmes socio-spatiaux urbains. La délimitation d'une ZPIU s'effectue en partant d'une unité urbaine ou d'une commune rurale industrielle et en y rattachant par contiguïté, d'une part, des communes rurales définies par l'INSEE comme étant soit industrielles, soit d'ortoirs, et d'autre part d'autres unités urbaines. Les communes rurales industrielles sont celles qui comptent un ou plusieurs établissements industriels de 20 salariés au moins et dont l'effectif total de ces établissements dépasse les 100 salariés. Les communes rurales d'ortoirs sont celles qui comptent un faible taux d'agriculteurs et une part importante d'actifs qui travaillent hors de la commune. Cette délimitation étant révisée à chaque recensement, on a pu alors observer une très vive augmentation du nombre de communes rurales intégrées dans une ZPIU et, à travers cela, le développement de zones urbaines non-agglomérées.

⁸⁵ Pour une présentation commentée des recherches sur ce sujet dans les années 1970 et 1980, le lecteur pourra se reporter à Andan O., Buisson M.A., Cusset J.M., Faivre d'Arcier B., Routhier J.L. et Vant A., 1988.

⁸⁶ La définition des ZPIU date de 1962, soit quatre ans avant que J.B. Racine ne mette en lumière pour la première fois le phénomène de périurbanisation.



Carte 9 : Evolution spatiale de la ZPIU de Lyon de 1975 à 1990.

Ainsi, en dépit du ralentissement du mouvement de formation de nouvelles banlieues, la croissance spatiale de la métropole lyonnaise fut bien loin de faiblir après les années 1970. Comme le montre la carte ci-dessus, elle s'est poursuivie et même amplifiée mais sous une forme différente. Alors qu'en 1975, la ZPIU de Lyon⁸⁷ ne comptait que 77 communes périurbaines, elle en dénombrait 207 en 1990. La population périurbaine, entendue comme étant celle qui réside dans une commune rurale intégrée dans cette ZPIU, passait dans le même temps de 60.223 à 175.357 habitants, soit de 4,16% à 10,72% du total de cette ZPIU.

Cette délimitation des ZPIU nous livre, cependant, une image quelque peu exagérée de l'expansion et, par là-même, de l'ampleur spatiale actuelle de la métropole lyonnaise. Le rôle octroyé aux migrations alternantes et au taux d'actifs non agricoles, pour différencier le rural du périurbain, dans un contexte de montée globale de la mobilité

⁸⁷ Nous n'observerons ici que l'évolution de la ZPIU de Lyon.

quotidienne et de baisse importante du nombre d'agriculteurs, a pour effet d'amalgamer l'extension réelle de ce système socio-spatial avec une évolution socio-économique d'ordre général, ce qui amplifie nettement la réalité spatiale de cette ville. Cette exagération se retrouve d'ailleurs à l'échelle nationale. En 1990, les trois quarts des communes et 96% de la population de la France étaient considérées comme faisant partie d'une ZPIU⁸⁸. Ceci ne signifie pas évidemment que les villes se soient étendues au point de couvrir 75% du territoire national, mais que ce pays est aujourd'hui quasiment totalement urbanisé au sens sociologique et économique du terme.

Afin de mesurer plus précisément la réalité des grandes villes, l'INSEE a défini en 1996 un nouveau type de zonage : les aires urbaines⁸⁹. Alors qu'avec les unités urbaines, la ville était définie sur des critères morphologiques et démographiques (l'agglomération), avec les aires urbaines seules les agglomérations (appelées pôle urbain) comportant plus de 5.000 emplois sont prises en considération. Alors que dans la définition des ZPIU, l'espace périurbain était défini à travers l'importance des migrations domicile – travail et de l'emploi non-agricole, avec les aires urbaines, la couronne périurbaine sera définie uniquement en fonction des relations de laboro-dépendance et à partir d'un seuil de migrations alternantes plus important (40% des actifs d'une commune allant travailler dans les autres communes de l'aire urbaine). Cette nouvelle définition caractérise donc l'espace urbain en deux grandes catégories : les pôles et leurs couronnes périurbaines. Les communes dont plus de 40% des actifs partent travailler non pas dans une mais dans plusieurs aires urbaines sont également prises en considération et forment une troisième catégorie : celles des communes périurbaines multipolarisées.

Cette nouvelle délimitation ne concerne que les villes d'une certaine importance (5.000 emplois, soit environs 10.000 habitants minimums) et les appréhende, à travers l'emploi, comme des espaces essentiellement économiques. Elle est sans doute quelque peu restrictive, du moins plus que la précédente, mais peut cependant nous permettre de cerner plus précisément l'ampleur spatiale actuelle de la métropole lyonnaise.

⁸⁸ INSEE, 1992, Composition communale des ZPIU : population et délimitation.

⁸⁹ Le Jeannic T., 1996.

	Nombre de communes	Population		Emploi		Rapport
	Nombre	%	Nombre	%	emploi/habitant	
Centre	1	415.487	27,56%	260.045	38,98%	0,63
Banlieue	83	846.736	56,17%	340.771	51,08%	0,40
Périurbain	155	245.133	16,26%	66.286	9,94%	0,27
Totaux	239	1.507.356		667.102		0,44

Par-delà son étendue, le tableau ci-dessus nous montre malgré tout que l'essentiel de la population lyonnaise habite toujours la ville agglomérée, ce qui relativise l'importance réelle de la périurbanisation des ménages. Le rapport emploi/habitant nous montre de même la très forte dépendance de la périphérie par rapport au centre au niveau de l'emploi, ce qui relativise également l'ampleur de l'exurbanisation des activités. Somme toute, si la métropole lyonnaise s'est étendue comme jamais auparavant, si les formes de cette croissance sont manifestement bien plus diffuses que par le passé, le poids démographique et économique de la ville agglomérée et notamment de l'hyper-centre reste toujours largement prédominant.

1.3 La double pérennité des agglomérations et des franges périurbaines

Contrairement à ce que pourrait laisser penser cette approche diachronique, si la croissance périurbaine s'est bien substituée à l'essor des banlieues, cela ne signifie pas pour autant que les franges périurbaines doivent obligatoirement succéder aux agglomérations ou, en d'autres termes, que les agglomérations soient en voie de déconstruction pour être remplacées, en lieu et place, par des espaces d'urbanisation diffuse plus ou moins à l'image de la suburbia nord-américaine. Par-delà l'ampleur des évolutions et la charge symbolique qu'on leur octroie si facilement, il s'avère que la ville agglomérée non seulement résiste à l'essor périurbain, mais continue même à se renforcer.

Cela n'induit pas, à l'inverse, que ces franges périurbaines ne soient qu'un simple sous-produit de la croissance des agglomérations, destiné à plus ou moins long terme à s'incorporer à la ville dense. Si l'on en juge par l'étude des flux migratoires, il semble bien qu'elles soient destinées à perdurer et qu'elles ne soient pas, en conséquence, de simples banlieues en gestation. Loin d'une banale transition spatiale et temporelle entre l'urbain et le rural, elles nous apparaissent alors comme une production socio-spatiale relativement pérenne et donc comme une forme urbaine à part entière, ce qui tendrait à accréditer l'idée d'une transformation en profondeur de l'organisation et de la structuration non seulement de nos villes mais aussi des systèmes socio-spatiaux urbains sous-jacents.

Toute la subtilité des dynamiques actuelles se situe d'ailleurs là, car si elles ne semblent pas hésiter entre la pérennisation des agglomérations et la production de franges périurbaines, c'est alors qu'elles tendent à produire une nouvelle forme de ville, dans laquelle participeraient tout à la fois nos anciennes agglomérations et ces nouvelles franges périurbaines.

1.3.1 Maintien des agglomérations urbaines

Par-delà l'arrêt ou le ralentissement de leur croissance spatiale, les agglomérations urbaines de la RUL ont continué à se renforcer au plan démographique et de l'emploi. L'exurbanisation fut effectivement importante et la croissance périurbaine pour le moins ample, mais le redéploiement des ménages et des activités s'est malgré tout effectué au plus grand bénéfice de ville dense ou, plus particulièrement encore, des banlieues préexistantes et des communes qui, du fait de ces apports migratoires, ont été transformées ou intégrées depuis 1962 dans une ville dense.

Tableau 3 : Destination des migrations résidentielles par grands types de commune

Types de commune	Gains cumulés	%
Hors unité urbaine	88.535	19,66%
Unités urbaines	361.767	80,34%
- Bourgs	29.444	6,54%
- Petites villes	54.460	12,09%
<i>dont centre</i>	38.462	8,54%
<i>dont banlieue</i>	15.998	3,55%
- Villes moyennes	54.067	12,01%
<i>dont centre</i>	21.384	4,75%
<i>dont banlieue</i>	32.683	7,26%
- Saint-Etienne	10.966	2,44%
<i>dont centre</i>	0	0,00%
<i>dont banlieue</i>	10.966	2,44%
- Lyon	212.830	47,26%
<i>dont centre</i>	0	0,00%
<i>dont banlieue</i>	212.830	47,26%
Total	450.302	100%

Au plan démographique, si nous distinguons parmi les communes qui ont bénéficié d'un gain migratoire entre 1962 et 1990, celles qui étaient intégrées dans une unité urbaine en fin de période, de celles qui en étaient toujours exclues, nous pouvons constater que les communes agglomérées ont accaparé 80,34% des migrations résidentielles. Comme le montre le tableau ci-dessus, les flux migratoires se sont même plus précisément portés sur la banlieue lyonnaise.

Au niveau de l'emploi, la situation est relativement similaire. Comme le montre le tableau ci-dessous, les unités urbaines ont connu là une forte croissance (hormis Saint-Etienne), alors que les communes rurales connaissaient un recul global. La banlieue lyonnaise fut à nouveau le secteur le plus attractif : ses gains sont supérieurs à ceux réalisés par la totalité des autres secteurs bénéficiaires de la RUL

Tableau 4 : Variation de l'emploi de 1962 à 1990 par grands types de commune

Types de communes	Variation brute	Variation nette
Hors unité urbaine	-8.626	- 9,69%
Unités urbaines	211.033	28,80%
- Bourg	338	14,86%
- Petites villes	25.827	74,00%
<i>dont centre</i>	16.535	60,39%
<i>dont banlieue</i>	9.292	123,56%
- Villes moyennes	27.596	29,70%
<i>dont centre</i>	16.076	24,39%
<i>dont banlieue</i>	11.520	42,67%
- Saint-Etienne	- 5.243	- 4,03%
<i>dont centre</i>	- 9.355	- 9,46%
<i>dont banlieue</i>	4.112	13,25%
- Lyon	158.056	35,70%
<i>dont centre</i>	- 16.035	- 5,81%
<i>dont banlieue</i>	174.091	104,45%
Total	202.407	12,31%

A l'inverse de ce que nous aurions pu penser, les dynamiques migratoires n'ont donc pas fragilisé et encore moins détruit les agglomérations urbaines. Même si leur croissance s'est relativement ralentie ces dernières années, le développement périurbain est très loin de leur porter ombrage. En fait, ces deux tableaux nous permettent de voir que la périurbanisation s'est conjuguée avec une importante métropolisation, dans le sens strict du terme. L'agglomération lyonnaise fut, en effet, le secteur le plus attractif et cela à tous les niveaux. Ce double mouvement de polarisation et d'étalement n'a pas non plus induit un affaiblissement des noyaux urbains secondaires. Ces derniers sortent également renforcés de trente ans de dynamiques urbaines, même si nous pouvons supposer que l'écart entre ces niveaux subalternes de la hiérarchie urbaine et la ville primatiale s'est quelque peu accentué durant ce laps de temps⁹⁰.

1.3.2 Les franges périurbaines : une production socio-spatiale à part entière

Si nous pouvons prendre rapidement la mesure de trente ans de dynamiques urbaines sur la ville agglomérée, la chose est plus délicate concernant les franges périurbaines. En effet, la question n'est plus ici de jauger de l'évolution finale d'un périmètre relativement bien circonscrit, mais de mesurer un phénomène dynamique sur un espace beaucoup plus flou. Le problème est, plus précisément, de comprendre si les processus en cours tendent à former de nouvelles couronnes de banlieue ou bien seulement des espaces d'urbanisation diffuse. En d'autres termes encore, le redéploiement urbain donne-t-il lieu à un processus de densification, certes lent mais néanmoins continu, ce qui aboutirait à terme à la transformation des communes d'accueil en tissu urbain dense ; ou bien se borne-t-il à transformer une commune rurale en commune périurbaine avant de se reporter plus loin ?

⁹⁰ Nous reviendrons en détail sur l'évolution de l'armature urbaine dans le chapitre 4 de cette thèse.

La réponse à cette question détermine évidemment notre compréhension des tendances actuelles et de ces nouvelles périphéries urbaines. Elle nous permettra de mieux comprendre jusqu'à quel point les franges périurbaines sont une forme transitoire entre l'urbain et le rural ou, à l'inverse, s'il s'agit d'une production socio-spatiale relativement pérenne qui s'intégrerait alors comme composante à part entière de la ville actuelle.

Afin d'approcher cette question, nous avons décidé d'observer la constance (ou l'inconstance) des flux migratoires. Nous avons opéré pour cela une classification ascendante hiérarchique sur les taux de variation moyens annuels du solde migratoire par commune⁹¹ des quatre dernières périodes intercensitaires (1962-68, 1968-75, 1975-82, 1982-90), ce qui nous permettra de regrouper les 678 communes de la RUL en fonction de leur profil migratoire. Nous obtiendrons des classes de communes ayant eu des soldes migratoires similaires (taux plus ou moins équivalent) aux mêmes périodes et nous pourrons alors observer si les dynamiques migratoires ont été ou non suffisamment constantes et/ou intenses pour pouvoir espérer transformer, à terme, l'ensemble des communes attractives en nouveaux tissus urbains denses.

Le choix du nombre de classes a été opéré en observant les variances intra et inter-classes. Ces deux types de variance sont égaux à la variance totale du tableau considéré, soit quatre dans le cas présent. Une variance intra-classe faible traduit une forte homogénéité entre les communes de chaque classe. Une variance inter-classes importante indique, quant à elle, que les classes sont nettement différentes les unes des autres. Sur ces bases, nous avons donc considéré que la variance intra-classe devait être deux fois moins importantes que la variance inter-classes, ce qui nous a conduit à opter pour une classification en quatorze classes.

Tableau 5 : Variance pour quatorze classes

Variance intra-classe	32,6%
Variance interclasses	67,4%
Variance totale	4

Le tableau ci-dessous nous donne l'effectif et la moyenne des taux de variation moyens annuels pour chaque classe.

Tableau 6 : Taux de variation moyens annuels du solde migratoire par classe

⁹¹ Une analyse en composantes principales a été effectuée au préalable. Ces résultats ne révélant rien de particulier, nous ne les exposerons pas.

Classes	Effectifs	Taux moyens annuels du solde migratoire (moyennes pour chaque classe)			
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90
Classe 1	73	-0,04	0,48	3,74	3,26
Classe 2	96	1,25	2,59	2,80	1,70
Classe 3	5	0,28	2,00	4,75	11,64
Classe 4	39	0,03	4,17	5,64	1,97
Classe 5	18	-0,53	1,32	9,18	0,89
Classe 6	1	-1,58	19,95	24,85	4,17
Classe 7	37	4,07	4,71	3,63	3,49
Classe 8	13	1,52	9,77	0,23	1,12
Classe 9	18	6,80	3,10	-0,90	-0,69
Classe 10	99	-1,83	-0,33	1,30	1,75
Classe 11	62	-1,44	-1,54	-0,06	0,19
Classe 12	122	-0,31	0,38	1,77	0,87
Classe 13	67	0,24	-0,08	-0,61	-0,97
Classe 14	28	2,44	0,01	0,41	0,90
Moyenne ⁹²	678	0,26	1,14	2,08	1,38

En comparant le profil moyen de chacune de ces classes à la moyenne de la RUL, nous pouvons déterminer celles qui ont constamment décliné ou stagné et celles qui se sont parfois ou toujours développées, en relativisant leurs évolutions particulières par rapport à l'évolution d'ensemble de la RUL. Nous simplifierons la présentation des résultats en traitant conjointement les classes ayant constamment décliné ou stagné, celles ayant bénéficié d'une croissance dès 1962, celles ayant eut un essor à compter de 1968 et enfin celles qui se sont développées à partir de 1975⁹³.

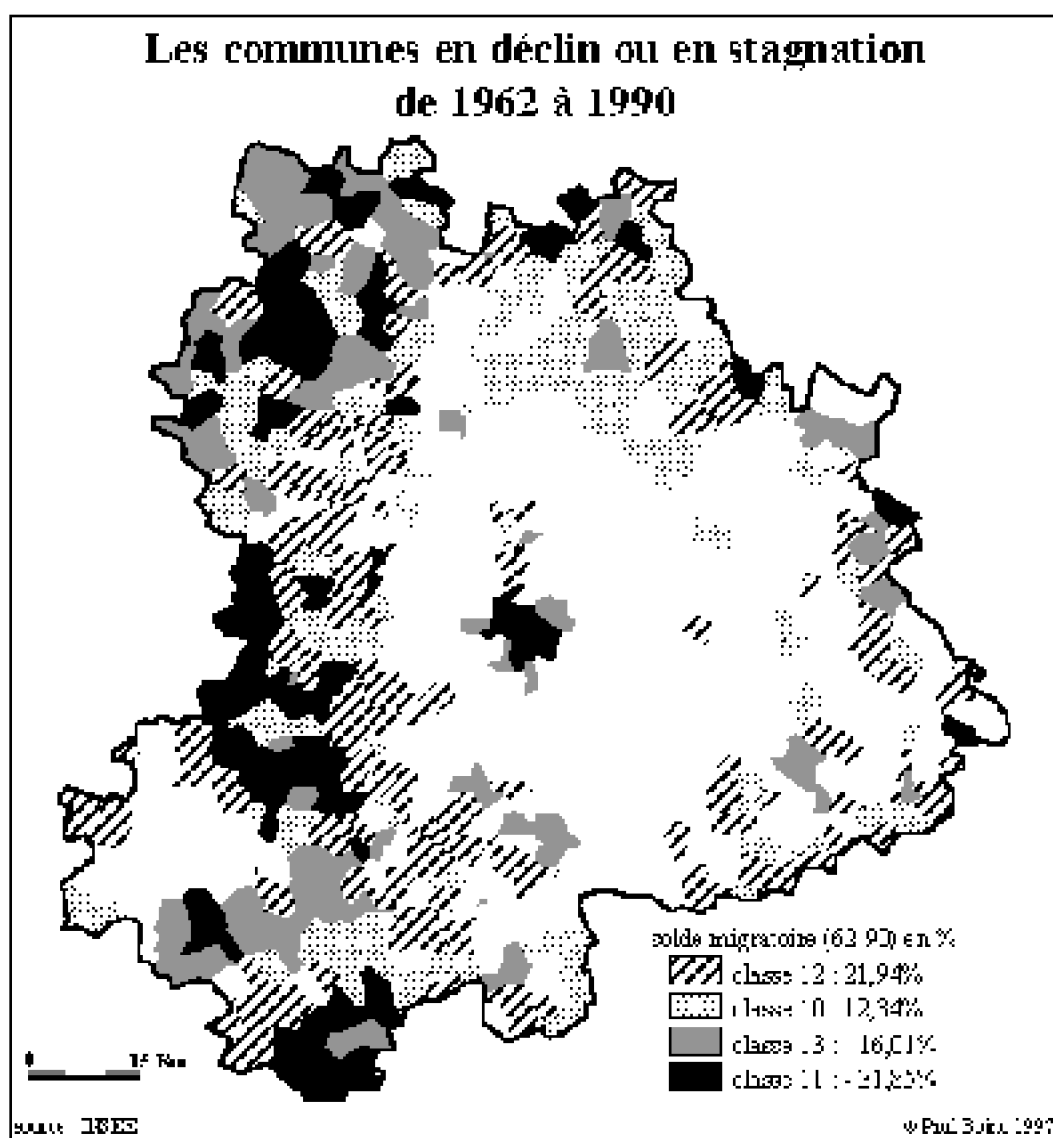
1.3.2.1 Les communes en stagnation ou en déclin constant de 1962 à 1990

Un premier ensemble de quatre classes (classes 10, 11, 12 et 13) permet de visualiser les communes ayant stagné ou décliné de 1962 à 1990. Il s'agit des villes-centres et des petites communes rurales dans les secteurs périphériques ou enclavés de la région lyonnaise.

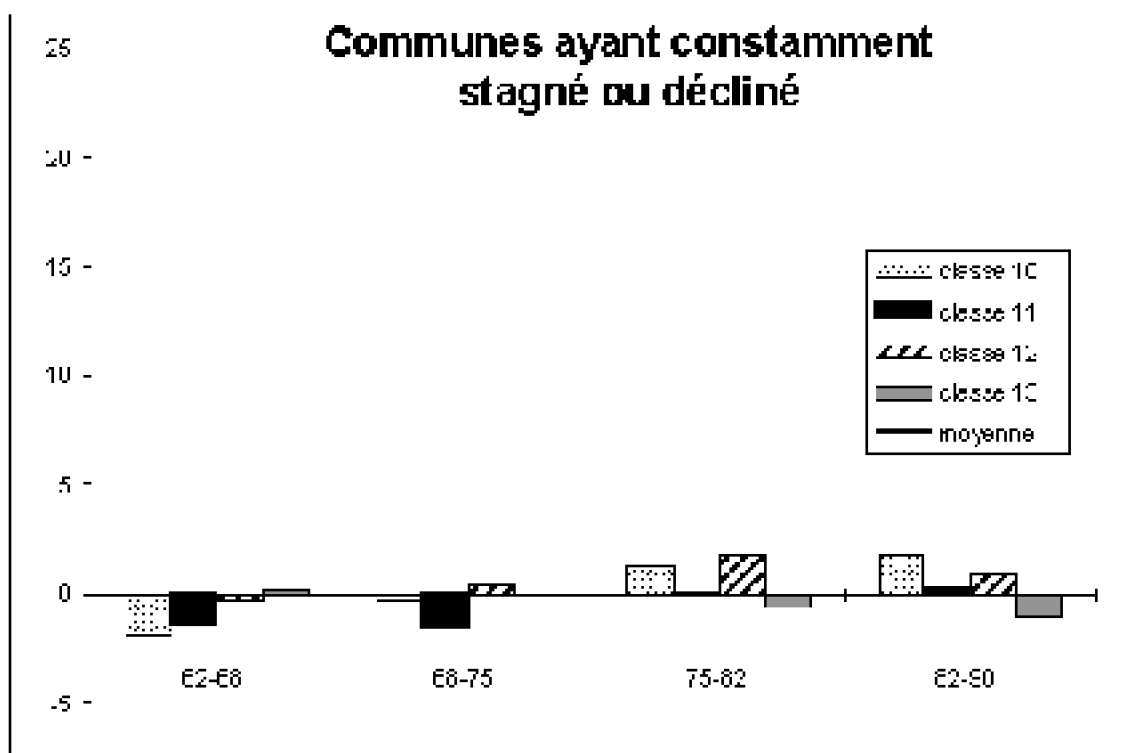
On retrouve ici la métropole et les principaux noyaux urbains secondaires, la grande périphérie occidentale de la RUL et les zones montagneuses difficilement accessibles : monts du Beaujolais, du Lyonnais et du Pilat dont seules les bordures externes ont été soumises aux flux migratoires. Nul n'est besoin ici de nous attarder davantage sur cette première catégorie de communes.

⁹² Il s'agit de la moyenne des 678 communes de la RUL et non pas de la moyenne des 14 classes.

⁹³ Le détail de ces classes se trouve en Annexe C.



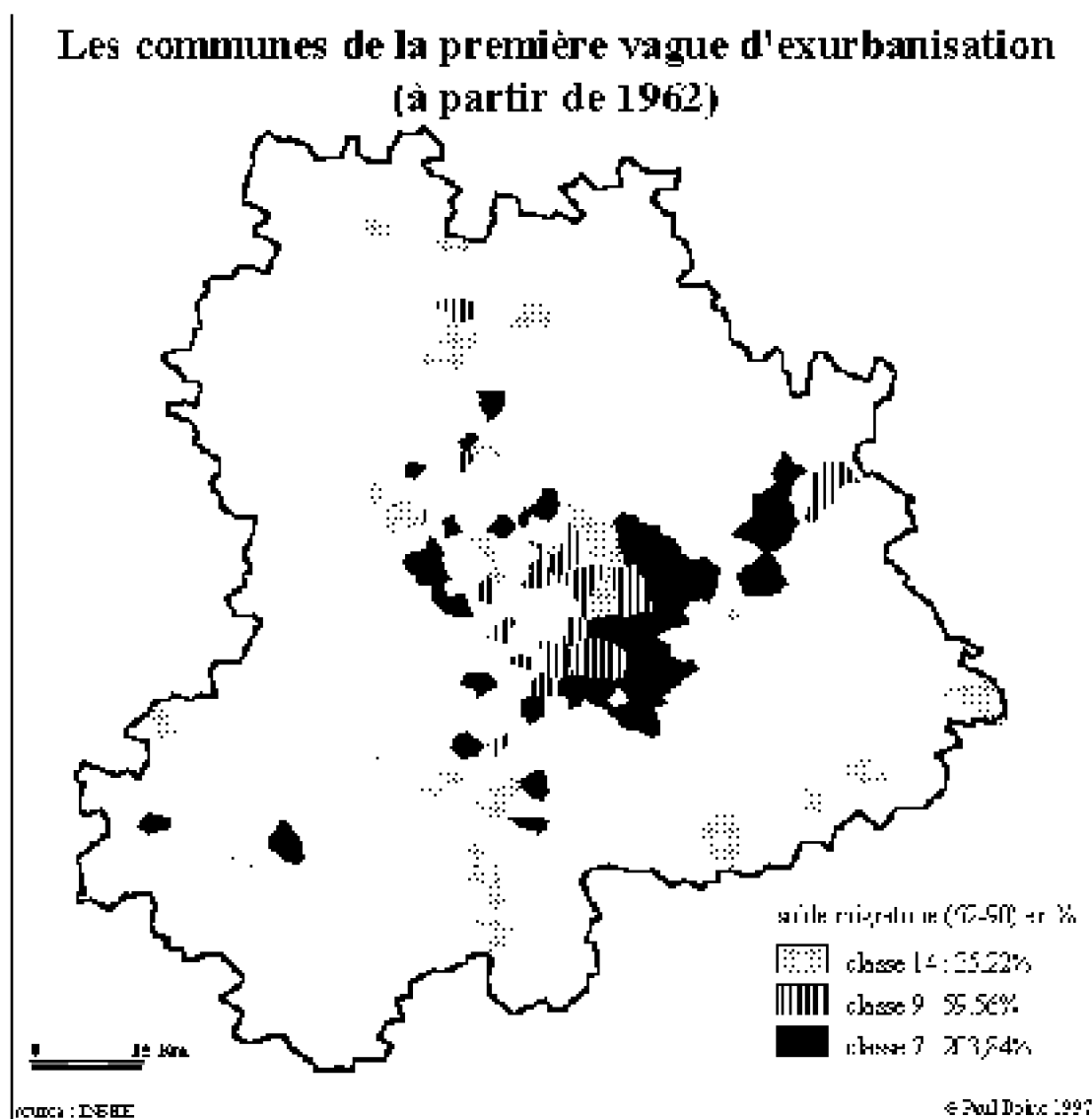
Carte 11 : Les communes en déclin ou en stagnation de 1962 à 1990.



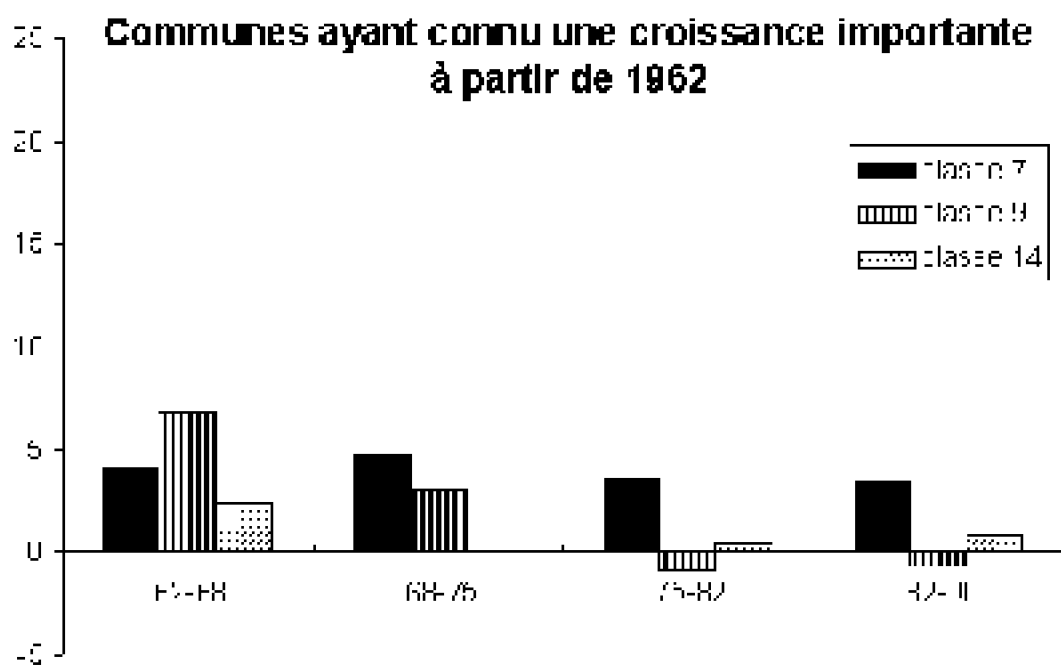
Graphique 12 : Communes ayant constamment stagné ou décliné entre 1962 et 1990.

1.3.2.2 Les communes de la première vague d'exurbanisation (à partir de 1962)

La carte suivante regroupe les trois classes (classes 7, 9 et 14) dont les communes ont connu un afflux de population, plus ou moins important, à compter de 1962.



Carte 12 : Les communes de la première vague d'exurbanisation (à partir de 1962).



Graphique 13 : Communes ayant connu une croissance importante à partir de 1962.

Ces communes sont principalement regroupées autour de Lyon, où elles forment une auréole nettement déformée vers l'est et, dans une moindre mesure, autour de Saint-Etienne et de Villefranche-sur-Saône. Nous pouvons également relever, ici ou là, quelques bourgs et petites villes attractives, tels que Pont-de-Cheruy, Saint-Jean-de-Bournay, Lagnieu ou encore Belleville, mais ces développements bien localisés ne participent évidemment pas au redéploiement urbain⁹⁴.

De fait, ce sont principalement les communes des classes 7 et 9 qui rendent compte du desserrement des agglomérations.

L'essentiel des communes de la classe 9 forme une première couronne autour de la métropole. L'arrivée de population fut ici très importante et sur une période relativement courte (entre 1962 et 1975). Il s'agit globalement de communes qui étaient déjà ou qui ont été très rapidement transformées en banlieue : Décines, Champagne-au-Mont-d'Or, Bron, Caluire, Ecully, Vaulx-en-Velin ou encore Venissieux près de Lyon, ainsi que Trévoux pour Villefranche-sur-Saône, et Grigny à côté de Givors.

Les communes de la classe 7 forment une deuxième couronne autour de Lyon dans le prolongement immédiat de la classe 9. Il s'agit là globalement de la première génération de franges périurbaines. Les maisons individuelles y prédominent d'ailleurs toujours nettement et les densités restent encore peu élevées : en 1990, leur parc immobilier était formé de 49,23% (Albigny-sur-Saône) à 95,93% (Jonage) de maisons individuelles et les densités variaient de 41 habitants au Km² (Chazey-sur-Ain) à 1.126 habitants au Km² (Saint-Genis-les-Ollières).

⁹⁴ Dans ces petits centres urbains, l'essor démographique correspond essentiellement à un mouvement de polarisation de population liée à des dynamiques industrielles locales ou à l'installation d'une nouvelle industrie. A Saint-Jean-de-Bournay par exemple, le pic enregistré dans les années 1960 coïncide avec l'installation d'une usine du groupe Calor.

Les flux migratoires furent bien plus modérés que dans la classe 9. Cependant, ils durèrent sur les quatre périodes intercensitaires et il semblerait, en conséquence, que nous soyons bien ici face à un mouvement de densification, certes lent mais néanmoins constant et, en d'autres termes, que nous observions là un processus de formation d'une nouvelle couronne de banlieues.

Cependant, malgré la constance de l'apport migratoire, la population initiale de ces communes et leur croissance ont été généralement si faibles qu'il faudra, à ce rythme, bien souvent plusieurs décennies, avant qu'elles n'atteignent des densités comparables à la banlieue lyonnaise. Pour l'exemple, nous avons calculé une projection de leurs densités sur les années futures.

Après avoir déterminé la variation globale de leur densité entre 1962 et 1990, nous en avons extrait un taux de variation moyen annuel, ce qui nous a permis de déterminer à quelle date, chacune de ces communes était susceptible d'atteindre une densité donnée (1.500 habitants au Km² et 2.000 habitants au Km²). Ce petit calcul n'a évidemment rien de prémonitoire. Sa fiabilité dépend d'une reproduction à long terme de comportements démographiques passés. Or, ces derniers peuvent être très fluctuants. Les exemples de renversement de tendance sont nombreux et vont de la commune rurale en déclin subitement touchée par la périurbanisation, à la commune urbaine victime d'une crise économique importante. Notre petit calcul n'a donc d'autre prétention que d'illustrer (avec force) notre propos.

Tableau 7 : Perspectives de densification de la deuxième couronne lyonnaise

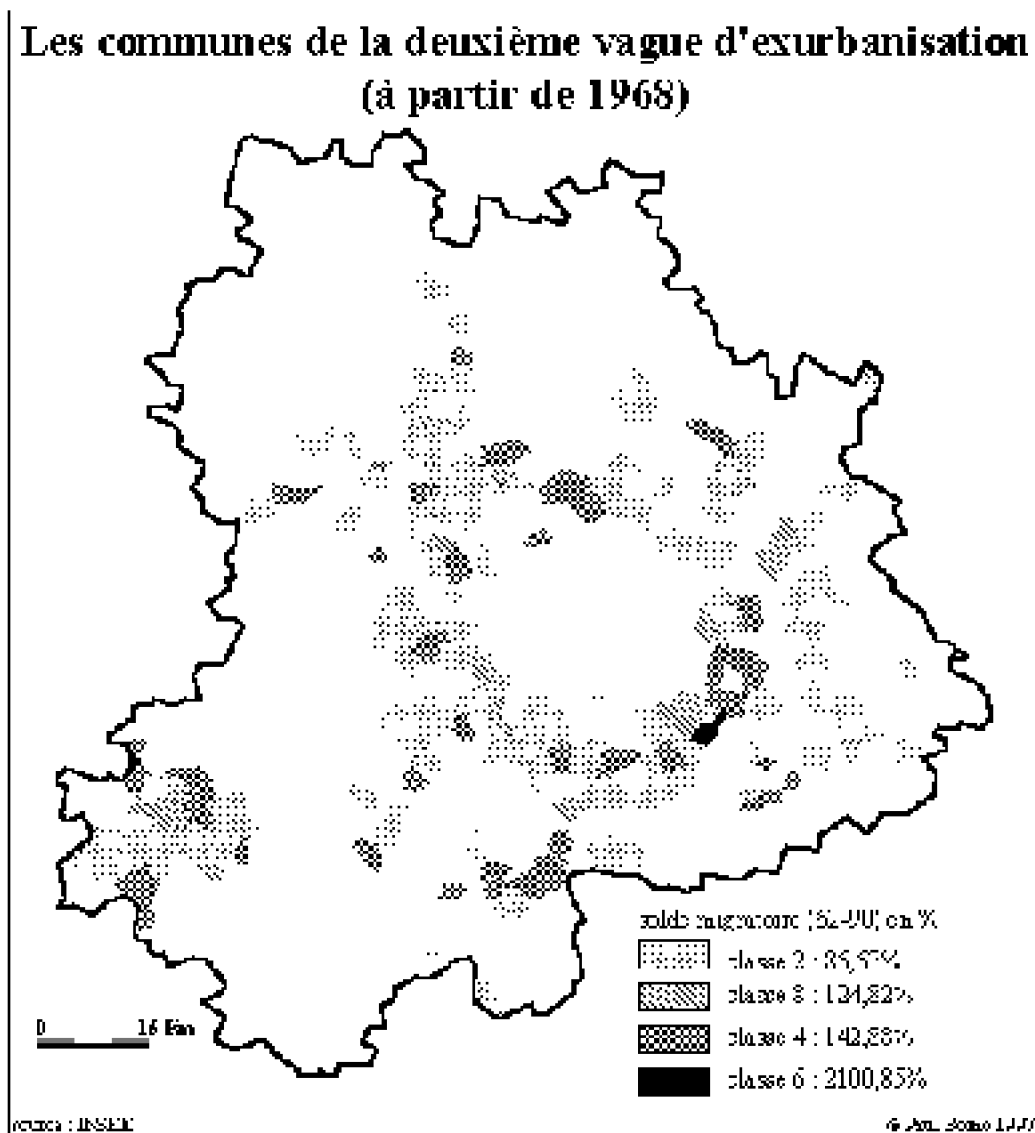
Commune	Densité (hab./Km²)		Evolution de la densité (1962-90)			date où la commune atteint le seuil des ...
	1962	1990	globale	Moyenne annuelle	1500 hab./Km²	
ST-GENIS-LES-OLLIVRES	318,72	1259,4	253,27%	3,29%	1 999	2 008
BRIGNAIS	293,53	968,73	230,02%	3,57%	2 003	2 011
CORBAS	114,65	681,90	494,79%	4,44%	2 009	2 015
CHASSIEU	152,98	735,35	380,68%	4,00%	2 009	2 016
MIONS	161,37	790,41	389,82%	3,59%	2 016	2 027
GENAS	87,75	390,77	345,32%	3,62%	2 028	2 036
JONAGE	97,77	419,16	328,72%	3,44%	2 028	2 037
VILLETTE-ANTHON	32,18	155,00	382,13%	5,04%	2 037	2 043
ST-BONNET-DE-MURE	51,76	221,76	444,85%	3,60%	2 038	2 046
BEYNOST	130,26	295,21	126,62%	2,96%	2 046	2 056
SAINTE-CROIX	67,50	210,50	267,27%	3,48%	2 048	2 056
ST-LAURENT-DE-MURE	37,92	142,24	317,87%	2,96%	2 053	2 063
THIL	54,76	149,32	172,70%	3,29%	2 054	2 062
LENTILLY	68,35	207,67	203,82%	3,13%	2 055	2 064
CIVRIEUX-VALENTIGNEY	90,42	215,92	143,14%	2,57%	2 060	2 078
POLEYMIERS	39,61	136,07	243,50%	3,39%	2 062	2 071
BOISSE (LA)	127,87	257,34	101,25%	2,44%	2 064	2 076
NIEVROZ	34,80	101,43	191,48%	3,63%	2 066	2 074
MONTANER	90,36	256,28	183,62%	2,29%	2 069	2 081
JONS	41,97	135,09	221,86%	2,69%	2 081	2 092
PUSIGNAN	81,29	208,59	156,60%	2,03%	2 089	2 103
SOLAIZE	104,07	247,90	138,20%	1,72%	2 096	2 113
ST-PIERRE-DE-CHAMPEL	36,83	120,32	226,20%	2,39%	2 097	2 111
ALBIGNY-SUR-SAONE	50,74	1103,50	8,78%	0,26%	2 109	2 220

A compter de 1990, il faudrait attendre approximativement 20 ans pour que les premières communes atteignent des niveaux comparables à ce que l'on peut observer dans la banlieue ouest de Lyon et près de trente ans par rapport à la banlieue est. Il faudrait encore patienter plus d'un demi-siècle pour que la moitié de ces communes atteignent les même niveaux et plus d'un siècle pour que la totalité y soit.

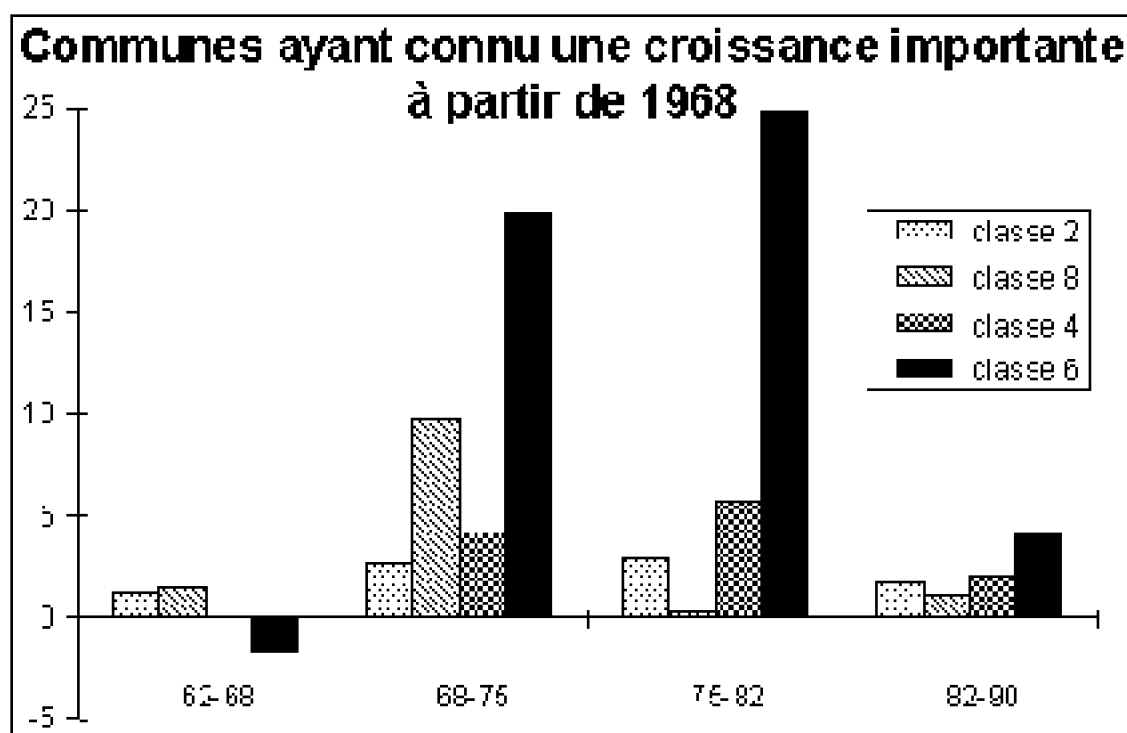
Somme toute, dans cette classe 7, la constance des apports migratoires ne compense-t-elle que très modestement leur faiblesse. Il s'agit pourtant de la seule classe de communes où nous pourrions repérer un tel processus de densification peut-être lent mais continu, c'est-à-dire un phénomène assimilable à un mouvement de formation de nouvelles banlieues.

1.3.2.3 Les communes de la deuxième vague d'exurbanisation (à compter de 1968)

A compter de cette date, les flux migratoires se sont portés encore plus loin du centre lyonnais. L'image globale est toujours celle d'une vaste couronne, mais les distances à l'hyper-centre sont désormais nettement plus importantes : environs 5 km à l'ouest et 20 km à l'est. Au-delà, nous pouvons relever une disposition plus linéaire qui se calque, en fait, sur les grandes voies de communication vers Paris, Marseille, Grenoble, Saint-Etienne ou encore Genève.



Carte 13 : Les communes de la deuxième vague d'exurbanisation (à partir de 1968).



Graphique 14 : Communes ayant connu une croissance importante à partir de 1968.

En règle générale, les communes attractives sont désormais de taille réduite. On ne trouve plus que quelques communes de banlieue (Gleizé à côté de Villefranche, Francheville, Charbonnières-les-bains, Saint-Didier-au-mont-d'Or, Fontaine-saint-Martin, ... près de Lyon) et quelques noyaux urbains secondaires (Charvieu-Chavanieux, Meximieux, Morestel, Montmerle-sur-Saône, Villars-les-Domes, etc.).

Non seulement les communes d'accueil étaient généralement petites, mais les flux migratoires furent également relativement faibles et ne portèrent que sur des durées assez courtes : une à deux périodes intercensitaires seulement. Les classes 2 et 4 ont eu des taux modérés sur deux périodes intercensitaires. La classe 8 bénéficia, pour sa part, d'une attractivité plus importante, mais sur une seule période intercensitaire seulement. In fine, seule la classe 6 a connu un essor vigoureux de 1968 à 1982, développement qui s'est d'ailleurs poursuivi durant la dernière période intercensitaire mais avec une vigueur bien moindre. Il s'agit là cependant d'un cas exceptionnel qui ne concerne qu'une seule commune : Villefontaine. Cette dernière fait partie de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau et son développement relève d'une politique publique volontariste tout à fait particulière.

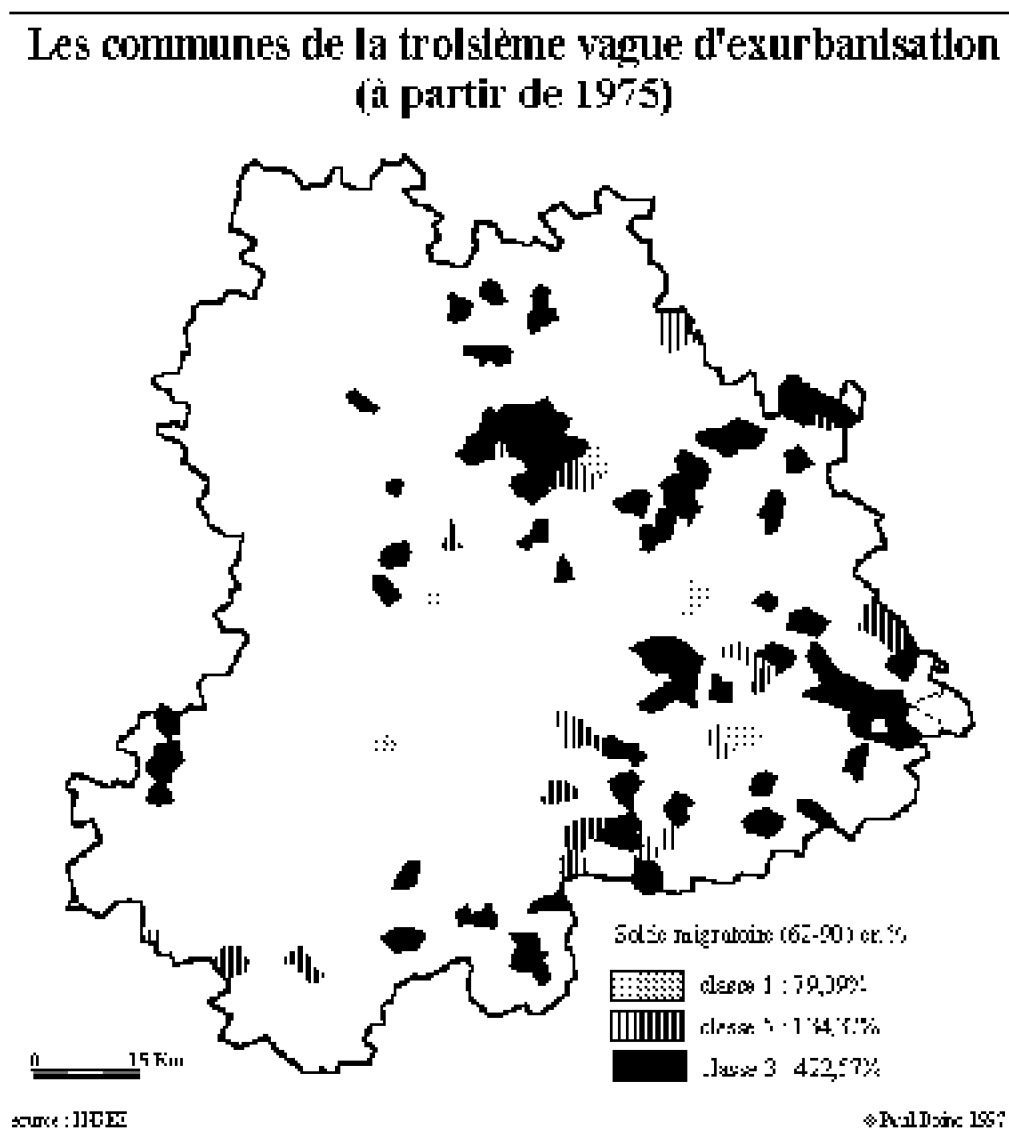
Si nous observons maintenant l'impact de ces dynamiques migratoires, nous pouvons constater qu'elles ont permis d'intégrer encore plus fortement quelques communes de banlieue à leur agglomération-mère. Craponne, Charbonnière-les-bains, Francheville, Saint-Génis-Laval ou encore Vernaison ont vu, par exemple, leurs densités passer d'environ 500 habitants au Km² à 1.000 habitants au Km².

Pour le reste, c'est-à-dire dans la plupart des cas, ces flux ont simplement périurbanisé des communes rurales. L'apport de population fut bien trop faible et bien trop bref pour les muer en zones urbaines denses : nouvelle banlieue ou nouveau centre

urbain. Ces petites communes rurales ont certes vu, elles-aussi, leur densité multipliée par deux, mais ceci n'aboutit qu'à des niveaux de l'ordre de quelques dizaines, voire quelques centaines d'habitants au Km². Pour l'avenir, à moins d'une reprise des flux migratoires, nous ne pouvons absolument pas conclure que ces communes soient destinées, à court ou moyen terme, à être intégrées dans l'agglomération dense.

1.3.2.4 Les communes de la troisième vague d'exurbanisation (à partir de 1975)

Toujours plus loin, plus diffus, plus émietté, c'est l'image qu'offre la carte suivante en montrant les destinations préférentielles à partir de 1975. Malgré l'impression d'éparpillement à 30 km et plus de Lyon, certains éléments organisateurs se dégagent toutefois.

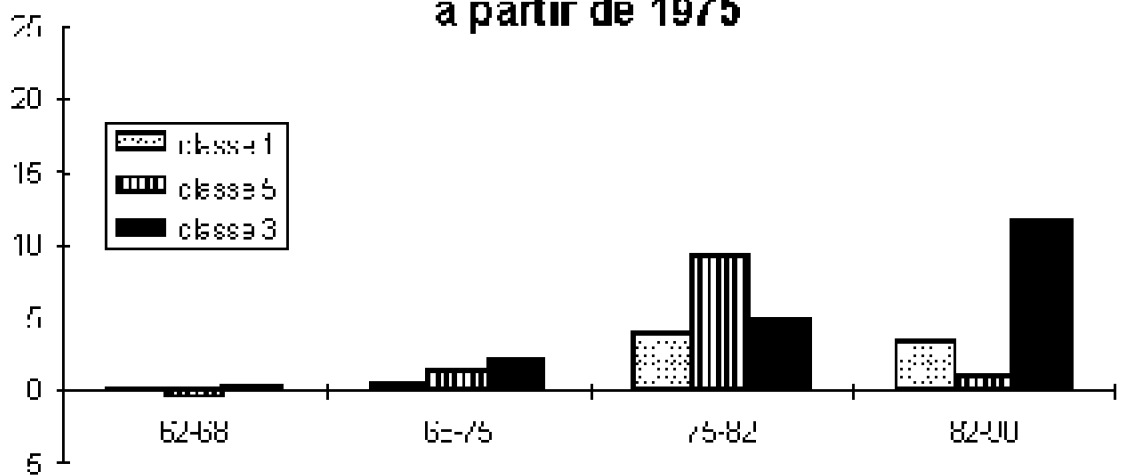


Carte 14 : Les communes de la troisième vague d'exurbanisation (à partir de 1975).

Les communes se regroupent le long des principales voies de communication, ainsi

qu'autour de quelques noyaux urbains secondaires (Charvieu-Chagnieu, Meximieu, Belleville, Morestel, Villefranche, Saint-André-de-Corcy, Vienne, Saint-Jean-de-Bournay, etc.). Comme durant la période précédente, voire davantage encore, les flux migratoires se sont portés presque exclusivement sur de petites communes rurales et pour des périodes généralement très courtes. Au total, les classes 1 et 5 sont formées de communes qui ne dépassent toujours pas les 682 habitants au Km² en 1990.

Communes ayant connu une croissance importante à partir de 1975



Graphique 15 : Communes ayant connu une croissance importante à partir de 1975.

Seules les 5 communes de la classe 3 ont bénéficié d'un flux migratoire constant, et même croissant, de 1975 à 1990. Ne disposant pas du prochain recensement général de la population prévu pour la fin 1999, nous ne pouvons pas savoir si les migrations perdureront, comme dans le cas de la classe 7, ou bien si elles s'arrêteront comme dans les cas des classes 2, 4, 6 et 9. Nous pouvons cependant faire quelques remarques. En premier lieu, l'effectif de cette classe est très peu important : cinq communes. En outre, il s'agit pour 3 d'entre elles de toutes petites communes (entre 500 et 800 habitants en 1990). Le taux de variation moyens annuels du solde migratoire fut donc important mais en valeur relative seulement et, en 1990, ces trois communes étaient encore très loin de constituer des zones urbaines denses : leurs densités variaient de 68 à 113 habitants au Km² !

Les deux autres communes de la classe 5 étaient, en revanche, de tailles plus importantes que les précédentes et les même taux ont engendré mécaniquement une croissance plus importante en valeur brute. Marcy-l'étoile à l'ouest de Lyon est passée de 439 habitants en 1962 à 2.599 en 1990 ; L'Isle-d'Abeau, à l'est, de 684 habitants à 5.554 aux même dates. Malgré cela, en 1990, leur parc immobilier restait toujours très nettement dominé par les maisons individuelles (respectivement 83,04% et 64,97%) et leurs densités toujours très éloignées de celles que l'on trouve habituellement dans une agglomération (respectivement 484 et 610 habitants au km²).

Somme toute, même en prenant en compte l'hypothèque de la classe 5, il est très difficile de discerner ici un quelconque cas de densification progressive susceptible d'engendrer à terme la formation d'un nouveau tissu urbain dense.

Plus globalement encore, force est de constater qu'à travers ces quelques cartes, l'exurbanisation des ménages n'a, semble-t-il, donné lieu à un renforcement ou la formation de nouvelles banlieues qu'en début de période seulement, globalement entre 1962 et 1975. Depuis lors, bien rares sont les cas pouvant faire penser à un tel phénomène, si ce n'est dans la moitié est de la seconde couronne lyonnaise (classe 7), mais à un rythme pour le moins lent.

Depuis 1968, les flux migratoires affectent, en règle générale, une commune rurale mais pour une dure limitée seulement. Cet apport de population extérieure, même substantiel en valeur relative, les transforme alors mais en communes périurbaines seulement. Dès la période suivante, les migrations semblent se reporter toujours plus loin pour accroître encore l'ampleur spatiale des franges périurbaines. Au vu de ces éléments, il ne semble donc pas que les franges périurbaines soient de simples banlieues en gestation, une simple transition spatiale et temporelle entre l'urbain et le rural, destinées à être incorporées tôt ou tard dans la ville dense. Elles semblent être des productions socio-spatiales relativement pérennes.

Pouvons-nous alors les considérer autrement que comme un élément à part entière de la ville moderne ?

Conclusion de section

Cette première approche de la croissance urbaine nous a montré, en définitive, que l'essor des banlieues a progressivement cédé le pas devant celle des franges périurbaines. Cette évolution d'importance ne signifie cependant pas que nous assistions là à un processus radical par lequel les agglomérations urbaines tendraient à disparaître ou plus exactement à être dispersées dans des périphéries incertaines.

Loin de s'exclure, il semble que les dynamiques en cours tendent tout à la fois à conforter la ville dense, voire à la renforcer encore et à produire de nouvelles formes urbaines à part entière dans des périphéries de plus en plus lointaines : les franges périurbaines.

Ainsi semble se dessiner une ville qui ne serait plus totalement réductible à l'agglomération et qui ne serait pourtant pas assimilable à une suburbia, une ville tout à la fois dense et diffuse, agglomérée et périurbaine, dont rendent compte bon an, mal an les Aires Urbaines et les ZPIU.

2. Une transformation de la ville en tant qu'espace résidentiel

Le passage de l'essor des banlieues à l'expansion des franges périurbaines s'établit, au plan démographique, sur une transformation relativement importante des formes de construction en périphérie d'agglomération. Jusqu'aux années 1970, l'expansion de la ville en tant qu'espace résidentiel, a essentiellement reposé sur un important développement de logements collectifs souvent regroupés dans de vastes programmes de construction aux abords immédiats de l'hyper-centre lyonnais. Par la suite, en revanche, elle s'est de plus en plus appuyée sur l'édification de maisons individuelles, dispersées en de petits lotissements jusque très loin de l'agglomération-mère. La

construction de logements dans la périphérie lyonnaise a ainsi profondément évolué durant ces quelques décennies, passant d'une forme relativement intensive à une autre beaucoup plus extensive et, de par cette évolution, l'extension de la ville a progressivement cessé de reproduire certains traits caractéristiques de la ville traditionnelle, en l'occurrence la concentration des populations dans un tissu résidentiel relativement continu.

2.1 Le développement des banlieues ou l'extension – reproduction d'une agglomération urbaine

Après la libération, l'agglomération lyonnaise a connu une très vive croissance démographique. A périmètre constant, celui de l'unité urbaine de 1954, la population est passée de 597.499 habitants en 1946 à 840.870 en 1968, soit un essor de 40,73%⁹⁵. La ville a dû accueillir, en d'autres termes, près de 250.000 nouveaux habitants en moins d'un quart de siècle. Les besoins en logements furent donc pressants et, entre 1946 et 1968, 117.863 nouveaux logements furent construits dans le seul périmètre du schéma directeur⁹⁶.

Au plan spatial, ces nouvelles habitations seront tout d'abord équitablement réparties entre le centre et la périphérie immédiate de l'agglomération : entre 1954 et 1961, 47% d'entre elles furent édifiées à l'intérieur de la commune de Lyon⁹⁷. Cependant, cette dernière consomma ici ses dernières réserves foncières d'importance : La Duchère, le quartier des Etats-Unis, le plateau du Point-du-Jour, Champvert, Saint-Rambert et Gerland. Par la suite, les nouveaux logements devront être de plus en plus fréquemment bâtis en périphérie et dès 1971, seuls 27% d'entre eux étaient encore construits dans la ville-centre⁹⁸.

La consommation des derniers terrains disponibles dans le coeur de cette métropole et, en vis-à-vis, la recherche de réserves foncières suffisamment importantes en périphérie donna donc une tournure de plus en plus centrifuge au mouvement de construction. Toutefois, celui-ci resta tout d'abord relativement modéré. Tout au long des années 1960, ce sont les communes de la première couronne lyonnaise (limitrophe à Lyon et Villeurbanne) qui absorberont l'essentiel des nouvelles constructions⁹⁹.

Pour l'heure, cette extension de l'espace résidentiel lyonnais n'affecta pas la continuité du tissu urbain et ne remit pas non plus en cause sa texture. Pour l'essentiel, ce seront des logements collectifs qui seront bâtis et un grand nombre d'entre eux seront, de plus, regroupés dans de vastes programmes de construction. Quelques chiffres sont à ce

⁹⁵ Source : INSEE – RGP 1946 à 1968.

⁹⁶ Delfantes Ch., 1969.

⁹⁷ p. 423, Bayard F. et Cayez P., 1990.

⁹⁸ p. 423, Bayard F. et Cayez P., 1990.

⁹⁹ p. 424, Bayard F. et Cayez P., 1990.

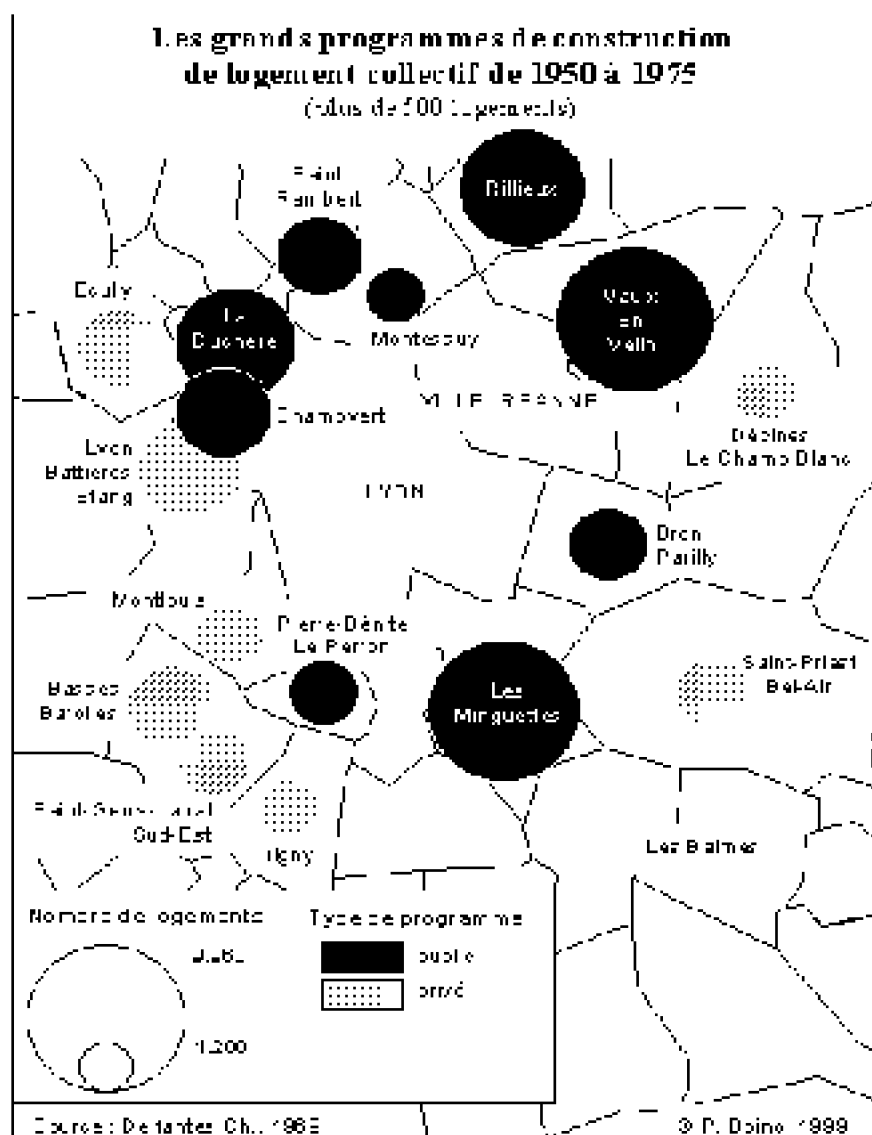
titre particulièrement éloquent. Le premier grand programme, celui de Bron-Parilly, qui démarra en 1952, comptait 2.600 logements, celui de la Duchère, en 1958, 5.886, et le dernier à Vaulx-en-Velin, en 1974, 9.960¹⁰⁰. In fine, plus de 68.000 logements seront ainsi produits.

La puissance publique contribua fortement à cet effort de construction. A travers les H.L.M., héritiers des H.B.M. de l'entre-deux-guerres, le secteur public construira jusqu'à 4.000 logements par an entre 1960 et le début des années 1970¹⁰¹. Ils seront regroupés, en large part, dans des Grands Ensembles soit dans le cadre des Unités de Voisinage, comme à Bron-Parilly, La Duchère ou Montessuy, soit dans des Zones à Urbaniser en Priorité, comme Les Minguettes, Vaulx-en-Velin ou encore Rillieux.

Le secteur public ne fut néanmoins pas seul à produire de telles opérations d'envergure. La moitié d'entre elles fut prise en charge par le secteur privé. De tailles généralement plus modestes, ces grandes opérations privées se localiseront dans des secteurs sensiblement différents de ceux occupés par les programmes de logements sociaux : la première couronne ouest et la seconde couronne lyonnaise. Par la suite, ces différences de localisation propres au secteur public et au secteur privé contribueront évidemment à renforcer la ségrégation sociale entre les banlieues lyonnaises.

¹⁰⁰ p. 84, Delfantes Ch., 1969.

¹⁰¹ p. 424, Bayard F. et Cayez P., 1990.



Carte 15 : Les grands programmes de construction de logement collectif de 1950 à 1975.

Ces différents programmes de construction se sont répartis tout autour de l'hyper-centre (carte ci-dessus) et ont contribué par leur importance à densifier très rapidement cette proche couronne lyonnaise. Pour prendre quelques exemples particulièrement significatifs, la densité de Rillieux passa de 303 habitants au km² en 1954 à 1.253 en 1968, celle de Vénissieux de 1.329 à 3.105, celle de Bron, enfin, de 1.378 à 4.040 sur la même période.

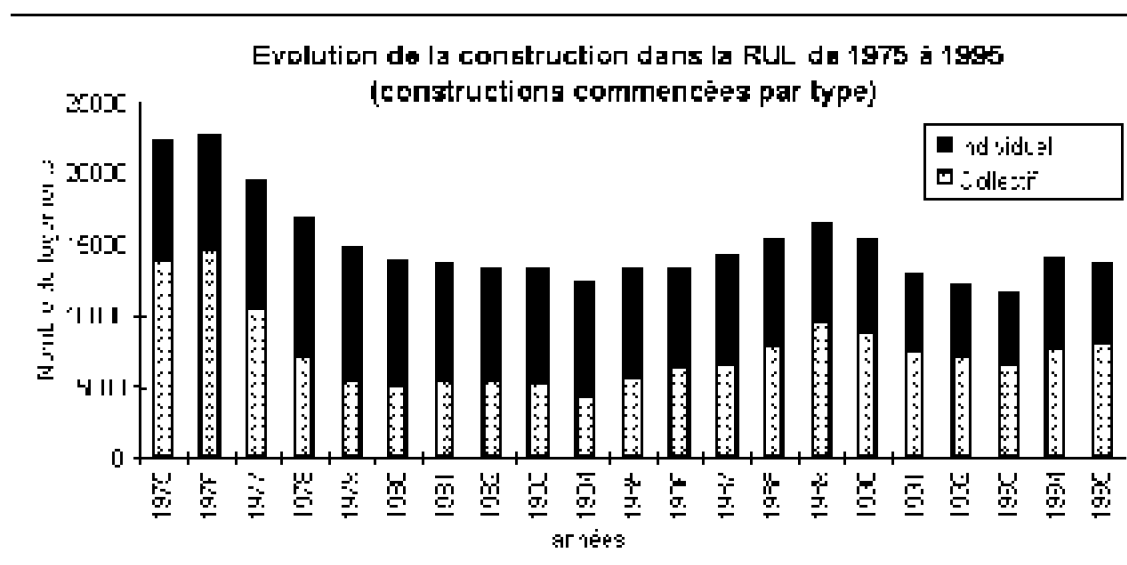
Nous pouvons voir, en définitive, que durant toute cette première période, l'extension de la ville en tant qu'espace résidentiel, n'a porté atteinte ni à la continuité du tissu urbain, ni à sa texture. Les zones d'expansion se sont situées dans le prolongement direct de l'agglomération préexistante et ont été dominées, comme cette dernière, par le logement collectif. Ceci contribua à densifier très rapidement la périphérie lyonnaise et, en cela, participa au développement spatial et à la pérennisation d'une ville agglomérée, continue et dense. Vu sous cet angle, ce mouvement de construction fut donc pour l'essentiel un phénomène d'extension – reproduction de la ville agglomérée.

2.2 L'essor périurbain ou l'extension – transformation de la ville

Après les trente glorieuses, la croissance de la ville, en tant qu'espace résidentiel, a brusquement changé d'intensité ainsi que de modalités. Afin de retracer cette importante transformation, nous analyserons ici des données fournies par la direction régionale de l'équipement sur la Région Urbaine de Lyon. Elles portent sur une période allant de 1975 à 1995 et nous donnent le nombre de déclarations de début de travaux¹⁰² par commune et par année. Deux grands types de construction sont différenciés : le logement collectif et les maisons individuelles. Après avoir retracé l'évolution globale de la construction durant cette période, nous opérerons une analyse géographique afin de souligner la manière dont ce mouvement a transformé l'espace résidentiel urbain sur les marges des agglomérations.

2.2.1 Vingt ans de construction dans la RUL

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre annuel de mises en chantier s'est brusquement ralenti à partir de 1976. Alors qu'on construisait à peu près 22.000 logements par an, on n'en bâtit plus que 14.000 en moyenne par la suite. Ce tassement est évidemment à mettre en rapport avec la baisse concomitante de la croissance démographique. De 1975 à 1990, l'essor de l'agglomération lyonnaise dans son acception la plus large (périmètre 1990) ne fut, en effet, que de + 3,40% (+ 41.470 habitants) ; celle de la Région Urbaine de Lyon de + 9,32% (+211.014 habitants).



Graphique 16 : Evolution de la construction dans la RUL de 1975 à 1995.

Malgré cette baisse substantielle, le nombre de mises en chantier fut cependant, et ce contrairement à la période précédente, nettement supérieur à l'accroissement

¹⁰² Nous avons opté pour les déclarations de début de travaux, car, selon la DRE, les permis de construire ne sont pas toujours suivis d'effet, du moins immédiatement et les déclarations de fin de travaux ne sont pas toujours effectuées. Il nous a donc semblé que le fichier des déclarations de début de travaux était celui qui permettait de suivre le plus fidèlement le mouvement de construction année par année.

démographique. Alors que la population de la RUL augmentait de 211.014 habitants entre 1975 et 1990, le nombre de nouveaux logements fut de 249.407 sur la même période et l'excédent serait bien plus important si nous avions pris en considération les ménages et non les individus. Ce décalage n'indique pas que nous ayons là une surproduction de logements, mais plutôt que les nouvelles constructions ne furent plus uniquement ou principalement destinées à augmenter la capacité d'accueil du parc immobilier de la RUL. Durant cette période, elles servirent également à le renouveler à travers de multiples opérations de rénovation.

Contrairement encore à la période précédente, nous pouvons aussi relever toute l'importance de la construction des maisons individuelles, notamment après 1977. Compte tenu que ces dernières sont destinées à être des habitations principales et non des résidences secondaires¹⁰³, compte tenu aussi de l'exurbanisation des ménages mis en lumière dans le chapitre précédent, ce type de logements peut-il être envisagé autrement que comme participant en large part à l'offre immobilière dévolue aux populations urbaines ? Dans cette perspective, l'ampleur de cette forme de construction ne constitue-t-elle pas une différence majeure avec les trente glorieuses ? En effet, alors qu'auparavant l'essentiel des logements produits à destination des ménages urbains était composé de collectif, dans cette deuxième période, il sera aussi formé à part égale de maisons individuelles. Sur les 313.449 mises en chantier enregistrées de 1975 à 1995, la moitié (50,77%) étaient en collectif, l'autre moitié (49,29%) en individuel.

Il convient de s'arrêter, même brièvement, sur les principales causes de cette transformation relativement importante et brutale de la construction. Elle découle, à notre sens du moins, de la rencontre entre une évolution sensible de la demande sociale et le développement d'une politique publique qui en a, volontairement ou non, passablement facilité la satisfaction.

Cette évolution correspond donc évidemment, en premier lieu, à une transformation importante de la demande des ménages. En effet, si, hier encore, les Grands Ensembles ont pu représenter une offre résidentielle particulièrement attractive, comparativement aux logements insalubres des vieux quartiers centraux et péri-centraux, la recherche de logements plus grands et d'une proximité plus importante d'avec la nature, ne serait-ce qu'au travers d'un petit jardin, ont manifestement conduit une part croissante de la population urbaine à s'installer ou à envisager de s'installer dans une maison individuelle. L'emménagement dans ces dernières est ainsi devenu peu à peu le symbole d'un certain mode de vie et la marque d'une certaine réussite sociale.

Cette aspiration à une maison individuelle nous renvoie, en effet, à des stratégies relativement classiques de reproduction et de promotion sociale¹⁰⁴, par lesquelles les ménages tentent d'ajuster au mieux trajectoire résidentielle et trajectoire sociale, afin que l'une et l'autre se reflètent, voire se confortent. Cet engouement correspond également, bien souvent, à des stratégies patrimoniales valorisées économiquement mais aussi culturellement. Passant généralement par l'accession à la propriété, la maison individuelle

¹⁰³ p. 11, Agence d'urbanisme de Lyon et CCI de Lyon, 1991.

¹⁰⁴ Bourdieu P., 1990, et Benoit-Guilbot O., 1982-a.

ne représente-t-elle pas une forme de placement financier souvent considéré et encore plus souvent vanté comme étant plus sûr que d'autres ? Ne perpétue-t-elle pas non plus le vieux mythe de la demeure familiale, ce patrimoine transmissible, qui, tout à la fois, individualiserait, formaliserait et pérenniserait symboliquement la famille ?

L'évolution de la demande explique sans doute pour beaucoup le développement des maisons individuelles, mais celui-ci ne se résume pas, cependant, à cela. Il fut également facilité, indirectement mais fortement, par l'Etat. Les aides à l'accession à la propriété (prêts conventionnés¹⁰⁵, subventionnés¹⁰⁶ et allocations¹⁰⁷), développées à partir des années 1950, furent progressivement élargies, ce qui permit à une portion de plus en plus importante de la population de devenir propriétaire de son logement¹⁰⁸. Sur la France entière, le pourcentage de ménages propriétaires passa d'ailleurs de 35,5% en 1954, à 56% en 1990¹⁰⁹.

C'est la réforme de 1977, qui accentua plus particulièrement la diffusion de cette propriété privée. En assouplissant, d'une part, les conditions d'attribution des prêts subventionnés¹¹⁰, en augmentant, d'autre part, leur montant¹¹¹, et en ouvrant, enfin, les aides personnalisées au logement aux bénéficiaires de ces différents types de prêt¹¹², elle permit à des ménages aux revenus moyens, voire modestes, d'accéder eux-aussi à la propriété de leur logement¹¹³.

Or, 60% des postulants à la propriété envisagent l'achat d'une maison individuelle¹¹⁴. Et l'on aperçoit ici l'incidence peut-être indirecte, mais néanmoins forte qu'ont pu avoir les politiques publiques d'aide à l'accession à la propriété sur le développement des maisons individuelles. Valorisé socialement et culturellement, facilité par les aides publiques, cet

¹⁰⁵ Tout d'abord les prêts immobiliers conventionnés (PIC), transformés en 1977 en prêts conventionnés (PC).

¹⁰⁶ Initialement les prêts spéciaux immédiats (PSI) du crédit foncier et les prêts-HLM accession, qui seront remplacés en 1977, par les prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP), transformés en 1993 en Prêts à l'accession sociale (PAS), et enfin complété en 1996 par le prêt à taux zéro mis en place par la loi Périssol.

¹⁰⁷ Aides personnalisées au logement (APL).

¹⁰⁸ Topalov Ch., 1987.

¹⁰⁹ Source : INSEE – RGP 1954 et 1990.

¹¹⁰ abaissement des conditions de ressource pour l'obtention d'un prêt à l'accession à la propriété (PAP).

¹¹¹ Le montant des PAP fut, en moyenne, supérieur à celui des anciens prêt-HLM accession et prêts spéciaux immédiats du crédit foncier.

¹¹² L'obtention d'un PAP, actuel PAS, ou d'un PC ouvre droit à l'obtention d'une aide personnalisée au logement.

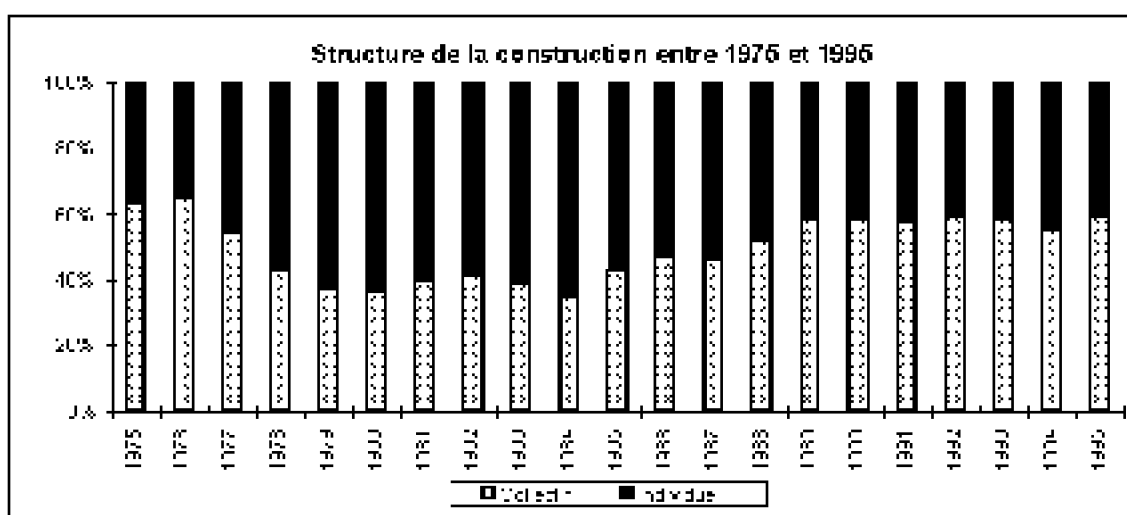
¹¹³ Taffin C., 1985.

¹¹⁴ Association nationale pour l'information sur le logement, 1996.

essor semble alors résulter de la rencontre entre une aspiration sociale et une politique publique particulièrement compréhensive.

La construction a ainsi profondément évolué par rapport à la période antérieure. Si hier, il s'agissait essentiellement d'accroître la capacité d'accueil du parc immobilier, aujourd'hui, il s'agit également de le renouveler. Tandis qu'hier encore, on construisait avant tout et surtout du logement collectif, désormais, on construit également des maisons individuelles. Ces premiers constats pourraient éventuellement nous faire imaginer que cette évolution est susceptible d'engendrer à terme une transformation radicale du parc immobilier dévolu aux populations urbaines et, à travers cela, de la ville, en tant qu'espace résidentiel.

N'assisterions-nous pas à un mouvement de substitution plus ou moins progressif, plus ou moins insidieux des logements collectifs, par les maisons individuelles ?



Graphique 17 : Structure de la construction dans la RUL de 1975 à 1995.

Il convient de relativiser la nature et la portée de cette évolution. Si les dynamiques actuelles semblent induire une certaine transformation qualitative de l'offre résidentielle urbaine, il s'agit essentiellement, du moins pour l'heure, d'un processus de diversification. Le développement des maisons individuelles, dans un contexte où les nouvelles constructions sont destinées, en partie, à en remplacer d'anciennes, ne signifie aucunement que nous assistions là à un mouvement de substitution d'un type de logements par un autre.

Comme le montre le graphique ci-dessus, la part relative du collectif et de l'individuel a certes évolué au cours du temps. Certaines inversions sont d'ailleurs notables. Alors qu'en début de période, le collectif représentait près des deux tiers des mises en chantier, il n'en formera plus que 40% au tournant des années 1980, avant de redevenir majoritaire (58%) à la fin de cette même décennie, sans reprendre toutefois sa prédominance d'origine. Néanmoins, par-delà les évolutions conjoncturelles, nous pouvons constater qu'il n'y pas eu substitution d'une forme de construction par une autre. Le rapport entre l'une et l'autre reste toujours plus ou moins équivalent.

A l'évidence, le parc de logements collectifs se produit et se reproduit toujours et le développement des maisons individuelles semble seulement induire une diversification de

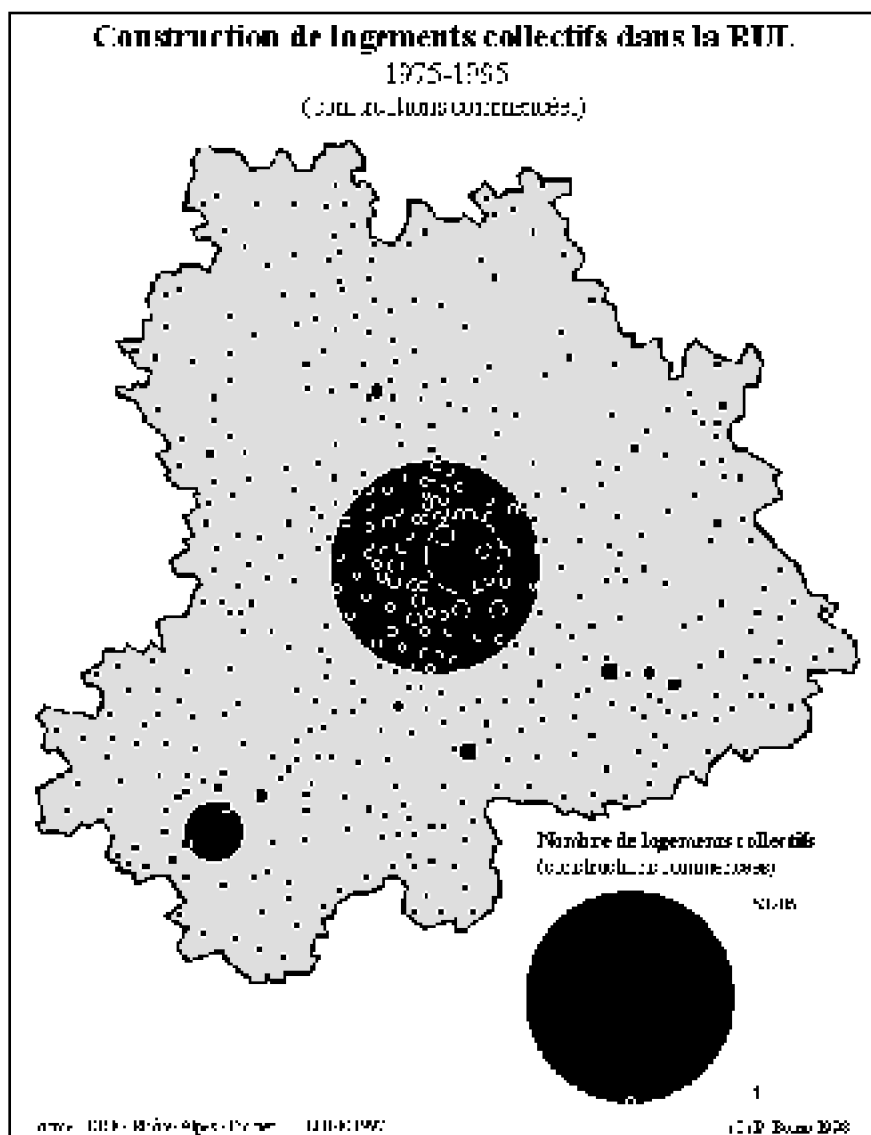
l'offre résidentielle dévolue aux populations urbaines et non une transformation radicale de ce parc immobilier. Loin de s'exclure, ces deux grandes formes de logements semblent plutôt se conjuguer et ainsi provoquer le passage d'une ville essentiellement dominée par le logement collectif à une autre plus composite, formée pour partie de collectif et pour autre partie d'individuel.

2.2.2 L'organisation spatiale de la construction

L'analyse de l'organisation spatiale de chaque type de construction peut nous permettre maintenant de mieux saisir la manière dont l'évolution de la construction a provoqué le passage de l'essor des banlieues à celui des franges périurbaines et cela sans remettre en cause la pérennité de la ville agglomérée.

2.2.2.1 La construction de logement collectif ou la reproduction de la ville sur elle-même

Entre 1975 et 1995, la construction de logements collectifs s'est fortement concentrée dans les agglomérations, à commencer par celle de la métropole (carte ci-dessous).



Carte 16 : Construction de logements collectifs dans la RUL de 1975 à 1995.

L'hyper-centre lyonnais (Lyon et Villeurbanne) accapare à lui seul près de la moitié (44,93%) des logements collectifs construits durant cette période et avec sa banlieue, plus des deux tiers (67,26%). Les constructions se sont aussi regroupées, mais dans une moindre mesure, dans l'agglomération stéphanoise (11,76% du nombre des constructions) et dans les noyaux urbains secondaires (Givors, Villefranche, Vienne, la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau et Bourgoin-Jallieu). Les communes hors unités urbaines n'ont bénéficié, quant à elles, que de 4.490 constructions de logements collectifs en vingt ans, soit 2,82% du total.

Les nouveaux logements collectifs se sont donc très nettement concentrés dans des zones agglomérées (périmètre 1990) et, plus particulièrement encore, dans la métropole. Si nous prenons maintenant comme référence la délimitation des unités urbaines de 1975, nous pouvons constater qu'ils se sont même regroupés à 92,44% dans des communes qui étaient déjà intégrées dans une agglomération urbaine à cette date.

Tableau 8 : Répartition de la construction de logements collectifs par type de commune

Type de commune	Nombre de logements collectifs construits de 1975 à 1995	%
Villes centres en 1975	102.030	64,11
- <i>Hyper-centre lyonnais (Lyon + Villeurbanne)</i>	71.498	44,93
- <i>Saint-Etienne</i>	13.410	8,43
- <i>Centres d'une ville moyenne</i>	11.123	6,99
- <i>Centres d'une petite ville</i>	4.151	2,61
- <i>Centres d'un bourg</i>	1.848	1,16
Banlieues en 1975	45.086	28,33
- <i>de Lyon</i>	35.056	22,03
- <i>autres banlieues</i>	10.030	6,30
Communes intégrées ou muées en agglomération de 1975 à 1990	7.534	4,73
- <i>banlieues lyonnaises</i>	478	0,30
- <i>autres</i>	7.056	4,44
Communes rurales en 1990	4.490	2,82
Total	159.140	100

Près des deux tiers des nouveaux logements collectifs (tableau ci-dessus) ont été bâtis dans des centres-villes, principalement dans l'hyper-centre lyonnais. Il s'agit là évidemment en très large part d'un renouvellement du parc immobilier préexistant, mené à travers différentes opérations de rénovation¹¹⁵.

Plus du quart de ces nouveaux logements a été édifié dans des banlieues, qui existaient déjà en 1975, et plus précisément encore dans les banlieues lyonnaises préexistantes. Il s'agit là, pour partie, d'un phénomène de renouvellement plus ou moins similaire à celui des centres-villes. Il s'agit aussi, pour autre partie, d'un accroissement de la capacité d'accueil du parc immobilier par densification du bâti : lotissement de réserves foncières encore disponibles (angles morts) ou d'opportunités foncières (reconversion de friches industrielles par exemple) ou encore substitution d'anciennes maisons individuelles par des immeubles (comme nous pouvons le voir actuellement encore dans le quartier de la Doua à Villeurbanne).

¹¹⁵ A peine 7,55% de ces nouveaux logements collectifs (soit 12.024 logements) furent édifiés dans des communes qui ont été intégrées dans une banlieue entre 1975 et 1990 ou encore dans des communes rurales. Nous pouvons donc constater que seule une part mineure de ces constructions a contribué à étendre géographiquement l'espace collectifs.

résidentiel urbain, c'est-à-dire à étendre la ville agglomérée.

Qu'ils remplacent des logements vétustes dans le cadre d'opérations de rénovation ou qu'ils contribuent à accroître la capacité d'accueil du parc immobilier par construction de nouveaux logements à l'emplacement de quelques angles morts, de quelques friches industrielles ou même d'anciennes maisons individuelles, l'essentiel des nouveaux logements collectifs se sont regroupés, en définitive, à l'intérieur des agglomérations telles qu'elles existaient déjà en 1975. Ils ne risquaient donc pas d'engendrer une très forte dilatation géographique de la ville, en tant qu'espace résidentiel. De fait, ce mouvement de construction nous apparaît sous cet angle comme étant essentiellement un phénomène de reproduction de la ville agglomérée sur elle-même, qui l'a peut-être densifiée, mais surtout pérennisée et confirmée en tant qu'espace résidentiel dominé par un tissu continu de logements collectifs. Il semblerait en cela que la ville agglomérée se produise et se reproduise toujours et qu'elle maintienne ainsi non seulement sa morphologie traditionnelle, mais également ses fonctions résidentielles ancestrales. Loin d'être inintéressant, ce processus nous semble primordial, car il confirme que le développement des maisons individuelles, et à travers cela des franges périurbaines, n'implique pas obligatoirement le dépérissement des agglomérations traditionnelles.

2.2.2.2 L'ambivalence de la construction de maisons individuelles

La construction de maisons individuelles nous livre une image inversée de celle des logements collectifs. Elle a nettement privilégié les périphéries par rapport aux centres, à savoir les banlieues et les secteurs qui n'étaient toujours pas intégrés dans une agglomération en 1990.

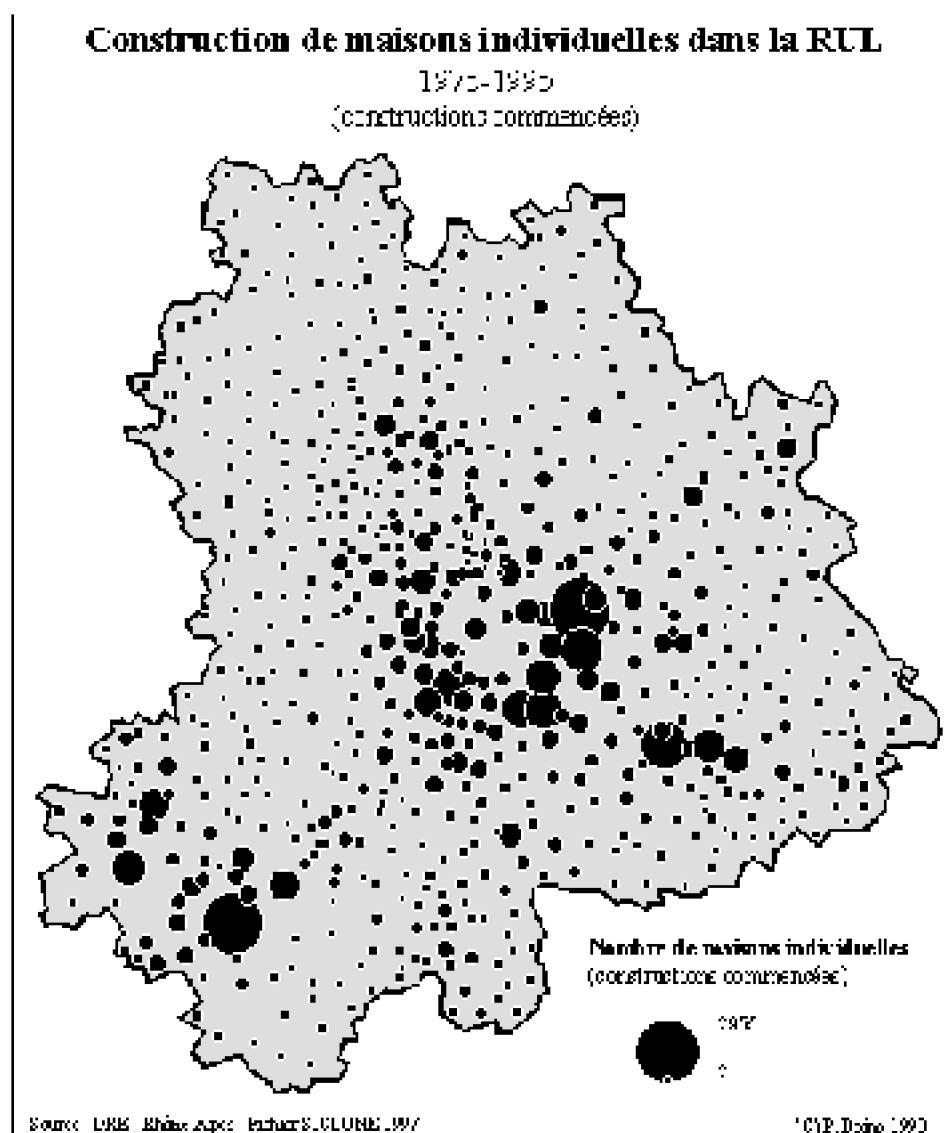
Tableau 9 : Répartition de la construction des maisons individuelles par type de communes

Type de communes	Nombre de maisons individuelles construites de 1975 à 1995	%
Villes centres en 1975	29.546	17,20
- <i>Hyper-centre lyonnais (Lyon + Villeurbanne)</i>	1.144	0,74
- <i>Saint-Etienne</i>	2.812	1,82
- <i>Centres d'une ville moyenne</i>	9.781	6,34
- <i>Centres d'une petite ville</i>	7.964	5,16
- <i>Centres d'un bourg</i>	4.845	3,14
Banlieues en 1975	65.013	42,13
- <i>de Lyon</i>	44.144	28,61
- <i>autres banlieues</i>	20.869	13,52
Communes intégrées ou muées en agglomération de 1975 à 1990	17.991	11,66
- <i>banlieues lyonnaises</i>	981	0,64
- <i>autres</i>	17.010	11,02
Communes rurales en 1990	44.759	29,01
Total	154.309	100

La construction de maisons individuelles a été relativement faible dans le centre des grandes villes (tableau ci-dessous) et cela pour des raisons évidentes. Seuls ceux des niveaux subalternes de la hiérarchie urbaine ont connu un essor relatif, du fait, autre évidence, que nombre de ces communes possédaient encore (voire toujours) quelques réserves foncières à des prix accessibles.

Les banlieues préexistantes, en revanche, et celles formées entre 1975 et 1990 ont absorbé plus de la moitié (53,79%) des nouvelles maisons individuelles. Ces dernières se sont édifiées ici en contiguïté ou non loin des logements collectifs, parfois même au pied des Grands Ensembles, comme nous pouvons le voir parfois dans l'est lyonnais.

Les secteurs ruraux, enfin, ont connu un mouvement de construction qui fut loin d'être négligeable dans l'ensemble, même si par commune, le nombre de maisons individuelles édifiées fut généralement relativement faible.



Carte 17 : Construction de maisons individuelles dans la RUL de 1975 à 1995.

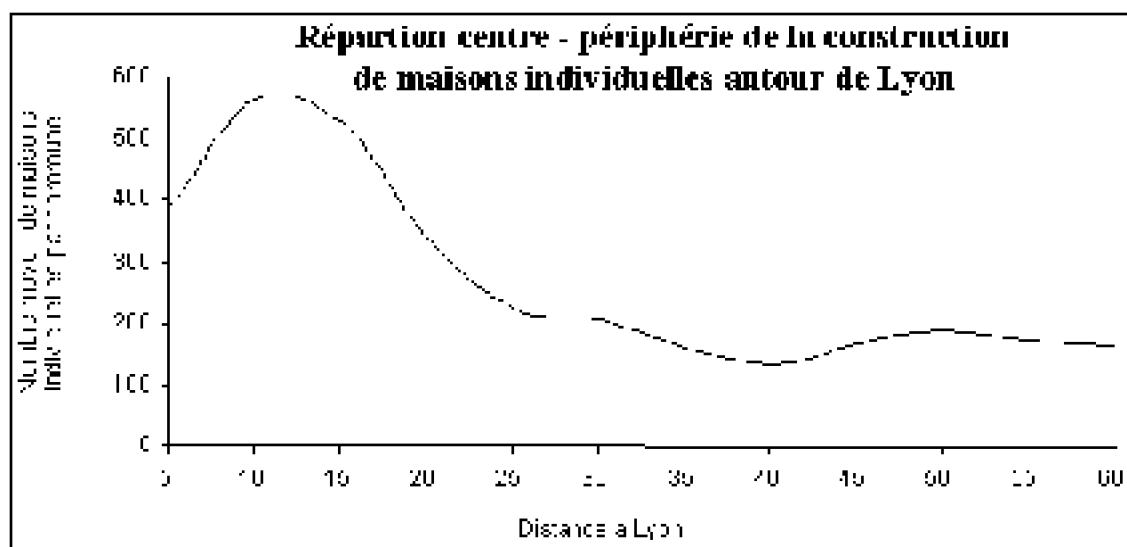
La carte ci-dessus nous permet de mieux saisir l'organisation spatiale de ce type de construction. Les maisons individuelles se sont essentiellement concentrées dans la périphérie immédiate de Lyon, notamment du côté est. Les secteurs de Saint-Etienne - Saint-Just-Saint-Rambert, au sud-ouest, et de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, au sud-est, ont également polarisé un certain nombre de constructions, mais dans une moindre mesure. Nous pouvons, enfin, relever des regroupements le long des grands axes de communication, qui partent de Lyon : le long de la vallée de l'Azergue (nord-ouest), de la Saône (nord), sur les autoroutes de Genève (nord-est), de Grenoble – Chambéry (sud-est), de Marseille (Sud) et enfin de Saint-Etienne (sud-ouest).

Pour le reste, les nouvelles maisons individuelles se répartissent quasiment uniformément sur l'ensemble du territoire de la RUL. Nous pouvons noter simplement, ici ou là, quelques faibles polarisations non pas autour, mais au sein même de quelques petits noyaux urbains, ce qui nous renvoie aux enseignements du tableau précédent : Chatillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Meximieux,

Ambérieux-en-Bugey, Pont-de-Cheruy, etc.. Le tout forme une image pour le moins similaire à celle des migrations résidentielles, ce qui n'a évidemment pas lieu de nous surprendre.

Les prix fonciers expliquent bien sûr, pour une très large part, la répulsivité des grands centres urbains et l'attractivité de leur périphérie. Ainsi par exemple, en 1995, les terrains valaient en moyenne 3.319 Fr. le m² dans l'hyper-centre de la métropole (Lyon et Villeurbanne), contre 465 Fr. dans les autres communes de la communauté urbaine de Lyon, 350 Fr. dans le reste de l'unité urbaine et 200 Fr. seulement hors de l'unité urbaine¹¹⁶. Cette décroissance des prix fonciers du centre vers la périphérie constitue à l'évidence une incitation très forte à la construction sur les pourtours des agglomérations, d'autant plus que le prix du terrain a eu tendance à représenter une part croissante du budget total de l'achat d'une maison au cours ces dernières décennies. En vingt ans, le prix des terrains a, en effet, été multiplié par dix dans les grandes villes, alors que celui de la construction, stricto sensu, ne l'était que par cinq¹¹⁷. Au total, le prix du terrain représente, aujourd'hui, en moyenne 50% du budget global pour l'achat d'une maison, contre seulement 25 à 30%, il y a vingt ans¹¹⁸.

Les prix fonciers ne nous renseignent, cependant, que sur un aspect seulement de l'organisation spatiale de ce type de constructions : la répulsivité du centre. Or celle-ci ne se résume pas à cela. La carte ci-dessus nous montre également que les constructions se sont fortement regroupées tout autour de cet hyper-centre ou, mais dans une moindre mesure, près d'un noyau urbain secondaire.



Graphique 18 : Répartition centre - périphérie de la construction de maisons individuelles autour de Lyon.

Le graphique ci-dessus confirme cette impression. Alors que la construction dans la

¹¹⁶ Source : DRE, cité par Jacquet N., 1996.

¹¹⁷ p. 39, Jacquet N., 1996.

¹¹⁸ p. 23, Jacquet N., 1996.

proche périphérie lyonnaise (5 à 15 km du centre) a amplement dépassé les 500 maisons en moyenne par commune, elle chute assez brusquement à 220 maisons à 20 km pour varier par la suite entre 130 et 200 maisons individuelles en moyenne.

Il semble donc que le choix d'un habitat pavillonnaire ne soit pas antithétique au rapport au centre ou, en d'autres termes, que l'accession à la maison individuelle ne s'effectue pas en déni total d'un des principes qui a structuré historiquement les villes européennes : la centralité.

Le principe de centralité étant consubstantiel au principe d'agglomération, tant il est vrai que cette disposition centre – périphérie ne peut que générer des zones d'accumulation, nous pouvons alors nous demander si la construction de ces maisons individuelles n'a pas pu, plus ou moins fortement, contribuer au renforcement des banlieues préexistantes, voire à la formation de nouvelles banlieues, du moins dans le sens que peut lui donner l'INSEE à travers sa définition des unités urbaines, qui ne préjuge en rien de la forme du bâti.

De fait, il s'avère (voir tableau page 104) que les secteurs ayant connu le mouvement de construction le plus intense se situent non seulement à proximité immédiate de l'hyper-centre lyonnais, mais plus précisément encore à l'intérieur de cette agglomération ou d'une autre agglomération de la RUL telle qu'elles existaient en 1975, ou encore à proximité immédiate dans des communes qui ont été intégrées dans une unité urbaine par la suite. Il est d'ailleurs notable de relever que dans les nouvelles banlieues lyonnaises (communes intégrées à cette unité urbaine entre 1975 et 1982), la construction de maisons individuelles fut nettement plus importante que celle de logements collectifs (respectivement 17.991, contre 7.534). Sous cet angle, ne semblerait-il pas alors que les maisons individuelles aient contribué en très large part à la densification de ces communes et delà, à leur intégration morphologique dans l'agglomération lyonnaise ?

Edifiées dans le prolongement direct de l'agglomération préexistante, parfois même au pied des Grands Ensembles, comme nous l'avons écrit plus haut, ces nouvelles maisons individuelles n'ont pas remis en cause la continuité du tissu urbain et, en cela, l'unité morphologique de la ville, en tant qu'espace résidentiel. Elles ont sans doute généré des densités plus faibles que celles induites par le logement collectif, mais elles ont malgré tout autorisé des croissances démographiques tout à fait conséquentes. Ainsi, par exemple, les communes de Genas, Mions, Chaponost ou encore Chassieu comptent toutes plusieurs milliers d'habitants tout en ayant un parc immobilier très largement dominé par les maisons individuelles.

Compte tenu de ces éléments, ne pourrions-nous pas considérer, en somme, que le développement de maisons individuelles, dans cette configuration précise, a simplement débouché sur la formation de banlieues pavillonnaires, plus ou moins similaires à celles qui avaient pu se développer dans l'entre-deux-guerres, notamment autour de Paris ?

Il est vrai, cependant, que les maisons individuelles ne se sont pas seulement concentrées aux abords immédiats des grandes villes : elles se sont également dispersées en de petits lotissements et cela jusque dans des périphéries lointaines. C'est cette forme de construction, c'est-à-dire de bâti et de répartition du bâti, qui a généré la

très forte extension de la ville, en tant qu'espace résidentiel, telle que nous l'avaient révélées les cartes de la ZPIU de Lyon et des Aires Urbaines de la RUL, et c'est cette dispersion de maisons individuelles qui a provoqué le développement des franges périurbaines.

Ces constructions ne se situent plus dans le prolongement de l'agglomération lyonnaise. Parfois édifiées à l'entrée de quelques villages, bourgs ou petites villes, mais parfois aussi nettement à l'écart, elles introduisent par essence la discontinuité dans la ville, en tant qu'espace résidentiel et remettent ainsi en cause son unité morphologique traditionnelle. Si elles ne sont pas contiguës à l'agglomération-mère, elles ne le sont pas non plus entre elles. Ces constructions ne sont pas simplement en rupture physique d'avec l'agglomération pour former, à quelque distance de là, une autre forme de tissu urbain plus ou moins unifié. Hors des agglomérations urbaines (périmètre 1990), le nombre moyen de maisons individuelles ne fut que 102,66 par communes, soit quatre fois moins qu'en zone agglomérée. Cet écart est d'ailleurs souvent bien plus important, car dans 50% de ces communes hors agglomération il ne s'est pas construit plus de 78 maisons individuelles en vingt ans¹¹⁹ ; le quart n'atteignant même pas les 46 maisons¹²⁰.

Tableau 10 : Constructions de maisons individuelles dans et hors des agglomérations de 1975 à 1995

Délimitations 1990	Nombre		Moyenne
De constructions	De communes		
Communes urbaines	109.550	242	452,69
Communes rurales	44.759	436	102,66
Totaux	154.309	678	227,59

Nous sommes donc bien loin des vastes zones pavillonnaires, comme nous pouvons en voir par exemple dans la région marseillaise, vers Istres notamment¹²¹. Dans la RUL, la construction de maisons individuelles nettement à l'écart des agglomérations a essentiellement débouché sur la formation de petits lotissements. La fragmentation de l'espace résidentiel constitue, en conséquence, la deuxième caractéristique forte de ce nouveau tissu urbain.

La taille même de ces lotissements implique nécessairement que les communes d'accueil n'ont bénéficié au mieux que de l'arrivée de quelques centaines d'habitants supplémentaires. Parmi les 436 communes toujours hors unité urbaine en 1990, et qui ont toutes bénéficié, plus ou moins, de construction de maisons individuelles, la croissance démographique entre 1975 et 1990 fut en moyenne de 193,6 habitants. 90% d'entre elles¹²² ont connu un essor inférieur à 468,5 nouveaux habitants et pour les trois quarts¹²³,

¹¹⁹ Médiane.

¹²⁰ 1^{er} quartile.

¹²¹ Tarrius A., 1987.

¹²² 9^e décile.

enfin, il fut au maximum de 281 habitants. Nous pouvons apercevoir ici la dernière caractéristique forte de cette forme de construction : la formation de tissus urbains très peu denses.

Somme toute, cette dispersion de maisons individuelles dans les grandes périphéries urbaines remet-elle en cause certaines caractéristiques fondamentales de la ville traditionnelle : la continuité du bâti, le regroupement des populations dans un tissu unitaire, et plus largement encore, l'unité morphologique de la ville. Si cette forme de construction a conduit à une extension géographique très importante de la ville, en tant qu'espace résidentiel, elle a également apporté d'amples transformations dans la structuration de cette ville.

Nous pouvons dire ici que dans ces modalités, le développement des maisons individuelles fut un véritable processus d'extension – transformation de la ville, en tant qu'espace résidentiel.

Conclusion de section

Cette analyse de la construction semble nous indiquer, en définitive, que chaque type de bâti a adopté une ou plusieurs modalités de production et a eu, en conséquence, un effet sensiblement différent sur la ville, en tant qu'espace résidentiel.

Les logements collectifs se sont très nettement concentrés dans des communes qui étaient déjà intégrées dans une agglomération urbaine en 1975. Ils ont essentiellement contribué à reproduire la ville sous une forme similaire à ce qu'elle était auparavant.

Les maisons individuelles se sont, quant à elles, déployées selon des modalités sensiblement différentes dans et hors, près et loin des zones agglomérées :

—

Dans le premier cas, le mouvement de construction fut relativement intense et contribua à densifier les anciennes banlieues, voire à en former de nouvelles. Sous cet angle, il s'est donc agit principalement d'un mouvement de formation de banlieues pavillonnaires, ce qui a certes diversifié le parc résidentiel dévolu aux populations urbaines, mais sans pour autant modifier fondamentalement la structure de la ville, en tant qu'espace résidentiel continu et dense. En cela, nous pouvons dire que nous avons ici un mouvement d'extension, de diversification mais aussi de reproduction de la ville agglomérée.

—

Dans le second cas, l'édification de maisons individuelles a contribué à former et à étendre non plus des banlieues, mais des franges périurbaines. Cette dispersion de l'habitat a débouché sur une extension géographique extrêmement forte de la ville, mais aussi sur une transformation relativement importante de cette dernière. Ce processus a, en effet, substitué à la continuité et à la densité du tissu urbain traditionnel, la

¹²³ 3° quartile.

discontinuité, la fragmentation et les faibles densités. Sous cette forme, la construction de maisons individuelles nous apparaît alors comme un processus d'extension – transformation de la ville, en tant qu'espace résidentiel.

3. Une transformation de la ville en tant qu'espace économique

Si la croissance de la ville, en tant qu'espace résidentiel, ne débouche plus principalement sur l'essor des agglomérations, si elle donne lieu à des formes bien plus diffuses, fragmentées et discontinues, son extension, en tant qu'espace économique, s'est également fortement transformée au cours de ces dernières décennies. Contrairement à l'espace résidentiel cependant, nous n'assistons pas là à un mouvement de dispersion, mais à la formation de nouvelles concentrations fonctionnelles hors des agglomérations. Ce processus étant profondément ségrégatif, il débouche sur la formation de pôles à tendance mono-fonctionnelle : les activités directement ou indirectement liées à la production ont tendance à se regrouper dans des espaces relativement séparés de celles relevant du commerce et de quelques services marchands aux ménages.

C'est donc ce processus de re-polarisation périphérique que nous allons maintenant aborder. Par souci de clarté, nous traiterons en premier lieu des activités productives, puis des activités commerciales.

3.1 La polarisation périphérique des activités productives

L'ouvrage de M. Laferrère¹²⁴ peut nous permettre de dresser un état des lieux relativement synthétique de la géographie industrielle lyonnaise à l'orée de la période qui nous intéresse ici. Le développement de pôles productifs nettement séparés de l'agglomération ne démarra, en effet, qu'à compter des années 1970.

3.1.1 L'ordonnancement spatial des activités industrielles à la fin des années 1950

En 1958, dans l'aire d'étude du groupement d'urbanisme adjoint de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost (voir carte ci-dessous), on comptait 48.900 établissements, dont 18.200 (37,22%) étaient nettement de caractère industriel. Ces derniers employaient 214.000 salariés au total, ce qui représentaient 55% des emplois dans ce périmètre. Au niveau foncier, le secteur industriel se déployait sur environs 13.718.440 m², et même sur 2.025 hectares, si nous tenons compte des réserves foncières d'ores et déjà acquises par ces entreprises, soit 4,6% de la superficie totale de ce périmètre.

L'activité industrielle était encore très fortement concentrée dans la commune de Lyon (Vaise et la Rive Gauche du Rhône) et dans la première couronne de banlieue à l'est et au sud de la ville (Villeurbanne, Vénissieux, Oullins, Saint-Fons). Les communes du groupement d'urbanisme hors unité urbaine (périmètre 1954) ne comptaient, en tout et

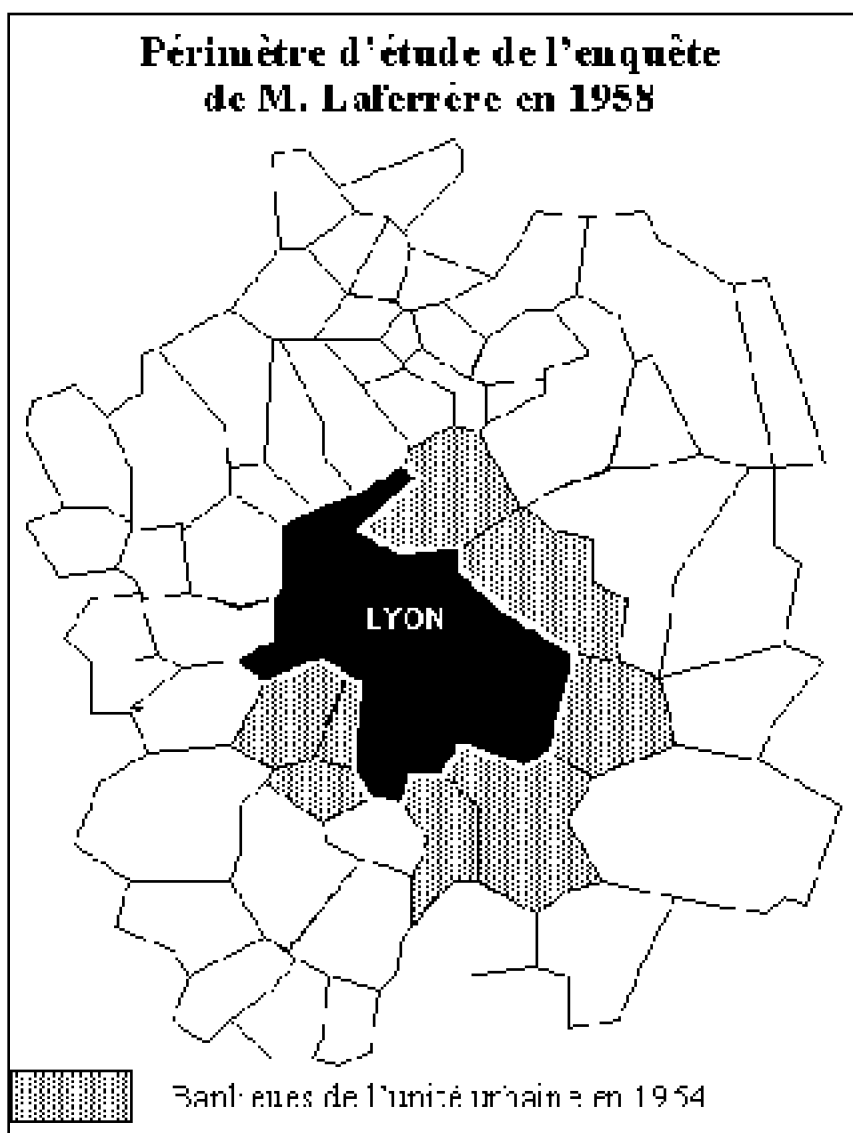
¹²⁴ P. 51 à 75, Laferrère M., 1960.

pour tout, que 40 établissements de plus de 50 salariés sur un total de 625.

Tableau 11 : L'industrie dans le grand Lyon en 1958

Secteurs	Superficie occupée en m ² (estimation)	Nombre de salariés
Métallurgie	5.233.394	88.280
Chimie	4.619.372	28.580
Textile	1.739.955	34.735
Bâtiment	855.014	31.000
Alimentation	400.969	7.460
Divers	869.736	23.945
Totaux	13.718.440	132.780

Source : Laferrère M., 1960



Carte 18 : Périmètre d'étude de M. Laferrère en 1958.

L'industrie textile était essentiellement regroupée à Villeurbanne (Gillet...), aux Brotteaux (Vuillod Ancel, Neyron, ...) et, dans moindre mesure, à La Croix-Rousse (Gindre, Goiné Scandale, ...).

La métallurgie était présente dans tous les secteurs industriels de l'agglomération, c'est-à-dire dans les VI^e, VII^e et VIII^e arrondissements de Lyon (Seguin, Calor, Berliet, ...), à Villeurbanne (Usine Delle, Gervais, CGEE ...), à Vénissieux (la vaste usine « intégrée » de Berliet), à Oullins (les ateliers de la SNCF...), ainsi qu'à Vaise (PAZ, Rhône-Isère, ...).

La chimie était, pour sa part, beaucoup plus concentrée. Si l'on trouvait quelques établissements aux Brotteaux et à Montplaisir (Usine Lumière), la plupart se trouvait à Vaise (Rhodiaceta) et à Saint-Fons (Rhône-Poulenc et Saint-Gobain).

Le bâtiment était, comme l'industrie métallurgique, relativement dispersé sur l'ensemble des secteurs industriels de l'agglomération.

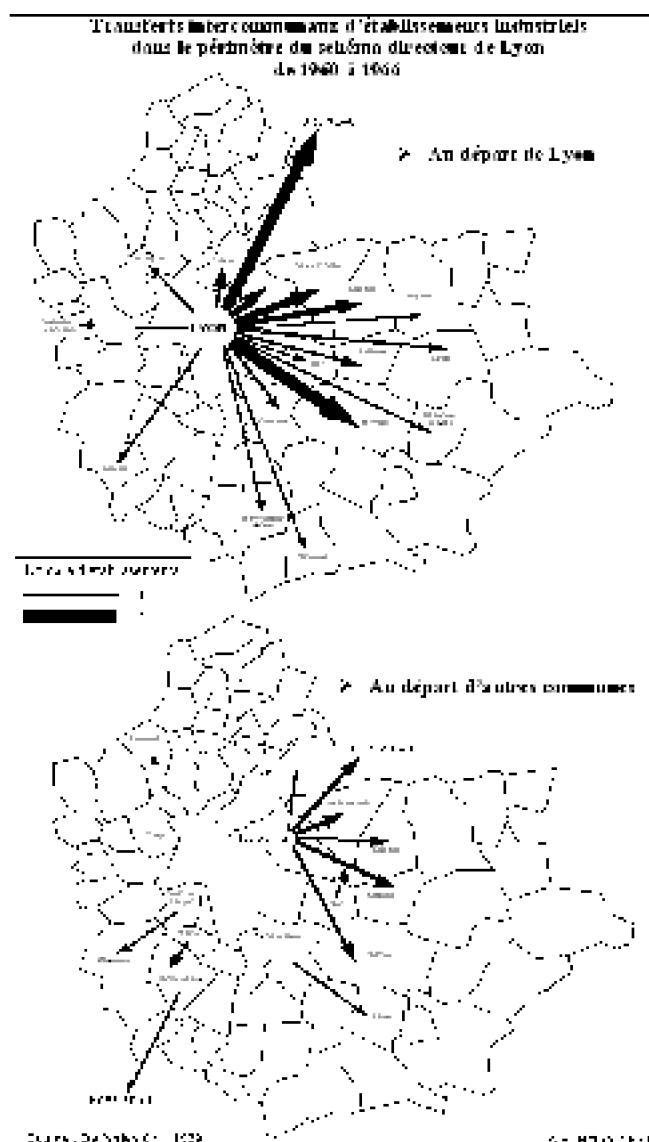
Au titre des industries diverses, enfin, l'imprimerie, l'édition et la bijouterie étaient relativement concentrées dans le centre-ville (presqu'île), tandis que les industries alimentaires se regroupaient principalement dans le VII^e arrondissement et à Vaise.

Somme toute, l'ordonnancement spatial de l'industrie était alors encore très classique. Les usines et les ateliers restaient fortement concentrées dans l'agglomération, non loin d'ailleurs des zones résidentielles ; les unes et les autres formant un seul et même ensemble morphologique.

3.1.2 Déconcentration des activités industrielles et formation de nouvelles banlieues

Au cours des années 1960, on assista à un important mouvement de périphisation, mais ce processus ne remit pas en cause la structuration préexistante de la ville. Il s'agissait pour l'essentiel d'une simple déconcentration au bénéfice des périphéries immédiates de l'agglomération préexistante et cela contribua, in fine, à la formation de nouvelles couronnes de banlieue.

Au cours de cette période (carte ci-dessous), de nombreux établissements industriels glissèrent de la commune de Lyon, voire de Villeurbanne, vers la seconde couronne de banlieue à l'est et au sud de la ville. Outre ces transferts d'établissements, les nouvelles activités industrielles eurent également tendance à s'installer dans cette très proche périphérie.



Carte 19 : Transferts intercommunaux d'établissements industriels dans le périmètre du schéma directeur de Lyon de 1960 à 1966.

L'exemple le plus emblématique de cet essor industriel dans le prolongement immédiat de l'agglomération préexistante est sans nul doute le développement de ce qui devait devenir le couloir de la chimie au sud de la ville. Comme nous l'avons entr'aperçu plus haut, ce secteur était déjà un des grands pôles de la chimie lyonnaise, avec Vaise au nord de Lyon. A Saint-Fons se trouvaient sept grandes usines chimiques où travaillaient pas moins de 7.000 salariés ; les deux plus importantes étant celle de Saint-Gobain (acides sulfurique, chlorhydrique et nitrique) et de L'Air Liquide. Dans le VII^e arrondissement de Lyon, se trouvait également la société chimique de Gerland (Benzène, Toluène et Xylène) ; à Pierre-Bénite, la société d'électrochimie ; ou à Vénissieux encore, la société des électrodes¹²⁵.

Entre 1962 et 1966, la construction de l'usine hydroélectrique de Pierre-Bénite par la

¹²⁵ p. 410, Bayard F. et Cayez P., 1990.

Compagnie Nationale du Rhône (CNR) permit de terminer la viabilisation des berges du fleuve de Gerland à Feyzin et ainsi d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation. Sur ces derniers, pas moins de 350 hectares de zones industrielles furent créés¹²⁶. A Gerland, on développa un complexe industrialo-portuaire de 83 hectares autour du port Edouard Herriot. Plus au sud, 6 hectares de zones industrielles furent équipés à Saint-Fons et surtout 261 à Feyzin¹²⁷. C'est ici que fut développé le nouveau complexe pétrochimique.

En 1963, une raffinerie de pétrole fut tout d'abord construite par le groupe ELF. De 1967 à 1974, les sociétés Ugine-Kuhlmann, Solvay et Rhône-Progil, en collaboration avec ELF, installèrent également deux usines de craquage à la vapeur pour la production de propylène, de butadiène et d'éthylène. La production de matière plastique se développa aussi avec l'arrivée de la société Saint-Fons Polymères (groupe Saint-Gobain), puis l'ensemble s'étoffa encore avec l'essor de l'industrie pharmaceutique : établissements Gifrer et Barbezat (eau oxygénée), laboratoires Boiron (Homéopathie) et laboratoires Mérieux (produits vétérinaires)¹²⁸.

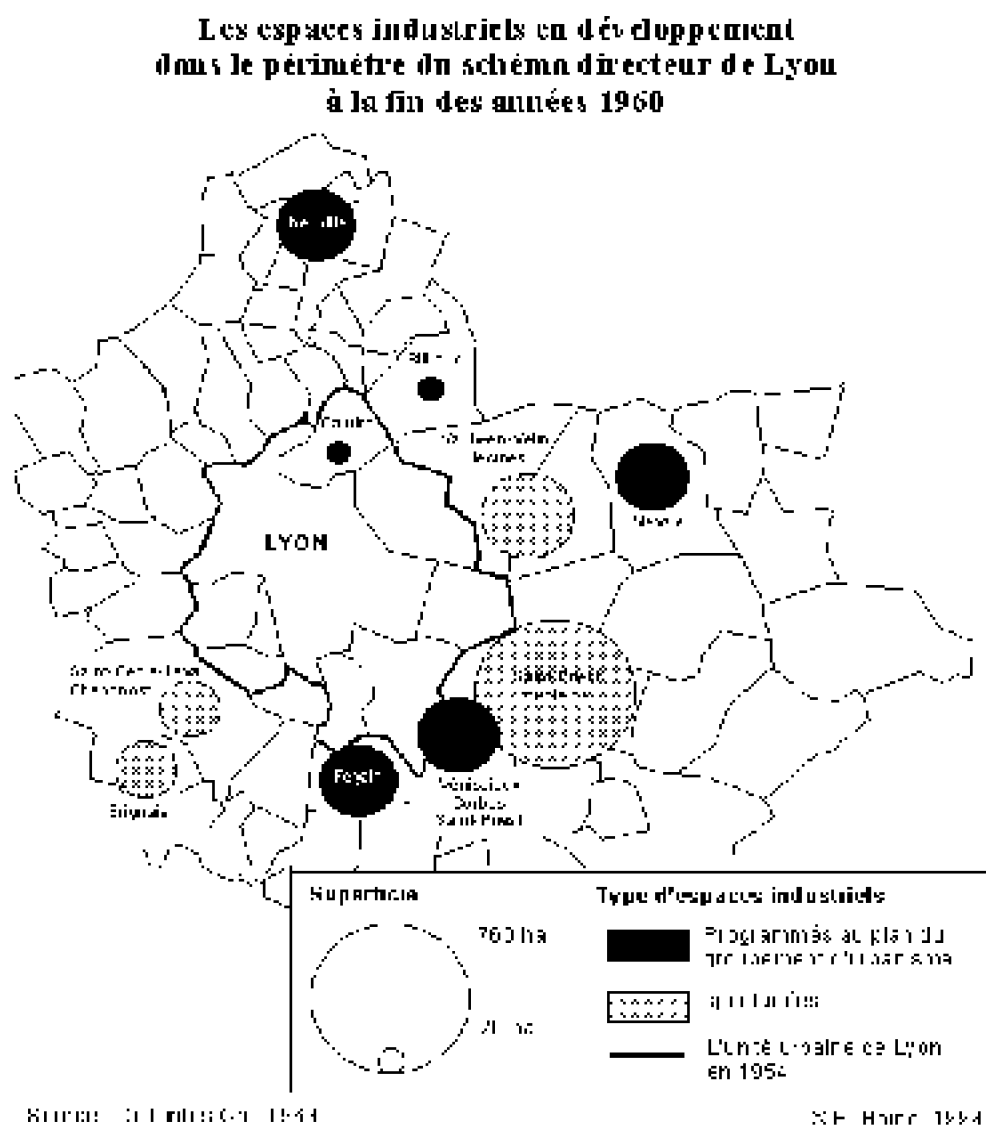
Outre des unités de production, un certain nombre de laboratoires de recherche ou d'unités de production expérimentale toujours liés à la chimie s'établiront également dans ce secteur. A Vénissieux, ce fut le laboratoire central de Rhône-Poulenc ; à Saint-Fons, le centre des Carrières, également rattaché à Rhône-Poulenc ; à côté de la raffinerie de Feyzin, le centre de recherche de ELF-Erap et l'Institut Français du Pétrole ; enfin, à Pierre-Bénite, l'usine de production expérimentale (au 1/5^e) d'Atochem.

Nous pouvons imaginer sans peine l'impact de ce complexe pétrochimique et industrialo-portuaire non seulement sur les communes concernées mais aussi, plus globalement, sur la ville. Par-delà les aspects sociaux et économiques, ceci provoqua la formation d'un tissu de bâtiments continus et contigus à l'agglomération préexistante, non loin desquels se développeront, en outre, de nombreuses zones résidentielles, celles des nouvelles banlieues ouvrières. Le développement du couloir de la chimie fut donc en cela emblématique du desserrement industriel des années 1960, qu'il participa très nettement et très fortement à l'expansion de la ville agglomérée à travers la formation de nouvelles banlieues.

¹²⁶ p. 480, Latreille A. (Dir.), 1975.

¹²⁷ Centre régional Rhône-Alpes d'accueil et d'information des industriels, 1977.

¹²⁸ p. 411, Bayard F. et Cayez P., 1990.



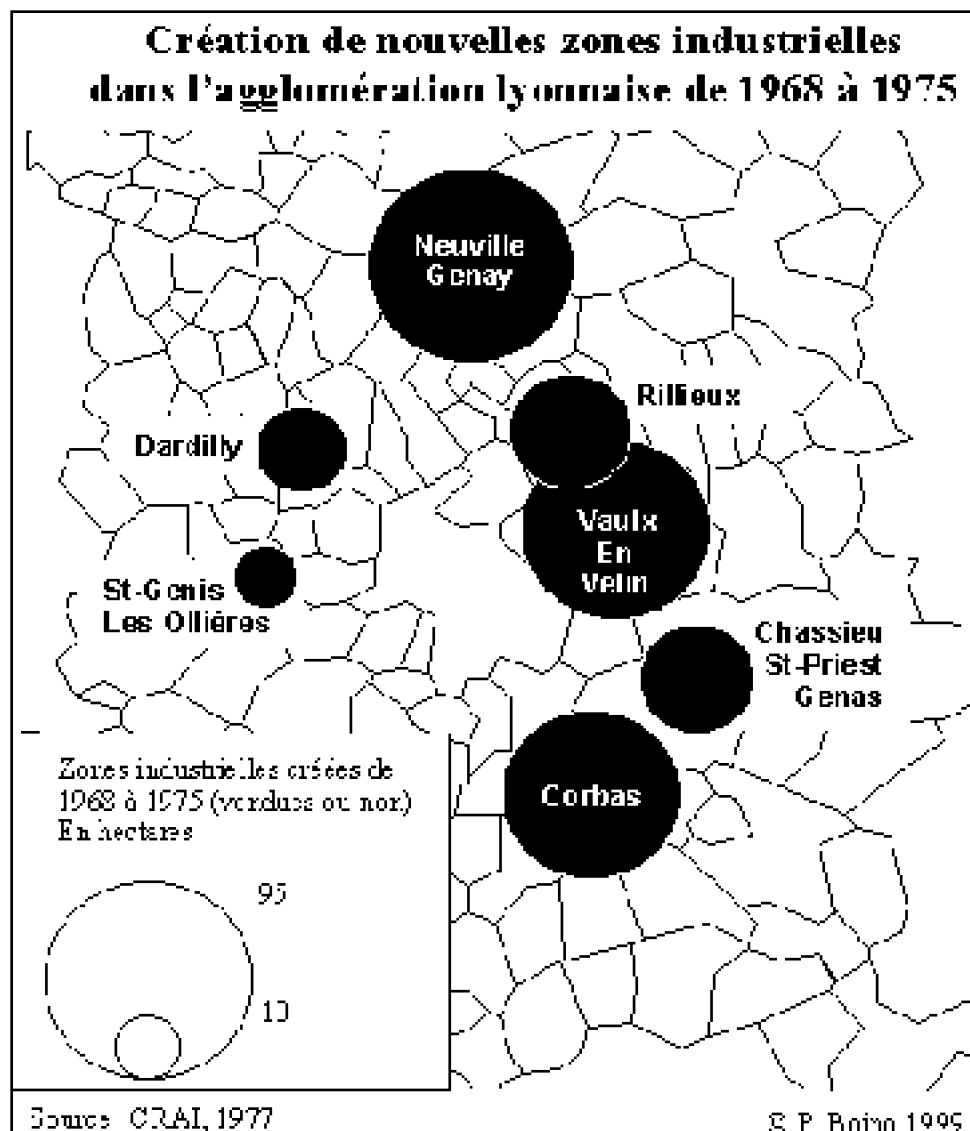
Carte 20 : Les espaces industriels en développement dans le périmètre du schéma directeur de Lyon à la fin des années 1960.

Ce que nous venons d'apercevoir n'est pas spécifique au couloir de la chimie. Si nous observons les espaces productifs en développement à la fin des années 1960 (carte ci-dessus), nous pouvons constater qu'ils se situent tous ou presque dans le prolongement direct de l'agglomération préexistante (périmètre 1954). Par la suite, l'ensemble de cette périphérie sera intégré à l'unité urbaine de Lyon, comme nous l'avons vu dans la première section de ce chapitre.

Tout au long des années 1960, le processus de périphisation de l'industrie provoqua, en définitive, une certaine désindustrialisation de l'hyper-centre de la métropole (Lyon et Villeurbanne), mais contribua dans le même temps non seulement à l'industrialisation des périphéries immédiates, mais aussi et à travers cela à la formation de nouvelles banlieues et donc l'expansion de la ville agglomérée.

3.1.3 Desserrement industriel et report des activités productives hors de l'agglomération

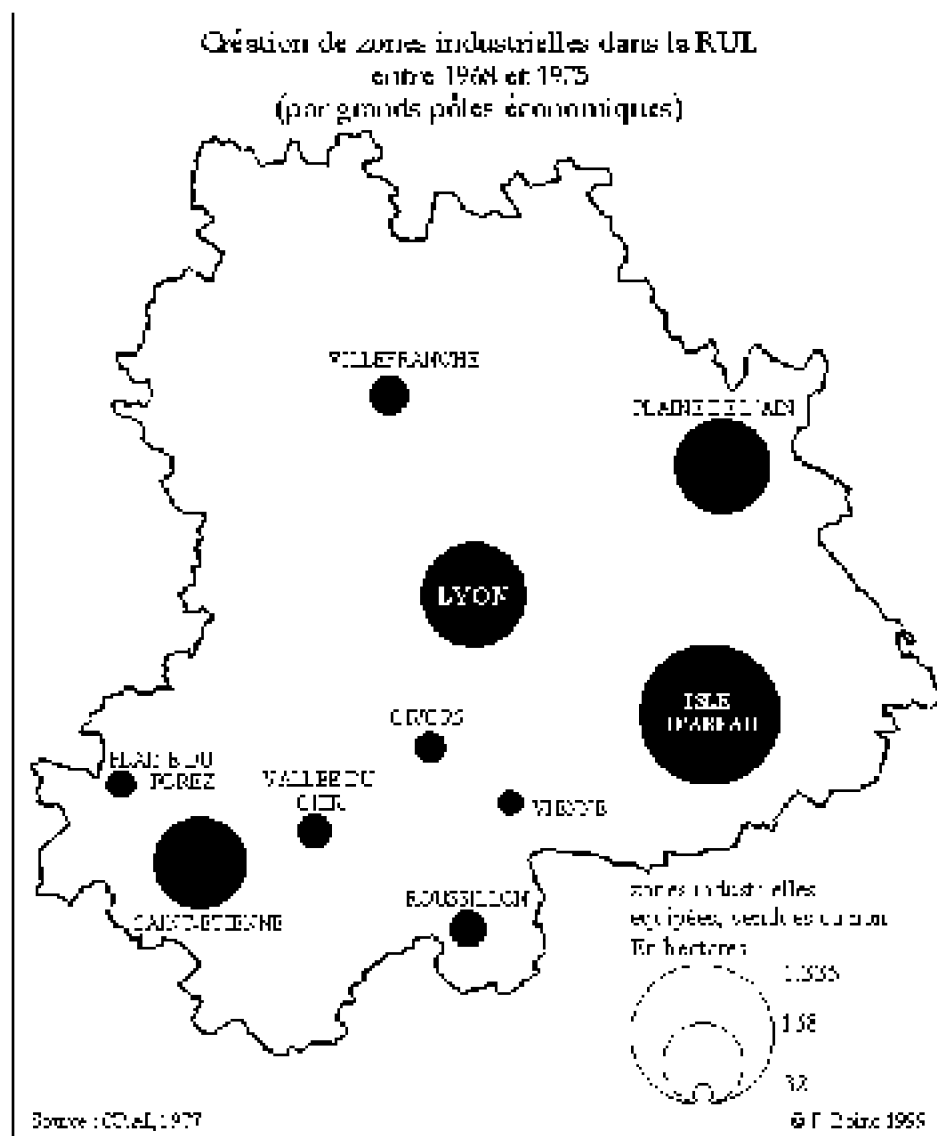
Dans les années qui suivirent, le processus de périphisation de l'industrie continua mais changea partiellement de forme. On assista à un report partiel de cette activité beaucoup plus loin en périphérie, dans des pôles non contigus à l'agglomération-mère.



Carte 21 : Création de nouvelles zones industrielles dans l'agglomération lyonnaise de 1968 à 1975.

Comme le montre la carte ci-dessus, à l'échelle de l'agglomération les nouvelles zones industrielles furent essentiellement produites dans la seconde couronne Est. Si nous avons cartographié la consommation réelle d'espaces industriels durant cette même période, que cela soit en zones industrielles ou hors zones industrielles, l'image n'aurait pas été sensiblement différente. Ce furent, en effet, les communes de l'est lyonnais, et dans une moindre mesure du quart sud-ouest, qui en vendirent le plus¹²⁹. Nous avons

donc toujours, du moins à cette échelle, un processus de desserrement industriel relativement similaire à la période précédente.



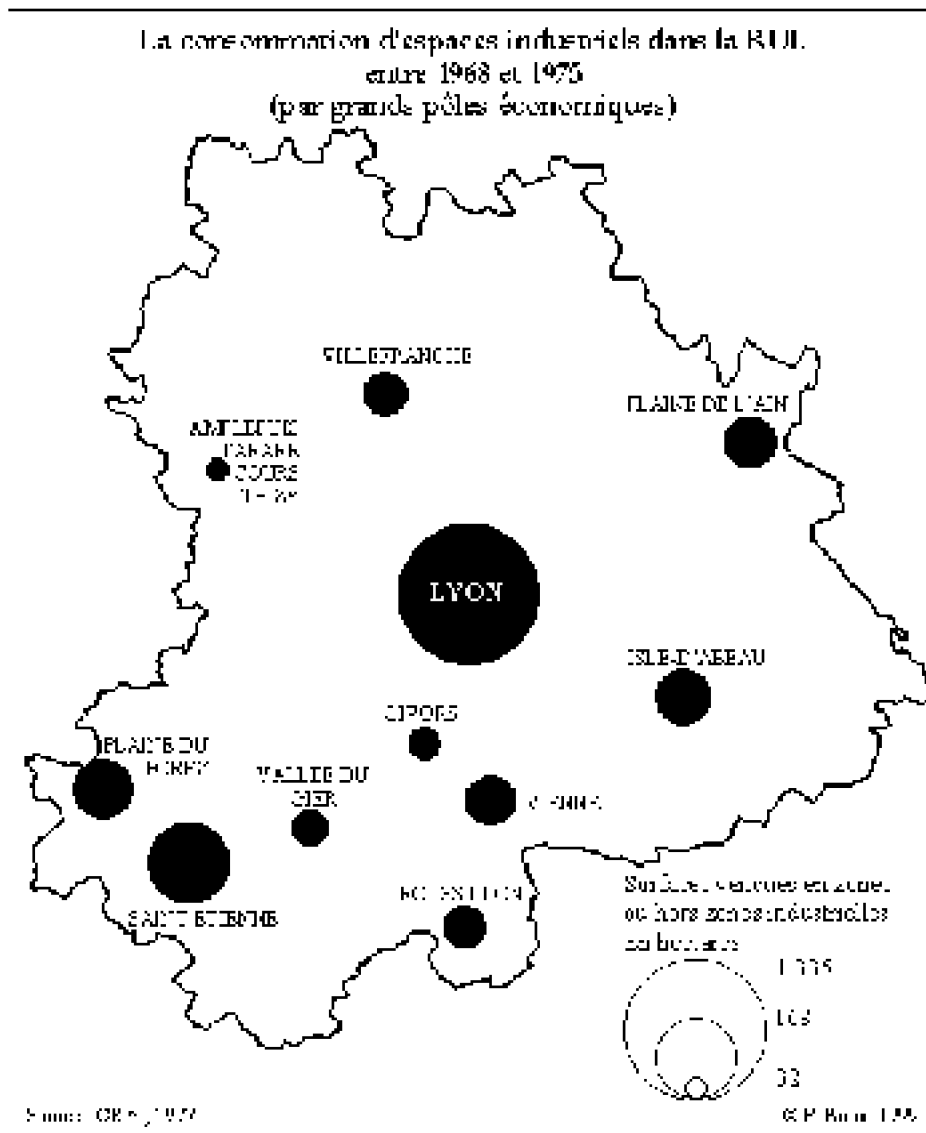
Carte 22 : Création de zones industrielles dans la RUL entre 1968 et 1975 (par grands pôles économiques).

Si nous élargissons le cadre d'observation, il s'avère cependant que de vastes espaces furent également équipés beaucoup plus loin en périphérie. Comme le montre la carte ci-dessus, pas moins de 276 hectares de zones industrielles furent créés, durant cette même période, sur la plaine de l'Ain et surtout 608,22 hectares dans le secteur de l'Isle-d'Abeau¹³⁰. Le mouvement d'équipement fut donc plus important dans cette très grande périphérie lyonnaise que dans l'agglomération-mère. De fait, ces deux grands secteurs peuvent être considérés comme les symboles-mêmes de cette nouvelle

¹²⁹ Centre régional Rhône-Alpes d'accueil et d'information des industriels, 1977.

¹³⁰ Centre régional Rhône-Alpes d'accueil et d'information des industriels, 1977.

tendance à la relocalisation des activités productives nettement en dehors de la ville agglomérée. Les zones d'activité de l'Isle-d'Abeau et de la Plaine de l'Ain se situent, en effet, non seulement à une distance importante de l'agglomération lyonnaise, mais également à l'écart de tout autre tissu urbain.



Carte 23 : La consommation d'espaces industriels dans la RUL entre 1968 et 1975 (par grands pôles économiques).

Il est vrai cependant que le développement de nouvelles zones industrielles ne reflète pas obligatoirement le redéploiement réel de l'appareil productif. Si nous observons les surfaces effectivement consommées durant cette même période (1968-75), nous pouvons constater que le report industriel fut bien moindre que ne l'aurait laissé présager la carte précédente. Comme le montre la carte ci-dessus, ce fut encore et toujours l'agglomération lyonnaise qui connut la consommation d'espaces la plus conséquente de la RUL et de loin. En 1968, la métropole lyonnaise possédait d'importantes réserves en zones industrielles (581,91 hectares) auxquelles se sont ajoutées les nouvelles zones équipées (339 hectares). Elle put ainsi vendre 679.77 hectares de zones industrielles entre 1968 et

1975, auxquelles nous nous devons d'ajouter 654,81 hectares hors zones industrielles¹³¹.

Si l'équipement de ces zones d'activité de la très grande périphérie ne reflète pas de façon pure et parfaite le redéploiement de l'appareil productif, il révèle, en revanche, une volonté clairement affirmée des pouvoirs publics et des grands organismes socio-économiques (les chambres consulaires et les groupements patronaux) d'opérer un report partiel de cette activité sur l'Isle-d'Abeau et la Plaine de l'Ain ; ainsi d'ailleurs que sur la plaine du Forez en ce qui concerne l'espace stéphanois¹³².

Tout ce qui avait été envisagé ne fut certes pas réalisé. Mais pouvait-il en être autrement ? La consommation d'espaces industriels fut, en l'occurrence, beaucoup plus importante que prévue au sein de l'agglomération lyonnaise et le report des activités sur les nouveaux pôles périphériques non seulement plus faible mais aussi sensiblement différent au plan qualitatif par rapport à ce qui avait été espéré.

La plaine de l'Ain, où devaient être équipées entre 3.000 et 4.000 hectares de zones industrielles¹³³, n'en compte toujours aujourd'hui que 600 hectares¹³⁴ partiellement occupés et aménagés. Au lieu de l'industrie lourde prévue à l'origine, elle accueille des activités de production sensiblement plus légères (Lever, Rhône-Poulenc, Peugeot-Citroën, Printemps-Prisunic, etc.) et surtout de nombreuses entreprises de logistique. L'évolution économique d'une part (crise de l'industrie lourde, crise du pétrole et abandon du projet d'une deuxième raffinerie) et d'autre part la concurrence des zones industrielles de l'est lyonnais pour la mécanique et du sud de la métropole pour la chimie, explique sans doute cette évolution sensiblement différente au plan quantitatif et qualitatif de ce qui avait été prévu initialement.

L'Isle-d'Abeau, où il était envisagé l'installation d'établissements publics et privés de gestion et de décision de haut niveau, a vu se développer d'importantes zones industrielles dans lesquelles se sont installées de nombreuses entreprises de transport et des plates-formes de distribution. Dans ce cas précis, nous pouvons penser que l'aménagement de la Part-Dieu à Lyon n'est pas totalement étranger à ce changement d'orientation. En effet, à la même époque où l'OREAM prévoyait le développement d'un « centre régional de décision » dans la ville nouvelle, la municipalité de Lyon, puis la communauté urbaine de Lyon, s'engageait dans la réalisation d'un centre similaire dans l'hyper-centre de la métropole. Sur 56 hectares de la rive gauche du Rhône, furent bâtis une cité administrative d'Etat (90.000 m²), l'hôtel de la communauté urbaine (25.000 m²), le centre régional EDF-GDF, une maison de la radio et de la télévision, un centre commercial (110.000 m²), une bibliothèque municipale (28.000 m²), un auditorium

¹³¹ Centre régional Rhône-Alpes d'accueil et d'information des industriels, 1977.

¹³² (15.000 m²), de nombreux immeubles de bureaux (200.000 m²), une gare SNCF (gare). Nous ne retracerons pas ici l'histoire passionnante de ce choix stratégique et du jeu d'acteurs qui le porta, ainsi que les difficultés rencontrées, ces obstacles qui expliquent évidemment, que les réalisations ne furent pas toujours à hauteur des ambitions initiales, car ceci déborderait pour le moins du cadre de cette thèse.

¹³³ p. 126, OREAM, 1971.

¹³⁴ RUL, 1992-b.

TGV depuis 1982) et enfin un échangeur pour les transports en commun, desservi par le métro¹³⁵. Somme toute, y avait-il une certaine redondance entre les projets de la ville nouvelle et de la Part-Dieu ; ce dernier ayant manifestement bien plus d'atouts pour réussir.

Même si tout ce qui avait été prévu ne fut pas réalisé, une partie de l'appareil productif lyonnais s'est néanmoins reportée sur ces pôles périphériques. En 1993, 151 établissements de plus de dix salariés étaient implantés à l'Isle-d'Abeau, 298 dans la plaine de l'Ain. Si les résultats restent encore modestes, ces deux secteurs furent malgré tous ceux qui connurent le développement le plus important ces dernières années. Entre 1987 et 1993, l'Isle-d'Abeau et la Plaine de l'Ain ont connu une augmentation du nombre de leurs établissements de plus de dix salariés respectivement de 62,4% et 69,3%, contre 29,0% en moyenne sur la RUL¹³⁶.

Somme toute, aujourd'hui, l'appareil productif reste encore très largement regroupé au sein des agglomérations ou dans leurs abords immédiats, à commencer par Lyon. Les dynamiques actuelles ne semblent pas indiquer que ces activités tendent à les désertier. A la différence, cependant, des périodes antérieures une partie de la production s'est re-polarisée beaucoup plus loin en périphérie dans des espaces nettement séparés morphologiquement des agglomérations. La plaine de l'Ain, l'Isle-d'Abeau, la plaine du Forez ou plus loin encore Salaise-sur-Sanne près de Roussillon représentent aujourd'hui des pôles d'activité non-négligeable à l'échelle de la RUL¹³⁷. De fait, si la périphérisation de l'industrie concourrait naguère à la formation de nouvelles banlieues et donc à l'extension des agglomérations, elle semble désormais contribuer, mais en partie seulement, à la formation de pôles nettement dissociés des agglomérations urbaines. Elle semble introduire en cela une certaine discontinuité physique dans la ville en tant qu'espace productif.

3.2 La polarisation périphérique des activités commerciales

Comme les activités productives, le commerce a eu également tendance à glisser du centre vers la périphérie des villes pour y former de nouvelles polarités. Dans ce secteur d'activité, nous avons assisté, ces dernières décennies, à un important mouvement de concentration sectorielle (montée en puissance de la grande distribution) et à une nette tendance au report de cette activité hors des agglomérations avec le développement de grandes surfaces périphériques ; les deux phénomènes étant intimement liés.

L'évolution du groupe Carrefour rend particulièrement bien compte de cette évolution. En 1964, soit un an à peine après l'ouverture d'un premier magasin à Annecy, le premier hypermarché Carrefour de l'agglomération lyonnaise fut ouvert à Villeurbanne. En 1966, un second fut ouvert à Vénissieux (11.000 m²). Un troisième fut construit en 1972 à Ecully (Le Perollier), un quatrième à Givors en 1976 et, enfin, un cinquième à l'Isle-d'Abeau en

¹³⁵ 1986.
¹³⁸ p. 400, Laroche A., (Dir.), 1975 et Bayard F. et Cayez P., 1990.

¹³⁶ Pothier Y., 1994.

¹³⁷ p. 38, SEPAL, 1988.

En vingt ans à peine, le groupe Carrefour a donc démultiplié sa surface de vente (95.600 m² au total aujourd'hui¹³⁹), augmenté le nombre de ses points de vente (cinq hypermarchés) et diffusé ses magasins de plus en plus loin en périphérie.

Alors que le premier (Villeurbanne) était situé à proximité immédiate de l'hyper-centre lyonnais, dans la plus ancienne des communes de la banlieue lyonnaise, le second (Vénissieux) fut placé dans une banlieue déjà plus récente, la banlieue industrielle de l'est lyonnais. Le troisième (Ecully) fut installé à la jonction entre la banlieue résidentielle et les zones pavillonnaires de l'ouest lyonnais. Le quatrième (Givors) fut localisé plus loin encore à l'articulation entre différents espaces agglomérés et non-agglomérés du sud de la métropole, ce qui lui permet de rayonner sur les agglomérations de Vienne, de Givors, de la vallée du Gier et du sud de Lyon ainsi que sur les lotissements périurbains du sud des monts du lyonnais, de la vallée du Rhône et des balmes viennoises. Le dernier, enfin, (Isle-d'Abeau) se situe en des marges encore plus lointaines. Il polarise ainsi non pas tant les populations de l'agglomération de Bourgoin-Jallieu, qui disposait déjà de plusieurs grandes surfaces (Intermarché et Leclerc), que celles des franges périurbaines du sud-est de la RUL.

La surface de vente de Carrefour est aujourd'hui équitablement répartie entre la banlieue lyonnaise (47.600 m²) et sa très grande périphérie (48.300 m²) et nous pouvons dire, qu'en cela, l'évolution de ce groupe est particulièrement emblématique de la montée en puissance de la grande distribution au cours de ces dernières décennies et du processus concomitant de périphisation – re-polarisation du commerce de détail.

3.2.1 La montée en puissance de la grande distribution

De 1973 à 1991, le nombre de supermarchés, c'est-à-dire d'établissements dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2.500 m², a été multiplié par cinq dans la RUL ; celui des hypermarchés (surface supérieure à 2.500 m²) par deux et celui des magasins de grandes et moyennes surfaces (plus de 400 m²) spécialisées dans les produits non alimentaires par un peu plus de deux¹⁴⁰.

Depuis lors, le nombre d'hypermarchés n'a pas bougé (29 établissements)¹⁴¹. Leur ouverture est, en effet, soumise à autorisation des commissions départementales d'équipement commercial (CDEC), qui ont remplacé depuis 1993¹⁴² les anciennes commissions départementales d'urbanisme commercial (CDUC). Or, ces commissions

¹³⁸ Dans ce dernier cas, cet hypermarché est, en réalité, plus ancien. A l'origine, il s'agissait d'un magasin Genty Cathiard, qui fut racheté par la suite par Euromarché. Cette dernière société ayant été absorbée par le groupe Carrefour, le magasin de l'Isle-d'Abeau devint alors un Carrefour, comme celui de la Part-Dieu d'ailleurs.

¹³⁹ Source : CCI – 1998 magasins et galeries marchandes inclus.

¹⁴⁰ p. 88, RUL, 1994-a.

¹⁴¹ p. 5, Bonnet J, 1997.

¹⁴² Article 30 de la loi Sapin de 1993.

n'accordent plus d'agrément, conformément aux décisions ministérielles et au nouveau schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) de l'agglomération lyonnaise, qui ont posé le principe d'un gel total de toute nouvelle implantation commerciale en périphérie : celle-là même que sont susceptible de rechercher les hypermarchés¹⁴³.

Le nombre de supermarchés (notamment les hard discounter) et de moyennes surfaces spécialisées a continué, en revanche, à progresser durant ces dernières années. En effet, les magasins de moins de 1.500 m² au moment de leur ouverture ou de 1.700 m² en cas d'extension ne sont pas soumis à autorisation de la CDEC et leur développement a donc pu se poursuivre tant à l'intérieur des villes denses, que sur leurs marges.

Aujourd'hui, la RUL compte 970 grandes surfaces (plus de 400 m²), toutes catégories confondues qui contrôlaient, en 1991, 65% du marché des produits alimentaires, contre 36% en 1973 et 51% du marché des produits non alimentaires, contre 18% précédemment¹⁴⁴.

Les grandes surfaces concentrent ainsi une part majeure du commerce de détail et sont d'ailleurs, elles-aussi, soumises à un important mouvement de concentration sectorielle. Au niveau du commerce alimentaire, six groupes seulement se partagent actuellement 85% du marché français de la grande distribution : Carrefour – Comptoirs modernes : 18% du marché, Auchan – Docks de France : 14%, Leclerc : 14%, Intermarché : 13,5%, Casino – Francap : 12,5%, Promodès : 12,5%. Il en est sensiblement de même au niveau de la grande distribution non alimentaire¹⁴⁵.

3.2.2 Le développement de plates-formes commerciales périphériques

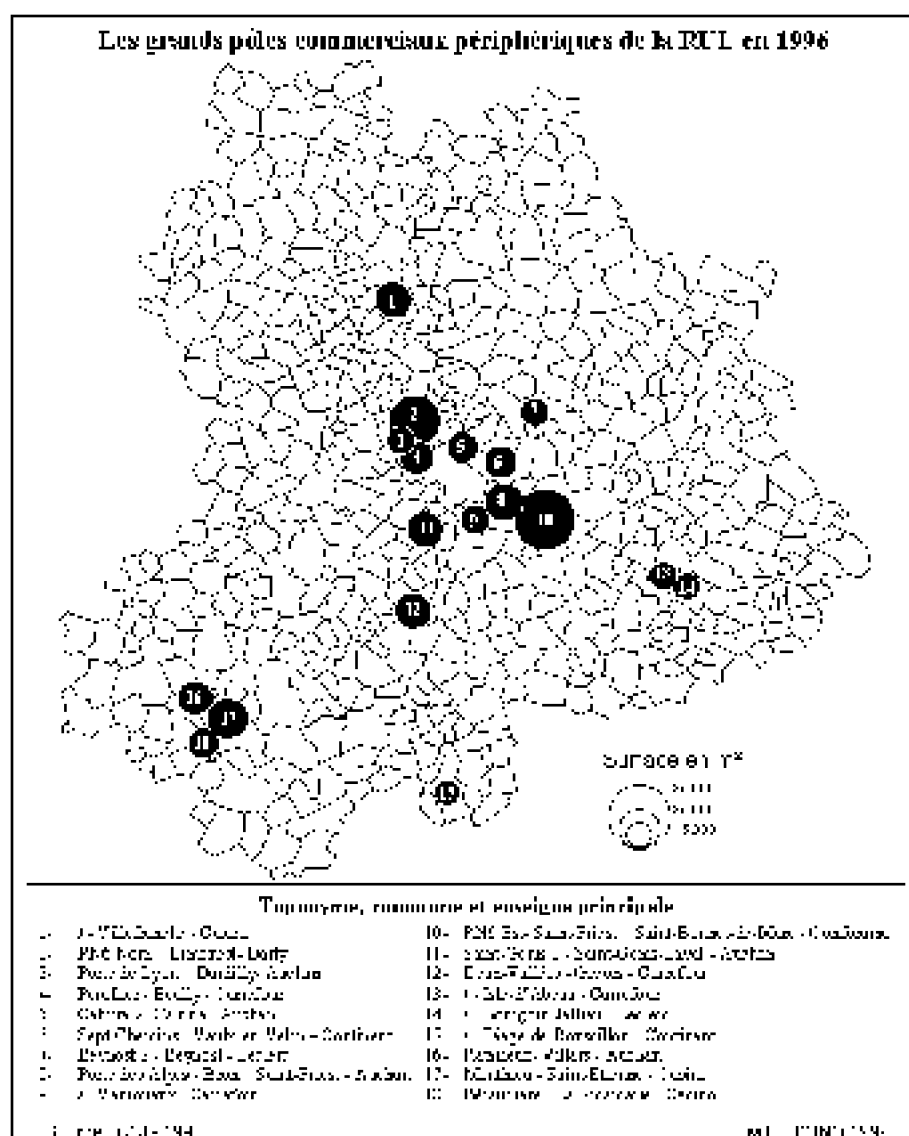
A un niveau plus géographique, aspect qui nous intéresse plus précisément, les grandes surfaces (plus de 400 m²) se sont développées en majeure partie en périphérie d'agglomérations. Malgré quelques implantations à l'intérieur des centres urbains, soit par insertion dans le tissu préexistant (comme sur la Presqu'île à Lyon), soit par création ex nihilo de centres commerciaux (comme celui de la Part-Dieu à Lyon ou de Centre II à Saint-Etienne), elles se situent à plus de 85%¹⁴⁶ hors des centres urbains traditionnels, c'est-à-dire dans les banlieues, mais aussi parfois beaucoup plus loin dans les franges périurbaines¹⁴⁷.

¹⁴³ Sur la décision ministérielle, se reporter à Urbanisme n°272-273, mars-avril 1994. Sur la décision locale voir Activité économique, mars 1994 et Schéma directeur d'urbanisme commercial de l'agglomération lyonnaise, Document de référence, février 1994.

¹⁴⁴ p. 88, RUL, 1994-a.

¹⁴⁵ p. 99, Vanier M. et al., 1998.

¹⁴⁶ Moyenne sur Rhône-Alpes.



Carte 24 : Les grands pôles commerciaux périphériques de la RUL en 1996.

Sur ces marges, les établissements commerciaux (carte ci-dessus) ne se sont pas obligatoirement dispersés. Ils se sont au contraire plutôt regroupés pour former tantôt des boulevards commerciaux juxtaposant des moyennes surfaces non-alimentaires sur plusieurs kilomètres, tantôt de véritables plates-formes agglomérant autour d'un hypermarché moteur des petits magasins ainsi que quelques moyennes surfaces.

Pour ne citer que quelques exemples particulièrement significatifs, autour de Carrefour Ecully s'est développée une vaste galerie marchande, regroupant 85 petits magasins (surface inférieure à 400 m²) franchisés ou non, alimentaires ou non

¹⁴⁷ Si nous nous fions ici à l'analyse de R. Perron (1993), cette périphisation de la grande distribution nous renverrait pour l'essentiel à des stratégies économiques développées par ces grands groupes commerciaux - recherche d'une accessibilité maximale (proximité d'un noeud routier) et d'opportunités foncières à un coût minimal (prix fonciers, contraintes architecturales, possibilité d'extension, etc.) - et non à la loi Royer de 1973, malgré sa volonté affichée de protéger le petit commerce traditionnel des centres urbains.

alimentaires. Cinq moyennes surfaces (Botanic, Décathlon,...) se sont également installées dans ou à proximité immédiate de ce grand centre commercial.

Autour d'Auchan Saint-Priest, outre une galerie marchande similaire à celle de Carrefour (56 magasins), un nombre plus important de grandes ou moyennes surfaces comme Boulanger, Décathlon, Ikéa ou encore Toys'r us, se sont regroupées et l'ensemble forme maintenant la plate-forme commerciale la plus importante de la périphérie lyonnaise.

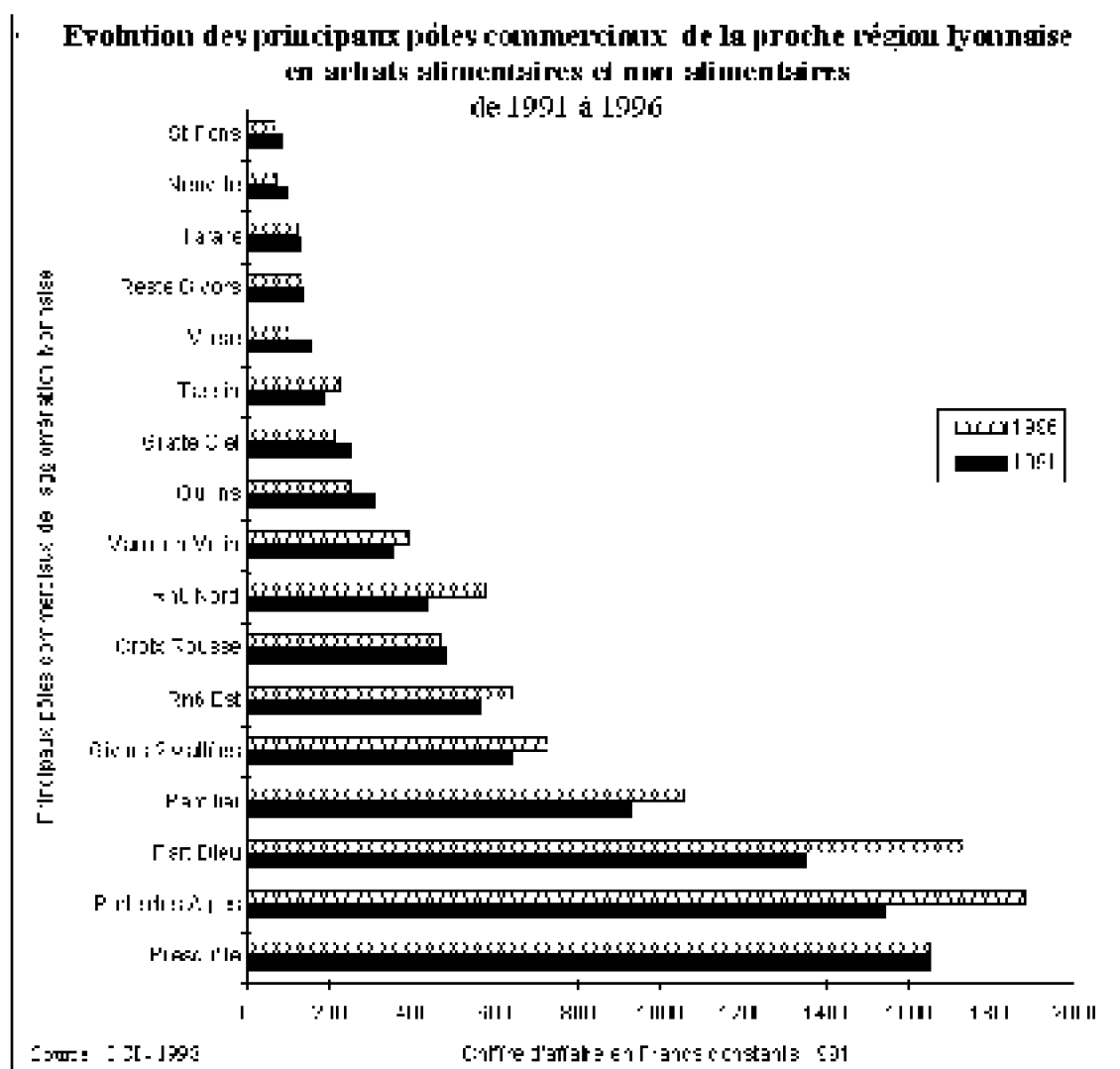
Dernier exemple et dernier type de polarisation périphérique, enfin, celui qui s'est constitué le long de la RN6 est. Après l'installation de Conforama en 1967, soixante grandes et moyennes surfaces (plus de 400 m²) spécialisées dans l'équipement de la maison et de la personne se sont installées ici pour former un linéaire tout à fait caractéristique des entrées de ville.

Ces nouveaux espaces commerciaux périphériques concurrencent aujourd'hui fortement les centres urbains traditionnels et l'évolution des achats dans l'agglomération lyonnaise de 1991 à 1996 par grandes zones géographiques est ici sans ambiguïté (graphique ci-dessous).

Les centres urbains secondaires traditionnels (Saint-Fons, Neuville-sur-Saône, Tarare, Givors, Vaise, Tassin-la-demi-lune, Villeurbanne-Gratte-Ciel, Oullins, Croix-Rousse) n'occupent plus qu'une position mineure sur le marché du commerce de détail. Entre 1991 et 1996, ils ont quasiment tous régressé ou au mieux stagné. Seul Tassin a accru quelque peu son chiffre d'affaire.

L'hyper-centre de la métropole représente toujours une part importante du commerce de détail. Son évolution est toutefois contrastée. Le centre commercial de la Part-Dieu a nettement conforté sa position pour devenir ainsi le deuxième pôle commercial de ce périmètre. La Presqu'île, c'est-à-dire le centre historique de la métropole lyonnaise a, en revanche, stagné et est passé de la première à la troisième place dans la hiérarchie des pôles commerciaux.

Les plates-formes commerciales périphériques (RN6 est et nord, Givors- les 2 Vallées, Le Perollier, Portes des Alpes) se classent désormais dans les toutes premières places. Elles ont même renforcé leur position ces dernières années. La plate-forme de Portes des Alpes a devancé l'hyper-centre lyonnais et est ainsi devenue le premier pôle commercial de ce périmètre.



Graphique 19 : Evolution des principaux pôles commerciaux de la proche région lyonnaise en achats alimentaires et non-alimentaires de 1991 à 1996.

Ainsi la montée en puissance de la grande distribution s'est accompagnée de la formation de plates-formes commerciales périphériques qui concurrencent aujourd'hui les centres urbains dans une de leurs fonctions les plus anciennes : le commerce, mais également les services aux ménages, car nous pouvons assister depuis ces dernières années au développement de services marchands (billetterie de spectacles, assurance, voire quelques services bancaires...) surtout dans les plates-formes commerciales les plus importantes, comme celle d'Auchan-Porte des Alpes ou encore de Carrefour-Ecully.

Ces nouveaux pôles périphériques s'établissent sur ces marges dans des territoires relativement spécifiques, ce qui tend à fragmenter l'espace urbain, à remettre en cause, comme pour les activités productives, l'unité morphologique de la ville et, derrière les formes physiques, à renforcer la segmentation spatio-fonctionnelle. En cela ne tendent-ils pas plus fondamentalement à introduire la polarité comme nouveau principe de structuration intra-urbaine ? De par l'emploi qu'ils représentent et surtout de par la masse

des consommateurs qu'ils attirent, ne sont-ils pas devenus, en effet, des éléments à part entière de structuration des villes ?

Cela ne signifie pas, cependant, que le commerce soit en train de fuir totalement les centres-villes et donc que les centres urbains soient menacés de disparition. Comme nous l'avons vu, l'hyper-centre métropolitain conserve un poids commercial non négligeable et si la Presqu'île a stagné ces dernières années, la Part-Dieu pour sa part s'est bel et bien développée. Nous ne pensons donc pas, en conséquence, que nous assistions là, ne serait-ce qu'en matière commerciale, à un effacement fonctionnel des centres urbains et, à travers ce phénomène, à une substitution radicale de la centralité à la polarité comme principe de structuration urbaine. Il nous semble que nous ayons plutôt ici le signe d'une relative dualisation de la géographie du commerce, à la fois centrée et multi-polarisée ; à la fois structurée par l'antique principe de centralité et par ce nouveau principe de polarité.

Conclusion de section

Cette section nous aura permis, en définitive, de mettre en relief la péripisation croissante des activités productives, au sens le plus large du terme, et du commerce de détail. Ces deux activités ont eu tendance à s'établir, en partie seulement et non pas totalement, hors des agglomérations. Sur ces marges lointaines, elles ont développé une certaine propension à se fixer sur des territoires relativement spécifiques et à former ainsi autant de pôles, plus ou moins mono-fonctionnels, qui structurent aujourd'hui encore l'économie et la société urbaine de par les emplois et les échanges de toutes sortes qu'ils génèrent.

C'est ce qui nous fonde à parler, derrière l'émergence de ces pôles, de l'avènement de la polarité comme nouveau principe de structuration intra-urbaine ; ces nouvelles polarités n'étant pas nécessairement destinées à se substituer totalement aux centres urbains et, donc, le principe de polarité n'étant pas obligatoirement tenu de remplacer en lieu et place l'ancien principe de centralité, du moins à notre sens.

La différence que nous établissons entre la centralité et la polarité n'est pas une banale clause de style destinée à octroyer, à travers un métalangage de circonstance, une certaine épaisseur à de simples évolutions spatiales, à de simples changements de lieu, de localisation et d'ordonnement géographique. Elle voudrait, au contraire, souligner toute l'importance des évolutions en cours qui affectent à notre sens, non seulement l'ordonnement de la ville, mais également et plus fondamentalement l'organisation et la structuration même du système urbain sous-jacent.

Ce que nous définissons par centralité, c'est bien cette concentration de fonctions traditionnellement développée par les villes agglomérées, dans des espaces qui ne leur étaient d'ailleurs pas spécifiquement dévolus. Ce que nous entendons, en revanche, par polarité, tant celle développée par les plates-formes commerciales et que par les zones productives, c'est bien ce regroupement très sélectif d'activités qui s'opère, de plus, dans des espaces spécifiquement conçus à cet effet. La distinction que nous établissons entre polarité et centralité se situe donc, en premier lieu, dans leur capacité respective à marier des fonctions dissemblables ; mais elle ne renvoie pas uniquement à cela. Nous la

fondons également sur une nature socio-territoriale que nous estimons substantiellement différente selon le cas.

Nous pensons, en effet, avec R. Perron¹⁴⁸, que si les centres urbains sont tout à la fois des lieux d'échanges et des lieux d'usage, c'est-à-dire de l'échange marchand et de l'usage libre de la ville, les polarités périphériques sont, en revanche, essentiellement des lieux d'échanges ou de production dont la valeur d'usage est sinon absente du moins très fortement diminuée. Ceci nous amène à pointer une des évolutions sans doute les plus fondamentales qu'implique ce passage au moins partiel de la centralité à la polarité. Car il nous est permis en effet, de l'appréhender, de le lire, de le comprendre comme une véritable forme de dépublicisation, voire de privatisation et de mercantilisation non d'une portion du territoire urbain, mais d'une partie de la structure, des noeuds névralgiques d'organisation ou encore de certaines articulations essentielles du système socio-spatial sous-jacent.

Conclusion de chapitre

Si naguère la croissance urbaine, entendue comme étant celle de l'aire de fonctionnement d'un système socio-spatial urbain, engendrait la formation de nouvelles banlieues, elle semble bien plus conduire aujourd'hui à l'émergence de franges périurbaines où se dispersent les populations, relativement bien sûr, et où se re-concentrent de manière sélective les activités productives et commerciales. Tandis qu'autrefois, l'expansion de la ville procédait par accumulation de populations et de fonctions sur ses périphéries immédiates, elle s'opère davantage aujourd'hui par juxtaposition, jusque dans des périphéries lointaines, de territoires relativement mono-fonctionnels : espaces pavillonnaires, zones d'activités et plates-formes commerciales. De même si aujourd'hui, ces processus centrifuges tendent à produire de nouveaux types de tissus urbains, ils concourent également à développer de nouveaux éléments de structuration de l'espace urbain : les polarités périphériques.

La périurbanisation provoque ainsi une séparation très importante entre des fonctions qui étaient hier encore, non pas toujours mêlées, mais du moins mises à proximité, rassemblées au sein d'un seul et même tissu morphologique. Si la segmentation spatio-fonctionnelle n'est pas spécifique à cette nouvelle forme de croissance de la ville, il s'avère cependant qu'elle la porte à un paroxysme.

Il ne faudrait pas croire cependant que les processus actuels impliquent une rupture radicale avec le passé. Par-delà l'ampleur de la périurbanisation, la ville agglomérée semble non seulement résister mais même continuer à se renforcer. Malgré l'émergence de polarités périphériques, la ville agglomérée conserve toujours et attire toujours nombre d'activités productives et commerciales. A travers cela, il semble bien que la centralité urbaine continue, elles-aussi, à structurer l'espace urbain, même si elle n'est plus seule désormais à jouer ce rôle-là.

Cette double permanence de la ville dense et de la ville diffuse, de la centralité et de

¹⁴⁸ Perron R., 1993.

la polarité nous conduit alors à esquisser une première ébauche de cette ville globale qui tend à se dessiner sous nos yeux. Il semble que les dynamiques en cours donnent naissance à un ensemble complexe, qui n'est ni une suburbia¹⁴⁹, ni une agglomération¹⁵⁰, ni une aire métropolitaine¹⁵¹, ni une conurbation¹⁵². Dans le cas présent, cet espace nous apparaît tout à la fois dense et diffus, aggloméré et périurbain. S'il est hyper-centré, car l'agglomération-mère conserve un poids démographique et fonctionnel déterminant, il est également multi-polarisé, car la périurbanisation a engendré, ici comme ailleurs, de nouvelles polarités périphériques qui contribuent à leur niveau à la structuration de l'ensemble.

Nous pourrions donc parler avec François Ascher¹⁵³ de *métapole*¹⁵⁴ ce qui souligne bien que nous avons désormais **« un territoire qui va d'une certaine manière au-delà de la ville, dont nous avons hérité des siècles et des lustres précédents et qui l'intègre en la dépassant »**¹⁵⁵. Ce néologisme, du moins dans l'acception que nous lui donnons, ne doit pas faire imaginer que nous avons là une rupture fondamentale avec le passé. La ville agglomérée n'a pas été morphologiquement détruite et l'organisation urbaine, sa structure, n'a pas été réduite en cendre. L'une et l'autre ont plutôt donné naissance à un ensemble plus vaste qui les englobe désormais.

Ce dont nous parlons c'est donc bien d'une nouvelle métamorphose de la ville et non de son hypothétique fin. Cette métamorphose, d'ailleurs, n'est-elle pas similaire, ce qui ne vaut pas dire identique évidemment, à ce qui avait pu se produire naguère lorsque la ville médiévale a cédé la place à l'agglomération industrielle ?

Chapitre 3 L'émergence d'une ville - région La

¹⁴⁹ en référence à la suburbia nord-américaine, un tissu de faible densité, sans autre structure que les voies de communication.

¹⁵⁰ dans le sens, d'une structure urbaine dense, continue et relativement mono-centrée.

¹⁵¹ Telle que tente de le présenter la définition INSEE des ZPIU, c'est-à-dire un espace de fonctionnement d'une agglomération, comprenant l'unité urbaine centrale et sa périphérie diffuse, mais l'ensemble restant toujours relativement mono-centré.

¹⁵² Ensemble d'agglomérations continues au plan morphologique et combinées au niveau fonctionnel.

¹⁵³ Ascher F., 1995-a.

¹⁵⁴ Qu'il définit comme étant « l'ensemble des espaces, dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien (ordinaire) d'une métropole. La métapole constitue généralement un seul bassin d'emploi, d'habitat, d'activité. Les espaces qui composent une métapole sont profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une métapole comprend au moins quelques centaines de milliers d'habitants ». (p. 34, Ascher F., 1995-a).

¹⁵⁵ p. 29, Ascher F., 1998.

réorganisation d'une ville à l'échelle régionale

Les tendances que nous avons tenté de mettre à jour, semblent donc éminemment complexes et même partiellement contradictoires. Comment expliquer, en effet, cette double pérennité des agglomérations et des franges périurbaines, de la centralité et de la polarité, dans un contexte global où le système socio-spatial lyonnais tend à s'étendre de plus en plus fortement ? Quel sens donner à cette évolution ? Derrière cette complexification de la ville n'assistons-nous pas à son éclatement ? Ne se forme-t-il pas ici deux ensembles plus ou moins distincts, l'un formé d'agglomérations toujours centrées, l'autre de franges périurbaines polarisées ? A l'inverse, ne pourrions-nous pas postuler que si ces agglomérations et ces franges périurbaines, si ces centralités et ces polarités ne se substituent pas les unes aux autres, ce n'est pas forcément pour s'exclure les unes les autres ? Ne pourrions-nous pas enfin former l'hypothèse qu'elles puissent procéder et participer en retour à un seul et même système socio-spatial ?

Répondre à toutes ces questions n'est pas chose aisée et nous voudrions, tout d'abord, ré-interroger les dynamiques urbaines, en l'occurrence le couple métropolisation – périurbanisation, à la lumière des recherches qui ont pu être menées sur ce sujet en France tout au long de ces dernières décennies (section 1). Ceci nous permettra de pointer les différentes interprétations qui ont pu être données à ces processus et à leur impact sur la ville. Nous pourrions ainsi apercevoir que ces phénomènes peuvent être considérés autrement que comme des processus univoques et impératifs conduisant inévitablement soit à une fin de la ville, soit à on ne sait quelle schizophrénie urbaine. Nous verrons, plus précisément encore, que l'on peut également les saisir comme des phénomènes plurivoques, d'échanges et de tri des populations et des emplois et que cette acception nous permet alors de comprendre, et non plus seulement de constater, comment ces processus peuvent concrètement conforter tout à la fois les agglomérations et les franges périurbaines, les centralités et les polarités.

Nous essaierons ensuite de relire sous cet angle les dynamiques qui ont travaillé la RUL au cours de ces dernières décennies. Nous pourrions apercevoir l'ample mouvement d'échanges et de tri qui s'est effectué ces dernières années entre le centre et la périphérie lyonnaise, entre la ville agglomérée et ses franges périurbaines (section 2). Nous verrons en cela que s'esquisse un véritable processus de ré-allocation spatiale différenciée des populations et des fonctions, c'est-à-dire un processus structuré mais également structurant, qui peut s'apparenter à bien des égards à un partage des tâches¹⁵⁶ à l'échelle de la région urbaine.

Loin d'être antithétiques, la ville dense et la ville diffuse semblent donc se répondre au travers de ces flux sélectifs. Si l'on veut bien tenir compte également (section 3) de la manière dont les franges périurbaines épousent l'armature urbaine, c'est-à-dire se disposent dans l'espace en fonction des agglomérations, ne se confirme-t-il pas alors que l'une et l'autre, loin de s'exclure, s'accordent en fait pour former conjointement une ville globale, une ville région, une métropole, tout à la fois dense et diffuse, agglomérée et

¹⁵⁶ Tout comme F. Ascher (1995-a) et pour des raisons similaires, nous préférons le terme de partage des tâches à celui de division spatiale du travail, trop spécifiquement économique.

périurbaine ? Car la périurbanisation a certes généré l'émergence de polarités périphériques, mais il apparaît cependant, que ces franges périurbaines restent et sont fondamentalement structurées par les centres urbains et en premier lieu par l'hyper-centre lyonnais.

Ces échanges de populations et d'activités, ces centralités aussi qui manifestement structurent les agglomérations comme les franges périurbaines nous conduisent à ne parler ni d'un dépérissement de la ville dense, ni d'un éclatement urbain. Ils nous feraient plutôt envisager l'émergence d'une nouvelle forme de ville, non plus circonscrite à une seule et simple agglomération, mais recouvrant un ensemble plus vaste, une ville tout autant sinon plus ségréguée et segmentée que pouvait l'être l'agglomération industrielle, mais pourtant une seule et même ville qui fonctionne au quotidien comme un seul et même système.

1. La métropolisation : un phénomène ambivalent de concentration et de diffusion

Le problème fondamental de la croissance urbaine durant ces dernières années est qu'elle procède pour une large part de l'exurbanisation des ménages et des activités. Se pose alors la question du devenir de la source de ces flux (les agglomérations) ainsi que de leur destination (les franges périurbaines) ; question fondamentale s'il en est car elle porte directement sur l'avenir même des villes. L'interprétation de cette dynamique donna lieu à de nombreux débats¹⁵⁷ souvent passionnés, ce qui se conçoit aisément, et cette première section nous permettra d'en rendre compte, du moins partiellement. Nous n'avons pas, en effet, la prétention de vouloir présenter ici la totalité des positions développées. Recherchant moins l'exhaustivité que l'exemplarité des thèses exprimées, nous n'en retiendrons que quelques-unes, celles qui, à notre sens, ont avancé des options ou des appréciations nettement différenciées.

Ce rapide exposé nous permettra de replacer notre propos dans un cadre intellectuel plus large. Il nous conduira, également, à constater combien la manière de lire les dynamiques urbaines peut influencer sur les conclusions des analyses avant même qu'elles ne soient menées. Les dynamiques urbaines et, en l'espèce, la métropolisation et la périurbanisation, si l'on veut bien pour l'instant différencier ces deux termes, sont en effet bien souvent réduites au rang de phénomènes univoques. La métropolisation serait une dynamique centripète, la périurbanisation un mécanisme centrifuge.

Réduire des processus à leurs conséquences physiques les plus immédiates est sans nul doute utile et nécessaire à l'investigation empirique, mais ainsi simplifiés, comment ne pas aboutir, in fine, à des interprétations plus ou moins teintées de catastrophisme ? Comment ne pas lire ces dynamiques comme des ruptures, des déstructurations ou des désorganisations ? Comment ne pas conclure, en l'occurrence, que la métropolisation est à même d'engendrer la désertification de la majeure partie du pays pour former quelques mégalo-pôles et, à l'inverse, que la périurbanisation vide les

¹⁵⁷ Se reporter notamment à Ascher F., 1998.

agglomérations de leur substance, pour dessiner la suburbia à l'horizon des mutations urbaines ?

Somme toute, cette première section nous amènera bien au-delà de la simple présentation de quelques interprétations quant au sens de ces processus et quant à l'avenir des villes que cela suggère. Elle nous invitera, du moins est-ce notre ambition, à entr'apercevoir, à travers quelques cas spécifiques, combien les réductions opérées pour lire le réel peuvent influencer sur l'image que nous avons de ce même réel. Cela nous permettra, en définitive, d'opérer un choix tout à la fois raisonné et étayé quant à la manière dont nous chercherons, nous-mêmes, à appréhender les dynamiques en cours.

1.1 La périurbanisation, un élément de régulation de la métropolisation

Un lien d'évidence est communément établi entre métropolisation et concentration et il est vrai que, durant les années 1950 et 1960, ceci semblait bien rendre compte de la réalité. Le renforcement global des métropoles au détriment du reste du pays se conjugait alors avec la croissance morphologique de ces grandes villes. A compter des années 1970, un nombre croissant de recherches¹⁵⁸ ont cependant montré que le mouvement de concentration à l'échelle nationale ne provoquait plus obligatoirement, ni même essentiellement, l'expansion spatiale des banlieues de ces grandes agglomérations. Au niveau local, elles mirent en évidence un phénomène inverse de redéversement de populations et d'activités urbaines dans des périphéries de plus en plus lointaines (la périurbanisation¹⁵⁹) et soulignèrent que de ces mouvements contraires, centripètes et centrifuges, naissaient des marges urbaines incertaines, les *franges périurbaines*, où se juxtaposent jusque dans des périphéries lointaines, lotissements pavillonnaires et zones d'activités plus ou moins morcelées.

Une discordance se faisait donc jour entre le phénomène global, toujours centripète, et les dynamiques locales, désormais centrifuges. Ce constat pour prosaïque, voire trivial qu'il paraisse de prime abord, posa néanmoins certains problèmes d'interprétation. Comment expliquer, en effet, qu'une tendance globale à la concentration puisse se traduire au niveau local en une tendance inverse à la dispersion ? Les dynamiques urbaines se décomposeraient-elles désormais en deux mouvements distincts et contraires ? Dans ce cas, quelle raison et quel sens donner à ce soudain hiatus ? Ces deux phénomènes sont-ils antithétiques ou bien se renvoient-ils l'un à l'autre, à travers un processus dont il restera alors à mettre les ressorts en lumière ? Assisterait-on aux prémices d'un mouvement de contre-urbanisation ou bien seulement à un ralentissement de la densification des marges urbaines ? Quel avenir, enfin, ces dynamiques promettent-elles à nos villes et à nos campagnes ?

Au milieu des années 1970, à une époque où la hantise majeure était encore la croissance démesurée des banlieues, où les premiers schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme reprenant en cela les prescriptions des PADOG et des

¹⁵⁸ Pour une présentation commentée des recherches sur ce sujet dans les années 1970 et 1980, le lecteur pourra se reporter à Andan O., Buisson M.A., Cusset J.M., Faivre d'Arcier B., Routhier J.L. et Vant A., 1988.

¹⁵⁹ Ce phénomène fut mis en lumière pour la première fois par Racine J.B., 1966.

OREAM de la décennie précédente¹⁶⁰, cherchaient à endiguer la croissance des agglomérations, une des premières interprétations fortes de la périurbanisation fut de l'appréhender comme un mécanisme permettant de limiter la formation des mégalo-poles.

Dans l'idée de G. Bauer et J.M. Roux¹⁶¹, en effet, « **la fonction historique de la rurbanisation¹⁶² serait de contribuer à la disparition progressive de la grande ville, et surtout de la ville millionnaire** »¹⁶³. Ce phénomène révélerait l'existence d'un seuil limite à la concentration urbaine qui provoquerait le report de l'excédent de croissance des grandes villes sur leurs noyaux urbains périphériques. La périurbanisation exaucerait ainsi *naturellement* les objectifs volontaristes définis par les PADOG, les OREAM puis les SDAU et permettrait de revivifier non pas l'ensemble du territoire national, mais au moins les campagnes et les noyaux urbains secondaires à proximité des grandes villes. Somme toute, la périurbanisation ne remettrait pas en cause le vaste mouvement de métropolisation à l'échelle nationale et internationale, mais en constituerait en quelque sorte une régulation naturelle. Le recensement de 1982 sembla confirmer cette analyse en montrant, que la croissance des grandes unités urbaines était plus ou moins stoppée, tandis que les communes rurales périurbaines¹⁶⁴ et les petites villes connaissaient un essor important¹⁶⁵.

Malgré ces résultats, l'interprétation de la périurbanisation se renversa au cours des années 1980. De processus plus ou moins heureux de rééquilibrage territorial relatif, on l'appréhenda de plus en plus souvent comme un phénomène nocif par lequel les villes se désagrègent. Les recherches mirent de plus en plus l'accent sur les conséquences induites par ce processus et insistèrent sur le fait que la périurbanisation engendrait la formation de territoires diffus et morcelés, qu'elle induisait une consommation abusive d'espace¹⁶⁶, une segmentation exacerbée entre fonctions¹⁶⁷ et entre groupes sociaux¹⁶⁸, et une augmentation continue de la mobilité quotidienne¹⁶⁹. Elles soulignèrent, en d'autres

¹⁶⁰ Dans le cas lyonnais, ceux-ci prévoyaient l'arrêt de la croissance de l'agglomération lyonnaise grâce à la mise en place d'une ceinture verte et le report de la croissance excédentaire sur les noyaux urbains périphériques préexistant ou à créer (les villes nouvelles).

¹⁶¹ Bauer G. et Roux J.M., 1977.

¹⁶² **Néologisme qu'ils utilisent pour désigner la périurbanisation.**

¹⁶³ p. 180, Bauer G. et Roux J.M., 1977.

¹⁶⁴ les communes rurales incluses dans une ZPIU.

¹⁶⁵ INSEE, 1988.

¹⁶⁶ Collectif, 1979 et Coulaud D., 1981.

¹⁶⁷ Laborie J.P. et Langumier J.F., 1982.

¹⁶⁸ Berger M., 1986-a ; Berger M., 1991-a ; Siran J.L., 1978.

termes, que la périurbanisation générerait des coûts sociaux, économiques et environnementaux difficilement supportables à plus ou moins longue échéance.

Du champ de la recherche scientifique à celle de l'action politique et technique sur la ville, les déclarations se multiplieront progressivement pour appeler à un retour à la ville dense¹⁷⁰ et se cristalliseront en France, au milieu des années 1990, autour du paradigme du *développement urbain durable*. A travers cette idée, importée d'Amérique du Nord¹⁷¹, les densités urbaines et la ville agglomérée, hier encore chargées de bien des maux, seront reconsidérées sinon comme un bien, du moins comme un moindre mal, car plus à même d'autoriser « **un développement qui satisfasse les besoins des populations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins** »¹⁷². Par-delà ce large consensus pour condamner la périurbanisation et appeler à un retour à la ville dense, les avis furent cependant bien moins unanimes, quant au sens profond du phénomène.

1.2 La périurbanisation, un dérèglement de la croissance urbaine

Pour certains, la périurbanisation traduirait un simple, mais dangereux, dérèglement de la croissance spatiale des agglomérations. En tant que tel, ce phénomène ne poserait pas véritablement problème, car il ne s'agirait que de la forme contemporaine du processus historique d'exurbanisation. En effet, au plan démographique, les villes européennes ont déjà été travaillées par des mouvements similaires¹⁷³. Tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, nombre de ménages ont quitté les centres urbains pour s'établir en périphérie parfois dans des logements collectifs, mais aussi parfois dans des maisons individuelles, comme dans l'entre-deux-guerres avec le développement des banlieues pavillonnaires. De même, au niveau économique, le développement industriel nous a déjà habitué à voir les usines¹⁷⁴ notamment, glisser de plus en plus loin des centres à la recherche d'espace disponible, de terrains plus accessibles et bien sûr de moindres coûts fonciers. Au total, ces mouvements centrifuges n'ont pas condamné ni affaibli la ville agglomérée. Ils l'ont même renforcée en contribuant à densifier progressivement les marges urbaines et, en l'occurrence, en participant à la formation des faubourgs puis des banlieues. Placée dans

¹⁶⁹ Beaucire F., 1985 ; Aubry B., 1986 ; Andan O., Brassart F., Cusset J.M., Faivre-d'Arcier B., Routhier J.L., 1989.

¹⁷⁰ Rapport Brundtland, 1987 ; Sommet de Rio, 1992 ; Loi Barnier du 2 février 1995 ; Loi d'aménagement du territoire du 4 février 1995 ; Sommet Habitat 2 à Istanbul, 1996.

¹⁷¹ Sur la diffusion de cette notion de l'Amérique du Nord à la France voir Ministère de l'équipement, des transports et du logement, DRAST, nov. 1995.

¹⁷² Rapport Brundtland, 1987.

¹⁷³ Sur l'exurbanisation, comme processus historique d'expansion spatiale des agglomérations urbaines, le lecteur peut se reporter à Pasquet D., 1913, repris par Montigny G., 1992.

¹⁷⁴ Pour le cas lyonnais, on pourra lire notamment Cayez P., 1980, ou encore Latreille A. (Dir.), 1975, et plus globalement Bastié J. et Dézert B., 1991.

le temps long, cher aux historiens, la périurbanisation ne serait donc pas un phénomène nouveau, ni l'antithèse de l'urbanisation ou de la métropolisation. Elle s'apparenterait, sous bien des égards, « **au début d'un processus de constitution d'une nouvelle banlieue** »¹⁷⁵.

Le problème actuel serait que l'exurbanisation s'effectue à un rythme et une ampleur spatiale soutenue alors que la croissance démographique d'ensemble a tendance à baisser¹⁷⁶. Le développement de la mobilité individuelle et l'essor de la motorisation des ménages auraient autorisé une extension très importante de l'aire de fonctionnement des villes. Cette possibilité technique aurait été d'autant plus exploitée que l'on assistait dans le même temps, à une montée des aspirations à vivre hors des centres et des grands ensembles de banlieue ; dans un périurbain socialement et culturellement valorisé¹⁷⁷. Autorisée techniquement, promue socialement et culturellement, la périurbanisation aurait ainsi affecté des périphéries de plus en plus lointaines. Ce décalage entre un rythme d'exurbanisation vivifié et une croissance d'ensemble amoindrie provoquerait en définitive, le développement des franges périurbaines ; ces dernières relevant en quelque sorte d'une croissance extensive des agglomérations urbaines, alors que l'essor des banlieues dans les années 1950 et 1960, soutenu par les grands programmes de construction de logements, renvoyait à une croissance beaucoup plus intensive.

1.3 La périurbanisation, phénomène antithétique à la ville

D'autres auteurs¹⁷⁸ considéreront en revanche que la périurbanisation n'est pas assimilable au mouvement historique d'exurbanisation et, en conséquence, que les franges périurbaines ne sont pas des banlieues en gestation. Pour eux, il s'agirait d'un phénomène radicalement nouveau, remettant en cause les principes constitutifs et l'avenir même des villes telles que nous les connaissons traditionnellement en Europe occidentale. Au plan démographique, le phénomène actuel différerait sur le fond de l'ancienne exurbanisation dans le sens justement où il s'effectuerait en l'absence de croissance démographique d'ensemble et, qui plus est, à des distances de plus en plus importantes de l'agglomération-mère. Sous cet angle, la périurbanisation ne rendrait donc pas compte d'une croissance spatiale des agglomérations, mais d'un redéploiement de la population urbaine hors de ces dernières. Il s'agirait en cela d'un processus de dispersion des ménages, conduisant, à plus ou moins long terme, à une déconstruction de la ville agglomérée, en tant qu'accumulation de population.

Au niveau des activités, la périurbanisation ne pourrait pas non plus être assimilée à ce qui s'était produit au cours des siècles passés. Hier, le glissement des usines, pour reprendre le même exemple, reflétait l'essor de nouvelles fonctions dans la ville (les

¹⁷⁵ p. 37-38, Dezert B., Metton A. et Steinberg J., 1991.

¹⁷⁶ Faur J.P., 1991.

¹⁷⁷ Bourdieu P., 1990.

¹⁷⁸ s'inspirant des travaux de Berry B.J.L., 1976.

fonctions productives) et la création d'un grand nombre d'emplois. Cela renvoyait également à un mode de production (le fordisme), dans lequel il fallait aller chercher toujours plus loin en périphérie des espaces toujours plus grands, pour construire des centres de production toujours plus vastes.

Or, le phénomène actuel ne s'effectuerait pas dans un tel cadre. Ce qu'il refléterait, pour l'essentiel, ce n'est pas véritablement un essor de nouvelles fonctions, mais une transformation de fonctions préexistantes (essor de la grande distribution, éclatement des grands centres de production fordistes, ...) ; évolution qui s'accompagne d'un redéploiement de ces activités hors des agglomérations.

Certes, ce phénomène ne conduirait pas, du moins pas obligatoirement, à une dispersion aussi importante que pour les populations. Certaines formes de re-polarisation périphérique pourraient effectivement se produire, comme nous l'avons d'ailleurs vu dans notre deuxième chapitre. Cependant, même dans ce cas, les activités ne se regrouperaient pas pour former des centres dans le sens plein du terme, c'est-à-dire des concentrations multi-fonctionnelles à l'instar des agglomérations ; mais seulement des pôles relativement spécialisés : zones d'activité productive, centres logistiques ou encore plates-formes commerciales. De fait, ces nouvelles polarités périphériques, à tendance mono-fonctionnelle, concurrenceraient le pouvoir d'attraction des centres urbains et tendraient, plus fondamentalement encore, à substituer la polarité à la centralité, comme principe de structuration intra-urbaine. La périurbanisation des activités remettrait donc radicalement en cause, elle aussi, l'autre grand principe constitutif des villes occidentales : la centralité urbaine, entendue comme une accumulation de fonctions.

Somme toute, dans cette démarche téléologique, la périurbanisation représenterait un processus de déconstruction physique et organisationnelle de nos villes traditionnelles, conduisant à terme à la disparition des agglomérations urbaines¹⁷⁹. La ville agglomérée, tenaillée entre un processus de concentration à l'échelle nationale et un mouvement de diffusion au plan local, serait destinée, à plus ou moins long terme, à se dissoudre en une *suburbia*¹⁸⁰, où se juxtaposeraient sans agglomération, ni structure autres que les voies de communication, zones d'activité et zones pavillonnaires.

1.4 La métropolisation et la périurbanisation : un seul et même processus d'organisation et de réorganisation permanente du territoire

Simple mais coûteux dérèglement de la croissance spatiale des agglomérations ou phénomène antithétique à celles-ci, la ville agglomérée semble toujours en danger. Pourtant, le recensement de 1990 indique une tendance relative au retour à la ville dense¹⁸¹, retour confirmé d'ailleurs par les premiers résultats du recensement de 1999¹⁸².

¹⁷⁹ Sur la fin de la ville et le règne de l'urbain, le lecteur pourra se reporter par exemple à pp. 9-35 Duby G., 1980, volume 1, ou Choay F., 1994, ou encore Viard J., 1997.

¹⁸⁰ Pour une image frappante d'une France urbaine entièrement gagnée par la Suburbia, on peut se reporter à la carte Suburbia, du scénario prospectif de diffusion de l'urbanisation par extension des territoires périurbains, in p. VII Ascher F et Al., 1993.

¹⁸¹ Sur le cas lyonnais voir notamment Andan O. et Faivre-d'Arcier B., 1992-a.

A travers la *gentrification*¹⁸³, certains quartiers centraux ont été conquis ou reconquis par les classes supérieures. Les fonctions stratégiques, quant à elles, sont restées fortement regroupées dans les centres urbains¹⁸⁴. Plus globalement encore, les recherches comparatives menées par l'équipe PARIS paraissent infirmer la thèse d'un dépérissement ou même d'un affaiblissement des agglomérations, non seulement en France, mais aussi en Europe, et ce tant au plan économique¹⁸⁵, que démographique¹⁸⁶.

Même si le déversement de populations et d'emplois dans des périphéries urbaines de plus en plus lointaines se poursuit, des flux inverses existent et ceci semble, au minimum, pérenniser la ville agglomérée. Avec Guy Burgel¹⁸⁷, nous pourrions alors parler d'une certaine ubiquité des dynamiques actuelles. Mais s'agit-il bien de cela ? Ces nouvelles pièces apportées au débat rendent-elles compte seulement d'une ambivalence des mutations urbaines ? Sont-elles simplement l'esquisse d'un nouveau retournement de tendance ou bien d'une dualisation de l'espace urbain, d'un éclatement de la ville ? Ne nous invitent-elles pas à changer profondément notre regard à leur sujet ?

En effet, dans les analyses que nous avons précédemment abordées les dynamiques urbaines sont appréhendées, à l'échelon national, comme au niveau local, comme des phénomènes essentiellement univoques. La métropolisation serait un processus de concentration ; la périurbanisation, un mouvement de dispersion et les enseignements du recensement de 1990 nous renverraient simplement au caractère potentiellement réversible de ces flux, comme de tous les flux d'ailleurs.

Nous pouvons cependant nous demander si ces nouveaux éléments d'information ne nous invitent pas à prendre en considération dans un même mouvement les dynamiques centrifuges et les forces centripètes, au niveau local, mais aussi national et international. Cela ne nous incite-t-il pas à relire la métropolisation dans le sens de Michel Bassand¹⁸⁸, c'est-à-dire comme un processus de concentration et de diffusion, d'échange et de tri des populations et des activités, à travers lequel la société se structure continuellement dans l'espace, s'organise et se réorganise territorialement et cela à toutes les échelles ?

Au niveau local, la sélectivité des flux centrifuges et des mouvements centripètes semble manifestement conforter cette idée. Alors que la production, la logistique et le grand commerce ont tendance à gagner la périphérie, les emplois stratégiques, services

¹⁸² p. 10-13, Le Monde, jeudi 8 juillet 1999.

¹⁸³ Terme introduit, selon Ascher F., 1995-a, par Glass R., 1964.

¹⁸⁴ Julien P., 1994.

¹⁸⁵ Cattat N., Moriconi F., Pumain D., Rozenblat C., Saint-Julien T., 1993.

¹⁸⁶ Berroir S., 1996, ou Guerin-Pace F., 1993.

¹⁸⁷ Burgel G., 1985 et 1992.

¹⁸⁸ Bassand M., 1997.

aux entreprises mais aussi certains services aux ménages relativement rares, affichent une propension inverse à gagner ou à rester dans le centre des métropoles. Tandis que les classes moyennes aspirent à la propriété périurbaine, les classes les plus aisées esquissent, pour leur part, un retour vers le centre et les classes populaires restent, bien souvent contraintes et forcées, pour le moins « attachées » à leurs banlieues ouvrières. A la lumière de ces trajectoires spatiales nettement différenciées au plan social et fonctionnel, il semble que les dynamiques en cours soient non pas des processus univoques mais plutôt des phénomènes de tri et de ré-allocation spatiale des populations et des activités.

Cette appréhension nous permet alors de résoudre la contradiction apparente entre un retour relatif au centre et la perpétuation de la périurbanisation, de façon sans doute plus convaincante qu'en faisant référence à une sempiternelle réversibilité des flux. Cela nous permet, également, d'envisager concrètement la manière dont peuvent se conjuguer la pérennité des agglomérations et le développement des franges périurbaines.

La proposition de Michel Bassand nous permet aussi de relire la métropolisation à une échelle plus large et de renouer le fil entre dynamiques globales et dynamiques locales. Car si les villes sont travaillées par un seul et même processus, par lequel elles se structurent en continu, ne pourrait-on pas faire l'hypothèse qu'il en est de même au niveau national et international ? Plusieurs analyses démographiques et économiques¹⁸⁹ ont d'ailleurs déjà souligné avec beaucoup de pertinence, que si certaines catégories de population et d'emploi ont eu tendance, et ont toujours tendance, à converger vers la capitale, d'autres, en revanche, la quittent pour la province, notamment vers les midis français¹⁹⁰. Comme les villes, la France nous apparaît alors non plus travaillée par un phénomène univoque, qui viderait le territoire national de ses populations et de ses activités au profit quasi-exclusif des grandes métropoles, mais par un processus de structuration sociale et fonctionnelle plus nuancée, dans lequel l'essor de Paris n'interdirait pas tout développement au reste du pays. Ici encore, les premiers résultats du recensement de 1999 semble manifestement confirmer cette proposition¹⁹¹.

Cette appréhension plurivoque de la métropolisation a enfin comme ultime intérêt et non des moindres, de réintégrer ce phénomène dans un cadre historique plus large et, plus précisément, de nous le présenter comme une forme avancée du processus multi-séculaire d'urbanisation. Ceci nous permet, en l'occurrence, de le considérer non plus comme une rupture profonde avec le passé conduisant à une déconstruction et/ou à une désorganisation de la ville, mais au contraire comme une dynamique d'organisation permanente de la ville, relativement similaire sur le fond, si ce n'est toujours dans la forme, à ce qui a pu exister par le passé.

Si J. Steinberg¹⁹² a déjà souligné que la périurbanisation n'était pas un phénomène totalement nouveau, en tant que processus centrifuge ; si d'autres ont également fait

¹⁸⁹ Boudoul J. et Faur J.P., 1987, Voisard J. et Lavallard F., 1993.

¹⁹⁰ Brunet R. et Sallois J., 1986.

¹⁹¹ p. 10-13, Le Monde, jeudi 8 juillet 1999.

remarquer que la concentration des richesses, des activités et des populations dans les villes les plus importantes n'était pas une tendance récente, une rapide introspection historique nous permet de constater que ces deux mécanismes se sont bien conjugués, hier comme aujourd'hui, en une seule et même dynamique de structuration permanente des villes. Ce phénomène fut d'ailleurs mis en lumière fort précocement et dès cette époque, interprété comme tel. In fine, cela permit même de fonder les premiers modèles d'organisation intra-urbaine, ce qui nous conduit bien loin de certaines appréhensions contemporaines quant à une hypothétique désorganisation des villes, à une supposée fin de la Ville.

Il nous semble intéressant ici de nous attarder quelque peu sur les observations et analyses développées à ce sujet, à la fin du siècle dernier, par un certain Désirée Pasquet. Ceci nous permettra de rendre hommage à ce géographe novateur, précurseur sans descendance immédiate, dont les travaux n'ont été exhumés que fort récemment, et très judicieusement, par Gilles Montigny¹⁹³. Cela nous permettra également de souligner le caractère heuristique de cette approche.

Dès la fin du XIX^e siècle, D. Pasquet souligna et analysa un phénomène d'exurbanisation dans les grandes villes européennes, alors même qu'elles connaissaient un essor démographique, économique et spatial important. Dans le cadre d'une recherche doctorale sur la capitale britannique¹⁹⁴, il mit en évidence un déplacement des populations du centre vers la périphérie des villes à Londres, mais aussi à Paris et dans d'autres textes, à Berlin, Vienne ou encore Manchester.

« Depuis une cinquantaine d'années, la partie centrale de Londres se vide au profit des quartiers extérieurs ; la population reflue du centre vers les extrémités (...). Le phénomène, avons-nous dit, n'est pas particulier à Londres. Au recensement de 1896, on a pu constater à Paris, les premiers symptômes de ce dépeuplement des centres qui est une caractéristique de la vie moderne »¹⁹⁵.

Le constat étant posé, D. Pasquet ne se limita pas à décrire le phénomène, mais chercha à en identifier les causes. Il développa sur ce sujet une analyse de la rente foncière, largement inspirée de celle de Von Thünen¹⁹⁶. Soulignons cependant le caractère profondément novateur de cette approche au niveau intra-urbain, car elle ne se diffusa véritablement dans la géographie urbaine française, qu'au lendemain seulement de la seconde guerre mondiale¹⁹⁷.

« Dans la partie centrale des grandes villes, le terrain acquiert une valeur telle,

¹⁹² Steinberg J., 1990.

¹⁹³ Montigny G., 1992.

¹⁹⁴ Pasquet D., 1913.

¹⁹⁵ p. 42-43, Pasquet D., 1899.

¹⁹⁶ Von Thünen J., 1826.

¹⁹⁷ Alonso W., 1964.

que les maisons d'habitation n'y donnent plus qu'un revenu insuffisant. Les bureaux, les magasins, les entrepôts de toutes sortes y prennent peu à peu toute la place disponible et en expulsent les habitants. Le centre de la ville devient ainsi une sorte de bureau gigantesque uniquement consacré aux affaires ».¹⁹⁸

Selon D. Pasquet, le marché foncier surdéterminerait, en somme, la distribution des ménages et des fonctions dans la ville¹⁹⁹. La rareté des terrains dans le centre permettrait à leurs propriétaires d'en tirer une rente accrue ; populations et activités seraient contraintes, en conséquence, d'accepter des localisations plus ou moins centrales, en fonction de leur capacité financière à rétribuer les exigences des propriétaires. D. Pasquet donne ainsi une explication socio-économique à l'exurbanisation et quitte, en cela, la simple description de l'évolution urbaine pour s'engager dans l'analyse même du mode de fabrication des villes.

« Le mouvement centrifuge, qui vide peu à peu la Cité et la région voisine produit (...) une sorte de sélection dans la population. Les éléments sociaux sont, pour ainsi dire, projetés à des distances variables et dans des directions différentes. Chaque quartier prend ainsi une physionomie particulière. Il est rare de rencontrer à Londres ce mélange de classes sociales, qui existe, par exemple, dans la plupart des arrondissements parisiens et qui est très apparent dans ceux du centre ».²⁰⁰

Compte tenu de ces éléments, D. Pasquet proposa, en conclusion, une explication quant à la manière dont la ville s'étend dans l'espace et s'y structure continuellement tant au plan fonctionnel, que social. Près d'un quart de siècle avant les premières publications de l'école de Chicago²⁰¹, il élaborait ici un des premiers modèles d'organisation intra-urbaine, que nous pourrions qualifier aujourd'hui de radio-concentrique.

« L'étude que nous venons de faire nous conduit, en définitive, à voir dans l'agglomération londonienne actuelle une série de zones à peu près concentriques, ayant chacune son caractère particulier. Au centre s'étend une région presque vide, qui s'élargit sans cesse, c'est le quartier des affaires (...). Tout autour de la Cité, la carte de la densité de Londres nous montre une zone généralement très peuplée et par endroit surpeuplée (...). Cette population est surtout ouvrière (...). D'une manière générale, cette zone renferme beaucoup d'ouvriers qui sont employés d'une façon souvent irrégulière à la manipulation de toutes les marchandises qui font l'objet du commerce mondial de la Cité (...). La troisième zone (...) comprend à l'est la plus grande partie de l'East End, région exclusivement ouvrière (...). A l'ouest de la Cité, au contraire, le West End (...) est le quartier le plus riche et le plus aristocratique de Londres : toute la société s'y

¹⁹⁸ P. 42, Pasquet D., 1899.

¹⁹⁹ Soulignons toutefois, que D. Pasquet ne limite pas la détermination des localisations intra-urbaines au seul fonctionnement du marché foncier. Il montre, aussi, notamment l'importance de la structure de la propriété foncière, l'incidence du droit et de l'action politique sur ces localisations.

²⁰⁰ P. 41, Pasquet D., 1899.

²⁰¹ Burgess E.W., Mc Kenzie R. et Park R., 1984, (1^{er} édition 1925).

retrouve de mars à juillet (...). Plus à l'ouest, dans Chelsea, Fulham et Hammersmith, la population n'est plus la même : la moyenne et petite bourgeoisie domine (...). Par delà cette zone commence la région des villas (...) ». ²⁰²

Ce modèle est donc très proche de ceux qu'établiront plus tard Burgess²⁰³ ou Hoyt²⁰⁴. A la différence de ces derniers, cependant, D. Pasquet ne considère pas que cette structuration intra-urbaine renvoie à un fonctionnement « naturel » de la société, tel que le postuleront plus tard les tenants de l'écologie humaine. Les sociologues américains considéreront, en effet, que ces dynamiques structurantes reflètent pour l'essentiel une compétition entre groupes sociaux, en l'occurrence ethniques, pour l'occupation de l'espace urbain et cela dans des termes relativement similaires à ceux qui opposent, selon Darwin²⁰⁵, les différentes espèces animales et végétales dans leur lutte pour l'existence.

Or, pour Désirée Pasquet, cette structuration ne découle aucunement d'un processus naturel immanent, mais de la structure même et du fonctionnement propre à une société historiquement datée et géographiquement localisée. Pour lui, ce qu'inscrivent dans l'espace ces processus d'organisation, ce n'est pas la division du corps social en différents groupes ethniques, mais sa séparation en différentes classes sociales, aux capacités d'action différentes²⁰⁶, ce qui peut ou non recouper les origines culturelles. Ce que révéleraient, enfin, ces dynamiques, ce n'est pas une compétition entre groupes sociaux, ou alors une compétition pour le moins faussée, mais notamment une exploitation économique des locataires par les propriétaires, exploitation consubstantielle au système capitaliste, fondée au niveau foncier sur une propriété privée du sol et du bâti, garantie et protégée par l'Etat. Loin d'être un trait naturel a-historique et a-spatial, inhérent à la nature humaine, comme à l'ensemble de la vie, ces processus de ségrégation et de segmentation de la ville seraient, en définitive, pour D. Pasquet, un reflet et un produit de la société.

Somme toute, si l'observation de la ville a pu donner lieu à des modèles d'organisation intra-urbaine relativement similaires, et pour cause, les explications quant aux facteurs qui détermineraient cette structuration, furent pour le moins différentes. Sans rentrer plus avant dans les analyses des uns et des autres, ce qui déborderait amplement du cadre de cette thèse, il nous semble honnête d'informer explicitement le lecteur que nous nous situons, pour notre part, dans la mouvance de ce dernier et non dans celle des

²⁰² P. 29-30, Pasquet D., 1899.

²⁰³ Burgess E.W., Mac Kenzie R. & Park R., 1984, (1^{er} édition 1925).

²⁰⁴ Hoyt H., 1933.

²⁰⁵ En réalité selon les darwinistes, car Darwin n'écrit aucunement que la compétition est la seule forme de relations inter et intra-espèces.

²⁰⁶ E. Reclus, autre géographe de la même époque, dont les nombreuses analyses urbaines, sont très proches de celles de D. Pasquet, écrira par exemple à ce propos que « la division en classes sociales se marque [en ville] entre les ruelles sordides et les avenues somptueuses », citation reprise p.40 par Giblin B., 1976.

sociologues américains. La ville, telle que nous l'appréhenderons est bien un système socio-spatial, régi avant tout et surtout par des phénomènes sociaux et non pas naturels. La ville telle que nous l'envisageons est bien un reflet et un enjeu de l'humaine société, pour reprendre les termes d'Elisée Reclus.

Conclusion de section

Approcher les dynamiques actuelles, en tant que processus par lequel la société se structure dans l'espace et cela à toutes les échelles nous semble, en définitive, d'autant plus convaincant, que ceci nous permet de résoudre de façon relativement satisfaisante les contradictions apparentes entre le renforcement de la métropole et l'extension des franges périurbaines.

Cela nous permet également de retisser le lien entre une propension nationale et internationale à la concentration et une autre locale à la dispersion.

Ceci nous autorise, enfin, à réintégrer les évolutions en cours dans le cadre plus général du processus multi-séculaire d'urbanisation et de les relire non pas comme une désorganisation ou une déconstruction des villes, mais comme une réorganisation ou une restructuration des systèmes socio-spatiaux urbains à une échelle qui dépasse désormais amplement le cadre d'une simple ville agglomérée.

2. Une dilatation du système socio-spatial lyonnais

Nous allons donc maintenant chercher à lire non plus le sens spatial dominant des dynamiques urbaines, mais les processus d'échange plus subtil qu'elles peuvent recouvrir et à travers cela, plus fondamentalement encore, la manière dont elles organisent et réorganisent incessamment ce système socio-spatial. Cela va nous conduire à renouveler profondément notre compréhension de l'évolution actuelle de la métropole lyonnaise.

Si cette dernière tend bien aujourd'hui à s'étendre comme jamais, si les formes physiques de sa croissance ont effectivement profondément évolué, il apparaîtra cependant que les processus en cours ne peuvent être réduits au rang de phénomènes univoques, menaçant à plus ou moins long terme l'existence même de l'agglomération-mère. Par-delà les effets de soldes et autres variations globales forcément simplificateurs, il s'avérera, en effet, que si certaines catégories de population et d'activité tendent à quitter l'agglomération lyonnaise pour les franges périurbaines, d'autres développent une égale propension à y rester, voire à y revenir.

La sélectivité de ces flux nous conduira à voir que la ville dense n'est ni en cours de déconstruction radicale, ni en voie de désorganisation totale. En effet, ces processus sélectifs sont en eux-mêmes profondément structurant et il s'avère d'ailleurs qu'ils ne remettent pas en cause l'organisation globale que ce système urbain avait initialement. Toute proportion gardée, la structuration socio-démographique et socio-économique préexistante de la métropole lyonnaise semble perdurer par-delà et malgré son importante extension géographique. C'est bien en cela que nous parlons d'une dilatation du système socio-spatial lyonnais, c'est-à-dire d'une extension géographique sans remise

en cause fondamentale de l'organisation d'ensemble.

C'est, en définitive, à une lecture des éléments d'ordre portés par les dynamiques en cours que nous convions maintenant le lecteur. Par souci de clarté, nous conserverons comme dans les chapitres précédents une présentation en deux axes, le premier social, le second économique.

2.1 Les migrations résidentielles, entre extension territoriale et permanence structurelle

Nous étudierons les dynamiques migratoires sous un angle essentiellement socio-démographique : types de ménages, nombre d'enfants, âges, etc. Nous ne disposons malheureusement pas de fichier sur les revenus des populations et les données en notre possession concernant les catégories socioprofessionnelles, sont issues de sondage. Les regroupements nécessaires pour assurer un minimum de fiabilité à ces dernières sont tels, que cela ne nous permettrait pas de développer une analyse détaillée. Nous ne pourrions donc pas analyser les dynamiques migratoires dans leur dimension socio-économique, mais nous pourrions malgré tout cerner quelques catégories de population qui tendent à quitter l'agglomération et d'autres qui tendent à y rester ou encore à y revenir. Cela nous permettra d'entrevoir la manière dont ces migrations résidentielles ont pu étendre le système socio-spatial lyonnais, tout en maintenant globalement sa structuration préexistante, du moins sous un angle socio-démographique.

2.1.1 Sélectivité socio-démographique des flux migratoires

Les populations qui quittent les agglomérations pour s'installer dans les franges périurbaines sont **« en majorité de jeunes adultes qui arrivent ici en famille avec un ou plusieurs enfants »**²⁰⁷. Une recherche menée par le laboratoire d'économie des transports de Lyon²⁰⁸ (LET) sur la région lyonnaise précise, en outre, qu'au moment de leur exurbanisation, ces familles sont généralement en cours de constitution. Parmi les populations enquêtées par le LET, les parents étaient plus des trois quarts à avoir entre 30 et 40 ans et au moins déjà un enfant lorsqu'ils se sont établis dans ces espaces périphériques d'urbanisation diffuse.

A Lyon comme ailleurs, l'exurbanisation n'affecte donc pas, ou du moins pas dans les mêmes proportions, l'ensemble de la population. Les individus plus jeunes (20-29 ans) et plus âgés (plus de 50 ans) ne participent que plus marginalement à ce mouvement de périurbanisation.

Si l'exurbanisation n'est pas un phénomène général, il apparaît par ailleurs qu'elle ne représente pas non plus la totalité des mouvements migratoires. Si certaines catégories de population ont tendance à quitter l'agglomération-mère, d'autres à l'inverse ont une inclination tout aussi forte à s'établir dans l'hyper-centre.

²⁰⁷ p. Boyer J.-C., 1992.

²⁰⁸ Andan O., Brassart F., Cusset J.-M., Faivre d'Arcier B., Raux C. et Routhier J.L., 1989.

L'enquête du LET souligne, à ce propos, que les enfants des périurbains (ménages ayant quitté l'agglomération lyonnaise pour s'établir dans une commune rurale à proximité), ont tendance une fois arrivés à l'âge adulte à s'installer dans ou non loin du centre lyonnais et, en d'autres termes, à associer décohabitation familiale et retour à l'hyper-centre. Ce phénomène est également souligné par Pascale Bessy²⁰⁹ dans une recherche menée sur l'ensemble de la France.

En analysant l'enquête nationale sur le logement de 1992, cette dernière a pu montrer que les jeunes, qui ont décohabité d'avec leurs parents entre 1988 et 1992, ont eu très fortement tendance à emménager dans le centre d'une grande ville et cela quel que soit le secteur où ils résidaient auparavant. Cette propension concerne aussi bien les jeunes qui poursuivent des études supérieures, que ceux qui rentrent dans la vie active, autant les célibataires, que ceux qui s'installent en couple.

Seules deux catégories bien particulières de jeunes ne s'inscrivent pas dans cette tendance générale. Il s'agit, d'une part, des jeunes des classes populaires, sans grands moyens financiers. Pour leur première accession à un logement indépendant, ces derniers ont généralement recours au parc locatif à loyer modéré, secteur où ils logeaient déjà auparavant avec leurs parents et, de par la géographie du parc H.L.M., ils continuent à habiter dans les banlieues ouvrières où ils avaient grandi. Il s'agit, d'autre part, de jeunes actifs qui habitaient avec leurs parents en dehors d'une agglomération et qui y sont restés par la suite. Il apparaît, dans ce cas, que ces jeunes **« ne travaillent pas très loin de leur lieu de résidence »**²¹⁰.

Hormis ces deux cas, où pour des raisons de précarité économique ou de proximité domicile - travail, les jeunes ont tendance à rester dans des secteurs similaires à ceux habités par leurs parents, la décohabitation inter-générationnelle conduit donc le plus souvent à l'installation des 20-29 ans dans le coeur même des agglomérations.

Le recensement de 1990 nous permet de prendre pleinement la mesure de ce mouvement centripète. Comme le montre le tableau ci-dessous, les jeunes sont nettement sur-représentés dans les centres des grandes villes et cela d'autant plus si la personne de référence du ménage est étudiante. La géographie de l'enseignement supérieur n'est évidemment pas étrangère à la chose.

Tableau 12 : Répartition des ménages par âges, types et localisation géographique en France et en 1990

²⁰⁹ Bessy P., 1998.

²¹⁰ p. 89, Bessy P., 1998.

Types de communes	Ensemble des ménages	Ménages de moins de 25 ans	Ménages de 25-29 ans	Ménages Etudiants
Centre d'une agglomération de plus de 200.000 habitants	16,8 %	33,3 %	21,8 %	59,3 %
Banlieue d'une ville de plus de 200.000 habitants	22,5 %	19,0 %	24,9 %	15,6 %
Reste du territoire	60,7 %	47,6 %	53,3 %	23 %
Source : INSEE RGP 1990				

En l'état des informations dont nous disposons, nous ne pouvons pas déterminer si d'autres catégories de population tendent, elles-aussi, à converger vers les centres-villes. La question, notamment, du devenir des périurbains, une fois les enfants partis, reste posée, du moins en ce qui nous concerne. Nous pouvons nous demander si ces ménages vont rester et vieillir sur place, ce qui pourrait, à terme, engendrer la formation de franges périurbaines vieillissantes, avec tous les problèmes que pourrait poser la mise en place de services médicaux et sociaux dans des espaces d'humanisation diffuse.

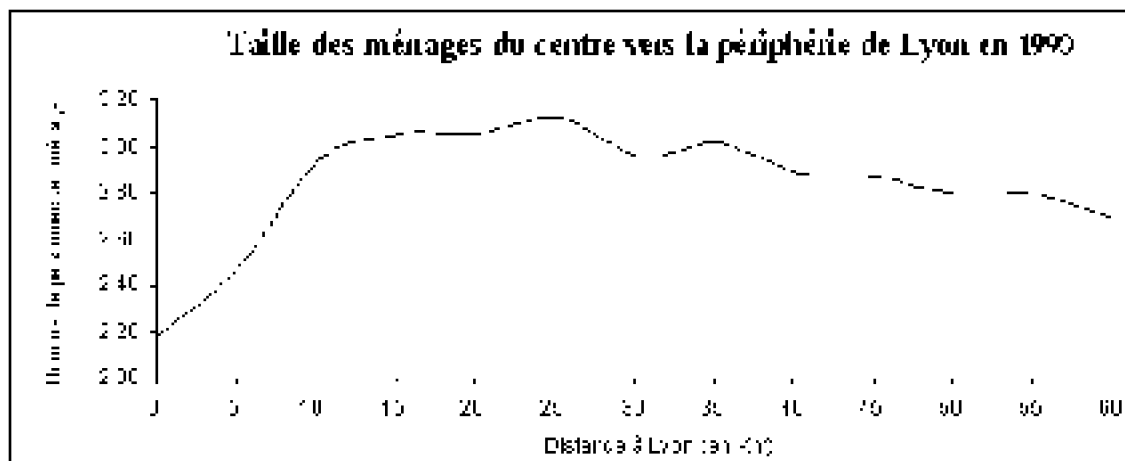
Mais à l'inverse, nous pouvons également imaginer que l'âge venant et les problèmes de santé se faisant plus aiguës, ces ménages auront tendance à repartir, eux-aussi, vers des centres urbains, plus équipés et plus à même de répondre à leurs besoins spécifiques. Plusieurs maisons de retraite, médicalisées ou non, se sont d'ailleurs ouvertes ces dernières années un peu partout dans l'hyper-centre lyonnais et les grands pôles hospitaliers, notamment ceux spécialisés en gériatrie, sont également fortement concentrés dans ou autour du cœur de cette métropole. Nous pourrions, en conséquence, former l'hypothèse que la géographie des services au troisième et surtout au quatrième âge sera peut-être à même d'induire un retour des populations âgées vers le centre, à l'instar de la géographie de l'enseignement supérieure vis-à-vis des étudiants. Il convient, toutefois, de rester prudent, car ces différentes possibilités ne sont, en l'état de nos connaissances que des spéculations.

2.1.2 Migrations résidentielles et reproduction de la structuration socio-spatiale

Ces premiers éléments nous permettent d'apercevoir que les soldes migratoires ne rendent pas réellement compte d'un phénomène univoque d'exurbanisation. Ils révèlent seulement un déséquilibre relatif entre des flux centripètes et centrifuges, à même d'induire une relative dédensification des agglomérations, mais sans pour autant impliquer leur dépérissement total. De fait, la ville dense ne se vide pas de l'ensemble de sa population et en attire même de nouvelles : les jeunes en l'occurrence, ainsi que certaines catégories de populations aisées comme nous avons pu le signaler dans la première section de ce chapitre.

De par leurs caractéristiques socio-démographiques, pour en rester à ce seul niveau,

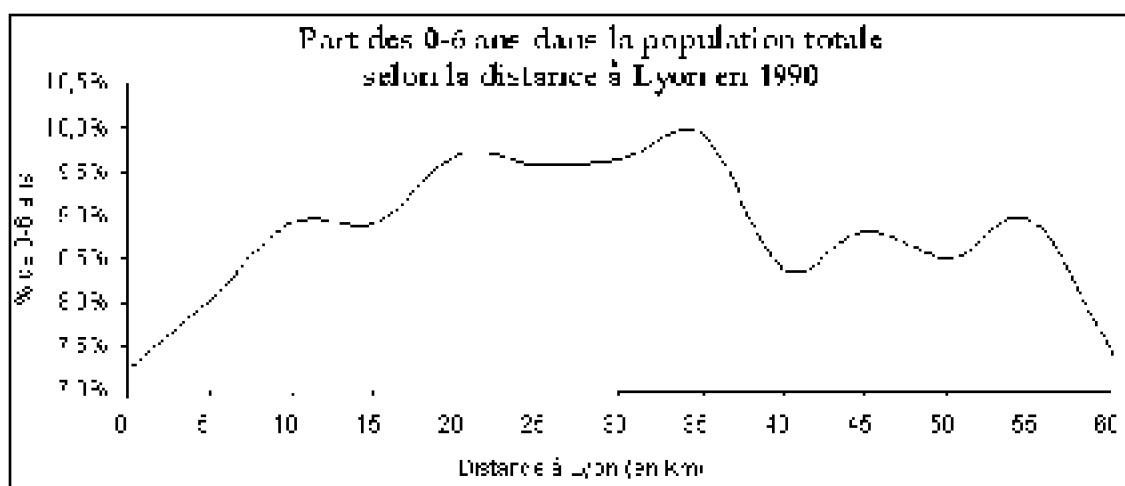
nous pouvons postuler que ces migrations vont avoir un impact important sur la structuration sociale de cet espace. Les couples avec enfant ayant tendance à s'établir en périphérie et leurs enfants une fois adultes à s'installer dans le centre, jusqu'au jour où ils seront eux-mêmes chargés de famille, ces dynamiques migratoires ne devraient-elle pas induire une répartition centre – périphérie des ménages en fonction de leur taille ou, plus précisément encore, une organisation concentrique des populations en fonction de leur position dans leur cycle de vie (célibataire, couples sans enfant, couples avec enfant, ...) ? C'est du moins ce que semble montrer les deux graphiques qui suivent.



Graphique 20 : Taille des ménages du centre vers la périphérie de Lyon en 1990.

Comme le montre le graphique ci-dessus, la taille des ménages est sensiblement plus importante en périphérie (autour de 3 personnes en moyenne), que dans la commune de Lyon (2,18).

La proportion de très jeunes enfants de 0 à 6 ans (Graphique 21, ci-dessous) est, également, beaucoup plus forte sur les marges de la ville, jusqu'à 35 kilomètres, que dans le coeur de l'agglomération lyonnaise.



Graphique 21 : Part des 0-6 ans dans la population totale selon la distance à Lyon en 1990.

La lecture de ces deux graphiques nous permet, en définitive, de saisir la nature

fondamentalement structurante des dynamiques migratoires. Loin de déconstruire la ville agglomérée, en la vidant progressivement de l'ensemble de sa population, mais aussi loin de la déstructurer, ces échanges de populations entre le centre et la périphérie semblent manifestement dessiner une structuration concentrique²¹¹ de la population urbaine en fonction de la taille du ménage ou du cycle de vie ou encore du statut familial.

Cette structuration est-elle si différente de ce qui avait pu être observé et analysé par le passé à l'intérieur même des agglomérations ? Depuis les années 1970, voire 1950, les recherches menées au travers de l'écologie urbaine factorielle²¹², pour ne citer qu'elles, n'avaient-elles pas déjà maintes fois montré que les agglomérations urbaines ont tendance à se structurer au plan socio-démographique en vertu de ce même schéma centre – périphérie ? N'avaient-elles pas déjà souligné qu'à chaque étape de la vie semble correspondre, plus ou moins, une localisation particulière dans la ville ?

²¹¹ Cette structuration ne doit pas être entendue comme une organisation figée, mais bien comme une tendance relative par laquelle les individus semblent être amenés à occuper, au cours de leur vie, des positions différentes dans la ville.

²¹² pour un rappel de l'écologie urbaine factorielle, le lecteur pourra se reporter à Bailly A et Begguin H., 1998 (1^{re} édition 1982) et Rémond H., 1998.

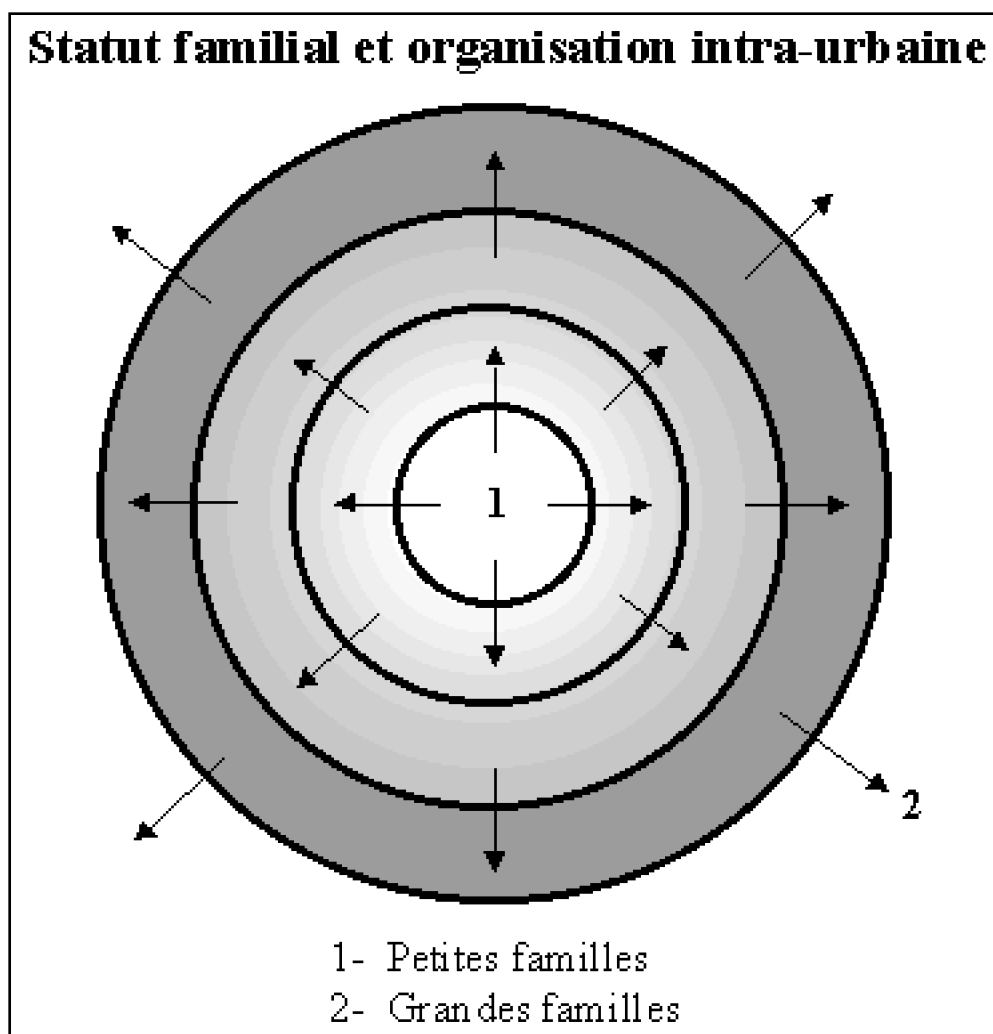


Schéma 1 : Statut familial et organisation intra-urbaine.

Sur la foi de ces quelques éléments, il apparaît donc que les migrations résidentielles actuelles ne remettent pas en cause, du moins fondamentalement, l'ancienne organisation concentrique du système socio-spatial lyonnais. Il semble plutôt qu'elles la reproduisent, la pérennisent tout en l'étendant hors de l'agglomération dense. Ne pourrions-nous pas alors interpréter ces dynamiques comme un processus par lequel ce système socio-spatial s'étend, se dilate et déborde hors de son agglomération d'origine, pour englober, c'est-à-dire recouvrir et structurer, une aire élargie, en partie dense (au moins l'agglomération-mère) et en partie diffuse (les franges périurbaines) ?

2.2 Une division spatiale du travail à l'échelle de la région urbaine

Si nous avons pu mettre en évidence, dans les deux premiers chapitres de cette thèse, une certaine tendance à la périphisation des activités, il s'avère cependant que cette dernière n'est ni totale, ni globale. Tout comme pour les migrations résidentielles, ce mouvement d'ensemble masque des évolutions plus subtiles, éminemment sélectives, dans lesquelles le développement périphérique n'exclut en rien la pérennité fonctionnelle des centres.

Bien plus d'ailleurs, puisqu'à y regarder de plus près, il semble bien que dans ce processus de périphisation, la métropole lyonnaise tend essentiellement à ne déléguer sur ses marges que les activités relativement subalternes et à conserver les fonctions les plus nobles tant en matière de production que de reproduction sociale. Nous pouvons nous demander si cette tendance est substantiellement différente de ce qui avait pu être observée naguère dans la croissance des agglomérations industrielles ? Remet-elle en cause la suprématie fonctionnelle du centre, et en l'espèce de l'hyper-centre, sur la périphérie ? N'assistons-nous pas ici à une division spatiale du travail relativement similaire à ce qui existait hier, même si l'échelle à laquelle elle s'effectue est pour le moins élargie ?

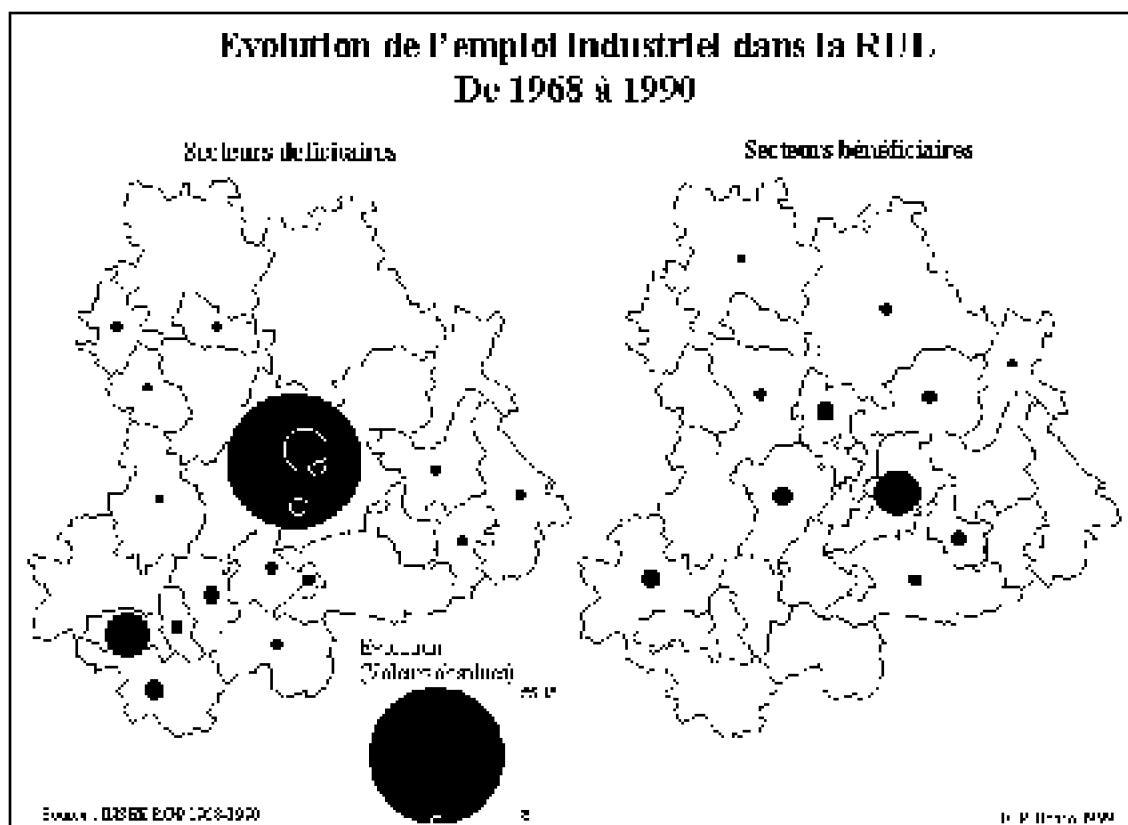
L'étude que nous présentons ci-dessous n'a certes pas la prétention de livrer une vision parfaite et exhaustive de la division spatiale du travail qui semble, à notre sens du moins, s'esquisser entre l'agglomération lyonnaise et ses périphéries étendues. Il s'agira seulement d'exposer quelques arguments qui, selon nous, en accréditent la thèse et qui, à l'inverse, semble invalider la proposition d'un déclin fonctionnel des centres urbains. Nous ne présentons, en somme, qu'un argumentaire fait pour convaincre évidemment, mais qui ne se veut aucunement la seule et unique lecture possible de la réorganisation fonctionnelle du système socio-économique lyonnais.

2.2.1 La périphisation des activités : exurbanisation ou diffusion ?

En reprenant l'évolution de l'emploi de 1968 à 1990 (grille ternaire) mais en la détaillant par grands secteurs d'activités (industrie, services, et commerce) et par grandes zones géographiques²¹³ ; en écartant également la question de la formation de nouvelles polarités périphériques sur laquelle nous reviendrons dans la troisième section de ce chapitre, nous pouvons constater que le développement fonctionnel de la grande périphérie lyonnaise ne renvoie pas toujours à un processus d'exurbanisation. Certaines activités ont eu nettement tendance à quitter l'hyper-centre au profit de la périphérie, quoique dans des proportions spatiales très variables. D'autres, en revanche, se sont diffusées, c'est-à-dire qu'elles se sont fortement développées dans des marges plus ou moins lointaines, sans pour autant décliner ni en valeurs brutes, ni en valeurs relatives dans le centre de la métropole.

Comme le montre la Carte (ci-dessous), les emplois industriels ont connu un très important mouvement d'exurbanisation. L'agglomération lyonnaise (Centre et banlieue proche), surtout, mais aussi Saint-Etienne, Villefranche et Vienne ont subi des pertes importantes en ce domaine, tandis que la grande périphérie lyonnaise et plus marginalement stéphanoise connaissait un essor conséquent.

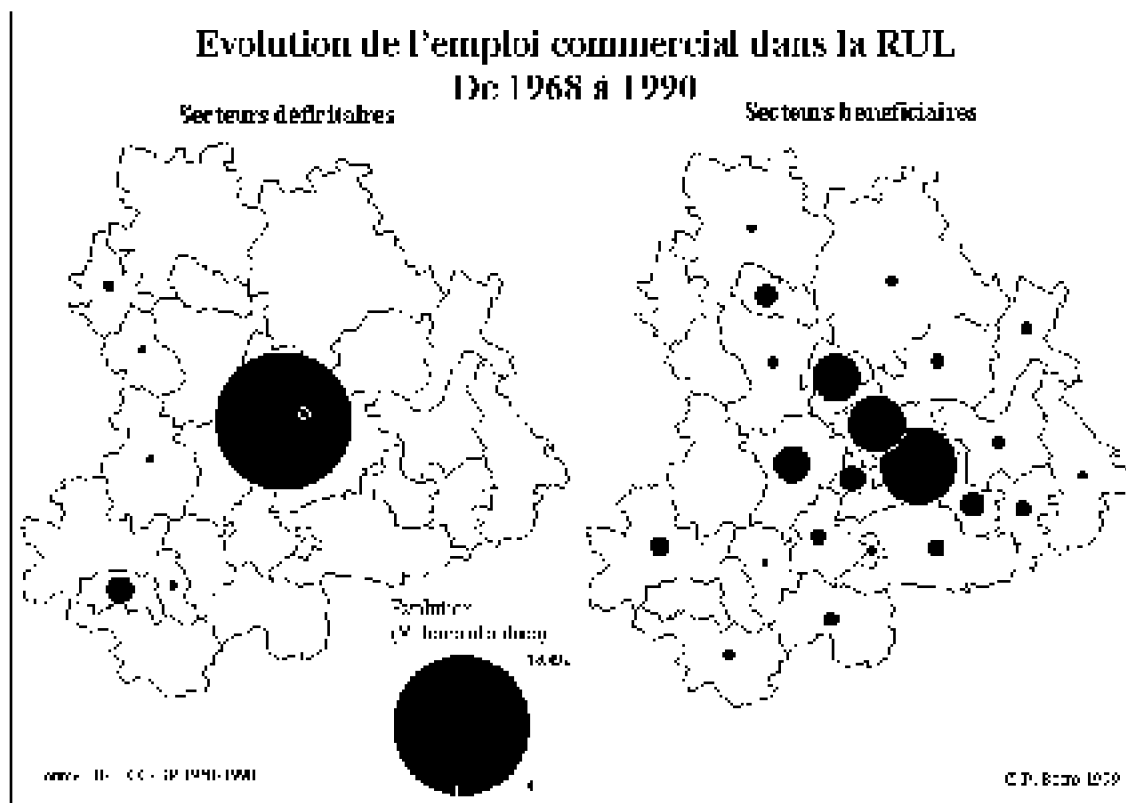
²¹³ Afin de pouvoir mener cette rapide étude sectorielle, il nous a fallu non seulement regrouper les secteurs d'activités, mais aussi les cantons INSEE en grandes zones géographiques. Nous avons réalisé ce regroupement de façon empirique, en vertu de notre connaissance de la RUL. Nous avons essayé, dans la mesure du possible, de former des groupes relativement cohérents de cantons. Une carte de repérage est disponible en annexe D.



Carte 25 : Evolution de l'emploi industriel dans la RUL de 1968 à 1990.

Les emplois commerciaux (Carte , ci-dessous) ont connu une dynamique relativement similaire, mais relativement seulement. Les centres urbains en déclin sont beaucoup plus restreints au plan géographique qu'en matière industrielle. Ce n'est plus l'agglomération lyonnaise (centre et banlieue proche) qui décline, mais l'hyper-centre seulement (Lyon et Villeurbanne). Ce n'est plus toute la conurbation du charbon et de l'acier qui est en recul (Saint-Etienne, Saint-Chamond, Vallée du Gier), mais les agglomérations stéphanoise et de Saint-Chamond uniquement.

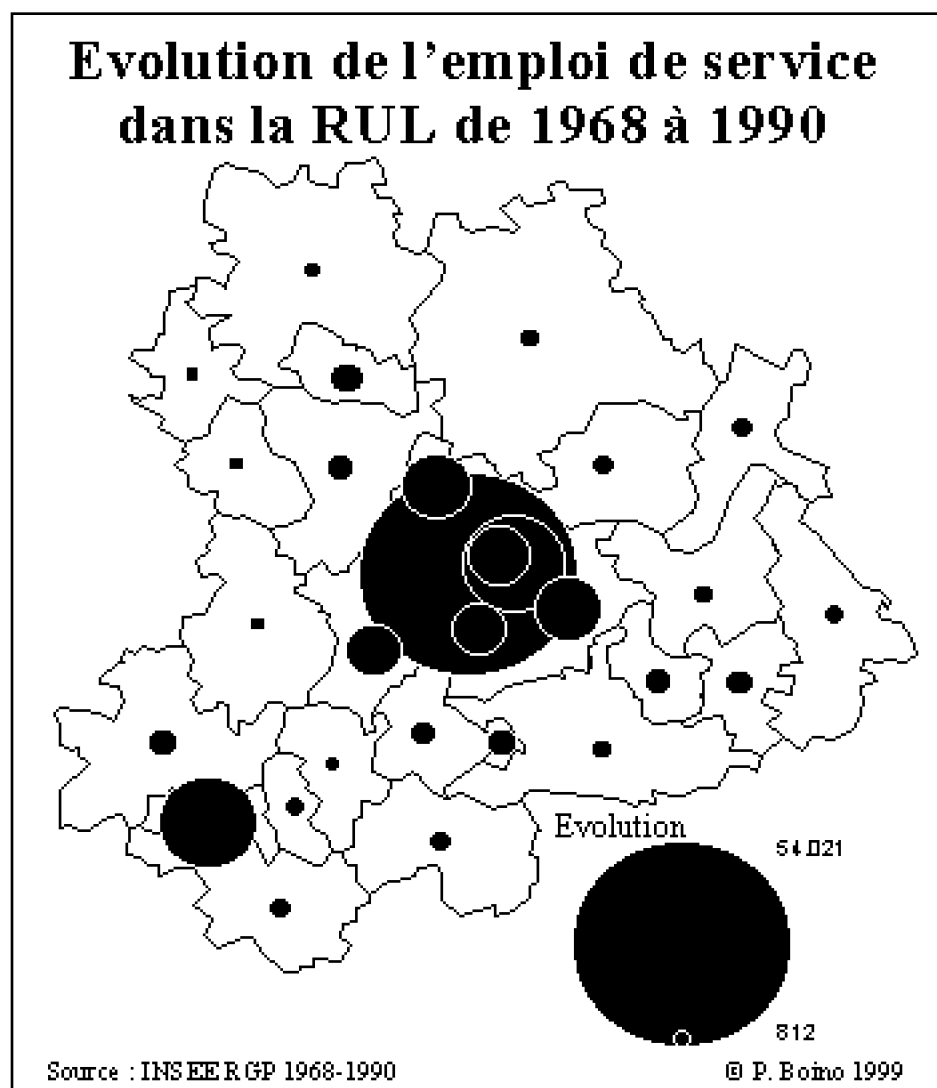
L'essor de l'emploi commercial est également beaucoup plus concentré et, en l'occurrence, tout autour de l'hyper-centre lyonnais. Il est extrêmement important dans la seconde couronne de banlieue de la métropole et dans la première couronne de franges périurbaines, c'est-à-dire dans les zones qui ont connu l'essor démographique le plus vif au cours de cette même période.



Carte 26 : Evolution de l'emploi commercial dans la RUL de 1968 à 1990.

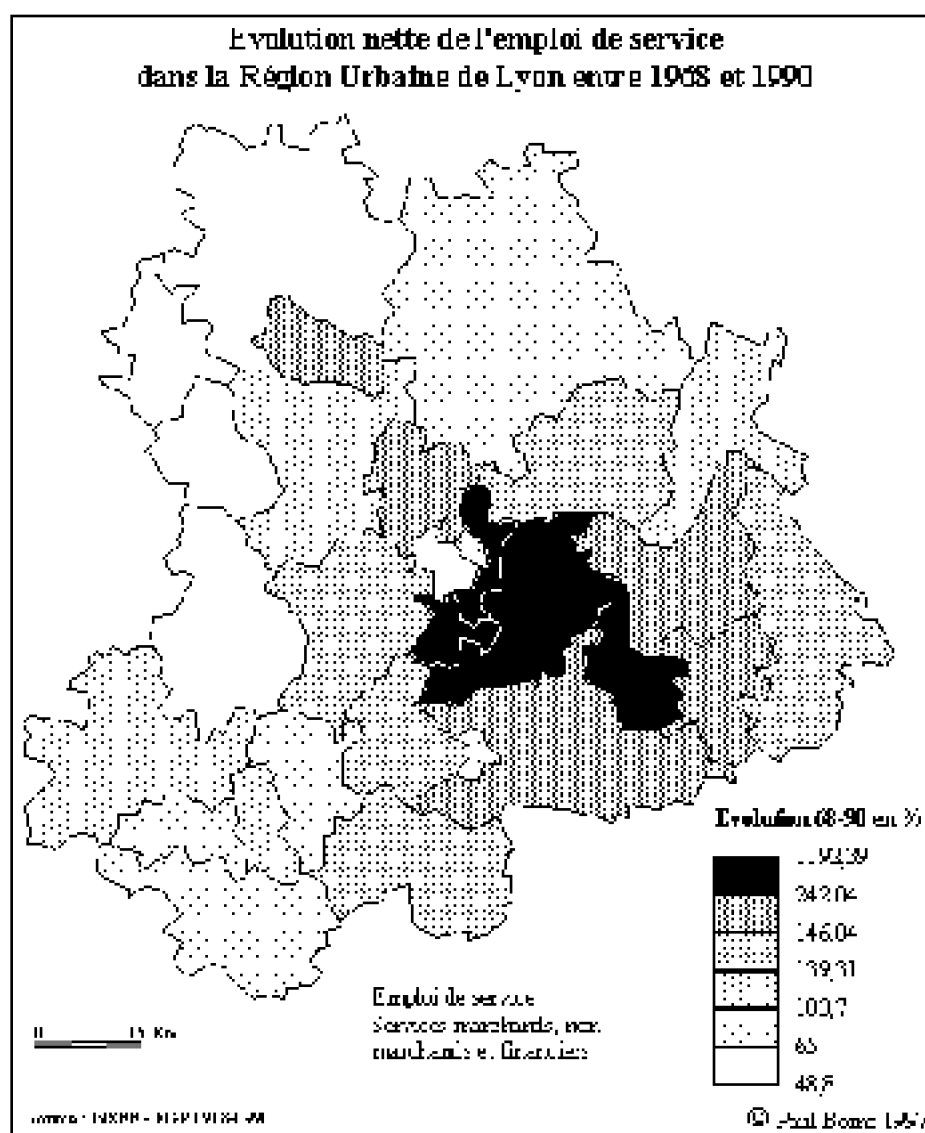
En matière commerciale, si l'exurbanisation est manifeste, le phénomène reste donc relativement limité au plan spatial et nous pouvons dire, en substance, que s'il prend sa source dans l'agglomération lyonnaise, c'est principalement pour alimenter les banlieues de cette même agglomération ou alors les périphéries immédiates.

Les emplois liés aux services (aux personnes et aux entreprises), pour leur part, n'ont pas connu un tel phénomène d'exurbanisation. Nous assistons ici (carte ci-dessous) à une croissance généralisée (aucune zone géographique n'enregistre de déclin en ce domaine). L'hyper-centre lyonnais et secondairement Saint-Etienne enregistrent même les gains les plus importants, du moins en valeurs brutes.



Carte 27 : Evolution de l'emploi de service dans la RUL de 1968 à 1990.

En valeurs relatives (carte ci-dessous), c'est néanmoins la grande périphérie lyonnaise qui a bénéficié de l'essor le plus important ou, plus précisément encore, les secteurs qui ont aussi connu des croissances démographiques les plus conséquentes.



Carte 28 : Evolution nette de l'emploi de service dans la RUL de 1968 à 1990.

Ces deux dernières cartes, en valeurs brutes et en valeurs relatives, semblent nous renvoyer, en définitive, à une croissance généralisée des emplois de service²¹⁴, ainsi qu'à un certain effet de rattrapage des périphéries les plus soumises à l'afflux de nouvelles populations, mais en aucun cas à un déclin des centres urbains.

Ces premiers éléments ne nous amènent-ils pas à nuancer la nature et l'ampleur de la périphisation des activités au cours de ces dernières décennies ? Si l'évolution de l'emploi industriel semble accréditer la thèse d'une exurbanisation (déclin dans les agglomérations, développement hors agglomération), celle de l'emploi commercial n'indique-t-elle pas plutôt une simple déconcentration (rééquilibrage entre l'hyper-centre et les périphéries immédiates) et celle de l'emploi de service un essor généralisé, doublé d'un processus de diffusion (développement des services dans les périphéries en développement démographique) ? Toutes les catégories d'emplois ne tendent

²¹⁴ Et ce phénomène nous renvoie, à son tour à ce que nous avons souligné dans notre chapitre 1.

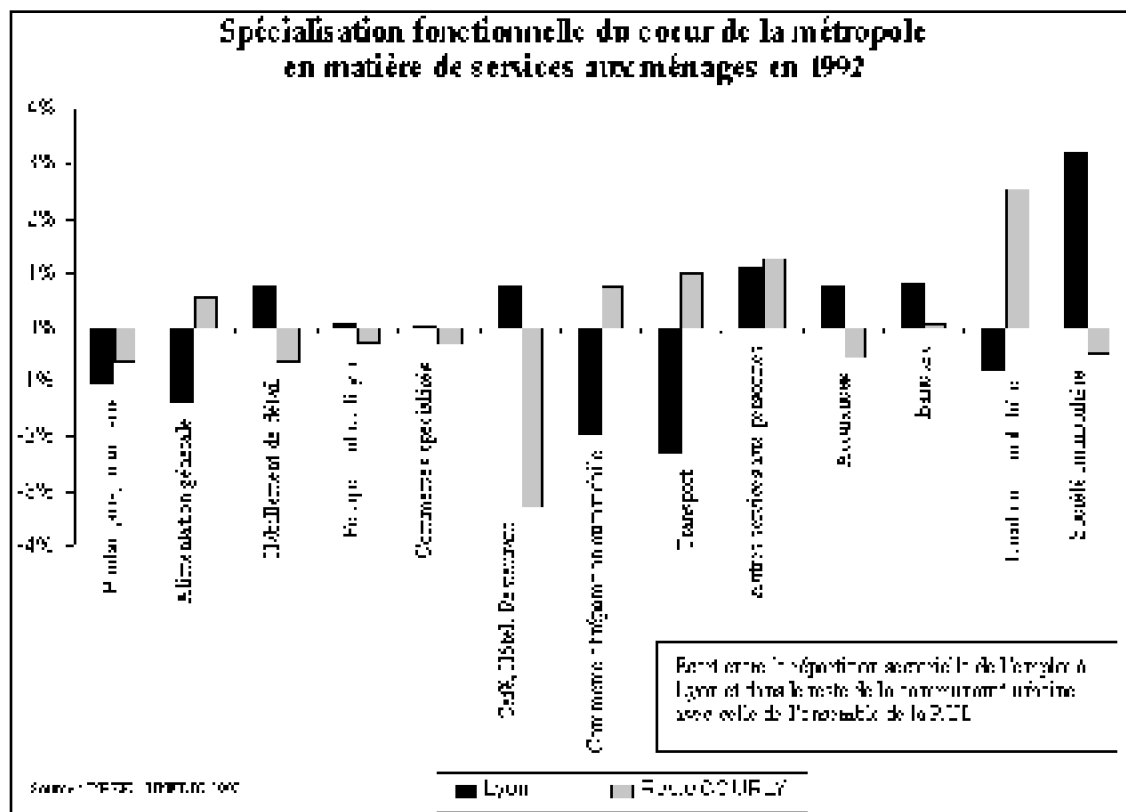
manifestement pas à quitter l'agglomération centrale, pour se re-localiser dans les franges périurbaines et ceci nous invite, en conséquence, à chercher à affiner notre appréciation en la matière.

Dans cette perspective, nous allons maintenant analyser la localisation des activités concourant d'une part, à la reproduction sociale et d'autre part, à la production. Nous utiliserons à cette fin des données extraites du fichier INSEE sur l'emploi salarié de droit privé.

Ce dernier nous donne le nombre d'emplois par zones géographiques et par secteurs d'activité (nomenclature des activités et des produits). Cette nomenclature est fondée sur la grille ternaire, ce qui en matière de services ne permet pas toujours de différencier avec précision ceux qui relèvent de la production, de ceux qui participent à la reproduction. En dépit de cette limite, ce fichier nous permettra cependant d'affiner notre analyse quant aux dynamiques spatio-fonctionnelle qui travaillent chacune de ces deux grandes sphères d'activité.

2.2.2 Diffusion et concentration des services aux ménages

Le graphique ci-dessous présente à grands traits la spécialisation fonctionnelle du coeur de la métropole (Lyon et les autres communes de la communauté urbaine de Lyon) en matière de reproduction sociale.



Graphique 22 : Spécialisation fonctionnelle du coeur de la métropole en matière de services aux ménages en 1992.

Comme nous le voyons les commerces de base (Boulangerie, boucherie, équipement du foyer, commerces spécialisés) ont relativement tendance à être sous-représentés à Lyon et dans sa proche banlieue. Les services, en revanche, ont tendance à y être sur-représentés et cela d'autant plus qu'ils sont d'un niveau élevé (immobilier). Somme toute, ce graphique nous donne-t-il l'impression que le coeur de la métropole lyonnaise tend à conserver les activités les plus rares, pour ne diffuser (et non pas déléguer) que les fonctions plus banales en matière de reproduction sociale.

Cette impression d'une concentration toujours très importante de la reproduction sociale élargie, pour reprendre la terminologie de l'équipe STRATES, ne se vérifie-t-elle pas d'ailleurs lorsque l'on regarde la localisation de quelques services de très haut niveau ? La préfecture, la cité administrative, la bibliothèque régionale, les directions régionales des ministères, les universités, les grands centres hospitaliers ne sont-ils pas tous localisés dans l'agglomération lyonnaise et, en partie aussi, stéphanoise ? En outre,

le développement de la Part-Dieu et non celui de l'Isle-d'Abeau en tant que centre décisionnel régional n'accrédite-t-il pas également l'idée d'un regroupement toujours très important des services de haut niveau dans le coeur même de la métropole, malgré diverses tentatives de déconcentration ?

Si la simple connaissance empirique de la RUL permet de constater que la reproduction sociale élargie est toujours fortement concentrée dans le coeur de la métropole ou à proximité immédiate, différentes études sur la localisation des activités²¹⁵ dans la région lyonnaise confirment, à l'inverse, l'important mouvement de diffusion de la reproduction sociale simple. A travers les exemples des salons de coiffure, des agences de voyage, du commerce et de la réparation automobile, des laboratoires d'analyse médicale, des assurances, des caisses d'épargne, etc., il s'avère que ce secteur d'activité a connu un très important développement en périphérie, mais sans pour autant désertier le centre lyonnais. De fait, cet essor semble suivre les migrations résidentielles des ménages et contribuer en cela à maintenir une proximité spatiale optimale entre prestataires et utilisateurs de services.

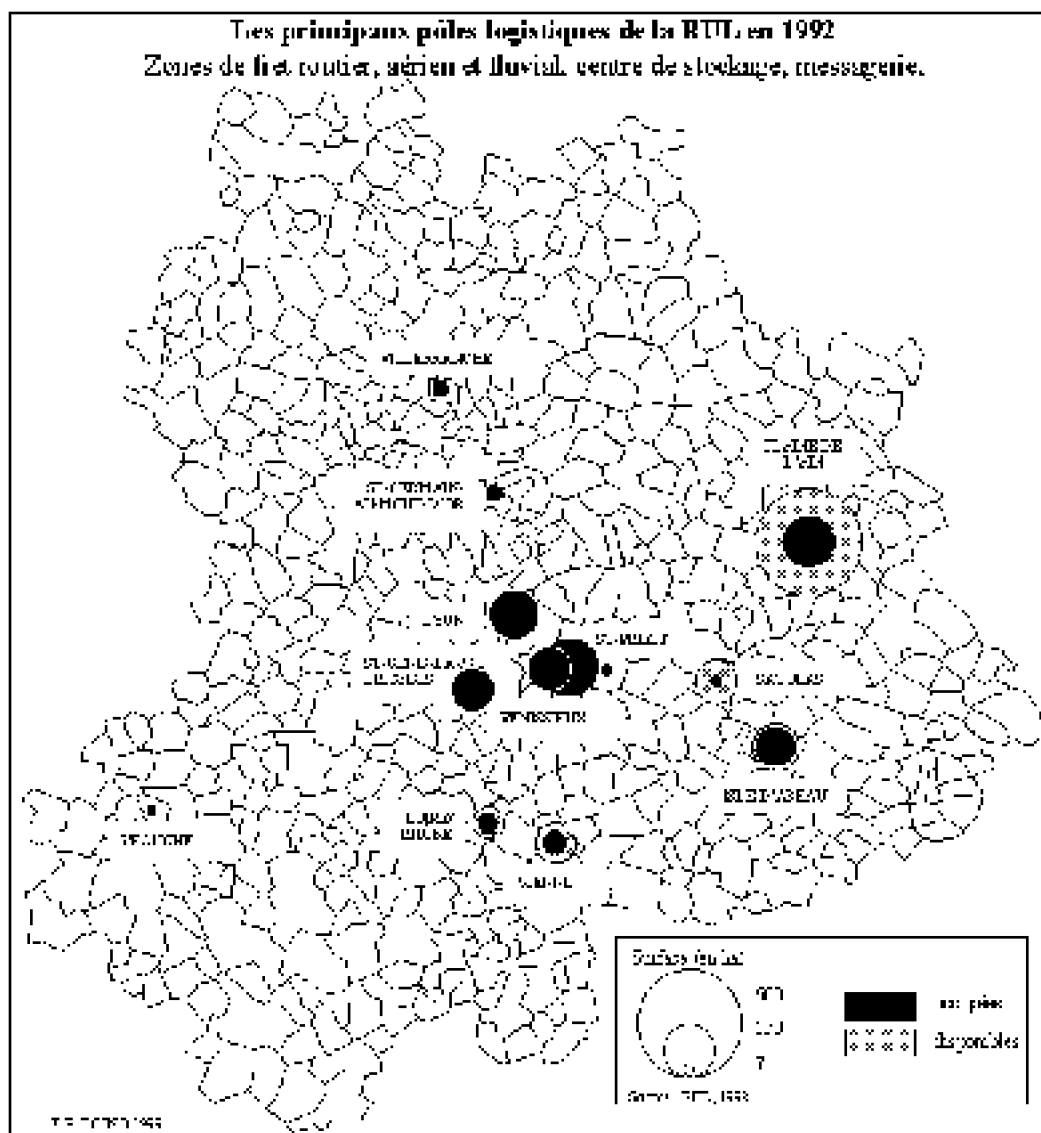
Somme toute, ce mécanisme est-il fondamentalement différent de ce à quoi nous pouvions assister naguère ? L'essor des banlieues tout au long de ce siècle, n'a-t-il pas conjugué en règle générale, croissance démographique et développement des services basiques aux ménages ? Ce processus a-t-il remis en question la position dominante des centres urbains en matière de services de haut niveau ? Sous cet angle du moins, il semblerait donc que la périphisation actuelle de la reproduction sociale ne remette pas en cause l'ancienne organisation centre – périphérie de cette sphère d'activité.

2.2.3 Exurbanisation et concentration des fonctions productives

Même si la carte de l'évolution de l'emploi industriel semble confirmer une tendance globale à l'exurbanisation du secteur secondaire, une analyse plus fine permet de nuancer ce phénomène. Deux études menées pour le compte de l'association Région Urbaine de Lyon nous permettent en effet d'apercevoir que mêmes les activités concourant directement à la production de biens matériels ne sont pas toutes en train de quitter l'agglomération lyonnaise.

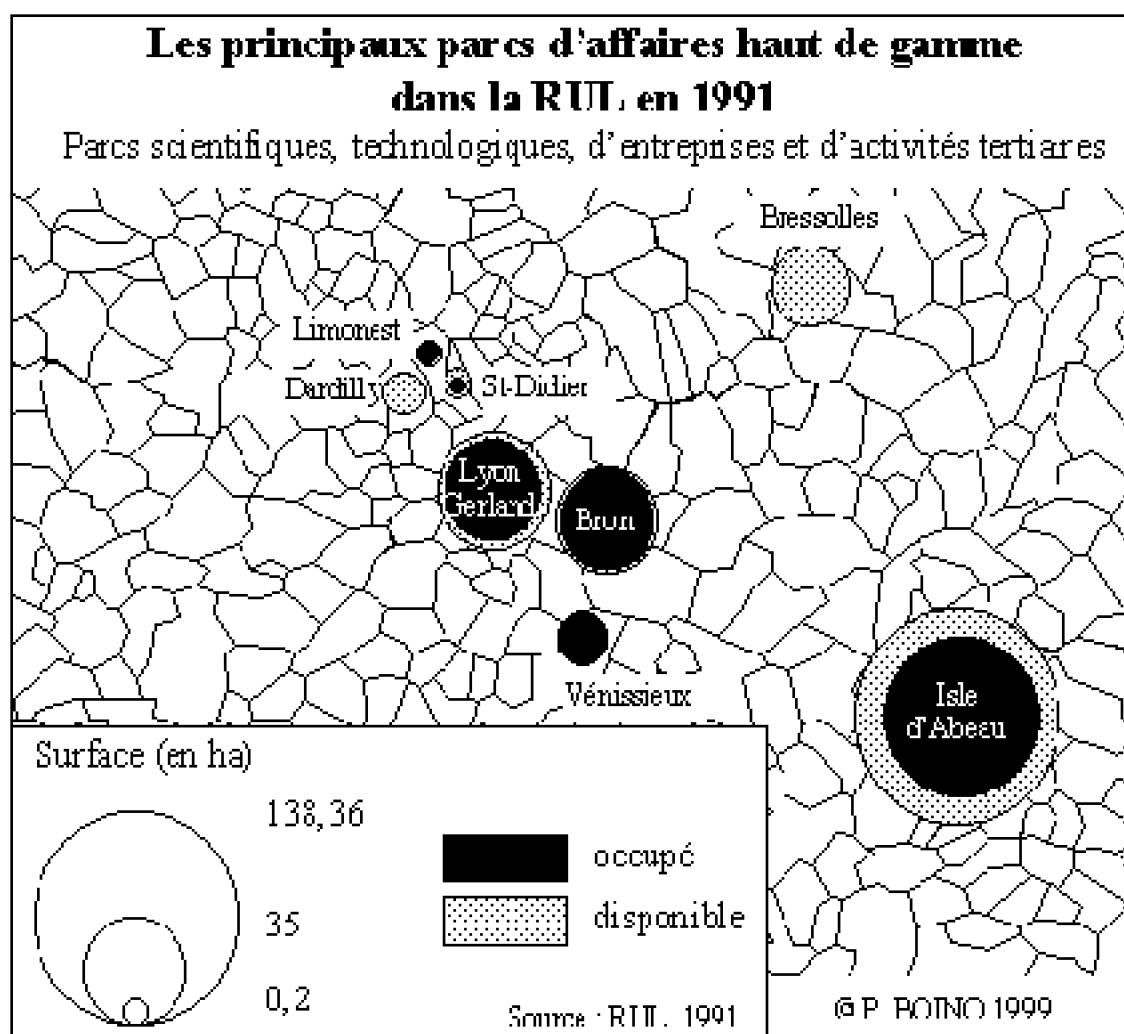
Si nous prenons l'exemple des pôles logistiques, c'est-à-dire des principales zones de fret et de stockage (carte ci-dessous) nous pouvons effectivement constater un mouvement de déconcentration et même de re-polarisation en dehors des agglomérations. Ces activités sont encore relativement concentrées dans l'agglomération lyonnaise et notamment dans sa banlieue sud et est, mais nous pouvons toutefois observer qu'il existe des pôles périphériques non négligeables. De plus, les projets d'extension privilégient très nettement ces espaces de la grande périphérie lyonnaise. Il semblerait donc, que nous assistions ici à un glissement de plus en plus important de ce type d'activités hors de la métropole.

²¹⁵ Gonet J., 1999 ; Buisson M.A. et Mignot D., 1998 ; Belanger A., Bloy D., Buisson M.A., Cusset J.M., Mignot D., 1998.



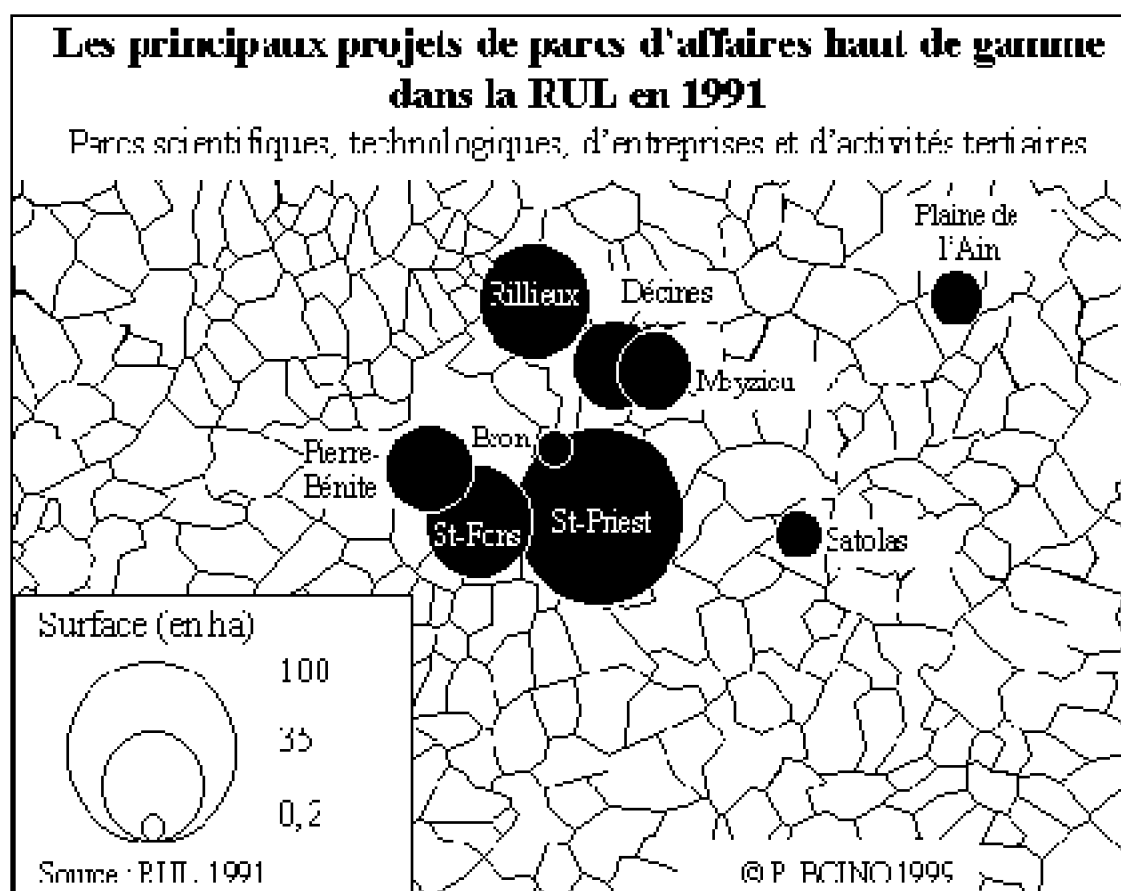
Carte 29 : Les principaux pôles logistiques de la RUL en 1992.

A l'inverse de ce mouvement centrifuge, les activités de production à haute valeur ajoutée semblent esquisser un véritable retour au centre ou plus précisément encore réintégrer la proche banlieue lyonnaise. Comme l'indique la cartes ci-dessous, au début des années 1990, les parcs d'affaires hauts de gamme étaient relativement bipolarisés sur l'agglomération lyonnaise et sur la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau.



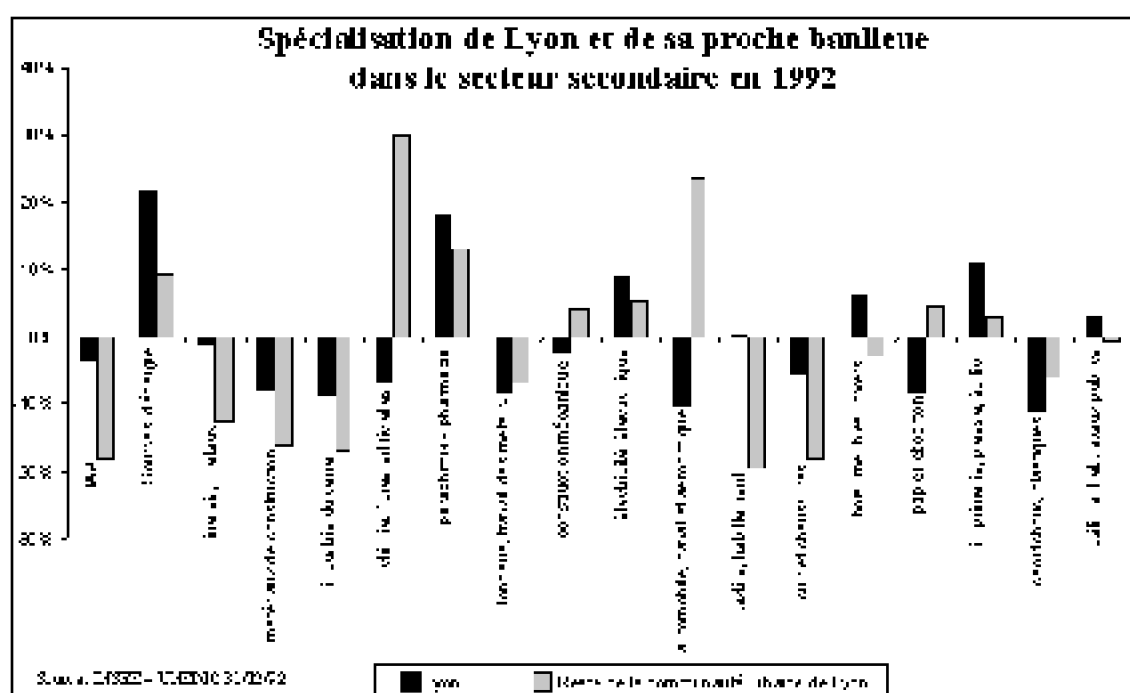
Carte 30 : Les principaux parcs d'affaires haut de gamme dans la RUL en 1991.

Mais si nous regardons maintenant les principaux projets dans ce secteur (carte **Erreur! Source du renvoi introuvable.**), il apparaît qu'ils sont extrêmement concentrés à proximité immédiate de l'hyper-centre lyonnais, ce qui semble bien accréditer l'idée d'une tendance centripète à la reconcentration.



Carte 31 : Les principaux projets de parcs d'affaires haut de gamme dans la RUL en 1991.

Ces deux exemples, la logistique et les parcs d'affaires, sembleraient donc nous indiquer que même en matière de production concrète, l'agglomération lyonnaise ne tend pas à perdre la totalité de ses activités, ce que l'examen des secteurs d'emploi sur-représentés dans le coeur de la métropole tend à confirmer.



Graphique 23 : Spécialisation de Lyon et de sa proche banlieue dans le secteur secondaire en 1992.

Quatre grands secteurs sont très nettement sur-représentés dans le Grand Lyon (communauté urbaine) et il s'agit, en l'occurrence, d'activités pour le moins traditionnelles dans cette cité.

La production et la distribution d'énergie sont présentes dans cette ville depuis la construction du canal de Givors à la fin du XVIII^e siècle, ce qui avait permis d'amener fort précocement le charbon stéphanois vers la métropole lyonnaise, avec les conséquences industrielles que l'on sait (rapide et profonde industrialisation dès la première révolution industrielle).

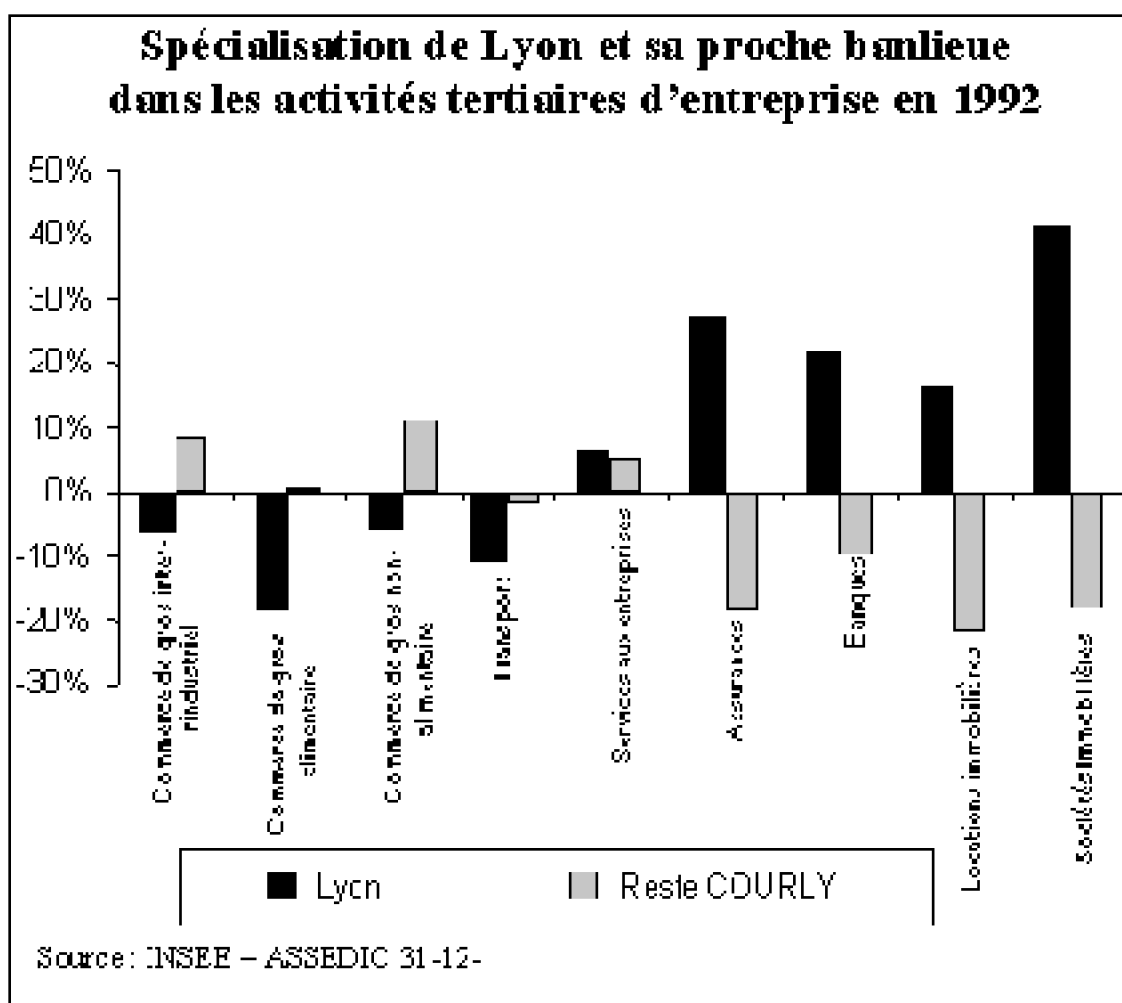
La chimie et les fibres artificielles, mais aussi la parachimie et la pharmacie, sont de fait, les lointaines descendantes de la soierie lyonnaise et de ses teinturiers (Gillet, etc.)

La construction navale, aéronautique et surtout, en vérité, automobile, prolonge enfin une activité séculaire notamment initiée par M. Berliet au début de ce siècle.

L'histoire lyonnaise, comme nous l'avons rappelée, et plus précisément encore l'importance des investissements nécessaires pour la plupart de ces activités expliquent sans doute en large part cette spécialisation du cœur de la métropole. Mais il s'avère, en outre, que nombre d'entre elles (parapharmacie, pharmacie, chimie) nécessitent l'emploi de main-d'œuvre très qualifiée, voire de la proximité de centres de recherche, tous situés dans ces secteurs centraux : nous pouvons donc penser que cette forte concentration est non seulement héritée mais aussi, pour autre partie, reproduite aujourd'hui, comme

semble d'ailleurs l'attester la tendance à la re-polarisation des parcs d'affaire.

Le centre lyonnais tend ainsi à conserver des fonctions en matière de production concrète. Il en possède également toujours en matière de services aux entreprises. Dans ce domaine (graphique ci-dessous), les sur-représentations sectorielles sont d'ailleurs encore plus fortes et encore plus révélatrices. La commune de Lyon tend manifestement à se spécialiser très nettement dans les assurances, les banques et l'immobilier, c'est-à-dire dans les services aux entreprises les plus rares ; la proche banlieue lyonnaise, pour sa part, dans des services d'un niveau déjà moins élevés : le commerce de gros (hors alimentaire) et les autres services aux entreprises. Seuls les transports (de marchandises comme de personnes) sont sous-représentés dans le centre comme dans la proche banlieue lyonnaise et donc mécaniquement sur-représentés dans le reste de la RUL, ce qui corrobore de fait nos déductions précédentes quant à l'évolution des pôles logistiques.



Graphique 24 : Spécialisation de Lyon et de sa proche banlieue dans les activités tertiaires d'entreprise en 1992.

Sans aller plus avant dans la spécialisation de l'agglomération lyonnaise, ni aborder celles des niveaux subalternes de la hiérarchie urbaine, ce que nous ferons en détail dans le chapitre suivant, ces premiers éléments nous permettent donc d'apercevoir que

l'ensemble des activités productives ne fuit pas la métropole et par-là même que cette dernière conserve un rôle dans cette sphère et même un rôle prédominant.

Elle conserve toujours, à l'évidence, certaines activités productives traditionnelles (chimie, automobile, énergie), comme nous avons déjà pu le souligner dans notre chapitre deux, et tend même à attirer à elle de nouvelles activités de haut niveau (les parcs d'affaires). Elle concentre également et plus fortement encore les services les plus rares aux entreprises et semble, en cela, maintenir, voire renforcer son pouvoir de commandement et d'organisation de la production, du moins à l'échelle régionale. Il semble donc que le mouvement d'exurbanisation de l'emploi et des activités productives que nous avons pu souligner dans les chapitres précédents, tend essentiellement à déléguer (et non pas à diffuser) au reste de la RUL des activités relativement banales, principalement d'exécution concrète de la production et des échanges (logistique).

A l'instar de la sphère de la reproduction sociale, nous pouvons nous demander si ce processus est substantiellement différent de ce à quoi nous pouvions assister lors du développement des agglomérations durant la première et la seconde révolution industrielle ? A travers le phénomène de City, que D. Pasquet avait mis en lumière dès la fin du XIX^e siècle, n'assistions-nous pas tout à la fois à une périphisation des usines, c'est-à-dire de la production concrète, et à une concentration des services de hauts niveaux aux entreprises (banques et finances notamment) dans l'hyper-centre des grandes cités industrielles ? Somme toute, sous cet angle, les tendances actuelles ne semblent pas être en rupture fondamentale avec celle du passé.

En matière de production, comme de reproduction sociale, le développement de la grande périphérie lyonnaise semble, en définitive, correspondre non pas à une dynamique centrifuge univoque à même d'affaiblir l'hyper-centre lyonnais, mais plutôt à un processus complexe de concentration d'une part et de diffusion et de délégation d'autre part. Ceci ne semble-t-il pas esquisser une véritable répartition des tâches à l'échelle de la RUL ? A l'instar des évolutions socio-démographiques, ne pourrions-nous pas interpréter ce phénomène comme un mécanisme par lequel le système socio-économique lyonnais tend à déborder de son agglomération mère, pour se déployer et s'organiser à une échelle élargie et finalement s'étendre et structurer un territoire à la fois dense et diffus ?

Conclusion de section

Cette seconde partie nous a permis d'entr'apercevoir que l'importante extension du système lyonnais n'induisait pas forcément un dépérissement radical de l'agglomération centrale, ni au plan démographique, ni au plan fonctionnel. Si certaines classes d'âges ont tendance à quitter Lyon, d'autres ont tendance à s'y installer ou à y rester. Si certaines fonctions ont également tendance à s'établir dans des périphéries lointaines, d'autres en revanche restent toujours fortement concentrées dans le cœur de la métropole. Nous pouvons ainsi comprendre concrètement comment la pérennité des franges périurbaines peut se conjuguer avec celle des agglomérations.

Si le développement des marges lyonnaises ne semble pas renvoyer à un processus de déconstruction de la ville dense préexistante (départ des populations et des fonctions),

cela ne semble pas non plus induire une désorganisation ou une transformation totale de l'organisation de ce système socio-spatial. La structuration centre – périphérie semble, pour l'heure, reproduite et donc confirmée par les dynamiques en cours. La prédominance de l'hyper-centre sur la périphérie n'est toujours pas remise en cause.

Nous sommes alors amenés à interpréter la forte extension spatiale du système lyonnais, comme un processus de dilatation par lequel ce dernier a débordé de son agglomération natale, pour englober, c'est-à-dire intégrer et structurer, une aire élargie en partie dense et en partie diffuse. Du moins est-ce notre sentiment.

3. Centralités et redéploiement urbain

A travers ces dynamiques d'échange de populations et d'activités entre le centre et la périphérie lyonnaise, l'agglomération-mère et ses franges périurbaines semblent donc se répondre et participer à un seul et même système englobant : la métropole ou la région urbaine. Mais ce n'est pas seulement sous cet angle, que ces deux formes de villes nous semblent composer un tout. C'est également de par la manière dont leur structuration spatiale est étroitement imbriquée ou, plus précisément, de par le fait que l'ordonnancement spatial de la ville dense comme de la ville diffuse semble toujours structuré en fonction des centres urbains ; de celui de la métropole, mais aussi des noyaux urbains secondaires. Nous pourrions dire, en d'autres termes encore, que les franges périurbaines et les agglomérations semblent non seulement se répondre et se combiner en une seule et même organisation territoriale, mais également partager une seule et même structuration. Participant à la même organisation et partageant la même structure ne pouvons-nous pas penser, en conséquence, qu'il s'agit bien là d'un seul et même système socio-spatial ?

Afin d'étayer cette assertion, nous nous proposons donc maintenant de mettre en relief la prégnance des centres urbains sur les relocalisations des ménages et des activités. Nous étudierons à cette fin le redéploiement des populations et des emplois en coupe, c'est-à-dire par rapport à l'hyper-centre lyonnais, et en plan, vis-à-vis de l'ensemble de l'armature urbaine. Sous ce dernier angle, nous ne pourrions analyser que les migrations résidentielles. Les données disponibles concernant l'emploi ne nous permettent pas, en effet, de réaliser des cartes suffisamment fines pour juger de l'incidence ou non de l'armature urbaine sur le réordonnement des activités.

3.1 L'hyper-centre lyonnais : principal élément de structuration spatiale du redéploiement lyonnais

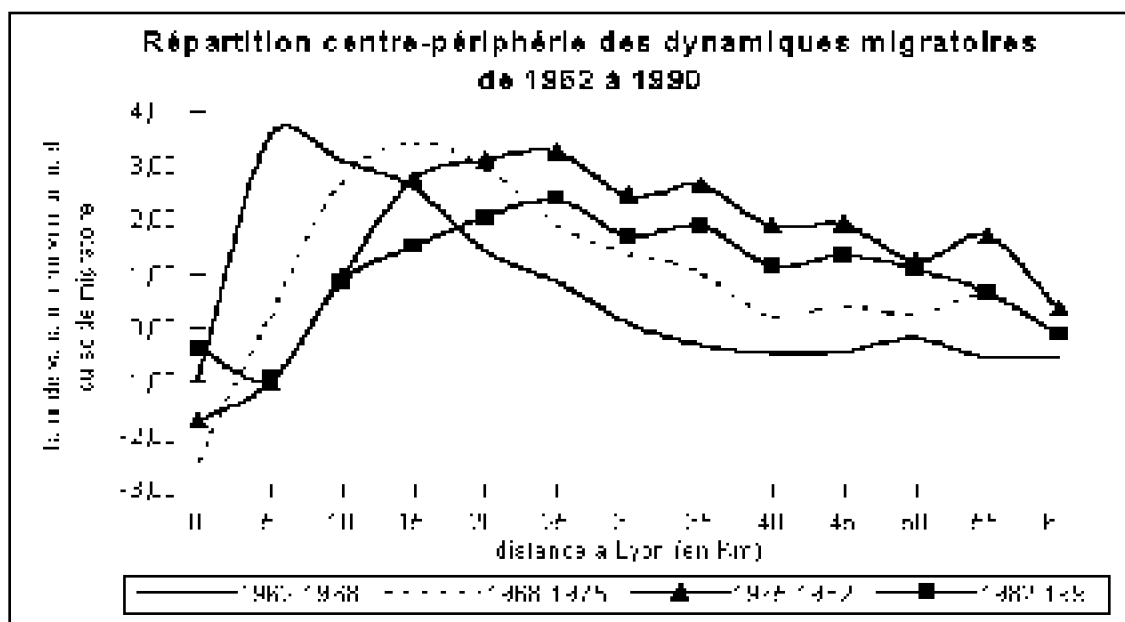
Nous aborderons ici le redéploiement des populations, puis celui des emplois par rapport au cœur de la métropole. Nous commenterons à cette fin des graphiques représentant les taux de variation moyens annuels²¹⁶ pour chaque période intercensitaire (1962-68, 1968-75, 1975-82, 1982-90) et à des distances de plus en plus importantes de la

²¹⁶ Ces variables, exprimées en moyenne annuelle, nous permettent de comparer des évolutions constatées sur des intervalles différents.

commune-centre.

3.1.1 L'hyper-centre et le redéploiement des populations

Le graphique ci-dessous nous montre, en premier lieu, que le centre de la métropole a été en déclin tout au long de cette période. La zone répulsive s'est même élargie avec le temps et le pic d'attractivité s'est éloigné d'autant. Il se situait à 5 km en 1962-68, à 15 km en 1968-75 et à 25 km depuis.



Graphique 25 : Répartition centre - périphérie des dynamiques migratoires de 1962 à 1990.

Au-delà de ces maximums, les taux déclinent nettement. Sur les deux dernières périodes intercensitaires, on observe seulement des relèvements secondaires à trente-cinq kilomètres et à cinquante-cinq kilomètres de Lyon ; le premier traduisant le développement de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, le second celui de la plaine du Forez.

A regarder plus précisément l'allure générale de ces différentes courbes, il apparaît, il est vrai, que leurs pentes ont eu tendance à prendre une allure plus convexe au cours de la période, ce qui pourrait traduire une indifférenciation des relocalisations par rapport à la métropole et, en cela, infirmer notre hypothèse. Il nous semble, cependant, que ce phénomène rend surtout compte de l'élargissement de l'aire de redistribution de la population lyonnaise et non pas véritablement d'une uniformisation des comportements démographiques, quelle que soit la distance à Lyon. Il s'avère d'ailleurs, par-delà les évolutions de modelé, que la décroissance des taux n'a pas fléchi sur les deux dernières périodes. En 1975-82, les taux chutent de 3,24 à vingt-cinq kilomètres de Lyon jusqu'à 0,34 à soixante kilomètres. En 1982-90, la baisse est tout aussi forte puisque l'on passe aux mêmes distances de 2,37 à - 0,13.

L'élément le plus marquant est, somme toute, la dilatation progressive de la zone centrale répulsive et de la couronne périphérique attractive, ce qui donne, in fine, l'image

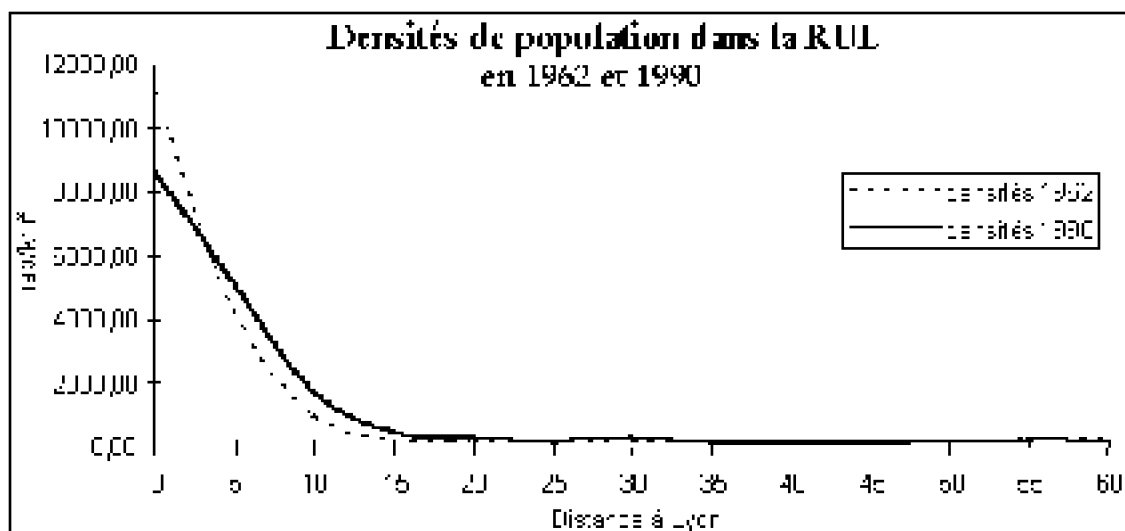
d'une onde de propagation des populations sur des territoires de plus en plus lointains. Ce phénomène, cependant, n'est pas nouveau. En règle générale, la croissance lyonnaise s'est toujours effectuée ainsi au cours de ces deux derniers siècles.

Au milieu du XIX^e siècle, par exemple, la croissance des faubourgs lyonnais (Vaise, Guillotière, Croix-Rousse) s'est conjuguée avec le déclin démographique relatif des quartiers anciens de la Presqu'île et du Vieux-Lyon. Entre 1876 et 1896, ce furent au tour des nouveaux quartiers de la rive gauche du Rhône (ancienne commune de la Guillotière) de connaître le développement le plus conséquent, tandis que le centre historique continuait à décliner légèrement et que la Croix-Rousse et Vaise entamaient déjà un déclin démographique relatif ²¹⁷. A l'orée du nouveau siècle, ce furent les quartiers lyonnais les plus excentrés (Gerland, La Mouche, Monplaisir) et quelques communes de banlieue (Villeurbanne, Oullins) qui absorbèrent l'essentiel de l'essor démographique. Enfin, dès l'entre-deux-guerres, la zone centrale répulsive couvrait la quasi-totalité de la commune de Lyon alors que l'ensemble des communes de la première couronne de banlieue (Villeurbanne, Bron, Caluire, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Vénissieux) connaissait un essor important. Cette double dilatation de la zone centrale répulsive et de la couronne périphérique attractive n'est donc pas un phénomène nouveau et il ne s'agit pas non plus, évidemment, d'une spécificité lyonnaise.

In fine, force est de constater que ce mécanisme par lequel se sont formés les faubourgs, puis les banlieues, n'a ni provoqué un affaiblissement du centre par rapport à la périphérie, ni remis en cause le principe de centralité. Ceci n'a généré qu'une dédensification relative des secteurs centraux tout en reproduisant sur les bordures externes de l'agglomération la structuration urbaine traditionnelle, à savoir le principe centre – périphérie. Du contact avec la ville préexistante jusqu'aux périphéries lointaines, les migrations résidentielles ne se sont-elles pas, de fait, distribuées selon un gradient décroissant ?

Aujourd'hui encore, les dynamiques migratoires dérogent-elles fondamentalement à cette règle ? La lecture du graphique ci-dessous semble manifestement répondre par la négative. Il apparaît en effet que l'exurbanisation des ménages au cours de ces dernières décennies a simplement provoqué une baisse des densités dans l'hyper-centre (11.191,7 habitants au Km² en 1962, contre 8.679,5 en 1990) et, en vis-à-vis, une densification de quatre à quinze kilomètres autour de Lyon.

²¹⁷ p. 336, Bayard F. et Cayez P., 1990.



Graphique 26 : Densités de population de la RUL en 1962 et 1990.

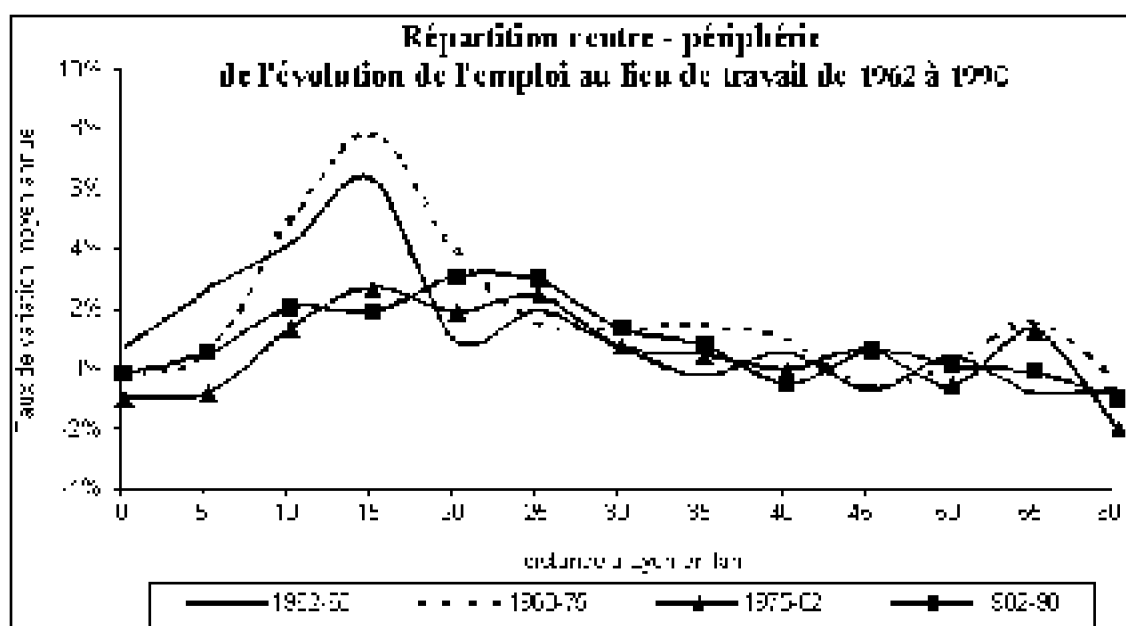
La pente du gradient des densités s'en trouve moins marqué aujourd'hui que par le passé mais l'ordonnancement global des populations n'a pas été fondamentalement transformé. Les ménages se disposent toujours selon un schéma concentrique très classique.

Ceci nous amène, en conséquence, à penser que par-delà leur force et leur ampleur, les dynamiques migratoires respectent toujours et reproduisent encore le principe de centralité et, en d'autres termes, que si certaines catégories de ménages tendent à quitter l'agglomération lyonnaise, leur relocalisation semble malgré tout s'effectuer en fonction de cette dernière.

3.1.2 L'hyper-centre et le redéploiement des emplois

Si les migrations résidentielles ne se sont pas faites en dépit de l'hyper-centre lyonnais, il s'avère qu'il en est globalement de même en matière d'emploi. En traçant les taux de variation moyens annuels de l'emploi à des distances de plus en plus importantes de la commune de Lyon (graphique ci-dessous), nous apercevons que celui-ci a eu tendance à se développer dans des marges de plus en plus lointaines et, surtout, que cet essor périphérique a été de moins en moins concentré géographiquement.

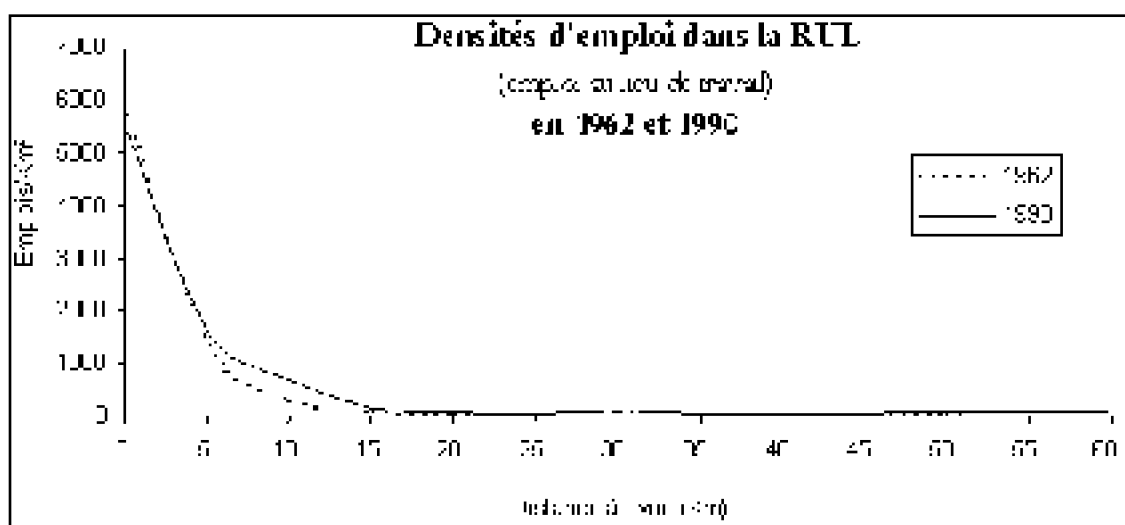
Alors que durant les deux premières périodes intercensitaires, la croissance se concentrait aux abords immédiats de l'hyper-centre (à 15 km de Lyon), elle s'est dispersée par la suite de façon relativement homogène sur une large auréole allant de 10 à 30 km de la métropole. Ces premiers constats pourraient, évidemment, nous donner l'impression que, contrairement aux ménages, les dynamiques affectant l'emploi ne respectent plus véritablement le principe de centralité.



Graphique 27 : Répartition centre - périphérie de l'évolution de l'emploi au lieu de travail de 1962 à 1990.

Mais ce n'est pas réellement le cas, car ce que retranscrit en premier lieu cet aplatissement des courbes, c'est la baisse très importante de la croissance de l'emploi à compter des années 1970. Celle-ci passa de 16,25% entre 1962 et 1975 à 7,21% de 1975 à 1990, soit une division par 2. Ce que marque en second lieu ce changement de forme des distributions, c'est le phénomène mis en relief dans le chapitre précédent, à savoir le développement de grandes zones d'activité périphériques où se fixent une partie seulement des activités, l'autre partie privilégiant toujours les banlieues métropolitaines.

De fait, le jeu des moyennes peut donner l'impression d'une tendance à la dispersion ou, pour le moins, d'une certaine indifférenciation par rapport au centre lyonnais, mais lorsqu'on observe leur impact final sur la répartition centre – périphérie de l'emploi, il s'avère que celle-ci est bien loin d'être perturbée. Le gradient des densités (graphique ci-dessous) est tout aussi marqué qu'en matière démographique, sinon plus encore. Sur trente ans, nous ne pouvons relever qu'une très légère décroissance dans l'hyper-centre et un développement entre 5 et 15 km, c'est-à-dire dans le prolongement direct de l'agglomération initiale.



Graphique 28 : Densités d'emploi dans la RUL en 1962 et 1990.

A la lumière de ces quelques graphiques, il semblerait donc que les dynamiques en cours soient bien loin de remettre en cause l'ordonnancement centre – périphérie des populations et des emplois et, à travers cela, le principe de centralité qui structure traditionnellement nos villes. En l'espèce, l'hyper-centre lyonnais n'apparaît-il pas toujours et encore comme étant l'élément majeur en fonction de quoi se relocalisent les uns et les autres ? L'agglomération lyonnaise ne semble pas d'ailleurs être la seule ville française à bénéficier d'une telle pérennité de sa structuration centre - périphérie. D'après une recherche menée par Sandrine Berroir, ce serait l'ensemble des villes françaises de plus de 100.000 habitants qui ont connu une constance plus ou moins similaire au niveau de leur structuration interne.

« Le processus de dédensification des centres urbains et de déconcentration au bénéfice de périphéries de plus en plus lointaines ont bien caractérisé l'évolution des espaces urbains. Ces évolutions n'ont pas eu une ampleur telle que les équilibres généraux de la répartition des populations et des emplois dans la ville aient pu être remis en cause. On est loin du modèle de nébuleuse urbaine sans forme et surtout sans structure. Au-delà des formes héritées et sans cesse réinvesties, le desserrement contribue avant tout à un plus grand étalement de la ville autour du centre, ne remettant pas directement en cause sa structure monocentrique »²¹⁸.

3.2 De l'étalement urbain à la re-polarisation périphérique

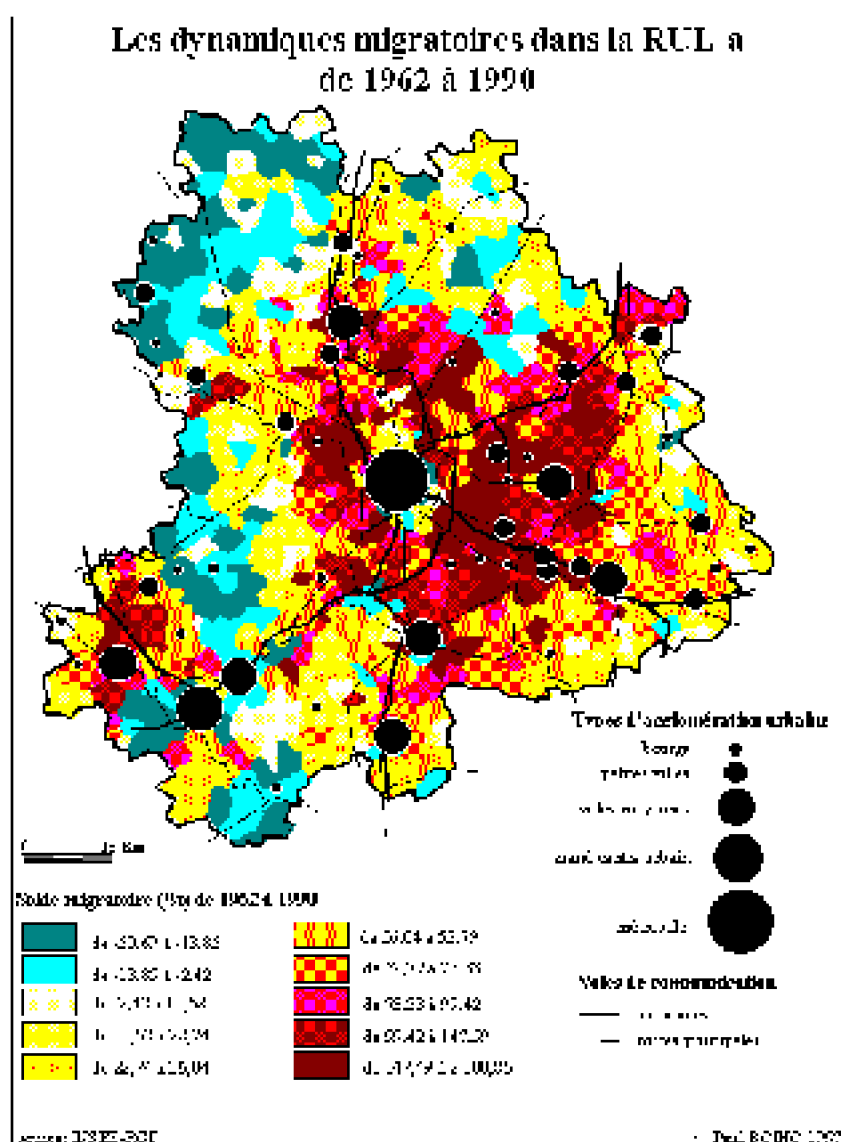
Une étude en plan peut nous permettre maintenant d'observer que les migrations résidentielles ne s'effectuent pas seulement en fonction de l'hyper-centre mais qu'elles s'ordonnent également en tenant compte des noyaux urbains secondaires. Loin d'une nappe uniforme nivelant l'ensemble de la RUL à partir de la métropole, l'exurbanisation nous apparaît en cela comme un processus structuré par l'ensemble de l'armature urbaine.

Nous effectuerons cette analyse à travers la représentation cartographique des taux

²¹⁸ P. 185, Berroir Sandrine, 1996.

moyens annuels de variation du solde migratoire par commune de 1962 à 1990, d'abord globalement, puis par périodes intercensitaires. La mise en classe sera identique sur toutes les périodes, grâce aux déciles, ce qui nous donnera des cartes parfaitement comparables entre elles. Nous cartographierons les résultats en y superposant l'armature urbaine, les principaux axes routiers de la RUL et en ôtant les limites communales. Ces ajouts nuiront sans doute à une lecture détaillée mais ces cartes ont pour seule ambition de montrer comment ce phénomène s'est structuré vis-à-vis de la métropole centrale, du réseau routier et des noyaux urbains périphériques. Elles entendent donc privilégier les formes globales et non les singularités de telle ou telle commune. C'est donc en fonction de ces objectifs que nous avons opté pour ce type de présentation graphique.

La carte ci-dessous nous présente les migrations résidentielles de 1962 à 1990. Elle nous donne à voir une image très classique d'étalement urbain. Lyon, au centre, et sa première couronne de banlieue ont connu un déclin ou une stagnation démographique, tandis qu'une très large périphérie bénéficiait d'un développement conséquent. Cette couronne est fortement déversée vers l'est, en direction de la Dombes et surtout du Dauphiné, perpétuant ainsi une constante dans le développement de cette ville depuis deux siècles.



Carte 32 : Les dynamiques migratoires dans la RUL de 1962 à 1990

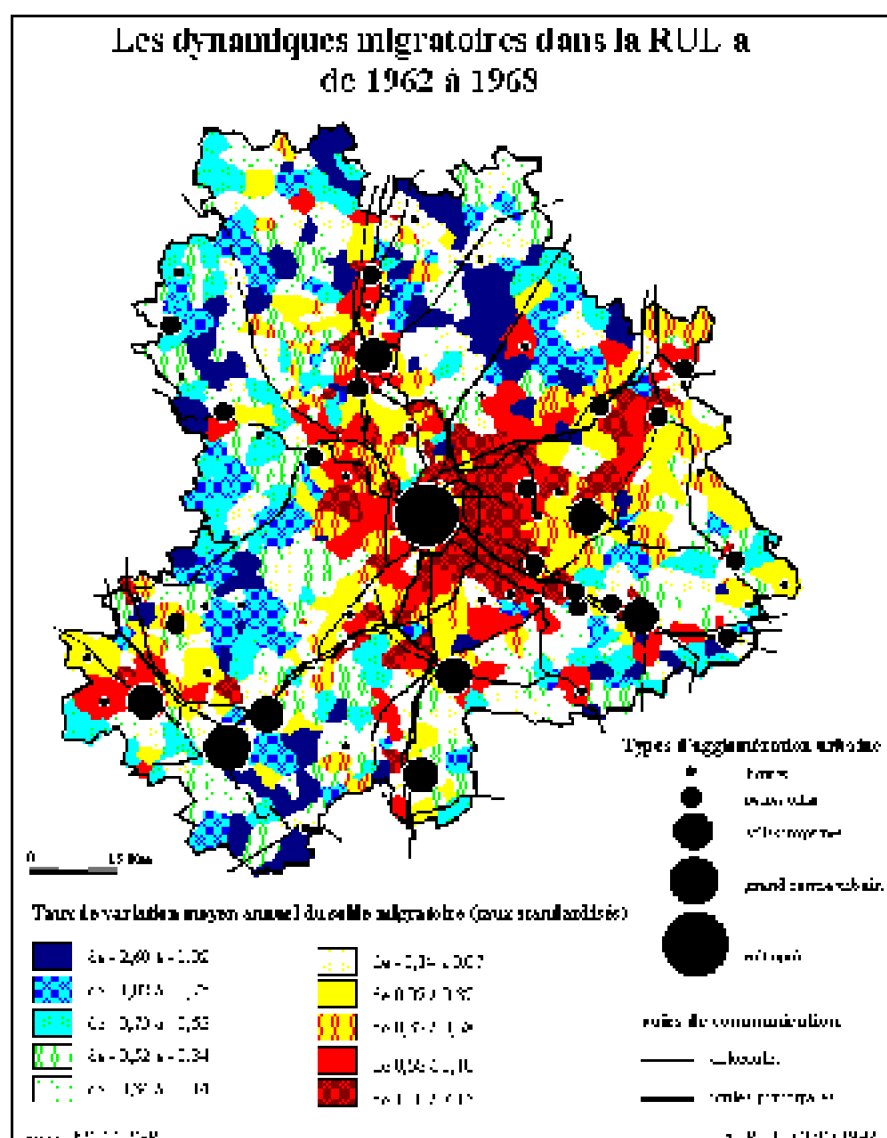
La moitié ouest de la carte, pour sa part, contraste avec l'ample essor du secteur oriental. Une large bande longitudinale enregistre un déclin plus ou moins fort. Il s'agit du nord au sud, des secteurs enclavés des monts du Beaujolais et du Lyonnais, du bassin houiller de Saint-Etienne et, de nouveau, d'un secteur montagneux : le Pilat. Seule la bordure orientale de ces montagnes a été attractive, ainsi que la plaine du Forez, au sud-ouest, tout autour de Saint-Just-Saint-Rambert. Ce dernier secteur constitue la zone de déversement de Saint-Etienne. Nous pouvons enfin relever que les dynamiques migratoires forment des avancées plus lointaines le long des grands axes de communication.

L'image globale est, en somme, celle d'un étalement urbain plus ou moins concentrique. L'intensité des soldes migratoires est clairement décroissante du centre lyonnais vers la périphérie, ce qui confirme notre analyse précédente sur la structuration centre – périphérie de ce processus. L'intérêt de cette carte est, cependant, de nous montrer les distorsions induites par les grands axes routiers et, ce faisant, de nous

rappeler que l'exurbanisation des ménages ne s'est pas effectuée en vertu d'une simple proximité géométrique à la métropole, mais en fonction de son accessibilité. Ces grandes voies, qui raccourcissent notablement les temps de trajet, ont manifestement permis à des périphéries encore plus reculées d'être affectées par l'exurbanisation lyonnaise. Le développement moindre de l'ouest lyonnais souligne de même, mais en creux, l'importance de cette accessibilité de la métropole dans les choix de localisation des ménages. L'enclavement de ces communes a visiblement bloqué l'étalement lyonnais et a même été un facteur de répulsivité, puisque l'on peut relever un déclin démographique quasiment généralisé dans ces secteurs.

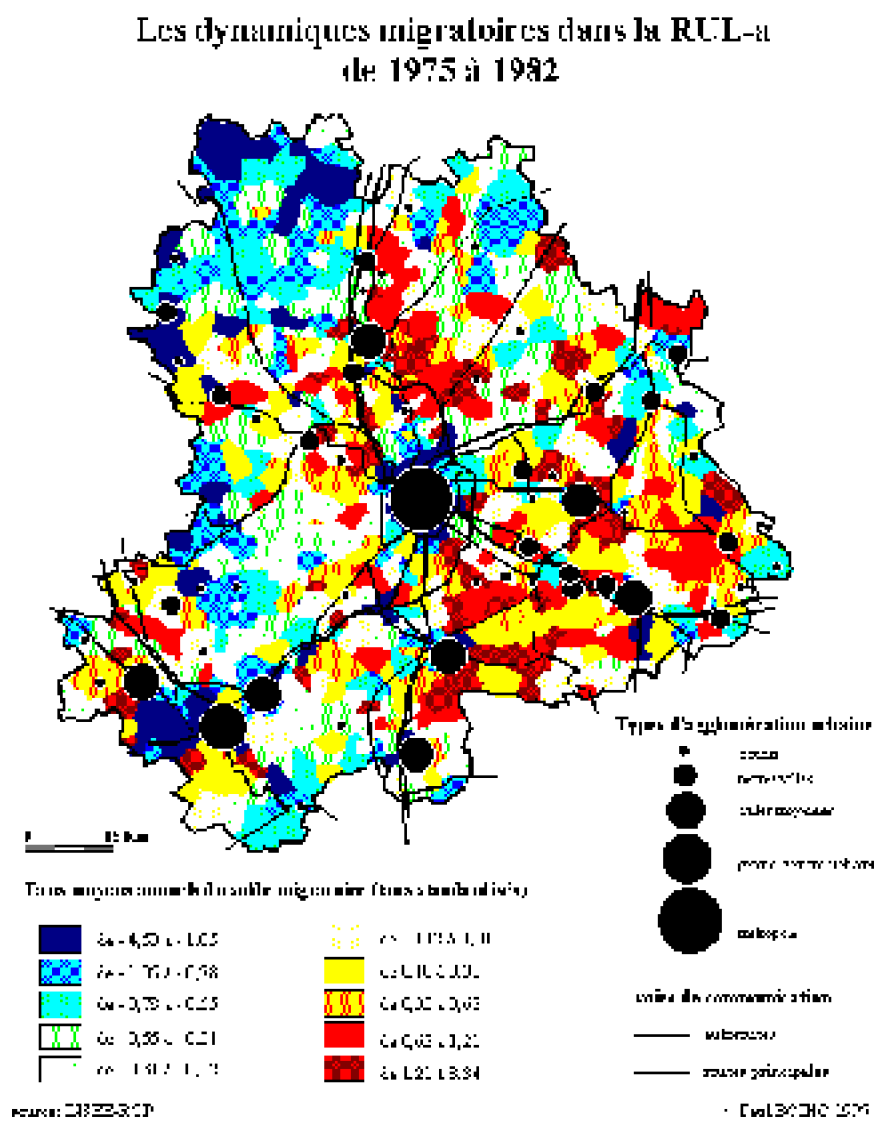
Cette carte nous montre, en outre, que les noyaux urbains secondaires ont été englobés par les dynamiques migratoires, mais elle ne nous permet pas d'apprécier si ces derniers ont été simplement submergés par la nappe périurbaine ou si celle-ci en a tenu compte d'une manière ou d'une autre. Une décomposition par période intercensitaire s'avère donc nécessaire pour tenter d'esquisser des éléments de réponse à ce propos.

La carte 33, ci-dessous, nous montre qu'initialement (1962-68), nous avons un étalement relativement simple de l'agglomération lyonnaise. Les dynamiques migratoires formaient une couronne déversée vers l'est mais enserrant très étroitement la métropole. Au-delà, les migrations résidentielles se propageaient le long des grands axes de communication. Dans ce développement radio-concentrique, l'intensité des soldes migratoires souligne la puissance du phénomène et nous rappelle que nous assistions là, pour l'essentiel, à la formation et au renforcement des banlieues. Hormis cette couronne, nous ne relevons que quelques espaces en développement, assez localisées : des villes moyennes industrielles comme Bourgoin-Jallieu, Villefranche, Vienne et Roussillon, ou quelques petites villes. Pour le reste, la ruralité était encore synonyme de déclin.



Carte 33 : Les dynamiques migratoires dans la RUL de 1962 à 1968.

Entre 1968 et 1975 (carte ci-dessous), les migrations résidentielles se sont disposées de façon relativement similaire à la période précédente. La zone centrale en déclin s'est considérablement élargie. La couronne attractive est plus lointaine et aussi plus profonde que par le passé, mais l'exurbanisation forme toujours une auréole centrée sur la métropole.



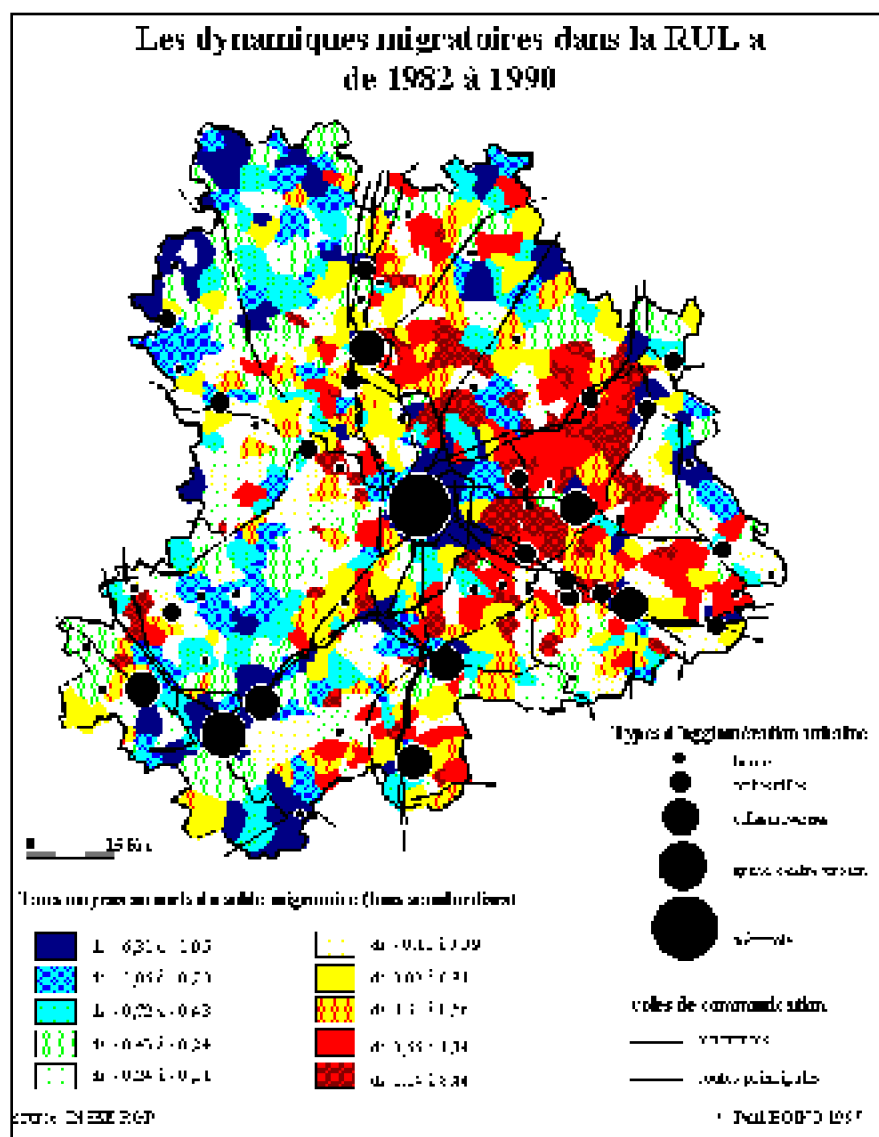
Carte 35 : Les dynamiques migratoires dans la RUL de 1975 à 1982.

Cependant, la quasi-totalité des agglomérations secondaires de la moitié est de la RUL ont polarisé un espace attractif plus ou moins important : Vienne, Chaponnay, la ville nouvelle, Charvieu-Chavagnieu, Meximieux, Saint-André-de-Corcy, Villefranche et Belleville. L'ouest lyonnais, pour sa part, est toujours nettement en retrait. La plupart de ces secteurs enclavés sont restés répulsifs, même si quelques pôles se dessinent ici aussi comme autour de Mornant, de L'Arbresle ou de Tarare.

Au cours de cette troisième période, la grande couronne lyonnaise en développement, encore très visible dans la carte précédente, s'est quelque peu étiolée pour laisser place à une marqueterie plus ou moins discontinue de territoires attractifs. Les dynamiques migratoires semblent ainsi être passées d'une structuration globalement monocentrique à une autre nettement plus polynucléaire. L'importance des radiales nous indique toutefois que ces différents pôles sont très loin d'être autonomes. Leur développement particulier reste à l'évidence intimement lié à l'hyper-centre lyonnais.

Sans que cela remette en cause le poids déterminant de la métropole, il semble malgré tout que les migrations résidentielles tiennent également compte de la proximité de ces noyaux urbains secondaires du moins dans cette grande périphérie lyonnaise. Le fait que certains axes transversaux, comme entre Vienne et Bourgoin-Jallieu, Morestel et la Tour-du-Pin, ou encore Saint-André-de-Corcy et Villefranche, aient aussi servi d'axes de fixation aux migrants, ne conforte-t-il pas d'ailleurs cette impression ?

Durant la dernière période intercensitaire (carte 1982-90 ci-dessous), les dynamiques migratoires semblent prolonger et confirmer les tendances de la période précédente. Nous pouvons observer des polarisations très nettes autour de Meximieux, Jonage, Saint-Laurent-de-Mure, Morestel, et dans une moindre mesure Roussillon ou encore Villefranche. En outre, les transversales servent, une fois encore, d'axe de fixation aux migrations résidentielles, comme entre Jonage, Saint-Laurent-de-Mure et Vienne ou encore Villefranche et Saint-André-de-Corcy.



Carte 36 : les dynamiques migratoires dans la RUL de 1982 à 1990.

Ces quelques cartes semblent en définitive nous indiquer l'importance première de l'accessibilité à l'hyper-centre sur la structuration spatiale des migrations résidentielles, ce qui confirme notre analyse centre – périphérie précédente. Mais elles nous montrent également qu'à une certaine distance de l'agglomération lyonnaise, les dynamiques migratoires semblent aussi s'effectuer en fonction des noyaux urbains secondaires.

Alors que nombre d'entre eux déclinaient ou stagnaient naguère à l'ombre de la métropole, les migrations résidentielles ne semblent-elles pas aujourd'hui non seulement les revivifier, mais aussi les reconnaître comme élément de structuration à part entière ? L'importance des transversales ne témoignent-elles pas elles aussi d'un intérêt certain à pouvoir y accéder rapidement à partir de son domicile, du moins dans les confins de la RUL ?

Conclusion de section

Les graphiques centre – périphérie nous ont montré combien l'hyper-centre influait aujourd'hui comme hier sur la structuration des emplois et des ménages. Les quelques cartes, que nous avons présentées, ont confirmé cette influence de l'agglomération lyonnaise quant aux relocalisations des populations, mais nous ont également indiqué qu'à une certaine distance de Lyon se dessinait une re-polarisation autour des noyaux urbains secondaires.

Cette dernière tendance ne semble pas, à notre sens du moins, signifier le passage d'une aire d'influence urbaine à une autre, telle que nous aurions pu l'envisager naguère. Elle ne semble pas non plus, toujours à notre avis, révéler une fragmentation du système socio-spatial lyonnais, lorsque la dilatation (la distance à l'agglomération-mère) devient trop forte.

L'importance conjointe des radiales et des transversales semble en effet nous indiquer que ces centres périphériques n'exercent pas une influence exclusive sur une portion du territoire de la RUL, même s'il s'agit de confins. Cet élément nous conduit donc à penser que ces re-polarisations résultent non d'un effet de captation, mais d'un arbitrage entre accès à la métropole et accès à un noyau urbain secondaire (de secours ?), lorsque la distance à Lyon est trop grande.

C'est cette interprétation des choses, qui nous amène à former l'hypothèse selon laquelle ces agglomérations périphériques ne structurent pas un espace exclusif, mais plutôt co-structurent une région urbaine visiblement trop vaste pour ne l'être que par un hyper-centre. Cette perspective nous amène, en conséquence, à postuler que les villes agglomérées, en tant qu'ensemble hiérarchisé et spatialement ordonné, c'est-à-dire en tant qu'armature urbaine, participent chacune à leur place et à la mesure de leurs moyens à la structuration globale des migrations résidentielles et, à travers cela, à la structuration générale de cette région urbaine.

Conclusion de chapitre

Nous nous demandions en introduction si l'émergence des franges périurbaines et des polarités périphériques n'hypothéquait pas l'avenir de l'agglomération ou si cela ne

renvoyait pas à l'éclatement de la ville. A l'aulne des éléments exposés dans ce chapitre, il semblerait manifestement que nous ayons à répondre par la négative. A travers des échanges incessants de populations et au vu du partage des tâches qui semble s'esquisser entre le centre lyonnais et ses nouvelles périphéries, la ville dense et la ville diffuse semblent se répondre, se conforter et se compléter.

La centralité urbaine, loin de s'étioler, semble également perdurer. Ne tend-elle pas visiblement à structurer encore et toujours les ménages et les emplois aussi bien en zones agglomérées qu'en zones diffuses ? Le pendant de cette structuration conjointe par les centres urbains ne se retrouve-t-il pas, d'ailleurs, dans l'influence de ces polarités périphériques commerciales ou productives qui s'exercent tant sur les zones agglomérées, que sur les espaces diffus ? Cela ne nous amène-t-il pas à considérer que ces deux formes de ville se structurent en vertu de principes identiques, qu'elles partagent une seule et même structuration ?

Complémentaires, en constante interaction et structurés par des principes communs, ces différents espaces urbains semblent, à notre sens du moins, participer à un seul et même système socio-spatial : une métropole ou une région urbaine à la fois dense et diffuse, multi-centrée et multi-polarisée et ce même si l'hyper-centre occupe une position nettement dominante. Ni rupture fondamentale, ni simple prolongement du passé, cela nous conduit, en définitive, à interpréter les dynamiques en cours comme un processus par lequel le système socio-spatial lyonnais a débordé de son agglomération natale pour englober et non pas détruire des périphéries étendues, pour finalement les intégrer à son fonctionnement quotidien.

Chapitre 4 place de l'armature urbaine dans une ville - region *Ou l'homéostasie d'un système urbain*

La ville agglomérée, condensée, rassemblée autour de son centre se propage dans des périphéries de plus en plus lointaines. Pourtant, cette montée en puissance d'une ville diffuse et ségrégée, de ces franges périurbaines et de ces pôles d'activité périphériques ne semble pas nous conduire à la formation d'une nappe urbaine sans forme ni structure. L'exurbanisation fut certes massive durant cette période, mais les agglomérations ne tendent pas à disparaître. Ville dense et ville diffuse semblent se reconnaître et se confirmer mutuellement au travers d'échanges multiples et de complémentarités fondamentales. Cette armature urbaine héritée, que nous aurions pu croire perdue, diluée dans la dispersion périurbaine ou encore nivelée par l'étalement lyonnais, semble même servir de point d'ancrage, d'élément de structuration à part entière de cette ville – région.

Si tout ce qui existe est nécessaire, pour suivre la proposition de Spinoza, si tout ce qui perdure à un sens, ne sommes-nous pas alors amenés à nous interroger sur la signification de cette permanence de l'armature urbaine ? Pouvons-nous croire qu'il ne s'agit là que d'un simple effet de gravitation physique par lequel populations et emplois continueraient mécaniquement à s'agréger autour des noyaux urbains, à l'instar du

ruisseau qui coule toujours en direction de la mer ? Cela ne signifie-t-il pas plutôt que les agglomérations urbaines et plus globalement encore cette armature urbaine ont été investies de fonctions structurantes ou, au minimum, que leurs fonctions traditionnelles en la matière ont été reconduites et non pas détruites, par les dynamiques en cours ?

C'est cette piste que nous souhaiterions explorer dans ce nouveau chapitre, car elle va nous permettre d'entrevoir pourquoi et en quoi cette ville agglomérée, que nous aurions pu croire condamnée au moins dans ses formes les plus modestes, conserve un sens dans les mutations actuelles. Elle va nous permettre de mieux saisir pourquoi les agglomérations, si petites soient-elles, ne peuvent être réduites à de simples archaïsmes, même si l'intégration métropolitaine n'a pas été exempte, évidemment, de transformation substantielle.

Nous allons donc maintenant analyser la manière dont cet ensemble d'agglomérations hiérarchisées et organisées territorialement, s'est transformé à mesure de son intégration dans le système socio-spatial lyonnais. Nous étudierons cette évolution au plan fonctionnel (section 1), mais aussi en ce qui concerne son architecture interne (section 2).

Nous apercevrons ainsi la manière dont cette armature interurbaine tend aujourd'hui à se transformer en véritable armature intra-urbaine, dans laquelle les noyaux urbains secondaires jouent un rôle qui n'est pas sensiblement différent d'ailleurs de celui dévolu aux centres de quartier et de banlieue au sein des agglomérations.

1. Intégration métropolitaine et évolution fonctionnelle de la hiérarchie urbaine

Le chapitre 3 nous avait déjà montré combien la métropole conserve un sens et une fonction, dominante d'ailleurs, dans les mutations en cours, mais il ne nous a pas véritablement éclairés sur le rôle dévolu, si rôle il y a, au niveau intermédiaire et de base de la hiérarchie urbaine. C'est donc ce à quoi nous allons nous atteler maintenant. Après avoir souligné, à travers quelques monographies, le lien étroit associant intégration métropolitaine et re-signification fonctionnelle des noyaux urbains subalternes, nous nous essaierons à une lecture globale de l'évolution de la hiérarchie urbaine et, plus précisément encore, des fonctions qui tendent désormais à être assignées à chacun des niveaux hiérarchiques.

1.1 Une re-signification fonctionnelle des noyaux urbains secondaires

Les débats sur la périurbanisation se sont bien souvent cristallisés autour de la double question du devenir des agglomérations et de la nature de ces nouvelles productions socio-spatiales ; une double question ou plutôt une seule et même question qui transpose la vieille problématique des rapports villes – campagnes, en terme de rapports agglomération – franges périurbaines.

Si ce débat a tout lieu d'être et si nous y avons du reste largement contribué dans cette thèse, nous pouvons cependant nous demander si cela n'a pas quelque peu occulté

la question du devenir des noyaux urbains secondaires pris dans la mouvance des grandes métropoles. Cet oubli ne se retrouve-t-il pas d'ailleurs, dans la pratique des pouvoirs publics qui, lorsqu'il s'est agi de délester les plus grandes villes de ce pays d'un excès de populations et d'activités, ont eu bien souvent tendance à vouloir créer des villes nouvelles, au lieu de s'appuyer sur la galaxie des villes secondaires préexistantes ? La création de l'Isle-d'Abeau à deux pas de Bourgoin-Jallieu n'en est-elle pas une excellente illustration ?

Pourtant les bourgs et les petites villes, sans même parler des villes moyennes, existent toujours par-delà et malgré la métropolisation et l'étalement urbain. En 1990, les unités urbaines de 3.000 à 20.000 habitants totalisaient 9.272.269 habitants soit 22,1% de la population urbaine et 16,4% de la population totale de ce pays²¹⁹. De plus notre chapitre précédent nous a montré que ces noyaux urbains secondaires tendaient mêmes à structurer, à leur mesure bien sûr, le redéploiement périurbain.

Cette tendance relative, justement, que ces migrants ont à s'installer à proximité d'un centre secondaire, du moins lorsque la distance à l'hyper-centre devient trop grande, ne nous amène-t-elle pas à en déduire qu'ils y trouvent ou qu'ils y cherchent quelques fonctions ? C'est du moins cette hypothèse qui nous a conduit à vouloir préciser notre regard quant à l'évolution fonctionnelle des bourgs et des petites villes de la RUL lorsqu'ils sont soumis au redéversement lyonnais.

De ces investigations menées soit par la lecture d'études et de mémoires déjà effectués sur tel ou tel centre secondaire, soit par la réalisation d'enquêtes de terrain et d'entretiens divers avec des acteurs locaux, nous avons tiré trois monographies particulièrement emblématiques, mais chacune à leur manière : Belleville-sur-Saône, Mornant et Crémieu. Si l'on retrouve, en effet, certaines constantes parmi ces bourgs submergés par la périurbanisation lyonnaise, il n'existe pas cependant de règle d'évolution et d'adaptation stricte.

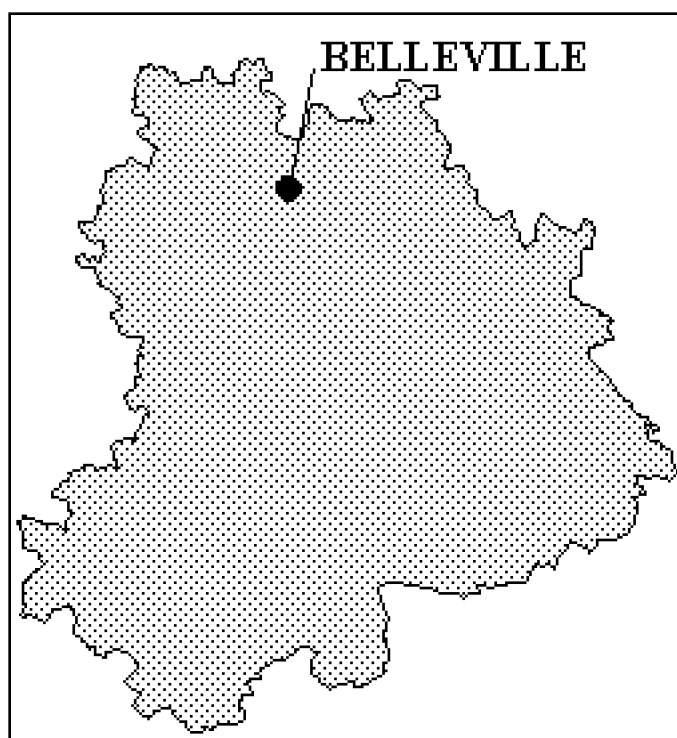
1.1.1 Belleville-sur-Saône : la reconversion exogène d'un centre industriel en centre de services²²⁰

Belleville-sur-Saône, au nord de Lyon, est une petite ville de 5.900 habitants dans un canton qui en compte 18.900²²¹. Située à 39 km de la métropole, le long de l'axe Paris – Lyon, il s'agissait historiquement d'un petit centre industriel dominé par la métallurgie et la chaudronnerie.

²¹⁹ Source : INSEE – RGP 1990.

²²⁰ Monographie réalisée à partir d'entretiens auprès du secrétaire général de la mairie de Belleville, M. Joos, du président de l'association des commerçants, M. Marais et d'un agent municipal attaché à la maison de l'emploi, Mme Arpin.

²²¹ Source : INSEE – RGP 1990.



Carte 37 : Localisation de Belleville-sur-Saône.

Ici comme ailleurs, ce secteur a eu tendance à décliner ces dernières années. Alors qu'il constituait 52% de l'emploi dans la commune en 1968, il n'en représentait plus que 40% en 1990. Ce déclin risque de se poursuivre, car le dernier grand établissement de la commune (Etablissement Berthoud, construction de matériel agricole, 160 salariés) cherche actuellement un nouveau site de production. Si la mairie multiplie les propositions pour le retenir, la concurrence est cependant très forte en matière d'offre de terrain industriel et ce y compris avec les communes voisines.

Dans ce contexte de désindustrialisation lente mais constante, la population bellevilloise a eu tendance à vieillir et à stagner. Nombre de ses jeunes sont partis chercher du travail à Villefranche-sur-Saône, voire à Lyon et s'y sont installés. Le manque de terrain disponible pour édifier de nouveaux logements et la faiblesse de l'offre locative semblent également avoir contribué à ces départs.

A l'inverse de Belleville-sur-Saône, les autres communes du canton possèdent d'importantes réserves foncières et ont pu accueillir de nouvelles populations, relativement jeunes de surcroît. Même si la périurbanisation n'a fait longtemps qu'effleurer ce secteur très excentré par rapport à la métropole, le flux s'est fait plus massif au tournant des années 1990 et les constructions de maisons individuelles se sont multipliées notamment à Cercié, Drace et Lancie.

Une enquête menée dans le cadre du schéma régional de transport ne laisse que peu de doute quant à l'origine de ces nouvelles populations et aux conséquences que cela implique pour ce territoire. Elle souligne que le nombre de personnes qui utilisent chaque jour le train pour aller travailler à Lyon a fortement augmenté au cours des dernières années et nous pouvons raisonnablement penser que celles qui empruntent la

route sont encore plus nombreuses. Les nouvelles populations sont, de fait, essentiellement originaires de Lyon, voire de Villefranche-sur-Saône et si elles emménagent dans la périphérie de Belleville-sur-Saône, elles continuent cependant de travailler au loin, généralement dans ou près de la métropole. L'essor démographique et la croissance de la mobilité quotidienne se renvoient ainsi l'une à l'autre pour signifier l'intégration de cet espace dans le fonctionnement quotidien de la métropole.

Les conséquences de cette intégration ne se résument pas, toutefois, à une revivification démographique assortie d'une laboro-dépendance accrue. En effet, la ville-centre a connu, dans le même temps, un important développement de son secteur tertiaire (celui-ci passe de 29% en 1968 à 50% en 1990 par rapport à l'emploi total) ou, plus précisément encore, de ses services aux ménages.

Durant ces toutes dernières années, nous pouvons relever, par exemple :

.
l'ouverture d'une maison du département, où est représenté l'ensemble des services du conseil général,

.
d'une maison de l'emploi ouverte tous les jours, regroupant ANPE, PAIO et permanence agricole, alors que ces différentes structures ne tenaient auparavant que quelques permanences hebdomadaires seulement,

.
d'une troisième agence d'intérim, ADECCO, qui vient se rajouter à Manpower et Synergie,

.
d'une nouvelle agence bancaire, le Crédit Mutuel, alors que le Crédit Lyonnais, le Crédit Agricole, la BNP et d'autres encore étaient déjà établies ici,

.
d'un lycée général et technologique (ouverture rentrée septembre 1999), qui devrait à terme desservir 61 communes et compter 1.600 élèves, alors qu'il n'existait auparavant qu'un lycée professionnel,

.
et enfin l'implantation de plusieurs médecins spécialistes : un psychiatre, un orthophoniste, un kinésithérapeute, un cardiologue, un centre de pédopsychiatrie, etc., qui viennent pour le moins étoffer considérablement les services médicaux préexistants, infirmières et médecins généralistes.

De fait, l'essentiel de cet essor s'est nourri d'un mouvement de délocalisation de services publics et parapublics produits par des acteurs supra-locaux (conseil général, rectorat, ANPE, etc.) et par la création de services privés ouverts par des professionnels originaires de Lyon et de Villefranche-sur-Saône.

Les acteurs locaux n'ont participé que très indirectement à ce développement. La municipalité, notamment, a bien sûr accueilli très favorablement et parfois même

encouragé l'implantation de ces nouveaux services, mais elle n'en a pas créé directement. Nous pouvons certes relever l'existence d'une halte-garderie municipale, mais elle a été fondée plus de vingt-cinq ans en arrière. Nous pouvons noter plus globalement que l'effectif du personnel municipal est resté stable au cours de ces dernières années (80 personnes, dont 60 fonctionnaires et 20 auxiliaires).

La mairie de Belleville-sur-Saône a de fait laissé le soin à d'autres de fonder de nouveaux services, ce qui ne signifie pas qu'elle s'en soit désintéressée. Elle déploya d'ailleurs une stratégie de délégation relativement similaire lorsqu'il s'est agi de développer des contrats emploi solidarité (CES) sur la commune. Un agent municipal fut alors chargé de dresser la liste des organismes non-municipaux susceptibles d'en employer et, en moins d'un an de prospection, une quarantaine de contrats CES fut signée sur la commune par seize structures différentes : des associations et des établissements scolaires (collège, lycée et école primaire ... privé évidemment) ; la mairie continuant, pour sa part, à n'en employer que deux ou trois dans son service voirie, c'est-à-dire comme cantonnier.

Par un mouvement essentiellement exogène, les services aux ménages se sont donc fortement développés à Belleville-sur-Saône et cette dernière renforce même, in fine, sa position en la matière vis-à-vis des communes de sa proche périphérie. En 1968, la ville-centre détenait 44,97% des emplois tertiaires du canton. Elle en concentrait déjà 56,57% en 1990.

Somme toute, dans ce secteur, l'intégration métropolitaine semble avoir conjugué dépendance accrue en matière d'emploi vis-à-vis de Lyon et renforcement fonctionnel de la ville-centre en tant que pôle dispensant des services aux ménages. En termes plus imagés, nous pourrions dire encore que l'absorption dans le bassin d'emploi de Lyon a été paradoxalement de pair avec un renforcement de l'emprise de Belleville-sur-Saône sur son bassin de vie.

1.1.2 Mornant : la mutation d'un bourg rural en centre de service périurbain portée par la société locale²²²

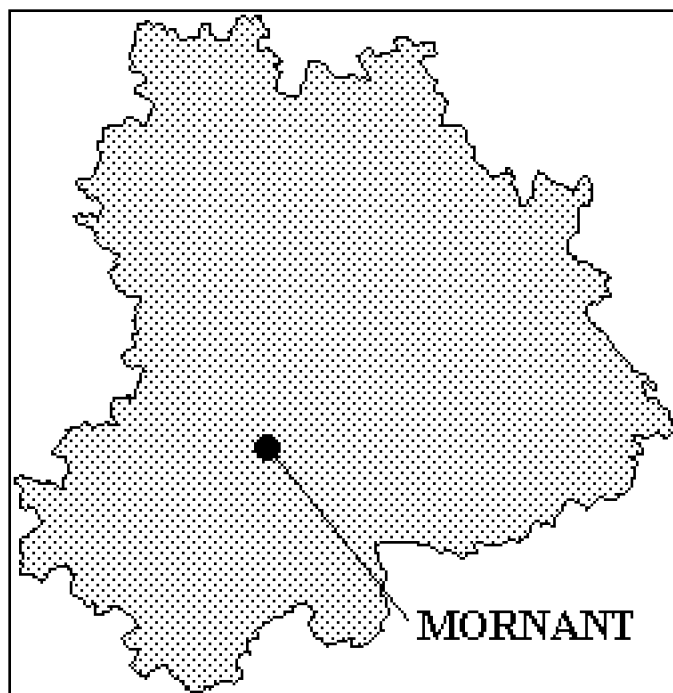
Mornant est une commune de 4.000 habitants, dans un canton qui en dénombre 17.000²²³. Situé à 20 kilomètres au sud-ouest de Lyon, à mi-chemin de Saint-Etienne, il s'agissait naguère d'un bourg rural traditionnel, dominé par l'agriculture. Sa vocation principale était d'être un marché paysan local et de dispenser des services de première nécessité aux populations résidant dans sa périphérie immédiate. Echelon de base de l'encadrement territorial, l'industrie n'occupait et n'occupe toujours qu'une place mineure dans son économie. Toutefois, contrairement aux tendances générales, ce bourg a vu ses fonctions productives se développer légèrement ces dernières années. En 1968, le

²²² Monographie réalisée à partir d'entretiens auprès du secrétaire général de la mairie de Mornant (M.Grataloup), du président de l'union des commerçants et artisans de Mornant, M. Dutel, d'une responsable du bureau information jeunesse (relais ANPE et PAIO), Mme Flon et de l'adjointe au maire chargée des affaires sociales, Mme Morelon.

²²³ Source : INSEE – RGP 1990.

secteur secondaire ne représentait que 14% de l'emploi de la commune. Il en constituait 17% en 1990.

La plupart des entreprises industrielles sont installées dans une zone d'activités située en dehors du bourg. Gérée par une communauté de communes, qui a succédé depuis 1996 à un SIVOM, celle-ci n'est de fait guère spécialisée. Elle accueille au tout venant, tous ceux et celles qui veulent bien s'y installer : BTP, transport, conditionnement de volaille, chaudronnerie, quincaillerie, etc. Hors de cette zone, on ne trouve qu'un abattoir porcin et dans le bourg un peu d'artisanat.



Carte 38 : Localisation de Mornant.

L'ensemble de ce canton a été travaillé très tôt par la périurbanisation. Dès 1968, des ménages, essentiellement d'origine lyonnaise, ont commencé à affluer dans la commune-centre et sur le reste du secteur. Ce flux s'est maintenu jusqu'à nos jours et entre 1990 et 1996 (estimation de la municipalité), la population de Mornant a encore augmenté de 14%.

Les nouveaux venus sont généralement des familles avec enfants, mais aussi parfois de jeunes couples. Les retraités ne participent, de fait, que très marginalement à cet apport de populations extérieures. Ici comme ailleurs, les immigrants ont fait généralement construire une maison individuelle, associant ainsi périurbanisation et accession à la propriété. Ceci donna lieu à la multiplication de petits lotissements de 2 à 3 jusqu'à 25 maisons maximum.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des terrains disponibles dans la commune de Mornant a été investie. Il ne reste plus que quelques zones NA non équipées. La pression foncière existe pourtant toujours et la municipalité envisage, en conséquence, d'en équiper certaines. Pour l'heure, cependant, la possibilité d'accueillir des populations supplémentaires semble sinon compromise, du moins plus limitée que par le passé.

Cela ne signifie pas, toutefois, que le flux périurbain doive se tarir, car il existe une rotation des ménages et du marché immobilier relativement forte. En effet, si les personnes, qui emménagent à Mornant achètent généralement leur maison, cela n'implique pas qu'elles s'y installent définitivement. Beaucoup sont conduites à déménager et à revendre par la suite, au gré des mutations professionnelles. Ainsi, par exemple, dans le secteur de la Condamine, sur les 120 maisons qui ont été construites entre 1975 et 1980, la plupart ont déjà changé de propriétaires ou bien sont actuellement en vente.

Le niveau de revenu de ces populations migrantes est loin d'être toujours très élevé. Pour payer les traites de la maison, les deux parents doivent le plus souvent travailler et, en règle générale, leur emploi ne se situe ni dans le bourg, ni dans la petite zone d'activité située à côté. Il apparaît du reste que l'essentiel des personnes qui travaillent dans cette dernière habitent dans d'autres secteurs géographiques, parfois même à Lyon.

La plupart des nouveaux mornantais travaillent, en réalité, à Lyon, voire à Givors ou plus rarement à Saint-Etienne. Les migrations alternantes ont ainsi augmenté à mesure de l'arrivée des périurbains et ce bourg-centre, comme le reste du canton, s'est trouvé intégré dans l'aire de fonctionnement de la métropole lyonnaise.

Essor démographique, léger renforcement des fonctions productives et laboro-dépendance accrue, telles pourraient être les conséquences majeures de l'intégration métropolitaine à Mornant. Mais il en manque encore une dernière : l'essor des services aux ménages à mesure qu'affluaient les périurbains lyonnais.

Le secteur tertiaire représentait, en effet, 63% de l'emploi à Mornant en 1990, contre seulement 41% en 1968. Cet essor global, essentiellement dû au tertiaire domestique, masque cependant une évolution contrastée entre le commerce et les services stricto sensu. Le commerce s'en trouve relativement fragilisé, si ce n'est même en recul. Le secteur alimentaire stagne malgré la croissance de la population, tandis que le secteur non-alimentaire décline. La concurrence de Carrefour – Givors, tout proche, se fait ici durement sentir.

Les services, en revanche, sont en plein développement. Deux nouvelles agences immobilières, une maison du département, un opticien, une auto-école, une nouvelle pharmacie, deux assureurs ... ont ouvert leurs portes dans le bourg-centre au cours des deux ou trois dernières années. Ils viennent renforcer une offre de services, certes basiques, mais relativement diversifiées : médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmières, laboratoire d'analyse médicale, dentiste, ainsi qu'un magasin d'électroménager (qui est également ou surtout dépositaire canal +, installateur d'antennes satellites et réparateurs de matériels audio et vidéo) ou encore un magasin de sport (qui fait une part non négligeable de son chiffre d'affaires sur la location de matériel et, notamment, de VTT).

Somme toute, les services médicaux et paramédicaux sont très présents dans l'offre désormais disponible à Mornant. Mais ce n'est pas le seul secteur pour lequel ce bourg-centre est très bien achalandé. Les services à l'enfance et à la jeunesse sont également pour le moins étoffés. Outre plus de 120 places de garde à temps complet proposées par les 42 assistantes maternelles agréées que compte la commune²²⁴, la

petite enfance (enfants de 0 à 3 ans) peut aussi être prise en charge de façon intermittente par deux haltes-garderies. L'une, associative, a été créée en 1988 et propose 20 places ; l'autre parentale date de 1996 et dispose de 12 places. Ceci fait au total une capacité d'accueil de 152 places, alors que le bourg-centre ne comptait, en 1990, qu'un peu plus de 80 enfants de moins de 3 ans²²⁵. A l'évidence cette offre n'est pas uniquement destinée à la population municipale, mais plus globalement à l'ensemble des communes du secteur.

Mornant dispose également, pour les enfants en âge scolaire, d'une école publique maternelle (5 classes) et primaire (12 classes), doublée, comme d'ordinaire, d'une école privée maternelle (3 classes) et primaire (5 classes). Parce que les rythmes scolaires ne sont pas ajustés aux horaires de travail des parents, un restaurant municipal est susceptible d'accueillir les enfants pour le déjeuner (qu'ils soient scolarisés à l'école publique ou privée), une garderie périscolaire, officiellement ouverte en 1992, peut les prendre en charge avant et après la classe et, enfin, un centre de loisirs sans hébergement (CLSH, ancien centre aéré) peut, depuis 1997, les distraire pendant les vacances scolaires.

Deux collèges, l'un public (600 élèves), l'autre privé (200 élèves), sont aussi proposés aux plus âgés et, de nouveau, une cantine et un CLSH peuvent les accueillir à midi et pendant les vacances. Enfin, si Mornant ne dispose pas de lycée, un bureau d'information jeunesse existe cependant afin de les aider dans leur orientation et dans leur recherche d'un premier emploi.

A la différence de Belleville-sur-Saône, le développement de ces nouveaux services n'est pas uniquement l'oeuvre d'acteurs exogènes. Nombre de services privés ont été créés par des personnes originaires de Mornant ou de sa proche région (jusqu'à Givors). La nouvelle pharmacie, par exemple, a été ouverte par la famille qui tenait déjà la première. La nouvelle auto-école, autre exemple, est une succursale d'une PME givordine. Quant à l'essor des services parapublics, ils sont essentiellement l'oeuvre de populations qui habitaient déjà à Mornant, depuis toujours ou depuis un temps seulement. Les activités pré, péri et extra-scolaires (CLSH, cantines, garderies, etc.) sont le plus souvent gérées par des associations locales et partiellement financées par la municipalité.

Sans vouloir aucunement laisser penser que l'essor de la reproduction sociale simple correspond à Mornant à un développement endogène, ces quelques exemples nous permettent simplement de souligner que le processus de tertiairisation relativement semblable à Mornant et Belleville-sur-Saône a été néanmoins porté par des acteurs sensiblement différents ou, du moins, qu'il a été promu, selon l'endroit, par un jeu d'acteurs relativement spécifique. Par-delà les cheminements singuliers, cette tertiairisation aboutit néanmoins dans les deux cas à un renforcement du noyau urbain en tant que centre de services aux ménages.

La domination de Mornant en matière de services sur sa périphérie immédiate semble cependant plus faible que dans l'exemple précédent, du moins si l'on en juge à

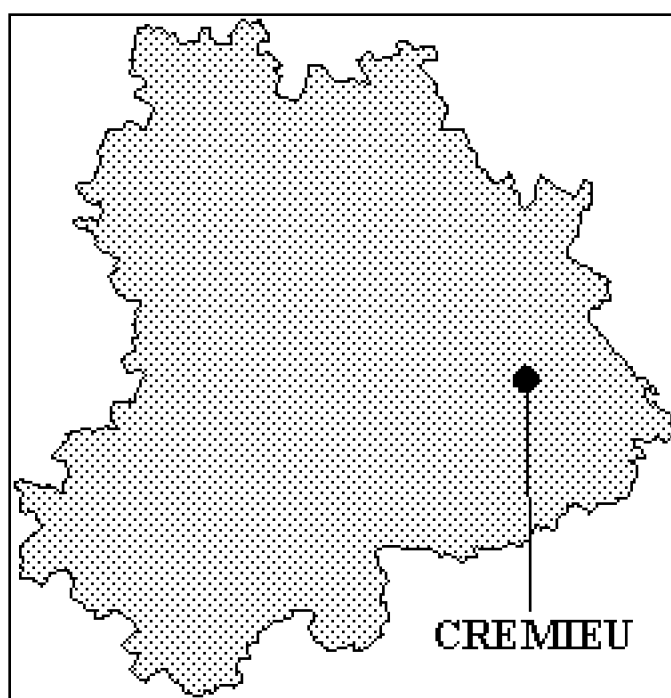
²²⁴ source : PMI – 31-12-1996.

²²⁵ Source : INSEE – RGP 1990 : estimation par sondage globalement validée par les responsables municipaux rencontrés.

travers l'emploi. En 1968, Mornant détenait 30,89% de l'emploi tertiaire du canton, contre 32,6% en 1990. La concentration de ce type d'emplois dans le bourg-centre ne s'accroît donc que légèrement. Nous sommes de fait très loin des niveaux atteints à Belleville-sur-Saône.

1.1.3 Crémieu : une intégration métropolitaine tardive et volontariste²²⁶

Crémieu est un bourg de 3.000 habitants dans un canton qui en compte 22.000²²⁷. A 35 kilomètres à l'est de la métropole, ce bourg-centre est situé dans la zone d'extension principale de Lyon. A mi-distance des nouvelles plates-formes d'activités périphériques (plaine de l'Ain et ville nouvelle) et au centre du dispositif autoroutier de l'est lyonnais, ce petit noyau urbain secondaire est aujourd'hui très fortement inséré dans le système socio-spatial de la métropole.



Carte 39 : Localisation de Crémieu.

Mais cette intégration métropolitaine est relativement récente. Cité médiévale du XII^e siècle, Crémieu a en effet entamé un long déclin après la chute de l'Ancien Régime. Tout au long du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e, les nouvelles activités industrielles (textile et métallurgie) ont eu plutôt tendance à se développer dans le bourg voisin de Pont-de-Cheruy. Il faudra attendre 1950 pour qu'un établissement industriel d'une

²²⁶ Monographie réalisée à partir des entretiens effectués par M. Vanier auprès du secrétaire de cabinet du maire, M. Mourier, et du responsable du chantier d'insertion, M. Harel. Ces entretiens ont été effectués dans le cadre d'une recherche de l'équipe Ville, Espace, Société (Institut d'Urbanisme de Lyon) sur l'étalement urbain et les mutations de l'emploi dans la RUL. Vanier M. et al., 1998.

²²⁷ Source : INSEE – RGP 1990.

certaine importance (l'Unité Thermique) ne s'installe sur cette commune.

Traditionnellement à l'écart du système industriel lyonnais, Crémieu le fut aussi longtemps par rapport au redéversement périurbain. Dès 1968, la plupart des communes de ce secteur commencèrent à accueillir des ménages d'origine lyonnaise. Saint-Romain-de-Jalionas, par exemple, verra sa population multiplier par 2 de 1968 à 1975 ; Villemoirieu par 2,5 et Moras par 2 de 1975 à 1982. Cependant, le manque de terrains disponibles pour la construction de nouveaux logements et l'insalubrité du parc immobilier préexistant ne permirent guère à la vieille cité médiévale d'accueillir sa part de migrants.

Il faudra attendre les années 1980, pour que Crémieu s'intègre enfin aux dynamiques métropolitaines. Son environnement immédiat avait déjà été pour le moins transformé par le redéploiement socio-économique lyonnais. Le développement de la plaine de l'Ain (PIPA) et de la ville nouvelle, l'essor des connexions autoroutières et la création de l'aéroport de Satolas avait non seulement modifié le cadre physique et la réalité économique du secteur, mais aussi provoqué de profondes transformations sociologiques. Même si le bourg médiéval n'avait que très peu accueilli de nouvelles populations, cette évolution a malgré tout fini par s'y faire sentir.

Une nouvelle équipe accéda aux responsabilités municipales et s'attacha à re-dynamiser la commune, ce qui accéléra les mutations en cours. A partir de 1985, 270 logements furent réhabilités dans le cadre d'O.P.A.H. ; la restauration des remparts fut entreprise à compter des années 1990, les rues médiévales furent progressivement réaménagées et les bâtiments publics les plus remarquables restaurés. Jouant tout à la fois sur sa proximité à la métropole, son accessibilité via le réseau autoroutier et sur un patrimoine historique fort, les nouveaux édiles lanceront plusieurs campagnes de promotion sur la région lyonnaise, afin, tout à la fois, d'attirer de nouveaux ménages et de développer le tourisme urbain dans leur commune.

Les effets de cette politique volontariste ne se firent pas attendre. Lors de la dernière période intercensitaire (1982-90), Crémieu bénéficia d'un essor démographique conséquent (+ 20%). Emménageant dans les logements réhabilités, les nouveaux arrivants sont essentiellement des familles d'origine lyonnaise, cadres moyens et professions intermédiaires, ce qui contraste d'avec la population préexistante. Cette dernière est, en effet, composée en large part de familles ouvrières, souvent immigrées ; des ménages qui, en outre, ont eu bien souvent à subir la crise qui a durement affecté les anciens centres industriels du voisinage, comme celui de Pont-de-Cheruy.

Ainsi la redynamisation de ce bourg médiéval donne-t-il lieu à une transformation sociologique profonde de la commune, ce qui ne va pas du reste sans générer des tensions. Croissance démographique et essor du vote Front National sont, ici, étroitement corrélés. Ce nouvel élan a également provoqué une profonde mutation dans l'économie locale. Si le commerce traditionnel (alimentaire et non-alimentaire) poursuit son déclin, du fait que les populations anciennes et nouvelles de Crémieu ont de plus en plus recours à la grande distribution, un nouveau type de tertiaire domestique s'est toutefois développé.

En quelques années, nous pouvons relever l'ouverture d'un troisième fleuriste, d'un restaurant turc, ... mais aussi et surtout, comme à Belleville-sur-Saône et Mornant de

nombreux services médicaux et paramédicaux : un deuxième laboratoire d'analyse médical, un deuxième cabinet d'infirmières, un deuxième cabinet de kinésithérapeutes, l'installation de quelques médecins spécialistes (ophtalmologue, homéopathe, ...) ou encore l'ouverture d'un magasin de diététique.

Les nouvelles populations étant souvent chargées de famille, la municipalité s'est également engagée comme à Mornant, dans un important effort en matière de services à l'enfance : municipalisation de la halte-garderie (ce qui est l'inverse de la tendance générale à la délégation de ce type de services à des associations), projet de municipalisation de la bibliothèque (encore), création d'un service central de restauration scolaire, ouverture d'une école de sport et d'une école de musique (alors qu'une école de musique privée s'est ouverte peu avant dans la commune) et nous pourrions encore rajouter l'ouverture d'une seconde école maternelle, même si cela est du ressort de l'inspection académique.

Somme toute, l'intégration métropolitaine de Crémieu, certes relativement tardive, a des conséquences similaires à ce que nous avons pu déjà observer dans les autres centres urbains secondaires : étroite incorporation de ce bourg dans le fonctionnement quotidien de la métropole (laboro-dépendance accrue, recours aux grandes plates-formes commerciales de la RUL, essor de la mobilité quotidienne, etc.) ; mais aussi développement des fonctions en matière de reproduction sociale simple, notamment en deux domaines : les soins aux personnes et les services à l'enfance.

L'intérêt de cet exemple, cependant, est de souligner un troisième type de processus d'intégration - tertiairisation, nettement plus volontariste que les deux précédents et qui aboutit pourtant à une situation relativement comparable. Dans le cas présent, la politique des édiles, sans être le facteur unique ou même déterminant, a néanmoins clairement accéléré le processus.

1.2 La tertiairisation de l'emploi au coeur de l'adaptation fonctionnelle de la hiérarchie urbaine à la métropolisation

Ces quelques monographies tendent à accréditer l'idée d'une relation forte entre arrivée de périurbains et essor des services aux ménages, ce qui permettrait, évidemment, de donner un sens à la polarisation des migrants autour des noyaux urbains périphériques, telle que nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Ces derniers auraient tendance, d'autant plus qu'ils s'éloignent de Lyon, à rechercher la proximité d'une agglomération secondaire où ils pourront trouver, quitte à les développer eux-mêmes, les services de base (par essence non-stockable), dont ils peuvent avoir besoin quotidiennement.

Cela signifierait, également, que si la périurbanisation induit bien l'intégration de ces noyaux urbains secondaires dans le système socio-spatial lyonnais, cela n'implique pas pour autant leur déclin fonctionnel radical, leur banalisation et leur relégation au rang de simples zones d'ortoirs ; car ils se verraient, dans le même temps, renforcés dans leur rôle de centre de services aux ménages, polarisant un bassin de vie²²⁸ plus ou moins étendu et plus ou moins exclusif.

²²⁸ pour reprendre la terminologie de l'INSEE.

Cette tertiairisation de l'emploi, que nous avons pu percevoir dès le chapitre un, semblerait, en définitive, tout à la fois pérenniser, voire renforcer la métropole dans ses fonctions de commandement et d'organisation de la Région Urbaine de Lyon mais aussi confirmer les agglomérations périphériques en tant que centres de services aux ménages, en tant qu'échelon de base de l'encadrement socio-territorial, même si elles troquent en chemin leur antique rôle d'encadrement du monde rural pour une fonction similaire vis-à-vis de la société périurbaine.

Mais il ne s'agit pour l'heure que d'hypothèses, car ces trois monographies pourraient n'être que des cas particuliers, des exceptions donnant une image plus ou moins déformée de la réalité. Afin de tester le bien-fondé de ces impressions, nous nous proposons maintenant d'effectuer une analyse globale de l'évolution fonctionnelle des agglomérations (définition des unités urbaines de l'INSEE) de la RUL aux différents niveaux de la hiérarchie urbaine. Cette étude portera sur une période allant de 1968 à 1990 et sera réalisée à partir des données sur l'emploi au lieu de travail.

Nous utiliserons, en premier lieu, des données ventilées selon la classification traditionnelle de l'INSEE en dix grands secteurs d'activités économiques :

- . Agriculture, pêche, sylviculture
- . Industrie agro-alimentaire
- . Production et distribution d'énergie
- . Industrie
- . Bâtiment et travaux publics
- . Commerce
- . Transports et télécommunications
- . Services marchands
- . Services financiers
- . Services non marchands

Nous affinerons ensuite l'analyse, grâce à la typologie élaborée par l'équipe STRATES en treize grandes catégories :

- .
Production de bien matériel – Bâtiment, génie civil et agricole (PB MBA) : construction, BTP, etc.
- .
Production de bien matériel – Industrie (PB MIN) : industrie
- .
Production de bien matériel – Agriculture (PB MAG) : agriculture, sylviculture, pêche, industrie agro-alimentaire, etc.
- .
Production circulation intermédiation – Flux (PCIFL) : transport, production et distribution d'énergie, etc.
- .
Production circulation intermédiation – Finance (PCIFI) : assurance, banque, etc.
- .
Production circulation intermédiation – Service économique (PCISE) : commerce de gros, immobilier, etc.
- .
Armée : militaires.
- .
Reproduction sociale élargie – Etat (RSEET) : administrations centrales, justice, commandement militaire, etc.
- .
Reproduction sociale élargie – Publique (RSEPU) : hôpitaux, université et recherche, services culturels, etc.
- .
Reproduction sociale élargie – Privée (RSEPR) : formations des adultes, radios, télévisions, etc.
- .
Reproduction sociale simple – Etat (RSSET) : services extérieurs de l'état, administrations locales, police, etc.
- .
Reproduction sociale simple – Publique (RSSPU) : crèches, sécurité sociale, éducation, associations, etc.
- .
Reproduction sociale simple – Privée (RSSPR) : commerce de détail, services marchands aux ménages, etc.

Comme nous l'avons déjà écrit dans les chapitres précédents, les données ventilées selon la grille STRATES ne sont disponibles qu'à compter de 1982. Cette relecture sera donc toujours limitée à la dernière période intercensitaire. Elle nous permettra malgré tout,

rappelons-le, de différencier les activités directement ou indirectement liées à la production (production matérielle et services aux entreprises), de celles concourant à la reproduction sociale, c'est-à-dire à la satisfaction des besoins des ménages (commerce de détail, services, ...).

L'ensemble des données concernant l'emploi étant issues de sondage au 1/5 ou au 1/4, nous serons toujours tenus d'effectuer des regroupements afin d'obtenir des agrégats de 2.000 emplois minimums. Ces regroupements seront de deux ordres : géographique et sectoriel.

Au plan géographique, nous regrouperons les données communales par type d'unités urbaines, ce qui nous permettra de cerner à grands traits l'évolution de l'emploi aux différents niveaux de la hiérarchie urbaine. Nous différencierons :

. Les bourgs : l'ensemble des unités urbaines comprises entre 2.000 et 5.000 habitants

. Les petites villes : unités urbaines comprises entre 5.000 et 20.000 habitants

. Les villes moyennes : unités urbaines de 20.000 à 100.000 habitants

. Une grande ville : Saint-Etienne

. La métropole : Lyon

Afin de comparer ce qui est comparable, ces différentes catégories d'agglomérations seront définies à chaque date en fonction de leur composition à ces mêmes dates selon la définition INSEE des unités urbaines. Nous comparerons ainsi, par exemple, l'ensemble des communes intégrées à une petite ville en 1968 avec l'ensemble de celles qui forment ce même niveau de la hiérarchie urbaine en 1990.

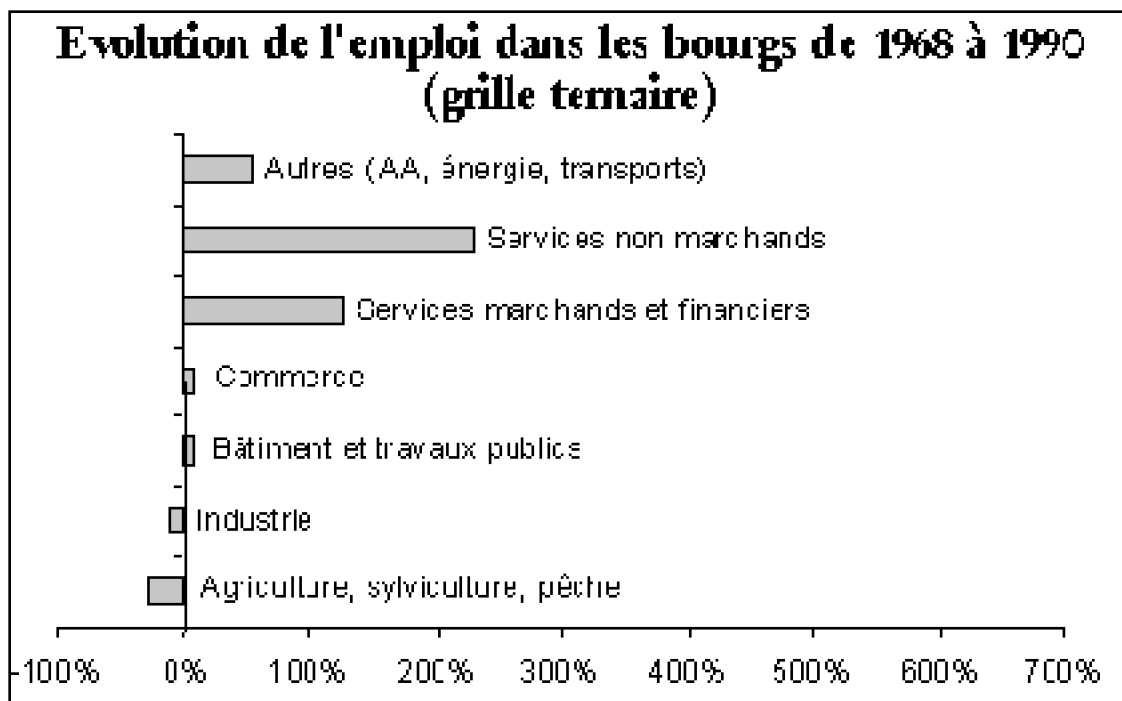
Malgré ces regroupements géographiques, nous n'atteindrons pas toujours le seuil statistique de 2.000 emplois. Dans ce cas, nous serons conduits soit à opérer de nouveaux regroupements sectoriels (services marchands et services financiers = services marchands et financiers), soit à les exclure de l'analyse (l'armée notamment).

1.2.1 Une tertiatisation de l'emploi à tous les niveaux de la hiérarchie urbaine

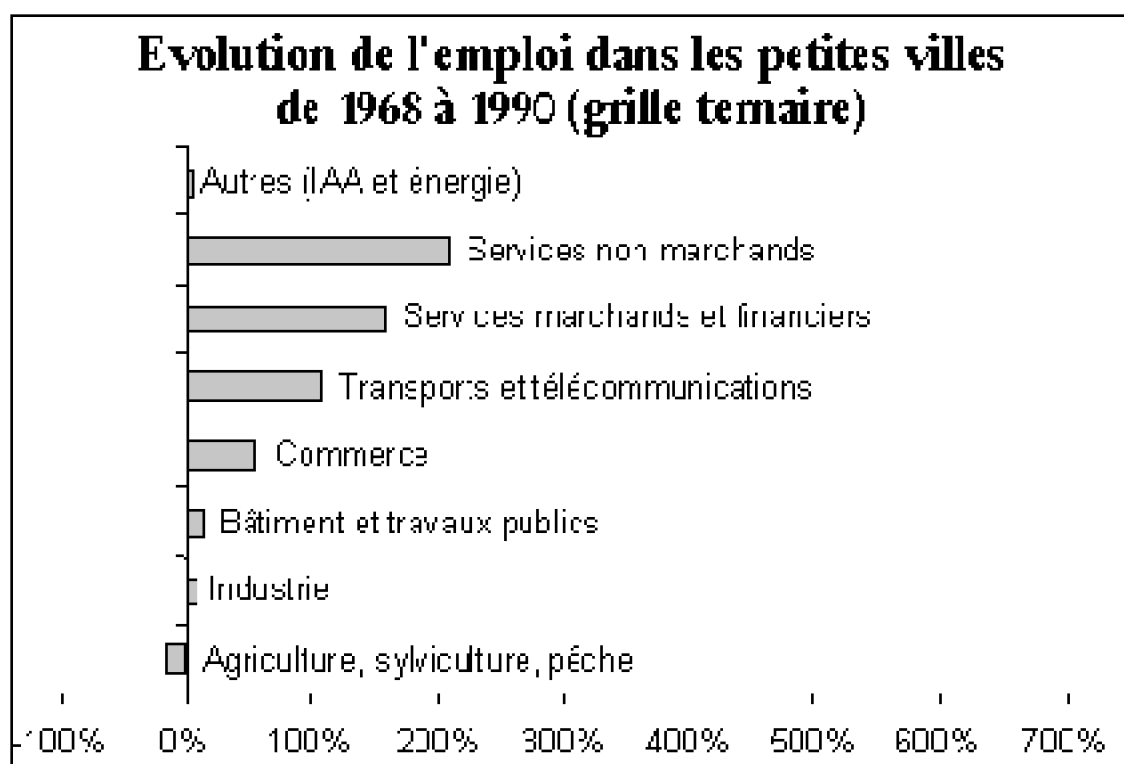
A travers les secteurs d'activités traditionnels de l'INSEE (annexe E), une lecture synthétique de l'évolution de l'emploi par grands types d'unités urbaines nous permet d'apercevoir la montée en puissance du secteur tertiaire sur l'ensemble de la hiérarchie urbaine.

Dans les bourgs, les petites villes et les villes moyennes (graphiques ci-dessous), l'évolution fut relativement similaire. Les emplois industriels et agricoles ont eu tendance à baisser légèrement ; les seconds d'ailleurs bien plus que les premiers. Seules les petites

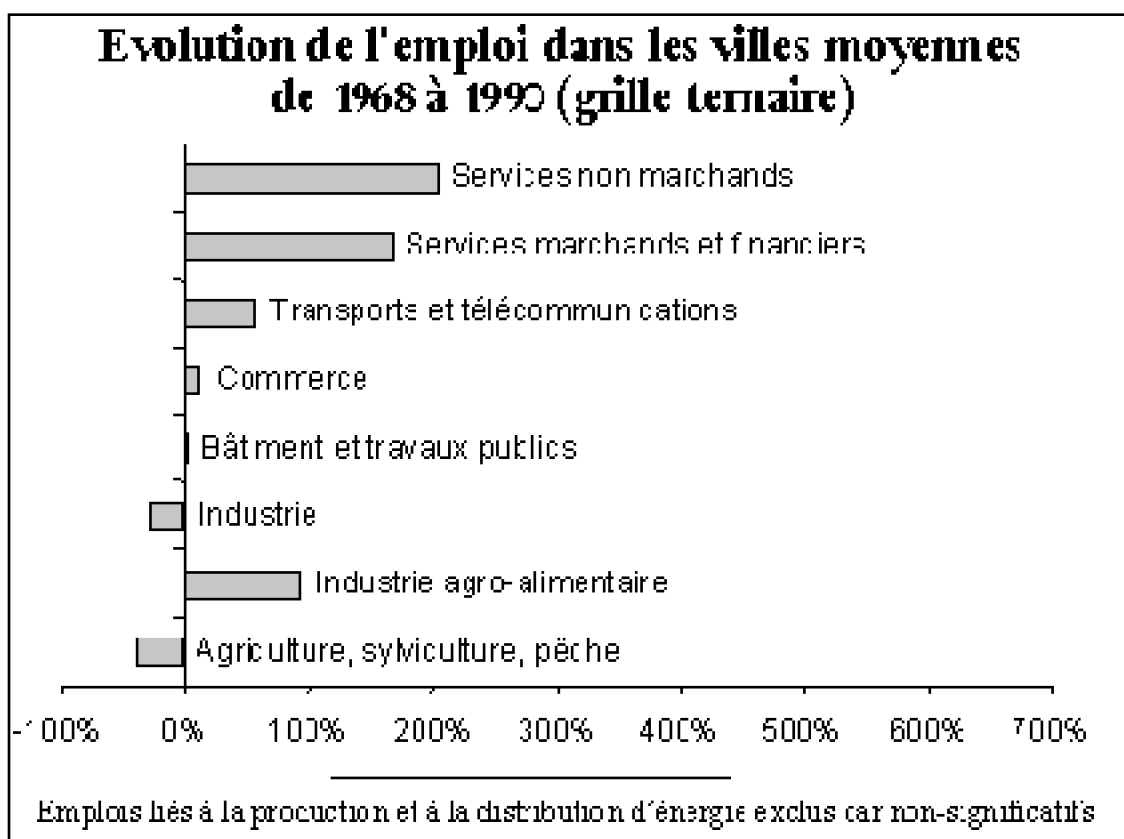
viles ont bénéficié d'une légère croissance de l'industrie au cours de cette période. L'ensemble du secteur productif n'est cependant pas en recul, car nous avons assisté dans le même temps à un essor léger mais généralisé de l'agro-alimentaire. Par-delà les évolutions économiques globales, il semble donc que ces niveaux intermédiaires et de base de la hiérarchie urbaine maintiennent, relativement, leur rôle traditionnel de centre de production matériel.



Graphique 29 : Evolution de l'emploi dans les bourgs de 1968 à 1990 (grille ternaire).



Graphique 30 : Evolution de l'emploi dans les petites villes de 1968 à 1990 (grille ternaire)



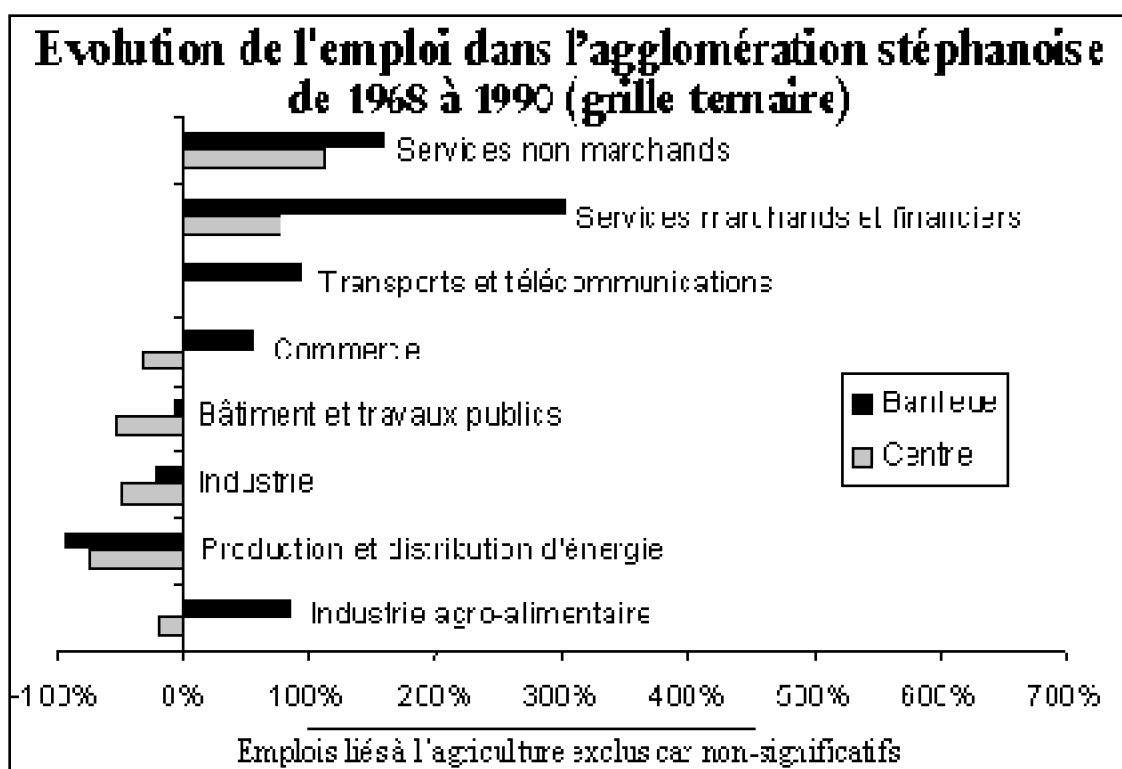
Graphique 31 : Evolution de l'emploi dans les villes moyennes de 1968 à 1990 (grille ternaire)

ternaire).

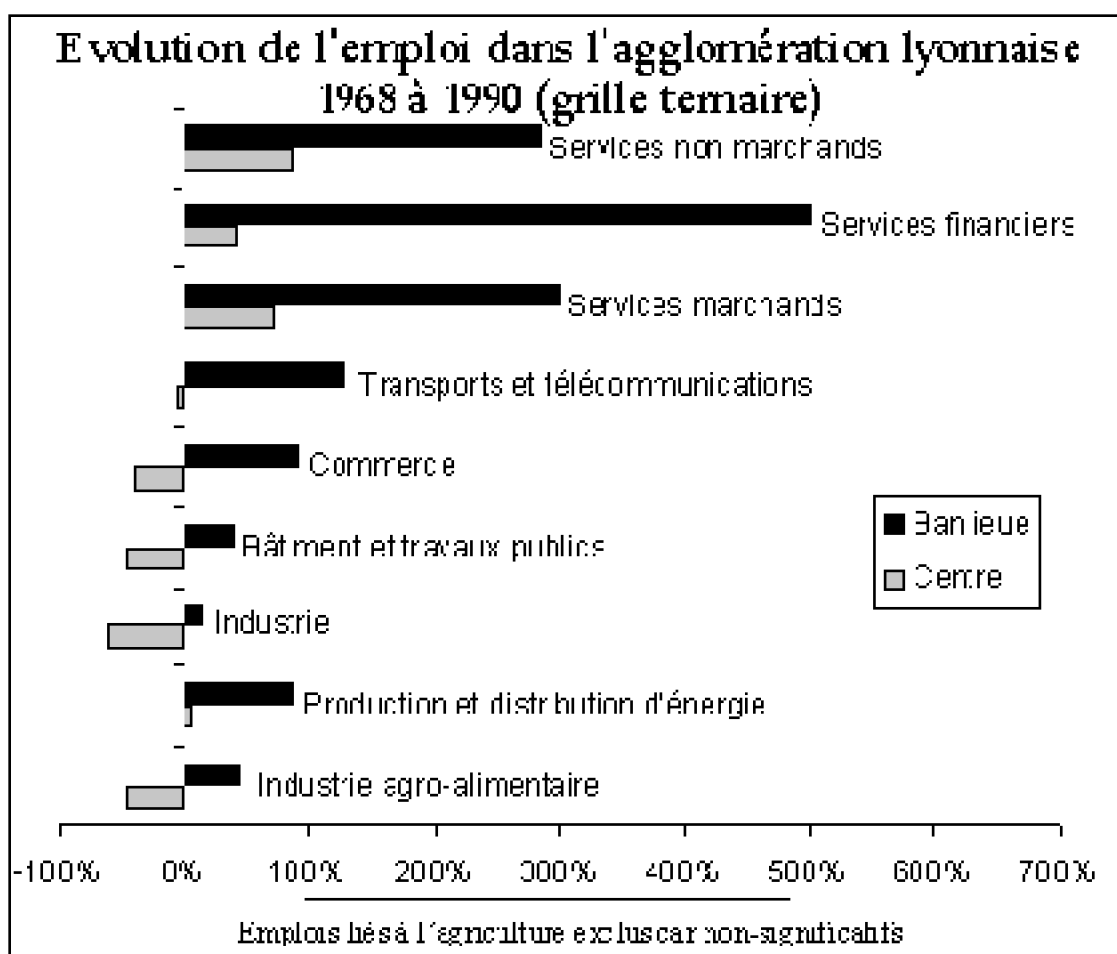
Les emplois liés au commerce et aux transports – télécommunications progressent pour leur part mais dans une bien moindre mesure que les services. Ce sont ces derniers, en effet, qui ont connu la croissance la plus importante et, d'ailleurs, selon une intensité relativement similaire à ces trois premiers niveaux de la hiérarchie urbaine. L'essor des services non marchands fut partout plus conséquent que celui des services marchands et financiers, ce qui semble indiquer que la puissance publique a joué un rôle considérable dans cette tertiairisation de l'emploi. N'est-ce pas elle, en effet, le principal producteur ou le principal financeur des services non-marchands ?

Autant que l'évolution de l'emploi nous permette d'en juger, il semble, en définitive, que ces niveaux subalternes de la hiérarchie urbaine aient réussi à maintenir, plus ou moins, leur rôle traditionnel de centre de production et même à accroître leur fonction tout aussi classique de centre de services. N'ont-ils pas réussi à développer leur secteur tertiaire et plus particulièrement encore celui relevant des secteurs public et parapublic ?

Au niveau supérieur de la hiérarchie urbaine (Saint-Etienne et Lyon), l'évolution de l'emploi fut sensiblement différente. Les emplois industriels ont baissé partout sauf dans la banlieue lyonnaise. Cette dernière semble ainsi pérenniser, voire renforcer son rôle en ce domaine, car ce léger essor se produit alors que les autres niveaux de la hiérarchie urbaine ont enregistré une baisse quasiment généralisée. Outre l'industrie, le secteur agro-alimentaire, les transports et les télécommunications progressent également, ici comme ailleurs, mais seulement dans les banlieues de ces deux villes.



Graphique 32 : Evolution de l'emploi dans l'agglomération stéphanoise de 1968 à 1990 (grille ternaire).



Graphique 33 : Evolution de l'emploi dans l'agglomération lyonnaise de 1968 à 1990 (grille ternaire).

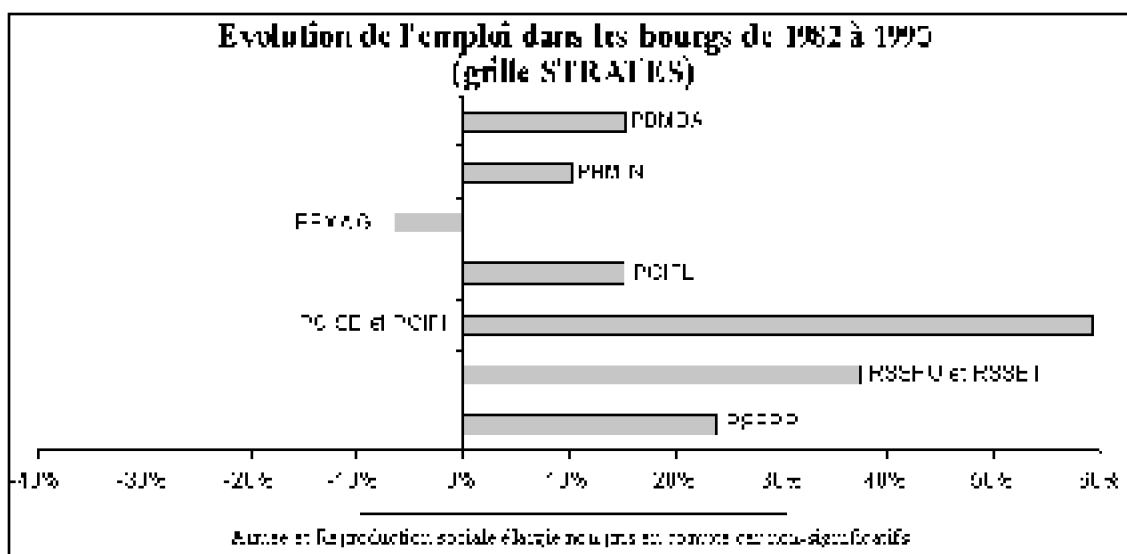
De fait, ce qui différencie ces niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine du reste des villes de la RUL, c'est essentiellement l'importance de l'essor des services marchands et financiers. Contrairement aux noyaux urbains secondaires, la croissance de ces derniers fut ici globalement supérieure à celle des services non-marchands. A Lyon et Saint-Etienne, la tertiairisation de l'emploi ne semble donc pas principalement renvoyer à l'action de la puissance publique, mais aussi et surtout à des logiques de marché, à des jeux et à des stratégies d'acteurs privés.

Si l'évolution des agglomérations lyonnaises et stéphanoises se différencie nettement de celle des niveaux intermédiaires et de base de la hiérarchie urbaine, elle ne fut pas pour autant similaire dans l'une et l'autre de ces villes. La croissance du tertiaire fut, d'une part, beaucoup plus importante dans la métropole qu'à Saint-Etienne. D'autre part, seule la primatiale des gaules a bénéficié d'un essor de la production et de la distribution d'énergie (grâce notamment au développement des différentes directions régionales d'EDF et de GDF). Somme toute, les services privés et certaines activités de commandement et d'organisation de la production et des échanges (distribution d'énergie) semblent s'être bien plus développés à Lyon qu'à Saint-Etienne, ce qui pourrait suggérer une concentration des fonctions les plus hautes dans la métropole.

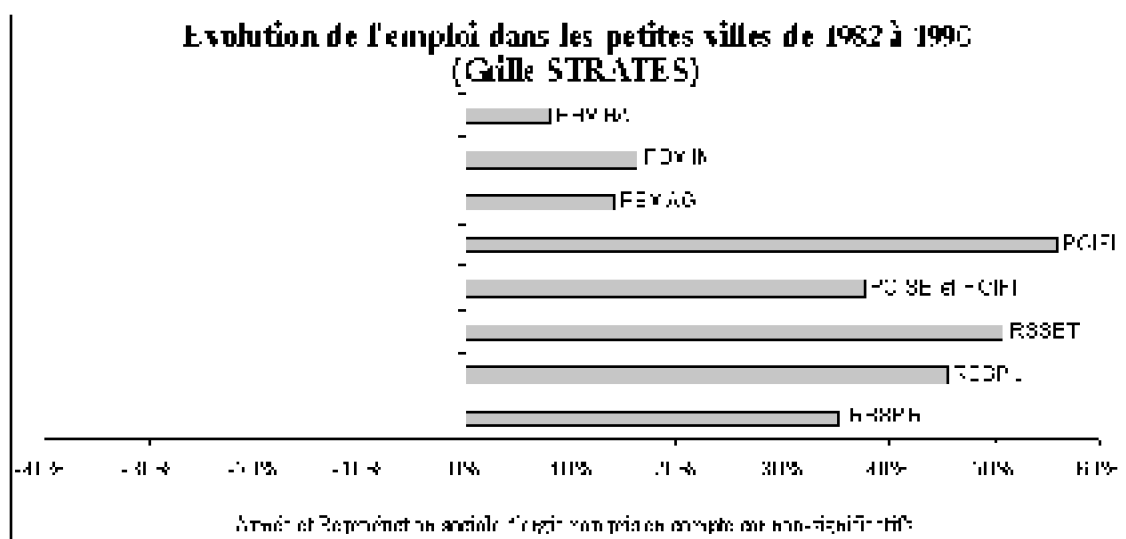
Ces premiers éléments nous permettent, en définitive, d'apercevoir l'importante tertiairisation de l'emploi sur l'ensemble de la hiérarchie urbaine, tertiairisation qui ne s'est donc pas toujours accompagnée d'un déclin du secteur industriel. Ils nous permettent également de souligner que cette croissance des services fut sensiblement différente dans le bas et dans le haut de la hiérarchie urbaine. Si la puissance publique semble être principalement en cause dans les niveaux subalternes, c'est le secteur privé, qui semble essentiellement à l'oeuvre aux échelons supérieurs.

1.2.2 Concentration des services de hauts niveaux et diffusion des services banaux

Une analyse sur la dernière période intercensitaire à travers la grille STRATES (annexe F) nous permet d'aller plus avant dans la recherche de la nature et du sens des évolutions constatées. Dans les bourgs et les petites villes (graphiques ci-dessous), l'évolution fut sensiblement similaire. D'une part, les emplois de production matérielle ont bénéficié d'une croissance globale, malgré la baisse du secteur agricole dans les bourgs, et d'autre part les emplois concourant indirectement à la production matérielle (transports, services divers aux entreprises, etc.) ont également connu une croissance qui fut même supérieure à celle enregistrée par la sphère de la production matérielle.



Graphique 34 : Evolution de l'emploi dans les bourgs de 1982 à 1990 (grille STRATES).



Graphique 35 : Evolution de l'emploi dans les petites villes de 1982 à 1990 (grille STRATES).

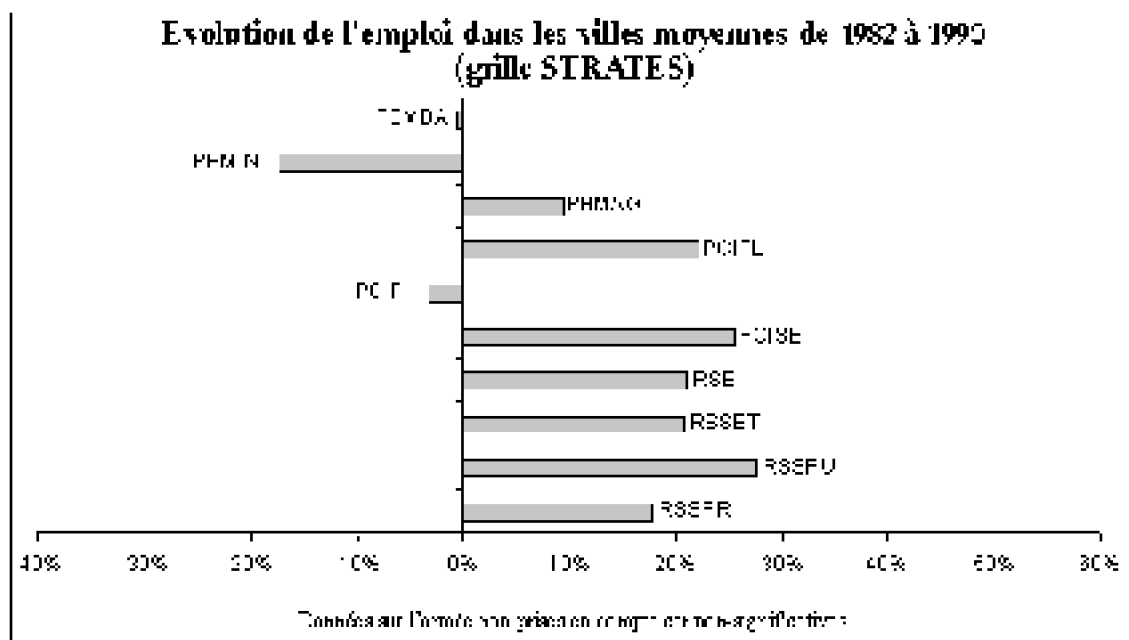
Il semble donc que ces niveaux de base de la hiérarchie urbaine maintiennent, plus ou moins, leur fonction héritée de centre de production concrète, ce qui confirme les impressions laissées par l'analyse précédente. Mais il semble également que les bourgs et les petites villes développent des emplois de production indirecte (logistiques, services économiques et financiers), ce qui tendrait à indiquer que leur rôle dans le cycle de production n'est pas un simple archaïsme amené à disparaître à moyen ou long terme. S'ils développent de nouvelles activités concourant à la production, cela ne signifie-t-il pas qu'ils s'adaptent plus ou moins aux mutations en cours ? Cela n'implique-t-il pas, en d'autres termes, qu'ils font bien mieux que résister aux transformations économiques, mais qu'ils s'y insèrent, même si les données dont nous disposons ne permettent pas de préciser la nature de cette insertion et leur rôle exact dans le cycle de production ? Cependant le bon sens nous conduit à postuler que ces emplois indirectement liés à la production sont loin d'être toujours de très haut niveau.

Sur le plan des services aux ménages, les bourgs et les petites villes ne détiennent toujours qu'un nombre négligeable d'emplois de reproduction sociale élargie, c'est-à-dire liés à des services aux ménages de haut niveau. Le total cumulé à chacun de ces niveaux ne dépassant pas les 2.000 emplois, nous n'avons donc pas pu les prendre en compte, mais cela n'en est pas moins lourd de sens.

A l'inverse, nous pouvons relever toute l'ampleur de la croissance de la reproduction sociale simple, c'est-à-dire des services aux ménages plus ou moins basiques. Dans ces deux catégories de villes, cet essor fut principalement l'oeuvre des secteurs publics et parapublics ce qui confirme, une nouvelle fois, toute l'importance de la puissance publique dans le développement du tertiaire en ces niveaux de base de la hiérarchie urbaine.

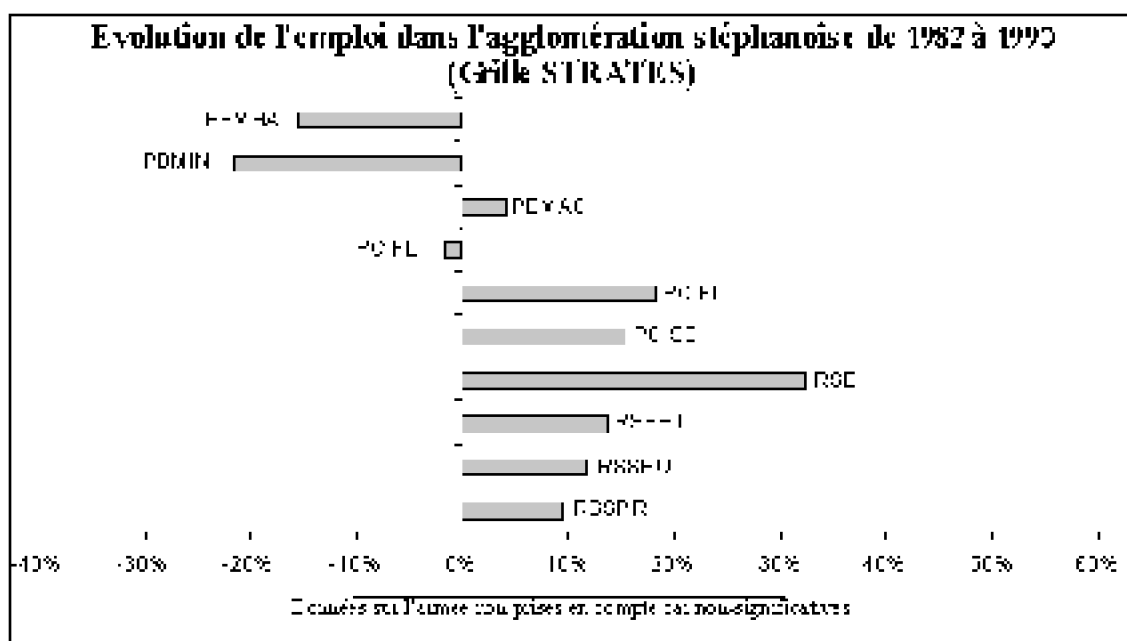
Si nous portons maintenant notre regard sur les échelons supérieurs de la hiérarchie urbaine (graphiques ci-dessous), c'est-à-dire les villes moyennes, Saint-Etienne et Lyon, nous pouvons apercevoir que les emplois de production matérielle baissent globalement, hormis dans les secteurs agro-alimentaires dans les villes moyennes et à Saint-Etienne,

ainsi que dans le secteur du bâtiment et du génie civil dans la banlieue lyonnaise. Parallèlement à ce déclin, nous assistons à une croissance très nette des emplois de production abstraite, mais avec des différences sensibles.



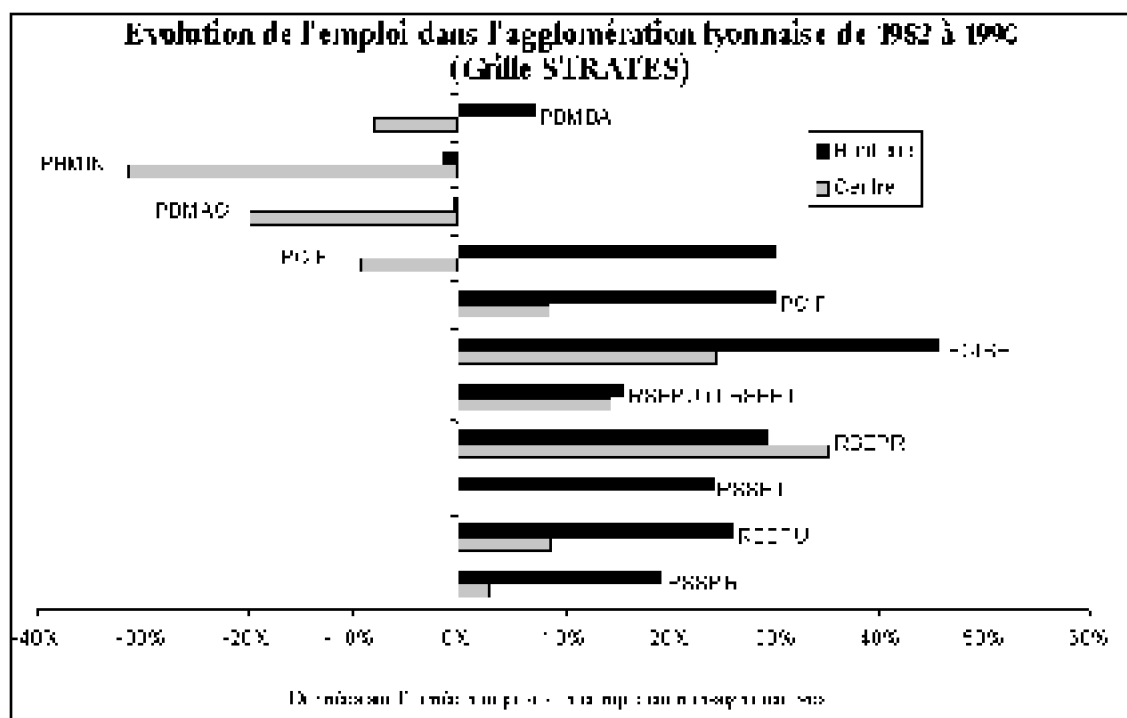
Graphique 36 : Evolution de l'emploi dans les villes moyennes de 1982 à 1990 (grille STRATES).

Dans les villes moyennes, il s'agit des transports, des télécommunications et des services économiques. L'impression générale est donc celle d'une croissance de la logistique et des services courants aux entreprises (banques, expertise comptable, etc.).



Graphique 37 : Evolution de l'emploi dans l'agglomération stéphanoise de 1982 à 1990
(grille STRATES).

A Saint-Etienne, la croissance des services économiques est comparable à celle observée au niveau des villes moyennes, mais à la différence de ces dernières, ce n'est pas le secteur des flux mais celui des services financiers qui s'est également développé. L'enclavement de Saint-Etienne vis-à-vis du grand couloir rhodanien explique sans doute, du moins en partie, la faiblesse des transports. L'essor des services financiers suggère cependant que les services produits dans l'agglomération stéphanoise sont d'un niveau sensiblement supérieur à ceux présents dans les villes moyennes et il semblerait alors, si nous nous en tenons à cette proposition, que Saint-Etienne se distingue toujours, dans la sphère productive, du niveau intermédiaire de la hiérarchie urbaine.



Graphique 38 : Evolution de l'emploi dans l'agglomération lyonnaise de 1982 à 1990 (grille STRATES).

La métropole lyonnaise enfin, a connu une croissance de l'ensemble de ces secteurs liés aux services aux entreprises et, qui plus est, dans des proportions beaucoup plus importantes qu'à Saint-Etienne ou dans les villes moyennes. Les transports et télécommunications ont nettement diminué dans le centre-ville mais ont connu un essor remarquable en banlieue. Les services financiers et économiques se sont, enfin, développés dans le centre comme dans la périphérie. La métropole semble ainsi développer une gamme plus étendue de services aux entreprises et l'importance des services financiers suggère même que ces services sont d'un niveau sensiblement plus élevés qu'à Saint-Etienne et à fortiori dans les villes moyennes. En cela, l'agglomération lyonnaise n'affirme-t-elle pas ou plus exactement ne conforte-t-elle pas ses fonctions d'organisation de la production sur une aire élargie ? L'évolution de l'emploi ne suggère-t-elle pas que les services les plus rares, les fonctions de commandement et d'organisation de la production et des échanges continuent à s'y concentrer ?

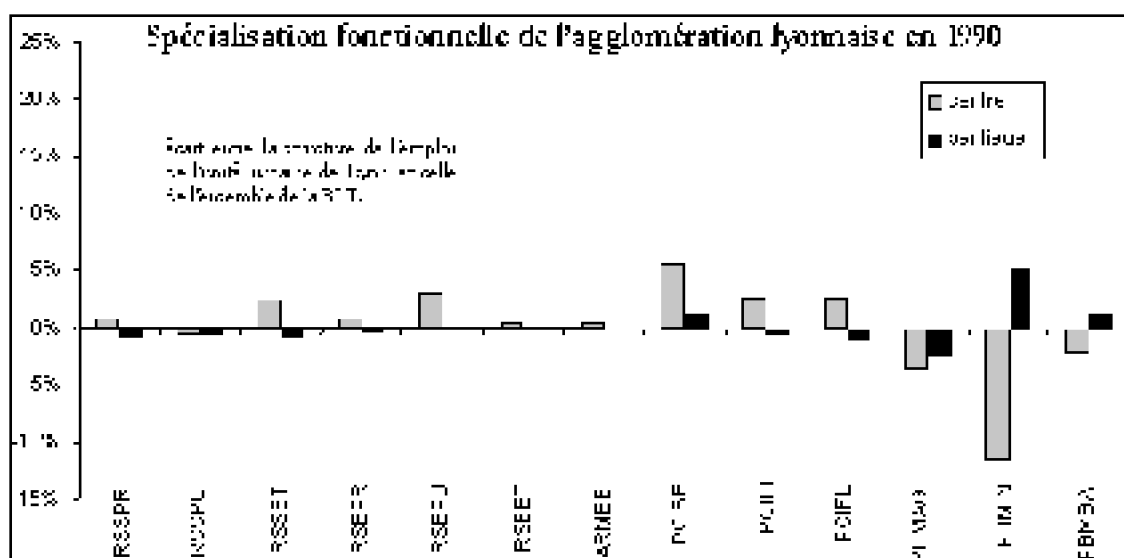
Sur le plan de la reproduction sociale, les différences entre les trois niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine sont encore plus visibles. Alors que la croissance des services de base aux ménages (RSS) et des services plus élaborés (RSE) fut similaire dans les villes moyennes (respectivement +21,46% et +21,12%), l'essor de la reproduction sociale élargie a été nettement plus important que celui de la reproduction sociale simple à Saint-Etienne (RSE : + 32,59% contre RSS : + 11,09%) et dans le centre de Lyon (RSE : + 17,78% contre RSS : + 3,88%). Seule la banlieue métropolitaine s'est comportée à l'inverse avec un gonflement plus important de la reproduction sociale simple, même si celui de la reproduction sociale élargie a été loin d'être négligeable (RSE : + 17,23% contre RSS : + 17,23%).

Il semble donc, globalement, que plus la ville était importante et plus elle a bénéficié d'un essor conséquent de ses services aux ménages de haut niveau. Signalons d'ailleurs, que ces évolutions étant exprimées en valeur relative, cette évolution traduit non seulement une transformation conséquente de la structure de l'emploi à chaque niveau de la hiérarchie urbaine, mais également, si nous traitons de valeur absolue, un véritable mouvement de concentration de ce type d'emplois dans les villes les plus importantes.

Il apparaît, en outre, comme le montre le graphique 38 que la sphère privée n'est pas étrangère à ce phénomène centripète. Dans la métropole lyonnaise, c'est bien la reproduction sociale élargie privée qui a connu la croissance la plus conséquente, ce qui nous renvoie de nouveau à l'analyse précédente sur les secteurs d'activité traditionnels de l'INSEE.

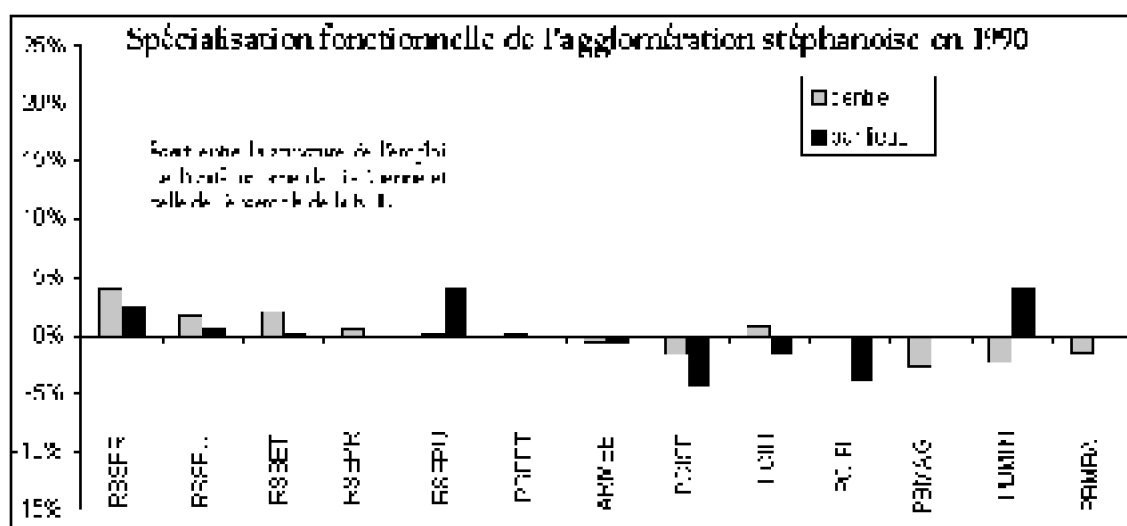
1.2.3 L'évolution fonctionnelle de la hiérarchie urbaine de la RUL : esquisse d'une typologie

Si nous reprenons maintenant les enseignements tirés de la grille ternaire et de la grille STRATES, nous pouvons esquisser une lecture de la spécialisation fonctionnelle des différents niveaux de cette hiérarchie urbaine (annexe G). Globalement, cela semble indiquer une très nette hiérarchisation fonctionnelle entre les villes de la RUL.



Graphique 39 : Spécification fonctionnelle de l'agglomération lyonnaise en 1990.

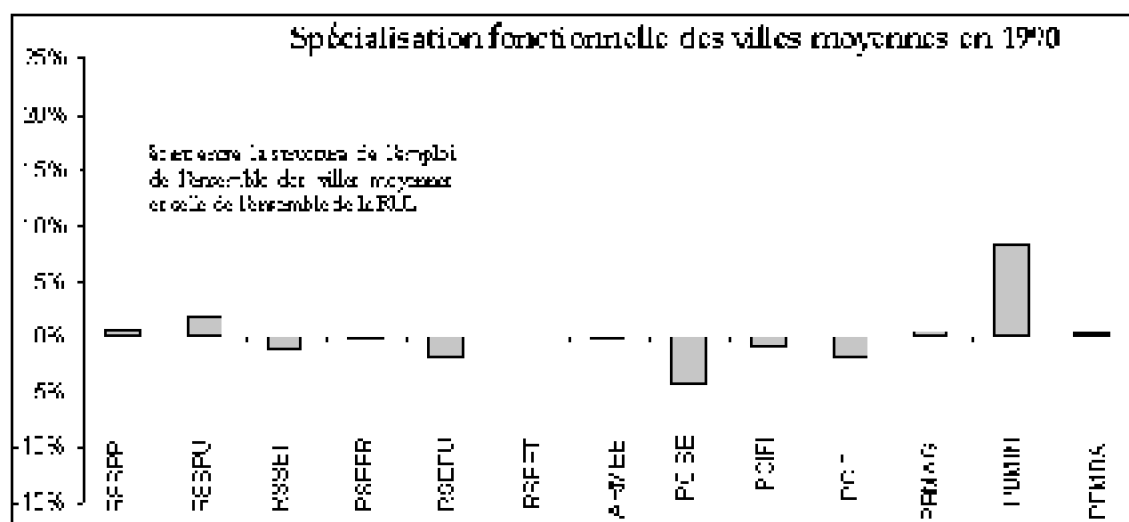
La métropole semble renforcer sa position d'organisatrice de la production et des échanges à l'échelle régionale (sur-représentation des emplois de circulation et d'intermédiation), ainsi que son rôle d'encadrement de haut niveau des populations (importance de la reproduction sociale élargie). Enfin, même si l'on note une certaine baisse des emplois industriels (PBMIN) durant la dernière période intercensitaire, l'agglomération lyonnaise, ici ses banlieues, conserve un poids très important en tant que centre de production concrète.



Graphique 40: Spécification fonctionnelle de l'agglomération stéphanoise en 1990.

L'agglomération stéphanoise, quant à elle, est bien en mal de disputer les fonctions supérieures de la sphère productive à la métropole rhodanienne. Même si les services économiques et financiers aux entreprises ont connu une croissance certaine au cours de ces trente dernières années, Saint-Etienne reste encore essentiellement un centre de production industrielle, qui plus est en déclin comme nous avons pu le voir plus haut. Elle ne développe des fonctions de hauts niveaux qu'en matière de services aux

ménages (reproduction sociale élargie), secteur où elle possède un profil relativement similaire à l'agglomération lyonnaise. Prise dans cette distorsion entre production et reproduction sociale, l'agglomération stéphanoise nous apparaît, en somme, comme un centre de production industriel sans grande fonction de haut niveau en la matière, mais aussi comme un centre d'encadrement de la population d'un niveau relativement important, ce qui la place, à notre sens, dans une situation relativement ambivalente.



Graphique 41: Spécification fonctionnelle des villes moyennes en 1990.

Malgré le développement des services aux entreprises, les villes moyennes restent tout comme Saint-Etienne, avant tout et surtout, des centres de production industrielle. Mais à la différence de l'agglomération stéphanoise, elles ne réussissent pas pour l'instant à se distinguer en tant que centre supérieur de services aux ménages. Elles ne développent que des services basiques produits par les secteurs publics mais aussi privés. L'importance de ce dernier secteur les distingue cependant des niveaux subalternes de la hiérarchie urbaine, et indique qu'elles sont à même de proposer une gamme sans doute plus large de services aux ménages, même si cette gamme reste composée de services relativement basiques.

sens nettement divergeants.

Les services aux entreprises et aux ménages de haut niveau semble se concentrer respectivement dans la seule métropole ou dans cette dernière adjointe de l'agglomération stéphanoise.

Ce mouvement centripète principalement porté par des acteurs privés s'oppose manifestement à un mouvement de diffusion des services de base aux ménages et de manière plus limitée aux entreprises. La diffusion de ces services aux ménages, de cette reproduction sociale simple semble manifestement promue avant tout et surtout par la puissance publique, soit directement, soit indirectement.

Tableau 13 : Les spécialisations fonctionnelles des différents niveaux de la hiérarchie urbaine à travers l'emploi

Niveau de la hiérarchie urbaine	Sphère de la production	Sphère de la reproduction sociale
Lyon	Centre d'organisation de la production et des échanges	Centre d'encadrement social de très haut niveau
Saint-Etienne	Centre de production industrielle	Centre d'encadrement social de haut niveau
Villes moyennes	Centre de production industrielle	Centre de services de base – gamme étendue
Bourgs et petites villes	Centre de production polyvalent	Centre de services de bases – gamme restreinte

Conclusion de section

Autant que l'emploi permette de l'apprécier, il semblerait, en définitive, que les hypothèses tirées de nos trois monographies soient globalement confirmées.

La tertiairisation de l'emploi semble manifestement pérenniser, voire renforcer la métropole en tant que centre de commandement et d'organisation pour l'ensemble de la RUL. Elle semble également confirmer les centres secondaires non pas tellement en tant que centre de production subalterne, mais surtout comme échelon de base de l'encadrement socio-territorial.

Ainsi la ville agglomérée, non plus seulement la métropole ou les noyaux urbains périphériques pris un à un, mais collectivement en tant qu'ensemble organisé et hiérarchisé, semble conserver un sens et une fonction dans les dynamiques en cours. Si elle est bien la source de cette ville diffuse et de ces polarités périphériques, il semble cependant qu'elle ne s'y dissolve pas totalement. La métapolisation, c'est-à-dire ce processus de constitution d'une ville qui va au-delà de la ville traditionnelle²²⁹, nous apparaît alors comme un processus complexe de concentration mais aussi de diffusion, d'intégration dans un seul et même système socio-spatial mais aussi de ré-allocation ou de re-signification fonctionnelle.

²²⁹ pour reprendre la définition étymologique de F. Ascher, 1995-a.

2. Métropolisation et réorganisation de l'armature urbaine

La dilatation de la métropole, l'intégration métropolitaine semble induire une transformation fonctionnelle de l'armature urbaine préexistante et non la perte de toutes leurs fonctions. Elle provoque également une mutation relativement sensible de son architecture territoriale, c'est-à-dire de l'organisation relative des différentes agglomérations les unes par rapport aux autres et de leur façon de mailler le territoire.

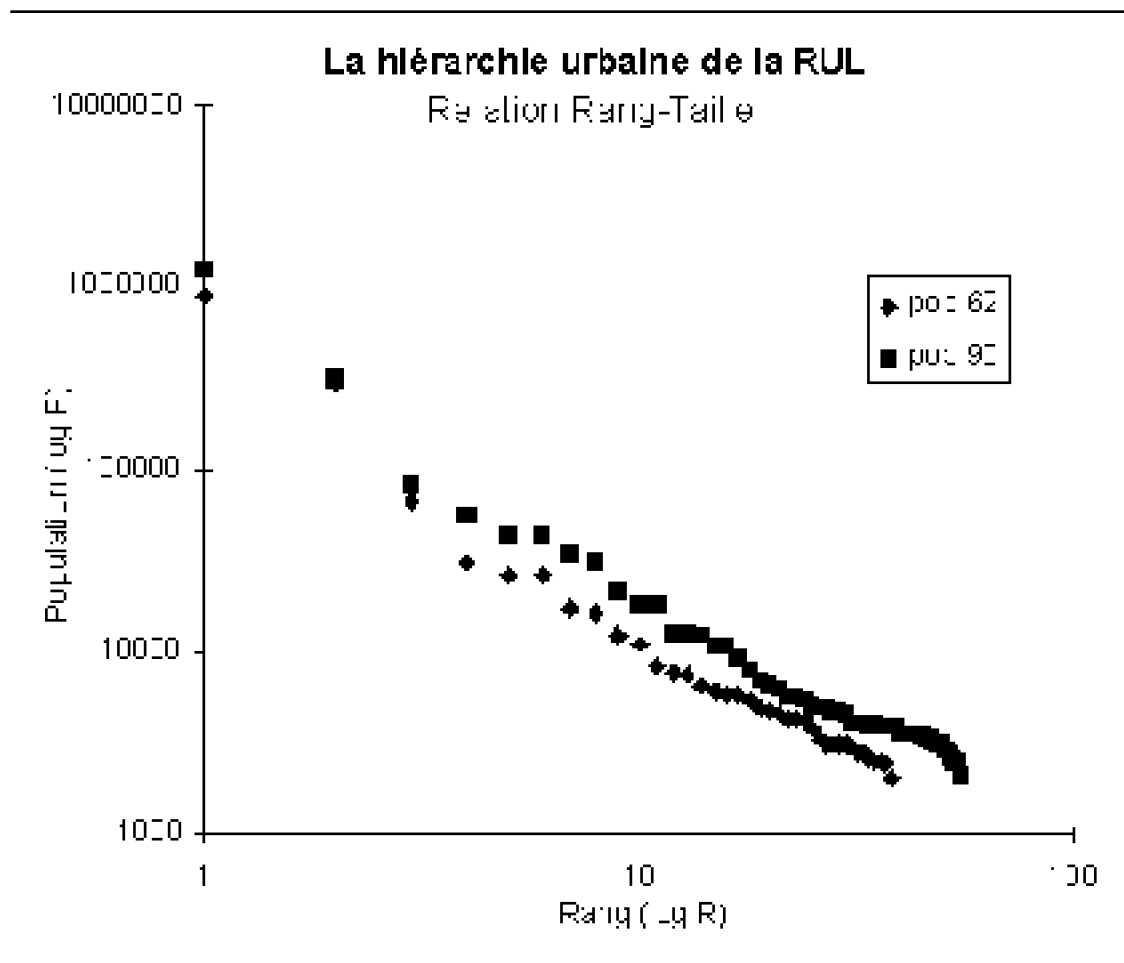
Afin d'étayer cette assertion, nous nous proposons tout d'abord d'analyser l'évolution des agglomérations urbaines de la RUL de 1962 à 1990, en tant qu'ensemble constitué. Ceci nous permettra d'observer que si l'armature urbaine ne perd pas toute fonction, elle tend même à se renforcer au plan démographique et numérique, du moins si nous en croyons la définition INSEE des unités urbaines. Ce renforcement d'ensemble masque cependant une profonde transformation de l'organisation territoriale de cette armature urbaine et à travers cela, des principes qui la sous-tende. Nous pourrions ici discerner que si l'avènement de cette ville région n'induit pas la disparition des villes denses ni fonctionnellement, ni démographiquement, ni une à une, ni en tant qu'ensemble ; elle provoque néanmoins des transformations d'importance. En l'espèce, l'intégration de cette armature urbaine à l'intérieur du système socio-spatial lyonnais semble bien, du moins est-ce notre proposition, tendre à la transformer en véritable armature intra-urbaine.

2.1 Le renforcement de la hiérarchie urbaine

L'analyse que nous allons développer ici se propose de comparer à trente ans d'intervalle la hiérarchie urbaine de la RUL. Nous utiliserons pour cela la composition et la population des unités urbaines selon l'INSEE en 1962 et 1990. En construisant un graphique doublement logarithmique ayant en abscisse le rang occupé par les agglomérations de la RUL dans la hiérarchie urbaine et en ordonnée leur population, nous pouvons obtenir une représentation grossière de cette hiérarchie. C'est ce que représente le graphique ci-dessous.

Comme nous pouvons le constater, à trente ans d'intervalle, la forme de la distribution reste globalement la même. En 1962, comme en 1990, la taille des villes²³⁰ varie toujours inversement proportionnellement à leur rang dans la hiérarchie urbaine. Le coefficient de détermination entre ces deux termes était de 96,14% en 1962. Il est de 96,76% trente ans plus tard. On constate malgré tout quelques modifications non pas dans l'allure générale de la distribution mais dans son modelé : un relèvement et un allongement de la distribution de 1990 par rapport à celle de 1962. Ces modifications de détail sont, en fait, plus lourdes de sens qu'il n'y paraît de prime abord.

²³⁰ Pour la nomenclature de cette hiérarchie urbaine se reporter à l'annexe H.



Graphique 44 : La hiérarchie urbaine dans la RUL : relation rang - taille en 1962 et 1990.

2.1.1 Métropolisation et renforcement des niveaux subalternes de la hiérarchie urbaine

Le relèvement de la distribution entre 1962 et 1990 traduit la croissance démographique globale des agglomérations de la RUL durant cette période. Si cet essor fut quasi général, il fut néanmoins loin d'être homogène, c'est-à-dire proportionnel à la population initiale des villes. Certaines agglomérations, à commencer par la métropole, ont bénéficié d'un développement plus important que les autres villes et ceci a eu un impact sur le modelé de la distribution. Comme le montre le graphique ci-dessus, la primatie lyonnaise s'est renforcée tandis que se formaient ou se consolidaient différents paliers de villes secondaires.

Le graphique, en échelle logarithmique, gomme quelque peu l'essor de la métropole.

Toutefois, celui-ci est bien réel. Alors qu'en 1962, la droite ajustant les trois premières villes (Lyon, Saint-Etienne et Saint-Chamond) avait une pente de - 2,28, elle était en 1990 de - 2,43 : ce raidissement illustre l'écart croissant existant entre la ville primatale et les autres agglomérations.

Un plus peu plus bas dans la hiérarchie urbaine, du côté des villes moyennes, on constate une accentuation de la convexité de la distribution entre la quatrième et la onzième ville, ce qui traduit un renforcement de ce niveau des villes intermédiaires. En 1962, il était composé de deux paliers distincts. Le premier était formé de trois unités urbaines (Givors, Vienne et Villefranche-sur-Saône-sur-Saône) dont les populations allaient de 26.000 à 30.000 habitants. Le second regroupait deux villes (Roussillon et Bourgoin-Jallieu) de 16.000 et 17.000 habitants.

—
En 1990, on trouve non plus cinq mais huit agglomérations dont les populations sont comprises entre de 17.000 et 55.000 habitants (Villefranche-sur-Saône, St-Just-St-Rambert, Vienne, Roussillon, Bourgoin-Jallieu, Charvieu-Chavagneux, Villefontaine, Anse). L'amplitude de taille de ces villes s'est donc accentuée, mais cette première impression doit être relativisée, car un certain nombre d'entre elles ne sont pas isolées, mais intégrées dans de quasi-conurbations.

—
Si nous tenons compte de cet élément, il apparaît alors que ces villes moyennes ont des gabarits extrêmement proches les uns des autres : Villefranche-sur-Saône : 55.249 habitants, Vienne : 43.457 habitants, Bourgoin-Jallieu / Villefontaine : 49.699 habitants et même 55.253 si l'on rajoute l'Isle-d'Abeau, Saint-Just-Saint-Rambert : 45.500 habitants et Roussillon : 34.130. Nous ne comptons que deux agglomérations moins importantes, mais aussi plus proches de la métropole : Anse 17.762 habitants et Charvieu-Chavagnieu 21.342 habitants.

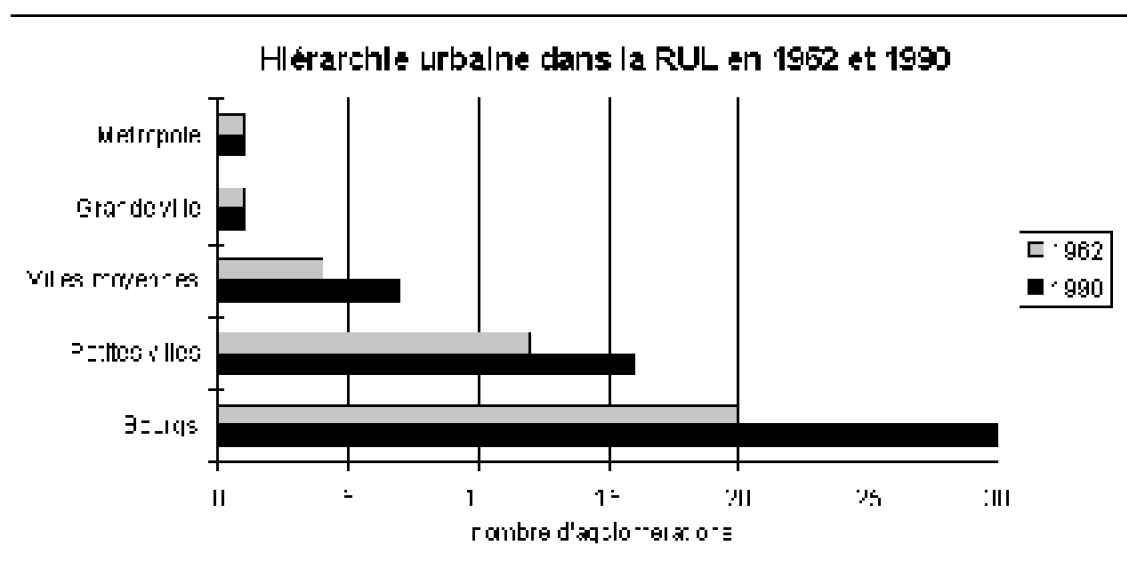
—
Malgré ces deux exceptions, il semblerait donc que la métropolisation soit allée de pair avec un renforcement et une certaine standardisation de ce niveau des villes intermédiaires : renforcement par accroissement de leur nombre et standardisation de leur gabarit entre 40.000 à 50.000 habitants.

—
Cette impression de renforcement nous la ressentons plus bas encore dans la hiérarchie urbaine du côté des bourgs et des petites villes. En 1962, nous avons un quasi-continuum d'une trentaine d'agglomérations allant de 2.000 à 8.000 habitants. Seules s'individualisaient quelque peu, deux villes (Tarare et Roche-la-Molière) aux environs de 11.000 habitants.

—
En 1990, nous avons plus d'une quarantaine de villes regroupées en deux paliers relativement distincts, le premier composé de petites villes aux environs de 10.000 habitants, le second de bourgs aux alentours de 3.000.

2.1.2 Etoffement de la hiérarchie urbaine

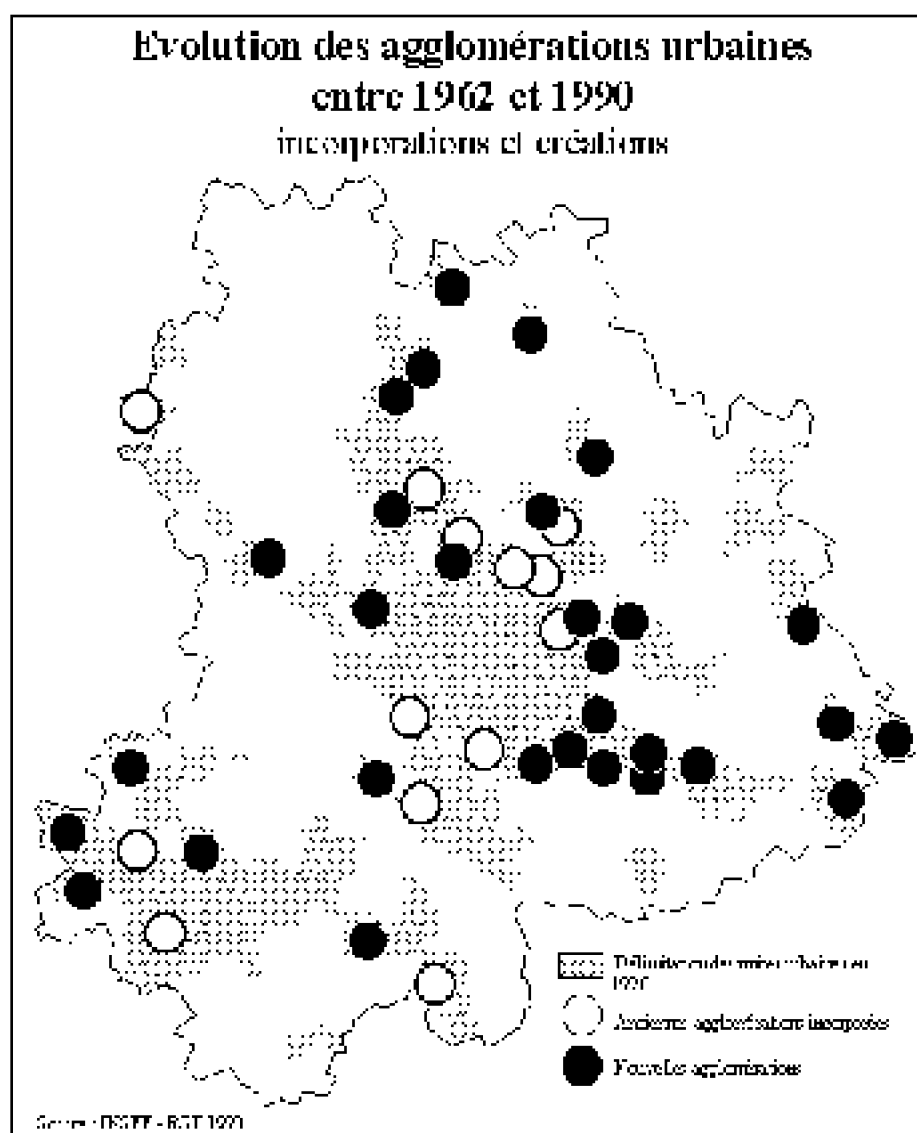
Si le relèvement de la distribution entre 1962 et 1990 traduit une croissance démographique globale des unités urbaines de la RUL et donc un renforcement de cette hiérarchie urbaine, l'allongement de la distribution sur cette même période marque une autre forme de renforcement de cette hiérarchie mais, cette fois ci, par augmentation du nombre de ses composantes. En trente ans, l'armature urbaine de la RUL a été renforcée par dix-sept agglomérations supplémentaires. Comme l'illustre le graphique ci dessous, cet étoffement a bénéficié aux niveaux intermédiaires et de base de la hiérarchie urbaine.



Graphique 45 : Hiérarchie urbaine dans la RUL en 1962 et 1990.

La formation de nouvelles agglomérations a même été plus importante que ne le laisserait supposer ce graphique. En effet, ce n'est pas dix-sept nouvelles unités urbaines qui se sont formées dans la RUL entre 1962 et 1990 mais trente. Cependant, dans le même temps, treize villes préexistantes étaient incorporées dans des agglomérations plus importantes et c'est pourquoi, à trente ans d'intervalle, le nombre de villes ne progresse que de dix-sept.

Comme le montre la carte ci-dessous, sur les trente-huit agglomérations que comptaient la RUL en 1962, neuf (Brignais, Givors, Meyzieu, Miribel, Montluel, Neuville-sur-Saône, Saint-Maurice-de-Beynost, Saint-Symphorien-d'Ozon et Trévoux) ont été absorbées par l'agglomération lyonnaise, une autre (Roche-la-Molière) par Saint-Etienne, une autre (Condrieu) par Roussillon, une encore (Andrézieux-Bouthéon) par Saint-Just-Saint-Rambert et une dernière (Bourg-de-Thizy) par Thizy.



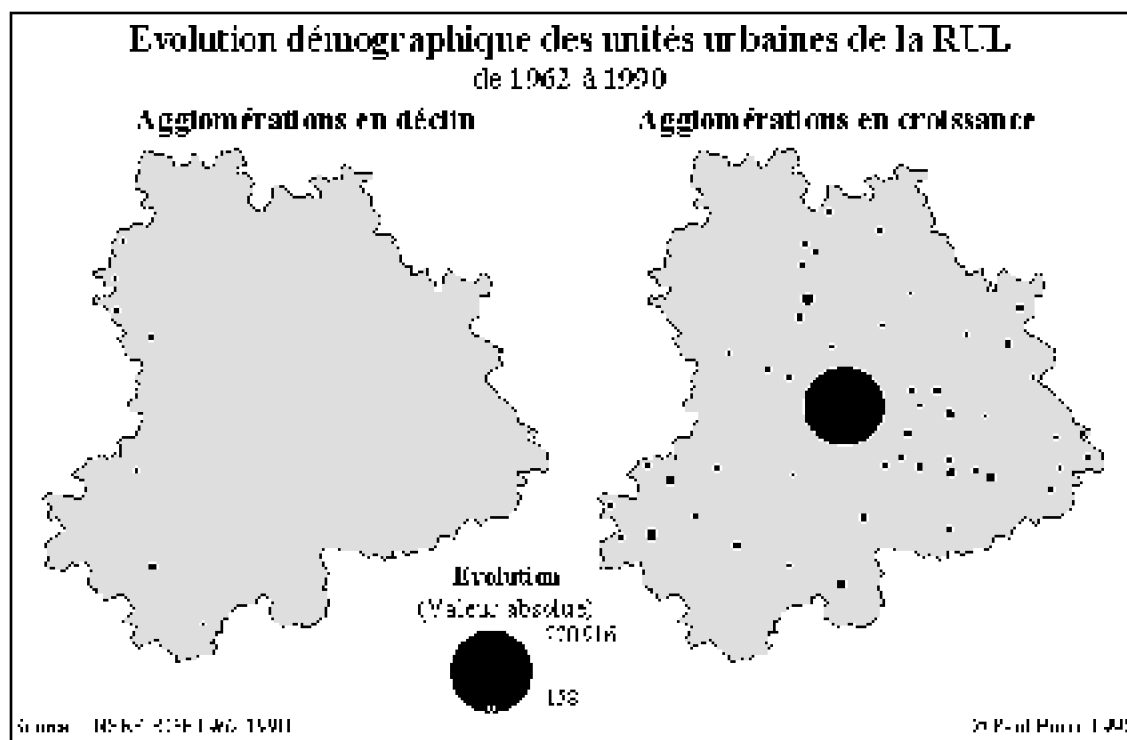
Carte 40 : Evolution des agglomérations urbaines entre 1962 et 1990 : incorporations et créations.

La croissance spatiale de certaines agglomérations, et avant toute chose celle de Lyon, a donc été alimentée non seulement par la formation de nouvelles banlieues mais aussi par l'absorption de petits noyaux urbains périphériques. Malgré tout, ceci n'a pas généré un étiolement de l'armature urbaine, car dans le même temps vingt-trois bourgs et sept petites villes se sont formés.

Ceux-ci se localisent en priorité autour de la métropole lyonnaise : l'espace stéphanois ne bénéficie que de cinq nouvelles villes. Le bilan contrasté entre ces deux territoires suggère évidemment qu'il existe un lien important entre métropolisation, périurbanisation et développement de centres urbains secondaires. Loin de s'exclure, ces différents phénomènes semblent être en congruence, ce qui conforte, une nouvelle fois, notre proposition selon laquelle la ville agglomérée, y compris dans ses formes les plus modestes, conserve un sens dans les dynamiques en cours.

2.2 La restructuration de l'armature urbaine

Afin d'affiner notre étude, nous nous proposons maintenant d'analyser la manière dont cette armature urbaine, c'est-à-dire cet ensemble de villes disposées dans l'espace, a évolué au cours de cette période et les facteurs qui ont pu influencer sur son évolution. Nous observerons de nouveau l'évolution démographique²³¹ des unités urbaines de la RUL entre 1962 et 1990, mais nous utiliserons cette fois-ci une seule et même délimitation : celle de 1990. Certaines villes ayant été incorporées dans d'autres agglomérations au cours de cette période et n'étant plus, de ce fait, individualisées dans les statistiques officielles, la comparaison entre délimitations de 1962 et de 1990 aurait été trop délicate.



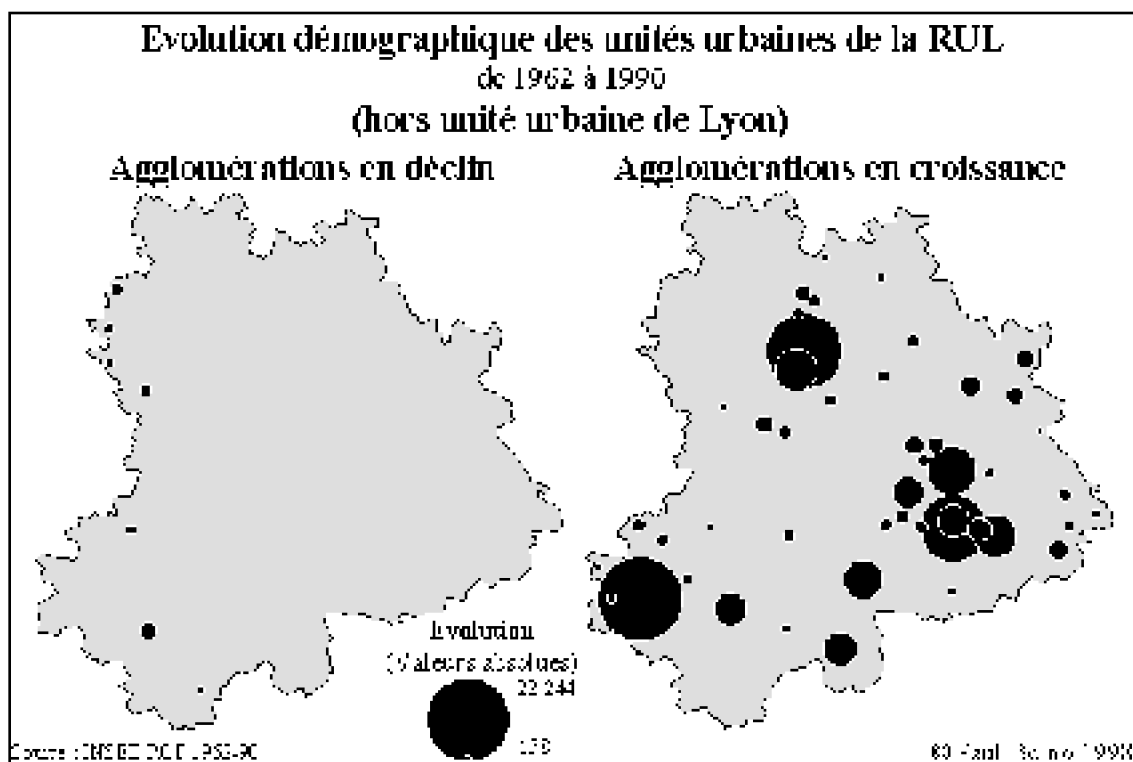
Carte 41 : Evolution démographique des unités urbaines de la RUL de 1962 à 1990.

La carte ci-dessus nous montre, tout d'abord, combien la croissance de la métropole

²³¹ Evolution démographique = Population sans double compte 1990 - population sans double compte 1962.

a supplanté, et de loin, l'essor des autres villes. Lyon progresse de 270.916 habitants, soit + 27,33% par rapport à sa population initiale. Comparativement, les quarante-sept autres agglomérations ayant bénéficié d'une croissance sur cette même période ne se sont partagées que 195.607 nouveaux habitants, soit une croissance moyenne de 4.286,87 habitants. Cet écart, pour le moins significatif, entre la croissance de la ville primatale et celle des noyaux urbains secondaires nous donne à voir toute l'ampleur de la métropolisation de cette armature urbaine au cours de cette période, ce que le graphique 44, en échelle logarithmique, atténueait quelque peu.

Que la croissance de la métropole lyonnaise l'emporte, et de loin, sur celle des autres agglomérations de la RUL est une évidence. Toutefois, ceci doit-il induire que le comportement démographique des autres villes puisse être tenu pour quantité négligeable ? Certes, non. Comme nous l'avons vu plus haut, l'évolution de cette armature urbaine ne se résume pas à sa simple concentration. Elle est aussi caractérisée par un renforcement significatif de ses paliers intermédiaires et inférieurs. L'analyse du comportement démographique des autres unités urbaines de la RUL, pour secondaire qu'il ait été, est donc nécessaire. Afin de les lire plus aisément, nous avons réalisé une seconde carte, en omettant l'agglomération lyonnaise, qui écrasait la première représentation.

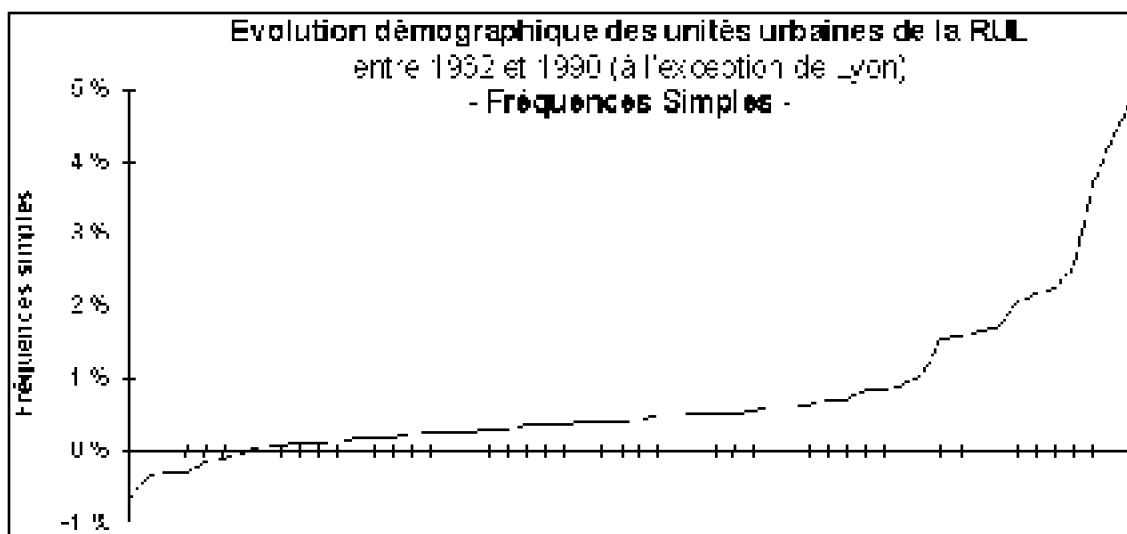


Carte 42 : Evolution démographique des unités urbaines de la RUL de 1962 à 1990 - hors Lyon -.

La carte de gauche montre que sept agglomérations seulement, sur cinquante-cinq au total, ont décliné durant cette période. Exceptionnelles au plan numérique, ces régressions ne semblent pas pouvoir être imputées, en outre, aux dynamiques qui travaillent l'ensemble de la RUL. Il semble qu'elles relèvent pour l'essentiel de situations économiques locales bien particulières (crise des secteurs minier, métallurgique et textile) qui se conjuguent avec un important enclavement géographique. Saint-Etienne, tout d'abord, ville du charbon et de l'acier, a perdu 3.180 habitants entre 1962 et 1990 mais cette perte ne représente qu'un régrés mineur de 1% par rapport à sa population initiale. Nous pouvons donc considérer que l'agglomération stéphanoise a globalement stagné durant cette période. Les décroissances enregistrées par les six autres villes ne sont de l'ordre que de quelques centaines de personnes. Cependant, s'agissant là de petites villes (Cours-la-Ville, Thizy, Amplepuis, Tarare, Chazelle-sur-Lyon) et d'un bourg (Bourg-Argental), elles ont eu des conséquences locales plus importantes. Les déclin

enregistrés ont pu atteindre 26% sur trente ans. Il semble qu'elles aient souffert de la conjonction de deux facteurs particulièrement défavorables : enclavés dans les secteurs montagneux à l'ouest de la RUL, leur activité économique était, de plus, largement fondée sur un secteur économique qui a subi une crise profonde au cours de ces dernières décennies : le textile.

En dehors de ces quelques exceptions, car il s'agit bien de cas exceptionnels, toutes les autres agglomérations ont connu une croissance démographique. Comme le montre la carte de droite, cet essor n'est pas homogène. Il varie de + 251 à + 22.244 habitants. Si nous classons l'évolution démographique de ces villes en fréquence simple (graphique 46), nous pouvons repérer un seuil statistique très net.



Graphique 46 : Evolution démographique des unités urbaines de la RUL entre 1962 et 1990 (hors Lyon) - fréquences Simples -

Alors que la progression est relativement linéaire jusqu'à la quarante-troisième agglomération, nous constatons au-delà des sauts importants. Il existe donc bien un seuil statistique très net entre des agglomérations ayant connu des accroissements inférieurs à 5.000 habitants et d'autres supérieures à 7.000.

En deçà, nous avons trente-six bourgs et petites villes qui ont bénéficié d'une croissance faible à modérée, c'est-à-dire de 251 à 4.870 habitants. Au-delà, nous avons un groupe de onze villes moyennes et quasi-conurbation de petites villes dont les croissances s'échelonnent de 7.192 à 22.244 habitants.

2.2.1 Développement des villes moyennes et redéploiement de l'activité productive

Le groupe d'unités urbaines, ayant connu une croissance importante, est formé de l'ensemble des villes moyennes : Villefranche-sur-Saône, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Chamond, Roussillon, Vienne, Bourgoin-Jallieu et Charvieu-Chavagnieu. Nous y trouvons également quelques petites villes formant de quasi-conurbation : l'ensemble Villefontaine, Saint-Laurent-de-Mure, La Verpillère d'une part, et Anse d'autre part, qui se situe à proximité immédiate de la ville moyenne de Villefranche-sur-Saône. L'ensemble de

ces unités urbaines se distingue très facilement sur la carte 42, page 226. Elles forment les grands pôles en développement de la périphérie de la RUL.

Il est notable de relever que l'essor de ces villes n'est corrélé ni à leur population d'origine, ni à la distance qui les sépare de la métropole. Le coefficient de corrélation entre leur évolution démographique et leur population en 1962 est de - 0,06. Il est de 0,46 avec la distance qui les sépare de la métropole. Ceci tend à signifier que leur développement n'est dû ni à leur capacité propre à polariser de nouvelles populations (de par leur poids initial), ni à leur simple position relative par rapport à la métropole (la distance à Lyon).

Ce que nous pouvons noter, en revanche, c'est que ces villes se situent généralement non loin des grandes zones d'activité de la Région Urbaine de Lyon. Saint-Laurent-de-Mure, La Verpillère, Bourgoin-Jallieu et Villefontaine sont à proximité de la zone d'activité de l'Isle-d'Abeau, Roussillon près de celle de Salaise, Charvieu-Chavagnieu près de la Plaine de l'Ain, Saint-Just-Saint-Rambert près de celle de la Plaine du Forez, Villefranche-sur-Saône et Anse enfin près de celle de Villefranche-sur-Saône.

Nous pourrions alors former l'hypothèse que le développement de ces villes est plutôt lié à la géographie de l'appareil productif de la RUL et plus précisément encore au redéploiement de cet appareil au cours de ces dernières décennies. La proposition inverse est d'ailleurs tout aussi vraie, car les localisations de ces grands pôles d'activités ont été décidées, en partie, en fonction de la proximité d'une ville moyenne préexistante ou alors en posant explicitement la nécessité de la formation (ex-nihilo ou non) d'une ville moyenne (plaine de l'Ain et Isle-d'Abeau)²³².

L'essor plus modéré de Roussillon, de Saint-Chamond et de Vienne semble du reste abonder en ce sens. Vienne est la seule agglomération à ne pas bénéficier de la proximité immédiate d'une grande zone d'activité. L'essor de l'emploi autour de Roussillon est, quant à lui, relativement récent (1982-96) et bien plus modéré que dans les autres pôles économiques. Saint-Chamond, enfin, est une vieille ville industrielle, dont la structure économique a subi de plein fouet la crise à partir des années 1970.

Somme toute, le renforcement de ce groupe de villes intermédiaires ne semble pas résulter d'un simple effet de structure ou d'armature. Elles ont bénéficié d'un essor dépassant amplement ce que leur population initiale aurait pu laisser présager et la distance à la métropole n'a pas véritablement influé sur leur développement. Leur croissance semblerait plutôt liée aux mutations économiques les plus récentes (développement de nouveaux pôles d'activités). Par-delà les causes réelles, il s'avère enfin sur le fond que les dynamiques en cours ne semble pas condamner cet échelon de l'armature urbaine. La métropolisation, c'est-à-dire tout à la fois le renforcement de la métropole et les mutations de l'activité économique, ne les a manifestement pas fragilisées, du moins pour l'heure.

2.2.2 Essor de la mobilité et renforcement des centres urbains de proximité

²³² OREAM, 1971.

Les trente-six autres agglomérations, qui ont connu un essor ces trente dernières années, sont uniquement composées de petites villes isolées et de bourgs. Elles ont bénéficié d'une croissance plus modeste en valeur absolue, mais néanmoins importante en valeur relative : de 8,48% à 711,99%. La carte 42, page 226, souligne une différence très nette entre les agglomérations situées le long des grandes voies de communication (l'Isle-d'Abeau, Meximieux, Jonage, etc.) et celles plus enclavées (Saint-Symphorien-sur-Coise) ou encore, en marge de cette région (Montalieu-Vercieu, Thoissey, Les Avenières, Saint-Jean-de-Bournay, ...).

Ce sont bien évidemment les premières qui ont bénéficié de l'essor démographique le plus important.

Pour aller plus avant dans la compréhension des facteurs ayant pu influencer sur le développement de ces niveaux de base de l'armature urbaine, une analyse statistique multivariée s'avère nécessaire, car le nombre de ces villes, leur dispersion géographique et l'intensité variable de leur croissance rend difficile l'approche empirique. Le premier problème est ici de déterminer les facteurs qui ont pu, a priori, influencer sur leur développement.

Nous avons retenu, en premier lieu, leur population initiale en 1962. Si nous nous référons au modèle gravitationnel classique, nous pouvons en effet postuler que le développement démographique d'une agglomération sera induit, en partie du moins, par sa capacité pré-acquise à polariser de nouvelles populations. Plus une ville est importante, plus son développement est susceptible d'être important en valeurs brutes.

Nous avons retenu, en second lieu, la distance à la métropole. Dans le cadre du modèle des places centrales, la croissance de chaque ville devrait varier proportionnellement à leur distance à la ville primatiale, ce qui signifie, en d'autres termes, que plus une ville est éloignée de la métropole, plus son essor devrait être important.

Ne pouvant négliger, enfin, la montée globale de la mobilité quotidienne, nous avons également retenu la distance de chaque ville à l'autoroute. Nous pouvons postuler ici que l'évolution démographique de chaque ville devrait varier inversement proportionnellement à sa distance à l'autoroute. Plus une unité urbaine est loin de l'autoroute, moins son développement devrait être important.

Une première analyse des corrélations révèle pourtant qu'aucun de ces trois facteurs n'a de lien significatif avec l'évolution démographique de ces bourgs et petites villes.

Tableau 14 : Matrice des corrélations

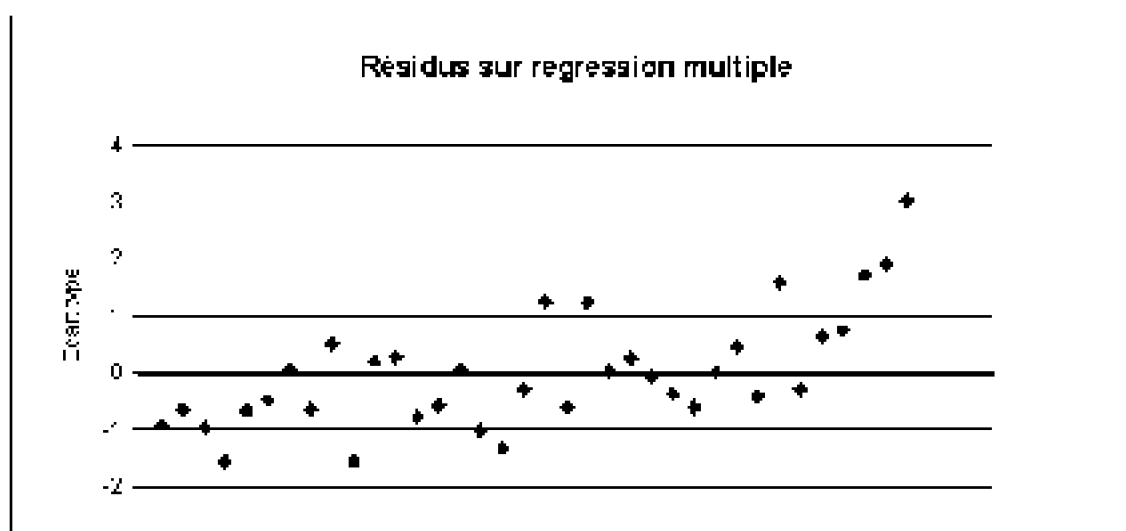
	Evolution démographique 1962-1990
Distance à l'autoroute	-0,505
Distance à Lyon	-0,310
Population en 1962	0,247

Nous pouvons toutefois nous demander si ce ne serait pas plutôt conjointement que ces facteurs influent sur l'essor de ces villes et non pas individuellement. Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons réalisé une régression multiple. Comme le montre le tableau ci-dessous, un lien statistique significatif (F calculé > F théorique) apparaît alors, mais il n'explique que pour une faible part l'évolution démographique de ces unités urbaines (48,22%).

Tableau 15 : Statistiques de la régression sur 36 agglomérations.

Coefficient de régression multiple (R)	0,69
Coefficient de détermination (R^2)	48,22%
F calculé	9,94
Seuil de significativité (F théorique)	3,3

Une analyse des résidus de cette régression permet de constater que seules neuf agglomérations s'écartent très nettement de ce modèle général. Ce sont elles, de fait, qui font fortement baisser l'intensité de la liaison entre l'évolution démographique des agglomérations et ces trois régresseurs. Sans vouloir aucunement épuiser le sujet des causes possibles ou probables de leur sur- ou sous-développement démographique par rapport à ce que laissait présager la régression, nous pouvons cependant esquisser quelques éléments sinon d'explication, du moins d'information.



Graphique 47 : Résidus sur régression multiple.

Trois d'entre elles (Thoissey, Saint-Georges-de-Reneins et Saint-Germain-au-Mont-d'Or) ont eu une croissance nettement inférieure à ce qu'aurait pu laisser envisager le modèle. La première est nettement en périphérie de RUL, quelque peu enclavée dans le nord de l'Ain, ce qui a pu limiter son développement. La seconde se situe dans le val de Saône entre la ville moyenne de Villefranche-sur-Saône, un peu au sud, et la petite ville de Belleville-sur-Saône, un peu au nord, ce qui a pu également jouer. La dernière, enfin, se situe dans les belles périphéries lyonnaises et son relatif sous-développement pourrait résulter de sa topographie montagneuse (manque de terrain

constructible), mais aussi de choix politiques locaux visant à limiter l'essor démographique de la ville (blocage du POS) ou encore, bien sûr, de prix fonciers élevés.

Six autres agglomérations (Morestel, l'Isle-d'Abeau Lagnieu, Meximieux, Jonage, Villars-les-Dombes) ont bénéficié, à l'inverse, d'un développement nettement plus important que ne l'aurait laissé supposer la régression multiple. Les cinq premières se situent à proximité immédiate de grandes zones d'activité. De plus, l'Isle-d'Abeau fait partie de la ville nouvelle et on y a favorisé à ce titre le développement démographique. Seule Villars-les-Dombes échappe à la règle, mais elle se trouve dans un espace intensément soumis au déversement périurbain lyonnais au cours de ces dernières décennies. Contextes locaux, proximité des grandes zones d'activités, ou encore attrait pour ces villes, les motifs ne manquent pas pour expliquer, au moins en partie, les raisons de cette vigoureuse croissance démographique. Ils ne manquent pas non plus, à l'inverse, pour éclairer le sous-développement relatif des trois autres agglomérations. Notre objectif n'étant pas d'expliquer le parcours singulier de telle ou telle unité urbaine mais de tenter de cerner les tendances globales, nous ne nous attarderons pas davantage sur ces quelques exceptions.

Car il s'agit bien de cas exceptionnels. Si neuf agglomérations s'écartent du modèle, vingt-sept autres en sont extrêmement proches. Si nous recalculons une régression multiple sur ces dernières villes seulement, nous obtenons un coefficient de corrélation multiple de 0,91.

Tableau 16 : Statistiques de la régression sur 27 agglomérations

Coefficient de régression multiple (R)	0,91
Coefficient de détermination (R^2)	83,54%
F calculé	38,91
Seuil de significativité (F théorique)	3,03
$Y = -79,66 X_1 - 3,67 X_2 + 0,24 X_3 + 3317,77$ $Y = \text{évolution de la population}$ $X_1 = \text{Distance à l'autoroute}$ $X_2 = \text{Distance à Lyon}$ $X_3 = \text{Population en 1962}$	

Nous pouvons voir ici que l'essor de ces vingt-sept bourgs et petites villes s'explique à 83,54 % par l'équation ci-dessus. Si nous effectuons, enfin, un test de Fisher-Snedecor sur chaque régresseur²³³, nous pouvons établir que cette régression est significative non seulement dans son ensemble, mais aussi dans chacun de ses éléments. Chaque facteur explicatif entretient bien un lien significatif avec l'évolution démographique de ces villes²³⁴.

Tableau 17 : Matrice des corrélations sur 27 agglomérations

²³³ F partiel (F de chaque régresseur) > F théorique.

²³⁴ Le F partiel de la distance à l'autoroute, de la distance à Lyon et de la population en 1962 est respectivement de 53,9, 37 et 44,23. Il est donc systématiquement supérieur au F théorique (3,03), ce qui signifie que chacun de ces régresseurs est significatif.

	Distance à l'autoroute	Distance à Lyon	Population en 1962
Distance à l'autoroute	1		
Distance à Lyon	-0,12	1	
Population en 1962	-0,07	0,25	1

Comme le montre la matrice des corrélations ci-dessus, ces régresseurs sont quasiment indépendants les uns vis-à-vis des autres²³⁵ et nous pouvons, en conséquence, calculer la part de chacun au sein de notre modèle, c'est-à-dire déterminer leur contribution ou leur pouvoir explicatif propre au sein de ce modèle général. En d'autres termes encore, cela nous permet de déterminer la part d'information amenée par chacun de ces facteurs dans l'équation de la régression multiple. Nous devons pour cela simplement relativiser le coefficient attribué à chaque régresseur dans l'équation de corrélation multiple avec les écarts-types, selon la formule suivante :

$$x = a_x \cdot (x / y)$$

où

x = pouvoir explicatif d'un régresseur

x = écart-type de ce facteur

y = écart-type de l'évolution de la population

a_x = coefficient de ce régresseur dans l'équation de corrélation multiple

En opérant ce rapide calcul, il apparaît alors que la distance à l'autoroute intervient à 39,2% dans cette régression, la proximité de Lyon pour 28,45% et la population initiale à 33,75%²³⁶. Il n'existe donc qu'une légère hiérarchie entre ces facteurs : le principal étant la distance à l'autoroute, puis la population initiale et enfin l'éloignement de Lyon. Le signe affecté à chaque coefficient nous indique de plus que la croissance de ces bourgs et de ces petites villes a été inversement proportionnelle à la distance qui les sépare de l'autoroute et de la métropole, et proportionnel à leur poids démographique en 1962.

En ce qui concerne la proximité à l'autoroute et à leur taille initiale, ces résultats sont donc conformes à ce que nous attendions. Leur développement est effectivement partiellement lié à la mobilité quotidienne et à leur capacité préacquise à polariser de nouvelles populations. Pour la distance à la métropole, en revanche, le résultat obtenu est à l'inverse de ce que nous attendions. Contrairement à ce qu'aurait pu laisser penser la théorie des places centrales, la croissance de ces villes fut d'autant plus forte qu'elles

²³⁵ Coefficient de corrélation proche de 0.

²³⁶ Le total global dépasse un légèrement les 100% car il existe une légère redondance entre les facteurs.

étaient proches de Lyon.

2.3 Vers la formation d'une armature ... intra-urbaine ?

Que pouvons-nous en déduire ou plutôt comment interpréter cette évolution démographique, mais aussi fonctionnelle de l'armature urbaine ? La métropolisation fut manifeste, mais n'a pas conduit à l'étiollement des noyaux urbains secondaires, nonobstant quelques cas de déclin démographique. Visiblement, loin d'être un phénomène univoque, cette métropolisation semble bien devoir être entendue dans le sens que lui donne Michel Bassand²³⁷, c'est-à-dire comme un processus de concentration et de diffusion et ce phénomène semble manifestement réserver un rôle à ces villes agglomérées, non seulement une à une mais aussi en tant qu'ensemble.

2.3.1 L'imposition d'une organisation intra-urbaine à une armature interurbaine

Si nous reprenons les enseignements tirés de nos deux premières sections, nous pouvons dire en substance que nous avons assisté à une importante métropolisation, c'est-à-dire à un renforcement conséquent de l'agglomération lyonnaise au plan démographique et fonctionnel. Malgré tout, les bourgs et les petites villes ont connu dans l'ensemble un essor démographique certain et nous avons même assisté à la formation de nouveaux noyaux urbains, ce qui marque une consolidation et une dilatation de ce niveau de base de l'armature urbaine. Au plan fonctionnel, ces petits noyaux urbains se sont vus également confirmer leur fonction traditionnelle de centres de production et de services de base à la population. Les villes moyennes, de leur côté, sortent aussi confortées, voire renforcées de trente ans de dynamiques urbaines, au plan démographique comme au niveau fonctionnel. La périurbanisation n'a donc pas impliqué le dépérissement des villes agglomérées et la montée en puissance de la métropole ne semble pas non plus conduire au déclin des autres niveaux de la hiérarchie urbaine.

Somme toute, la ville agglomérée maille, aujourd'hui comme jamais, l'espace de la RUL.

Cependant, cela ne signifie pas qu'en toute chose rien ne change. Les dynamiques en cours ont bel et bien généré une évolution, même si cette dernière n'est pas en rupture totale avec le passé. Si nous nous référons à l'organisation classique des armatures urbaines, conceptualisée notamment dans le modèle des places centrales de W. Christaller, le développement de ces villes aurait dû être proportionnel à leur taille initiale, ainsi qu'à la distance qui les sépare de la métropole. Lyon aurait donc dû avoir l'essor le plus important et, pour le reste, les croissances les plus conséquentes auraient dû être repoussées à la périphérie de la RUL. Or, ce n'est pas véritablement ce à quoi nous avons assisté.

²³⁷ Bassand M., 1997.

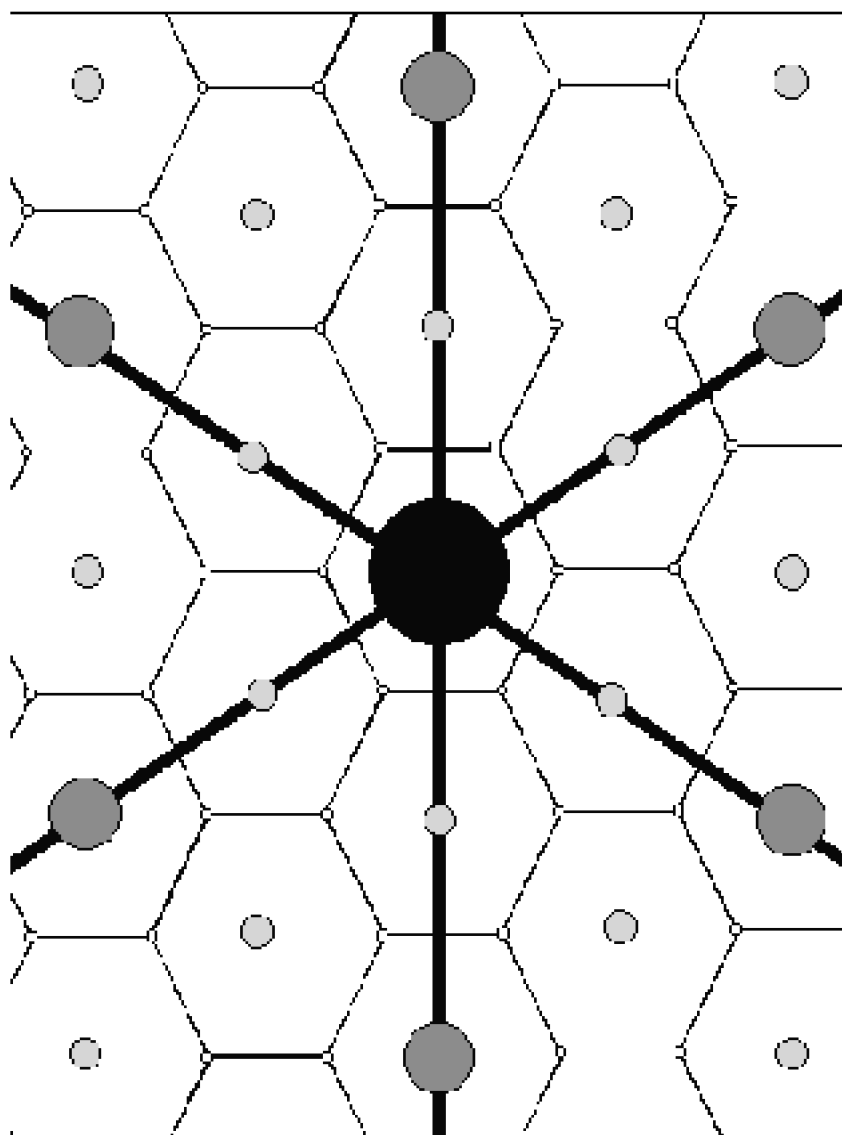


Schéma 2 : Modèle des places centrales

Les villes moyennes se situent effectivement en règle générale dans la grande périphérie de Lyon²³⁸, mais leur croissance ainsi que celle de quelques petites villes semble bien plus provenir de leur proximité aux grands pôles d'activité de la périphérie de la RUL et pas véritablement de leur éloignement vis-à-vis de la métropole.

L'évolution de la plupart des petites villes et des bourgs semble, quant à elle, liée à leur population initiale et à une double proximité à l'autoroute et à la métropole mais ce dernier facteur joue à l'inverse de ce à quoi nous pouvions nous attendre.

Cette importance de la proximité à l'hyper-centre et des grands pôles d'emploi introduit, en somme, une dissonance vis-à-vis du modèle classique des lieux centraux et nous

²³⁸ suggère que les dynamiques en cours sont en train de modifier la structuration de cette
sauf Saint-Just-Saint-Rambert qui prolonge de fait vers l'ouest la conurbation Saint-Etienne – Saint-Chamond.

armature urbaine, en lui faisant progressivement adopter deux grands principes autrefois essentiellement attachés à l'organisation interne des villes : la proximité des grandes zones d'emplois et le rapport centre - périphérie.

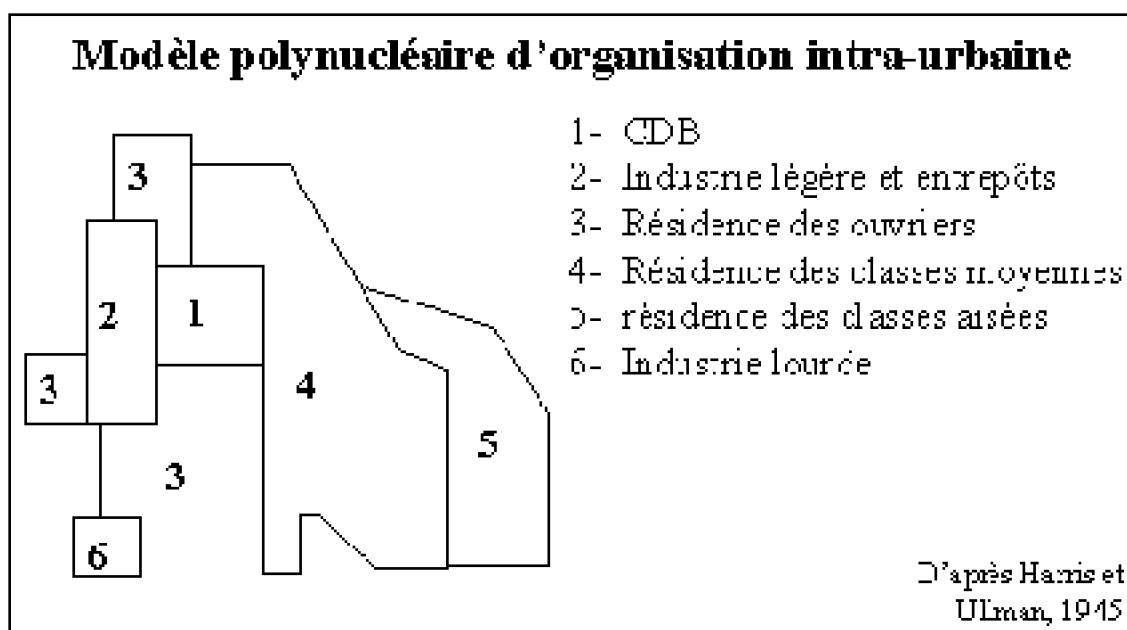


Schéma 3 : Modèle polynucléaire d'organisation intra-urbaine.

Le rôle des pôles d'emploi semble nous renvoyer à un type d'évolution relativement similaire à ce qui avait pu être observé dans le cadre de la première révolution industrielle avec l'essor de villes, ou plus modestement de cités, à proximité immédiate des gisements de minerai. Mais cela nous renvoie également à ce qui existait au niveau intra-urbain cette fois, notamment dans le cadre de la seconde révolution industrielle, avec l'expansion de nouvelles banlieues à proximité immédiate des grandes usines fordistes. Cette dernière configuration a d'ailleurs donné lieu à un modèle de croissance des villes et d'organisation intra-urbaine : le modèle polynucléaire décrit par Harris et Ullmann²³⁹. Selon eux, les activités similaires tendraient à se regrouper à l'intérieur des villes agglomérées ou dans leurs périphéries immédiates afin de bénéficier de certaines économies d'agglomération. Elles se partageraient, également ce territoire urbain en fonction de la rente foncière qu'elles sont capables d'octroyer et de leurs besoins spécifiques en matière de localisation. In fine, chacune de ces concentrations tendrait à constituer autant de pôles d'attraction pour les populations, de par les emplois, les échanges et/ou les services qu'ils représentent : il se formerait ainsi autant de noyaux de croissance structurant l'essor global de la ville. De fait, ce schéma semble relativement s'accorder à ce que nous pouvons observer aux abords des pôles d'emplois les plus importants, pôles qui se situent aujourd'hui dans la banlieue lyonnaise, mais également hors de cette agglomération et même de toute agglomération, comme nous l'avons vu dans notre chapitre 2 (Plaine de l'Ain,

²³⁹ Harris C.S. and Ullmann E.L., 1945.

Isle-d'Abeau et bien sûr pour l'espace stéphanois, la plaine du Forez).

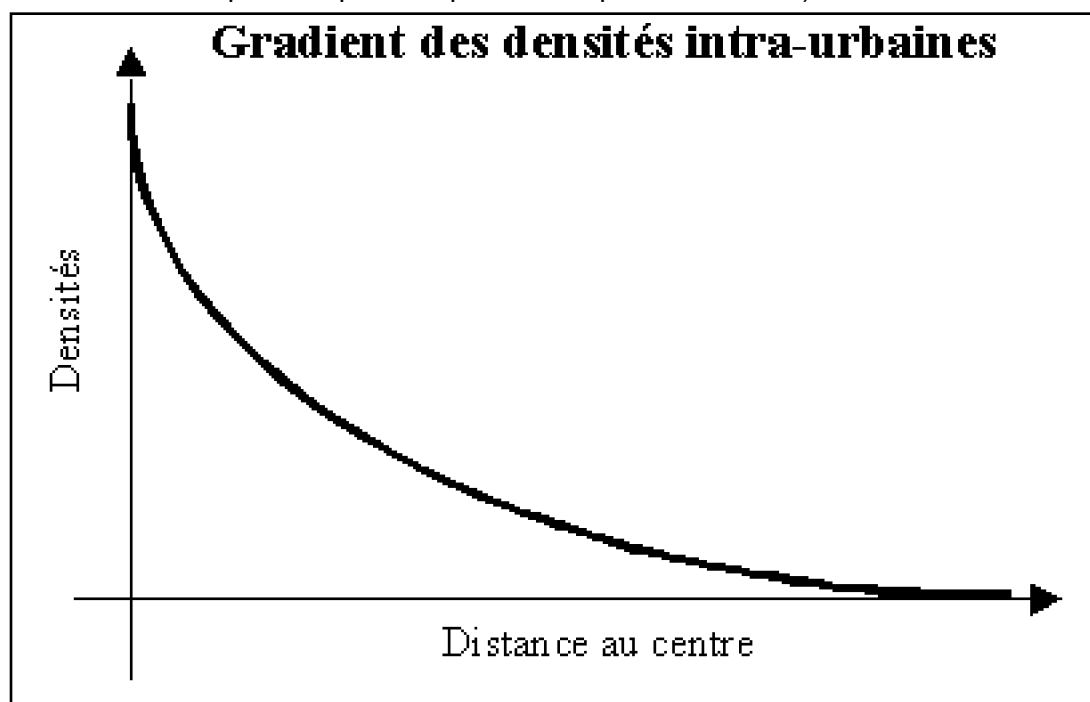


Schéma 4 : Gradient des densités intra-urbaines.

Le rôle de la proximité à l'hyper-centre semble, quant à lui, nous renvoyer à un modèle centre – périphérie tout aussi classique à l'intérieur des agglomérations. Celui-ci prévoit, en l'occurrence, que la population décroît à mesure que l'on s'éloigne du centre, l'inverse donc de l'organisation interurbaine classique. Ce principe d'organisation intra-urbaine a également donné lieu à des généralisations empiriques, notamment, celle de C. Clark²⁴⁰ sur la loi du gradient des densités intra-urbaines, qui veut que la relation entre les densités et la distance au centre soit de forme exponentielle négative. Or, le niveau de base de notre armature urbaine semble bien se structurer aujourd'hui en fonction de ce principe, du moins pour partie rappelons-le.

Il semblerait donc, du moins à notre sens, que les dynamiques en cours tendent non pas à dissoudre cette armature urbaine, mais à la transformer progressivement pour la façonner selon des principes de structuration relativement similaires à ce qui existait et ce qui existe toujours au sein des agglomérations. Au même titre que les communes de banlieue, ces noyaux urbains secondaires n'évoluent-ils pas aujourd'hui en fonction de leur accessibilité globale (ici la proximité de l'autoroute, qui se retrouve sous d'autres formes à l'intérieur des agglomérations), de leur distance à l'hyper-centre et de la présence ou non-présence à proximité de vastes pôles d'emplois ? Même si ce dernier facteur n'est pas spécifique à l'organisation intra-urbaine, le second l'est toutefois.

C'est déjà sous cet angle, que nous sommes conduits à proposer l'idée d'une transformation de cette armature interurbaine en armature intra-urbaine ; mais il ne s'agit pas seulement de cela. Il nous semble en effet que les évolutions en cours tendent également à rapprocher fonctionnellement les noyaux urbains périphériques des centres

²⁴⁰

Clark, 1937.

de banlieue ou de quartier.

L'analyse de l'emploi ne nous a-t-elle pas révélé à ce propos des similitudes troublantes en matière de production entre les fonctions dévolues à la banlieue lyonnaise et celles octroyées à ces agglomérations périphériques ? Les unes et les autres ne sont-elles pas avant tout et surtout des centres de production et au mieux de logistique dirigés par l'hyper-centre métropolitain ? N'en est-il pas de même en ce qui concerne la reproduction sociale ? Les centres de banlieues, comme les bourgs, les petites villes et les villes moyennes ne sont-ils pas tournés essentiellement vers la reproduction sociale simple ? Ne pourrions-nous pas penser, en définitive, que les noyaux urbains secondaires tendent à se confondre sous cet angle aussi avec les centres de quartiers et de banlieue de la ville agglomérée, même si le quartier dans leur cas est un quartier périurbain ?

Bien sûr, cette évolution doit être relativisée.

La plupart des ces noyaux urbains secondaires participaient depuis déjà bien longtemps au système productif lyonnais, pour la plupart d'ailleurs depuis l'époque de la Fabrique et sa proto-industrie de la soie. Leurs fonctions en matière de reproduction sociale simple n'est pas récente non plus et le développement actuel de ce secteur traduit seulement qu'ils tendent aujourd'hui non pas à perdre ces fonctions ancestrales, mais à les conserver et même à les amplifier, quitte à troquer leur antique rôle d'encadrement du monde rural pour un rôle équivalent par rapport au monde périurbain.

2.3.2 Maillage territorial et centralités urbaines

Ces limites étant posées, nous pouvons maintenant esquisser à grands traits la manière dont cette armature urbaine, intra-urbaine donc, si nous suivons notre proposition, tend à structurer la Région Urbaine de Lyon.

Au plan productif, l'hyper-centre lyonnais semble concentrer chaque jour davantage les fonctions de commandement et d'organisation de la production et des échanges afférents. L'exécution concrète de cette production et de ces échanges est cependant déléguée, comme nous l'avons vu à la banlieue métropolitaine et à l'ensemble des noyaux urbains secondaires (ainsi, bien sûr, qu'aux nouveaux pôles de production périphériques).

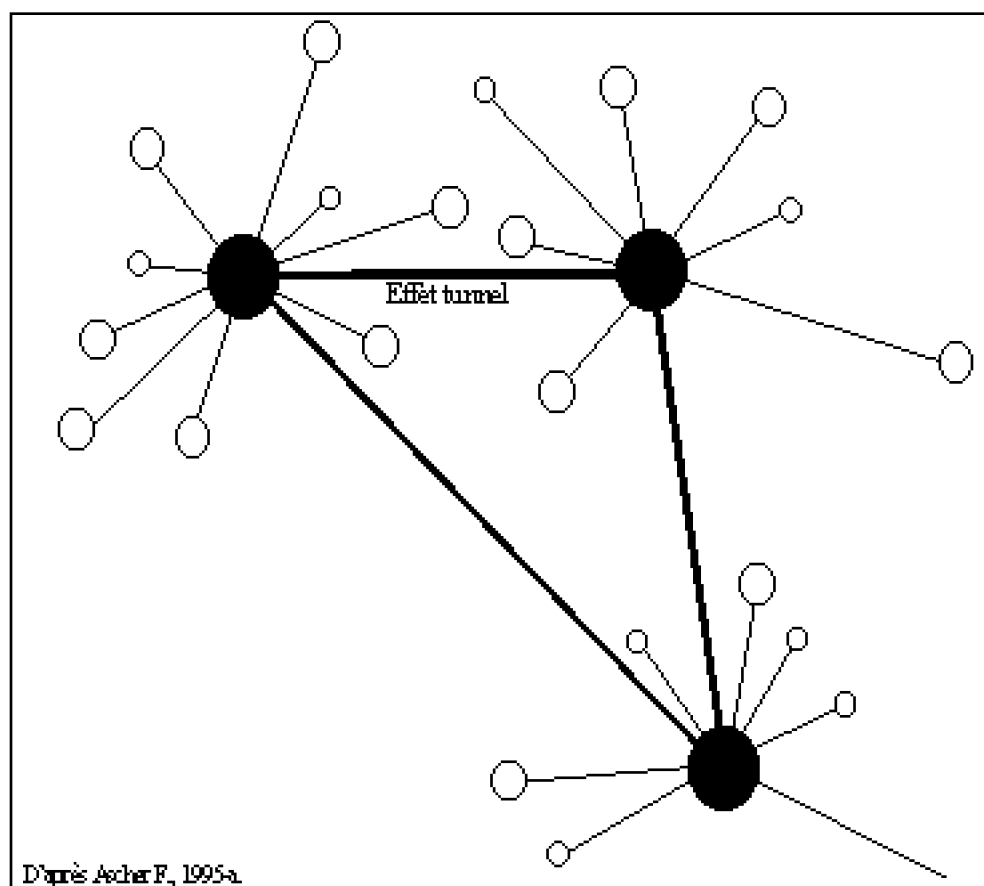


Schéma 5 : Système urbain en Hubs and Spokes

Cette évolution pourrait laisser envisager que nous allons insensiblement vers un modèle plus ou moins proche de celui décrit par F. Ascher²⁴¹ notamment, c'est-à-dire vers un système urbain en « Hubs and Spokes²⁴² ». Les dynamiques en cours tendraient à raccourcir la hiérarchie urbaine au plan fonctionnel à deux niveaux ou trois dans notre cas. Si cette tendance devait se poursuivre, nous aboutirions à terme à la formation d'une galaxie de noyaux urbains plus ou moins indifférenciés, occupant des fonctions plus ou moins similaires et relevant tous directement de la métropole.

Les évolutions précédemment soulignées dans la sphère de la production semblent, il est vrai, globalement accréditer cette hypothèse. Cependant, en ce qui concerne la reproduction sociale, il apparaît que nous devons la nuancer fortement. Si nous assistons effectivement à un très net renforcement des services aux ménages de haut niveau dans la métropole, il s'avère que l'agglomération stéphanoise bénéficie, à son échelle bien sûr, d'un phénomène analogue. Si l'on en croit ce que donne à voir l'évolution de l'emploi, il semblerait alors que Saint-Etienne ne soit pas reléguée, sur ce plan, au rang de simple ville moyenne, ce qui ne signifie pas, à l'inverse, qu'elle soit en mesure de concurrencer la métropole en ce domaine. La profondeur de la hiérarchie urbaine semble, en somme,

²⁴¹ Ascher F., 1995-a.

²⁴² Moyeux et rayons.

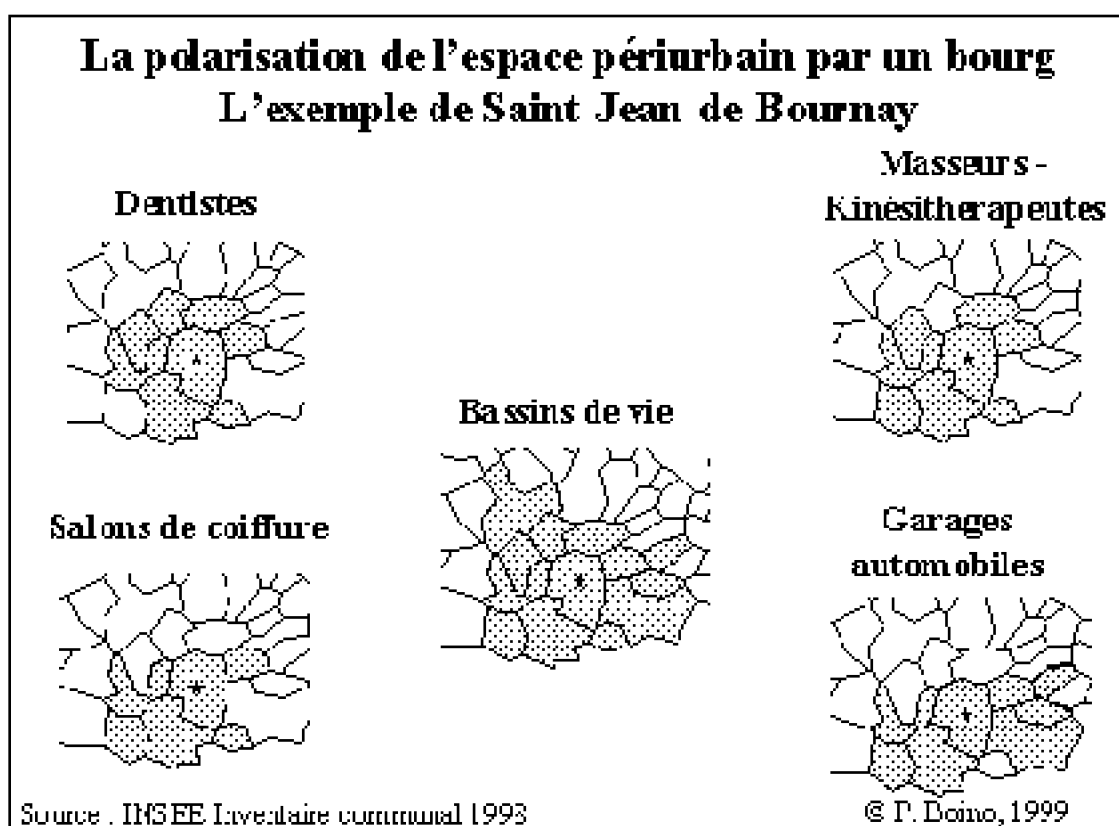
rester intacte dans ces niveaux supérieurs. En outre, elle ne semble s'être que légèrement réduite en ces niveaux inférieurs.

Si nous avons assisté à un important développement des emplois de reproduction sociale simple dans l'ensemble des agglomérations de la RUL, cela n'induit pas que nous tendions vers une relative homogénéisation, vers une certaine indifférenciation fonctionnelle entre les niveaux intermédiaires et de base de cette armature urbaine. Certes, les bourgs et les petites villes semblent avoir eu en la matière une évolution similaire, mais les villes moyennes ont bénéficié d'un avantage significatif avec un important développement de services privés aux ménages. Somme toute, si les uns et les autres tendent effectivement à ne délivrer que des services relativement basiques, nous pouvons penser cependant que les villes moyennes développent une gamme plus étendue que celle proposée par les bourgs et les petites villes. Ceci est évidemment à même de constituer un critère de discrimination très nette entre les niveaux intermédiaires et de base de la hiérarchie urbaine.

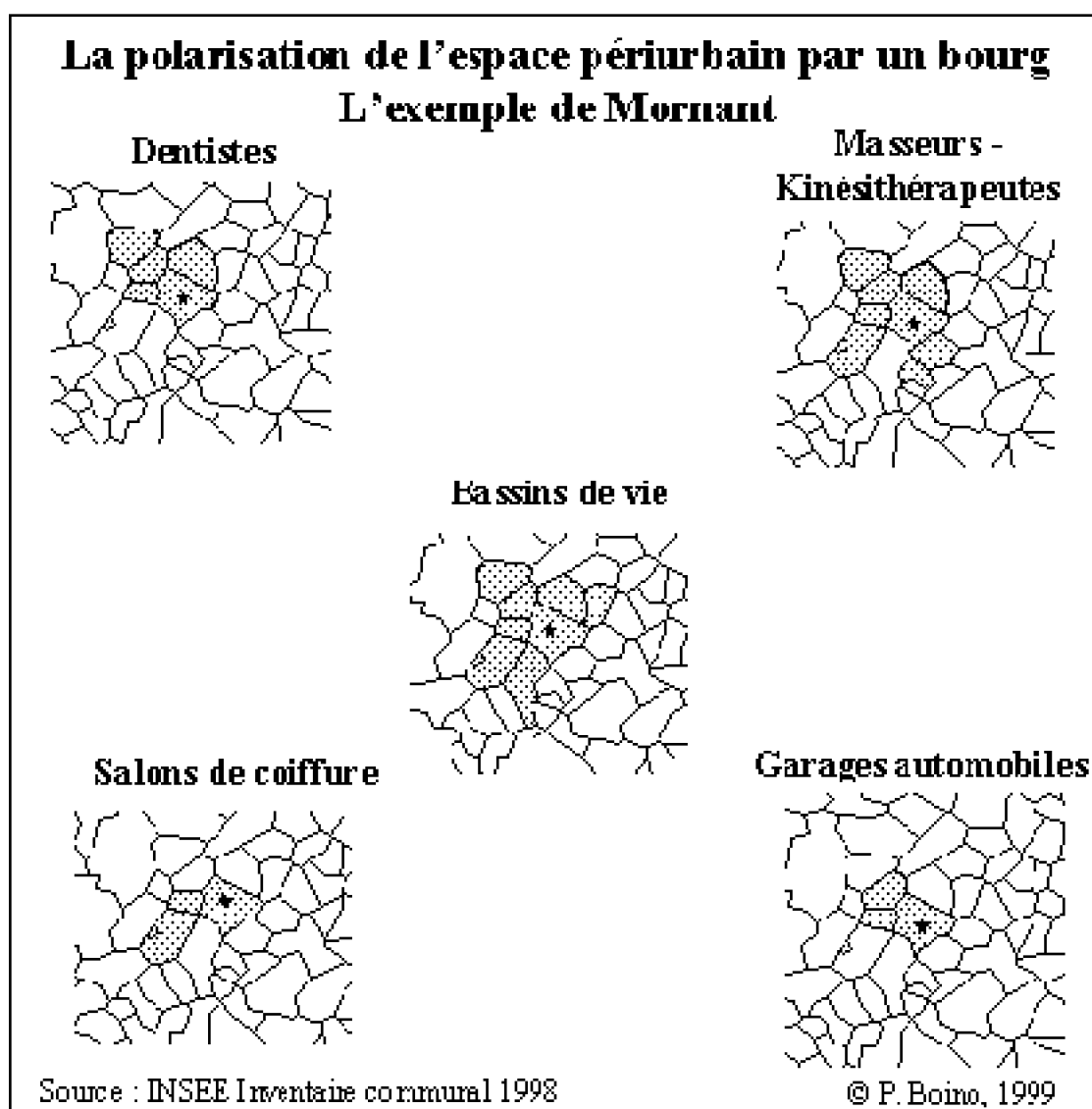
Nous sommes donc très loin d'une indifférenciation totale entre les différents niveaux de la hiérarchie urbaine et si la profondeur de celle-ci s'est réduite en ce qui concerne les services aux ménages, l'analyse de l'emploi suggère que c'est seulement pour passer de cinq à quatre niveaux. Cette hypothèse d'une petite réduction de la profondeur de la hiérarchie urbaine semble du reste se confirmer lorsque l'on observe la capacité spécifique de ces différents types d'agglomérations à polariser l'espace. C'est du moins ce qu'indique le dernier inventaire communal de 1998.

En observant l'attractivité de trois bourgs, deux petites villes et deux villes moyennes à travers leur bassin de vie²⁴³ ainsi que sur quelques services privés (dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, salons de coiffure, garages automobiles), nous pouvons relever, d'une part, des similitudes très fortes quant à l'étendue des aires d'influence et à l'importance des populations desservies entre les bourgs et les petites villes et, d'autre part, des différences très nettes entre ces derniers et les villes moyennes.

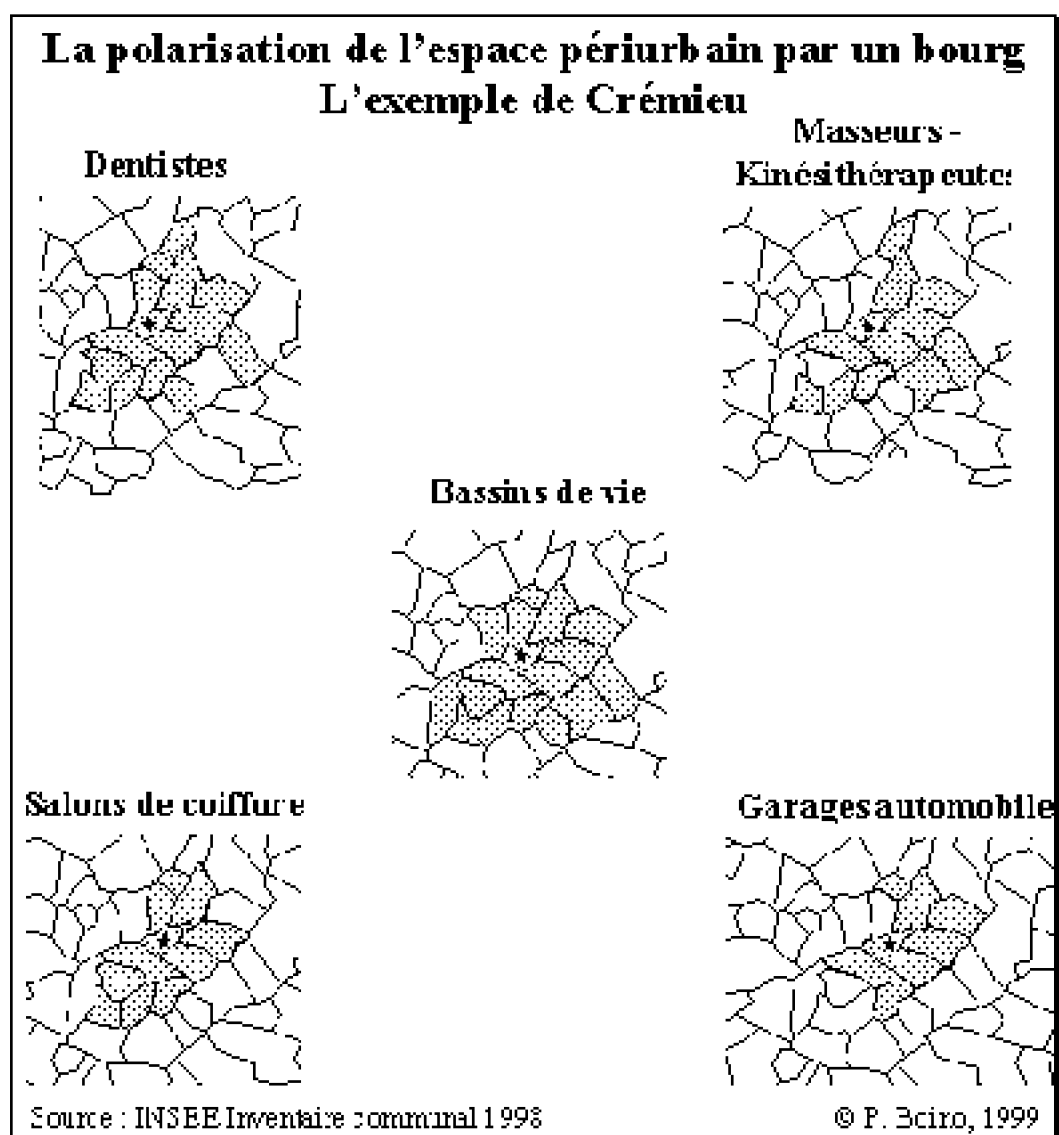
²⁴³ Malgré toutes les critiques que l'on puisse adresser à cette délimitation extrêmement empirique.



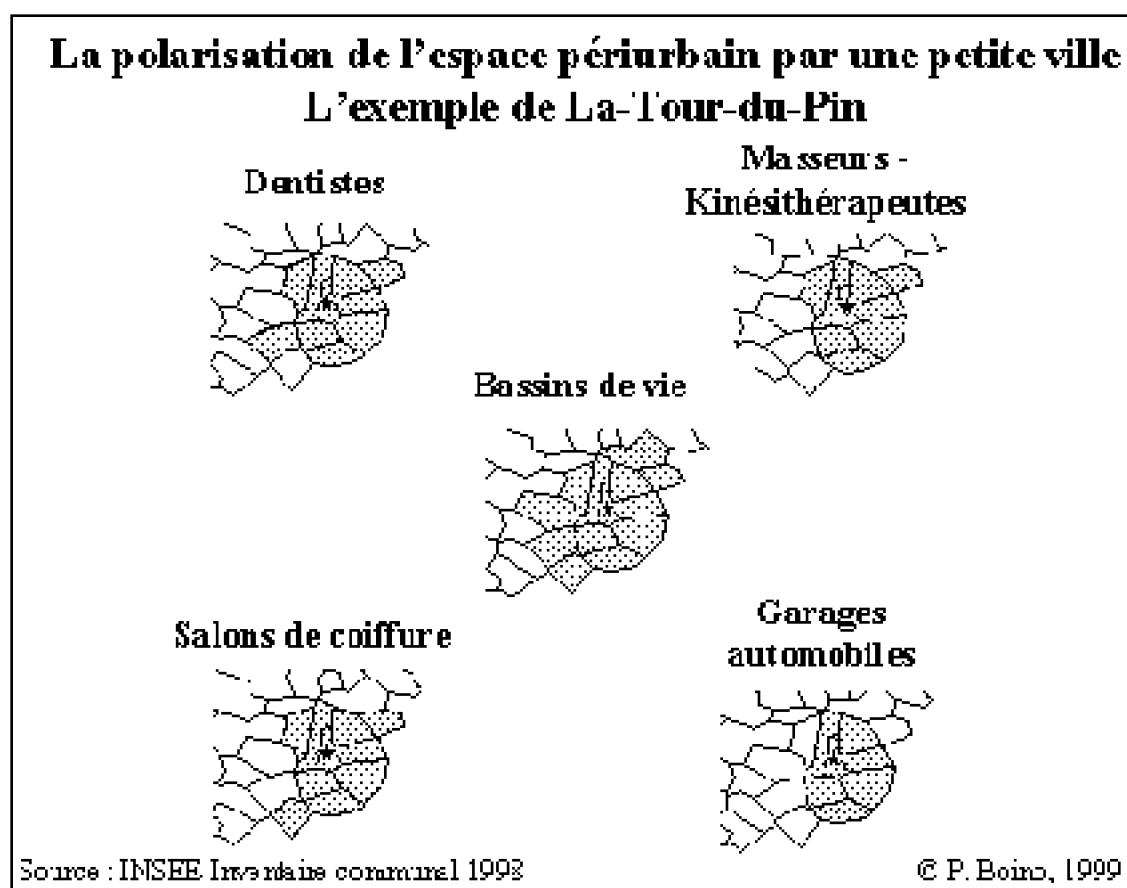
Carte 43 : La polarisation de l'espace périurbain par un bourg : l'exemple de Saint-Jean-de-Bournay.



Carte 44 : La polarisation de l'espace périurbain par un bourg : l'exemple de Mornant.



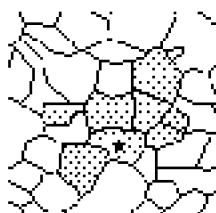
Carte 45 : La polarisation de l'espace périurbain par un bourg : l'exemple de Crémieu



Carte 46 : La polarisation de l'espace périurbain par un bourg : l'exemple de La-Tour-du-Pin.

La polarisation de l'espace périurbain par une petite ville L'exemple de Belleville-sur-Saône

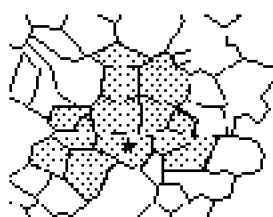
Dentistes



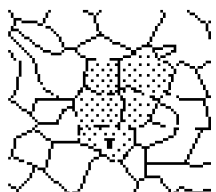
**Masseurs -
Kinésithérapeutes**



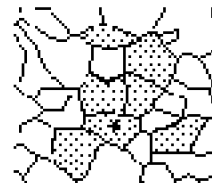
Bassins de vie



Salons de coiffure



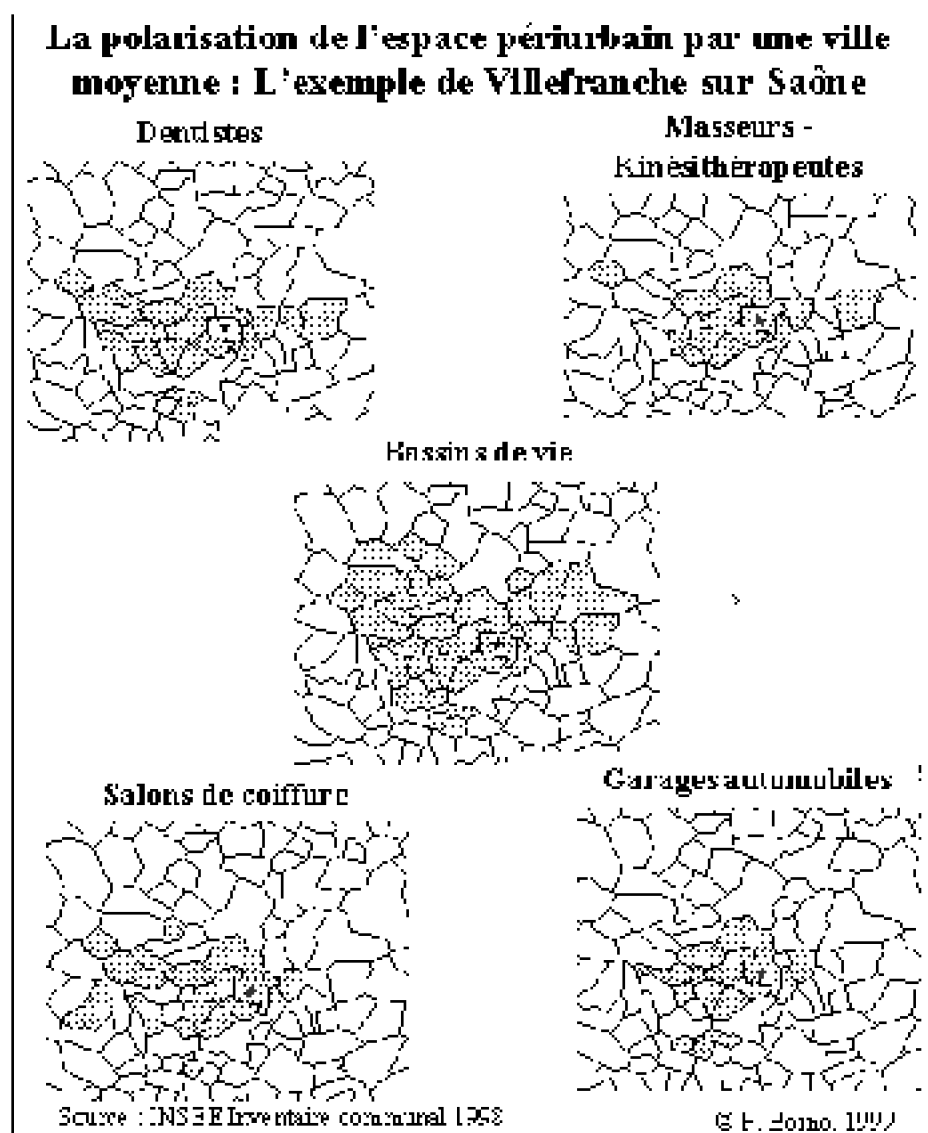
Garages automobiles



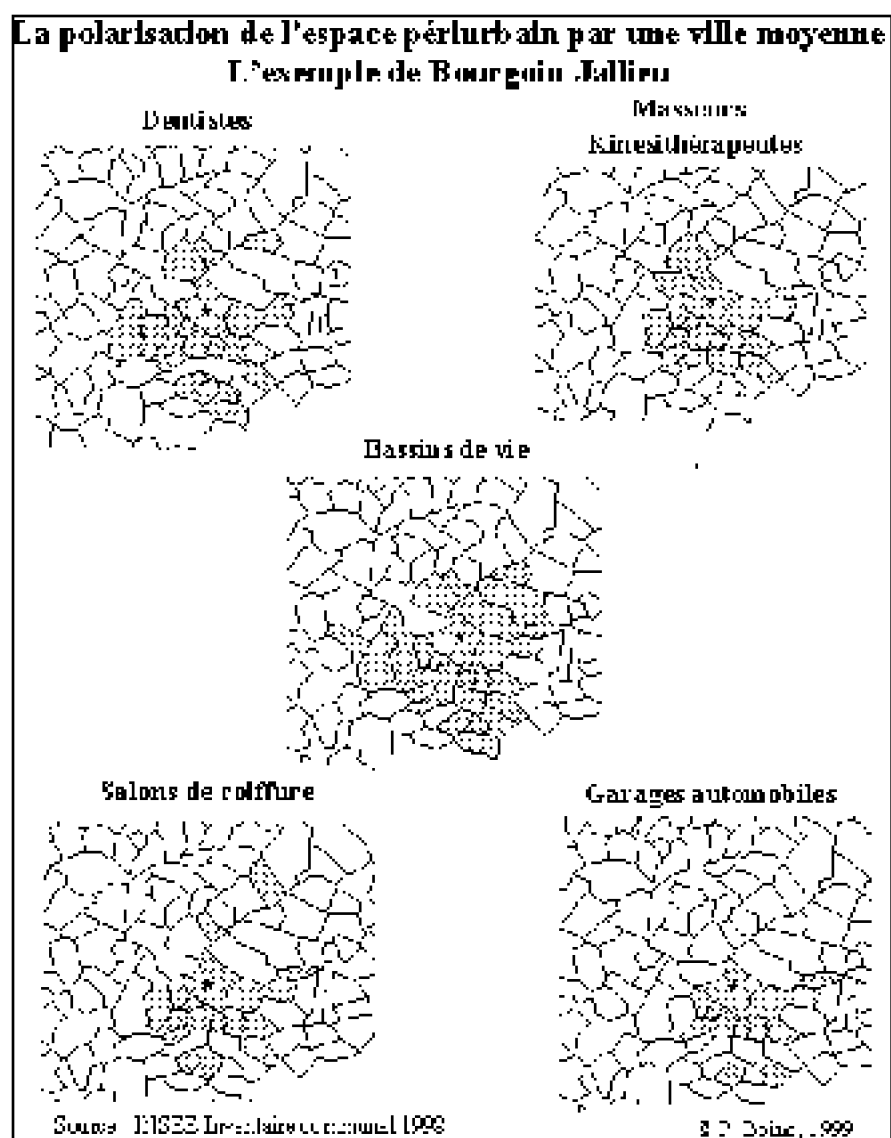
Source : INSEE, Inventaire communal 1998

© P. Boix, 1999

*Carte 47 : La polarisation de l'espace périurbain par un bourg : l'exemple de
Belleville-sur-Saône.*



Carte 48 : La polarisation de l'espace périurbain par un bourg : l'exemple de Villefranche-sur-Saône.



Carte 49 : La polarisation de l'espace périurbain par un bourg : l'exemple de Bourgoin-Jallieu.

Tableau 18 : Aires d'attraction de quelques noyaux urbains secondaires en 1998

Nom de l'unité urbaine	Type d'unité urbaine	Nombre de communes attirées selon les services	Nombre de communes du bassin de vie	Superficie du bassin de vie (km²)	Population du bassin de vie en 1990
Crémieu	Bourg	8 à 17	17	176,02	13.407
St-Jean-de-Bouray	Bourg	7 à 14	14	205,22	14.186
Mornant	Bourg	3 à 9	9	90,25	11.866
La-Tour-du-Pin	Petite ville	7 à 13	13	130,06	22.060
Belleville-sur-Saône	Petite ville	5 à 13	13	115,37	15.559
Bourgoin-Jallieu	Ville moyenne	12 à 27	27	289,66	49.095
Villefranche-sur-Saône	Ville moyenne	14 à 35	35	305,20	73.095
Source : INSEE inventaire communal 1998 et RGP 1990					

Ces quelques cartes et le tableau ci-dessus nous montrent une très nette différence entre l'attraction exercée par les villes moyennes, tant en terme de superficie couverte, que de population desservie, et celle des bourgs et petites villes. Ces deux dernières catégories développent en revanche des aires d'influence relativement similaires. Cette différence d'une part entre les niveaux intermédiaires et de base de la hiérarchie urbaine et d'autre part cette similitude entre les bourgs et les petites villes se vérifie même à service identique.

Tableau 19 : Attraction exercée par quelques services aux ménages en 1998

Nom de l'unité urbaine	Nombre de communes attirées par				Total du bassin de vie
	Dentistes	Masseurs-kinésithérapeutes	Salons de coiffure	Garages automobiles	
Crémieu	15	12	11	8	17
St-Jean-de-Bouray	9	9	7	9	14
Mornant	5	8	3	3	9
La-Tour-du-Pin	10	9	10	7	13
Belleville-sur-Saône	8	8	5	7	13
Bourgoin-Jallieu	21	18	17	12	27
Villefranche-sur-Saône	21	14	18	15	35
Source : INSEE – Inventaire communal 1998					

Nous aurions pu pourtant imaginer, que les aires d'attraction exercées par un service particulier seraient plus ou moins similaires, sauf présence de quelques centres urbains concurrents à proximité. Or, à service identique, les villes moyennes réussissent systématiquement à polariser des territoires plus importants, ce qui suggère l'existence d'un facteur amplificateur, qui octroierait une puissance d'attraction supérieure à des services selon le lieu où ils sont placés. Les éléments que nous avons pu tirer de notre analyse de l'emploi nous conduisent naturellement à former l'hypothèse que ce coefficient démultiplicateur découle, pour partie du moins, d'un effet cumulatif. Les villes moyennes possédant une gamme plus étendue de services, les ménages s'y rendraient beaucoup plus facilement car ils pourraient ainsi grouper leurs motifs de déplacement ou, bien sûr,

tout simplement profiter d'un trajet pour flâner dans un centre relativement bien achalandé.

Au niveau des services aux ménages, la réduction de la hiérarchie fonctionnelle des centres urbains semble avoir été, en définitive, moins importante que dans la sphère productive. Mais les transformations de la sphère de la reproduction sociale se réduisent-elles à ce seul aspect ? Par-delà la relative permanence de la hiérarchie urbaine en cette matière, malgré la plus ou moins grande pérennité des aires d'attraction dévolues à chaque niveau, l'organisation d'ensemble est-il assimilable à ce qui existait naguère ?

L'inventaire communal nous montrait déjà il y a vingt ans (1980), une nette tendance au raccordement direct des centres de proximité à la métropole la plus proche et ce sans passer par les agglomérations intermédiaires (intermédiaires dans la hiérarchie urbaine et au plan spatial). Une rapide enquête menée par des étudiants du laboratoire d'économie des transports de Lyon²⁴⁴ tend également à montrer qu'une part non négligeable de la consommation de services ne s'effectue ni dans le centre à proximité de son lieu de résidence, ni dans un centre plus important, ... mais à côté de son lieu de travail. La géographie de l'emploi et du commerce induit que ces nouveaux comportements favorisent les villes moyennes, à côté des grandes pôles productifs périphériques où beaucoup de salariés travaillent, mais aussi et surtout la métropole et les grandes plates-formes commerciales de sa périphérie immédiate.

Il se dessine ici une organisation de la reproduction sociale qui n'a que peu de chose à voir avec le système classique des recours hiérarchiques d'un centre urbain à un autre immédiatement supérieur et toujours le plus à près possible de son domicile. Loin de la théorie des places centrales, cela nous renvoie à une organisation d'ensemble relativement proche de celle décrite par F. Ascher. C'est du moins ce que laissent envisager les différents éléments en notre possession.

La montée globale de la mobilité quotidienne semble ainsi remettre en cause le système classique des recours hiérarchiques qui était structuré sur un principe de proximité. Par-delà la permanence des bassins de vie ou des aires d'attraction propres à tel ou tel service, s'esquisse une organisation globale de la reproduction sociale en deux strates différenciées.

La première tend à ne délivrer que des services de base à la population : centres des quartiers ou de banlieue, mais aussi centres urbains périphériques. Les villes moyennes ont certes une gamme de services plus étendue mais cela ne débouche pour l'essentiel que sur une aire d'attraction plus importante, sans impliquer pour autant à coup sûr qu'elle soient de ce fait un recours obligé pour les centres subalternes situés à proximité.

La seconde, détenue essentiellement par l'hyper-centre lyonnais, mais aussi dans une large mesure par le centre stéphanois se voit octroyer l'essentiel de la reproduction

²⁴⁴ Beauge S., Bouvy V., Favre-Mercuret V. et Roman M., 1999.

sociale élargie. Ces deux grands centres tendent ainsi à se muer en unique ou du moins en recours majeur vis-à-vis des centres de base et à travers cela par rapport à l'ensemble de la métropole.

Conclusion de section

Malgré le redéploiement lyonnais et le renforcement de la métropole, les centres urbains, même secondaires, semblent continuer encore et toujours à jouer un rôle dans le fonctionnement global de la société et de l'économie urbaine, ainsi qu'à polariser le territoire, à le mailler, à le structurer.

Mêlant toujours des fonctions différentes : production, habitat, services et commerce, cette capacité relève de ce que nous nommons la centralité. Il semblerait alors que loin de disparaître cette centralité urbaine perdure y compris dans ses formes les plus modestes. Elle reste en somme, un principe de structuration des territoires urbains, même si elle n'en est plus le seul.

Conclusion de chapitre

Submergée par le redéploiement lyonnais, par l'exurbanisation des populations et des activités, l'armature urbaine n'a donc pas été détruite, ni dissoute. Elle a plutôt été englobée pour reprendre l'image séduisante de S. Bordreuil²⁴⁵ au sein d'une *ville globale* à la fois dense et diffuse et ceci semble manifestement avoir des conséquences jusque dans sa structuration d'ensemble.

Intégrés fonctionnellement au système socio-spatial lyonnais, à défaut de l'être morphologiquement, les noyaux urbains périphériques tout comme le cœur de la métropole semblent désormais participer à un ensemble complexe, non plus formé d'une seule et simple ville agglomérée, mais de plusieurs agglomérations urbaines ainsi que de franges périurbaines, auxquelles des fonctions différentes et complémentaires ont été assignées. Les unes et les autres semblent ainsi composer une *hyper-ville*²⁴⁶ principalement organisée sur le principe de la mobilité, tel que J. Rémy et L. Voyé²⁴⁷ ont pu brillamment en faire la proposition.

Mais cette *hyper-ville* n'est pas une *suburbia* dénuée de structure et de centralité autre que les voies de communication et les quelques maigres polarités que dégagent les multiples zones d'activités productives ou commerciales qui fleurissent sur les marges métropolitaines.

Elle est également structurée par l'hyper-centralité de la métropole : le cœur de cette *métropole* chère à F. Ascher²⁴⁸, ainsi que par des centralités secondaires, c'est-à-dire par

²⁴⁵ Bordreuil S., 1995.

²⁴⁶ Corboz A., 1994.

²⁴⁷ Rémy J. et Voyé L., 1992.

une armature de villes toujours et encore agglomérées, toujours et encore multi-fonctionnelles.

Tout comme de la ville médiévale est née l'agglomération industrielle, de cette dernière tend à émerger aujourd'hui une nouvelle forme de ville, que nous nommons pour notre part région urbaine ou métapole. De même tout comme la cité médiévale n'a pas disparu mais s'est fondue dans l'agglomération pour en devenir le centre historique, nos agglomérations tendent actuellement à s'insérer dans cet ensemble encore plus vaste pour en constituer elles-aussi le centre ; les centres devrions-nous dire. Ce rappel historique nous invite à tempérer fortement certaines appréhensions quant à une hypothétique fin de la *Ville*, à moins bien sûr de réduire la *Ville* à une de ses formes historiques.

N'est-ce pas d'ailleurs ce que font nombre de ces analyses, qui voudraient ne voir dans les évolutions actuelles que rupture, désorganisation et chaos ? Ces angoisses quasi-millénaristes ne se fondent-elles pas trop souvent sur des analyses qui posent, généralement de manière implicite, un modèle de villes passé (la cité médiévale ou l'agglomération industrielle) non seulement comme point de départ chronologique pour traiter de l'évolution urbaine, mais surtout comme repère à l'aulne duquel seront mesurées et jugées les évolutions ultérieures ? Cette référence au passé qui est bien plus qu'une conséquence obligée de l'approche diachronique, peut-elle permettre d'appréhender les évolutions ultérieures autrement que comme une altération du modèle initial, une déconstruction de cette ville passée ?

Certes, nous pouvons discerner dans l'histoire quelques grands types de villes, au nombre desquels reviennent bien sûr la cité antique, la ville médiévale et l'agglomération industrielle. Mais cette typologie n'induit pas pour autant qu'il s'agit là d'une succession de formes urbaines plus ou moins antithétiques. Elle n'implique pas que nous ayons obligatoirement une suite de phases dans laquelle l'avènement d'une forme donnée doive nécessairement être interprété comme une destruction de la précédente, voire comme une désorganisation ou un régrès. Ces différents modèles de ville ne font que pointer quelques étapes dans une seule et même histoire urbaine. Ils nous montrent une évolution constante au cours de laquelle les villes se sont transformées parfois lentement, parfois plus rapidement.

Si nous voulons bien adopter cette lecture dynamique, la cité antique, la ville médiévale, l'agglomération industrielle, tout comme cette métapole qui semble se dessiner aujourd'hui à l'horizon des mutations urbaines, perdent évidemment leur statut d'archétypes plus ou moins antithétiques. Elles redeviennent ce qu'elles sont, du moins est-ce notre sentiment, c'est-à-dire des formes contingentes, historiquement datées, géographiquement localisées et, par nature, en constante transformation. Dès lors, la question de la fin de la *Ville* a-t-elle encore un sens ? La seule véritable question n'est-elle pas de comprendre à l'invite de P.H. Chombard de Lauwe²⁴⁹, la signification des évolutions actuelles, afin de cerner la nouvelle organisation sociale que cela révèle et ainsi de saisir les nouveaux défis et les nouveaux enjeux que cela soulève ?

²⁴⁸ Ascher F., 1995-a.

²⁴⁹ Chombard de Lauwe P.H., 1982, écrit, en substance, que la ville traditionnelle avait permis l'éclosion de la démocratie et que les évolutions actuelles en remettent en cause le fonctionnement classique. La seule vraie question, selon lui, n'est donc pas de savoir si la fin des villes approche, mais de définir de nouvelles conditions d'un fonctionnement démocratique.

Deuxième partie La diffusion des services aux ménages dans les noyaux urbains secondaires L'exemple des modes de garde pour la petite enfance dans le département du Rhône

Si la concentration des services de haut niveau aux entreprises et aux personnes participe au renforcement fonctionnel du coeur de la métropole lyonnaise, la diffusion de la reproduction sociale simple contribue pour sa part à la pérennisation des noyaux urbains secondaires. Certes, ces derniers arrivent à maintenir, avec plus ou moins de bonheur, leurs fonctions productives, ce qui indique qu'ils sont susceptibles de conserver un rôle dans le processus de production. Toutefois, l'évolution la plus remarquable que nous puissions relever à leur sujet est bien le développement généralisé de services basiques aux ménages au fur et à mesure de l'installation de populations périurbaines dans leur périphérie immédiate. L'intégration dans le système socio-spatial lyonnais ne semble donc pas leur ôter tout rôle et tout avenir. Le fonctionnement quotidien de la métropole semble au contraire les reconnaître et les renforcer au moins comme centre de services de proximité à usage des populations. Nous pouvons, en définitive, émettre l'hypothèse, qu'ils se rapprochent en cela de ce que sont devenus les anciens villages,

bourgs et petites villes morphologiquement englobés dans l'agglomération lyonnaise par la croissance des banlieues, c'est-à-dire qu'ils tendent à se transformer en centre de quartier, même si le quartier est dans ce cas périurbain.

Les rapides monographies présentées dans le chapitre précédent nous ont permis d'apercevoir que trois grands types de services participent plus particulièrement à ce renforcement fonctionnel des noyaux urbains secondaires. Il s'agit des services liés à l'habitat (assurances, agences immobilières, pose et entretien de matériels électroménagers, etc.), des soins aux personnes (médecins, infirmières, laboratoires d'analyses médicales, etc.) et des services à l'enfance (modes de garde pour la petite enfance, écoles, collèges, lycées et activités périscolaires). L'examen de leurs conditions et de leurs modalités de diffusion dans les noyaux urbains secondaires pourrait nous permettre d'aborder la question des processus socio-économiques qui sous-tendent cette évolution et des acteurs qui la portent. Loin d'être superfétatoire, cette étude pourrait nous permettre d'affiner notre compréhension du fonctionnement de la métropole lyonnaise et du rôle que tendent à y occuper les centres périphériques, ainsi que les services aux ménages et les acteurs qui les produisent.

Les études que nous avons présentées jusqu'à présent se sont en effet essentiellement attachées à souligner la structuration géographique ou territoriale de la métropole lyonnaise, et son évolution au cours de ces trente dernières années. La diffusion des services simples aux ménages a pu révéler, en l'espèce, que les noyaux urbains secondaires renforcent certaines de leurs fonctions et à travers cela qu'ils conservent un rôle d'encadrement socio-territorial de base. Cependant l'étude précise de la diffusion de ces activités pourrait nous permettre d'aller au-delà pour envisager la manière dont ces services et ces centres secondaires s'insèrent dans le fonctionnement socio-spatial quotidien de la métropole, et le rôle que les acteurs qui les produisent tendent à jouer par rapport à ce fonctionnement socio-spatial quotidien. Nous pourrions ainsi passer d'une analyse en terme de place ou de position dans une structure territoriale donnée, à une autre plus centrée sur le rôle joué par les uns et par les autres dans un système socio-spatial donné.

Nous ne pouvons pas raisonnablement effectuer ce travail sur l'ensemble des services concernés, car les acteurs en présence, les contraintes et les principes de fonctionnement et d'organisation de chacune de ces activités sont extrêmement différents selon les cas. Certaines d'entre elles sont des services publics (les services présents dans les maisons du département, ...), d'autres des services marchands (médecins libéraux, ...). Certaines sont produites pour l'essentiel par un seul acteur (l'Education Nationale ou encore le Conseil Général). D'autres résultent de systèmes d'acteurs très complexes (les modes de garde notamment) où interviennent des acteurs privés, publics et parapublics. Pour les raisons exposées dans l'introduction générale, nous avons donc choisi de n'étudier qu'un seul exemple, celui des modes de garde destinés aux enfants de 3 mois à 3 ans sur le département du Rhône : assistantes maternelles, crèches, haltes-garderies, etc.

Cet exemple est par nature singulier. Toutefois, il nous semble être un reflet relativement fidèle du rôle joué par l'ensemble de la sphère de la reproduction sociale simple dans le fonctionnement métropolitain. Il nous permettra aussi de percevoir

comment une partie de ces activités (et non la totalité) s'est adaptée à la métapolisation. Il nous donnera enfin à voir, et il s'agit là d'une spécificité, une nouvelle forme de régulation du fonctionnement urbain ; sur un champ très limité, nous en convenons. Cette régulation a néanmoins ceci d'intéressant qu'elle n'est pas exercée par la seule puissance publique, mais par un système partenarial original associant collectivités locales et organismes sociaux. Elle marque de fait l'irruption d'un nouvel acteur dans la régulation urbaine : la Caisse d'Allocations Familiales.

Nous débuterons cette étude (chapitre 5) par un exposé des liens unissant la garde des enfants par des tiers et l'urbanisation. Ceci sera l'occasion d'effectuer un rappel sur l'histoire très particulière de ces services ; ce regard en arrière pourrait paraître superflu, mais il nous a semblé nécessaire, car ce que furent les modes de gardes dans les siècles passés, notamment au XIX^e siècle, imprègnent toujours très fortement la manière dont ils sont conçus, produits et encadrés aujourd'hui. Les préoccupations médicales toujours très prégnantes ne peuvent être comprises, par exemple, sans référence à l'hécatombe des enfants placés en nourrice au XVIII^e et XIX^e siècle. Cet ample cadre historique nous permettra également de saisir que la diversité des dispositifs actuels ne renvoie pas seulement à une volonté moderne d'offrir une possibilité de choix aux mères (garder soi-même son enfant, le confier à une structure ou encore à une nourrice, etc.). Elle résulte aussi d'une sédimentation de mesures parfois contradictoires qui renvoient, en dernière analyse, aux différentes conceptions qui se sont affrontées et qui s'affrontent encore quant à la place et au rôle des femmes dans la société.

Ce chapitre nous permettra enfin de souligner la transformation récente de la demande en matière de modes de garde : sa croissance, sa diversification et sa dispersion. Ceci nous amènera alors à envisager en quoi les mutations urbaines actuelles ont induit en tant que telles un développement des besoins en modes de garde et plus globalement encore en services de base aux ménages.

Nous poursuivrons cette étude (chapitre 6) en observant la manière dont l'offre de services a répondu aux transformations de la demande. Nous verrons à ce propos qu'une nouvelle adéquation entre ces deux termes a réussi à s'effectuer ces dernières années. Même s'il peut subsister des décalages importants dans certaines localités, les modes de garde ont réussi globalement à se développer quantitativement, à se diversifier qualitativement et à se diffuser spatialement. Cette diffusion toutefois n'est pas une simple reproduction à l'identique d'un même service sur des territoires élargis. Si la diversification des modes de garde a clairement permis d'augmenter le nombre de places proposées, c'est elle aussi qui a autorisé leur diffusion. En définitive, un même service (garder les enfants pendant que les parents travaillent) peut être rendu aujourd'hui selon les lieux par des offres très différentes.

Nous pourrions dire alors que la diffusion des modes de garde renvoie à un processus complexe de transposition par lequel un service est transformé pour être adapté au plus près des besoins et des possibilités (politiques, économiques et techniques) d'un lieu. Dans son principe et ses modalités, ce phénomène ne semble pas propre aux modes de garde. D'autres services²⁵⁰ ont subi des transformations similaires pour s'implanter dans

²⁵⁰ Voir chapitre 4.

la grande périphérie lyonnaise. En cela, l'exemple des modes garde nous semble donc refléter une partie (mais pas la totalité) de l'évolution de la sphère de la reproduction sociale simple parallèlement au redéploiement urbain.

Cette diversification et cette diffusion des modes de garde auraient pu conduire à l'éclatement de l'ensemble de ce champ. Ce n'est pourtant pas ce qui s'est produit (chapitre 7). Parallèlement à l'évolution des services en tant que tels, des systèmes d'acteurs fortement territorialisés mais tout aussi fortement coordonnés se sont formés. Ce sont eux qui ont promu l'essor quantitatif, la diversification qualitative et la diffusion géographique des modes de garde. Ce sont eux qui ont permis leur adaptation au plus près des besoins locaux et qui ont dans le même temps renforcé leur cohérence d'ensemble, c'est-à-dire leurs normes de production, leur encadrement, leur qualité, etc.

Dans ce système de promotion et d'encadrement, la Caisse nationale d'Allocations Familiales et ses Caisses locales de Lyon et Villefranche jouent un rôle primordial. Nous pourrions alors penser que ces organismes sociaux tendent à s'instituer comme autorité de tutelle, sinon légale du moins de fait, de l'ensemble du champ de la petite enfance. Si leur rôle est d'importance, ce n'est pourtant pas tout à fait ce qui se produit. Nous assistons bien plus, à notre sens, à la formation d'un système partenarial entre les collectivités locales et les Caisses et ce système d'acteurs va au-delà de la simple promotion, du simple encadrement et de la simple gestion des modes de garde. Il tend à se muer en véritable système de régulation, visant notamment à anticiper sur les évolutions de la demande et à favoriser l'adaptation constante de l'offre par rapport à cette dernière. Sous cet angle, les modes de garde nous livrent une expérience singulière, mais qui nous semble d'autant plus intéressante : celle d'un système de régulation d'une facette du fonctionnement urbain non pas exercée par la seule puissance publique ou par un partenariat désormais classique entre puissance publique et groupes privés, mais par une entente associant collectivités locales et organismes sociaux.

Chapitre 5 Garde des enfants et urbanisation *Une pratique ancienne, un essor récent*

Nous voudrions dans ce cinquième chapitre replacer la question des modes de garde dans son cadre historique, économique, sociologique et urbain. À travers un rapide retour sur l'histoire (section 1), nous souhaiterions tout d'abord souligner les principales causes de cette pratique, qui nous ramène en dernière analyse à la question de la place des femmes dans la société et des différents rôles sociaux qu'elles ont dus et qu'elles doivent toujours assumer. Femme - active, femme - mère et femme - amante, autant de rôles qu'il n'est pas toujours facile de concilier du moins en l'absence de modes de garde. Ce voyage dans le temps nous permettra également de rappeler les différentes formes prises par cet usage selon les époques et les classes sociales. Les modalités de garde ont en effet fortement varié au cours des âges et selon les milieux sociaux et leur conséquence sur les enfants ont pu être très différentes. Longtemps limité aux seules élites aristocratiques et bourgeoises, il faut attendre le XVIII^e siècle pour que cet usage ne se

propage dans les milieux populaires. La mise en nourrice deviendra alors un problème social de plus en plus important, car elle avait souvent des conséquences désastreuses sur la santé et la vie même des nourrissons. Certes les modes de garde et la mortalité infantile ne sont plus aujourd'hui intimement liés, mais le souvenir de cette époque est encore très présent parmi certains acteurs actuels de la petite enfance. Le suivi médical des enfants placés et l'encadrement sanitaire des modes de garde sont nés de cette hécatombe et il s'agit toujours d'une priorité très forte. Cette section nous permettra enfin de souligner un lien qui n'est pas évident de prime abord : celui qui relie urbanisation et garde des enfants par des tiers. En effet, quels que soient les siècles, quels que soient les milieux sociaux et quelles que soient les formes d'accueil, cette pratique a avant tout concerné les petits citadins. La ville apparaît sous cet angle comme le lieu où les femmes ont toujours eu le plus de difficultés à concilier les multiples rôles sociaux qui leur étaient assignés, et où les modes de garde ont été les plus nécessaires.

Nous aborderons dans la section suivante (section 2) les causes de l'essor contemporain de la demande en mode de garde. Nous verrons à cette occasion que l'intégration croissante des femmes dans le marché du travail et la transformation de leur condition de travail a provoqué un nouveau développement et une diversification sans précédent des besoins en matière d'accueil des enfants en bas âges. Nous reviendrons enfin (section 3) sur les liens existant entre les transformations urbaines actuelles, que nous avons analysées dans la première partie de cette thèse, et l'essor non seulement des besoins en mode de garde, mais plus largement encore des demandes en services simples aux ménages.

1. Un usage ancien

La garde des jeunes enfants par des tiers n'est pas un phénomène récent. Pratique ancienne et constante, elle est longtemps restée l'apanage des seules élites urbaines : aristocratiques, puis bourgeoises. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour qu'elle ne se répande à l'ensemble des groupes sociaux urbains. Elle atteint son apogée dès le siècle suivant, puis se résorba à l'orée de la première guerre mondiale pour ne se développer à nouveau qu'après 1968. L'ampleur, tout comme la forme de cette pratique d'ailleurs, ont ainsi fortement varié selon les époques.

Cette première section n'a pas l'ambition de retracer, en quelques pages seulement, l'évolution de la garde d'enfants au cours des siècles. Ce travail a déjà été réalisé, du moins pour la période contemporaine, par des historiens²⁵¹ qui ont produit à ce sujet des analyses détaillées et brillantes. Elle se propose seulement de donner au lecteur quelques repères historiques indispensables pour appréhender la manière dont cet usage a pu s'organiser socialement et spatialement au cours du temps.

1.1 Une pratique longtemps élitiste

La garde d'enfants en bas âge par d'autres personnes que leur mère est signalée en

²⁵¹ Fay-Salloy F., 1980 ; Rollet-Echalier C., 1990 ; Norvez A., 1990.

Europe occidentale depuis l'empire romain²⁵². Les enfants des familles aisées étaient confiés à des nourrices, souvent des esclaves, qui comme leur nom l'indique, les nourrissaient au sein en lieu et place de leur mère. En règle générale, la nourrice vivait dans la demeure familiale. Elle devait interrompre l'allaitement de son propre enfant pour nourrir celui de ses maîtres, car, pensait-on communément, si deux enfants étaient nourris au même sein, le lait serait de moins bonne qualité. A une époque où les laits maternisés artificiels n'existaient pas, nous pouvons imaginer sans peine les conséquences dramatiques, que ces sevrages précoces avaient sur la santé des enfants des nourrices, voire sur leur vie.

Tout au long du moyen-âge, cet usage s'est perpétué dans les milieux aristocratiques²⁵³, malgré l'exemple mainte fois cité de Blanche de Castille allaitant elle-même le futur Louis IX. La nourrice, toutefois, n'était plus une esclave et pour cause ; elle ne vivait plus au domicile des parents et son enfant n'était plus obligatoirement sevré. Les jeunes aristocrates étaient désormais placés à demeure dans des familles populaires, généralement de paysans, habitant sur des terres appartenant à ses parents. Ils étaient élevés en compagnie des enfants de la nourrice. C'est du reste à cette époque qu'apparue la figure emblématique du *frère de lait* (le fils de la nourrice).

A compter du XVII^e siècle, la mise en nourrice commença à se diffuser à d'autres groupes sociaux. En ce qui concerne la France²⁵⁴, ce fut tout d'abord la grande bourgeoisie parlementaire parisienne qui l'adopta, puis, dès le début du siècle suivant, cet usage se répandit à la majeure partie de cette classe sociale. A Lyon, par exemple, M. Garden²⁵⁵ nous indique que le placement en nourrice était désormais devenu la règle dans les grandes familles de négociants et de marchands. L'enfant était généralement placé jusqu'à 9 ou 10 ans auprès d'une nourrice habitant sur une des propriétés rurales des parents. Elle était sensée avoir déjà sevré son propre enfant, car on pensait toujours à cette époque qu'une mère ne pouvait nourrir qu'un nourrisson à la fois. En réalité, l'enfant de la nourrice était souvent privé avant l'heure du lait de sa mère.

Cette première diffusion de la mise en nourrice fut, somme toute, limitée. Elle s'effectua en vertu d'un effet de mimétisme social relativement classique. Pour l'aristocratie comme pour les bourgeois, les relations de propriétaire foncier à fermier exploitant, voire à valet de ferme, servaient généralement de substrat au placement nourricier. Pour les uns et les autres, cette pratique était induite du fait du rôle social que les femmes de ces milieux devaient exercer malgré les naissances, ainsi que par certaines croyances médicales.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la théorie médicale recommandait en effet à la mère d'attendre vingt jours après l'accouchement avant d'allaiter. Conformément aux préceptes

²⁵² Roussel A., 1986.

²⁵³ Bresc H., 1986.

²⁵⁴ p. 155, Gelis G., Laget M., Morel M.F., 1978.

²⁵⁵ Garden M., 1970.

de Galien, on considérait que le lait maternel était du sang blanchi et que les saignements post-couches pouvaient en altérer la qualité. Les médecins conseillaient en conséquence de placer l'enfant auprès d'une nourrice durant les trois premières semaines de sa vie. Ceci créait une habitude d'autant plus facile à poursuivre, que cette période de carence ne favorisait pas la lactation chez la mère. Si cette croyance fut remise en cause dès le début du XVIII^e siècle, il faudra néanmoins attendre plusieurs décennies, voire des siècles, pour qu'elles ne disparaissent totalement.

Les conceptions médicales en vigueur n'étaient, toutefois, ni la cause première, ni l'origine essentielle du placement nourricier : elles en étaient avant tout une légitimation. Car plus fondamentales encore que l'avis des médecins, intervenaient les pressions sociales. Les femmes de ces milieux avaient un rôle de représentation sociale, qui s'accordait mal avec les contraintes de l'allaitement. Les tenus vestimentaires, bustiers et corsets, gênaient la lactation, voire la rendaient douloureuse. Les obligations d'une présence régulière à la cour, au théâtre et autres salons, ne facilitaient pas non plus l'allaitement maternel, à une époque où dévoiler un sein en public était fort peu envisageable pour une femme du monde. Raisons de confort, croyances médicales, obligations sociales, tout ceci représentait un système de contraintes guère favorable à l'allaitement par la mère, d'autant plus qu'il était fortement dévalorisé socialement. Au XVIII^e siècle, un médecin pouvait déplorer par exemple : « *nous n'ignorons pas qu'une femme riche, belle, jeune, qui allaite son enfant est pour ce siècle un phénomène qu'on ne rougit pas de taxer de folie et que la crainte du ridicule étouffe tous les jours la voix de la nature et de la probité* »²⁵⁶.

1.2 Une généralisation tardive

Il faut attendre le XVIII^e siècle pour que la mise en nourrice ne commence à affecter les milieux populaires. Elle y atteindra des sommets dès le siècle suivant²⁵⁷, quoi qu'avec une ampleur variable selon les villes et les régions ; les grandes villes industrielles (Paris, Lyon, ...) étant les plus fortement touchées. Dans la capitale, la proportion d'enfants envoyés en nourrice a été estimée, selon les sources, entre 30 et 45% des nouveau-nés au milieu du XIX^e siècle (tableau ci-dessous), c'est-à-dire au moment où cette pratique était à son paroxysme selon F. Faÿ-Sallois²⁵⁸.

Tableau 20 : Nombre d'enfants parisiens placés chaque année en nourrice vers 1865 selon diverses sources

²⁵⁶ p. 152, Desessartz J.C., cité par Gelis G., Laget M., Morel M.F., 1978.

²⁵⁷ Faÿ-Sallois F., 1980.

²⁵⁸ Faÿ-Sallois F., 1980.

Auteur	Date	Nombre	% des naissances
Dr O. du Menil	1855-1865	13.885	30,2
Dr Husson	1865	17.958	32,5
Dr Husson	1865	20.049	36,3
Dr Brochard	1865	20.000	36,2
Enquête Roussel	1865-1866	25.000	45,7
Sources : p. 80, Rollet-Echallier, 1990			

A Lyon, l'absence de contrôle des nourrices ne permet aucune estimation fiable avant la fin du XIX^e siècle. Les témoignages de contemporains²⁵⁹ et les travaux des historiens actuels²⁶⁰ soulignent tous cependant que cet usage fut extrêmement massif dès la fin de l'Ancien Régime et qu'au milieu du XIX^e siècle, seules les familles les plus démunies n'avaient pas recours à une nourrice²⁶¹.

D'après M. Garden²⁶², cette pratique commença par affecter certaines catégories d'artisans et de commerçants lyonnais. Dans le petit commerce et l'industrie de la soie, les épouses travaillaient au côté de leur mari. L'allaitement maternel aurait donc signifié l'arrêt de leur travail (au moins partiellement) et une embauche compensatrice. Le coût de cette dernière étant substantiellement supérieur au prix d'une nourrice, le placement de l'enfant permettait d'éviter un surcoût susceptible de mettre en péril l'équilibre du budget familial. A l'inverse, dans les professions où les femmes ne travaillaient pas avec leur mari et où leurs revenus étaient minimes (dévideuses de soie, brodeuses, marchandes ambulantes de fruits et légumes, ...), M. Garden relève que le placement en nourrice était très peu pratiqué. Les gains réalisés par la mère n'auraient conservé aucune rentabilité une fois les mois de nourrice payés.

Au XIX^e siècle, la mise en nourrice se diffusa aux domestiques et aux ouvrières d'industrie. Les premières étaient généralement logées au domicile de leurs employeurs et ces derniers refusaient habituellement qu'elles gardent leur enfant auprès d'elle²⁶³. Cette contrainte existait déjà au siècle précédent, mais l'essor de la domesticité au XIX^e siècle provoqua mécaniquement un gonflement spectaculaire du nombre d'enfants de domestique placés en nourrice. Les conditions de travail et de vie infligées à la nouvelle classe ouvrière, et en l'occurrence aux femmes, expliquent également pourquoi ces dernières eurent si massivement recours à des nourrices. La longueur de leur journée de travail en dehors du domicile familial et dans des usines où il était d'ordinaire impossible

²⁵⁹ Intervention de Prost de Royer, lieutenant de police à Lyon, devant l'Académie de Lyon en 1778 sur le placement en nourrice dans cette ville, (cité par Leroudier E., 1909).

²⁶⁰ Bideau A., 1973, et Garden M., 1970.

²⁶¹ Bideau A., 1973.

²⁶² Garden M., 1970.

²⁶³ Rollet-Echallier C., 1990.

d'emmener des nouveau-nés rendait indispensable et inévitable le placement de leurs enfants²⁶⁴.

De par l'essor de la demande, les nourrices durent être recrutées de plus en plus loin des villes, où résidaient les parents. Le développement du chemin de fer permit à de nouvelles régions, parfois très reculées de s'ouvrir, à ce commerce bien particulier. Autour de Paris, le bassin de recrutement allait jusqu'en Normandie et jusqu'au Morvan, autour de Lyon jusqu'en Haute-Savoie et en Ardèche ; à Marseille encore, jusqu'aux Hautes-Alpes et aux Cévennes²⁶⁵.

Cette croissance des distances entre l'offre et la demande provoqua une transformation sensible du mode d'organisation de cette pratique. Contrairement à l'aristocratie et à la bourgeoisie, les milieux populaires ne pouvaient pas toujours s'appuyer sur des réseaux relationnels préexistant pour trouver une nourrice. De plus, l'ampleur du bassin de recrutement ne permettait pas une prospection directe, dans un contexte où la mobilité individuelle n'était pas aussi facile qu'aujourd'hui. Des intermédiaires entre parents et nourrices se développèrent en conséquence. C'est ainsi qu'apparurent des recommanderesses et des meneurs à Paris ou encore des entremetteuses à Lyon. Les recommanderesses se chargeaient de recruter des nourrices à la campagne et de les proposer aux parents. Les meneurs, pour leur part, étaient chargés d'accompagner les candidates jusqu'à la capitale puis de les ramener chez elles avec les nourrissons. A Lyon, les entremetteuses faisaient tout à la fois office de recommanderesses et de meneurs. Ces intermédiaires existaient depuis le moyen-âge²⁶⁶, mais ils prirent au XIX^e siècle une importance accrue. L'essor du marché nourricier en fit une activité de plus en plus lucrative et de plus en plus difficilement contrôlable par la puissance publique, comme par les parents.

A ces intermédiaires revenaient théoriquement la responsabilité - contre rétribution - de choisir et de contrôler les nourrices trop éloignées des parents pour que ces derniers puissent eux-mêmes s'assurer des conditions d'accueil de leur enfant. Mais cette mission était plus ou moins bien effectuée. Les conditions de transport des nouveau-nés jusque chez les nourrices étaient souvent désastreuses. Les enfants étaient généralement drogués au laudanum ou au pavot (à l'opium en Angleterre) pour qu'ils se tiennent tranquilles durant le trajet. Un certain nombre d'entre eux en mouraient avant même d'arriver chez leur nourrice. En outre, les conditions d'accueil chez ces dernières étaient loin d'être toujours excellentes : par nécessité économique, bien des nourrices continuaient à travailler aux champs et ne s'occupaient que fort peu et fort mal des enfants qui leurs étaient confiés.

Drogues, conditions de transport souvent rudes et qualité des soins parfois insuffisante, tout cela avait une incidence non seulement sur le développement psychophysiologique des enfants, mais aussi sur leur vie. Une enquête réalisée en 1867

²⁶⁴ Rollet-Echalier C., 1990.

²⁶⁵ Fay-Salloy F., 1980 et Rollet-Echalier C., 1990.

²⁶⁶ A Paris, le premier édit réglementant le placement en nourrice et le rôle des recommanderesses date de février 1350.

à la demande du sénat et de l'Académie de médecine sur dix départements proches de la capitale montra à ce propos que 52% des petits parisiens mis en nourrice à leur naissance mourraient avant l'âge de un an. Ce taux n'était que de 20% pour les enfants de ruraux nés et élevés par leurs parents dans ces mêmes départements²⁶⁷. Tous les enfants placés ne subissaient pas, il est vrai, les mêmes conditions de vie et n'avaient donc pas la même probabilité de mourir. Certes lorsque la nourrice résidait à proximité de la ville, les parents pouvaient s'assurer par eux-mêmes de la manière dont leur enfant était traité. Nous pourrions enfin rajouter que cette enquête n'est pas totalement fiable. Cependant, elle a souligné à l'époque, avec force, la différence de mortalité entre les enfants placés et ceux qui ne l'étaient pas et, en d'autres termes, les conséquences dramatiques qu'avait trop souvent le commerce nourricier. C'est en prenant conscience de cette situation que certains purent s'exclamer : « **envoyer un enfant en nourrice, c'est presque l'envoyer à la mort** »²⁶⁸.

Alors que le placement des enfants auprès de *nourrices à emporter*, comme on les appelait alors, s'était diffusé aux milieux populaires, les familles aisées modifièrent leur pratique en matière de garde d'enfants. Elles prirent l'habitude de conserver enfant et nourrice à leur domicile. Au XVIII^e siècle, seules les plus fortunées, essentiellement des aristocrates, usaient de *nourrices sur lieu*. Les bourgeois préféraient encore envoyer leurs enfants à la campagne vivre au bon air, car celui des villes était considéré comme pathogène. Le siècle suivant, la situation avait considérablement évolué. L'ensemble de la bourgeoisie préférait désormais recourir à des nourrices sur lieu. Insignifiant au début du siècle, leur nombre était dans la seule capitale de 2.864 en 1865 et de 4.746 en 1891²⁶⁹.

Le prix d'une nourrice sur lieu étant au moins le double²⁷⁰ de celui d'une nourrice à emporter ; ces dernières étant d'autant moins chères qu'elles résidaient loin de la ville, la garde des enfants s'organisa tout au long du XIX^e siècle de manière concentrique. Comme le prévoit la théorie de la rente foncière de Von Thünen, la distance au centre devint l'élément principal d'organisation socio-spatiale de cette pratique.

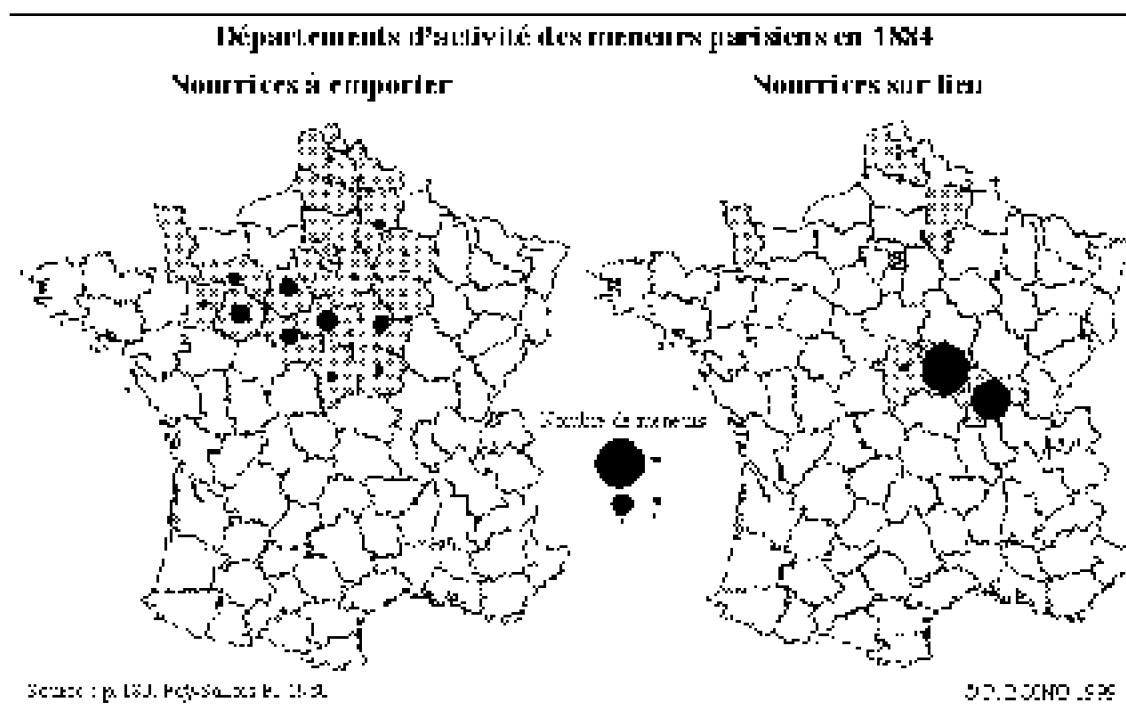
Les travaux de C. Rollet-Echalier et F. Fay-Sallois nous permettent de présenter la manière dont elle s'organisait autour de Paris dans la deuxième moitié du XIX^e siècle (carte ci-dessous).

²⁶⁷ p. 31, Rollet-Echalier C., 1990.

²⁶⁸ p. 1140, Dr Chevallier, Bulletin de l'académie de médecine du 11-9-1866, cité p. 31, par Rollet-Echalier C., 1990.

²⁶⁹ p. 98, Fay-Sallois F., 1980.

²⁷⁰ p. 77, Rollet-Echalier C., 1990.



Carte 50 : Départements d'activité des meneurs parisiens en 1984.

Seules les familles aristocratiques et bourgeoises avaient les moyens d'employer une nourrice sur lieu. Essentiellement originaires de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, ces dernières étaient choisies avec soin. Les meneurs prospectaient tout d'abord afin de trouver de jeunes accouchées. Certes la réglementation²⁷¹ interdisait l'embauche d'une nourrice avant que son enfant n'ait atteint les sept mois révolus, afin d'empêcher les sevrages trop précoces. Toutefois les clients recherchaient avant tout de jeunes mamans, car ils pensaient d'ordinaire que le lait maternel perdait en qualité au fil du temps. Les parents désiraient, en somme, acheter un *lait jeune*, pour reprendre les termes de l'époque. Une fois les candidates trouvées, les meneurs les conduisaient à Paris avec leur enfant. Les clients potentiels pouvaient ainsi juger « sur pièce » des effets de leur lait. Outre cet aspect, les candidates étaient également sélectionnées en

271 Ordonnance royale de 1762

fonction de critères morphologiques, véhiculés à foison par des traités pseudo-scientifiques édités depuis le XVIII^e siècle. **« Il faudrait choisir une nourrice de la santé de qui l'on fût assuré d'après un examen sérieux des signes qui l'indiquent. Par exemple, on évitera de prendre une femme rousse, son lait est ordinairement aigre. On observera encore si la nourrice a une belle carnation ; si son haleine est douce, ainsi que sa transpiration ; si elle a des gencives vermeilles et la bouche meublée de belles dents ; si elle a beaucoup de lait et s'il est blanc, sans odeur et de peu de saveur, pas trop aqueux, ni trop épais. Si l'enfant est gros, on choisira une nourrice forte ; moins forte, s'il est délicat. (...) »**

²⁷². La nourrice une fois choisie, son enfant était renvoyé à la campagne, où il était élevé au lait de vache, non maternisé bien sûr, par une tante ou une grand-mère. Sa mère, quant à elle, restait au domicile de ses employeurs, qui pouvaient ainsi s'assurer constamment que leur enfant recevait les soins nécessaires. Si la nourrice ne convenait pas, à un titre ou à un autre, ils la renvoyaient et en changeaient.

Dans la capitale ou en périphérie immédiate, une nourrice à emporter coûtait 25 F par mois en 1869. Seules les classes moyennes supérieures (gros commerçants, professions libérales, artisans de quelque importance) pouvaient payer une telle somme. La nourrice n'était pas logée au domicile des parents mais la proximité géographique permettait aux familles de s'assurer aisément de la bonne santé et du bon développement de leur enfant.

A quelques lieux de Paris, une nourrice ne coûtait plus que de 22 à 18 F par mois. La distance s'agrandissant, les parents devaient bien souvent passer par l'entremise des recommanderesses et des meneurs. Ces derniers conduisaient les candidates, toujours accompagnées de leurs enfants, jusqu'à la capitale. Elles étaient présentées aux parents dans ce que l'on appelait les *bureaux* et étaient sélectionnées en fonction de leur prix, de leur santé apparente et des quelques garanties de moralité présentées par les recommanderesses. Une fois choisie, les meneurs remportaient enfants et nourrices au domicile de ces dernières. Afin que les nouveau-nés se tiennent tranquilles durant le voyage, on les droguait bien souvent. Les conditions de transport étant généralement difficiles, ce simple périple n'était déjà pas sans risque. Bien des enfants mourraient en chemin. Par ailleurs, plus la distance entre le domicile de la nourrice et Paris était importante et moins les parents pouvaient surveiller la manière dont leur enfant était réellement traité. Les moyens de déplacement étaient encore limités et les visites d'autant plus rares, que les rythmes de travail des parents (jusqu'à 16 heures par jour dans l'industrie au milieu du XIX^e siècle) ne laissaient que peu de temps disponible.

A plus de 100 km de la capitale, les prix devenaient beaucoup plus bas encore. Dans l'Yonne, par exemple, une nourrice ne coûtait que 6 F par mois. C'est dans ces secteurs lointains qu'étaient envoyés les enfants de prolétaires, des mères célibataires, ainsi que les orphelins placés par les institutions. La distance était telle, que la surveillance des parents, lorsqu'ils existaient, devenait sinon impossible du moins extrêmement difficile. Les visites au domicile de la nourrice étaient exclues. Si les

²⁷² p. 54 de l'ouvrage de 1774. Les parents, lorsqu'ils existaient, devenaient sinon impossibles du moins extrêmement difficiles. Les visites au domicile de la nourrice étaient exclues. Si les

parents savaient écrire, ils dépendaient entièrement de ce que voulait bien leur rapporter la nourrice, si elles-mêmes, bien sûr, savaient lire et écrire. Lorsque les uns ou les autres étaient illettrés, le degré d'information des parents reposait alors totalement sur les nouvelles, vraies ou fausses, que leur donnaient les recommanderesses et les meneurs. Par ailleurs, la rémunération des nourrices étant ici très basse, cela les conduisait très souvent à devoir exercer une autre activité. C'est donc dans ces secteurs périphériques, que la mortalité des enfants placés atteignait des niveaux records.

Plus loin encore, ce situaient les régions où étaient recrutées les nourrices sur lieu. Dans la Nièvre et la Saône-et-Loire, la misère paysanne et la médiocrité des revenus susceptibles d'être gagnés en tant que nourrice à emporter obligeaient de nombreuses mères à quitter leur village pour être embauchées à Paris comme nourrice sur lieu.

Dans le Morvan, par exemple, une étude réalisée par un médecin révélait que, dans un canton très fortement touché par le phénomène, les deux tiers des accouchées entre 1858 et 1864 étaient parties à la capitale pour être engagées comme nourrice sur lieu²⁷³.

1.3 Déclin d'une pratique

A la fin du XIX^e siècle, environ 10% des enfants étaient confiées à des nourrices au niveau national, mais avec des différences très importantes selon les villes et les régions (tableau ci-dessous) ; Lyon étant l'endroit où le phénomène semble avoir été le plus important.

Tableau 21 : Proportion d'enfants placés en nourrice en 1897 dans quelques villes françaises

Villes	% d'enfants placés auprès de nourrices à emporter
Paris	33
Lyon	47
Saint-Etienne	21
Marseille	17
Nantes	25
Le Havre	19
Toulouse	13
Moyenne France	10
Source : Rollet-Echalier C., 1990	

Dès le tournant du siècle, le nombre de nourrices, tant à emporter que sur lieu, a rapidement baissé sur l'ensemble du pays. Durant l'entre-deux-guerres, il était devenu insignifiant. Dans le département de la Seine, par exemple, la proportion d'enfants confiés à des nourrices à emporter passa de 31% en 1901-1905, à 7% en 1935²⁷⁴ ; le nombre de

²⁷³ p. 77, Rollet-Echalier C., 1990.

²⁷⁴ p. 509, Rollet-Echalier C., 1990.

nourrices sur lieu de 5.496 en 1891-1895, à 11 seulement en 1931-1935²⁷⁵. Ce déclin d'importance trouve son origine dans une double baisse de la demande et de l'offre de garde.

Au niveau de l'offre de service, la première guerre mondiale fut une véritable cassure. Les femmes des zones rurales, qui constituaient l'essentiel des nourrices, durent remplacer les hommes dans les travaux des champs, non seulement pendant la guerre, mais aussi après du fait de l'hécatombe qui s'était produite. En outre, les prix des produits agricoles eurent tendance à monter et le travail de la terre assura désormais un revenu supérieur à celui du commerce nourricier. Le nombre de femmes prêtes à devenir nourrices devint, en conséquence, beaucoup plus faible qu'auparavant.

Le nombre de femmes ayant besoin d'une nourrice devint également moins important. La proportion de femmes actives baissa, leurs conditions de travail se transforma sensiblement et le progrès scientifique fit disparaître l'obligation d'un *allaitement mercenaire* en substitution de la mère.

Le taux d'activité féminin passa de 42% en 1921 à 34% en 1936²⁷⁶, ce qui fit mécaniquement baisser le volume de la demande.

Les formes et les conditions de travail des femmes se transformèrent, ce qui rendit moins nécessaire le placement permanent des enfants. La proto-industrie s'effaça. La domesticité déclina plus tardivement, mais régulièrement à mesure de l'avancée du siècle. Le temps de travail dans l'industrie, enfin, fut réduit. De 16 heures par jour au milieu du XIX^e siècle, il ne fut plus que 8 heures à compter de 1919²⁷⁷. Désormais, l'essentiel des enfants pouvait être placé à la journée seulement.

Des mesures furent prises également afin de permettre aux mères d'allaiter elles-mêmes leurs enfants. Les sociétés de charité maternelle, qui existaient depuis l'Ancien Régime, se multiplièrent au XIX^e siècle. En 1874, elles étaient déjà implantées dans 76 villes du pays. Reconnues d'utilité publique dès 1810 et recevant des subventions de l'Etat, des départements et des communes, elles versaient des allocations aux femmes qui interrompaient leur travail pour allaiter leur enfant. A la fin du second empire, des industriels institueront un système similaire pour leurs salariées. De fait, ces initiatives privées, qui esquissaient une première forme de congé parental, ont également contribué à faire baisser la demande en matière d'allaitement mercenaire.

²⁷⁵ A. B. *Le lait et le biberon*, 1931, p. 5. ²⁷⁶ *Le lait et le biberon*, 1931, p. 14. ²⁷⁷ *Le lait et le biberon*, 1931, p. 14. ²⁷⁸ *Le lait et le biberon*, 1931, p. 14. ²⁷⁹ *Le lait et le biberon*, 1931, p. 14.

²⁷⁷ Loi du 23-4-1919.

²⁷⁸ Technique de stérilisation du lait mis au point en 1892 par les Dr Budin et Roux.

l'époque. Dès la fin du XIX^e siècle, 63% des enfants qui n'étaient pas nourris par leur mère l'étaient au biberon. En 1925-26, ils étaient 94% dans ce cas²⁸⁰.

Ces évolutions de l'offre, de la demande et des techniques d'alimentation des nouveau-nés se sont, en somme, cumulées et ont provoqué la fin rapide du commerce nourricier dans sa forme traditionnelle ainsi qu'une baisse importante du nombre d'enfants gardés hors du cercle familial. Ceux qui continueront à être confiés à des tiers le seront alors à des bonnes d'enfant ou nurses dans les milieux aisés et à des nourrices de jour, plus marginalement, des crèches dans les milieux populaires.

1.4 Apparition des modes de garde actuels

Dans les milieux bourgeois et aristocratiques, la transition entre nourrice sur lieu et bonne d'enfant fut un peu tardive, car une nourrice sur lieu était la marque extérieure d'un certain niveau de vie. Différents ouvrages et articles de presse avaient bien tenté de faire la promotion de l'allaitement par la mère ou à l'extrême au biberon. Ils avaient aussi souligné avec force les funestes conséquences du sevrage précoce de l'enfant de la nourrice. Cette oeuvre de moralisation n'eut pas tous les effets escomptés : elle n'aboutira qu'à faire légèrement baisser cette pratique. D'après C. Rollet-Echalier, c'est davantage l'application stricte de la loi, qui provoqua la résorption de ce mode de garde et de nourrissement²⁸¹. Depuis l'ordonnance royale de 1762, il était, en effet, légalement prévu que l'enfant d'une nourrice devait avoir 7 mois révolus au moment du placement de sa mère. Ces prescriptions furent confirmées par la loi Roussel de 1874 (première loi de protection de l'enfance), mais elles étaient très loin d'être respectées. D'après une étude effectuée à la fin du XIX^e siècle, 88,85% des enfants de nourrice sur lieu étaient en deçà de cette limite lors de l'embauche de leur mère²⁸². Il fallut attendre 1901 pour que les pouvoirs publics ne s'emploient enfin à faire appliquer la loi²⁸³. Les contrôles furent alors renforcés, des amendes dressées le cas échéant et les familles aisées préférèrent progressivement les bonnes d'enfant.

Dans les milieux populaires, le mouvement de substitution des nourrices à emporter par des nourrices de jour s'effectua plus rapidement. Dès l'orée du XX^e siècle, le placement permanent n'étant plus obligatoirement nécessaire, l'invention du lait maternisé permettant de nourrir les enfants au biberon sans grand risque, les parents confieront de plus en plus fréquemment leur enfant à une *gardeuse* ou une *nourrice sèche*, comme on les appelait. Bien moins chère que le placement à demeure chez une *nourrice à boire*, les enfants seront gardés à la journée non loin du domicile de ses parents. La promulgation de la première loi de protection de l'enfance²⁸⁴ permettra enfin d'améliorer et de garantir les conditions d'accueil.

²⁷⁹ Autour de 1900, et à travers différentes techniques et appellation (lait maternisé, humanisé ou encore prédigéré).

²⁸⁰ p. 506, Rollet-Echalier C., 1990.

²⁸¹ p. 515, Rollet-Echalier C., 1990.

²⁸² p. 514, Rollet-Echalier C., 1990.

²⁸³ Circulaire du 27-7-1901 du ministre de l'intérieur au préfet.

Tous les enfants de moins de 2 ans gardés hors du domicile familial contre rémunération seront désormais placés sous contrôle sanitaire et administratif public. Cette surveillance concernait les placements en crèche, auprès des nourrices à emporter et des gardeuses ; les nourrices sur lieu²⁸⁵ et les bonnes d'enfant n'étant pas concernées. Cette distinction n'est pas due au hasard. Elle résulte d'un choix délibéré opéré après bien des débats, un choix qui fera dire à F. Faÿ-Sallois et C. Rollet-Echalier qu'à travers cette politique différenciée de protection infantile, l'Etat reconnaissait la capacité à certaines classes sociales de surveiller convenablement leurs enfants même lorsqu'ils sont gardés par des tiers, alors qu'il la déniait à d'autres. Les choses n'ont du reste pas substantiellement changé depuis, car les aides maternelles (descendantes des nurses) qui gardent aujourd'hui les enfants au domicile de leurs parents ne sont toujours pas soumises à contrôle ni agrément public, alors que tous les autres modes de garde le sont.

Pour les enfants gardés hors du domicile familial seulement, la loi de 1874 prévoira donc qu'ils devront désormais être déclarés au préfet. Les nourrices, les crèches et les intermédiaires devront aussi obtenir une autorisation préalable de ce même pouvoir départemental pour prendre en charge des enfants. Un corps de médecins inspecteurs, ancêtre des médecins de PMI, fut institué pour agréer et contrôler ces différents modes de garde. Un pouvoir de sanction leur fut octroyer.

Les fondements de la protection infantile actuelle étaient posés. Quelles qu'en soient les limites, ce contrôle sanitaire permit d'améliorer notablement les conditions d'accueil des enfants.

Ainsi au tournant du XX^e siècle, les nourrices de jour, celles que l'on appelle aujourd'hui tout simplement les nourrices, devinrent le mode de garde quasi-exclusif hormis dans les milieux très aisés. La seule offre alternative, très marginale au demeurant, était constituée par les crèches. La première structure de ce type est attribuée d'ordinaire à Firmin Marbeau (1798-1875)²⁸⁶. Adjoint au maire de Paris, ce dernier avait été chargé d'étudier le fonctionnement des salles d'asile (ancêtres des écoles maternelles²⁸⁷). Prenant conscience de la situation des enfants d'ouvriers non seulement dans les salles d'asile, mais aussi avant leur admission dans ces établissements, c'est-à-dire avant deux ans, il avait ouvert une première crèche dans le quartier de Chaillot à Paris (le 14 novembre 1844). Celle-ci n'accueillait que les enfants légitimes dont la mère travaillait à l'extérieur de son domicile. Les enfants âgés de 15 jours à 3 ans et en bonne santé étaient admis en journée, sauf les dimanches et les jours fériés. L'entrée était interdite aux malades et un contrôle médical était assuré quotidiennement. Le fonctionnement des crèches telles que nous l'avons connu jusqu'en 1975 était, en

²⁸⁴ Loi de protection de l'enfance du 23-11-1874.

²⁸⁵ hormis sur la question de l'âge minimum des enfants des nourrices sur lieu.

²⁸⁶ Même si l'on peut faire remonter cette institution au XVIII^e siècle. Frédéric Oberlin (1740-1826) avait ouvert une structure similaire dans les Vosges vers 1770.

²⁸⁷ Luc J.N., 1997.

somme, posé dès ce premier établissement.

Progressivement d'autres établissements furent ouverts et une société pour encourager leur création fut constituée dès 1846. La plupart des crèches était fondée et gérée par des institutions patronnées par l'église catholique. Fondations charitables destinées à la classe ouvrière, elles vivaient essentiellement de fonds privés : dons, quêtes, subventions annuelles de la société des crèches. Les subventions publiques (Etat et collectivités locales) furent longtemps dérisoires. Dans le département de la Seine, par exemple, elles ne représentaient que 0,4% des recettes en 1868. Le prix demandé aux parents était aussi très faible lorsque le service n'était pas gratuit. Environ 4 F par mois contre 12 à 20 F si l'enfant était placé en nourrice. La taille de ces structures, enfin, était relativement peu importante : une vingtaine de places en règle générale. Dans de nombreuses villes, comme à Reims ou encore à Lyon, les sociétés des crèches locales s'étaient d'ailleurs explicitement fixées comme objectif l'ouverture de petites crèches d'une dizaine de places, pour pouvoir les disperser dans les quartiers au plus près du domicile des familles²⁸⁸.

Avec l'avènement de la III^e république, la nature des crèches changea. D'établissements religieux et privés, elles furent de plus en plus fréquemment laïques et publiques, sans pour autant obtenir le statut de service public. En 1870, Firmin Marbeau proposa bien au sénat de rendre les crèches obligatoires dans toutes les communes comptant plus de 100 femmes travaillant hors de leur domicile. Cette proposition fut cependant rejetée par peur d'une « collectivisation » de l'éducation des enfants et d'une remise en cause de la famille. Adolphe Thiers – celui-là même qui était pourtant surnommé *le boucher de la commune* – fut du reste taxé de communiste pour avoir osé vanter le mérite des crèches.²⁸⁹ Ces dernières ne seront donc jamais un service public, du moins légalement et cela à la différence des salles d'asile qui furent transformées en école maternelle. Cependant, la lutte des républicains contre l'influence de l'église se ressentira en ce domaine comme en d'autres. Ceci amènera un nombre croissant de communes et d'associations laïques à ouvrir des crèches : dès 1906, 66,98% des crèches étaient laïques dans le département de la Seine²⁹⁰.

Le mouvement de création se ralentira toutefois dès le début de ce siècle. En 1876, il n'y avait que 139 crèches au niveau national, soit 3.500 places. En 1936, leur nombre n'était que de 544 soit 11.000 berceaux²⁹¹. De plus, elles n'étaient implantées que dans les villes les plus importantes. La baisse des besoins en matière de garde, les réticences d'une partie des pouvoirs publics, mais aussi de bien des familles à l'encontre d'un mode de garde jugé trop collectiviste, ainsi que le coût d'investissement et de fonctionnement de ces structures expliquent ce faible développement.

²⁸⁸ p. 530, Rollet-Echalier C., 1990.

²⁸⁹ p. 274, Strauss P., 1901.

²⁹⁰ p. 537, Rollet-Echalier C., 1990.

²⁹¹ p. 527, Rollet-Echalier C., 1990.

Parallèlement aux crèches de quartiers, quelques industriels s'essaieront également à développer à partir de 1846 des chambres d'allaitement dans les usines, puis avec le développement de l'allaitement artificiel des crèches d'entreprise²⁹². Les enfants des salariées étaient regroupés sous la surveillance d'une gardienne dans un local de l'entreprise où sa mère pouvait se rendre régulièrement pour l'allaiter. Par la suite, ils y furent simplement gardés pendant la journée de travail des mères dans des conditions similaires aux crèches de quartier. Ces structures se développèrent tout au long du XIX^e siècle dans des entreprises privées. Il fallut attendre le début du XX^e siècle pour que des manufactures d'Etat et des hôpitaux publics n'en ouvrent également.

Dès le lendemain de la première guerre mondiale, le nombre de création chuta et plusieurs crèches d'entreprise furent même fermées. D'un coût bien plus bas que les crèches de quartier, ce n'est pas la conjoncture économique ou des questions financières qui provoquèrent cet arrêt brutal. Celui-ci semble plutôt résulter de la baisse globale des besoins conjuguée au fait que les ouvrières préféraient confier leur enfant à des nourrices de jour ou à des crèches de quartier. Les mères préféraient, en effet, confier leurs enfants à un mode de garde à proximité de leur domicile et non de leur lieu de travail.

Au début du XX^e siècle, l'organisation socio-spatiale de la garde des enfants en bas âge avait donc radicalement changé. Désormais, la proximité spatiale entre domicile et lieu de garde était le principe fondamental structurant cette pratique. Les nourrices de jour étaient généralement une voisine ; les crèches de quartier étaient préférées aux crèches d'entreprises et si les nourrices sur lieu tendront à disparaître, ce fut pour être remplacées par des bonnes d'enfant. Quelle que soit la classe sociale, l'enfant était désormais gardé au plus près de son domicile familial. Ce nouveau principe de proximité optimale devait perdurer jusqu'à nos jours.

Conclusion de section

Il fallut attendre la fin de l'Ancien-Régime pour que la mise en nourrice ne se diffuse aux milieux populaires. Ce phénomène s'accroît jusqu'à la première guerre mondiale au fur et à mesure de l'urbanisation et de l'industrialisation du pays, et ne déclina que durant l'entre-deux-guerres, lorsque le taux d'activité féminin régressa. La concomitance entre cette double évolution marque, évidemment, le lien étroit unissant l'intégration des femmes à la société salariale et les besoins de garde de leurs enfants. Mais cette pratique ne peut pas être réduite à une simple et unique conséquence de la révolution industrielle : elle existait auparavant et si les évolutions économiques ont modulé son ampleur et sa forme, elles ne l'expliquent pas fondamentalement en tant que fait social.

A notre sens, la garde des enfants en bas âges par des tiers découle en premier lieu de la division sexuée des tâches, qui traverse l'histoire européenne et les classes sociales. Aux femmes d'élever les enfants et de concilier au mieux cette tâche avec leurs autres rôles sociaux ; les hommes n'en ayant pas véritablement en la matière, même après l'invention du biberon et du lait maternisé. Ce dernier élément montre du reste, à ceux qui en douteraient encore, que cette division sexuée des tâches est une construction sociale et non une donnée naturelle à laquelle nul ne pourrait se soustraire.

²⁹² p. 539, Rollet-Echalier C., 1990.

Les évolutions socio-économiques n'interviennent qu'en second lieu, même si c'est avec force, pour démultiplier ou réduire le nombre de rôles sociaux que les femmes devront assumer et pour leur permettre de les accorder plus ou moins facilement. Manifestement, ces possibilités de conciliation ont été très variables selon les époques.

Au siècle d'or du commerce nourricier, le rôle de femme-active (ouvrière, domestique, commerçante mais aussi bourgeoise et aristocrate autant que leurs activités mondaines puissent être considérées comme une forme d'activité) était globalement contradictoire avec celui de mère. Les conséquences de cette contradiction très urbaine ont été clairement supportées par les femmes des campagnes, pour qui cela a induit une fusion ou une confusion entre leurs rôles de femme-active et de femme-mère, ce dernier devenant une activité lucrative, comme une autre. Ainsi la vieille division ville - campagne se trouvait-elle reflétée et confirmée jusqu'en matière de garde et de nourrissement d'enfants.

Après la première guerre mondiale, la pratique se transforma au niveau spatial et déclina au plan quantitatif. Ce n'est certainement pas parce que les femmes ont pu soudainement mieux concilier leurs différents rôles sociaux, mais parce que leur rôle de mère l'emporta désormais sur celui de femme-active. Ce problème de la conciliation des rôles féminins apparaît, en définitive, comme une constante. Il est d'ailleurs devenu au cours du XX^e siècle un thème récurrent dans tous les débats politiques touchant à la natalité et à l'activité féminine.

La nécessité de faire garder son enfant par tiers semble donc procéder de mécanismes sociaux fondamentaux : répartition sexuée des tâches et plus ou moins grande intégration sociale des femmes hors du cercle domestique. La diffusion de cette pratique au XVIII^e siècle, puis son déclin d'ensemble au XX^e siècle pourrait donc être assimilée à une forme d'homogénéisation sociologique des populations urbaines. Toutes les femmes des villes auraient en somme à concilier un nombre plus ou moins important de rôles selon les époques et ce avec plus ou moins de facilité.

Toutefois nous ne partageons pas que cette appréciation. A notre sens, ce serait confondre ce qui est invariant et ce qui est structurant. Ce qui est invariant dans le besoin de faire garder son enfant, ce sont évidemment les mécanismes fondamentaux, que nous avons souligné ci-dessus. Ce qui est structurant, en revanche, c'est-à-dire ce qui lui donne son sens social profond, c'est la manière dont cette pratique s'est organisée selon les époques et la structure sociale que cela révèle.

Ce sont ces éléments structurant qui peuvent permettre de parler ou non d'homogénéisation sociale. Or il s'avère sous cet angle que nous sommes très loin d'une quelconque uniformisation des modes de vie urbains. Tout au long de cette période la garde des enfants des classes populaires se distingue très nettement de celle en vigueur dans les classes aisées. L'une et l'autre ne peuvent être confondues ni dans leur forme, ni dans leur contenu social.

Les formes d'accueil (nourrice sur lieu ou nourrice à emporter, puis nourrices de jour ou bonnes d'enfant) furent toujours nettement différentes selon les cas. Les relations entre les mères et celles qui gardent leurs enfants furent aussi toujours très différentes selon les milieux. Si du côté de la bourgeoisie et de l'aristocratie, les relations furent

constamment maintenues dans l'ordre de la domesticité, du côté des milieux populaires, il s'agissait bien plus de la « **rencontre de deux misères** », pour reprendre les termes de F. Faÿ-Sallois. Les exigences des parents, le positionnement des prestataires de service par rapport à ces derniers, les contraintes qui sont exercées sur les uns et sur les autres et plus globalement encore les interactions sociales qui structurent et spécifient cette pratique ne furent jamais identiques sur l'ensemble de la population urbaine. Ces éléments structurants doivent être pris en compte tout autant que les invariants pour comprendre les modes de garde passés mais aussi actuels. Ils permettent, en effet, de comprendre que la diversité des modes de garde ne renvoie pas seulement à des besoins individuels différents (travail à temps partiel ou à temps complet, etc.), mais aussi à des attentes collectives très différenciées selon les groupes sociaux. Ces demandes socialement marquées inscrivent dans la garde des enfants, tout comme plus tard dans le choix de l'école, la position sociale des parents et leur stratégie de reproduction ou de promotion sociale.

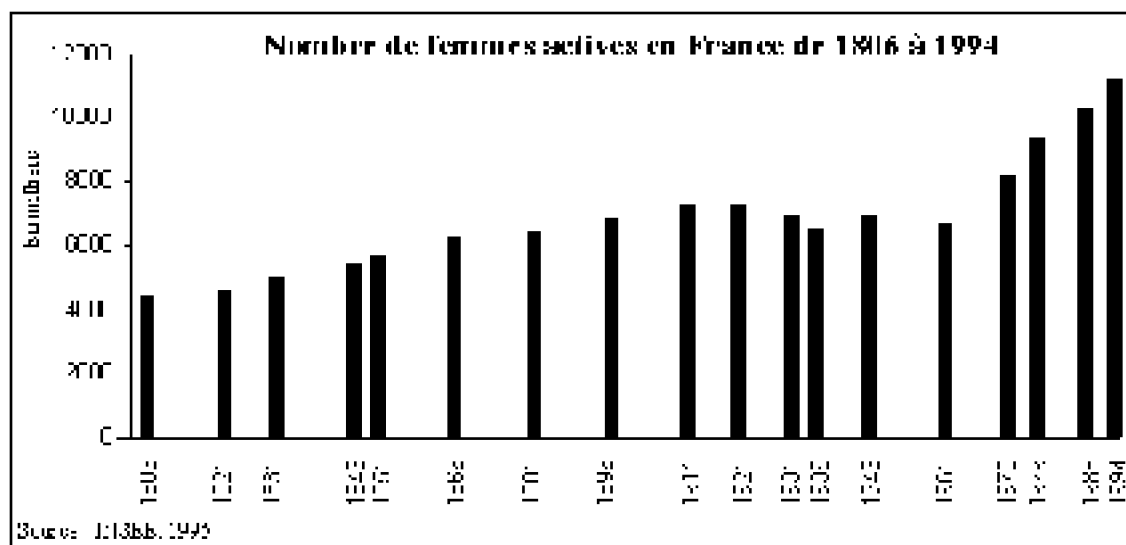
2. Essor et transformation contemporaine de la demande

Depuis la révolution industrielle, le besoin de garde des enfants par des tiers est essentiellement lié à l'insertion des femmes dans le monde du travail. Le nombre de femmes actives et leur système d'emploi (rythmes de travail, secteurs d'activité, stabilité ou précarité d'emploi, ...) déterminent le volume et la nature des besoins en ce domaine. Or, ces dernières décennies, le taux d'activité féminin a fortement progressé. En outre, sur cette même période, les femmes ont été plus soumises encore que les hommes à la précarisation et à la flexibilisation de leur emploi. Somme toute, ceci a provoqué un nouvel essor et une importante diversification des besoins en mode de garde.

2.1 Intégration des mères dans le système salarial et essor de la demande de garde

La population active féminine a lentement progressé tout au long du XIX^e siècle (graphique ci-dessous), puis a décliné au lendemain de la première guerre mondiale. De 7.231.000 femmes actives en 1921, la France n'en comptait plus que 6.741.000 en 1961²⁹³.

²⁹³ INSEE, 1995.



Graphique 48 : Nombre de femmes actives en France de 1806 à 1994.

Ce retournement de tendance est en partie artificiel. La définition de la population active agricole a changé au cours du temps et un certain nombre de femmes initialement dénombrées comme agricultrices ne l'étaient plus dans l'entre-deux-guerres.

Cette inversion provient également d'un phénomène qui n'est pas spécifiquement féminin : dans un pays relativement vieilli et où le nombre moyen d'enfants par femme était l'un des plus bas d'Europe, le volume total des naissances ne permettait pas d'entretenir une croissance très soutenue de la population active, qu'elle soit féminine ou masculine. Cependant, ce déclin des femmes sur le marché du travail résulte aussi d'une réelle diminution du taux d'activité féminin, c'est-à-dire de la proportion de femmes intégrées au marché de l'emploi. D'après l'INSEE, celui-ci est passé de 36,2% en 1911 à 28,2% en 1961²⁹⁴.

Durant l'entre-deux-guerres, les professions indépendantes (artisanat, commerce, agriculture), qui employaient traditionnellement un grand nombre de femmes, ont eu tendance à décliner sans que l'essor concomitant des emplois salariés de l'industrie et des services n'arrive à compenser cette baisse²⁹⁵. Ce relatif retrait des femmes du marché du travail a plus ou moins débuté avec la grande crise des années 1930, ce qui suggère un lien étroit entre ces deux phénomènes. La raréfaction des emplois semble avoir conduit nombre d'entre elles à revenir ou à rester dans leur foyer.

Juste après la libération, le nombre de femmes actives remonta quelque peu, mais très rapidement, il se remit à décliner. Ce n'est plus le chômage qui est en cause ici mais semble-t-il la politique familiale. Depuis 1941, une allocation de salaire unique (ASU) avait été mise en place afin d'encourager les mères à rester dans leur foyer. Or, le montant de cette prestation familiale était substantiellement supérieur à ce qu'une femme pouvait gagner en travaillant à l'extérieur, du moins comme ouvrière. En 1947, l'ASU octroyée pour une mère au foyer de 3 enfants équivalait à un salaire et demi d'ouvrière²⁹⁶.

²⁹⁴ INSEE, 1995.

²⁹⁵ p. 217, Norvez A., 1990.

Dès le début des années 1950, les pouvoirs publics tentèrent de rendre moins attractive cette prime au maintien des femmes à la maison. Dans un pays en pleine croissance économique et démographique (le baby-boom), le manque de main-d'oeuvre était devenu un problème crucial, d'autant qu'arrivaient à l'âge adulte les classes creuses nées juste avant ou pendant la guerre. Considéré dans l'entre-deux-guerres et sous le gouvernement de Vichy comme un fléau à combattre, car cause supposée de dénatalité, l'Etat changea d'attitude par rapport au travail féminin et il s'essaya pour un temps à l'encourager.

Dans le III^e plan de modernisation et d'équipement (1958-61)²⁹⁷, par exemple, le développement de l'emploi féminin fut explicitement affiché comme un enjeu de première importance. L'ambition était d'arriver à intégrer 150.000 femmes supplémentaires dans la population active entre 1956 et 1961. Des mesures incitatives furent préconisées d'une part pour faciliter leur entrée dans le monde du travail et d'autre part pour rendre moins intéressant leur maintien au foyer. Dans la première perspective, il était envisagé de développer le temps partiel et les crèches collectives, afin de leurs permettre de concilier leur rôle de mère et de travailleuse, mais ces mesures ne furent pas véritablement appliquées. La seconde perspective, en revanche, fut mise en oeuvre pendant, mais aussi avant et après le III^e plan. Les revalorisations successives de l'ASU, comme de l'ensemble des prestations familiales, furent systématiquement inférieures à l'augmentation des salaires et le maintien des femmes au foyer devint progressivement moins rentable. Dès 1950, l'ASU pour trois enfants ne représentait plus qu'un salaire d'ouvrière et au début des années 1960, un demi-salaire seulement. Les autres prestations familiales qui représentaient 50% du salaire d'une ouvrière en 1954, n'en formaient plus que 24% en 1968, puis 12% en 1982²⁹⁸.

Les mesures préconisées par le III^e plan pour inciter les femmes à intégrer le marché du travail ne furent, en somme, qu'à moitié appliquées et les résultats obtenus à l'orée des années 1960 étaient très loin des ambitions affichées. Entre 1946 et 1961, la population active perdit encore 225.000 femmes²⁹⁹. Face à cet insuccès, le IV^e plan (1962-65) abandonna l'idée de favoriser le travail féminin. Il est vrai que la pénurie de main-d'oeuvre était moins criante, car les premières classes pleines nées après la seconde guerre mondiale arrivaient à l'âge adulte. Pour compléter les besoins en main-d'oeuvre, il fut désormais envisagé de recourir au rapatriement de français des colonies³⁰⁰, ainsi qu'à l'immigration, car ***« en tout état de cause, un apport de travailleurs étrangers restera nécessaire surtout dans les premières années du plan pour répondre à la demande dans les secteurs vers lesquels la main-d'oeuvre***

²⁹⁶ Le Progrès du 5-3-99.

²⁹⁷ p..217, Norvez A., 1990.

²⁹⁸ Le Progrès du 5-3-99.

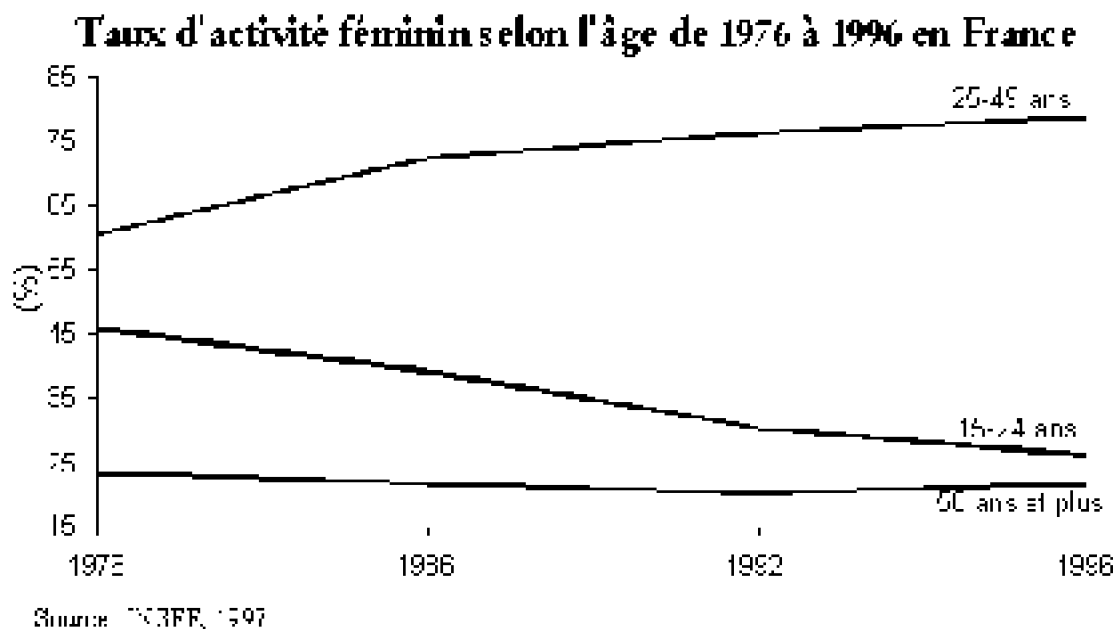
²⁹⁹ INSEE, 1995.

³⁰⁰ Souhait exhaussé au-delà de toutes espérances après la signature des accords d'Evian.

*française ne se dirige que difficilement »*³⁰¹.

Le développement du travail des femmes ne fut donc plus un objectif prioritaire et les mesures visant à le faciliter (temps de travail aménagé et crèches) furent abandonnées, avant même d'être appliquées³⁰². Le niveau des prestations familiales continua cependant à baisser par rapport au salaire et le nombre de femmes active commença alors à s'accroître, passant de 6.741.000 en 1961 à 11.238.000 en 1994³⁰³.

L'arrivée à l'âge adulte des enfants du baby-boom et le rapatriement des français d'Algérie contribuèrent en partie à ce soudain retournement de tendance. Cela engendra plus globalement une augmentation de la population active, tant masculine que féminine. Mais cet essor résulte également d'une croissance du taux d'activité féminin. En 1961, 28,2% seulement de la population féminine totale était active. En 1994, elles étaient 37,9% dans ce cas. La proportion de femmes dans l'ensemble de la population active était passée entre ces mêmes dates de 33,9% à 44,7%³⁰⁴.



Graphique 49 : Taux d'activité féminin selon l'âge de 1976 à 1996 en France.

Même si la croissance de l'activité féminine ne peut être réduite à un simple et unique raisonnement économique³⁰⁵, il est remarquable de constater qu'elle s'est effectuée à

³⁰¹ Commissariat Général au Plan, 1962.

³⁰² p. 279, Norvez A., 1990.

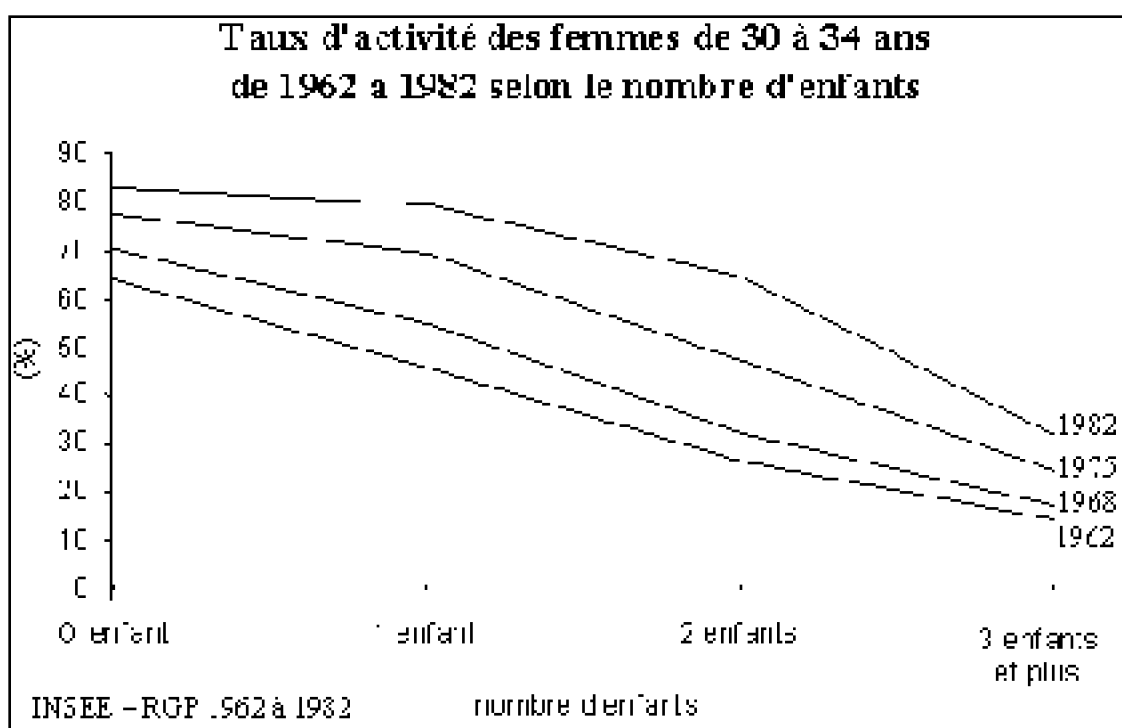
³⁰³ INSEE, 1995.

³⁰⁴ INSEE, 1995.

³⁰⁵ La montée du niveau d'éducation et de formation des femmes, ainsi que les aspirations légitimes à une certaine autonomie financière par rapport aux hommes y ont sans nul doute également contribué.

mesure que l'écart se creusait entre le montant des allocations et les salaires en vigueur sur le marché de l'emploi. Cette double évolution n'est pas fortuite car la féminisation de la population active résulte d'une intégration croissante des 25-49 ans dans le marché du travail (graphique ci-dessus), c'est-à-dire des femmes susceptibles d'avoir des enfants et donc les plus sensibles aux variations des allocations compensatrices en cas de maintien au foyer. De 15 à 24 ans, le taux d'activité féminin a fortement baissé, comme celui des hommes d'ailleurs, de par l'allongement de la durée des études. Il se rapproche aujourd'hui de celui des plus âgées. C'est entre 25 et 49 ans que l'activité féminine s'est accrue. A cet âge, elles étaient déjà 60,3% à être active en 1976 et 78,7% en 1996³⁰⁶.

Alors que bien des femmes travaillaient autrefois avant d'avoir des enfants ou une fois seulement ces derniers élevés, un nombre croissant mène aujourd'hui de front ces deux activités. Les naissances ne provoquent plus nécessairement le retrait des mères du marché du travail (graphique ci-dessous).



Graphique 50 : Taux d'activité des femmes de 30 à 34 ans de 1962 à 1982 selon le nombre d'enfants.

En 1962, le taux d'activité des femmes de 30 à 34 ans sans enfant était de 64,2%. Il chutait à 45,9% avec un enfant et à 26,1% avec deux enfants. Depuis les années 1980, il faut attendre la naissance du troisième enfant pour que l'activité féminine baisse fortement³⁰⁷. Jusque là, environ 80% des femmes actives reprennent leur travail dans les mois qui suivent l'accouchement³⁰⁸. Elles sont plus précisément encore 85% à réintégrer leur emploi moins d'un an après la naissance de leur enfant si elles sont à temps complet

³⁰⁶ INSEE, 1997.

³⁰⁷ Marc N. et Marchand O., 1984.

et 54% si elles sont à temps partiel³⁰⁹.

L'activité des femmes à l'extérieur de la maison s'est fortement accru ces dernières décennies et les revenus qu'elles en tirent représentent désormais un apport non négligeable dans le budget des ménages (tableau ci-dessous). Dès le milieu des années 1980, le salaire des femmes représentait un supplément moyen de revenu par famille de 53%³¹⁰ (avant impôt et nonobstant le manque à gagner sur les prestations familiales) voire beaucoup plus dans les milieux populaires. Dans un contexte où nombre de foyers connaissent une situation économique relativement précaire, le travail féminin est souvent devenu indispensable. **« De la même manière que la scolarisation prolongée des enfants ou l'accès à la propriété du logement, l'activité professionnelle féminine pourrait s'inscrire dans l'ensemble des pratiques sociales qui s'avèrent désormais de plus en plus nécessaires et de moins en moins suffisantes face aux risques de précarisation sociale, voire de paupérisation »**³¹¹.

Tableau 22 : Supplément de revenu disponible en cas d'activité de la femme en 1984 selon les CSP

CSP	
Cadres supérieurs	28,1%
Cadres moyens	31,1%
Professions intermédiaires	41,5%
Ouvriers	48,4%
Instituteurs	53,9%
Employés	72,0%
Moyenne	53%
Source : CERC, 1985	

Depuis ces toutes dernières années, l'essor du taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans a quelque peu faibli. De 60,3% en 1976, il était passé à 72,2% en 1986, puis à 76,4% en 1992 et à seulement 78,6% en 1996, ce qui reste encore très inférieur au taux d'activité masculin au même âge (95,6%)³¹². Il semble que la mise en place, puis l'assouplissement de l'Allocation Parentale d'Education (APE) ne soient pas totalement étrangers à ce ralentissement. En 1984 fut institué le congé parental d'éducation, qui permettait à l'un des deux des deux parents de suspendre temporairement son activité

³⁰⁸ En 1982, sur 100 femmes actives avec 0 enfant, on compte 95,78 actives avec 1 enfant et encore 78,17 actives avec deux enfants. Ce n'est qu'à trois enfants et plus que la proportion descend très nettement : seulement 38,48 femmes actives, mères de 3 enfants pour 100 sans enfant.

³⁰⁹ Saurel-Cubizolles M.J., Lelong N., Romito P., Ascribà-Aguir V., 1997.

³¹⁰ CERC, 1985.

³¹¹ p. 43, Bouffartigue P. et Pendaries J.R., 1990.

³¹² INSEE, 1997.

professionnelle pour s'occuper de son nouveau-né. Ce congé n'était toutefois pas rémunéré et n'eut donc pas le succès espéré. Dès 1985, une allocation compensatrice (l'APE) fut mise en place, mais son montant resta peu élevé : 2.488 F en 1987, 3.045 F en 1999³¹³.

De plus, le droit à l'APE fut tout d'abord relativement limité. Cette allocation n'était ouverte qu'aux familles de trois enfants et plus. Elle n'était versée que jusqu'au troisième anniversaire du dernier-né. Enfin seules les personnes ayant travaillé deux ans dans les trente mois précédant la naissance de leur enfant y avaient accès. En mars 1987, 33.000 personnes seulement en avaient bénéficié alors que 50.000 étaient prévues³¹⁴. Afin d'élargir le nombre d'allocataires, les conditions d'attribution furent assouplies en 1987. Il suffisait désormais d'avoir travaillé 2 ans dans les dix ans précédant la naissance du troisième enfant pour pouvoir en bénéficier. La mesure s'avéra efficace puisque le nombre d'allocataires était monté à 139.000 à la fin de 1987³¹⁵. Un nouvel assouplissement eut lieu en 1994. Le droit à l'APE fut ouvert dès le deuxième enfant, mais il fallut dorénavant avoir travaillé deux ans dans les cinq dernières années. Malgré cette dernière disposition, le nombre de bénéficiaires s'est de nouveau accru. Il avoisine aujourd'hui les 200.000 par an³¹⁶.

L'essentiel de ces allocataires sont évidemment des femmes. L'APE a donc fait sortir au moins temporairement du marché du travail un certain nombre d'entre elles, ce qui a certainement contribué au ralentissement de la croissance du taux d'activité féminin. Malgré tout, cette allocation n'a pas provoqué un retour massif des mères au foyer plus ou moins à l'exemple de l'ASU avant les années 1950. Du reste, telle n'était pas son ambition affichée même si certains ont pu penser, à tort ou à raison, qu'elle visait bien moins à concilier vie professionnelle et vie familiale des femmes, que politique familiale et politique de l'emploi du gouvernement dans un contexte de haut niveau de chômage³¹⁷. Le montant de cette allocation est resté relativement modique. Le manque à gagner pour la famille peut être important, ce qui n'incite guère à quitter le monde du travail. En outre, les femmes n'ont utilisé ce droit qu'avec précaution et en se garantissant, tant que faire se peut, la possibilité de revenir réellement sur le marché de l'emploi.

Si dans ses dispositions générales, la loi prévoit que le bénéficiaire peut reprendre son travail à la fin du congé parental, certaines dispositions particulières, que les syndicats connaissent et dont ils informent les salariées, stipulent également qu'« ***il n'est pas interdit à un employeur de licencier, sans verser d'indemnité de préavis, un salarié pendant la période de suspension pour un motif indépendant du congé parental, en l'occurrence un motif économique*** »³¹⁸. De plus, la loi « ***ne fait pas***

³¹³ CAF de Lyon, 1999.

³¹⁴ CNAF, 1987-a.

³¹⁵ CNAF, 1988.

³¹⁶ Le Progrès du 5-3-99.

³¹⁷ p. 24, Villac M., 1993.

obstacle à ce que l'employeur procède au licenciement économique de la salariée à l'issu de son congé parental dès lors qu'une réorganisation décidée dans l'intérêt de l'entreprise pendant la période de ce congé a entraîné la suppression du poste de l'intéressée »³¹⁹. La prise d'un congé parental n'est donc pas sans risque. La salariée peut ne pas retrouver le même poste de travail qu'elle avait en partant, voire être licenciée ou encore rater un avancement ou une augmentation de salaire durant son absence.

Dans ces conditions, on comprend aisément que **« la décision prise par les salariées [soit] (...) l'aboutissement d'un savant calcul des coûts et avantages du congé parental. Ce calcul intègre l'évaluation de nombreux éléments liés au contexte professionnel mais également familial : risques professionnels liés au départ de l'entreprise (impact sur les possibilités de promotion, nature et ampleur des conséquences d'un changement de poste, éventualité d'un licenciement ...), réduction des revenus (prise en compte de l'Allocation Parentale d'Education, de la diminution des frais de garde, de transport, de cantine pour les aînés ...) au regard des besoins de la famille (chômage du conjoint, accès à la propriété du logement, poursuite d'études des aînés ...) pertinence des solutions alternatives (disponibilités du conjoint, mobilisation des solidarités intergénérationnelles, autres possibilités de conciliation du travail et de la vie familiale existant dans l'entreprise ...) »**³²⁰.

La prise ou non d'un congé parental dépend, en somme, de la situation de chaque femme sur le marché de l'emploi, ainsi que de l'entreprise dans laquelle elle travaille. Pour les actives occupant des postes de haut niveau, d'encadrement notamment, la masculinisation de ce type d'emploi³²¹ rend souvent difficile une cessation temporaire d'activité. Le faible montant de l'allocation induirait, en outre, une baisse substantielle de revenu pour la famille, donc de pouvoir d'achat et de niveau de vie. Celles qui occupent les emplois les plus subalternes, les plus précaires et les plus mal payés ont aussi relativement peu recours à cette allocation. **« Face au risque de précarité, les femmes au niveau scolaire le plus bas ont tendance à réduire au maximum toute interruption d'activité professionnelle »**³²² par peur des licenciements, mais aussi par peur de se trouver au retour du congé en décalage avec les évolutions des qualifications (informatisation, changement des techniques, etc.).

Ce sont en définitive les femmes des catégories intermédiaires qui ont le plus recours à l'APE et seulement lorsqu'elles ont pu s'assurer qu'elles pourront sans trop de risque

³¹⁸ Code du travail Article L. 122-28.

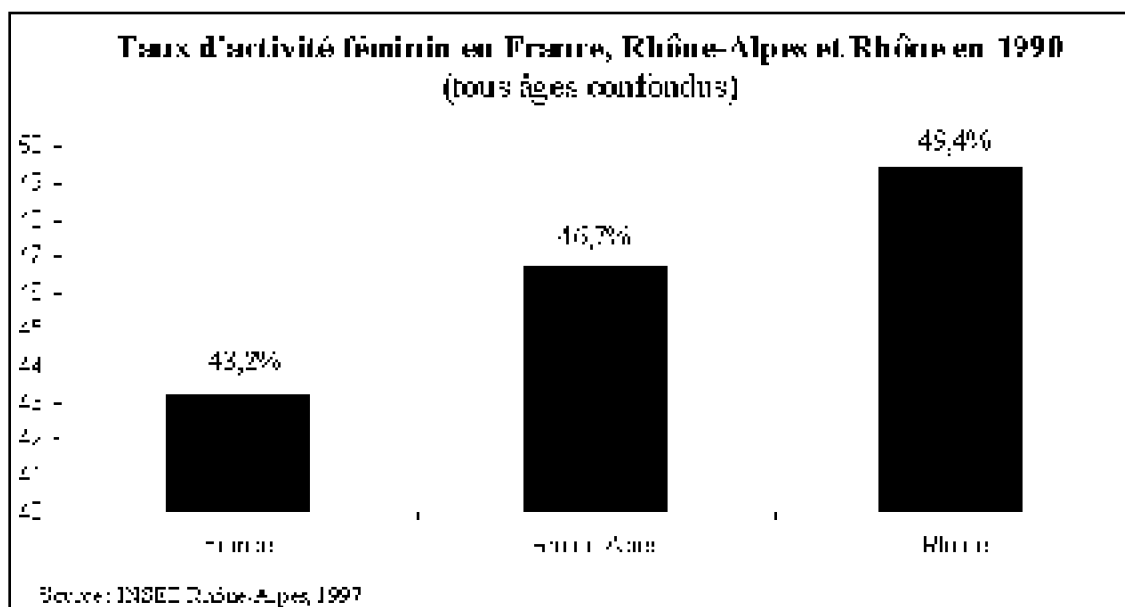
³¹⁹ Directive 1989 IR 219.

³²⁰ p. 28, Van de Walle I., 1997.

³²¹ C'est-à-dire l'ensemble des caractéristiques attendues d'une personne occupant ces postes - attentes des employeurs, rythmes de travail, fonction d'autorité dans la hiérarchie de l'entreprise, etc. - qui étaient autrefois presque uniquement détenues et assumées par des hommes.

³²² p. 40, Bouffartigue P. et Pendaries J.R., 1990.

réintégrer le marché du travail : une employée d'une grande administration publique en étant l'archétype. Somme toute, s'adressant prioritairement à certaines catégories sociales seulement et étant utilisées avec circonspection, l'APE a sans doute contribué au relatif ralentissement de l'essor du taux d'activité féminin ces dernières années, mais n'a pas remis en cause l'inscription massive des femmes dans le monde du travail.



Graphique 51 : Taux d'activité féminin en France, Rhône-Alpes et Rhône en 1990.

Les femmes actives avec enfant et même avec des enfants en bas âges sont plus nombreuses que jamais et le phénomène est encore plus important parmi les populations urbaines (graphique ci-dessus). Sur Rhône-Alpes, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans était en 1996 de 80,1% contre 78,7% au niveau national. S'il reste encore inférieur à celui des hommes (96,1%), l'écart se réduit néanmoins peu à peu³²³. La double activité des ménages devient de plus en plus courante³²⁴ et ceci a de nouveau rendu nécessaire le recours à des modes de garde.

Alors que les enfants de moins de 3 ans sont gardés à 86,4% par leur mère, lorsque celle-ci est sans activité professionnelle, ils ne le sont plus qu'à 19,3% quand elle travaille (tableau ci-dessus). Dans cette dernière situation, les solidarités familiales ne réussissent à prendre en charge que moins d'un quart (23,0%) des enfants. La préscolarisation précoce en école maternelle ne s'accroît, quant à elle, que de 1,1%, car elle ne concerne que les enfants à partir de 2 ans et encore une partie d'entre eux seulement³²⁵. La proportion d'enfants confiés à des modes de garde (autre personne à la

³²³ INSEE Rhône-Alpes, 1997.

³²⁴ En 1990, 55,71% des ménages rhônalpins étaient bi-actifs – Source : INSEE – RGP, 1990.

³²⁵ Sur le Rhône, l'objectif de l'inspection académique est de pouvoir accueillir dans les années qui viennent les deux tiers des enfants âgés de deux ans et dans les zones d'éducation prioritaire la totalité. (entretien Mme Lacrosat, Inspection académique du Rhône).

maison, assistante maternelle agréée, nourrice non agréée et crèche) passe en revanche de 1,4% à 47,2%. Ces services apparaissent clairement comme le principal recours des mères actives pour faire garder leur enfant. Ceci montre à quel point la croissance de l'activité féminine a une incidence sur les besoins en mode de garde.

Tableau 23 : Modes de garde des enfants de moins de 3 ans en 1990 en France (%)

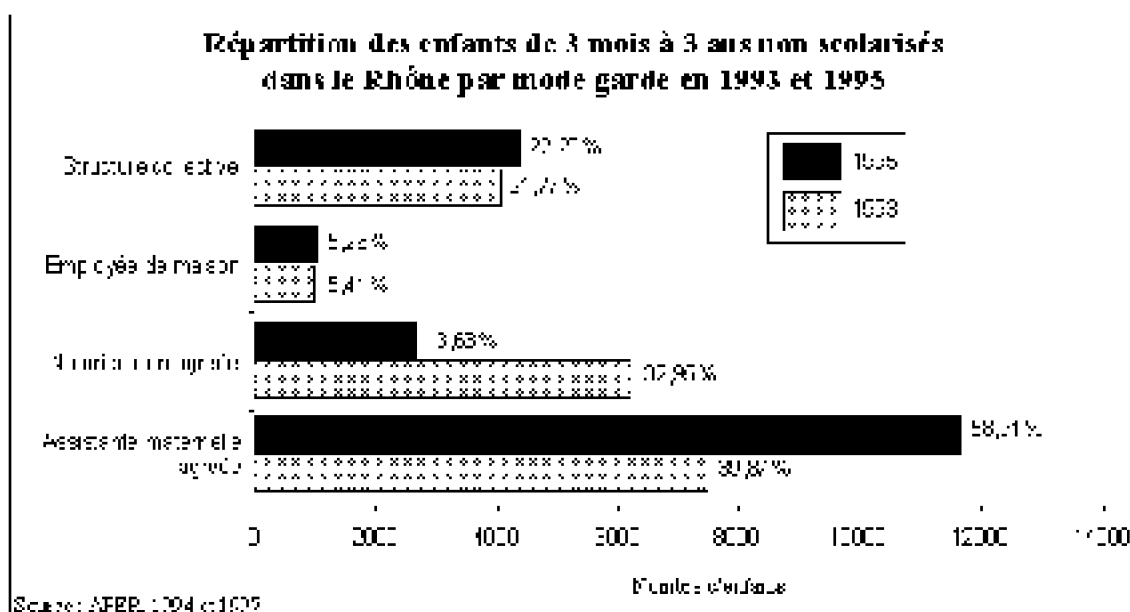
	Mères actives occupées	Mères inactives	Dans l'ensemble
Enfants gardés chez eux par:	31,4	87,1	59,1
- leur mère	18,3	86,4	52,2
- un membre de la famille	9,2	0,5	4,9
- une autre personne	3,9	0,2	2,0
Enfants gardés hors de chez eux par :	56,9	1,7	29,3
- une assistante maternelle agréée	24,3	0,3	12,2
- un membre de la famille	13,8	0,5	7,2
- une crèche collective	11,5	0,7	6,2
- une nourrice non agréée	7,3	0,2	3,7
Enfants à l'école maternelle	11,5	10,4	11,0
Source : INSEE, 1992			

Deux enquêtes réalisées en 1993 et 1995³²⁶ sur le Rhône nous offrent pour finir une image précise de l'ampleur et de la structuration actuelle de la garde des enfants de moins de 3 ans dans ce département. Un questionnaire anonyme réalisé par l'atelier petite enfance du Rhône (APER) a été adressé, avec le concours de l'inspection académique, à l'ensemble des familles dont les enfants entraient à l'école maternelle ces années-là. Il leur a été demandé comment celui-ci avait été gardé depuis sa naissance.

Ces deux enquêtes, qui ne différencient malheureusement pas la situation des parents par rapport au marché du travail, montrent qu'en deux ans le nombre d'enfants âgés de 3 mois à 3 ans non scolarisés et gardés hors du cercle familial (parents ou famille) est passé de 18.797 à 19.787, soit une progression de 5,27% ce qui est notable. Cette pratique a non seulement progressé en valeur brute, ce qui pourrait s'expliquer par une augmentation des naissances, mais aussi en valeur relative. La proportion d'enfants pris en charge par les modes de garde est passée de 37% à 39,4% par rapport au nombre total d'enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Au niveau national, ce taux n'était que de 19,2% en 1982 et de 24,1% en 1990³²⁷. Cette pratique a donc continué à se développer

³²⁶ APER, 1994 et 1997-a.

ces dernières années. Elle est d'autant plus forte dans le Rhône que le taux d'activité féminin est notablement plus important dans ce département que la moyenne du pays.



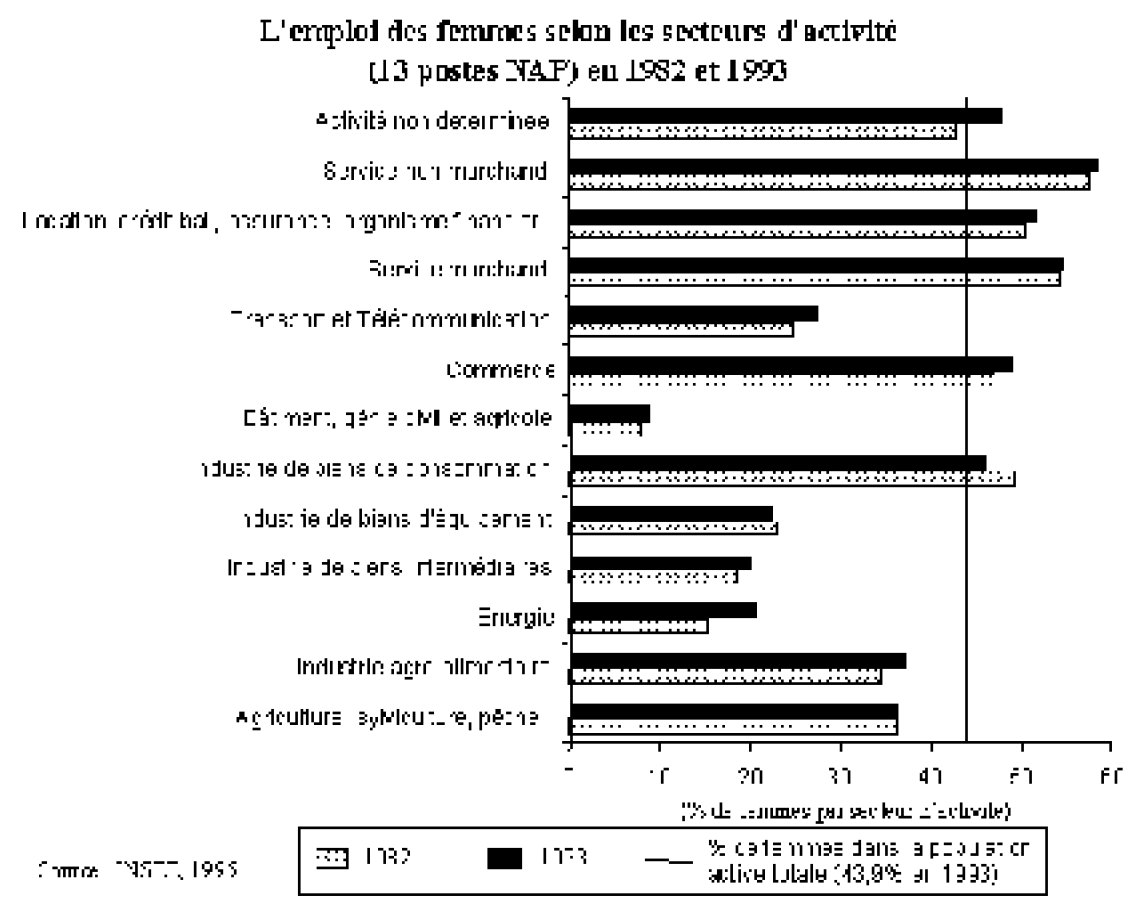
Graphique 52 : Répartition des enfants de 3 mois à 3 ans non scolarisés dans le Rhône par mode de garde en 1993 et 1995.

La plus grande partie des enfants gardés (graphique ci-dessus) le sont par des assistantes maternelles agréées par les services de Protection Maternelle et Infantile et déclarées aux organismes sociaux. Leur part tend même à s'accroître à mesure que se résorbe celle des nourrices non agréées. Ces lointaines descendantes des nourrices de jour restent donc, qu'elles soient déclarées ou non, le mode de garde dominant même s'il n'est plus aussi hégémonique qu'au début du siècle. Le cinquième des enfants gardés l'est désormais par des structures collectives (crèches, ...). Ces dernières renforcent de plus leur position en deux ans, alors qu'il s'agissait naguère d'un mode de garde très marginal au niveau quantitatif. Enfin, les employées de maison, issues de la tradition des bonnes d'enfant et autres nourrices sur lieu, restent stables. Elles ne s'occupent toujours que d'une portion mineure des enfants gardés.

2.2 Flexibilisation de l'emploi féminin et diversification de la demande

Si les besoins de garde se sont accrus ces dernières années à mesure de l'essor du taux d'activité féminin, ils se sont également diversifiés parallèlement à la transformation des systèmes d'emploi auxquels sont plus particulièrement soumis les femmes. Plus que les hommes, ces dernières sont victimes de la précarisation et de la flexibilisation du travail, ce qui a eu une incidence non négligeable sur leurs attentes vis-à-vis des modes de garde. Hier relativement homogènes, constantes et à temps complet, les demandes en la matière sont devenues progressivement plus diverses, plus imprévisibles et pour des durées beaucoup plus variées.

³²⁷ INSEE, 1992.



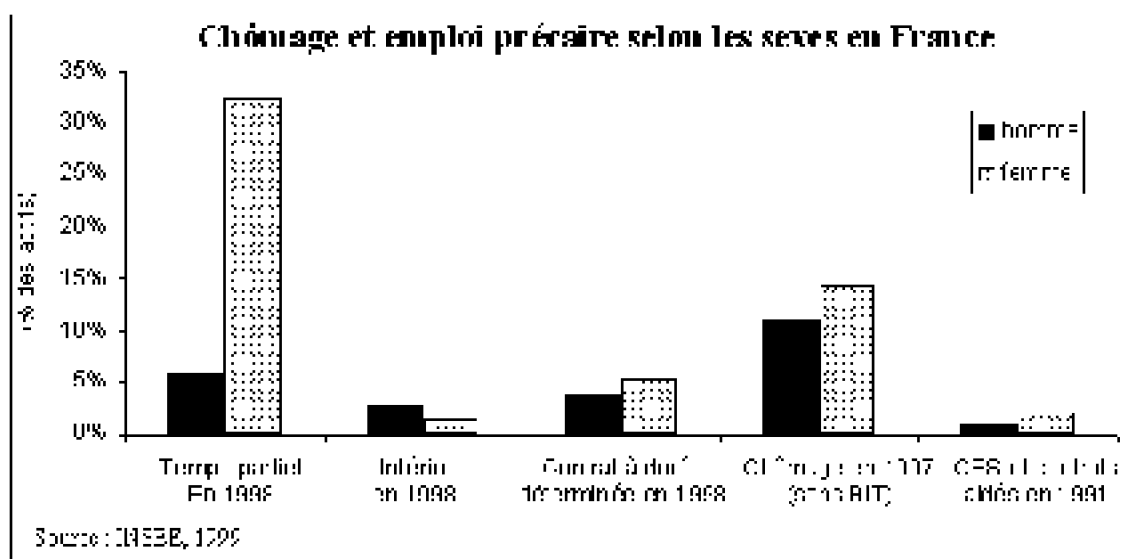
Graphique 53 : L'emploi des femmes selon les secteurs d'activité en 1982 et 1993.

attachés au secteur tertiaire ne permettent pas plus de concilier vie professionnelle et vie familiale que ceux en vigueur dans l'industrie. Certes le travail de nuit est moins courant, mais il existe cependant comme dans le secteur hospitalier, où les femmes sont très nombreuses. En outre, le travail le soir, le week-end et les jours fériés est quasiment généralisé à un degré ou à un autre dans le commerce et dans bien des services aux personnes ; autant de secteur où les femmes sont largement présentes. Enfin, les horaires irréguliers ne sont en rien l'apanage de l'organisation industrielle en trois-huit. Si La Poste a inventé les CDII (contrat à durée indéterminée intermittent) permettant d'appeler un salarié à tout moment, les grands magasins multiplient quant à eux les horaires flexibles où l'on travaille deux heures le matin pour revenir quatre heures le soir au gré des besoins de l'entreprise³²⁸.

L'organisation du travail dans le tertiaire ne facilite donc en rien la garde des enfants, d'autant plus que ce secteur est bien souvent en pointe dans ce qu'il est convenu d'appeler la flexibilisation du temps de travail. Cette remise en cause croissante des horaires réguliers, que cela soit dans le tertiaire ou dans l'industrie, a pour conséquence obligée l'essor de nouveaux besoins de garde pour des horaires tout aussi inhabituels et irréguliers. La satisfaction de ces nouvelles demandes ne va pas sans poser de problèmes. Les modes de garde sont loin de toujours pouvoir et de toujours vouloir accueillir des enfants dans ces conditions. Trouver un mode de garde peut être encore plus difficile lorsque les deux parents ont des horaires de travail changeant. A Bron, par exemple, **« il y a un certain nombre de parents dont les horaires ne sont pas fixes, soit qu'ils travaillent à Auchan ou dans un des hôpitaux de la commune. Les parents n'avaient plus accès à rien, car les crèches refusaient les gardes irrégulières et les haltes-garderies, le temps complet même pour une journée. Même les nourrices n'en voulaient pas, car quand les deux parents sont soumis à des horaires tournant, le besoin de garde est non seulement irrégulier mais aussi réduit : le temps que l'un des parents ne viennent relayer l'autre »**³²⁹.

³²⁸ Vanier M. et al., 1998.

³²⁹ Entretien Mme Chatelain, coordinatrice petite enfance à Bron.



Graphique 54 : Chômage et emploi précaire selon les sexes en France.

Outre le développement d'horaires de travail hors normes, si ce mot a encore un sens aujourd'hui, la précarisation de l'emploi féminin (graphique ci-dessus) a également induit une transformation sensible des demandes en matière d'accueil des enfants. A temps partiel, elles auront besoin d'un accueil pour une partie seulement de la journée, ce qui peut s'avérer difficile à trouver. Les assistantes maternelles préfèrent, lorsqu'elles ont le choix, garder des enfants à temps complet pour des raisons évidentes de rentabilité³³⁰. Les haltes-garderies, pour leur part, sont spécialisées dans la garde à temps partiel, mais elles n'existent pas partout et, traditionnellement, n'assurent pas le repas de midi³³¹, ce qui peut être plus que gênant si le travail de la mère est justement en milieu de journée, comme dans la restauration par exemple. En l'absence d'emploi stable, enfin, il leur faudra nécessairement et immédiatement trouver un mode de garde dès l'obtention d'un nouveau stage ou d'un nouveau contrat de travail ce qui peut signifier du jour au lendemain. D'après une étude effectuée par l'APER en 1996³³², 64% des structures de garde collective du Rhône sont d'ailleurs sollicités, plus ou moins régulièrement, pour accueillir sur-le-champ un enfant dont la mère vient de trouver un nouvel emploi ou un nouveau stage.

Somme toute, la croissance de l'activité féminine a été de pair avec une transformation de leurs conditions de travail. Cette évolution des systèmes d'emploi n'affecte sans doute pas seulement les femmes mais ce sont elles qui y sont le plus fortement soumises. Si les besoins de garde se sont développés à mesure que les mères s'intégraient de plus en plus massivement au monde du travail, ils se sont aussi diversifiés à mesure de la précarisation et de la flexibilisation de l'emploi féminin. Les demandes de garde sont donc non seulement plus nombreuses qu'hier mais aussi plus diverses. Les

³³⁰ Entretien Dr Honegger, service santé prévention du Conseil Général du Rhône.

³³¹ Entretien Mme Rat-Patron, déléguée de la Fédération des Centres Sociaux.

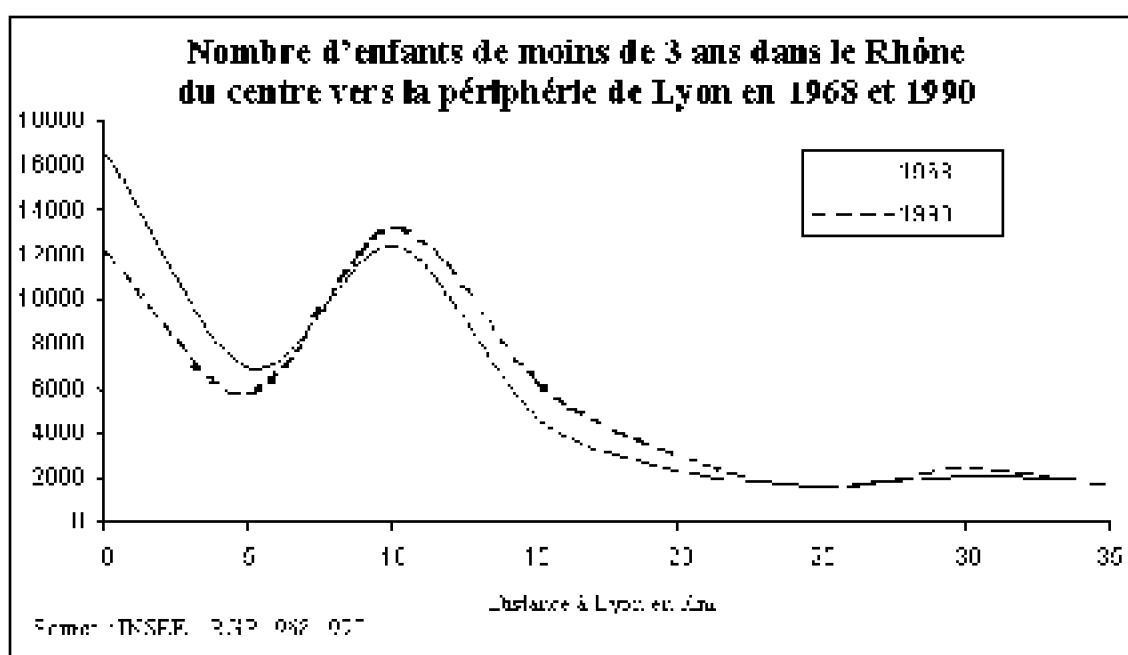
³³² APER, 1997-b.

femmes actives n'ont plus uniquement besoin de garde régulière et à temps plein, mais aussi de gardes d'urgence, irrégulières et à temps variable.

2.3 Métropolisation et croissance des besoins en services simples aux ménages

Si la croissance et la diversification des besoins en modes de garde résultent en premier lieu de l'intégration des mères dans le marché du travail et des formes d'emploi qu'elles occupent, ce phénomène est aussi lié aux mutations urbaines en tant que telles. Le redéploiement des familles jusque dans des périphéries lointaines³³³ a provoqué un éclatement spatial de la demande en modes de garde. Traditionnellement regroupée dans les agglomérations urbaines, ces besoins se sont re-déployés, voire dispersés sur l'ensemble de la région urbaine : notamment dans les franges périurbaines.

Comme nous l'avons vu, la périurbanisation des ménages a essentiellement été le fait de jeunes couples avec enfants. Elle a eu pour conséquence d'engendrer une importante déconcentration des moins de 3 ans. De 1968 à 1990, leur nombre (graphique ci-dessous) a chuté de près d'un quart (24.34%) dans le centre de l'agglomération (Lyon et les communes limitrophes), tandis qu'il augmentait de 15,82% entre 10 et 20 Km du coeur de la métropole.



Graphique 55 : Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le Rhône du centre vers la périphérie de Lyon en 1968 et 1990.

Ce phénomène est même plus important que ne le laisse envisager le graphique ci-dessus. Les familles périurbaines ayant eu une certaine propension à s'éparpiller dans de petits lotissements, les enfants de moins de 3 ans ont eu mécaniquement tendance à se disperser dans les secteurs diffus des périphéries urbaines et pas seulement à se

³³³ voir chapitre 3.

déconcentrer légèrement.

Si le redéploiement urbain a provoqué une relative dispersion de la population concernée par les modes de garde, il a également engendré une amplification des besoins en la matière.

La périurbanisation s'accompagne en effet, fréquemment de l'accession à la propriété. Or une des conditions nécessaire à cette accession est souvent la double activité du ménage. La conséquence obligée de cette double activité est alors la nécessité de faire garder les enfants durant la journée. Plus que d'autres, en valeur relative, les enfants de périurbains ont besoin de modes de garde, d'autant que dans ces secteurs périphériques, leurs parents peuvent très rarement mobiliser des solidarités familiales. Récemment installés dans ces communes, leur chance d'habiter non loin d'un membre de leur famille susceptible de garder leur enfant est sinon nul, du moins dérisoire. Le modèle de la famille nucléaire prédomine ici plus encore que dans les agglomérations et les modes de garde sont souvent le seul recours possible à qui confier son enfant.

Les dynamiques urbaines ont enfin eu tendance à amplifier les besoins de garde au niveau temporel : le temps durant lequel les enfants doivent être gardés est de plus en plus important. En effet, la montée de la mobilité quotidienne même si elle doit être relativisée³³⁴, ne se calcule pas seulement en distance ou en coût. Elle se chiffre également en temps. En l'occurrence, cette croissance des déplacements a induit une augmentation notable du temps passé dans les trajets, ce qui a eu une incidence forte sur les plages horaires durant lesquels les parents ont besoin de faire garder leurs enfants. Plus tôt le matin, plus tard le soir, la demande va clairement dans le sens d'un accroissement des horaires d'ouverture et du temps de prise en charge.

Somme toute, les modes de garde sont un assez bon reflet quant aux conséquences de la métropolisation sur l'ensemble de la sphère de la reproduction sociale simple.

En ce domaine comme en d'autres, la périurbanisation a engendré une dispersion des populations c'est-à-dire des usagers et des clients des services aux ménages.

—
Un certain nombre de ces services, dont les modes de garde, n'était toutefois présent que dans les agglomérations, voire dans les plus importantes d'entre elles : services de santé spécialisés (psychologue, psychiatre, kinésie respiratoire, pédiatrie, etc.), services à l'enfance élaborés (école de musique, centres de loisir, etc.), etc.

—
Comme en matière d'emploi ou de commerce, la métropolisation a conduit, en somme, à une croissance inéluctable des distances entre les services et leurs usagers. A priori, elle tend ici aussi à remettre en cause le principe de proximité³³⁵.

³³⁴ La montée globale de la mobilité quotidienne a eu une incidence très forte sur les
Massot M.H., 1999.

³³⁵ Remy J. et Voyé L., 1992.

besoins en modes de garde comme sur l'ensemble de la reproduction sociale simple, du moins l'hypothèse nous paraît plausible.

—

L'essor du temps passé chaque jour dans les trajets a pour conséquence obligée d'amputer des journées qui elles, sont par nature à durée limitée.

—

Or, ces services servent soit à décharger les parents de certaines tâches pendant qu'ils sont occupés (garder des enfants, faire les courses, le ménage, etc.), soit à satisfaire des besoins de la famille qui ne peuvent être satisfaits que par un contact physique avec le prestataire (les soins notamment).

—

De fait, toute modification du temps libre quotidien des ménages peut avoir une incidence soit sur le volume horaire global de leurs besoins, soit sur les créneaux horaires durant lesquels ils pourront et chercheront à accéder à ces services.

—

L'ouverture tard le soir des grandes surfaces et des petits épiceries de quartier ne répond-elle pas d'ailleurs à cette nécessité de s'adapter aux horaires des ménages ?

Conclusion de section

Les besoins en matière de garde des enfants en bas âge se sont très nettement résorbés durant l'entre-deux-guerres parallèlement au retrait des femmes du marché du travail. Cette tendance s'accroît après la libération. Il fallut attendre les années 1960 pour que le taux d'activité féminin cesse de décliner. Il ré-augmenta par la suite dans des proportions importantes, y compris et surtout parmi les mères de famille. Ceci provoqua une nouvelle croissance de la demande de garde.

Dans les décennies suivantes, les formes de travail des femmes se modifièrent sensiblement et les besoins de garde se transformèrent également. Si l'emploi à temps complet et pour une durée indéterminée induisait des besoins de garde relativement homogènes et stables, l'essor de la précarité, du chômage et du temps partiel, dont les femmes sont les premières victimes, a impliqué le développement de demandes plus diverses, plus flexibles, plus imprévisibles aussi.

Les dynamiques urbaines, enfin, ont eu une incidence directe et importante sur les besoins en modes de garde. Elles ont provoqué une augmentation du nombre d'enfants ayant besoin d'être gardés hors du cercle familial et du temps quotidien de prise en charge. L'exemple des modes de garde s'avère de fait assez représentatif quant à l'incidence de la métropolisation sur l'ensemble de la sphère de la reproduction sociale simple. Il nous montre la relative mise à distance, a priori, entre usagers et prestataires de service ainsi que l'importance de la mobilité et des temporalités en ce domaine.

Conclusion de chapitre

La garde des enfants par des tiers est une pratique essentiellement urbaine. En ville, plus encore qu'à la campagne, les femmes n'ont pas toujours réussi à conjuguer les différents rôles sociaux qui leurs étaient dévolus. Lieu de brassage de populations d'origines très diverses, la ville ne permet pas toujours de s'appuyer sur les solidarités familiales pour faire garder son enfant. Les activités urbaines, commerce mais surtout production, ne permettent pas non plus de conjuguer toujours aisément travail et garde des enfants. L'alternative se résume généralement à travailler et à faire garder son enfant par un mode de garde quelconque ou alors à ne pas travailler pour pouvoir s'en occuper soi-même.

Ces dernières décennies, l'insertion des femmes dans le monde du travail s'est de nouveau accru et les besoins en matière de garde ont ré-augmenté. Les systèmes d'emploi féminin évoluant, la nature de leur besoin de garde s'est également fortement transformée. Le redéploiement urbain pour sa part a provoqué une certaine dispersion géographique de la demande et mécaniquement une relative mise à distance entre usagers et prestataires de service.

Ces dernières décennies, l'offre de garde s'est trouvée, en somme, en décalage par rapport aux besoins tout à la fois en terme quantitatif (manque de places), qualitatif (nature des demandes) et spatial (pénurie de modes de garde encore plus importante en périphérie que dans le centre lyonnais).

Malgré ce que nous aurions pu penser a priori, l'offre réussira plus ou moins à répondre aux défis de la demande, tout du moins dans le département du Rhône. Un ajustement s'effectuera et rétablira même une certaine proximité spatiale avec les usagers. En cela, les modes de garde sont particulièrement représentatifs des différents services simples aux ménages pointés dans le chapitre précédent et qui se sont diffusés à mesure de la périurbanisation des populations.

Contrairement à la sphère de la production, au commerce et à la reproduction sociale élargie, la métapolisation n'a pas eu comme conséquence en ce domaine la substitution de la mobilité à la proximité comme principe d'effectuation de l'interaction sociale. La proximité spatiale continue à régir malgré toutes les dynamiques, les rapports entre les ménages et les, toujours bien nommés, services de proximité.

Chapitre 6 Essor, diversification et diffusion des modes de garde *Un processus de transposition*

Face à l'évolution des besoins, les risques d'une inadéquation croissante entre l'offre et la demande n'étaient pas négligeables. Depuis l'entre-deux-guerres, les modes de garde individuels et collectifs étaient globalement concentrés en zone urbaine dense. La capacité d'accueil était relativement réduite et il s'agissait, pour l'essentiel, de places à temps complet. Seules les haltes-garderies proposaient des places à temps partiel, mais elles n'étaient destinées qu'aux enfants dont les mères ne travaillaient pas.

Dans un premier temps, l'offre de service eut effectivement bien du mal à suivre les

transformations de la demande. Les familles eurent de plus en plus de difficulté à faire garder leurs enfants. Les listes d'attente pour une inscription en crèche s'allongèrent. Il fallut désormais s'inscrire dès le début de la grossesse pour avoir ne serait-ce qu'une chance d'accéder à une place en structure collective. Trouver une assistante maternelle (les nourrices) n'était pas non plus des plus faciles et la rareté de l'offre était, en outre, d'autant plus criante que l'on habitait en périphérie d'agglomération.

Les besoins augmentant, se diversifiant et se dispersant avec le temps, on aurait pu craindre que ce décalage entre l'offre et la demande ne s'accroisse toujours davantage. Pourtant, une nouvelle adéquation se fit progressivement jour même si des déséquilibres peuvent toujours subsister dans telle ou telle localité. Le nombre de places tant en garde individuelle, qu'en structure collective augmenta, les services proposés se diversifièrent et l'offre de service se développa y compris dans les périphéries d'agglomération³³⁶ ; ces différentes évolutions se renvoyant, évidemment, les unes aux autres.

C'est donc ce triple processus de croissance quantitative, de diversification qualitative et de diffusion géographique, que nous souhaitons aborder dans ce sixième chapitre. Par souci de clarté, nous traiterons tout d'abord de l'évolution de la capacité d'accueil et des services proposés par les modes de garde individuels (section 1), puis collectifs (section 2).

Nous reviendrons en dernier lieu sur ces différentes évolutions et sur ces différents modes de garde pour analyser la manière dont ils se sont adaptés à la nouvelle donne urbaine : à la métapolisation (section 3).

1. Gonflement artificiel ou croissance réelle de l'offre de garde individuelle ?

Le suivi de l'évolution de la garde individuelle se heurte à un problème important : les statistiques en la matière ne rendent compte que de l'offre dûment déclarée et agréée. Or, ces dernières années, ce type d'accueil a connu un fort mouvement de régularisation. Il est donc très délicat de déterminer si la croissance de l'offre légale retranscrit uniquement une résorption du travail clandestin ou si elle rend compte aussi en tout ou partie, d'un développement de l'offre de service. Afin d'esquisser quelques éléments de réponse, nous nous appuierons sur des statistiques officielles, entachées du biais que nous venons d'exposer, ainsi que sur des entretiens réalisés auprès de personnes intervenant dans ce champ et des recherches qui ont été effectuées sur ces questions. Nous exposerons tout d'abord l'évolution des assistantes maternelles, puis celle des aides maternelles.

1.1 Les assistantes maternelles

Ces personnes, lointaines descendantes des *gardeuses* du siècle précédent, aujourd'hui communément appelées nourrices, gardent les enfants chez elles. Elles doivent être théoriquement, déclarées aux organismes sociaux, comme tout salarié, et agréées par le

³³⁶ Pour une présentation synthétique des dispositifs d'accueil actuels des enfants de moins de 3 ans se reporter à l'annexe I.

service de Protection Maternelle et Infantile ou par les services analogues du Conseil Général. Cet agrément les autorise à garder de 1 à 3 enfants³³⁷, mais des dérogations peuvent être accordées par le président du Conseil Général, après avis du service compétent.

Depuis la loi de 1977³³⁸, elles sont désignées sous le terme d'assistantes maternelles. Ce texte leur a octroyé pour la première fois un statut professionnel, ainsi qu'une rémunération minimum : 2h ¼ de SMIC pour dix heures de garde. Ce salaire plancher est rarement dépassé. Comme le note Mme Baron, présidente de la principale association d'assistantes maternelles du département, l'ADAMAR³³⁹, **« c'est la seule profession où vous pouvez travailler depuis huit jours ou depuis trente ans, vous serez toujours payée au salaire minimum, à moins d'exercer dans une crèche familiale municipale »**.

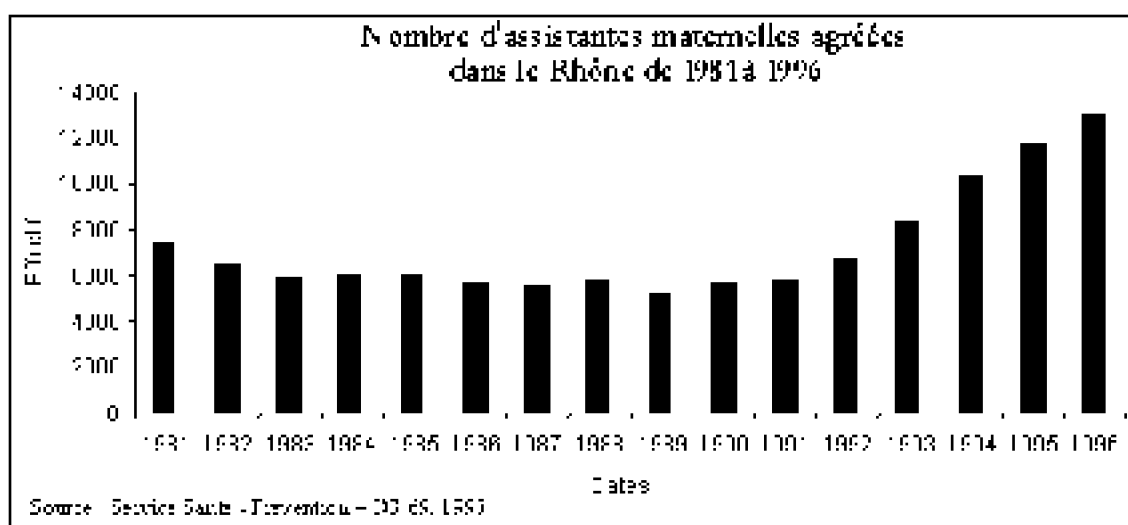
Les assistantes maternelles peuvent en effet, être employées directement par les parents ou par l'entremise d'une structure : les crèches familiales. Dans le premier cas, elles doivent directement négocier leurs salaires avec les parents, ainsi que les frais annexes (nourriture, langes, etc.), dont l'indemnisation n'est pas fixée par la loi. Dans le second cas, elles sont salariées par une crèche familiale, qui les recrute, les contrôle et les forme ; les parents réglant le coût du service à cette structure. Lorsque cette dernière est gérée par une municipalité, les assistantes maternelles sont susceptibles de bénéficier de primes d'ancienneté, ce qui est plus rare lorsqu'il s'agit d'une association.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre d'assistantes maternelles déclarées, exerçant à titre libéral ou par l'entremise d'une crèche familiale, a fortement augmenté à partir de 1992, alors qu'il déclinait légèrement auparavant. De 7.500 en 1981, le département du Rhône n'en comptait plus que 5.710 en 1991, mais en dénombrait 12.965 en 1996, soit + 72,87% par rapport à 1981 et + 127,06% par rapport à 1991.

³³⁷ Loi n°92-642 du 12 juillet 1992 du code de la famille.

³³⁸ Loi n°77-505 du 17 mai 1977 du code de la famille.

³³⁹ Association départementale des assistantes maternelles agréées du Rhône fondée en 1983.



Graphique 56 : Nombre d'assistantes maternelles agréées dans le Rhône de 1981 à 1996.

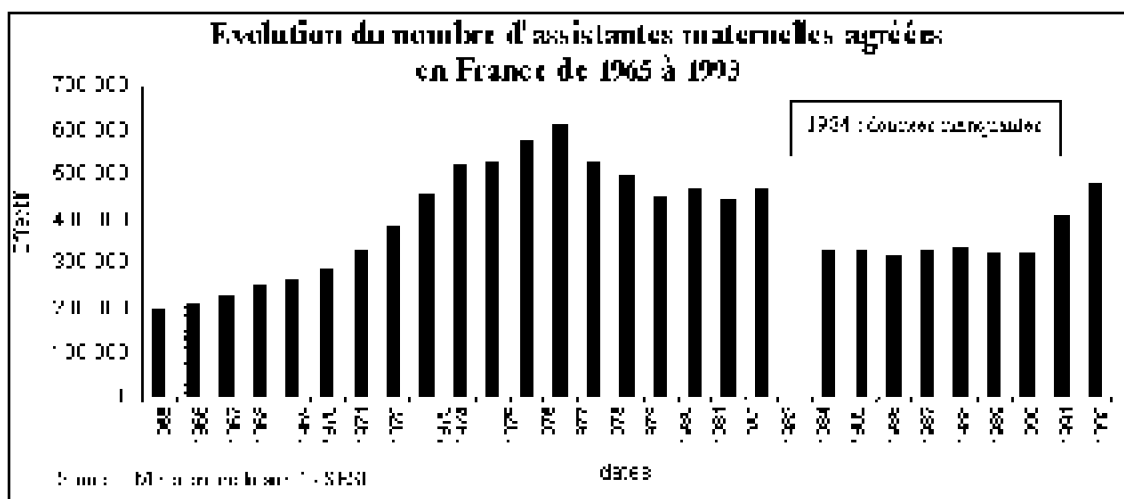
Cet essor est en grande partie artificiel. Il rend compte, pour l'essentiel, d'un important mouvement de régularisation. Par le passé, la plupart des nourrices exerçaient en dehors de tout contrôle légal et de toute couverture sociale. Seule une petite minorité était déclarée et cette portion congrue a eu tendance à être de plus en plus réduite à compter du milieu des années 1970.

Jusqu'à cette époque, l'agrément auprès des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du département et la déclaration à l'URSSAF se faisaient indépendamment. Le coût des cotisations salariales et patronales incitait parents et nourrices à ne pas déclarer cette activité aux Caisses d'Assurances Sociales, lorsque ce n'était pas à ces dernières et au service de PMI. **« A l'époque, même lorsqu'une nourrice demandait un agrément, ce qui n'était le cas que d'une minorité seulement, elle n'était pas pour autant déclarée à l'URSSAF. Il ne fallait pas embêter les parents avec des histoires de cotisations »**³⁴⁰.

En 1977, le nombre de nourrices accréditées par la PMI a subitement chuté. Ceci s'explique par le fait que l'URSSAF a cherché à ce qu'au moins les assistantes maternelles agréées règlent leurs cotisations sociales. Pour ce faire, **« l'URSSAF a demandé que les services de PMI lui communiquent la liste des assistantes maternelles agréées pour pouvoir systématiquement exiger le règlement des cotisations sociales. Même si celle du Rhône, comme de bien d'autres départements, a refusé, ceci a eu pour effet de provoquer un retour massif à la clandestinité. Nombre d'assistantes maternelles ont tout simplement rendu leur carnet de nourrice tout en continuant à exercer »**³⁴¹.

³⁴⁰ Mme Baron, présidente de l'ADAMAR, assistante maternelle depuis 1974.

³⁴¹ Dr Dubouchet service santé – prévention du conseil général du Rhône, responsable de l'agrément et du contrôle des assistantes maternelles.



Graphique 57 : Evolution du nombre d'assistantes maternelles agréées en France de 1965 à 1993.

Par la suite, (graphique ci-dessus) le nombre d'agrément ne fit que décliner et la loi de 1977³⁴² ne put y remédier. Le volume des assistantes maternelles agréées passa au niveau national de 614.822 en 1977 à 324.618 en 1991, soit une baisse de près de moitié (-47,20%).

Considérant à juste titre que le poids des charges sociales constituait le principal motif de travail clandestin, la Caisse nationale d'Allocations Familiales (CNAF) décida, en 1980³⁴³, de créer une Prestation de Service Assistante Maternelle (PSAM). Il s'agissait d'une compensation forfaitaire des cotisations salariales et patronales supportées par les familles, mais elle ne concernait pas l'ensemble des parents. Seuls, ceux qui étaient rattachés au régime général de la CAF, pouvaient en bénéficier. En outre, ils devaient toujours faire l'avance des charges à l'URSSAF et n'étaient remboursés qu'ensuite par la CAF. Cette allocation était donc relativement restrictive. Elle était aussi assez peu connue. Une recherche menée en 1986 par le LERS/IRTS de Rouen montra que seul un cinquième des familles, qui employaient une assistante maternelle agréée, avait connaissance de la PSAM³⁴⁴. Cette première mesure s'avéra, de fait, largement insuffisante pour encourager les parents à déclarer les nourrices qu'ils employaient.

En 1990, la CNAF tenta de renforcer cette incitation. La PSAM fut remplacée par l'AFEAMA : l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée³⁴⁵. Cette nouvelle mesure était similaire sur le fond à la précédente, mais ouverte à toutes les familles employant une nourrice dûment agréée et déclarée. Malgré cela, le nombre d'agrément n'augmenta pas sensiblement. Il fallut attendre deux ans de plus pour qu'une

³⁴² Loi n°77-505 du 17 mai 1977 du code de la famille.

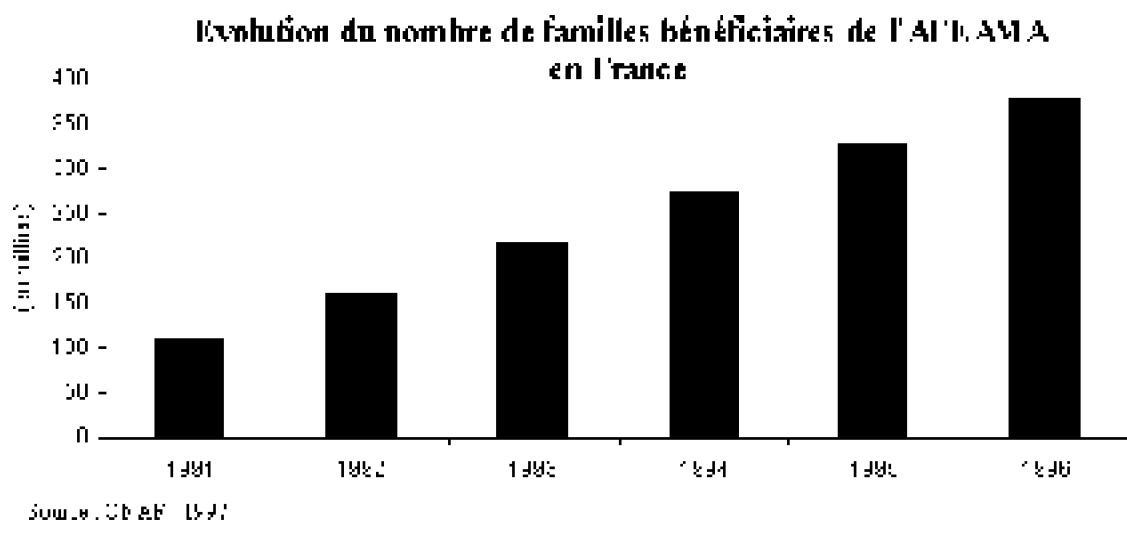
³⁴³ Décision du conseil d'administration de la CNAF du 10 juin 1980.

³⁴⁴ Cité p. 6, Math A. et Renaudat E., 1997.

³⁴⁵ Plan famille 1990.

fraction substantielle des assistantes maternelles soit enfin régularisée.

En 1992³⁴⁶, le système du tiers-payant fut instauré. Les parents n'eurent plus d'avance à faire ; la CAF versant désormais directement les cotisations sociales à l'URSSAF. La CNAF décida en outre, de majorer l'AFEAMA. Une allocation supplémentaire fut octroyée aux familles pour chacun de leurs enfants gardés par une assistante maternelle agréée³⁴⁷. Pour les parents, il devint alors beaucoup plus intéressant financièrement d'employer une personne dûment déclarée, qu'une nourrice non agréée.



Graphique 58 : Evolution du nombre de familles bénéficiaires de l'AFEAMA en France (1991-96).

Tous les témoignages que nous avons pu recueillir, tant ceux émanant des Caisses d'Allocations Familiales et du service Santé - Prévention, que des associations d'assistantes maternelles et des municipalités concordent pour considérer ce texte comme étant à l'origine d'un important mouvement de régularisation.

Les enquêtes menées par l'APER³⁴⁸ et l'Education Nationale³⁴⁹ confirment ce phénomène. D'après leurs estimations, il n'y aurait plus que 2.696 enfants de 3 mois à 3 ans gardés clandestinement dans le Rhône en 1995, soit 13,63% du total des enfants gardés, alors que les nourrices non agréées formaient hier l'essentiel de l'offre, tous types d'accueil confondus.

Du fait de son ampleur, ce mouvement de régularisation rend délicat toute estimation quant à l'essor réel du nombre d'assistantes maternelles, qu'elles soient ou non déclarées. Pour le service Santé – Prévention du Conseil Général cette croissance

³⁴⁶ Loi n°92-642 du 12 juillet 1992 du code de la famille.

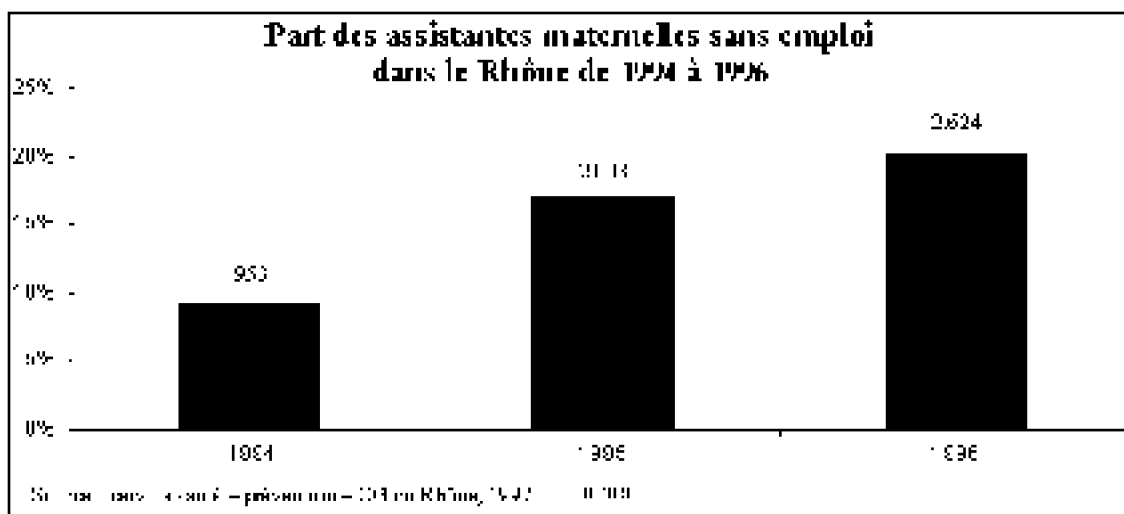
³⁴⁷ 840 Fr. par mois pour les enfants de 0 à 3 ans et 520 Fr. pour les enfants de 3 à 6 ans en 1997.

³⁴⁸ Atelier Petite Enfance du Rhône.

³⁴⁹ APER, 1994, 1995-a et 1997-a.

n'aurait été que légère³⁵⁰.

Le développement récent du nombre d'assistantes maternelles privées d'emploi (graphique ci-dessous) pourrait néanmoins accréditer l'idée d'un essor beaucoup plus conséquent. Alors que par le passé, la demande d'agrément supposait dans la quasi-totalité des cas, que la nourrice avait déjà un enfant à garder ou qu'elle en trouverait un dans des délais très brefs, en 1996, 2.624 assistantes maternelles agréées étaient sans ouvrage. Le taux de chômage de la profession s'élevait à 20,24%, ce qui est largement au-dessus du taux de chômage global dans le département. Cette montée du chômage parmi les assistantes maternelles n'est du reste pas une spécificité locale. Une recherche récente a relevé le même phénomène sur la région parisienne³⁵¹.



Graphique 59 : Part des assistantes maternelles sans emploi dans le Rhône de 1994 à 1996.

Si nous pouvons penser que l'évolution de la demande, tant au plan quantitatif (nombre d'enfants susceptibles d'être gardés), qualitatif (familles intéressées par ce type de garde) que spatial (décalage entre secteurs de résidence des parents et de l'assistante maternelle) est en mesure d'expliquer en partie cette carence d'emploi, pour la présidente de l'ADAMAR³⁵², cela résulterait également d'une croissance réelle du nombre de personnes disposées à garder des enfants à leur domicile.

La montée globale du chômage, qui touche encore plus durement la population féminine, pousserait un certain nombre de femmes à prendre un agrément d'assistantes maternelles dans l'attente d'un autre emploi. **« Par le passé, les nourrices étaient soit des femmes qui exerçaient auparavant une autre profession, mais qui l'ont arrêtée lorsqu'elles ont eu leur deuxième enfant, soit des mères de familles nombreuses. Dans les deux cas, cette activité leur permettait de compléter le budget familial, tout**

³⁵⁰ Dr Dubouchet, service santé – prévention du Rhône.

³⁵¹ Mozère L., 1999.

³⁵² Mme Baron, ADAMAR.

en restant à la maison pour s'occuper des enfants. Aujourd'hui, le chômage pousse beaucoup de femmes, parfois très jeunes, à prendre un agrément, en attendant de trouver ou de retrouver un emploi. L'ANPE, d'ailleurs, les incite bien souvent à faire ainsi et cela d'autant plus lorsqu'elles sont sans qualification »³⁵³.

Le développement du chômage parmi les assistantes maternelles pourrait donc accréditer l'idée d'une augmentation relativement importante de l'offre de garde individuelle. Mais nous pourrions aussi faire l'hypothèse que cette détérioration de l'emploi découle, au moins en partie, de la croissance des places en structures collectives, ou encore de la mise en place de congés parentaux indemnisés, qui permettent aux parents de suspendre leur activité professionnelle pour garder eux-mêmes leur enfant, ou, enfin, plus marginalement, de l'instauration de l'Allocation pour Garde d'Enfants au Domicile des parents (AGED) par une aide maternelle. Nous pourrions considérer en somme, que c'est plutôt la multiplication des formules de garde qui est responsable de la montée du chômage chez les assistantes maternelles, car toutes les concurrencent et réduisent d'autant leurs possibilités de travail³⁵⁴.

Il nous est en définitive, impossible de déterminer non pas la réalité de la croissance de l'offre de garde individuelle durant ces dernières années, car la plupart des personnes rencontrées rejoignent la présidente de l'ADAMAR sur cette question, mais sa vigueur réelle. Nous pouvons toutefois estimer son ampleur actuelle.

En 1995, la capacité d'accueil³⁵⁵ des assistantes maternelles agréées en activité s'élevait à 17.924 places d'accueil à temps complet (toute la journée) et à 9.903 places à temps partiel (une partie seulement de la journée ou de la semaine). Selon que les assistantes maternelles au chômage aient été agréées pour un, deux ou trois enfants, il nous faut encore ajouter entre 2.008 et 6.024 places pour cette même année, ce qui fait une capacité d'accueil totale comprise entre 29.835 et 33.851 places à temps partiel et à temps complet pour ce seul mode de garde.

Certes ces places ne sont pas uniquement destinées aux enfants de moins de 3 ans. Les assistantes maternelles sont susceptibles d'accueillir des mineurs de tous âges. Cependant, l'essentiel de leur clientèle est composé d'enfants en bas âge, car ils sont quasiment tous scolarisés dès 3 ans. En 1990-91, les trois ans étaient scolarisés à 99% et les quatre ans à 100%³⁵⁶. Dès qu'ils entrent à l'école maternelle, les enfants n'ont plus besoin que d'une garde temporaire avant ou après la classe, voire à midi en l'absence de cantine. Dans les années qui suivent, ce besoin s'amenuise rapidement, car les enfants

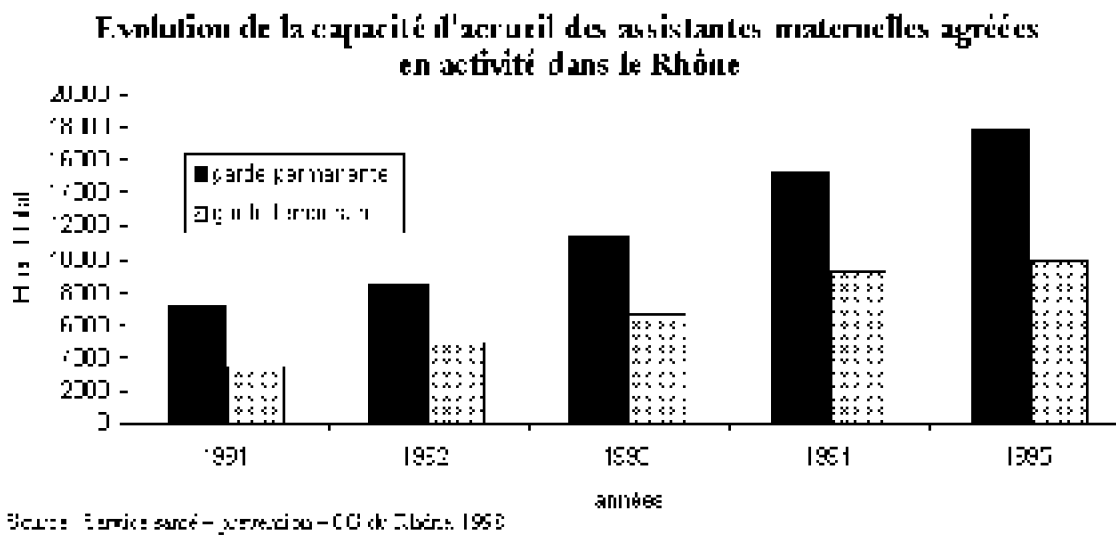
³⁵³ Mme Baron, ADAMAR.

³⁵⁴ avis de Mme Rosnoblet, responsable du département petite enfance à la caisse d'allocations familiales de Lyon.

³⁵⁵ Conformément à la loi, l'agrément délivré par le service santé – prévention donne droit à garder de 1 à 3 enfants par assistante maternelle, voire plus en cas de dérogation. L'évaluation de leur capacité d'accueil est effectuée par les services du conseil général en cumulant le nombre d'enfants qu'elles sont autorisées à garder. Les assistantes maternelles inactives ne sont toutefois pas prises en compte.

³⁵⁶ P. 86, INSEE, 1992.

grandissent et sont de plus en plus capables de se passer de surveillance jusqu'à l'arrivée de leurs parents. De plus, dès la primaire, les activités périscolaires se multiplient et, de facto, prennent en charge les enfants en lieu et place des modes de garde.



Graphique 60 : Evolution de la capacité d'accueil des assistantes maternelles agréées en activité dans le Rhône (1991-95).

Somme toute, l'essor des places à temps partiel retranscrit partiellement ce besoin de prise en charge sur une partie seulement de la journée et de la semaine (le mercredi) des enfants scolarisés en maternelle (graphique ci-dessus). Mais cela retranscrit également un effort d'adaptation de ce mode de garde aux nouveaux besoins des parents d'enfant de moins de 3 ans. Le développement du travail à temps partiel a, en effet, provoqué l'émergence de demande de garde temporaire et un certain nombre d'assistantes maternelles y répondent désormais³⁵⁷. Que cela soit pour garder des enfants en complément de l'école maternelle ou pour des parents travaillant à temps partiel, le nombre de places temporaires a évolué, en définitive, plus rapidement que celles à temps complet. Ces dernières années, la capacité d'accueil en garde permanente, service traditionnellement proposé par les nourrices, a augmenté de 147,71% ; celle en garde intermittente de 185,64%. La proportion de ces dernières par rapport aux premières est passée de 47,91% à 55,25%.

Cette évolution rend compte d'une certaine adaptation des assistantes maternelles à de nouveaux types de besoin. Mais cette tendance ne résulte que très rarement d'un choix librement consenti. Les assistantes maternelles ne s'y plient généralement que contraintes et forcées³⁵⁸, lorsqu'elles sont trop nombreuses par rapport à la demande dans un espace donné. Rémunérées à l'heure, l'accueil d'un enfant à temps partiel leur offre mécaniquement un revenu inférieur à celui tiré d'une garde à temps complet et, de plus, cela compte pour une place entière dans leur agrément. La loi de 1992 a posé, en effet, un maximum de 3 enfants par assistante maternelle sans prendre en compte le

³⁵⁷ Dr Honegger, Service Santé – Prévention du Rhône.

³⁵⁸ Mme Baron, ADAMAR.

temps de garde. En conséquence, **« quand on garde un enfant deux heures par jour pour rendre service à sa mère ou parce qu'il est scolarisé, cela compte pour une place »**³⁵⁹.

Le service Santé – Prévention a récemment pris conscience de ce problème³⁶⁰ et accepte désormais de délivrer des dérogations lorsque le nombre d'enfants gardés simultanément n'est pas supérieur à 3 et si le temps de garde cumulé ne dépasse pas non plus 3 pleins temps. Sur le département, 20% des assistantes maternelles ont pu ainsi bénéficier d'une dérogation en 1995, contre 16% en 1994³⁶¹. Malgré ces aménagements, la question de la garde à temps partiel reste cependant bien souvent problématique car nombre d'assistantes maternelles jugent insuffisant les assouplissements apportés.

Lorsqu'elles en ont la possibilité, elles privilégient toujours les gardes à temps complet et peuvent même parfois refuser de continuer à garder des enfants lorsqu'ils entrent à l'école maternelle. L'histoire d'un père de famille habitant près de Grigny (Rhône), dans une commune où la demande est nettement supérieure à l'offre de garde, est à cet égard particulièrement emblématique des problèmes qui peuvent subvenir lorsqu'un enfant entre à l'école maternelle. **« Lorsque mon dernier a eu trois ans, il est rentré à l'école maternelle. Mes horaires de travail et ceux de ma femme font que nous avons toujours besoin qu'il soit gardé le soir après la classe. Or il n'y avait pas de garderie périscolaire. Nous avons demandé à sa nourrice si elle voulait bien continuer à s'en occuper le soir, mais elle a refusé, rentabilité oblige. (...) Nous avons posé une annonce à l'école et nous avons réussi à trouver une nourrice non agréée. Nous l'avons obligée à se déclarer pour continuer à toucher l'AFEAMA, mais, du coup, elle s'est professionnalisée et, de nouveau rendement oblige, a préféré garder des enfants à plein temps. Nous avons eu alors recours à une aide maternelle. C'est beaucoup plus cher, mais c'est la seule qui ait accepté de garder le petit pour 18 heures par semaine seulement »**³⁶².

1.2 Les aides maternelles

Ces aides maternelles justement, sont les descendantes des nurses ou des bonnes d'enfant du début du siècle. Elles gardent les enfants au domicile de leurs parents. Elles doivent être – légalement – déclarées aux organismes sociaux, comme tout salarié, mais ne sont toujours soumises à aucun agrément, ni aucun contrôle des services de protection sanitaire de l'enfance. Elles sont assimilées à des employés de maison et relèvent de la convention collective en vigueur dans cette profession³⁶³. Leur salaire est –

³⁵⁹ Mme Baron, ADAMAR.

³⁶⁰ Dr Dubouchet, Service Santé – Prévention du Rhône.

³⁶¹ Source : service santé – prévention du conseil général du Rhône.

³⁶² M. Bonato, responsable du développement social à la mairie de Grigny.

³⁶³ Convention collective des employées de maison du 3 juin 1980.

théoriquement - aligné sur cette dernière ce qui en fait, à environ 30 F de l'heure en octobre 1995 le mode de garde le plus onéreux et de loin. Un système d'aide publique permet cependant d'en alléger notablement le coût.

Depuis 1987³⁶⁴, une Allocation pour Garde d'Enfant à Domicile (AGED) peut être versée aux familles qui emploient une aide maternelle. Versée directement par la CAF aux Caisses d'Assurances Sociales³⁶⁵, l'AGED prend en charge les cotisations salariales et patronales de l'employée jusqu'à une certaine somme. Elle est octroyée à raison d'une allocation par foyer, quel que soit le nombre d'enfants gardés et à condition que l'un d'eux ait au minimum, ait moins de 6 ans (moins de 3 ans avant 1995). Cette première mesure a été complétée en 1992³⁶⁶, par une réduction fiscale. L'ensemble des particuliers employant du personnel de maison ont pu déduire de leurs impôts une partie de leurs dépenses engagées en la matière³⁶⁷.

Le plafond et les conditions d'attribution de ces deux aides ont varié au cours du temps. C'est en 1995, que le système a été le plus avantageux, mais pour certaines classes sociales seulement. Un an auparavant, le plafond de la réduction d'impôt avait été passé de 13.000 à 45.000 F³⁶⁸ et, quelques mois plus tard, le montant de l'AGED fut également augmenté. Il couvrira désormais la totalité des cotisations sociales, alors qu'il était auparavant limité à 2.000 F par mois. Le bénéficiaire de cette allocation fut enfin étendu, à mi-taux, aux enfants jusqu'à 6 ans³⁶⁹. L'ensemble de ces dispositions s'appliquaient sans aucune condition de ressource. La seule exigence était que les parents travaillent tous les deux et si l'un d'eux exerçait à temps partiel, l'AGED était simplement versé à mi-taux.

Une association, l'Enfant Do, qui se charge de recruter et d'encadrer des aides maternelles sur l'agglomération lyonnaise, nous livre sans ambages, une image précise des avantages que ce système représentait. **« Nous recrutons et formons des aides maternelles pour le compte des parents, mais elles restent directement salariées par ces derniers, sinon ils ne pourraient plus bénéficier de l'AGED et des réductions d'impôt. (...) La majorité des contrats de travail sont de 40 à 50 heures par semaine. De toute façon, la plupart des candidates veulent travailler à plein temps. (...) Le montant net de leur rémunération est de 5.403 F pour 50 heures hebdomadaires, quel que soit le nombre d'enfants à garder, mais à condition qu'ils soient de la même famille. (...) L'ensemble des cotisations patronales et salariales**

³⁶⁴ Loi n°86.1307 du 29 décembre 1986.

³⁶⁵ Depuis 1992 seulement, grâce au système du tiers-payant prévu par la loi n°92-642 du 12 juillet 1992.

³⁶⁶ Loi n°91.1406 du 31-12-1991, circulaire DSS/PFL 92.36 du 20 mars 1992.

³⁶⁷ Pour une aide maternelle, il s'agit du salaire net et des cotisations sociales, moins l'AGED.

³⁶⁸ Il était initialement à 12.500 F., puis avait été passé pour 1993, à 13.000 F. La loi de Finances de 1993 (exercice 1994) le portera à 45.000 F.

³⁶⁹ Loi famille du 25 juillet 1994.

sont prises en charge par l'AGED. Pour la famille, il reste à charge environ 65.000 F par an, mais grâce à l'augmentation des réductions fiscales autorisées, elle peut encore déduire la moitié de cette somme de ses impôts. (...) Au total, l'aide maternelle ne lui sera revenue qu'à environ 2.700 F par mois, au lieu de 10.000 F, s'il n'y avait pas d'aides (...) Pour moins de 3.000 F, elle peut faire garder l'ensemble de ses enfants et pas simplement celui qui a moins de 6 ans. Elle peut même faire prendre en charge une partie du ménage de la maison³⁷⁰, parce que, évidemment, l'aide maternelle ne s'occupe pas que des enfants »³⁷¹.

Les mesures visant à alléger le coût d'une aide maternelle ne fonctionnaient de fait complètement qu'avec des ménages ayant des impôts atteignant au moins 35.000 F par an. A l'inverse, la domestique, puisque tel est son statut, revenait d'autant plus cher que l'employeur était peu imposé. Cet état de fait pour le moins surprenant, donna lieu à une très vive polémique dans le courant de l'année 1997. Ce système fut à juste titre selon nous, dénoncé comme scandaleusement inégalitaire et d'autant plus inadmissible dans un contexte où les caisses de Sécurité Sociale ne sont pas spécialement réputées pour leur excédent. Cette controverse, largement relayée par les médias, déboucha sur une nouvelle réforme. Les aides publiques furent abaissées et partiellement soumises à condition de ressources.

Pour les enfants de 0 à 3 ans³⁷², l'AGED ne couvre plus désormais que 75% des cotisations sociales, avec un maximum de 9.733 F par trimestre si les revenus imposables de la famille employeur sont inférieurs à 218.376 F par an. Dans le cas contraire, l'allocation ne rembourse que 50% des charges sociales, avec un maximum de 6.489 F par trimestre. Pour les enfants de 3 à 6 ans et dans le cas où l'un des deux parents percevrait une Allocation Parentale d'Education (APE) à taux partiel, l'AGED reste à 50% mais le plafond trimestriel descend à 3.244 F. Les cotisations sociales ne sont donc plus entièrement prises en charge par la Caisse d'Allocations Familiales et les possibilités de réduction d'impôt ont également été abaissées : 22.500 F maximum.

Tableau 24 : Coût minimum d'une aide maternelle pour les parents selon les systèmes d'aide

³⁷⁰ Cette assertion est confirmée par une recherche menée par J. Fagnani et E. Rassat dans les Yvelines en 1996, Fagnani J. et Rassat E., 1997.

³⁷¹ Mme Avril, responsable de l'association l'Enfant Do.

³⁷² source : CAF de Lyon - 1999

	En 1992	En 1995	En 1999
Salaire net annuel	62.400	62.400	62.400
Cotisations sociales	44.000	44.000	44.000
- Plafond de l'AGED	24.000 par an	47.352 par an	75% des charges sociales avec un maximum de 38.932 F/an
Exonération de charge	24.000	44.000	33.000
Coût annuel brut	82.400	62.400	73.400
- Réduction fiscale autorisée	50% du coût annuel avec un maximum de 13.000 F	50% du coût annuel avec un maximum de 45.000 F	50% du coût annuel avec un maximum de 22.500 F
Déduction d'impôt	12.500	31.200	22.500
Coût annuel net	69.900	31.200	50.900
<i>Coût mensuel net moyen</i>	<i>5.825 F</i>	<i>2.600 F</i>	<i>4.242 F</i>

Par-delà son évolution, ce système d'aide a joué un rôle similaire à celui de l'AFEAMA pour les nourrices, dans le sens où il a essentiellement contribué à résorber le travail clandestin³⁷³, ce qui était d'ailleurs un de ses objectifs affichés³⁷⁴. Dans le Rhône, cette ambition fut globalement atteinte avant même la revalorisation de 1995, ce qui vaut d'être souligné. Dès l'année précédente, l'Enfant Do gérait 100 assistantes maternelles. En 1996, elle en regroupait 110³⁷⁵. Au niveau départemental, les enfants de 3 mois à 3 ans gardés par ce mode étaient 1.016 en 1993³⁷⁶ et 1.041, fin 1995³⁷⁷. La revalorisation de 1995 n'a donc pas provoqué un important développement du nombre d'aides maternelles déclarées, ce qui laisse supposer que, sur ce département du moins, le mouvement de régularisation avait déjà eu lieu.

Un tel mouvement est cependant discernable au niveau national (graphique ci-dessous). Sur la France entière, le nombre de familles bénéficiaires de l'AGED a, en effet, augmenté de 42,55% entre 1995 et 1996.

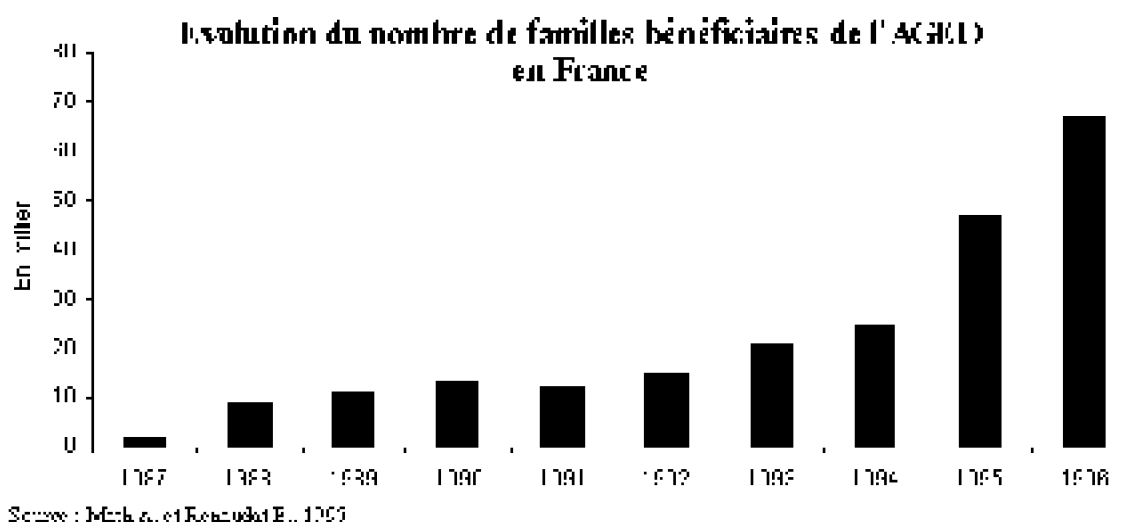
³⁷³ Mme Avril - l'Enfant Do, Mme. Rosnoblet - CAF – Lyon, M. X. Franc, ancien responsable de l'APER.

³⁷⁴ p. 35, Fagnani J., 1996.

³⁷⁵ ARDAS, 1995 et 1997.

³⁷⁶ APER, 1994.

³⁷⁷ APER, 1997-a.



Graphique 61 : Evolution du nombre de familles bénéficiaires de l'AGED en France (1987-96).

Comme pour les assistantes maternelles, il est extrêmement difficile d'établir si ce mouvement de régularisation masque ou non un accroissement réel de l'offre. Si nous nous fions aux déclarations de la responsable de l'Enfant Do, il semble que cela soit le cas. Le chômage pousserait ici aussi un nombre de femmes plus important qu'hier à se proposer pour exercer cette activité. Il s'avère d'ailleurs, que les personnes recrutées en 1996 par cette association avaient connu « **une période de chômage d'une durée moyenne de neuf mois** »³⁷⁸, avant leur embauche.

L'examen du profil sociologique du personnel employé par l'Enfant Do semble, en outre, confirmer le rôle central du chômage. Celui-ci apparaît bien comme le principal facteur ayant conduit ces femmes à exercer cette activité. Deux grands types d'aide maternelle peuvent être distingués.

Le premier est formé de femmes de moins de trente ans³⁷⁹, souvent proche des vingt. Leur jeune âge pourrait faire penser à une re-formulation du système traditionnel des jeunes filles au pair, ce qui n'est pas véritablement le cas. Contrairement aux jeunes filles au pair, les aides maternelles travaillent le plus souvent à plein temps³⁸⁰ et sont généralement d'un niveau scolaire relativement bas³⁸¹. Dépourvues ou sans grande qualification professionnelle, elles exercent pour des durées relativement courtes³⁸², le temps de trouver un emploi salarié plus classique.

³⁷⁸ p. 6, ARDAS, 1997.

³⁷⁹ 40% de l'effectif total.

³⁸⁰ 73% ont des durées de travail comprises entre 40 et 50 heures par semaine.

³⁸¹ 79% ont un niveau scolaire inférieur au bac.

³⁸² de quelques mois à un an ou deux, d'après Mme. Avril – Enfant Do.

Le second profil type est nettement différent. Il s'agit d'anciennes assistantes maternelles, âgée de 40 ans et plus. **« Leurs enfants ont grandi et n'ont plus besoin de leur mère à la maison. (...) De plus, être nourrice, ce n'est pas très valorisant. L'entourage considère qu'elles ne font rien puisqu'elles restent à la maison. (...) Le salaire n'est pas très sûr, ni très élevé. (...) En devenant aide maternelle elles ne travaillent plus chez elles, ont une garantie de l'emploi et un salaire bien plus élevé (...) »**³⁸³. Ces anciennes nourrices exercent beaucoup plus longtemps comme aide maternelle que les jeunes filles, car après 40 ans **« du côté de l'emploi, c'est fermé ; du côté des formations, c'est plus difficile. Du coup, il y a une plus grande stabilité dans ce groupe d'âge »**³⁸⁴.

Pour ces anciennes nourrices comme pour les jeunes filles, le chômage ou tout simplement sa crainte apparaît donc comme étant le facteur central qui les a poussées à embrasser cette activité. Ces différents éléments semblent, en définitive, accréditer l'assertion de la responsable de l'Enfant Do, quant à une croissance du nombre de personnes disposées à devenir aides maternelles, pour des temps plus ou moins longs, croissance directement corrélée à l'essor du chômage féminin. Les aides maternelles n'étant pas soumises à un agrément préalable, il nous est cependant impossible de déterminer le nombre de personnes réellement intéressées par cette activité et l'évolution précise de l'offre en la matière au cours de ces dernières années. Nous n'en connaissons qu'une fraction : celles qui exercent et qui sont déclarées.

Conclusion de section

Cette première section nous a montré le rôle central du chômage dans l'évolution quantitative et qualitative des modes individuels de garde. La montée globale du chômage féminin semble avoir poussé un nombre accru de femmes vers des activités de garde d'enfants, soit en tant qu'assistante maternelle, soit plus marginalement, en tant qu'aide maternelle. Ceci a, semble-t-il, induit une croissance de l'offre, même si cette dernière reste difficilement quantifiable.

A l'échelle départementale, un excédent se fait jour aujourd'hui par rapport à la demande, ce dont témoigne l'essor des assistantes maternelles sans activité. Le chômage semble alors intervenir à nouveau non plus tant au niveau quantitatif, mais qualitatif, en induisant une certaine diversification de l'offre proposée et en l'occurrence, une croissance des places à temps partiel.

Cette section nous a également permis de souligner la profonde transformation de ce marché. Hier encore reléguée dans l'ombre du travail clandestin, les différentes mesures de subventionnement de ces emplois ont manifestement provoqué un important mouvement de régularisation. Si les modes de garde individuels sont des services privés marchands, ils sont toutefois aujourd'hui encadrés et financés comme jamais par la puissance publique.

³⁸³ Mme Avril – Enfant Do.

³⁸⁴ Mme Avril – Enfant Do.

2. Croissance et diversification de l'offre de garde collective

Les structures de garde collective (crèches, haltes-garderies, etc.) sont soumises à un contrôle beaucoup plus stricte, car plus facile, des services de protection de l'enfance. Le suivi de leur évolution, tant en terme de nombre d'établissements que de capacité d'accueil pourra, en conséquence, être réalisé de manière plus fine et sur une période plus ample (1962 – 1996) que pour la garde individuelle.

Nous utiliserons à cette fin des données mises à notre disposition par le service Santé – Prévention du Rhône. Le fichier qui nous a été gracieusement fourni porte sur les 332 établissements que comptait ce département en 1996. Il n'est toutefois pas exempt de biais. Il nous renseigne sur la date de premier agrément de ces structures (ce qui correspond globalement à leur date d'ouverture), mais pour 317 d'entre eux seulement. En outre, il ne nous donne pas l'évolution de leur capacité d'accueil au cours du temps, ni la liste de ceux qui ont fermé par le passé³⁸⁵. Enfin, ce fichier nous donne le mode de gestion actuel de ces services, mais pas celui qu'ils ont pu avoir auparavant. Or, un changement de gestionnaire est relativement fréquent soit par municipalisation des établissements soit, à l'inverse, par délégation à une association.

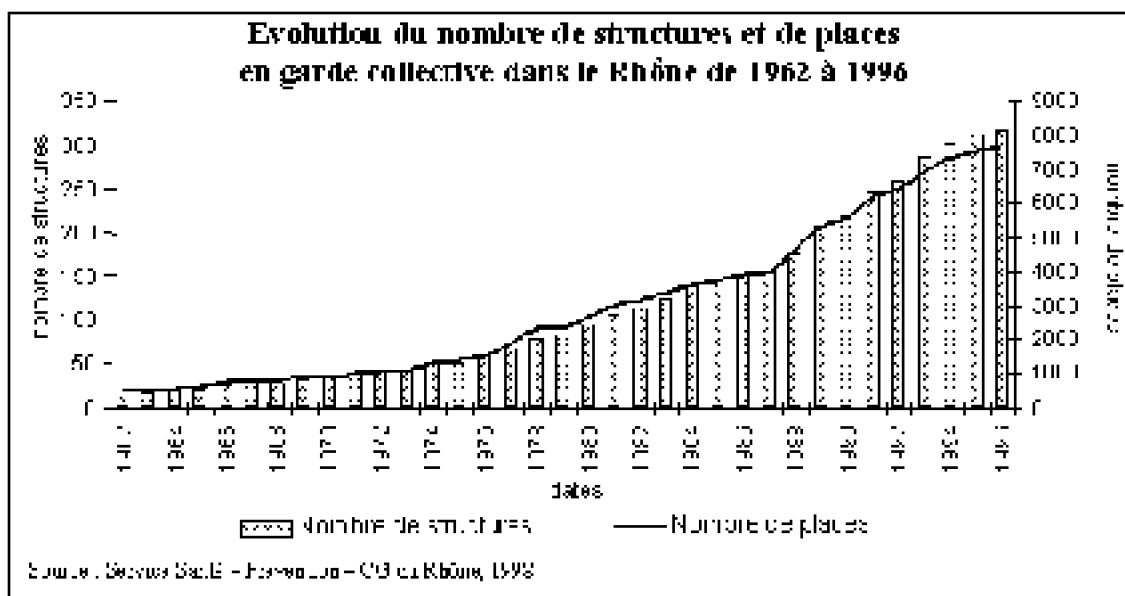
Nous compléterons ces données par des statistiques nationales, que les services du ministère des Affaires Sociales effectuent chaque année depuis 1965. Différents entretiens auprès d'acteurs intervenant dans ce champ et une recherche bibliographique nous permettront enfin, d'affiner notre perception de l'évolution de ce secteur au cours de ces dernières décennies.

Nous soulignerons, en premier lieu, l'importante croissance de l'offre de garde collective de 1962 à 1996 et sa relative diversification. Nous aborderons ensuite les causes de cette évolution, qui renvoie de fait à un véritable processus d'adaptation quantitatif et qualitatif aux nouvelles réalités de la demande

2.1 Développement de l'offre de garde collective

L'offre de garde en structures collectives dans le département du Rhône a connu une croissance très importante de 1962 à 1996. Le nombre de ces établissements est passé de 16 à 317 et leur capacité d'accueil de 499 à 7.638 places entre ces deux dates. Comme le montre le graphique ci-dessous, cette croissance s'est amplifiée à compter de la fin des années 1970, puis s'est intensifiée davantage encore au cours des années 1990. Sur les toutes dernières années, il semble cependant que nous assistions à un certain ralentissement de leur développement tant en terme de structures que de capacité d'accueil.

³⁸⁵ D'après les entretiens réalisés, les cas de fermeture seraient minimes.



Graphique 62 : Evolution du nombre de structures et de places en garde collective dans le Rhône de 1962 à 1996.

2.1.1 L'offre de garde collective en 1962

En début de période, l'offre (tableau ci-dessous) se subdivisait simplement en 5 crèches et 11 haltes-garderies. Les premières proposaient des places à temps complet (toute la journée) ; les secondes à temps partiel (une partie de la journée et de la semaine).

Tableau 25 : Nombre de structures et de places dans le Rhône en 1962

	Nombre	
	Structures	Places
Crèches	5	187
Haltes-garderies	11	312
Total	16	499

Source : service Santé – Prévention 1997

Les crèches collectives

Les crèches avaient et ont toujours pour vocation de garder durant la journée des enfants de moins de 3 ans pendant que leurs parents travaillent³⁸⁶. Deux grands types de crèches peuvent être distingués en fonction de leur implantation : les crèches de quartier et les crèches d'entreprise.

Les crèches de quartier étaient et sont toujours situées dans des zones résidentielles.

³⁸⁶ Décret n°74-58 du 15 janvier 1974 : « les crèches ont pour objet de garder, pendant, la journée, durant le travail de leur mère, les enfants bien portants ayant moins de trois ans accomplis ».

Elles sont principalement destinées aux familles du voisinage. Elles sont gérées soit par des collectivités locales (municipalités et départements), soit par des Caisses d'Allocations Familiales, soit par des associations. Ouvertes de 8 à 12 heures par jour, elles étaient, comme aujourd'hui, fermées la nuit, les jours fériés, le dimanche et le plus souvent aussi le samedi. Au début des années 1960, elles étaient encore installées dans des locaux spécifiquement construits à leur usage, ce qui en faisaient des équipements relativement coûteux. Rentabilité oblige, leur capacité d'accueil était relativement importante, entre 40 et 50 places en moyenne au niveau national³⁸⁷, ce qui est notablement supérieur par rapport au siècle précédent. Certaines pouvaient même avoir un nombre de places encore plus élevé. Dans le département, la plus grande atteignait par exemple les 60 berceaux (Crèche *l'île aux enfants* de Villefranche-sur-Saône)³⁸⁸.

Les crèches d'entreprise étaient implantées, comme leur nom l'indique, dans des entreprises. Elles étaient destinées à accueillir les enfants du personnel qui y travaille. A cette époque et encore plus souvent aujourd'hui, cette structure était généralement un hôpital ou un établissement de ce type. Elles étaient gérées soit par le comité d'entreprise, soit (plus rarement) par une association subventionnée par l'entreprise.

En 1962, aucune crèche d'entreprise existante aujourd'hui n'était encore ouverte³⁸⁹. Toutes étaient implantées dans des quartiers. La plus ancienne (la crèche Saint-Bernard), qui est d'ailleurs une des plus vieilles de France, avait été fondée aux alentours de 1845³⁹⁰, à la Croix-Rousse (Lyon 4^e). Les quatre autres structures ont été ouvertes en 1923, 1947, 1960 et 1962.

Nous ne disposons pas d'information sur leurs gestionnaires, mais les statistiques nationales de 1965 peuvent nous offrir un aperçu de la situation à cette époque (tableau ci-dessous).

Tableau 26 : Les gestionnaires des crèches en 1965 en France

³⁸⁷ Ministère de la santé et des affaires sociales, mai 1969.

³⁸⁸ Les crèches pouvaient être encore plus importantes, comme celle de Reims par exemple qui comptait 90 places, d'après Monchal J., 1984.

³⁸⁹ Il semble cependant que deux crèches d'entreprise aient été ouvertes dans les années 1950 (p. 299, Honegger D. et al., 1992).

³⁹⁰ Normand F., 1875.

Gestionnaire		nombre		
d'établissements		de places		
Département	115	21,70%	5.048	23,95%
Municipalité	230	43,40%	9.383	44,52%
Caisse d'Allocations Familiales	10	1,89%	381	1,81%
Associations	121	22,89%	4.727	22,43%
Entreprises	44	8,30%	1.152	5,47%
Autres	10	1,89%	383	1,82%
Total	530	100%	21.074	100%
Source : Ministère de la Santé, 1969.				

Au niveau national, près des deux tiers des crèches (65,10%) étaient gérées par des collectivités locales : les municipalités, mais aussi les départements. Les structures associatives n'atteignaient même pas le quart de l'offre et nombre d'entre elles n'étaient en fait que des structures parapubliques (bureaux d'action sociale, etc.). Dès cette époque, la plupart des crèches étaient donc gérées directement ou indirectement par la puissance publique et dans un esprit d'ailleurs très similaire aux services publics, même si elles en étaient toujours légalement exclues³⁹¹.

Les haltes-garderies

Le service offert et le public visé par les haltes-garderies étaient et sont toujours sensiblement différents des crèches. Selon l'article premier de l'arrêté du 26 février 1979, **« sont dénommés haltes-garderies, les établissements permanents qui reçoivent de façon discontinue les enfants de moins de 6 ans »**. Cependant, le développement de la pré-scolarisation en école maternelle fait, que leur public tend à se rapprocher de plus en plus de celui des crèches : les moins de 3 ans. A la différence de ces dernières, ces structures ne sont toutefois pas destinées uniquement, ni principalement aux enfants dont les deux parents travaillent. En outre, elles ne les accueillent que quelques heures par jour ou quelques demi-journées par semaine. Leur capacité d'accueil est variable, bien qu'en règle générale elle ne dépasse pas la vingtaine de places. Enfin, sur les 11 haltes-garderies du département, la plupart furent créées à partir des années 1950, sauf une un peu plus ancienne (1943).

Ici aussi, nous ne disposons pas de statistiques fiables quant aux gestionnaires de ces structures. Nous nous bornerons donc à présenter la situation au niveau national (tableau ci-dessous).

Tableau 27 : Les gestionnaires des haltes-garderies en 1965 en France

³⁹¹ Nous reviendrons sur l'intervention croissante des acteurs publics dans les modes de garde dans le chapitre 7.

Gestionnaire	nombre	
d'établissements		
Département	4	1,49%
Municipalité	20	7,46%
Caisse d'Allocations Familiales	97	36,19%
Associations	82	30,74%
Entreprises	5	1,87%
Autres	60	22,39%
Total	268	100%
Source : Ministère de la Santé. 1969.		

A la différence des crèches, les haltes-garderies étaient essentiellement gérées par des structures associatives et par les organismes sociaux (les CAF). La puissance publique (municipalité et département) n'en gérait qu'une part mineure (8,95%).

2.1.2 L'offre de garde collective en 1996

En 1996, l'offre de garde collective dans le Rhône se composait de 89 crèches, 109 haltes-garderies et 119 équipements multi-accueils (tableau ci-dessous).

Tableau 28 : Nombre de structures et de places dans le Rhône 1996

	Parc en 1996		Evolution brute		Evolution nette	
	Structures	Places	Structures	Places	Structures	Places
Crèches	89	2.610	+ 84	+ 2.423	1.680%	1.296%
Haltes-garderies	109	1.843	+ 98	+ 1.531	891%	491%
Equipements multi-accueils	119	3.185	+ 119	+ 3.185	/	/
Total	317	7.638	+ 301	+ 7.139	1.881%	1.431%
Source : Service Santé – Prévention, 1997						

L'ensemble de ces structures ont eu une croissance plus importante en terme d'établissements que de places offertes, ce qui révèle une baisse de leur capacité d'accueil moyenne. Les crèches créées depuis 1962 comptent en effet 28,85 places en moyenne, contre 37,4 précédemment ; les haltes-garderies 16,91 contre 28,36. Les équipements mixtes, enfin, ont une capacité d'accueil très proche des nouvelles crèches : 26,76 places en moyenne.

Outre une réduction de leur capacité d'accueil, ce tableau nous montre, également, l'apparition d'un nouveau type d'établissements : les équipements multi-accueils ou équipements mixtes ou encore structures à vocation multiple. Ces structures comptées à part par le ministère de la Santé depuis 1987, proposent à la fois des places à temps complet (qui relèvent d'un agrément de type crèche) et des places à temps partiel (qui nécessitent un agrément de type halte-garderie). Elles peuvent également offrir quelques places de garderies périscolaires pour les enfants scolarisés en école maternelle et même salarier des assistantes maternelles, comme une crèche familiale. Un

examen du fichier exhaustif des 113 structures à vocation multiple qui existaient en janvier 1995 nous montre les différents types d'accueil proposé par ces établissements (tableau ci-dessous).

Tableau 29 : Type de places proposées par les structures mixtes du Rhône en 1995

Type d'accueil	Nombre de places	%
Temps complet	1.149	44,40
Temps partiel	866	33,46
Accueil périscolaire	82	3,17
Places de crèche familiale	491	18,97
Total	2.588	100

Source : Service Santé – Prévention 1997

Somme toute, en 1995, la capacité d'accueil des structures de garde collectives, toutes catégories confondues, atteignait dans le département du Rhône 3.759 places à temps complet (crèches et places à temps complet dans des structures à vocation multiple), contre 187 en 1962, soit une augmentation de 2.010,16%. Le nombre de places à temps partiel (haltes-garderies et places à temps partiel des structures à vocation multiple) était passé pour sa part de 312 à 2.709 entre ces mêmes dates, soit une croissance de 868,27%.

L'essor de ces services collectifs a donc été très important et les nouveaux équipements mixtes y ont fortement contribué.

La dernière évolution majeure que nous puissions relever sur ces trente dernières années est l'important développement de la gestion associative (tableau ci-dessous). Désormais, les deux tiers des structures sont gérés par des associations, même si des différences notables sont encore observables selon les types de service. Le secteur associatif se renforce toutefois partout, y compris pour les crèches.

Tableau 30 : Gestionnaire des structures de garde collective du Rhône en 1996

	Crèches		Haltes garderies		Equipements mixtes		Total	
Municipalité	52	58,43%	23	21,1%	26	21,85%	101	31,89%
Associations	31	34,83%	86	78,9%	93	78,19%	210	66,25%
Hôpital	6	6,74%	0	0%	0	0%	6	1,89%
Total	89	100%	109	100%	119	100%	317	100%

Source : Service Santé – Prévention, 1997

Le département ne gère aucune structure, ce qui était déjà le cas, semble-t-il, en 1965³⁹². Mais au niveau national, la tendance est bien à l'effacement du département en matière de gestion des modes de garde. Dès 1977, les crèches départementales de la Seine furent, en effet, rétrocédées à la mairie de Paris³⁹³. Puis au cours des années 1980,

³⁹² Dr Honegger, Service Santé Prévention.

le mouvement s'est étendu à d'autres départements, bien qu'aucune obligation légale n'ait été prévue par les lois de décentralisation de 1983³⁹³. La CAF n'apparaît plus non plus comme gestionnaire de ces services.

Cette montée en puissance du secteur associatif ne doit pas néanmoins nous induire en erreur. Elle n'induit pas un retrait des acteurs publics et parapublics de ce champ. Ces derniers y interviennent aujourd'hui plus que jamais, même s'ils ne gèrent plus toujours obligatoirement et directement les modes de garde.

2.2 Une transformation des services et des modes de prestation des services

Les structures collectives se sont donc développées et diversifiées au cours du temps, ce qui a permis, in fine, d'aller vers une meilleure adéquation avec les besoins des familles tant au plan quantitatif que qualitatif. Cette évolution a été rendue possible par une réduction des coûts d'investissement, un certain assouplissement des structures qui tendent à devenir aujourd'hui plus polyvalentes et, enfin, par une relative compression des frais de fonctionnement.

2.2.1 Essor de structures à capacité réduite : accueil à taille humaine et réduction des coûts d'investissement

Jusqu'au milieu des années 1970, les crèches étaient régies par l'arrêté du 18 avril 1951³⁹⁵. Ce dernier, extrêmement rigide, en faisait des établissements relativement lourds en terme d'infrastructures. Chaque pièce accessible aux enfants devait avoir une hauteur de plafond de 3 mètres minimum et une surface au sol de trois mètres carrés par enfant (article 3). Les dortoirs de ceux qui ne marchent pas devaient être distincts de ceux qui marchent. Dans le premier cas, la salle de repos ne devait pas contenir plus de 10 berceaux (article 4) ; dans le second cas, plus de 20 lits (article 5). Dans l'un et l'autre, les couchettes devaient être espacées au minimum de 1 mètre. Outre des salles de jeux (article 6), chaque crèche devait être dotée de salles de change (article 5), d'une chambre d'isolement pour les enfants susceptibles d'être malades (article 7), d'une cuisine exclusivement réservée à la préparation des repas des enfants (article 8), d'une salle de réception où les parents déposaient leurs enfants (article 9), d'une chambre d'allaitement pour permettre aux mères de venir allaiter leur nourrisson en journée (article 10) et enfin, d'une terrasse ou d'un jardin spacieux (article 11).

Une enquête menée en 1974³⁹⁶ nous donne un aperçu de ce que cela représentait en

³⁹³ p. 60, Ministère de la santé et de la sécurité sociale, 1980.

³⁹⁴ Dr Honegger, Service Santé Prévention.

³⁹⁵ Arrêté du 18 avril 1951, relatif à la réglementation des crèches. Cet arrêté a précisé et renforcé la réglementation précédente datant de 1945.

³⁹⁶ Ministère de l'équipement, 1976.

terme d'équipement. Sur quinze crèches enquêtées³⁹⁷, quatorze étaient installées dans des bâtiments spécifiquement construits à cet effet et pour leur usage exclusif ; la dernière étant intégrée dans un immeuble édifié pour accueillir un ensemble de services collectifs. Les locaux faisaient, en moyenne, 776,73 m², avec un jardin attenant de 1.437,8 m² et la capacité d'accueil était de 57,53 places.

Outre cette infrastructure relativement conséquente, la réglementation de 1951 avait aussi une incidence non négligeable sur le fonctionnement de ces crèches. Elles les transformaient ou plutôt les renforçaient en tant qu'établissement fortement médicalisé, voire quasiment hospitalier. Les parents n'étaient autorisés à pénétrer que dans la salle de réception où ils déposaient leur enfant et, pour les mères concernées, dans la salle d'allaitement (article 20). En arrivant, l'enfant était changé (article 9), parfois même entièrement lavé³⁹⁸. Il devait être pesé tous les deux jours jusqu'à quatre mois, puis une fois par semaine et mesuré tous les mois. Un médecin devait l'examiner une fois par semaine avant qu'il ne marche, tous les quinze jours par la suite. L'ensemble des indications relevées devait être reporté sur une feuille individuelle d'observation placée auprès de son lit. Ce dernier devait lui être personnel et repéré par un numéro d'ordre (article 17). Ses objets de toilette devaient être désinfectés à intervalle régulier, rangé dans un casier individuel portant le même numéro d'ordre que le lit et son linge sale immédiatement plongé dans une cuve remplie d'eau froide (article 18). L'ensemble du personnel devait être revêtu d'une blouse (article 20) et se soumettre à un examen médical semestriel (article 22). Enfin la direction de la crèche était obligatoirement assurée par une infirmière puéricultrice diplômée d'Etat³⁹⁹.

A partir de 1968, des expériences développées hors du système légal par des collectifs de parents vont remettre en cause sur le fond et sur la forme ces macro-structures médicalisées. Dès les mouvements de mai, des crèches *autogestionnaires* ou *sauvages*, selon le point de vue adopté, furent ouvertes à l'université de Jussieu et à l'école d'architecture à Paris⁴⁰⁰ ou encore à l'université Lyon II⁴⁰¹. Ces expériences se multiplieront par la suite avec plus ou moins de bonheur. Leur objectif était de transformer en profondeur les relations entre parents, entre parents et professionnelles, et entre adultes et enfants ; l'accent étant principalement mis sur la pédagogie et non sur la protection médicale comme dans les crèches légales. Le système était sensiblement similaire dans chacune de ces structures. Quelques familles se réunissaient pour garder à tour de rôle leurs enfants avec l'aide d'une ou deux

³⁹⁷ Ces structures furent retenues comme étant représentatives du parc des crèches existant à cette époque sur l'ensemble du territoire national.

³⁹⁸ P. 340, Norvez A, 1990.

³⁹⁹ Article 6, Décret n°45-792 du 21 avril 1945 relatif à la réglementation des pouponnières, des crèches, des consultations de nourrissons et des gouttes de lait.

⁴⁰⁰ p. 344, Norvez A., 1990.

⁴⁰¹ p. 54, Monchal J., 1984.

professionnelles (auxiliaires puéricultrices, puis éducatrices jeunes enfants). Par nécessité ou par choix, ces collectifs étaient généralement de taille réduite (une dizaine ou une vingtaine d'enfants) et pouvaient donc s'installer dans des locaux non prévus initialement à cet usage : appartement, local commercial, etc.

Ces collectifs ne furent reconnus qu'en 1981⁴⁰². Depuis lors, les crèches parentales, comme on les appelle, sont soumises à l'agrément et au contrôle des services de PMI et perçoivent une aide financière des Caisses d'Allocations Familiales et des collectivités locales. En 1993, on dénombrait en France 936 établissements de ce type (14,55% des structures de garde collective). Leur capacité d'accueil totale était de 13.800 places (7,64% des places totales), dont 8.200 à temps complet (6,71% des places de type crèche) et 5.600 à temps partiel (10,43% des places de type halte-garderie)⁴⁰³.

Ces expériences ont fondamentalement remis en cause le mode de fonctionnement des crèches traditionnelles ainsi que leur taille, mais elles restent, aujourd'hui encore, relativement marginales. **« Depuis la fin des années 1980, leur nombre a tendance à stagner. Certaines de ces structures sont même sorties du label parental pour devenir de simples crèches associatives »**⁴⁰⁴. L'important essor de crèches à capacité réduite, auquel nous avons assisté ces dernières années, ne peut donc leur être uniquement imputé, ni principalement d'ailleurs. Elles n'en sont pas la cause essentielle, mais elles reflètent relativement bien, en revanche, les raisons d'ordre général qui ont provoqué cette évolution.

Au plan fonctionnel, l'émergence de ces établissements parentaux retranscrit bien la contestation globale qu'eurent à subir les grandes crèches collectives à compter des années 1970. Celle-ci ne fut pas seulement externe, via le développement de ces structures autogestionnaires, mais aussi et surtout interne. Leur caractère essentiellement médical et leur fermeture par rapport aux parents furent discutés tant par les praticiens et certains spécialistes de la petite enfance que par les familles. **« Sous la pression des pédiatres, des psychologues, des directrices de crèche, ainsi que celle émanant des parents »**⁴⁰⁵, une réforme du fonctionnement des grandes crèches collectives fut adoptée au milieu des années 1970⁴⁰⁶. Leur mission fut désormais également pédagogique et elles durent s'ouvrir aux parents.

Alors que la réglementation de 1945 prévoyait que les crèches avaient seulement pour mission de donner aux enfants **« les soins hygiéniques qu'exige leur âge »**, le

⁴⁰² Circulaire DGS/3241/S – DAS/81-32 du 24 août 1981 relatif aux formules innovantes de modes de garde, publiée au bulletin officiel du ministère de la santé et de la sécurité sociale n°41 du 27/10/81.

⁴⁰³ Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, 1995.

⁴⁰⁴ Mme Rosnoblet – CAF Lyon.

⁴⁰⁵ p. 340, Norvez A, 1990.

⁴⁰⁶ Décret 74-58 du 15 janvier 1974 relatif à la réglementation des crèches ; arrêté du 5-11-75 et circulaire ministérielle du 16-12-75 portant réglementation du fonctionnement des crèches.

texte de 1974 stipulera qu'ils « **y reçoivent les soins nécessaires à leur développement physique et mental** » (article 3). La pédagogie et la psychologie devenaient ainsi une de leur mission centrale⁴⁰⁷, sans que leurs obligations en matière de suivi médical ne soit supprimées⁴⁰⁸. Afin de mettre en oeuvre cet objectif, un nouveau métier de la petite enfance fut créé. En 1973, un diplôme d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants (EJE) fut instauré⁴⁰⁹. Cette nouvelle formation, centrée sur la psychopédagogie, différait substantiellement de celle, avant tout paramédicale, que recevait jusqu'alors les professionnelles de la petite enfance (puéricultrices et auxiliaires puéricultrices)⁴¹⁰. Le second texte de 1975 (article 17) prévoira que les EJE devront être employées dans toutes crèches d'une capacité supérieure à 40 berceaux. En pratique, la plupart des services de Protection Maternelle et Infantile encouragèrent et encourageant toujours leur embauche y compris dans les structures de tailles plus réduites⁴¹¹.

Outre une évolution de leur mission, la réforme de 1975 assouplira également les rapports entre les crèches et les familles. Les parents ne seront plus interdits d'accès dans les locaux et les échanges avec les professionnels seront même encouragés. « **Le nouveau texte, en supprimant l'interdiction faite aux parents de circuler dans la crèche collective montre l'importance des échanges au cours desquels une éducation sanitaire peut être faite. Dès lors, il appartient à la directrice de guider l'activité des parents au sein de l'établissement et d'organiser des réunions de parents** »⁴¹². Certes, les crèches ne changèrent pas immédiatement et radicalement de fonctionnement dès la publication de cette réforme. En 1979, nombre d'établissements interdisaient encore l'accès aux parents⁴¹³. Cependant, l'évolution était amorcée et les rapports entre services et usagers s'amélioreront progressivement. Dès le début des années 1980, ce mode de garde sera un des plus appréciés des parents. 76,4% d'entre eux s'en déclareront satisfaits contre 52% seulement pour les nourrices⁴¹⁴.

Somme toute, l'essor des structures parentales rend relativement bien compte de la contestation qui s'exprima au tournant des années 1970, contre le fonctionnement des crèches collectives traditionnelles : contestation externe donc, mais aussi et surtout

⁴⁰⁷ Baudelot O., 1991.

⁴⁰⁸ Norvez A., 1990.

⁴⁰⁹ Décret n°73.73 du 11 janvier 1973 et arrêté d'application du 11 janvier 1973 instituant un diplôme d'état d'éducateur jeunes enfants.

⁴¹⁰ Baudelot O. et Guibert L., 1997.

⁴¹¹ Dr Honegger, Service Santé Prévention.

⁴¹² Circulaire du 16-12-75.

⁴¹³ p. 342, Norvez A., 1990.

⁴¹⁴ CREDOC, 1981.

interne. Ceci est également vrai en ce qui concerne les raisons qui influèrent sur la taille des établissements. Dans les crèches parentales comme dans les autres structures, la réduction de la capacité d'accueil résulte en effet, autant d'une volonté délibérée que de contraintes économiques.

Dans les structures parentales, la faible capacité d'accueil fut et est toujours légitimée par des considérations pédagogiques (constituer une collectivité à taille humaine permettant l'épanouissement des enfants)⁴¹⁵ et démocratiques. Généralement gérées à travers deux assemblées générales mensuelles, l'une technique, l'autre pédagogique, ces réunions sont d'autant plus longues que les familles sont nombreuses, à moins de vouloir limiter l'expression de chacun ou l'approfondissement des débats ce qui contredirait la finalité du lieu. Mais ces considérations, qui sont loin du reste d'être seulement de circonstance, n'expliquent pas à elles seules le faible nombre de places dans ce type de crèche. Les contraintes économiques y sont également pour beaucoup. Jusqu'en 1981, elles ne bénéficiaient pas du soutien de la puissance publique ni des Caisses d'Allocations Familiales. Elles ne pouvaient donc pas financer la construction de locaux spécialement conçus à leur effet et se sont installées dans des appartements, plus rarement dans des locaux commerciaux. Ceux-ci n'étaient que très légèrement adaptés avant de recevoir les enfants, ce qui réduisait substantiellement les coûts d'investissement d'une telle structure.

De fait, la réduction de la capacité d'accueil dans les structures non parentales s'est effectuée pour des raisons relativement identiques. Au cours des années 1970, lorsque certaines municipalités et quelques Caisses d'Allocations Familiales fondèrent ce qu'ils appelèrent des mini-crèches, les motivations économiques et pédagogiques furent également très présentes.

Dans la région Rhône-Alpes, la première mini-crèche fut ouverte, semble-t-il, en 1971 à Fontaine, dans l'Isère⁴¹⁶. Installée dans un appartement, elle ne proposait que 10 places. Dans le bulletin municipal de novembre 1971, M. Carpaini, élu à la mairie et promoteur de ce projet, précisa explicitement que « **cette capacité d'accueil limitée est le résultat de contraintes économiques et politiques** »⁴¹⁷. De même le 11 janvier 1975, lors d'une réunion des CAF de la région lyonnaise où était abordée le problème des coûts d'investissement des crèches, véritable frein à leur développement, la ministre à la Condition Féminine de l'époque, madame Nicole Pasquier déclara également : « **mais au fond, pourquoi ne ferait-on pas des crèches dans des appartements ?** »⁴¹⁸.

Il est vrai qu'une étude effectuée par le ministère de l'Équipement montrait que le ré-aménagement d'une maison en crèche ne coûtait que 6.040 F par place, alors que la construction ex-nihilo de locaux revenait entre 14.931 et 24.594 F. par lit⁴¹⁹.

⁴¹⁵ Passaris S. et Schiray M., 1984.

⁴¹⁶ d'après Monchal J, 1984.

⁴¹⁷ cité p. 54, Monchal J, 1984.

⁴¹⁸ P. 52, Monchal J, 1984.

Les considérations économiques ont donc sans nul doute présidé au développement des crèches à capacité réduite, mais comme pour les crèches parentales, ce ne fut pas le seul motif.

Comme le précise M. G. Bonnet, directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Roanne au milieu des années 1970, les mini-crèches ont également été créées pour des raisons d'ordre psychopédagogiques. En 1976, deux mini-crèches furent ouvertes par la mairie et la CAF de cette ville, certes car cela revenait bien moins cher que des crèches traditionnelles, mais aussi parce que leurs promoteurs **sont « partis du principe qu'il fallait faire petit à la dimension de l'enfant »**⁴²⁰. Ils rejoignaient en cela certaines motivations des crèches parentales.

Gérées par les mairies ou par des associations para-municipales, les mini-crèches se sont rapidement développées par la suite. Devant ce succès, le ministère en fera une catégorie de mode de garde à part entière dès 1981⁴²¹, mais la distinction avec les crèches traditionnelles sera rapidement délicate à maintenir. On ne construit plus de grandes crèches collectives en locaux propres, et la capacité d'accueil des crèches d'appartement ré-augmenta quelque peu à partir du milieu des années 1980⁴²². Soumises à la même réglementation que les crèches traditionnelles, les crèches d'appartement doivent en effet être dirigées par une infirmière puéricultrice. **« Une seule d'entre elle peut encadrer légalement jusqu'à 40 enfants. Or dans les premières mini-crèches il n'y en avait que douze. Le coût par enfant était donc beaucoup trop élevé »**⁴²³. Afin de rentabiliser davantage le personnel de direction, la capacité d'accueil de ces structures fut donc rehaussée. Cet arbitrage entre réduction des coûts d'investissements et des charges de fonctionnement amena l'essor des crèches telles qu'elles sont développées depuis : des structures en appartement et ayant une capacité d'accueil moyenne. Depuis 1985, les 37 crèches créées dans le Rhône ont 27,67 places en moyenne ; les trois-quarts d'entre elles ayant entre 20 et 35 lits.

2.2.2 Développement des structures multi-accueils : adaptation à de nouveaux besoins et flexibilisation des structures

L'essor de l'offre de garde collective a été permis par le développement de ces structures à capacité réduite, celles que le service Santé – Prévention appelle encore aujourd'hui les crèches d'appartement. Mais la multiplication des places offertes aux enfants a également été provoquée par le développement de structures multi-accueils, qui conjuguent dans un seul et même lieu différentes formes de garde.

⁴¹⁹ Ministère de l'équipement, 1976.

⁴²⁰ G. Bonnet, cité p. 52 Monchal J., 1984.

⁴²¹ p. 58, Ministère de la santé et ministère de la solidarité nationale, 1982.

⁴²² Source : service Santé Prévention du conseil général du Rhône.

⁴²³ Mme Chatelain, coordinatrice petite enfance à la mairie de Bron.

Officiellement reconnue au niveau national en 1985⁴²⁴, ces établissements peuvent proposer des places à temps complet et à temps partiel. Ils peuvent également dispenser des services spécifiques, que l'on ne trouve ni en crèche, ni en halte-garderie. D'après l'enquête réalisée par l'APER en 1996, 48% des structures mixtes gardaient des enfants à temps complet mais pour une partie de la semaine seulement : de deux jours et demi à quatre jours et demi. De plus, 81% d'entre elles acceptaient également des accueils en urgence afin de permettre à des parents de pouvoir accepter un stage ou un emploi subit⁴²⁵. L'enfant n'est accueilli ici que pour de courtes durées, le temps pour ses parents de trouver un système de garde durable.

Les établissements mixtes proposent, en somme, plusieurs prestations, alors que la norme était auparavant d'un équipement par service. De taille moyenne (26,77 places en 1996), leur création ne nécessite pas obligatoirement la construction d'un bâtiment spécifique. Un simple réaménagement d'un logement, d'une maison ou d'un local commercial préexistant suffit. Le coût d'investissement nécessaire est donc similaire à celui des crèches d'appartement, mais à la différence de ces dernières, elles permettent de créer une offre complète de garde collective avec moitié moins de besoins et de moyens. Là où il fallait financer une halte-garderie et une crèche, soit une quarantaine de places dans deux locaux différents, pour pouvoir proposer au public une garde à temps complet et une autre à temps partiel, les structures mixtes permettent de dispenser une gamme de services similaire dans un seul et même local tout en la limitant, si l'on veut, à une vingtaine de places seulement ; la proportion entre les différents types d'accueil pouvant, en outre, être modulée à loisir.

De fait, les équipements mixtes autorisent une nouvelle réduction des coûts d'investissement et de fonctionnement, ce qui explique en partie leur succès. Depuis 1985, près de la moitié des structures créées (44,44%), était des établissements à vocation multiple et 39 établissements préexistants ont aussi été transformés en équipements multi-accueils. Ce nouveau type de structures représente aujourd'hui 37,54% du nombre total des équipements collectifs du Rhône⁴²⁶.

L'essor de cette nouvelle forme d'accueil ne peut toutefois être réduit à un simple calcul économique. Il correspond également à un effort d'adaptation aux nouveaux besoins de garde et, plus particulièrement, à ceux résultant des nouvelles réalités de l'emploi féminin. **« Au moment où le travail précaire se répandait, les femmes concernées ne pouvaient plus aller en crèche, car elles ne pouvaient pas justifier d'un travail permanent. Aller en haltes-garderies n'était pas non plus possible. Ces structures ne pouvaient pas prendre en charge les enfants toute la journée, même si ce n'était que quelques jours par semaine (...) »**⁴²⁷.

⁴²⁴ p. 299, Honegger D., Collet J.P., Franc X. et le groupe de recherche Epicrèche, 1992.

⁴²⁵ APER, 1996 et 1997-b.

⁴²⁶ Source : Service Santé Prévention, 1998.

⁴²⁷ Mme Rat-Patron, déléguée de la fédération des centres sociaux du Rhône.

Dans ce processus, les Centres Sociaux ont joué un rôle central, du moins dans ce département. Ce sont leurs haltes-garderies, en effet, qui ont été les premières à diversifier les services qu'elles proposaient. **« Face à la rigidité de l'offre, les Centres Sociaux ont été dans les premiers à réagir. (...) Dès 1976, les haltes-garderies des Centres Sociaux ont créé des places de garde permanente. Les repas de midi furent tout d'abord assurés de façon non réglementaire. Ils étaient amenés par les parents et réchauffés sur place ou bien entièrement réalisés dans le lieu (...). Au début des années 1980, la CAF a décidé de financer ce type d'accueil. Elle a subventionné ces repas au même titre que ceux délivrés dans les crèches. Toutefois, la PMI n'était pas d'accord, car les normes réglementaires n'étaient pas respectées. (...) Un travail de concertation entre les différentes parties s'est tenu à travers le COPER (Conseil pour la Petite Enfance du Rhône) et, en 1988, une réglementation purement départementale⁴²⁸ a été mise en place »⁴²⁹.**

Parmi les 39 établissements préexistants qui ont été transformés en structures mixtes, la plupart était donc des haltes-garderies, intégrées ou non d'ailleurs à un Centre Social. Il s'agissait également, mais dans une moindre mesure, d'anciennes mini-crèches et d'anciennes crèches parentales. Cette origine est non seulement valable pour le département du Rhône, mais aussi pour l'ensemble de la France⁴³⁰. Ces structures étaient très majoritairement associatives (82,05% des cas dans le Rhône) et l'on peut penser que cela n'a pas été sans incidence sur leur capacité à évoluer. Leur mode de gestion et leur taille réduite semblent avoir facilité les échanges entre utilisateurs, professionnelles et gestionnaires. Cette relative porosité entre les contraintes et les attentes des uns et des autres a clairement favorisé l'émergence précoce de solutions innovantes aux nouveaux besoins de garde, même si la pratique devait pour cela précéder le droit.

Les grandes crèches collectives municipales ont relativement peu participé à cette évolution. Seules quatre d'entre elles ont été pour l'instant transformées en structures mixtes. Nous pouvons même dire plus globalement, qu'elles sont restées relativement rétives au changement jusqu'à une période très récente. **« Ce n'est que depuis le milieu des années 1990, que certaines d'entre elles commencent à accepter les appels en urgence pour garder un enfant dont la mère vient de trouver une mission d'intérim ou de décrocher un stage. (...) »⁴³¹.** Leur évolution est donc tardive et encore très timide. Elle répond, en outre, à des raisons sensiblement différentes de celles qui ont présidé à la transformation précoce des petites structures associatives. **« Elles n'évoluent que maintenant parce qu'elles ne sont plus dans la situation d'il y a dix ans, où elles avaient des listes d'attente phénoménales et où si un enfant partait, elles étaient sûres de le remplacer en moins d'une semaine. Du fait, du**

⁴²⁸ Normes concernant les équipements mixtes du Rhône – Décision du COPER du 11 mai 1988.

⁴²⁹ Mme Rat-Patron, fédération des centres sociaux.

⁴³⁰ p. 121, Lequet D., 1993.

⁴³¹ Mme Rosnoblet – CAF Lyon.

développement des modes de garde et des congés parentaux, elles n'arrivent plus toujours à remplir (...). Si elles ne veulent pas risquer de se trouver un jour en difficulté, elles doivent s'adapter et offrir de nouveaux services : appel en urgence, temps partiel, (...) »⁴³².

C'est bien la saturation du marché, l'excédent d'offre par rapport à la demande et, à travers cela, la concurrence entre les modes de garde, qui conduit les grandes crèches comme plus globalement d'ailleurs l'ensemble des modes de garde à évoluer aujourd'hui. Somme toute, si la transformation des structures collectives, engagée depuis le milieu des années 1970, se poursuit toujours aujourd'hui, le moteur de cette évolution a néanmoins radicalement changé au cours du temps. Face à la rareté d'une offre adaptée, l'innovation sociale dans le sens sociologique du terme⁴³³ semble avoir été au centre des mutations. Aujourd'hui en revanche, où la situation s'est inversée, où l'offre semble légèrement excédentaire à la demande du moins à l'échelle départementale, c'est davantage la concurrence entre modes de garde, la peur de « *ne plus remplir* », voire d'être obligé un jour de fermer qui guide et attise ce même mouvement de diversification et d'assouplissement.

2.2.3 Les aides à l'emploi et la compression des frais de fonctionnement

Le dernier facteur à avoir rendu possible l'essor des modes de gardes collectifs a sans nul doute été l'apparition et le développement des aides à l'emploi ; contrats aidés (Contrat Emploi Solidarité – CES – et Contrat Emploi Consolidé – CEC -) et, plus récemment, exonérations de charges sociales (sur les bas salaires et sur le temps partiel), toute aide dont les structures de garde sont grandes consommatrices. Ces mesures ont permis une très forte réduction des charges de personnel et à travers cela de fonctionnement, tant il est vrai que les salaires sont le principal poste de dépense de ces structures. En 1993, ils représentaient, en moyenne nationale, 89,1% du budget d'une structure municipale et 80% dans celui d'une structure associative⁴³⁴.

Les structures de garde collectives ne sont pas totalement libres en matière d'embauche, ce qui se conçoit aisément. Elles doivent respecter certaines obligations légales afin de garantir un certain niveau d'accueil pour les enfants. Les crèches et les établissements mixtes doivent être obligatoirement dirigées par une infirmière puéricultrice ou un médecin ou encore, sur dérogation, par une sage-femme ou une infirmière. Le taux d'encadrement est d'une personne pour 6 enfants et la moitié au moins du personnel doit être qualifiée (éducatrice jeunes enfants, auxiliaire puéricultrice, etc.). Les crèches parentales peuvent quelque peu déroger à cette règle. Elles sont susceptibles d'être dirigées par une éducatrice jeunes enfants, tout comme les haltes-garderies. Pour ces dernières, enfin, le taux d'encadrement n'est que d'un adulte pour dix enfants⁴³⁵.

Outre ces prescriptions légales, il existe également une convention collective⁴³⁶,

⁴³² Mme Rosnoblet – CAF Lyon.

⁴³³ Chambon J.L., David A. et Devevey J.M., 1982.

⁴³⁴ CNAF, 1996.

comme dans bien d'autres secteurs d'activité. Celle en vigueur dans cette branche fixe un niveau de rémunération pour les différentes catégories de personnel en fonction de leur qualification et de leur ancienneté. Ce salaire conventionnel est, fort heureusement, supérieur au SMIC. La convention détermine aussi le temps de travail hebdomadaire : 37h30 en 1995 soit une heure trente de moins que le maximum légal (39 heures). Elle octroie, enfin, le bénéfice d'un treizième mois à l'ensemble du personnel.

En dernier lieu, comme nous l'avons précisé plus haut, le service Santé - Prévention du Rhône⁴³⁷, la CAF aussi et dans une moindre mesure les parents font également pression pour que les modes de garde collectifs embauchent des éducatrices jeunes enfants, même si elles n'y sont pas légalement obligées.

Si l'ensemble de ces contraintes légales et conventionnelles, ainsi que les souhaits des organismes supra-locaux quant à l'embauche préférentielle d'EJE étaient appliqués, le coût de la main-d'oeuvre pourrait s'élever, en dehors de tous systèmes d'aide, de 28.000 à 48.000 F par an et par enfant selon le type de structure.

C'est ce que nous montre le tableau ci-dessous. Il nous présente un extrait du budget de fonctionnement type⁴³⁸ proposé par l'APER, et au-delà par la CAF et le service Santé - Prévention du département, pour les haltes-garderies et les crèches. Nous pouvons ainsi percevoir l'organisation du personnel souhaité par ces différentes institutions et le coût que cela représenterait si elle était appliqué stricto sensu.

Tableau 31 : Charges de personnel en 1995 dans une crèche et une halte-garderie sans utilisation des aides publiques

⁴³⁵ APER, 1995-b.

⁴³⁶ Convention collective SNAEC SO.

⁴³⁷ Dr Honegger – Service Santé Prévention : « les EJE ne sont pas obligatoires dans les crèches mais nous, on conseille leur embauche ».

⁴³⁸ APER, 1995-b.

Poste	Nombre	Valeur du point (1)	Indice (2)	Charges patronales	Nombre de mois	Total annuel
Haltes-garderies de 18 places						
Educatrice jeune enfant	1	31,48	287	1,45	13	170.305,23
Auxiliaire puéricultrice	1	31,48	230	1,45	13	136.481,54
Agent non qualifié	1,5	31,48	220	1,45	13	195.821,34
Total annuel (soit 86,71% du budget annuel total)						502.608,11
<i>Soit par an et par enfant</i>						27.922,67
Crèche collective de 20 places						
Infirmière puéricultrice	1	31,48	317	1,45	13	188.107,17
Educatrice jeune enfant	1	31,48	287	1,45	13	170.305,23
Auxiliaire puéricultrice	3	31,48	230	1,45	13	409.444,62
Agent non qualifié	1,5	31,48	220	1,45	13	195.821,34
Total annuel (soit 85,45% du budget annuel total)						963.678,35
<i>Soit par an et par enfant</i>						48.183,92
(1) au 1° septembre 1995(2) sans ancienneté, sauf pour les EJE (1 an d'ancienneté)						

Dans les faits, les structures collectives supportent rarement de tels coûts salariaux. Les services départementaux de protection de l'enfance doivent d'une part, « **toujours se battre avec le gestionnaire pour obtenir le taux d'encadrement légal** »⁴³⁹ et d'autre part, les modes de garde ont un usage très fréquent des différentes aides publiques en matière d'emploi, ce qui réduit d'autant leur dépense en la matière.

Depuis, les pactes pour l'emploi lancés en 1977 par le premier ministre de l'époque, R. Barre, les mesures permettant d'alléger le coût de la main-d'oeuvre se sont multipliées. D'exonération de cotisations sociales en prise en charge plus ou moins importante du salaire (TUC, puis CES), les modes de garde ont pu très souvent bénéficier de ces différentes politiques dites « d'emploi » et diminuer d'autant leurs charges de personnel.

Aujourd'hui, elles peuvent avoir recours à quatre grandes aides différentes ; la première étant la plus ancienne et la plus fréquemment utilisée.

1.

Avec les Contrats Emploi Solidarité (CES), qui ont prolongé en le modifiant le dispositif des TUC (Travaux d'Utilité Collective) lancé en 1984, les collectivités locales et les associations, en l'occurrence donc les gestionnaires des modes de garde, peuvent employer des personnes à mi-temps et pour une durée de 3 à 12 mois, en étant

⁴³⁹ Dr Honegger – Service Santé Prévention.

exonérées de charges patronales (sauf l'assurance chômage), de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due à la formation professionnelle et à l'effort de construction. En outre, de 65% à 85%, du salaire des CES est pris en charge par l'Etat⁴⁴⁰.

2.

Les Contrats Emploi Consolidé (CEC) permettent à ces même organismes d'employer des personnes à trois-quarts temps minimum, soit pour une durée indéterminée, soit pour une période de 12 à 60 mois. Durant les cinq premières années, ils sont exonérés de charges dans les mêmes conditions qu'avec un CES et l'Etat rembourse toujours une partie du salaire, mais de façon dégressive : de 60% la première année à 20% la cinquième année. Au-delà, l'employeur doit supporter entièrement la charge du salarié.

De fait, les structures de garde emploient bien moins de CEC que de CES et, généralement, toujours pour des contrats à durée déterminée. D'après les témoignages que nous avons pu recueillir les quelques CEC employés sont généralement d'anciens CES engagés dans une formation ayant à voir avec la petite enfance (auxiliaire puéricultrice ou EJE).

3.

Les structures de garde peuvent également bénéficier de l'abattement forfaitaire de charges sur le temps partiel. Cette mesure ne concerne toutefois que les modes de garde associatifs. Les collectivités locales en sont exclues. Depuis 1994, la même loi⁴⁴¹, qui avait prévu l'exonération de charges pour l'emploi de domestiques, a instauré en effet, une réduction de 30% des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des prestations familiales (sauf l'assurance chômage et la retraite complémentaire) pour les contrats de travail à temps partiel et à durée indéterminée.

4.

Ce dernier abattement est cumulable avec une autre disposition, celle concernant la réduction de charges sur les bas salaires. Les cotisations patronales des salariés du secteur privé (ce qui concerne les associations) dont le salaire est inférieur à 1,3 SMIC bénéficient d'une nouvelle réduction. D'un montant maximum de 1.237,09 F en 1998, cette réduction est d'autant plus importante que le salaire est bas⁴⁴².

Tout en restant en stricte conformité d'avec la loi et la convention collective, voire avec les souhaits de la PMI et de la CAF, l'utilisation de ces différentes possibilités peut permettre un allègement substantiel des charges de personnel. En embauchant des CES au lieu d'agents non qualifiés, une structure peut réduire de manière importante ses coûts salariaux. En faisant travailler à temps partiel les infirmières puéricultrices, les EJE et les auxiliaires, elle pourra également bénéficier de l'abattement sur les cotisations patronales prévues en ce cas. Enfin en payant au minimum conventionnel les auxiliaires, elle pourra même avoir droit à l'abattement complémentaire sur les bas salaires.

⁴⁴⁰ Loi n° 89-965 du 19/12/89, loi quinquennale n° 93-1313 du 20/12/93, loi n° 98-657 du 29/7/98, décret n° 94-265 du 5/4/94, décret n° 95-321 du 23/3/95, décret n° 98-1168 du 31/12/98.

⁴⁴¹ loi quinquennale n° 93-1446 du 31/12/93.

Tableau 32 : Charges de personnel dans une crèche et une halte-garderie avec une utilisation maximale des aides publiques

Code de la sécurité sociale Art. L. 241-13, Loi quinquennale du 20/12/93, loi de finances pour 1998, article 115, loi de finances pour 1999, article 132, décret du 20/09/96 et du 31/12/97.

Poste	Nombre	Salaires horaires	Nombre de mois	salaires annuels	Charges patronales	Total annuel
Halte-garderie de 18 places						
Educatrice jeune enfant	2 mi-temps	53,46	13	117.451,88	52.853,35	170.305,23
Abattement de 30% de certaines cotisations patronales pour temps partiel						-10.570,67
Auxiliaire puéricultrice	2 mi-temps	42,84	13	94.125,20	42.356,34	136.481,54
Abattement de 30% de certaines cotisations patronales pour temps partiel						-8.471,27
Abattement supplémentaire de charges pour bas salaires						-2.044,91
* Salaire brut annuel : 94.125,20 * SMIC au 1/7/95 : 36,98 F de l'heure soit 74.995,44 * SMIC + 30% : 97.494,07 * Salaire des auxiliaires est compris entre le SMIC et 130% du SMIC * D'où réduction de charges équivalente à (1,3 SMIC – Salaire soumis à cotisation) X 0,607						
CES	3 mi-temps	36,98	12	112.493,16	50.621,92	163.115,08
Abattement de certaines cotisations patronales						-38.652,65
Remboursement à 65% du salaire brut par l'Etat						-73.120,55
Total annuel						337.041,80
<i>Soit par an et par enfant</i>						<i>18.724,54</i>
Crèche collective de 20 places						
Infirmière puéricultrice	2 mi-temps	59,05	13	129.729,08	58.378,09	188.107,17
Abattement de 30% de certaines cotisations patronales pour temps partiel						-11.675,62
Educatrice jeune enfant	2 mi-temps	53,46	13	117.451,88	52.853,35	170.305,23
Abattement de 30% de certaines cotisations patronales pour temps partiel						-10.570,67
Auxiliaire puéricultrice	6 mi-temps	42,84	13	282.375,60	127.069,02	409.444,62
Abattement de 30% de certaines cotisations patronales pour temps partiel						-25.413,80
Abattement supplémentaire de charges pour bas salaires						-6.134,71
* Salaire brut annuel : 94.125,20 (plein temps pour une personne) * SMIC au 1/7/95 : 36,98 F de l'heure soit 74.995,44 * SMIC + 30% : 97.494,07 * Salaire des auxiliaires est compris entre le SMIC et 130% du SMIC * D'où réduction de charges équivalente à (1,3 SMIC – Salaire soumis à cotisation) X 0,607						
CES	3 mi-temps	36,98	12	112.493,16	50.621,92	163.115,08
Abattement de certaines cotisations patronales						-38.652,65
Remboursement à 65% du salaire brut par l'Etat						-73.120,55
Total annuel						765.404,10
<i>Soit par an et par enfant</i>						<i>38.270,21</i>

En francs constants (1995) et organisation du personnel équivalente (proportion et

type de salariées qualifiées), le tableau ci-dessus nous montre que ce système d'aide autorise une réduction des charges de personnel de 9.198,13 F par an et par enfant, soit 32,94% dans les haltes-garderies et de 9.913,72 F par an et par enfant, soit 20,57% dans les crèches, ce qui est très loin d'être négligeable.

Certes, tous les modes de garde n'utilisent pas au maximum de leurs possibilités les aides à l'emploi. D'après les observations que nous avons pu faire et les témoignages recueillis, il semble que les structures municipales les utilisent moins que les structures associatives et les établissements anciens moins que les récents. Il apparaît cependant que la majeure partie y a recours et que ces systèmes d'aide autorisent parfois bien plus qu'une simple réduction des coûts salariaux. Dans certains cas, elles sont une condition nécessaire au fonctionnement même du mode de garde. C'est ce que souligne les quelques exemples présentés ci-dessous.

Le District Urbain de Villefranche-sur-Saône gère un équipement mixte (localisée à Gleizé) et une halte-garderie (à Villefranche-sur-Saône même). La structure à vocation multiple, l'Espace Trois Pommes, emploie une infirmière puéricultrice (directrice), une éducatrice jeunes enfants, trois auxiliaires puéricultrices, deux ATSEM, un agent administratif et accueillent à l'occasion des stagiaires des écoles de puériculture et d'éducatrices jeunes enfants du Rhône. La halte-garderie de la Rotonde, cogérée par le district et la CAF de Villefranche-sur-Saône, emploie pour sa part une éducatrice jeunes enfants et une auxiliaire puéricultrice. Elle peut également recevoir des stagiaires⁴⁴³. Somme toute, ces deux services n'ont pas recours aux aides à l'emploi et aux CES notamment. Les stagiaires qu'ils accueillent ne sont absolument pas nécessaires à leur fonctionnement régulier.

A Villié-Morgon, la halte-garderie a été fondée en 1984 par l'Union des Femmes Françaises. Gérée par une véritable association regroupant des familles et non par une structure para-municipale, elle emploie deux éducatrices jeunes enfants à temps partiel et deux CES⁴⁴⁴. A Poleymieux-au-Mont-d'Or, une structure mixte associative emploie pour sa part une éducatrice jeunes enfants à temps plein et trois CES⁴⁴⁵. A Saint-Symphorien-sur-Coise, enfin, une halte-garderie associative emploie une EJE à temps plein et deux CES⁴⁴⁶. Dans ces structures associatives, les contrats emploi solidarité représentent, au total, 50 à 75% du personnel. Ils ne sont pas en surnombre et permettent d'atteindre le taux d'encadrement légal des enfants. L'emploi précaire est ici clairement une condition sine qua non au fonctionnement régulier de ces modes de

⁴⁴³ M. P. B. G., responsable du service social et scolaire du District Urbain de Villefranche-sur-Saône.

⁴⁴⁴ M. le Maire de Villié-Morgon.

⁴⁴⁵ M. le Maire de Poleymieux-au-Mont-d'Or. La dernière situation que nous souhaiterions présenter est celle d'une crèche parentale : le Chat Perché à Villeurbanne. Cette structure emploie deux éducatrices jeunes enfants à temps partiel, quatre CES et une personne en CEC⁴⁴⁷. Près des trois

⁴⁴⁶ M. Prothière, responsable du centre socioculturel de Saint-Symphorien-sur-Coise. quarts des personnes qui travaillent dans cette crèche sont donc employés à travers

⁴⁴⁷ Source : Le chat Perché 1995 – commission personnel.

des contrats aidés, les autres bénéficiant des abattements sur le travail à temps réduit. Sans ces aides et sans ces CES, plus particulièrement, cette crèche ne pourrait en aucun cas fonctionner. Cette situation n'est en rien exceptionnelle : elle se retrouve dans la plupart des structures parentales⁴⁴⁸.

Les aides à l'emploi et plus particulièrement les contrats aidés ont permis, en définitive, une importante réduction des frais de fonctionnement des structures de garde collectives. Ils ont contribué, en cela, à leur ample développement. Sans eux nombre d'établissements ne pourraient pas fonctionner. Ceci évidemment n'est pas sans poser certains problèmes, car cela signifie que les CES peuvent occuper de véritables postes de travail, ce qui n'est pas admissible théoriquement.

De fait, le service Santé – Prévention qui a en charge le contrôle de la qualification du personnel, tente constamment d'arbitrer cette tension entre réalité économique et objectif pédagogique, entre nécessité de recourir à ces emplois précaires et ambition d'améliorer toujours plus la garde des enfants. **« On a été très vigilant sur le nombre de CES par structure en tentant de faire admettre qu'il n'en fallait pas plus de un ou deux par demi-journée suivant la taille de la structure (...). Les gestionnaires ont plus ou moins suivis nos recommandations car tant qu'ils restent dans le cadre légal sur le taux d'encadrement et la proportion de personnel qualifié, on ne peut pas faire grand chose. (...). Dans les structures municipales, il n'y a pas trop de problèmes, mais dans les structures associatives, surtout les récentes qui sont parfois montées avec très peu de moyens, la subvention municipale ne permet pas toujours d'équilibrer les comptes. Le recours aux CES permet de fait de réduire les coûts et de s'en sortir (...). Ce sont les structures associatives, surtout les parentales qui utilisent le plus les CES (...). Mais les choses changent aujourd'hui, car après avoir incité les associations à en prendre, la DDTE fait maintenant la chasse au suremploi des CES. Elle n'autorise plus leur embauche s'ils occupent un véritable poste de travail »**⁴⁴⁹.

Conclusion de section

Au cours de ces dernières décennies, les établissements de garde collectifs ont connu un important développement et une certaine diversification. Ceci leur a permis de s'adapter, non pas totalement, mais en partie, à l'évolution de la demande tant au plan quantitatif (essor du nombre d'enfants à garder) que qualitatif (garde en urgence, temps variable, etc.).

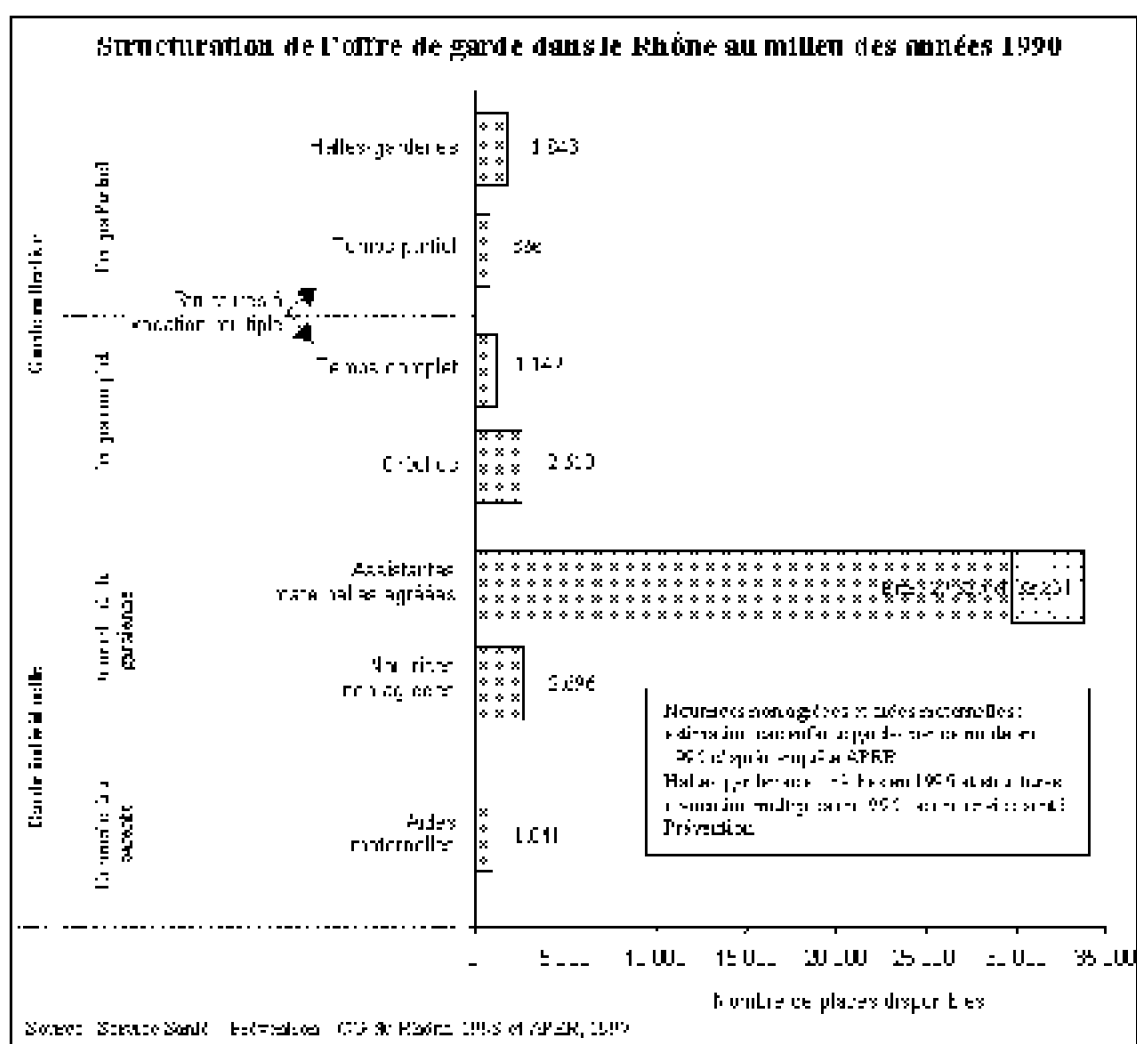
Cette évolution a été rendue possible par une réduction des coûts d'investissement et de fonctionnement, ainsi que par une flexibilisation des structures. Alors qu'hier, la norme était d'un service par équipement, les structures mixtes permettent désormais de regrouper plusieurs services dans un seul équipement, ce qui permet de réduire davantage encore les coûts d'investissement et de fonctionnement.

⁴⁴⁸ Mme T. Rosell, membre de l'ACEP – association des collectifs enfants – parents – professionnels, fédération nationale des crèches parentales.

⁴⁴⁹ Dr Honegger, Service Santé – Prévention.

3. La diffusion spatiale des modes de garde

En reprenant les éléments précédemment exposés, nous pouvons établir un schéma synthétique de l'offre de garde au milieu des années 1990 dans le Rhône. Concernant les nourrices non agréées et les aides maternelles, nous ne pouvons pas, et pour cause, parler de capacité d'accueil. Nous prendrons le nombre d'enfants estimé qu'elles avaient en charge en 1995, selon une enquête menée par l'APER⁴⁵⁰.



Graphique 63 : Structuration de l'offre de garde dans le Rhône au milieu des années 1990.

Au milieu des années 1990, le département du Rhône (graphique ci-dessus) comptait entre 40.040 et 44.056 places de garde, toutes catégories confondues (collective / individuelle, permanente / temporaire) et ouvertes à l'ensemble des enfants quels que

⁴⁵⁰ APER, 1997-a.

soient leurs âges.

Ceci explique que le nombre de places disponibles soit très largement supérieur aux nombres d'enfants de 3 mois à 3 ans gardés à temps complet d'après l'enquête de l'APER (19.787 enfants gardés en 1995)⁴⁵¹.

Même si l'offre présentée dans le graphique ci-dessus ne leur est pas uniquement destinée, les moins de 3 ans sont malgré tout la catégorie centrale d'utilisateurs par rapport à laquelle s'organise prioritairement l'ensemble de ces modes de garde. Les crèches, les haltes-garderies et les établissements mixtes leur sont presque exclusivement destinés. Dès 3 ans, les enfants sont quasiment tous scolarisés en maternelle et pris en charge hors temps scolaire par des structures périscolaires. Les assistantes maternelles déclarées ou non, recherchent elles aussi à garder des enfants d'âge préscolaire car, comme nous l'avons précisé plus haut, ils leur assurent une activité à temps complet plus intéressante financièrement qu'une garde à temps partiel.

La première caractéristique qu'illustre le graphique ci-dessus, est donc bien l'importance de l'offre de service. L'essor des modes de garde individuels et collectifs a abouti à une relative surabondance par rapport à la demande effective, même si l'excédent n'est pas aussi fort que pourrait le laisser envisager ce graphique et même si des situations inverses peuvent exister localement. Les modes de garde n'étant pas répartis de façon homogène, il peut subsister en effet, par endroits des situations de relative pénurie.

La seconde caractéristique que nous montre le graphique ci-dessus est l'importance toujours actuelle de la garde individuelle (assistantes maternelles, nourrices et aides maternelles). Celle-ci domine toujours largement (entre 83,85% et 85,32% de l'offre totale), mais les structures collectives en forment désormais une part non-négligeable. Le rééquilibrage entre garde individuelle et garde collective est donc encore très relatif, mais néanmoins substantiel par rapport au passé.

La dernière caractéristique forte que révèle le graphique ci-dessus est l'importance que représente aujourd'hui le secteur déclaré et encadré par les services de protection de l'enfance. Alors que naguère, l'essentiel de l'offre restait dans les marges incertaines de l'économie informelle, le secteur soumis au contrôle et à l'agrément du service Santé - Prévention représente aujourd'hui entre 90,67% et 91,52% de l'offre totale. Seules les nourrices non déclarées et les aides maternelles y échappent toujours.

Il nous reste maintenant à observer la manière dont ce développement quantitatif et cette diversification qualitative se sont déclinés au plan territorial.

Nous ne traiterons tout d'abord que de l'évolution spatiale des structures de garde collectives, car nous ne possédons pas de données sur la répartition antérieure des modes de garde individuels.

Par la suite, nous reprendrons l'ensemble des modes de garde. Nous analyserons alors la manière dont ils s'agencent au niveau territorial pour former une offre d'ensemble couvrant la majeure partie du département. Cette étude nous permettra de présenter une

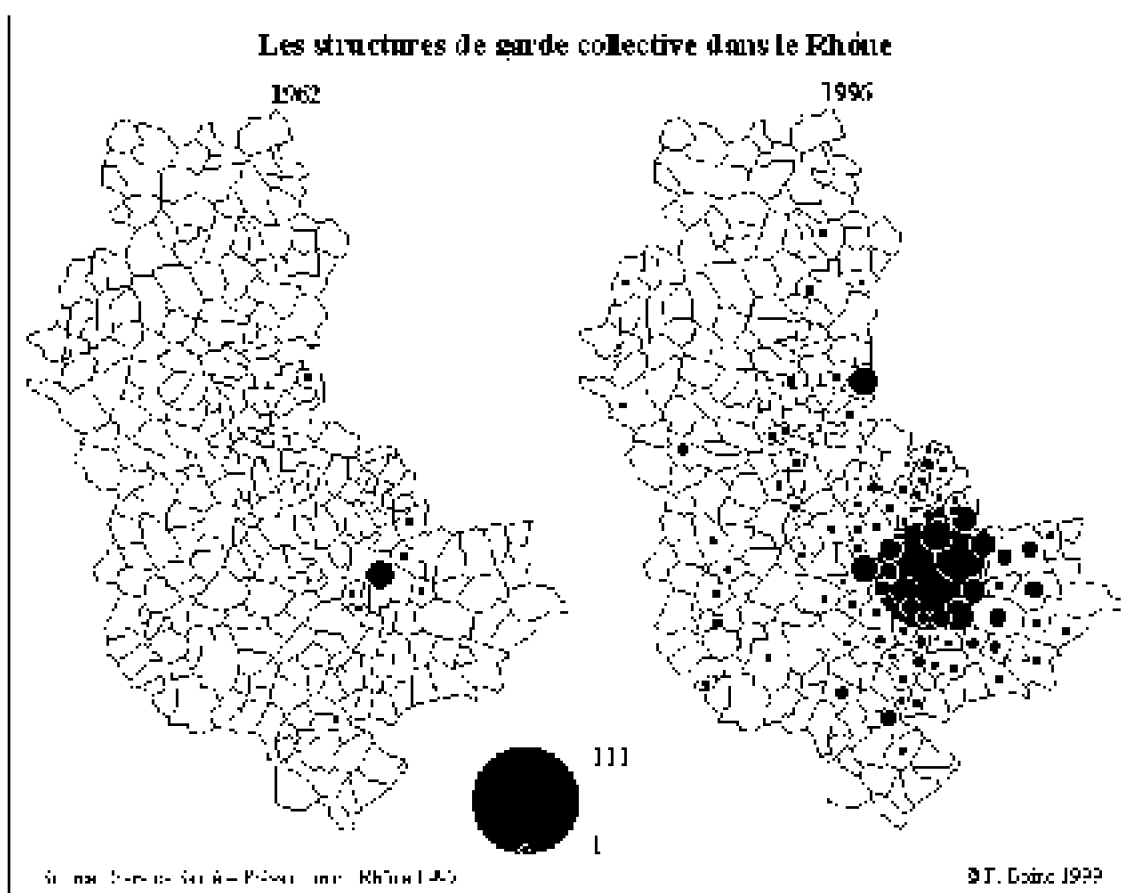
⁴⁵¹ APER, 1997-a.

analyse plus globale quant à leurs mécanismes de diffusion. Nous nous inspirerons ici très librement de la théorie de la diffusion de Torsten Hägerstrand⁴⁵².

Nous terminerons enfin en soulignant la manière dont cette diffusion des modes de garde s'insère dans les dynamiques urbaines. Nous élargirons notre propos à l'ensemble de la sphère de la reproduction sociale simple en essayant plus particulièrement de montrer le rôle que les services de base aux ménages tendent à jouer dans un système métropolitain.

3.1 La diffusion spatiale des structures de garde collectives

Les deux cartes ci-dessous nous montre l'indéniable diffusion géographique des établissements de garde collectifs.



Carte 51 : Les structures de garde collective dans le Rhône en 1962 et 1996.

⁴⁵² Hägerstrand T., 1952 et 1965.

Cette diffusion semble s'être effectuée selon deux modes sensiblement différents. Le plus visible, car le plus important, est leur déconcentration tout autour de Lyon, ce qui souligne le lien étroit entre étalement urbain et essor des modes de garde. Sous cette forme, ils se sont diffusés de plus en plus loin de l'hyper-centre lyonnais pour toucher 48 nouvelles communes de banlieue et 14 communes périurbaines. La quasi-totalité des communes hors unité urbaine qui sont aujourd'hui équipées d'un mode de garde collectif se situe de fait, dans cette proche périphérie lyonnaise la plus soumise à la périurbanisation.

Nous pouvons observer un mouvement similaire de déconcentration, quoi que beaucoup plus restreint autour de Villefranche-sur-Saône.

Dans une moindre mesure, mais le phénomène est cependant très visible, les structures de garde se sont également développées en suivant, si nous pouvons dire, la voie hiérarchique. Les nouvelles implantations plus ou moins dispersées à l'intérieur du département que nous montre la carte 12 page précédente, retranscrivent en effet l'essor des modes de garde dans huit petites villes⁴⁵³ et huit bourgs⁴⁵⁴.

Tableau 33 : Répartitions des structures de garde du Rhône en 1962

	Crèches	Haltes-garderies	Total
Agglomération lyonnaise	4	10	14
- Lyon centre	3	6	9
- Banlieue lyonnaise (5 communes)	1	4	5
Ville moyenne (Villefranche-sur-Saône)	1	0	1
Petite Ville (Givors)	0	1	1
Total	5	11	16
Source : Service Santé - Prévention - 1997			

Somme toute, parmi les 303 structures qui ont été ouvertes entre 1962 et 1996, 157 (51,82%) sont venues renforcer l'offre existante dans des communes déjà équipées ; 108 soit 35,64% se sont diffusées dans d'autres communes de la banlieue lyonnaise et dans une bien moindre mesure donc, dans la banlieue de villes moyennes (une dans la région de Villefranche-sur-Saône mais aussi une près de Vienne). Enfin 22 structures se sont implantées dans des unités urbaines de taille réduite et 14 dans des communes rurales, le plus souvent située dans la proche périphérie lyonnaise.

Tableau 34 : Répartitions des structures de garde du Rhône en 1996

⁴⁵³ Anse-Lissieu, Saint-Bonnet-de-Mure, Jonage, l'Arbresle, Belleville, Saint-Pierre-la-Palud, Tarare, Thizy.

⁴⁵⁴ Lentilly, Mornant, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-sur-Coise, Saint-Pierre-de-Chandieu, Amplepuis, Cours-la-Ville, Chaponnay.

	Crèches	Etablissements mixtes	Haltes-garderies	Total
Agglomération lyonnaise	86	109	75	270
- Lyon centre	47	45	19	111
- Banlieue lyonnaise (54 communes)	39	64	56	159
Villes moyennes	3	3	5	11
- Villefranche centre	3	1	5	9
- Villefranche banlieue	0	1	0	1
- Vienne banlieue	0	1	0	1
Petites villes (8 petites villes)	0	2	11	13
Bourgs (8 bourgs)	0	4	5	9
Rural (14 communes)	0	1	13	14
Total	89	119	109	317
Source : Service Santé - Prévention – 1997				

Par contiguïté ou par voie hiérarchique, les établissements de garde qui étaient hier encore l'apanage des villes les plus importantes, se sont donc diffusés. Ils sont présents aujourd'hui non pas sur l'ensemble du département, mais dans des communes de tailles beaucoup plus réduites qu'auparavant. Leur seuil d'apparition est sensiblement différent selon qu'il s'agit d'accueil permanent ou temporaire.

En ce qui concerne la garde à temps complet, le développement des crèches d'appartement à capacité réduite a permis leur diffusion dans toutes les agglomérations de plus de 20.000 habitants, c'est-à-dire dans l'ensemble des villes moyennes. Si nous prenons en compte les places à temps complet proposés par les établissements mixtes, ce service est même présent dans toutes les agglomérations de plus de 15.000 habitants, c'est-à-dire les petites villes. Des équipements multi-accueils proposant des places à temps complet existent en outre dans deux bourgs enclavés du département : Cours-la-Ville 4.637 habitants et Amplepuis 2.913 habitants en 1990. Ces deux cas sont toutefois exceptionnels, mais nous pouvons nous demander s'il ne s'agit pas là d'un premier exemple de diffusion de ce type de service jusqu'au niveau des bourgs.

L'accueil temporaire, proposé par les haltes-garderies et l'ensemble des structures mixtes s'est développé quant à lui dans la totalité des petites villes et dans la moitié des bourgs du département. Nous en trouvons même dans quelques communes hors unité urbaine de tailles extrêmement réduites : Cogny 831 habitants, Odenas 750 habitants, Brullioles 559 habitants et enfin Moiré 169 habitants. Dans ces derniers cas, il s'agit

toutefois de structures bien particulières ouvertes quelques heures par semaine seulement (généralement le mercredi pour garder les enfants lorsque l'école est fermée) ou quelques semaines par an.

La diffusion des structures de garde a donc été plus ou moins importante selon qu'il s'agisse d'accueil à temps complet ou à temps partiel. Mais d'un point de vue global, nous pouvons dire que ces établissements sont désormais devenus des équipements relativement classiques dans l'ensemble des villes du département, y compris dans les bourgs et les petites villes.

Cette déconcentration s'est effectuée non seulement dans les mêmes temps, mais aussi et surtout en fonction de la périurbanisation des ménages. Elle a clairement contribué à maintenir ou à rétablir une certaine proximité spatiale entre l'offre et la demande de garde.

3.2 Un mécanisme de correspondance entre classe d'objets et classe d'utilités

L'offre de garde aujourd'hui disponible sur le département du Rhône ne se réduit pas à ces structures. Pour cerner la manière dont l'ensemble de l'offre s'ordonne au niveau territorial, pour envisager la façon dont les différents modes de garde se combinent pour répondre aux besoins d'un bout à l'autre du département, il nous faut également prendre en compte les modes de garde individuels ainsi que les établissements pour lesquelles nous ne disposons pas de la date de premier agrément.

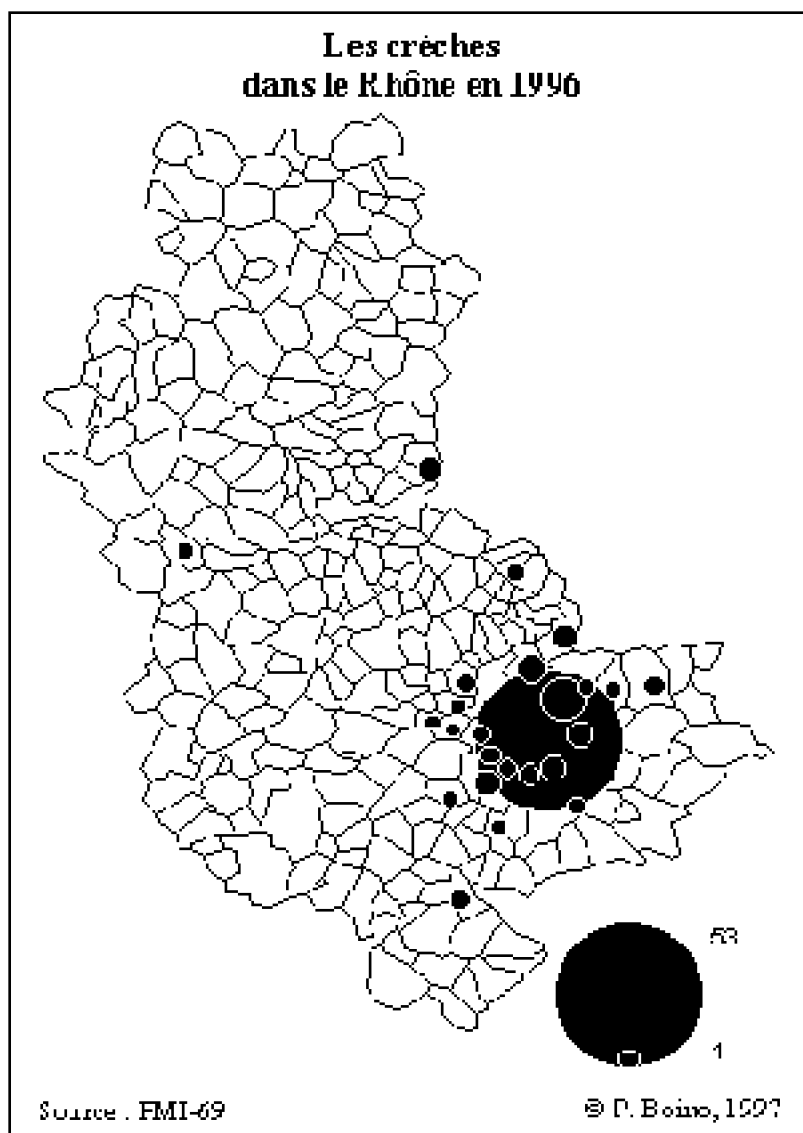
Nous utiliserons donc l'ensemble du fichier du service Santé - Prévention du Rhône pour l'année 1996. Ceci nous fait un ensemble de 12.972 assistantes maternelles et 332 structures de garde, tous types confondus.

Tableau 35 : Dispersion des modes de garde du Rhône en 1996

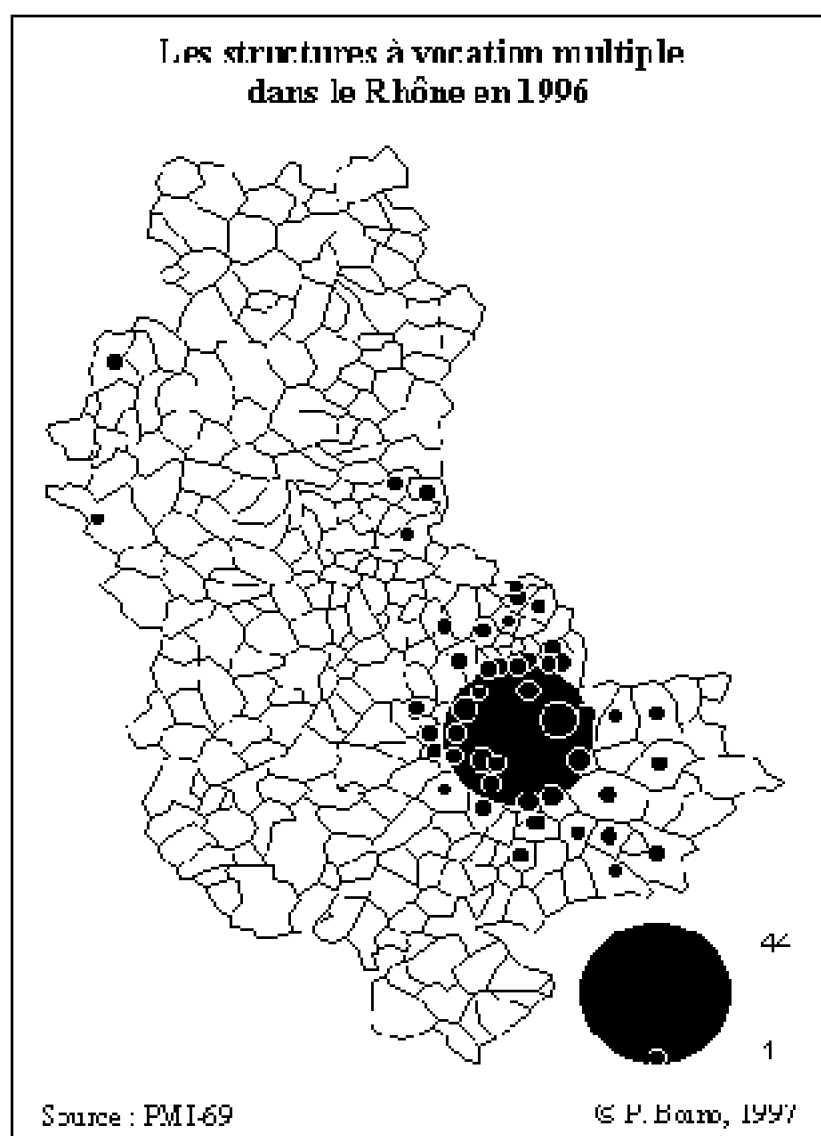
	Nombre	Moyenne / commune	Ecart type relatif
Crèches collectives	94	0,32	0,54
Structures à vocation multiple	120	0,41	0,38
Haltes-garderies	118	0,40	0,23
Assistants maternelles	12.972	46	0,23
Source : Service Santé - Prévention du Rhône, 1997			

En calculant les écarts types relatifs (tableau ci-dessus), nous pouvons constater en premier lieu, que le degré de dispersion des différents modes de garde est extrêmement variable. En matière de structures collectives, les crèches sont deux fois plus concentrées (ETR 0,54) que les haltes-garderies (ETR 0,23). Les équipements mixtes sont dans une situation intermédiaire (ETR 0,38). Les assistantes maternelles enfin, sont tout aussi dispersées que les haltes-garderies, mais leur nombre étant beaucoup plus important, elles couvrent un territoire beaucoup plus vaste.

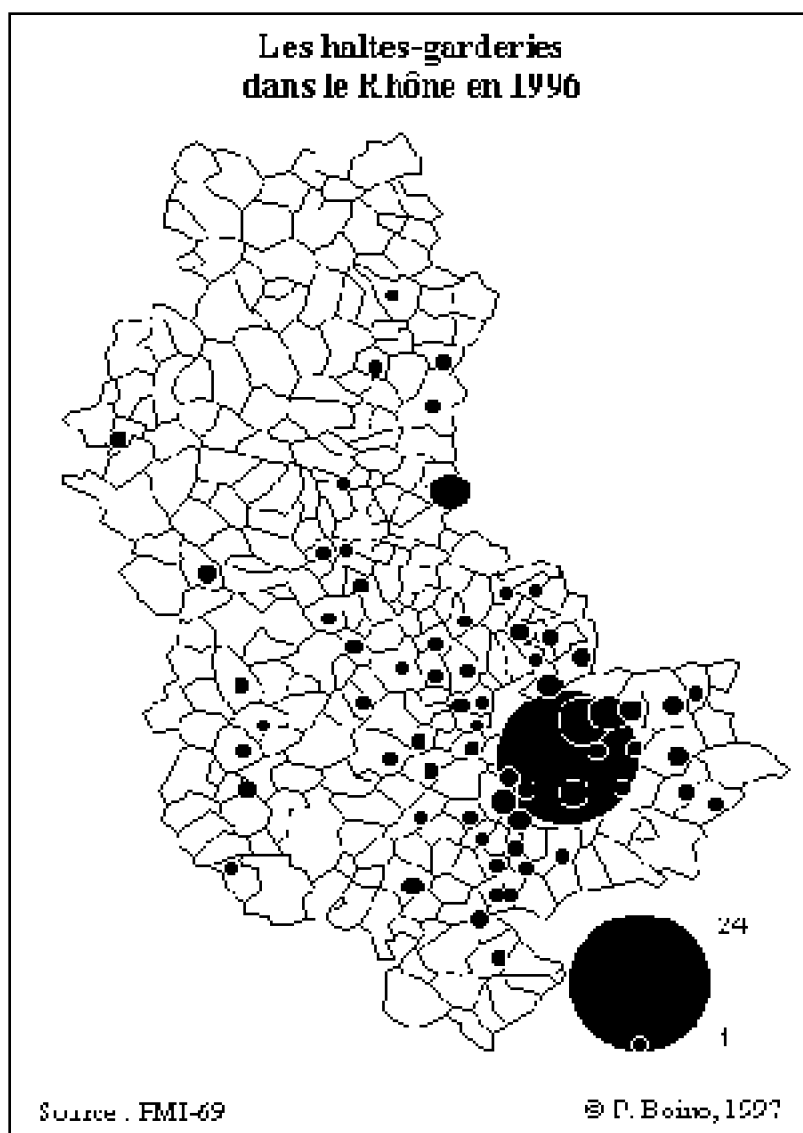
C'est ce que nous montrent les 4 cartes de la page suivante.



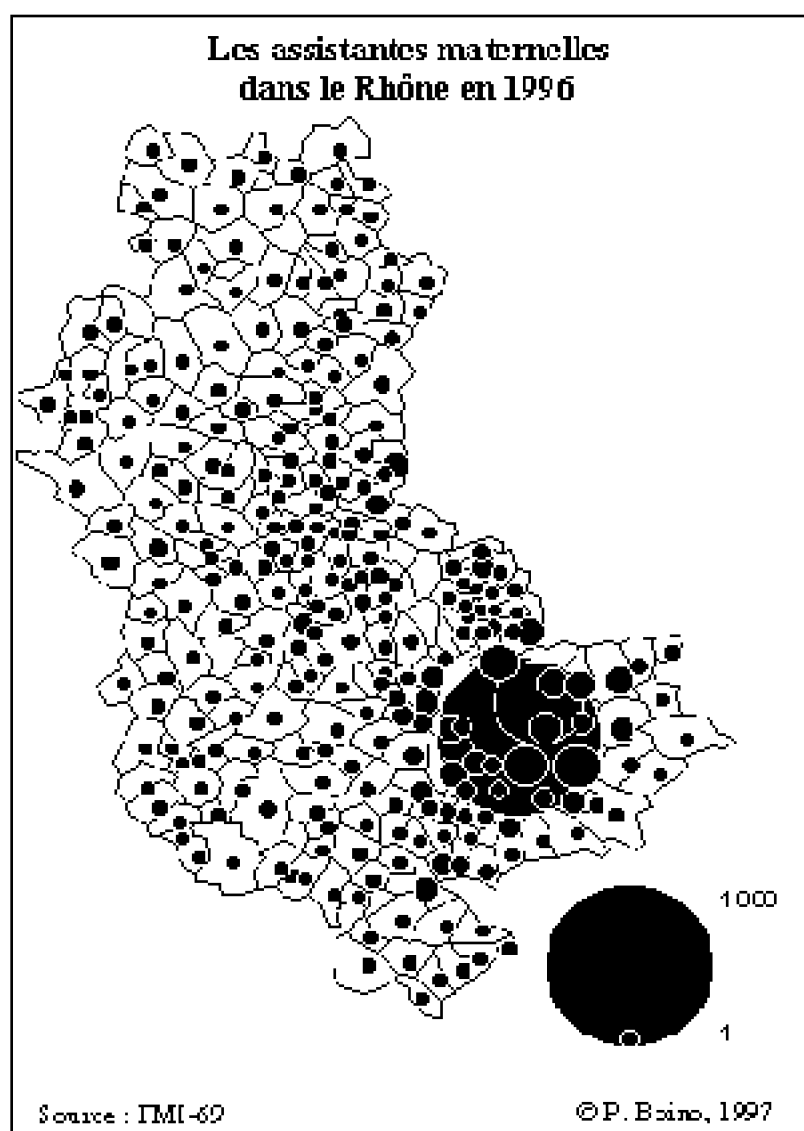
Carte 52 : Les crèches dans le Rhône en 1996.



Carte 53 : Les structures à vocation multiples dans le Rhône en 1996.



Carte 54 : Les haltes-garderies dans le Rhône en 1996.



Carte 55 : Les assistantes maternelles dans le Rhône en 1996.

Comme nous pouvons l'observer, les différents modes de garde s'agencent de telle sorte que l'offre de service est aujourd'hui présente sur tout le territoire départemental, quoi que selon des formes très différentes d'un endroit à l'autre. Les crèches restent toujours concentrées dans les agglomérations, tandis que les assistantes maternelles sont présentes dans la quasi-totalité des communes, plus ou moins proportionnellement à leur population.

Nous sommes donc très loin d'assister à une homogénéisation de l'offre sur l'ensemble du département. Dans les secteurs périurbains et ruraux, celle-ci est essentiellement composée d'assistantes maternelles, alors que dans les agglomérations, dans le cœur de la métropole notamment, l'ensemble des modes de garde coexistent. Chaque mode de garde s'ordonne en fait selon une configuration spécifique sans qu'il y ait pour autant de partition territoriale : les différents modes de garde ne tendent pas à occuper un espace ou un type de commune plus ou moins exclusif.

Somme toute, faire garder son enfant par des tiers est désormais possible dans la quasi-totalité des communes du Rhône, alors que ce service était autrefois essentiellement concentré dans les agglomérations y compris pour les assistantes maternelles⁴⁵⁵.

Bien plus encore, car même si les structures collectives ne sont pas présentes dans toutes les communes, la plupart des familles disposent malgré tout d'un certain choix entre garde individuelle et garde collective. En effet, 31,40% des communes sont désormais équipées d'un mode de garde collectif, soit 94,44% des cantons. Cela signifie en d'autres termes, que dans la majeure partie des cas, lorsqu'on ne dispose pas d'un établissement collectif dans sa commune de résidence, il en existe un non loin de là. Seuls deux cantons ruraux extrêmement enclavés au nord du département (celui de Monsols et de La-Mure-sur-Azergue) en sont totalement dépourvus.

Toute l'incidence territoriale de la diffusion des services par la hiérarchie urbaine nous apparaît ici. Certes la plupart des structures de garde se sont propagées dans le prolongement direct de l'agglomération lyonnaise, mais la minorité qui a emprunté la voie hiérarchique pour aller s'implanter dans des bourgs ou dans des petites villes isolées, a permis ipso facto à toutes les communes environnantes d'en bénéficier. Les entretiens que nous avons réalisés dans ces communes-centres confirment d'ailleurs cette assertion. Ils montrent que les structures de garde sont utilisées ici non seulement par la population locale mais aussi par celles des communes alentours.

Le second élément, que montrent clairement les cartes ci-dessus, est que la diffusion des structures de garde collectives n'a pas été une simple reproduction à l'identique d'un type de service sur une aire élargie. Elle s'est effectuée selon un mécanisme de transposition ou de correspondance pour reprendre la terminologie de T. Hägerstrand.

Les trois cartes des crèches, des équipements mixtes et des haltes-garderies illustrent en effet, la dimension spatiale de la transformation des modes de fonctionnement de ces structures : réduction des coûts d'investissement et de fonctionnement, développement d'établissements polyvalents, en appartement et à capacité réduite, etc. Ces évolutions n'ont pas seulement permis d'augmenter le nombre de places proposées et d'adapter l'offre aux réalités de l'emploi féminin. Elles ont aussi autorisé la diffusion spatiale de ces établissements : l'invention des structures d'appartement à compter des années 1970 a permis aux crèches de se déconcentrer quelque peu ; l'essor des équipements mixtes à partir des années 1980 a autorisé une extension supplémentaire ; enfin, les haltes-garderies, forme la plus économique, ont pu se propager à des distances encore plus importantes des agglomérations.

Somme toute, la diffusion des modes de garde n'est pas une simple reproduction à l'identique d'un service donné sur une zone considérée. Il ne s'agit pas d'une simple banalisation.

Qui dit diffusion, dit que le service en question était autrefois concentré dans un lieu donné pour qui et par qui il avait été conçu. En matière de modes de garde et plus globalement de services aux ménages, cet environnement initial était généralement une

⁴⁵⁵ Dr Dubouchet – service Santé – Prévention ; Mme Echallier Maire de Cognny ; M. X. Franc, ancien responsable de l'APER.

grande agglomération : c'est-à-dire un système socio-spatial doté d'un certain poids démographique, donc de besoins relativement importants, et d'une certaine capacité technique, politique et économique lui permettant de répondre à cette demande.

Or la diffusion du service dans des environnements de moindre importance (agglomérations de niveau subalterne, communes de banlieue ou même périurbaines) implique nécessairement une baisse notable des besoins et de la capacité des prestataires potentiels à les satisfaire. Les déterminants et les principes sur lesquels et par rapport auxquels le service a été conçu initialement, sont de fait fondamentalement remis en cause. Pour qu'il puisse se diffuser, il faudra obligatoirement l'adapter aux réalités de son nouvel environnement : au volume et à la nature des besoins ainsi qu'aux possibilités des prestataires potentiels.

Nous voyons en cela, qu'un processus de diffusion n'est pas uniquement un phénomène spatial. Il s'agit aussi et surtout d'un processus social mobilisant au moins une double créativité : celle initiale qui a forgé le service ou qui a conçu une de ses transformations ultérieures pour et par un système socio-spatial donné ; et celle qui l'a adapté aux besoins et aux possibilités d'un autre système socio-spatial.

Les modes de garde sont à cet égard un très bon exemple. La plupart des transformations enregistrées par les structures collectives ont été imaginées en effet, en fonction d'objectifs et dans des modes de raisonnement parfaitement étrangers aux questions de diffusion.

• L'essor des structures d'appartement résulte comme nous l'avons vu, d'une volonté d'aller vers des services de taille plus réduite, sur fond de montée des préoccupations psychopédagogiques.

• Le développement d'équipements mixtes découle quant à lui d'une volonté de s'adapter par choix ou par contrainte, aux nouvelles réalités de l'emploi féminin : garde en urgence, à temps variable, etc.

• Les aides à l'emploi enfin, ont généralement été conçues par rapport à des problématiques (le chômage) parfaitement extérieures à celles de la garde des enfants.

La diffusion des modes de garde s'est pourtant appuyée sur ces différentes innovations et sur ces différentes mesures. Les acteurs qui ont porté ce processus spatial, ont de fait, mobilisé et instrumentalisé ce qui avait été conçu ailleurs et à d'autres fins pour réussir à développer concrètement ces structures dans des communes de plus en plus petites.

La diffusion d'un service ne résulte donc pas nécessairement d'une décision unique prise à cet effet. Elle procède bien souvent d'un processus complexe mettant en jeu des rationalités et des finalités très différentes, tel que Lucien Sfez a pu brillamment en faire état⁴⁵⁶. Nous pourrions dire pour revenir à la théorie de la diffusion de T. Hägerstrand

⁴⁵⁶ Sfez L., 1992.

qu'elle repose sur un mécanisme de correspondance entre classe d'objets et classe d'utilités.

Une même innovation (crèche à capacité réduite ou encore structures polyvalentes) peut se diffuser dans l'espace pour répondre à des besoins parfois très différents de ceux par rapport auxquels elles avaient été conçues initialement (préoccupations psychopédagogiques, adaptations aux nouvelles formes d'emploi des femmes, etc.)

A l'inverse, un même besoin (garde en urgence, garde traditionnelle, etc.) peut être satisfait dans l'espace selon différents types de services et nous pouvons ici inclure les assistantes maternelles.

3.3 Métapolisation et diffusion de la reproduction sociale simple

Sous trois égards, l'exemple des modes de garde est particulièrement représentatif d'une large part des services qui se sont diffusés ces dernières années à mesure du redéploiement du système socio-spatial lyonnais.

3.3.1 Polyvalence et diffusion de la reproduction sociale simple publique et parapublique

Comme nous l'avons vu, les modes de garde ont dû passablement se transformer pour réussir à se diffuser. Ils ont dû globalement devenir beaucoup plus polyvalents. Ceci est vrai pour les structures, mais se vérifie également pour les assistantes maternelles.

Alors qu'autrefois, un besoin donné (garder les enfants à temps complet par exemple) était satisfait par une offre donnée (une crèche ou une assistante maternelle), aujourd'hui un même prestataire est susceptible de satisfaire des besoins extrêmement différents. Cette polyvalence se retrouve un peu partout dans le département, mais constitue la règle en périphérie d'agglomération.

L'exemple de Poleymieux-au-mont-d'or est à ce propos particulièrement emblématique⁴⁵⁷. Dans cette toute petite commune de la périphérie lyonnaise, le faible nombre d'habitants (835 personnes en 1990) et la faiblesse tout aussi grande du nombre d'enfants de moins de 3 ans à garder (une vingtaine) ne permettaient pas a priori de créer des services collectifs. Par son profil sociologique (très forte sur-représentation de cadres supérieurs et de professions libérales), il se trouvait en outre que personne dans la commune n'était intéressé par le métier d'assistante maternelle.

Au début des années 1990, la situation était bloquée. La demande de garde ne pouvait pas être satisfaite localement. Les familles étaient tenues de recourir aux services proposés (assistantes maternelles ou équipements collectifs) dans les communes des alentours.

Loin d'être un simple problème domestique, la question devint rapidement d'ordre

⁴⁵⁷ Entretien avec Mme Moulin, adjointe au maire de Poleymieux-au-Mont-d'Or.

public et politique. Conséquence indirecte mais néanmoins nette, ceci provoqua en effet, une baisse continue des inscriptions à l'école maternelle et primaire de Poleymieux-au-mont-d'or. En 1988, sa fermeture fut même envisagée.

Après une rapide enquête, les édiles se rendirent compte qu'un certain nombre de familles scolarisait leur enfant dans la commune où il avait été gardé jusqu'à ses trois ans. A cause de leurs horaires de travail, les parents avaient toujours besoin d'un mode de garde en complément de l'école, avant et après la classe, ainsi que durant les vacances scolaires, et l'assistante maternelle qui s'en occupait auparavant (ou une autre) acceptait généralement de continuer à le garder. L'habitude étant prise, les grands frères et soeurs, scolarisés en primaire étaient ou restaient eux aussi inscrits hors de la commune.

Conscient du mécanisme qui conduisait inéluctablement à la fermeture de leur école et qui contribuait en cela au déclin de leur village, les élus municipaux créèrent en réponse une structure pour le moins innovante. Ils inventèrent un établissement à agréments multiples : tout à la fois halte-garderie, garderie périscolaire, restaurant scolaire et centre de loisir sans hébergement. Ce nouveau mode de garde peut accueillir 12 enfants de moins de 3 ans simultanément, non pas seulement à temps partiel mais à temps complet. A midi, ces derniers passent (le mot est fort car ils changent de pièce) de la halte-garderie au restaurant scolaire et changent ainsi officiellement de structures. La garderie périscolaire peut accueillir quant à elle jusqu'à 35 enfants de 3 à 12 ans selon les jours. La cantine enfin, nourrit chaque jour près de 70 enfants d'âges préscolaires et scolaires.

Dès son ouverture, le nombre d'enfants inscrits dans l'école ré-augmenta. Il est même envisagé aujourd'hui d'ouvrir une nouvelle classe.

Somme toute, cet exemple est particulièrement emblématique, même s'il est extrême quant à la nécessité de la polyvalence pour développer une offre de service dans des communes de taille réduite.

Cette polyvalence permet de compenser les déséconomies d'échelle, car dans ces petites communes, chaque type de demande est relativement faible au plan quantitatif. Il ne peut donc être question de développer un service particulier pour chacune d'elle. Les coûts seraient bien trop importants. En créant un service susceptible de les satisfaire toutes ou presque, le prestataire – individuel ou collectif – réussit en somme, à regrouper des demandes très différentes et à atteindre ainsi, bon an, mal an, un seuil critique lui permettant de fonctionner⁴⁵⁸. C'est ce que font les équipements mixtes, ainsi que les haltes-garderies qui sur ces périphéries urbaines accueillent toute sorte de demande : garde en urgence, garde épisodique et même garde périscolaire pour les maternelles durant les vacances et les mercredis. C'est ce que font aussi les assistantes maternelles qui dans ces petites communes plus qu'ailleurs sont tenues d'accepter les demandes quelles qu'elles soient sous peine d'être au chômage.

De fait, les modes de garde ne sont pas les seuls services aux ménages à devoir

⁴⁵⁸ En matière de garde collective, ce seuil est globalement d'une douzaine de places. En matière de garde individuelle, il est d'environ 3 enfants à plein temps, niveau qui permet à l'assistante maternelle de tirer un revenu à peu près « satisfaisant » de son activité (Mme Baron – ADAMAR).

devenir plus polyvalent pour pouvoir se diffuser. La diffusion de la plupart des services publics et parapublics s'est opérée selon ce même principe.

Le Conseil Général pour améliorer sa présence sur l'ensemble du territoire, dans le cadre de sa politique d'accessibilité des services publics, a créé un réseau de maisons du département (MDR) implantées dans chaque canton. Chacune d'elle regroupe l'ensemble des services départementaux, mais cela ne signifie nullement que des spécialistes en chaque domaine soient représentés. C'est un seul et même médecin vacataire qui assure par exemple l'ensemble des missions qui ont été dévolues au Conseil Général depuis la décentralisation en matière de santé et de prévention.

La diffusion de maisons de l'emploi que nous avons également souligné dans le chapitre 4 s'effectue en vertu de ce même principe. Chacune d'elles regroupe des antennes de l'ANPE, de la PAIO et de la Permanence Agricole qui sont en fait généralement tenues par une seule et même personne.

Le dernier exemple que nous pourrions prendre est évidemment la diffusion d'établissements scolaires. Le cas de Belleville-sur-Saône est ici une parfaite illustration. Son ancien lycée professionnel a été agrandi au milieu des années 1990 pour devenir un lycée tout à la fois général, technologique et professionnel.

Dans tous ces cas, la polyvalence permet de compenser les économies d'échelles qui étaient autrefois réalisées grâce à la centralisation et à la concentration : grâce au développement de services très spécialisés en quelques lieux seulement.

3.3.2 Une articulation entre systèmes d'emploi

Cette polyvalence, cependant, a souvent eu pour corollaire une baisse relative du niveau de qualification et/ou de rémunération du personnel employé.

En matière de mode de garde, ceci est particulièrement sensible. Le développement des CES dans les structures collectives va clairement dans ce sens. Il en est de même pour les assistantes maternelles. Alors que depuis les années 1960 la tendance était à la professionnalisation et à la hausse des rémunérations, elle est plutôt aujourd'hui à l'inverse. A cause de l'abondance de places y compris désormais dans les périphéries urbaines, les nourrices libérales sont plus que jamais payées au minimum légal, même s'il existe fort heureusement des exceptions à la règle. La substitution des crèches familiales par des relais assistantes maternelles leur fait perdre aussi toute possibilité d'évolution de salaire. Les crèches familiales étaient en effet les seules structures où l'ancienneté dans la profession pouvait être prise en compte.

Somme toute, la diffusion des modes de garde et plus globalement des services aux personnes publics et parapublics, qui se nourrit tant de CES et de polyvalence accrue, a souvent induit une transformation sensible des systèmes d'emploi des salariés qui y travaillent. Or à mesure de leur diffusion, ces services ont eu à satisfaire les besoins d'une

population de plus en plus homogène et particulière socialement : les périurbains.

Le décalage entre utilisateurs et prestataires de service existe aussi dans les agglomérations, mais il prend une toute autre dimension dans les secteurs périurbains.

Dans ces périphéries urbaines, les populations qui ont recours aux modes de garde sont essentiellement ceux que l'on désigne sous le terme de périurbain, avec toutes les différences qui peuvent exister entre eux : population d'origine urbaine, employée à plein temps sous contrat à durée indéterminée, largement mobile et résidant dans une maison individuelle dont ils sont propriétaires.

Dans ces mêmes périphéries urbaines, les personnes qui travaillent dans les modes de garde ont, pour leur part, un profil très différent. Le profil type que nous avons rencontré, est généralement le suivant : population d'origine locale (directement de la commune ou alors des zones rurales à proximité), essentiellement féminine, travaillant souvent à temps partiel, dans un nombre non négligeable de cas avec un contrat précaire (CES) ou un salaire réduit (assistantes maternelles), résidant dans la commune où elle travaille ou à proximité immédiate, parfois locataire, parfois propriétaire et pas toujours, loin s'en faut, dans une maison individuelle.

Cette différenciation, pour caricaturale qu'elle puisse paraître est néanmoins celle que nous avons pu observer non seulement en ce qui concerne les modes de garde, mais aussi plus globalement dans la plupart des services aux ménages basiques produits indirectement par la puissance publique au travers des associations⁴⁵⁹. N'est-elle pas du reste la conséquence obligée des politiques locales de traitement social du chômage ? Lorsqu'une mairie périurbaine (ou non d'ailleurs) entend aider un de ses administrés en difficulté ne lui propose-t-elle pas à l'ordinaire un emploi CES dans un quelconque service parapublic, géré par une association ?

Les modes de garde comme l'ensemble des services locaux parapublics tendent à devenir en cela de véritables articulations entre systèmes d'emploi relativement différenciés, voire entre groupes sociaux. D'un côté des populations locales, plutôt captives, prêtes à accepter un travail même mal payé, même à temps partiel, même précaire, et de l'autre des populations plus intégrées, habitant ici, mais travaillant généralement à l'autre bout de la métropole.

Cette articulation doit être cependant relativisée. Elle ne correspond pas à une dualisation totale entre deux grands groupes sociaux. Les ménages à mi-chemin entre ces deux archétypes existent ; ils sont mêmes nombreux. Le mari travaille à l'autre bout de la région urbaine, tandis que sa femme occupe un emploi CES ou est assistante maternelle, ce qui permet de compléter les revenus familiaux et de payer plus facilement les traites de la maison. Les passages d'un archétype à l'autre existe également dans un sens comme dans l'autre.

Mais cette articulation existe cependant et peut même conduire à des blocages,

⁴⁵⁹ Vanier M. et al., 1998.

comme l'a montré l'exemple de Poleymieux-au-mont-d'or. Lorsque dans un secteur comme celui-ci, l'homogénéité sociale⁴⁶⁰ atteint un paroxysme, ces services ne peuvent plus fonctionner, ce qui confirme qu'ils supposent une mise en relation entre groupes sociaux relativement distincts (utilisateurs et prestataires) ; une mise en relation que la municipalité de Poleymieux-au-mont-d'or s'est de fait attachée à reconstituer à travers sa structure d'un nouveau type.

3.3.3 Diffusion des services simples aux ménages et pérennité du principe de proximité spatiale

L'exemple des modes de garde nous permet en dernier lieu d'affiner notre compréhension du fonctionnement socio-territorial de la métropole lyonnaise.

Comme l'ensemble de la sphère de la reproduction sociale simple publique mais aussi privée, la diffusion de ces services a contribué au renforcement fonctionnel et surtout territorial des centres secondaires.

Sur un plan strictement économique, ceci a permis à des villages, à des bourgs et à des petites villes, parfois mis à mal par les mutations industrielles, de trouver de nouvelles sources d'emplois, très limités cependant au plan numérique.

Sur un plan plus territorial, l'incidence est beaucoup plus nette. Que ces bourgs et ces petites villes aient réussi ou non à maintenir leurs activités traditionnelles de ville-marché dans la sphère de la production agricole ou de centre de production concrète dans la division spatiale du travail industriel, le fait qu'ils aient bénéficié d'un développement de services à la population leur a permis de maintenir et de renforcer leur position centrale par rapport à leur environnement immédiat. Toute l'importance de la diffusion par voie hiérarchique apparaît ici. Certes en matière de garde d'enfants, c'est une minorité de structures collectives qui a suivi ce cheminement. Cependant, ceci a permis en premier lieu à ces chefs-lieux de conserver un niveau de service plus élaboré que dans le reste de leur canton. En second lieu, ces nouvelles structures sont utilisées par toute la population environnante. Nous pouvons dire en définitive, que cette diffusion a contribué de fait à les confirmer en tant que place centrale à l'échelle locale.

Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est que cette diffusion de services a clairement contribué à maintenir une proximité spatiale optimale entre utilisateur et prestataire. A l'heure où la mobilité quotidienne tend à apparaître comme le principe exclusif d'organisation urbaine, cet élément est remarquable. Alors que l'étalement urbain s'accompagne d'ordinaire d'une segmentation accrue entre fonctions, alors que les évolutions économiques tendraient plutôt à la concentration et à la spécialisation, l'évolution des modes de garde et plus globalement des services de base aux ménages nous montre un modèle singulier fait de diffusion, de polyvalence et de rapprochement.

⁴⁶⁰ Cette homogénéité sociale au niveau local signifie évidemment une ségrégation socio-spatiale accrue à l'échelle de la métropole.

En dépit des tendances générales pointées dans la première partie de cette thèse, la proximité spatiale reste manifestement le principe fondamental d'organisation de la reproduction sociale simple.

Si le principe général d'organisation de la métropole est bien la mobilité, cela n'induit donc pas pour autant une disparition totale du principe de proximité. En l'occurrence, il semble qu'il y ait eu en la matière bien plus inversion que substitution radicale. Alors qu'hier la proximité prévalait entre emploi et domicile, et la mobilité entre domicile et services, nous sommes aujourd'hui dans la situation inverse. Il est vrai qu'entre temps, le travail est devenu suffisamment précaire et rare pour que l'on n'hésite pas à le conserver ou à le prendre, même s'il est loin de sa résidence.

Non seulement la proximité et la mobilité ne sont pas deux principes d'organisation urbaine antinomiques, mais ils sont même étroitement liés. En effet, le maintien d'une proximité spatiale optimale entre usagers et services peut être également interprété comme une conséquence directe de la montée de la mobilité quotidienne.

Comme le note fort justement le secrétaire général de la mairie de Belleville-sur-Saône⁴⁶¹, **« les gens ne peuvent pas toujours se déplacer très loin pour accéder à des services. (...) Ils n'en ont plus le temps »**. L'essor du temps passé dans les transports, évolution qui concerne d'autant plus les populations périurbaines, fait naître des contraintes temporelles de plus en plus fortes, comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent. Le rapprochement de l'offre de services au plus près de la demande permet de fait aux usagers d'y accéder plus rapidement, voire parfois de pouvoir tout simplement y accéder. Sous cet angle, la diffusion des services ne nous apparaît plus seulement comme un ajustement spatial de l'offre au réordonnancement de la demande. Elle peut également être analysée comme une forme de compensation au moins partielle de la montée globale de la mobilité quotidienne. L'amplification des horaires d'ouverture des modes de garde collectifs, mais nous pourrions citer aussi le développement de garderies périscolaires, ne confirme-t-il pas cette impression ? Ne s'agit-il pas encore et toujours d'adapter les services aux contraintes temporelles des usagers et à travers cela aux conséquences de l'essor de la mobilité quotidienne ?

Si les modes de garde, comme l'ensemble de la sphère de la reproduction sociale simple font bien plus que s'adapter à une évolution géographique, s'ils font bien plus que pérenniser l'antique principe d'organisation urbaine, s'ils tendent à devenir un élément de compensation de la mobilité quotidienne, nous pouvons estimer en définitive que la proximité spatiale, elle-même, tend à devenir un élément de compensation de la mobilité spatiale.

Corollaire obligé, la diffusion spatiale des services de base aux ménages peut alors être considérée comme un facteur de sur-expansion de la ville. En effet, s'ils étaient restés concentrés dans les grandes agglomérations, leur accès aurait nécessité des déplacements supplémentaires. Les contraintes temporelles auraient donc été encore plus fortes. Or, leur diffusion a permis aux ménages de faire l'économie de ces trajets et d'allonger d'autant les distances entre lieu de résidence et lieu d'emploi par exemple.

⁴⁶¹ M. Joos – Secrétaire général de la mairie de Belleville-sur-Saône.

Conclusion de section

Cette dernière section nous a permis d'envisager les modalités, le contenu et le rôle de la diffusion des modes de garde et à travers eux d'une partie au moins de la sphère de la reproduction sociale simple.

Nous avons pu observer en l'occurrence que ce phénomène général ne découle pas nécessairement d'une volonté unique et délibérée (et par là-même d'un seul acteur) de redéployer les services pour les adapter au réordonnement des ménages. Les modes de garde nous ont offert un exemple sans doute plus proche des dynamiques spécifiques aux services privés qu'aux grands services publics d'Etat. Il n'y pas eu ici de politique globale visant à les redéployer sur une aire élargie. In fine, la conséquence n'est toutefois pas très différente que s'il en avait existé une.

Nous avons pu également pointer toute l'incidence sociale de cette diffusion. Dans ce domaine, les modes de garde ne reflètent pas l'ensemble de la sphère de la reproduction sociale simple. Ils nous montrent néanmoins certains aspects intéressants de la tertiairisation de l'emploi dans les métropoles. Si dans le coeur des agglomérations, essentiellement, cette tertiairisation est synonyme d'emplois de haut niveau (services aux entreprises et reproduction sociale élargie), sur les marges urbaines notamment, elle renvoie beaucoup plus au développement d'emplois précaires et souvent mal payés.

Cet exemple illustre en somme, le phénomène de polarisation sociale dans les métropoles⁴⁶². Cette polarisation doit toutefois être relativisée. Elle ne signifie aucunement une dualisation absolue de la société. Tout comme ne coexiste pas séparément la ville dense et la ville diffuse, l'exemple des modes de garde nous a montré que l'emploi métropolitain (des usagers) est en étroites relations avec l'emploi précaire et territorialisé (des personnels employés dans ces services). L'un et l'autre forme société, même si cette société est ségrégée.

L'exemple des modes de garde nous a permis enfin de souligner le rôle de ces services simples aux ménages dans le fonctionnement de la métropole. En se diffusant, ils ont permis de suivre au plus près les ménages, de pérenniser quelque peu l'antique principe d'organisation urbaine (la proximité spatiale) et de compenser partiellement la montée globale de la mobilité quotidienne.

Conclusion de chapitre

L'exemple des modes de garde nous a permis de préciser le rôle joué par la reproduction sociale simple dans le fonctionnement métropolitain. Il nous permet également d'affiner notre analyse sur les centres urbains secondaires.

Il se confirme en premier lieu que ces bourgs et ces petites villes conservent une place prédominante à l'échelle de leur canton. Des communes de taille très réduite ont pu bénéficier de la diffusion de structures collectives mais, loin de Lyon, cela ne concerne plus que les bourgs et les petites villes. Nous avons aussi pu constater que la diffusion

⁴⁶² Martens A. et Vervaeke M., 1997.

des établissements de garde permanente ne s'est effectuée jusqu'au niveau des bourgs que dans cette très grande périphérie. Somme toute, ces noyaux urbains secondaires semblent conserver un rôle éminent dans la structuration du territoire, ou plus précisément dans l'encadrement socio-territorial des marges lyonnaises.

Il est apparu en second lieu que ces bourgs et ces petites villes tendent à jouer un rôle tout à fait particulier dans le fonctionnement de la métropole. En accueillant de nouveaux services aux ménages, ils relaient d'une certaine façon l'agglomération mère en mettant à porter des populations périurbaines les services dont elles ont besoin. Ils tendent en cela à rendre possible l'allongement des distances et l'accroissement des temps de transport. Nous pourrions dire alors qu'ils permettent d'assouplir les contraintes temporelles, consécutives à la montée de la mobilité et qu'ils autorisent de ce fait un accroissement supplémentaire de l'aire de fonctionnement de la métropole.

Relais de l'agglomération mère, il nous est apparu enfin que ces centres secondaires jouent un rôle éminent dans l'articulation des différentes échelles qui structurent, et autour desquelles s'organise la métropole. Sur un plan socio-spatial, ils peuvent articuler des systèmes d'emploi sensiblement différents. A un niveau spatio-fonctionnel, ils tendent également à mettre en rapport des services très territorialisés mais qui fonctionnent pourtant pour le plus grand bénéfice de l'organisation d'ensemble de la métropole. Les services simples aux ménages, dont les modes de garde, fonctionnent en effet pour des populations locales et avec des populations locales, mais sont néanmoins intégrés dans leurs finalités et dans leurs modalités au fonctionnement métropolitain.

Chapitre 7 Adaptation locale et cohérence globale

L'émergence d'une nouvelle forme de régulation urbaine

La diffusion des modes de garde sur des territoires élargis et leur adaptation à de nouveaux contextes locaux ont été permises par leur diversification et la transformation de leurs conditions de production. Ceci aurait pu conduire à un éclatement des systèmes de garde, c'est-à-dire des services offerts (individuel / collectif, plein temps / temps partiel), de leur mission (garde simple, protection sanitaire, prévention sociale, éducation), de leur qualité (qualification des personnels, etc.), de leur coût (prix de revient) et des contributions demandées aux parents (tarification). Pourtant le phénomène inverse s'est produit. Les modes de garde sont aujourd'hui non pas identiques en tout lieu, mais sans conteste plus homogènes que par le passé. Le processus de diffusion et d'adaptation des modes de garde à de nouveaux contextes locaux et à de nouveaux besoins sociaux s'est accompagné d'une mise en cohérence d'ensemble quant à leurs conditions de production et de fonctionnement, quant à la nature et à la qualité du service rendu aux parents et aux enfants. Si beaucoup reste à faire, cette tendance est toutefois patente.

En matière de structure collective, ce double phénomène d'adaptation locale et de mise en cohérence globale a été rendu possible par la formation de systèmes d'acteurs

territorialisés dans lesquels interviennent systématiquement des acteurs supra-locaux (section 1).

Depuis les années 1970, une distribution générale des rôles s'est effectuée, alors qu'il n'en existait pas réellement auparavant. Les structures collectives sont aujourd'hui produites partout par des systèmes d'acteurs relativement similaires : aux départements leur agrément et leur contrôle légal, aux Caisses d'Allocations Familiales et aux municipalités leur financement et leur encadrement, à ces dernières ou à des associations leur gestion.

Ces systèmes d'acteurs sont sensiblement identiques sur tout le territoire. Cependant, selon le lieu, ce n'est pas la même Caisse d'Allocations Familiales, le même Conseil Général, la même municipalité et les mêmes associations qui sont en présence. En outre, les contraintes qui s'exercent sur ce système d'acteurs et les besoins auxquels il doit répondre ne sont pas non plus les mêmes selon les endroits. De fait, ces systèmes d'acteurs sont fortement territorialisés et c'est bien ce qui a rendu possible la relative adaptation de ces établissements aux demandes et aux contextes locaux.

Dans tous ces systèmes d'acteurs locaux interviennent néanmoins des acteurs supra-locaux, au nombre desquels figurent notamment et surtout la Caisse nationale d'Allocations Familiales, à travers ses représentations locales. C'est elle qui a été, plus particulièrement, le promoteur et le vecteur de normes globales, qui ont permis d'harmoniser les conditions de fonctionnement des structures de garde, ainsi que la nature et la qualité du service rendu.

La mise en cohérence relative des modes de garde ne porte pas uniquement sur les établissements de garde collectifs et ne renvoie pas uniquement à la formation de systèmes d'acteurs coordonnés par la CNAF. Elle correspond également à un encadrement direct plus important des assistantes maternelles et à un effort de professionnalisation de cette forme de garde (section 2). Il s'agit aussi, en d'autres termes, d'une tentative, car les résultats sont pour l'instant loin des ambitions affichées, de transférer à ces modes de garde certaines caractéristiques attachées traditionnellement aux structures collectives (capacité professionnelle reconnue, compétence éducative, etc.) et ainsi d'aller vers une plus grande homogénéité entre garde individuelle et garde collective.

Somme toute, l'étude de ces modes de garde nous montre l'émergence d'une nouvelle forme de régulation sur un champ très limité du fonctionnement urbain (section 3). Cette régulation a ceci de particulier qu'elle est produite par un système d'acteurs associant collectivités locales et organismes sociaux (les CAF) et qu'elle est même dominée par ces derniers.

1. Formation de systèmes d'acteurs territorialisés et mise en

cohérence des structures collectives

Jusqu'à la fin des années 1960, le fonctionnement des structures collectives et les missions qui leur étaient assignées pouvaient être très variables selon les cas. Leur contrôle légal était du ressort de la Protection Maternelle et Infantile, mais cette dernière se bornait à vérifier que les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur soient respectées. Hormis cela, la production de ces services pouvait relever d'acteurs extrêmement différents : entreprises, associations, municipalité, département, Etat (via une DDASS) ou encore Caisse d'Allocations Familiales. Chacun de ces acteurs étant susceptible d'avoir des finalités particulières, l'organisation et la vocation de ces établissements pouvaient être également très différentes : simple garde d'enfants assortie ou non de préoccupation éducative, suivi sanitaire, prévention sociale auprès de populations en difficulté, etc.

Les structures de garde se caractérisaient, en somme, par un important fractionnement et une forte hétérogénéité. De fait, la seule véritable règle était que les coûts étant essentiellement assumés par le gestionnaire, ce dernier décidait en premier et dernier ressort quant à l'orientation et la structuration du mode de garde dont il avait la charge.

Une réforme du financement de ces établissements va profondément modifier cette situation. Les sources de financement vont être diversifiées et stabilisées. Les coûts des structures collectives seront désormais supportés par les familles, les municipalités et les Caisses d'Allocations Familiales. Cette évolution va permettre de pérenniser les structures préexistantes et d'en ouvrir de nouvelles, car le gestionnaire ne sera plus seul à en supporter la charge. Ce faisant, il ne sera plus seul non plus à décider de l'organisation et de l'orientation de son établissement de garde. A travers le développement d'une politique contractuelle, la CAF va progressivement amener les municipalités et les associations gestionnaires à intégrer certaines normes de fonctionnement et de nouvelles finalités.

1.1 Structure de financement initiale des établissements de garde

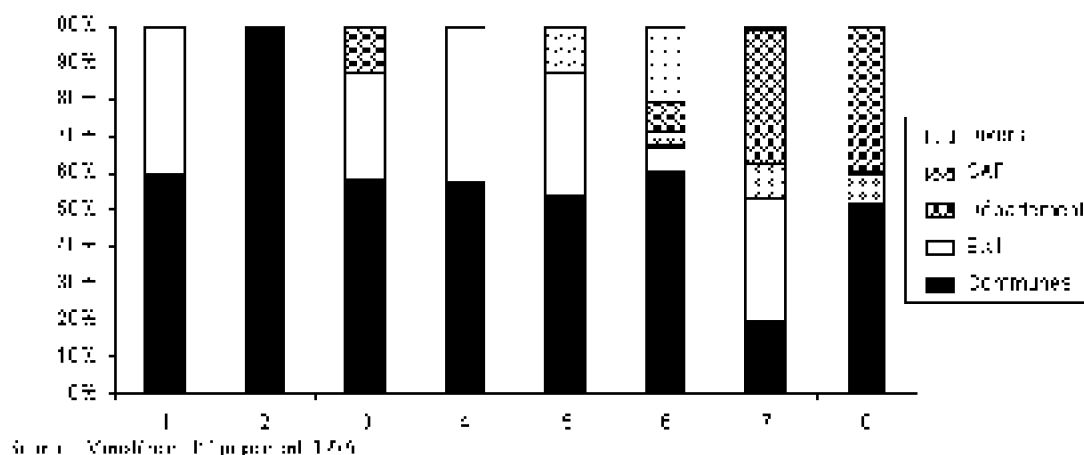
Une enquête menée au milieu des années 1970⁴⁶³ sur des crèches collectives à gestion municipale nous donnent quelques exemples de structure de financement dans la décennie précédente.

En matière d'investissement (graphique ci-dessous), les gestionnaires, en l'occurrence les municipalités, étaient généralement les principaux financeurs. Elles prenaient le plus souvent en charge entre 50 et 60% du coût de création. L'Etat (ministère de la Santé) intervenait assez régulièrement (6 cas sur 8 ci-dessous), mais dans des proportions extrêmement variables (de 6% à 43%). Les Caisses d'Allocations Familiales, pour leur part, n'intervenaient que dans la moitié des cas et de façon plus ou moins importante (8% à 40%). Leur contribution répondait ici à des politiques locales et non à une orientation nationale. Les départements, enfin, étaient aussi susceptibles de financer un équipement mais beaucoup plus rarement (3 cas sur 8) et beaucoup plus faiblement

⁴⁶³ Ministère de l'Equipeement, 1976.

(de 3,8% à 9,5%).

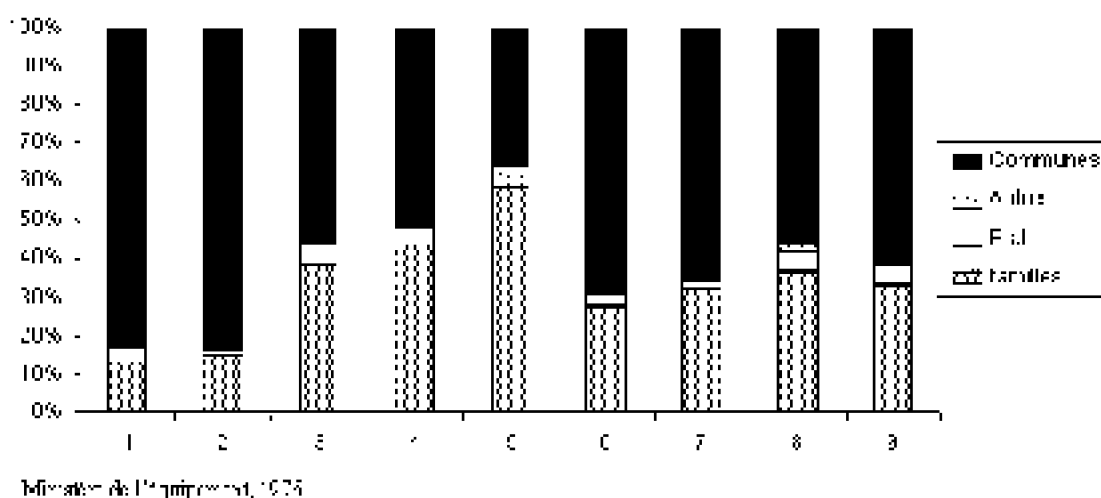
Financement de l'investissement de 8 crèches collectives construites avant 1971



Graphique 64 : Financement de l'investissement de 8 crèches collectives construites avant 1971.

En ce qui concerne le fonctionnement (graphique ci-dessous), cette même enquête nous donne neuf exemples portant toujours sur des crèches municipales. Les gestionnaires, c'est-à-dire les mairies, intervenaient systématiquement et prenaient généralement en charge de 50% à 70% des coûts. Les familles participaient aussi dans tous les cas, mais dans des proportions très variables (de 12,94% à 58,66%). L'Etat (DDASS) était également susceptible d'intervenir (8 cas sur 9), mais beaucoup moins fortement (de 1,48% à 5,54%). Enfin, quelques institutions privées (Centres Sociaux et Croix-Rouge française) pouvaient compléter le budget mais à titre exceptionnel (2 cas sur 9 seulement) et très faiblement (de 1,31% à 5,29%). La CAF, enfin, ne finançait le fonctionnement d'aucune de ces structures. Elle n'intervenait que sur les équipements dont elle était elle-même gestionnaire.

Financement du fonctionnement de 9 crèches collectives en 1970



Graphique 65 : Financement du fonctionnement de 9 crèches collectives en 1970.

1.2 La mise en place d'un double financement public et social

Dès la fin des années 1960, le financement des structures de garde va sensiblement évoluer. L'Etat tentera d'intervenir plus fréquemment et plus fortement, mais face à l'importance des besoins, demandera rapidement à un organisme social, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), d'y contribuer également.

1.2.1 Par rapport aux coûts d'investissement

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Etat, à travers ses différents plans d'équipement, s'était régulièrement donné comme objectif le développement des établissements de garde. Mais il faudra attendre la fin des années 1960, pour qu'il s'en donne enfin les moyens budgétaires.

Le premier plan de modernisation et d'équipement (1947) avait envisagé le développement de crèches dans chaque quartier et même dans chaque îlot afin d'accueillir les enfants en bas âge que leur mère travaille ou non. L'ambition était tout à la fois de favoriser le travail féminin et d'améliorer la surveillance sanitaire de la population enfantine. Leur taux de mortalité était en effet particulièrement haut (70 pour mille à la sortie de la guerre) et le suivi médical des enfants en bas âges avait été promu priorité nationale.

Le deuxième plan (1954-57) reprit l'idée d'un important développement des structures de garde mais ne prévit la construction que de 250 nouvelles crèches seulement. L'objectif était plus raisonnable, mais il représentait encore une augmentation substantielle par rapport à celui existant. Il n'existait que 441 crèches, ce qui signifiait une augmentation de 14.000 à 21.000 places de garde à temps complet.

Le troisième plan (1958-61) envisagea toujours un développement des modes de gardes collectifs, mais uniquement, cette fois-ci, pour favoriser le travail féminin, car la mortalité infantile avait déjà fortement baissé.

Comme nous l'avons écrit dans le cinquième chapitre, le quatrième plan (1962-65) ne se fixa plus pour objectif d'accroître le taux d'activité féminin et les mesures d'accompagnement, au nombre desquelles les crèches, furent abandonnées.

Dès le plan suivant (1966-70), l'idée de faciliter le travail des femmes fut de nouveau envisagée. Cependant aucune mesure ne fut prévue par rapport à leurs enfants.

Il fallut attendre la sixième plan (1971-75), pour qu'un essor des modes de garde soit à nouveau préconisé. La construction de 24.000 places de crèches fut prévue et pour la première fois des moyens financiers mis en oeuvre.

Dès la préparation de ce nouveau plan à la fin des années 1960, l'Etat alloua 190 millions de francs à cet effet. Grâce à ce budget, le ministère de la Santé put dorénavant subventionner la construction des crèches collectives⁴⁶⁴ à raison « **d'un prix plafond de 631.394 F pour une structure de 40 lits (soit 15.785 F par lit) et de 822.494 F pour un établissement de 60 lits (soit 13.708 F par lit)** »⁴⁶⁵.

Toutefois, ce budget ne permettait la construction que de 18.000 places seulement. Le gouvernement demanda, en conséquence, à la Caisse nationale des Allocations Familiales de prélever 100 millions de francs sur son budget pour compléter les fonds nécessaires à la construction des nouvelles crèches. Il invita également les collectivités locales (municipalités et départements) à participer à cet effort⁴⁶⁶. Somme toute, une première répartition du financement de la construction des modes de garde était instaurée. L'investissement de ces structures devait désormais être supporté à 20% par les CAF, 20% par les mairies, 50% par l'Etat et 10% par le département⁴⁶⁷.

La participation de l'Etat et de la CAF était cependant calculée par rapport à un prix de revient théorique nettement inférieur au coût réel. La contribution des gestionnaires, en l'occurrence les mairies et plus rarement les départements, était donc beaucoup plus importante, que ce qui était théoriquement prévu (de l'ordre de 50% et plus)⁴⁶⁸. Ceci ne les incitait pas à engager un grand nombre de chantiers. Malgré cette première réforme, la construction de nouvelles crèches resta relativement limitée et, en tout cas, largement insuffisante en regard de la croissance des besoins, à mesure de l'augmentation du taux d'activité féminin.

C'est dans ce contexte que les crèches d'appartement, parentales ou mini-crèches, furent créées, ce qui était une manière radicale de résoudre la question des coûts d'investissement.

Dès 1973, le gouvernement prit acte de la situation et modifia la répartition du financement⁴⁶⁹. Dorénavant et jusqu'à aujourd'hui encore, sa contribution et celle de la CAF est de 40% chacun, le solde restant à charge des collectivités locales. Cette quote-part étant toujours calculée en fonction d'un coût théorique, la contribution des municipalités et des départements est malgré tout toujours nettement supérieur à ce qui est en principe envisagé. Deux exemples étudiés par A. Norvez⁴⁷⁰ nous présentent

⁴⁶⁴ Arrêté du 20/10/68 du ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

⁴⁶⁵ p. 13, Ministère de l'Equipement, 1976.

⁴⁶⁶ Arrêté ministériel du 8/9/1970.

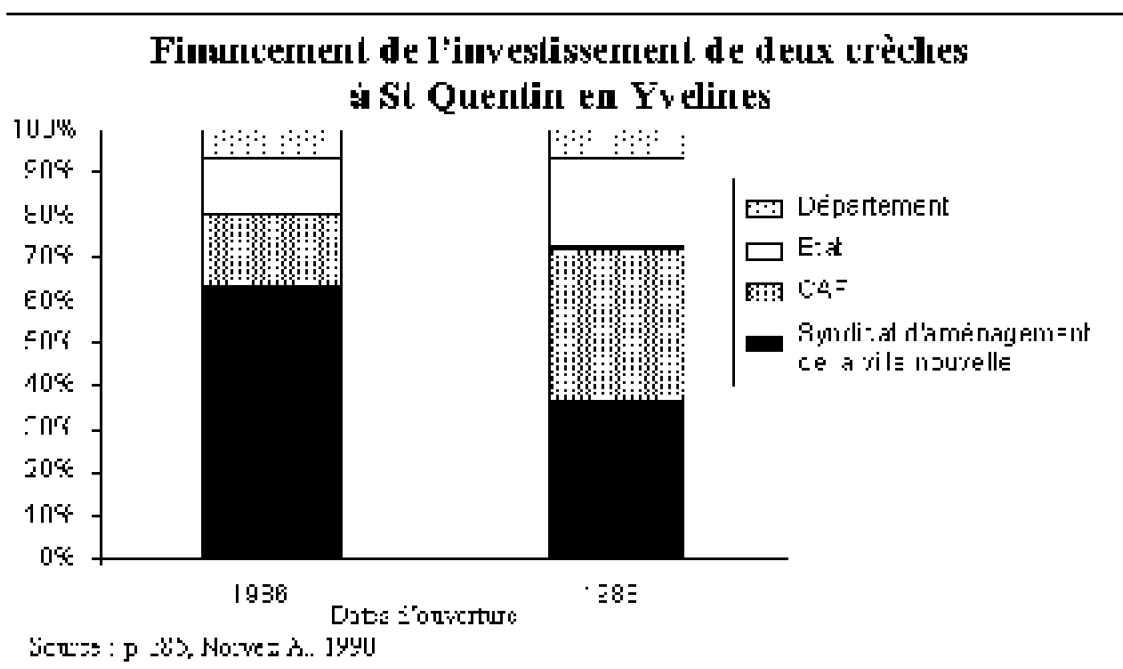
⁴⁶⁷ p. 53, Ministère de l'Equipement, 1976.

⁴⁶⁸ p. 14, Ministère de l'Equipement, 1976.

⁴⁶⁹ Arrêté ministériel du 22/10/1973.

⁴⁷⁰ p. 385, Norvez A., 1990.

(graphique ci-dessous) la structure réelle du financement de l'investissement des crèches dans la seconde moitié des années 1980.



Graphique 66 : Financement de l'investissement de deux crèches à St-Quentin-en-Yvelines (1986 et 1988).

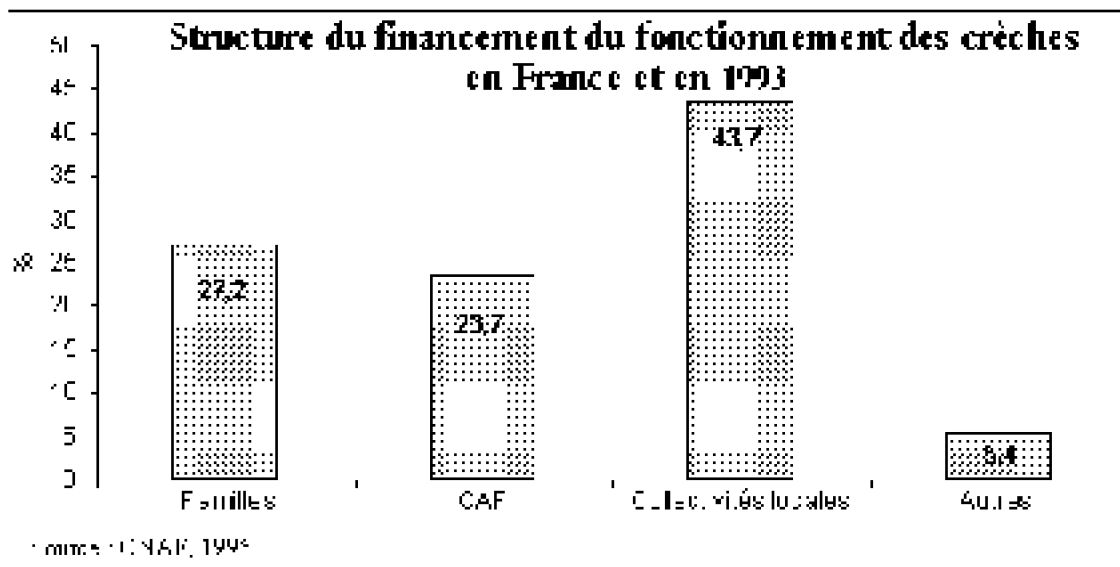
Le gestionnaire (le syndicat d'aménagement de la ville nouvelle) a supporté la première fois près des deux tiers (63%) du coût et la seconde fois le tiers seulement (36%). Cet écart important provient pour l'essentiel du prix du terrain, qui n'est pas inclus dans les dépenses subventionnables. Celui-ci était et est toujours entièrement à la charge du promoteur du projet. Somme toute, l'Etat et la CAF censés financer à eux deux 80% des coûts de création n'en supportent, en réalité, qu'entre 30% et 57%. Le département, quant à lui, n'est intervenu que marginalement, à hauteur de 7% dans les deux cas.

Au cours des années 1980 et 1990, les nouveaux établissements furent essentiellement des structures d'appartement, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Ceci a permis de réduire fortement les coûts d'investissement mais aussi de généraliser la structure de financement présentée dans le second exemple. Le montant total des travaux est moins important que par le passé et il n'est généralement plus question d'achat de terrain.

1.2.2 Par rapport aux coûts de fonctionnement

Parallèlement à cette réforme de la structure du financement de l'investissement des structures de garde collectives, celle de leur fonctionnement a également profondément évolué. Jusqu'en 1974, aucune règle n'existait non plus en ce domaine. D'après l'enquête menée en 1976 par le ministère de l'Equipement, l'Etat (Ministère de la Santé) n'intervenait en moyenne qu'à hauteur de 4%, les familles pour 33%, le solde soit 63% étant payé par les communes et les départements. Le coût pour les utilisateurs et pour les gestionnaires (les collectivités locales) pouvait donc être extrêmement lourd. Afin de

l'alléger, l'Etat se tourna à nouveau vers la CNAF pour qu'elle finance leur fonctionnement à hauteur de 30%⁴⁷¹. Certains syndicats ouvriers furent hostiles à cette demande en soulignant avec justesse que cela revenait à faire payer deux fois les salariés, une fois comme utilisateur des structures de garde et une autres fois à travers leurs cotisations sociales qui alimentent, via l'UNEDIC, la Caisse des Allocations Familiales⁴⁷². Malgré cette opposition, le conseil d'administration de la CNAF accepta la proposition du gouvernement. Depuis lors, cette dernière finance non seulement la création, mais aussi le fonctionnement des structures de garde collective.



Graphique 67 : Structure du financement du fonctionnement des crèches en France en 1993.

Comme pour les subventions d'investissement, ce financement, appelé prestation de service, est calculé par rapport à un prix de revient théorique par enfant et par jour. En réalité (graphique ci-dessus), la participation de la CNAF n'était toujours en 1993 que de 23,7% en moyenne tandis qu'il restait à la charge des gestionnaires environ 43,7% des frais de fonctionnement⁴⁷³.

En 1995, la Caisse Nationale s'est engagée à résorber au moins en partie l'écart entre le coût de revient théorique à partir duquel est calculé sa subvention et le coût de revient réel de ces structures. En 5 ans, la prestation de service devra être progressivement augmentée de 25%.

A partir du début des années 1970, la CNAF est progressivement devenue un des principaux financeurs des structures de garde collectives. En 1980, elle finança également les modes de garde individuels à travers une Prestation de Service Assistante Maternelle (PSAM), puis en 1990 l'Aide aux Familles pour l'Emploi d'une Assistante

⁴⁷¹ Arrêté du 22/10/73, applicable à compter du 1/1/74.

⁴⁷² p. 54, Ministère de l'Equipeement, 1976.

⁴⁷³ p. 74, Hatchuel G, 1989.

Maternelle Agréée (AFEAMA), à laquelle s'ajoute encore l'Allocation de Garde d'Enfant au Domicile des parents (AGED). Elle est ainsi devenue un acteur incontournable sur l'ensemble des modes de garde, d'autant que l'Etat et les départements ont eu tendance, à l'inverse, à se retirer de ce champ du moins en tant que financeur.

Selon le précepte clairement exposé au début des années 1980 par Monique Pelletier, ministre déléguée à la condition féminine⁴⁷⁴, le rôle de l'Etat sera désormais **« d'encourager les initiatives des municipalités et des organismes sociaux »**⁴⁷⁵ et, en l'occurrence, de les laisser financer l'essentiel du dispositif. Les départements feront de même et ce d'autant plus après les lois de décentralisation. Ils ne créeront plus de nouvelles structures et tenteront de rétrocéder celles dont ils avaient la charge (essentiellement en région parisienne) aux communes. Ceci ne sera pas toujours aisé car les municipalités, notamment les plus petites, n'étaient pas intéressées à reprendre des équipements jugés très lourds financièrement⁴⁷⁶. Malgré tout aujourd'hui, les Conseils Généraux ne gèrent et ne financent quasiment plus la création et le fonctionnement des modes de garde. La charge en échoit globalement aux communes et aux CAF.

1.3 La contractualisation ou l'instauration de politique locale et homogène.

Pour paradoxal que cela puisse paraître, le fait que l'Etat et le département aient cessé de contribuer de façon significative à la gestion et au financement des crèches et des haltes-garderies n'a pas conduit les Caisses d'Allocations Familiales et les mairies à limiter le nombre de leurs interventions, bien au contraire. La proportion de municipalités qui financent des modes de garde s'est fortement accrue ces dernières années et la CNAF a encore augmenté sa contribution en ce domaine, ce qui a permis, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, un important développement des structures collectives.

Au cours des années 1980, la CNAF a développé une politique contractuelle vis-à-vis des municipalités. En échange d'une participation financière plus importante, la Caisse a incité un nombre croissant de mairies à financer les modes de garde, mais aussi à développer une politique tout à la fois adaptée aux besoins locaux et répondant aussi à des critères généraux.

1.3.1 La première tentative d'une politique contractuelle : les contrats crèches

Lancés en octobre 1983⁴⁷⁷, les contrats crèches lient une municipalité ou un groupement de communes avec la Caisse d'Allocations Familiales de son secteur pour une durée de 5

⁴⁷⁴ en 1980 lors d'une conférence de l'OCDE.

⁴⁷⁵ Cité p. 49, par Norvez A., 1990.

⁴⁷⁶ p. 9, Ministère de l'Equipeement, 1976.

⁴⁷⁷ Décision du conseil d'administration de la CNAF du 14 juin 1983.

ans ; cette durée a été étendue par la suite à 7 ans. Ce contrat porte sur les places en crèche collective quelle que soit leur taille et leur mode de gestion (associative, municipale, parentale) ; ainsi que sur celles proposées par les crèches familiales⁴⁷⁸. L'objectif était d'inciter les communes à construire de nouvelles crèches, en contrepartie de quoi la CNAF s'engageait à accroître de façon significative sa participation financière dans le fonctionnement de ces structures. Outre un développement quantitatif, l'ambition était aussi d'utiliser cette procédure contractuelle pour homogénéiser la gestion financière de ces établissements et la qualité de l'accueil des enfants.

En pratique, la Caisse s'engageait à porter sa subvention de fonctionnement de 30% à 50% d'un coût de revient quotidien plafond (135 F par jour et par enfant) pour les places nouvellement créées et à augmenter de 4% par an sa participation sur les places préexistantes de manière à atteindre ce même niveau de 50% en cinq ans. La municipalité pour sa part devait arriver à satisfaire dans les cinq ans 40%⁴⁷⁹ des besoins locaux en mode de garde ou créer 50% de places de crèches supplémentaires ; l'objectif étant d'atteindre un niveau d'équipement de 74 places pour 10.000 habitants. Le gestionnaire devait également améliorer la gestion financière de ses structures. Il devait développer, d'une part, l'inscription en surnombre (25 inscrits pour 20 places par exemple) afin d'augmenter le taux de fréquentation des établissements. Il devait, d'autre part, revoir sa tarification afin que la participation des familles soit de l'ordre de 12% de leurs ressources mensuelles. Il devait enfin améliorer le service rendu aux usagers, en repensant notamment ses horaires d'ouverture.⁴⁸⁰

Grâce à ces contrats, la CNAF espérait créer 100.000 places de crèche en 5 ans sur l'ensemble du pays. La Caisse a eu beau augmenter les sommes allouées⁴⁸¹, cette procédure n'eut pas le succès escompté. Moins d'un cinquième sera réalisé. Certes dans les communes sous contrat, ceci a permis d'accroître de 68% en moyenne le parc de places disponibles. Toutefois, le nombre de communes concernées est resté nettement en deçà de ce qui était envisagé : 149 contrats crèches seulement avaient été signés au 1^{er} septembre 1987. En outre, 58 CAF, soit 47% des Caisses locales, n'avaient pas conclu le moindre contrat à la fin de cette même année⁴⁸². Dans le Rhône enfin, seules trois communes (Chaponost, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Champagne-au-Mont-d'Or) étaient en contrat crèche en 1996.

Cet échec relatif est dû, en partie, à l'attitude des Caisses locales mais sans doute aussi à une inadaptation de cette procédure aux attentes et besoins des municipalités.

D'après l'enquête menée par G. Hatchuel⁴⁸³, un certain nombre de Caisses locales

⁴⁷⁸ Voir annexe I, pour la définition des crèches familiales.

⁴⁷⁹ par la suite, ce niveau sera descendu à 35%.

⁴⁸⁰ CNAF, 1987-b.

⁴⁸¹ En 1986, 64 millions furent affectés et en 1987, 105 millions (source : p. 390, Norvez A, 1990).

⁴⁸² p. 43, Hatchuel G., 1989.

n'ont pas réellement promu les contrats crèches et cela pour des raisons de capacité technique, mais aussi parfois pour des motifs stratégique-financiers. En effet, le financement de ces contrats **« relève de prestations de service, prestations [financées sur les fonds de la CNAF et] qui ne sont soumises à aucune limite budgétaire. L'autre partie du budget de la CNAF est [répartie] entre les différentes Caisses d'Allocations Familiales. Or, pour certaines, plus la part consacrée aux prestations de service est grande (...), plus celle attribuée aux Caisses d'Allocations Familiales se trouverait (...) réduite. Ainsi, certaines Caisses d'Allocations Familiales seraient-elles peu empressées (...) de promouvoir un produit dont le succès risquerait d'amputer les sommes qu'elles pourraient obtenir et gérer en totale autonomie »**⁴⁸⁴. L. Perrier abonde en ce sens en soulignant que certaines Caisses locales craignaient effectivement que le financement des contrats crèches n'ampute leur autonomie financière et, en cela, leur capacité à intervenir dans d'autres secteurs qui pourraient localement réclamer leur attention⁴⁸⁵. Mais le manque d'empressement de certaines Caisses à développer ces contrats ne se résume pas à ces questions internes de stratégie et de calcul économique. Il découle aussi et même davantage d'une difficulté à les promouvoir concrètement auprès des communes. Les Caisses locales ne possédaient en effet, d'expérience ni en matière de négociation, ni en matière d'évaluation des besoins. Or cette estimation de la demande était au centre de la procédure et pouvait donner lieu à des interprétations extrêmement différentes, donc à des négociations d'autant plus difficiles à mener.

Les directives nationales prévoyaient que les communes sous contrat devaient satisfaire, à terme, 40% des besoins. Pour définir ces derniers, il devait être tenu compte du taux d'activité féminin et du nombre d'enfants de moins de 3 ans. Mais ces quelques indications s'avérèrent pour le moins vagues quant il s'est agit de déterminer précisément le nombre de places à créer. Si par un pur calcul mathématique, quelques Caisses pouvaient tenter de déterminer qu'il fallait ouvrir des places à hauteur de 40% des enfants dont les deux parents travaillent⁴⁸⁶, les municipalités pouvaient donner une interprétation sensiblement différente de cette notion de besoin, en soulignant par exemple qu'il fallait déduire les cas de ceux qui étaient gardés par un autre membre de la famille ou ceux encore (les plus nombreux) qui étaient confiés à des assistantes maternelles libérales. Les Caisses locales manquaient en somme, de méthodes de détermination des besoins reconnus par l'ensemble des partenaires. Elles manquaient aussi de personnels qualifiés pour négocier les contrats et pour expliquer concrètement aux communes les avantages qu'elles auraient eu à souscrire dans leur cas spécifique un tel contrat. Or, les simulations des gains apportés par une procédure contractuelle étaient (et sont toujours du reste) une demande préalable systématique que les communes font avant de signer un quelconque

⁴⁸³ Hatchuel G., 1989.

⁴⁸⁴ p. 80, Hatchuel G., 1989.

⁴⁸⁵ Perrier L., 1987.

⁴⁸⁶ Cas de la Caisse de Lyon notamment (Mme Rosnoble – CAF de Lyon).

engagement. La promotion des contrats crèches aurait nécessité une importante campagne d'information auprès des municipalités, mais par réticence sans doute et par incapacité surtout, ceci ne fut pas fait. Nombre de Caisses locales restèrent passives, se bornant à attendre d'éventuelles sollicitations. Cela explique d'ailleurs, qu'une part importante de ces contrats fut signée avec des communes qui étaient déjà en relation étroite avec les Caisses, notamment celles avec qui la CAF cogéraient déjà des structures.

Mais les raisons du peu de succès des contrats crèches ne sont pas entièrement, ni essentiellement d'ailleurs à chercher dans l'attitude des CAF. Il résulte aussi et même davantage encore d'une profonde inadaptation de cette procédure aux attentes et demandes des municipalités.

Les contrats crèches s'adressaient par nature aux communes les moins équipées mais qui avaient pourtant les moyens d'investir, car le coût de création de l'équipement n'était pas pris en compte. Cela excluait de fait les petites communes qui n'avaient pas la capacité de financer l'investissement de telles structures. Or ces petites communes auraient justement pu être de celles qui avaient le plus besoin d'aide pour développer des modes de garde. Les contrats crèches excluaient de fait une part non négligeable des communes⁴⁸⁷. De plus, leur catégorie cible, celles qui avaient tout à la fois peu de crèches et pourtant les moyens d'en créer (si ce n'est du moins de financer leur fonctionnement), étaient de celles qui ne souhaitaient pas ou qui hésitaient à s'engager dans ce secteur. La raison pouvait en être politique (refus des édiles de promouvoir la garde collective), démographique (faible nombre d'enfants) ou socio-économique (faible taux d'activité féminin) et le contrat crèche ne pouvait alors pas grand chose à l'affaire. Elle pouvait aussi être financière et, sur ce point, l'aide apportée par le contrat crèche pouvait paraître nettement insuffisante. En effet, ce dernier augmentait la subvention de fonctionnement versée par la CNAF de 30 à 50% mais par rapport à un coût de revient théorique. Or, la théorie était nettement inférieure à la réalité⁴⁸⁸. Pour bien des communes souscrire un contrat de ce type pouvait signifier, en définitive, des dépenses supplémentaires non seulement pour créer des crèches, mais aussi par la suite pour financer leur fonctionnement, sans que l'aide de la CAF ne réduise substantiellement leur contribution en la matière.

Au-delà d'une inadaptation aux attentes financières des communes, le contrat crèche possédait également une importante dimension normative qui pouvait être appréhendée par certains gestionnaires comme une tentative d'ingérence dans le fonctionnement de leur structure. Horaires d'ouverture, accueil d'enfants handicapés, réforme des barèmes et mensualisation de la participation des familles ; toutes ces réformes de fonctionnement portées par le contrat crèche pouvaient être et étaient bien souvent l'objet de craintes, comme une volonté d'uniformiser ces structures, voire de les étatiser⁴⁸⁹.

⁴⁸⁷ Mme Rosnoblet – CAF de Lyon.

⁴⁸⁸ De 25% à 40% selon les communes et les structures (p. 389, Norvez A., 1990).

⁴⁸⁹ p. 81, Hatchuel G., 1989.

Enfin, cette procédure contractuelle ne s'intéressait qu'aux places de crèches, c'est-à-dire au placement à temps complet et donc aux enfants dont les deux parents travaillent à temps complet et à durée indéterminée. Elle ne prenait pas en compte les autres modes de garde, ni les autres types de demandes, qui se sont pourtant beaucoup développées au cours des années 1980⁴⁹⁰, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5.

1.3.2 Le succès des Contrats Enfance

Devant cet insuccès, la CNAF lança une réflexion en 1987, qui devait aboutir dès l'année suivante à la mise en place d'un nouveau type de contrat : le contrat enfance. Ce dernier n'avait pas pour but de remplacer le contrat crèche, qui existe toujours aujourd'hui, mais il s'est développé en parallèle. Il s'agit toujours d'un contrat entre une CAF et une ou plusieurs municipalités, mais sa durée est de 3 à 5 ans⁴⁹¹. De plus, l'objectif est d'améliorer l'accueil de tous les enfants de moins de 6 ans, en favorisant le développement d'une politique globale adaptée aux besoins locaux.

L'ambition du contrat enfance est plus précisément d'aider au développement quantitatif et à l'amélioration qualitative de l'offre de garde dans son ensemble (individuel, collectif, temporaire, permanent, etc.). **« Peut être envisagée (...) la création de places de crèche (...). Il peut s'agir de haltes-garderies, qui accueillent les enfants de façon temporaire ; de centres de loisir pour les plus de six ans ; d'une ludothèque, pour favoriser les rencontres et l'épanouissement des enfants ; d'une maison de l'enfance qui regroupe différents modes d'accueil et qui est un lieu d'information et de formation pour les parents et les professionnels de l'enfance. Dans les communes rurales, des solutions innovantes peuvent être trouvées pour mieux répondre à la spécificité des besoins : mini-crèches, haltes-garderies itinérantes, etc. (...) Au delà de l'aspect quantitatif, le contrat enfance s'attache également à développer la qualité des services proposés aux familles. Ainsi, il est possible d'envisager la création d'un relais assistantes maternelles, qui est un lieu d'échange entre professionnels et d'information des parents. Le contrat enfance prend aussi en compte les efforts de coordination entre partenaires, d'information des familles, de formation continue d'assistantes maternelles indépendantes et de personnels pour l'accueil périscolaire, d'embauche de personnels spécialisés intervenant sur l'ensemble des équipements d'une commune »**⁴⁹².

Cette double ambition quantitative et qualitative ayant une transcription au plan financier, elle se traduisait, en 1988, par un objectif d'une dépense moyenne (subventions municipales et de la CAF incluses) par an et par enfant de 4.000 F, somme jugée par la CNAF comme permettant d'assurer une couverture correcte des besoins de garde⁴⁹³.

⁴⁹⁰ Mme Rosnoblet – CAF – Lyon.

⁴⁹¹ A échéance, le contrat peut être prolongé ou renégocié selon le cas.

⁴⁹² P. 16-17, CNAF, 1995-a.

⁴⁹³ p. 7, CAF de Lyon, 1996-c.

Plus global et plus souple que le contrat crèche, le contrat enfance vise, en somme, à favoriser l'élaboration d'un système de garde cohérent, de qualité et adapté aux besoins locaux. Il procède d'une négociation entre les acteurs locaux (mairie, service départemental de Protection Maternelle et Infantile mais aussi associations) sur la base d'une analyse partagée, c'est-à-dire élaborée en tenant compte des différents points de vue. Cette première analyse de l'existant porte sur l'état des besoins (population enfantine et perspectives démographiques, activité féminine, etc.) et de l'offre de service (individuel, collectif, etc.). Sur ce premier bilan sont ensuite élaborés des objectifs quantitatifs et qualitatifs répondant aux réalités locales (besoins estimés de la population et souhaits des édiles) et aux normes fixées par la CAF et le service Santé – Prévention. Ces objectifs sont ensuite budgétisés et leur financement réparti entre la CAF et la municipalité.

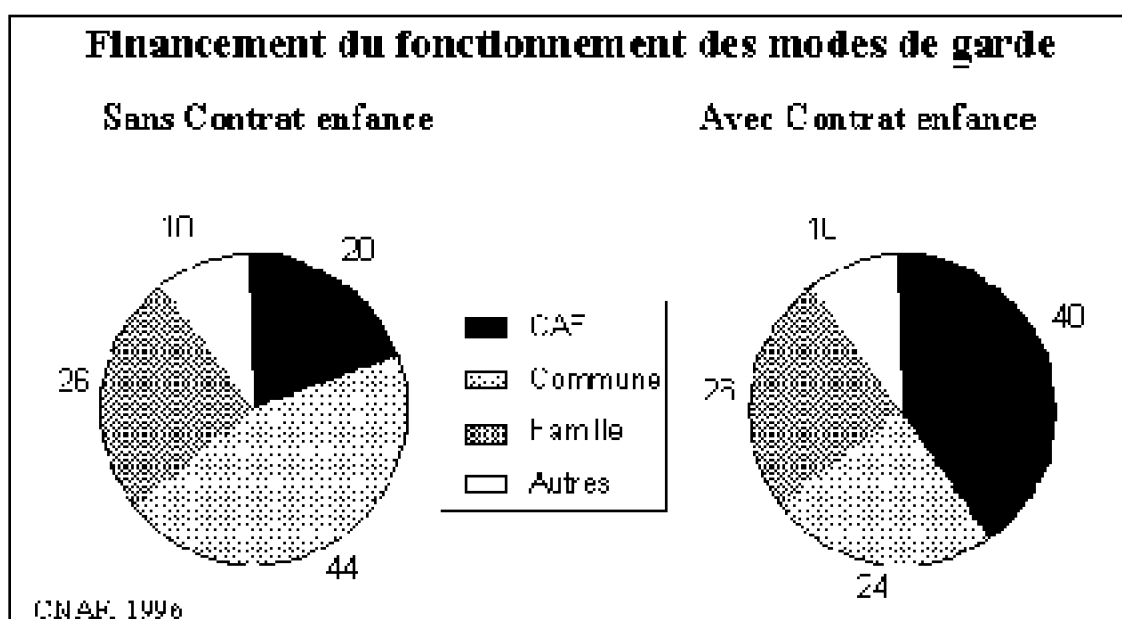
Concrètement, la CAF s'engage à financer partiellement les objectifs fixés dans le contrat enfance à travers une prestation de service complémentaire (la prestation de service enfance - PSE), qui s'ajoute à la prestation de service « normale », qui existe depuis 1974. La PSE est maintenue après le terme du contrat à la seule condition que le taux de couverture des besoins soit conservé. Elle est versée annuellement et globalement aux municipalités contractantes et modulée en fonction de l'effort consenti par la commune. Plus cette dernière augmente ses dépenses annuelles par enfant, plus la participation de la CAF est élevée. Initialement, le taux de la PSE était de 30 à 50% des nouvelles dépenses engagées, dans la limite d'une dépense annuelle brute de 5.000 F par enfant. En 1989, le taux fut porté de 40% à 60% et le plafond à 7.000 F. En 1993, ce dernier fut à nouveau rehaussé à 9.000 F ; en 1995, enfin, le taux de financement⁴⁹⁴ fut porté de 50 à 70%⁴⁹⁵.

La PSE étant calculée par rapport aux nouvelles dépenses prévues dans le contrat enfance, ceci pourrait pénaliser les communes déjà fortement engagées en matière de modes de garde. De ce fait, la CAF joue sur le taux de la subvention pour inciter certaines communes à rattraper leur retard et pour prendre en compte les efforts déjà consentis par d'autres. En d'autres termes, plus une commune subventionnait les systèmes de garde avant la signature du contrat (budget alloué par an et par enfant), plus le taux de la PSE sera élevé. Dans le cas inverse, où la municipalité ne faisait guère d'effort, la seule manière pour elle de ne pas avoir un taux minimum sera de consentir un très gros effort financier pour rattraper rapidement son retard⁴⁹⁶. Comme le montre le graphique ci-dessous, l'incitation financière de la prestation service enfance n'est pas négligeable. Elle permet de diviser par deux la participation des communes aux frais de fonctionnement des nouveaux services prévus dans le contrat.

⁴⁹⁴ Pour les communes de moins de 5.000 habitants, le taux de la PSE est compris entre 60 et 70%.

⁴⁹⁵ CNAF, 1995-a.

⁴⁹⁶ Mme Rosnoblet – CAF de Lyon et M. Uzel – CAF de Villefranche.



Graphique 68 : Financement du fonctionnement des modes de garde dans et hors Contrat Enfance.

Outre un allègement des frais de fonctionnement, le contrat enfance permet également d'obtenir des subventions d'investissement depuis 1995⁴⁹⁷ (tableau ci-dessous). Pour chaque place d'accueil créée dans le cadre d'un contrat enfance, la CAF peut octroyer une subvention de 30.000 F pour une crèche collective ou parentale en cas de construction de locaux et de 15.000 F en cas d'aménagement de locaux préexistants. La somme est de 15.000 F pour une place en halte-garderie, de 100.000 F pour une crèche familiale de plus de 40 enfants et de 50.000 en deçà. Quel que soit l'équipement prévu, la subvention d'investissement ne peut excéder 40% du coût total de l'investissement.

Tableau 36 : Réduction des coûts d'investissement permise par le contrat enfance

	Coût d'investissement (par place)	Subvention d'investissement prévu au contrat enfance 1995-99
Crèche collective	60.000 à 140.000 F.	15.000 à 30.000 F.
Halte-garderie	30.000 à 70.000 F.	15.000 F.
Crèche familiale	5.000 F.	Entre 50.000 F. et 100.000 F. pour toute la structure
CNAF, 1996		

En contrepartie de l'aide de la CAF, la municipalité doit accroître ses dépenses annuelles pour les enfants de moins de 6 ans. Au terme du contrat, elle doit dépenser entre 1.000 et 5.000 F par an et par enfant avec un minimum de 300 F d'augmentation par rapport au niveau initial. Elle doit également développer une politique par rapport à la

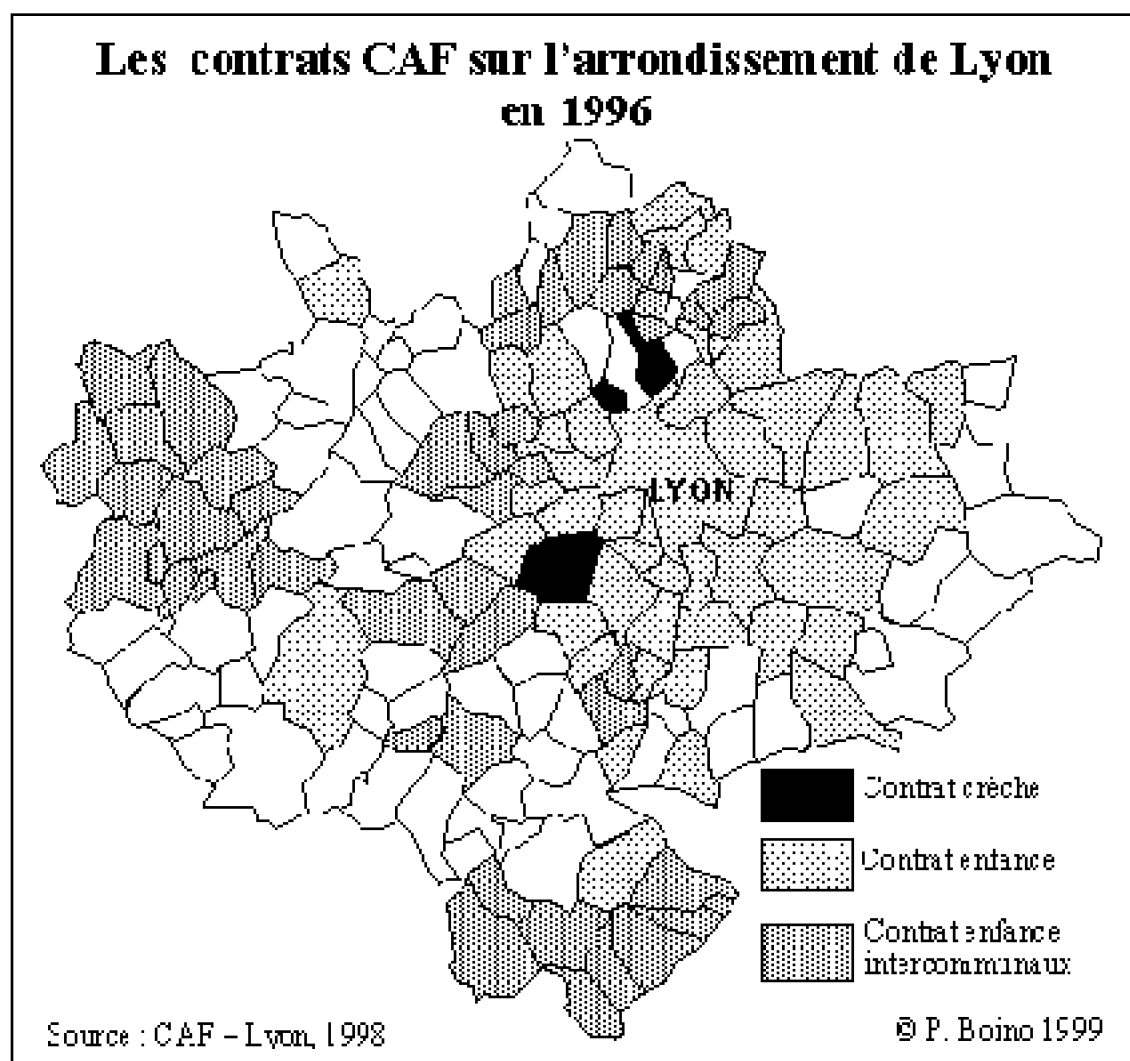
⁴⁹⁷ Mesure exceptionnelle prévue au Plan Famille 1995-99.

petite enfance, politique qu'elle n'est pas seule à élaborer, mais qui est soumise à discussion dans le cadre du contrat enfance. Si la mairie peut aisément faire prendre en compte le volume et la nature des besoins sur sa commune, les normes de fonctionnement préconisées par la CAF et derrière celle-ci, par la CNAF doivent également être prises en considération.

Contrairement au contrat crèche, le contrat d'enfance a eu un indéniable succès. Au 31 mars 1995, plus de 3.000 communes françaises avaient signé seules ou groupées un des 2.000 contrats enfance existant à cette date. Le territoire ainsi couvert regroupait 2 millions d'enfants de moins de 6 ans, soit 44% de cette classe d'âge. Plus de 100.000 places avaient été créées grâce à cette procédure dont 40.000 en accueil permanent, 40.000 en temporaire (ce qui permet d'accueillir environs 120.000 enfants) et 21.000 dans d'autres types de structures comme des garderies périscolaires, des ludothèques, etc.⁴⁹⁸.

Des données fournies par la Caisse de Lyon nous permettent d'avoir une vue plus précise quant au développement de ces contrats sur cet arrondissement (moitié sud du département). Au 31 décembre 1996, 96 communes avaient signé un contrat (contrat enfance ou contrat crèche) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, soit 59% des communes, regroupant 93% de la population enfantine de cet arrondissement. Comme nous l'avons mentionné plus haut, seules trois communes étaient en contrat crèche (Chaponost, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Champagne-au-Mont-d'Or). Les autres avaient souscrit un contrat enfance soit seules, soit en se regroupant.

⁴⁹⁸ p. 3, CNAF, 1995-a.



Carte 56 : Les contrats CAF sur l'arrondissement de Lyon en 1996.

Les contrats enfances (carte 17, ci-dessus) sont beaucoup plus répandus dans les communes de l'agglomération lyonnaise qu'en zones rurales ou périurbaines. En 1996, toutes les communes de plus de 20.000 habitants avaient signé un contrat avec la CAF. Cette proportion n'était plus que de 86% pour les communes de 10.000 à 20.000 habitants, de 68% pour celles de 5.000 à 10.000 et de 31% pour les moins de 5.000⁴⁹⁹. Ceci pourrait laisser penser que cette procédure est surtout adaptée aux grandes communes urbaines ce qui n'est pas tout à fait le cas.

En fait, les premiers contrats enfance ont été signés par les communes les plus importantes du coeur de l'agglomération (Lyon et banlieue), mais très rapidement des communes de taille beaucoup plus réduite en ont également contracté. D'autres encore sont aujourd'hui en cours de négociation (carte 18, page suivante). Si le développement des contrats enfances se joue désormais sur la grande périphérie lyonnaise, il s'avère

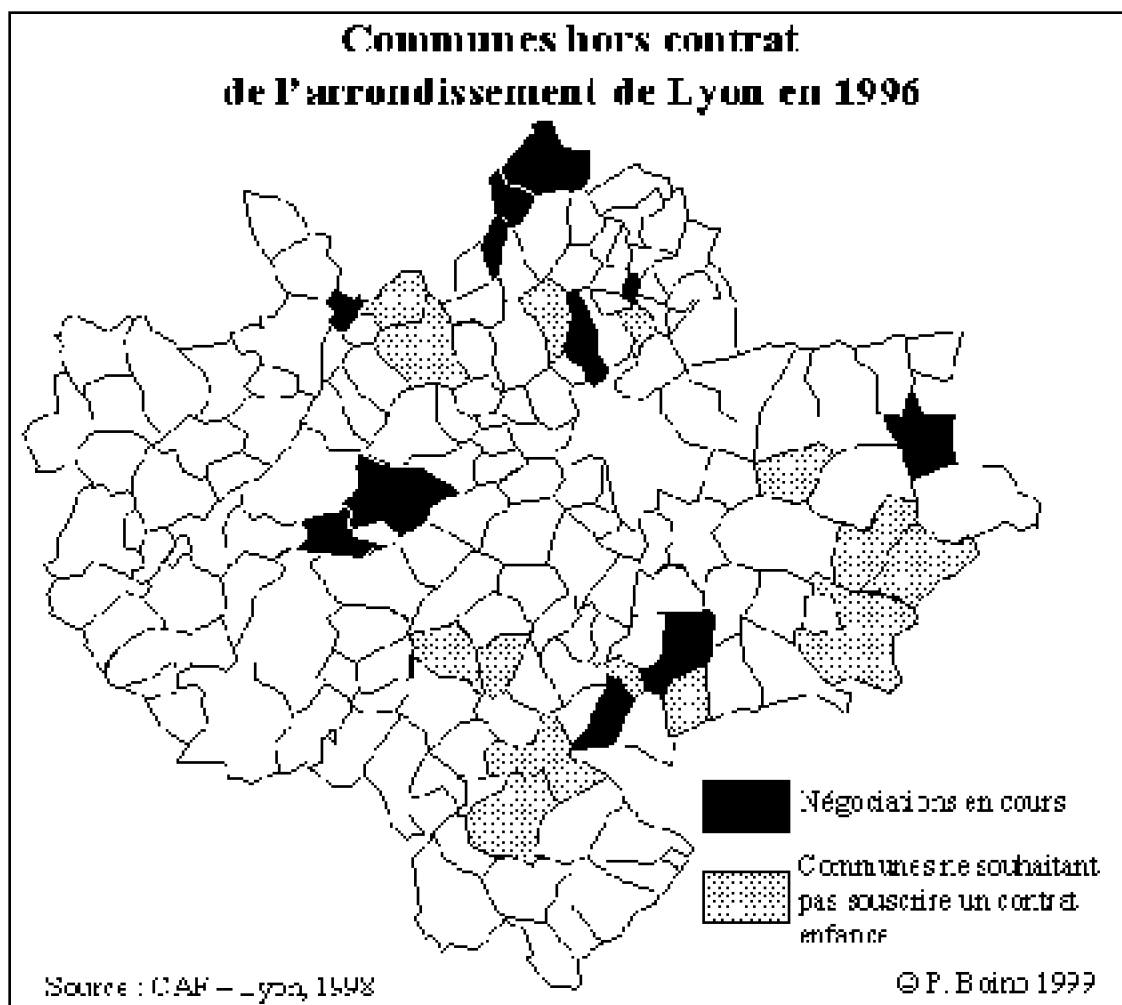
⁴⁹⁹ p. 5, CAF de Lyon, 1996-c.

que ces petites communes périurbaines, voire rurales, sont loin d'être rétives à cette procédure contractuelle. Elles s'y intègrent de plus en plus fortement même si elles doivent pour cela se regrouper. Tous les contrats enfances intercommunaux ont d'ailleurs été signés par des communes de moins de 5.000 habitants et nous percevons ici une incidence originale de cette procédure contractuelle. La CAF⁵⁰⁰ incite en effet les petites communes à se regrouper⁵⁰¹. Elle promeut ainsi de nouvelles formes de coopération intercommunale non plus pour gérer des infrastructures ou des équipements, mais pour développer une politique conjointe par rapport à la petite enfance. Nous reviendrons par la suite sur cette question d'importance.

En 1996, 55 contrats enfances étaient en cours sur l'arrondissement de Lyon. Pour un peu moins de la moitié (23), il s'agissait d'un premier contrat, mais pour les autres, il s'agissait soit d'un renouvellement (14 cas), soit d'un second (15 cas), voire d'un troisième contrat enfance (3 cas). Le succès de cette procédure ne s'étiole donc pas dans le temps. Les communes tendent à y rester soit en demandant le renouvellement pur et simple de leur premier contrat, soit en en négociant un nouveau. A notre connaissance, aucune n'est sortie du système contractuel.

⁵⁰⁰ Mme Rosnoblet – CAF de Lyon et M. Uzel – CAF de Villefranche.

⁵⁰¹ Mme Rosnoblet – CAF de Lyon.



Carte 57 : Communes hors contrat de l'arrondissement de Lyon en 1996.

Seules 11 communes (carte ci-dessus) ont déclaré, après avoir négocié avec la CAF, ne pas souhaiter signer un contrat de ce type. Ce refus peut être temporaire lorsqu'il y a nécessité de s'entendre avec d'autres communes afin de signer un contrat intercommunal. Il peut aussi résulter d'un refus plus ferme fondé sur la volonté de conserver l'entière maîtrise des modes de garde, car « **dans un contrat enfance, vous n'êtes plus seules à décider. Vous êtes obligés de tenir compte du partenaire et la CAF est un partenaire très actif** »⁵⁰². Ces cas sont toutefois limités (3 cas selon la CAF), car la municipalité doit avoir les moyens financiers de mener la politique qu'elle souhaite. Ce refus peut enfin résulter d'un manque d'empressement des édiles à promouvoir les modes de garde. Cette attitude tend cependant à se résorber au gré du renouvellement des équipes municipales. Les nouvelles générations d'élus reconnaissent davantage, semble-t-il, la légitimité des besoins de garde et les élections municipales de

⁵⁰² Mme Rosnoblet – CAF de Lyon.

1995 sont à ce titre significatives. **« Les élections municipales de 1995 (...) ont apporté des changements d'équipe à certains endroits, abaissé l'âge des élus à d'autres, les rendant plus sensibles à la dimension petite enfance qui, par ailleurs, semble avoir été beaucoup plus mise en avant dans les programmes électoraux. En conséquence, le semestre écoulé s'est caractérisé par de nombreuses sollicitations pour réaliser des montages de projets ou des simulations Contrat Enfance »**⁵⁰³.

Grâce à ces contrats enfances, la CNAF aura versé sur l'arrondissement de Lyon 36.800.000 francs supplémentaires en 1994⁵⁰⁴ et les communes 38.900.000 F, soit une dépense supplémentaire moyenne par an et par enfant de 708 F⁵⁰⁵. Ces fonds furent utilisés essentiellement (à 86%) pour accroître l'offre de garde (45% pour l'accueil permanent, 28% pour l'accueil polyvalent et 13% pour l'accueil temporaire) et beaucoup plus faiblement pour des actions qualitatives (6% pour les relais assistantes maternelles⁵⁰⁶ et 8% pour des mesures diverses).

Cette répartition ne doit toutefois pas nous induire en erreur. Elle n'indique pas que les objectifs qualitatifs du contrat enfance aient été négligés. Des relais assistantes maternelles, des formations pour le personnel ayant en charge la petite enfance ou encore des postes municipaux de coordinatrice petite enfance ont bel et bien été créés, mais ces actions qualitatives sont moins onéreuses qu'une place de garde proprement dite et pèsent donc d'autant moins lourdement dans le bilan financier final.

Somme toute, même si cela ne se ressent pas très fortement dans la répartition des fonds, la négociation des contrats enfances a permis à la CNAF de faire prendre en compte dans 96 communes de cet arrondissement certains de ses objectifs en matière de mode de garde et, à travers cela, sa conception de ce que doit être une politique petite enfance.

La lecture des cinquante-cinq contrats enfances en vigueur en 1996⁵⁰⁷ dans l'arrondissement de Lyon montre que :

la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, suivant en cela les prescriptions de la CNAF, a systématiquement cherché à instaurer ou à renforcer une cohésion d'ensemble entre les différents modes de garde (individuels / collectifs et entre les différentes structures collectives). Ceci se transcrit dans l'élaboration même du contrat enfance, où sont prises en compte toutes les formes de garde et où les améliorations envisagées les prennent également toutes en considération sans exclusive. Pour la

⁵⁰³ p. 13, CAF de Lyon, 1996-c.

⁵⁰⁴ Montant de la PSE pour cette année – Source : CAF de Lyon, 1997.

⁵⁰⁵ p. 8, CAF de Lyon, 1996-c.

⁵⁰⁶ Voir annexe I, pour une définition des Relais Assistantes Maternelles.

⁵⁰⁷ Source : APER, 1998.

CAF, il s'agit donc au minimum d'appréhender et de s'appuyer sur l'ensemble des modes de garde pour répondre aux besoins sur un territoire donné, ce qui tranche fondamentalement avec l'attitude traditionnelle des municipalités, qui ne s'intéressaient qu'aux seules structures collectives dont elles avaient la charge. Mais l'objectif final de la CAF est encore plus ambitieux, puisqu'il s'agit d'aller vers une véritable coordination entre les différents modes de garde existant sur un périmètre donné⁵⁰⁸. C'est dans cette perspective, que la Caisse encourage et finance même parfois la création de postes municipaux ou intercommunaux de coordinatrice petite enfance.

Le second objectif que la CAF a relativement réussi à intégrer dans les contrats enfances est l'adaptation des modes de garde aux nouveaux besoins des parents : accueil d'urgence, garde à temps variable, intégration d'enfants handicapés, etc. Dans le coeur de l'agglomération, la relative surabondance de l'offre par rapport à la demande facilite grandement cette évolution. Les structures sont en effet contraintes de tenir compte de ces nouvelles réalités, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, sous peine de ne plus remplir et donc d'aggraver leur déficit. Dans les secteurs périurbains et ruraux, cette évolution est également facilitée quoi que pour des raisons relativement différentes. La demande et les moyens des municipalités sont relativement faibles ce qui les pousse à créer des structures qui soient les plus polyvalentes possibles.

Le troisième objectif de la CAF a été d'améliorer la gestion des structures collectives, comme dans le cadre des contrats crèches. Mais contrairement à ces derniers, le succès des contrats enfance a permis à la Caisse d'obtenir des résultats tangibles. Généralement, la signature d'un tel contrat s'est traduit par une révision plus ou moins importante de la tarification des établissements, ce qui a permis d'aller vers une certaine uniformisation du prix supporté par les utilisateurs quelle que soit la commune où se situe le service. Dans les crèches et pour les places à temps complet des structures mixtes, les contrats enfances ont permis également de développer la mensualisation de la participation des familles. Cette mesure place, de fait, les établissements à l'abri des présences irrégulières, source de manque à gagner important, lorsque les parents paient en fonction des seuls jours de garde effective de leurs enfants. Pour les haltes-garderies et les places à temps partiel des équipements à vocation multiple, les contrats enfances ont, enfin, permis l'essor de l'inscription en surnombre, ce qui autorise une augmentation substantielle du taux de fréquentation de ces structures et réduit d'autant leur déficit budgétaire. Une moyenne de trois enfants par place est généralement prévue, ce qui implique qu'ils ne peuvent plus être amenés à l'improviste dans la structure ou moins fréquemment qu'avant. Les parents doivent désormais prévoir à l'avance les demi-journées, forcément limitées, durant lesquels ils souhaitent que leurs enfants soient gardés. In fine, ce système permet d'obtenir un taux d'occupation réel de ces structures extrêmement élevé.

⁵⁰⁸ La quatrième objectif de la CNAF fut d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants. Dans les contrats enfance, la formation permanente de l'ensemble des personnes

s'occupant de la petite enfance (assistantes maternelles et personnel des garderies périscolaires compris) est généralement envisagée à travers l'organisation de stages et/ou la mise à disposition de documentation. Pour les structures collectives, il est également prévu l'élaboration de véritables projets pédagogiques. Enfin, il est très souvent envisagé l'intervention ponctuelle mais régulière de nouveaux professionnels (psychométriciennes, psychologues, etc.) dans le champ des modes de garde et cela tant auprès des enfants gardés collectivement, qu'individuellement. Dans ce dernier cas, des regroupements d'assistantes maternelles, accompagnées des enfants dont elles ont la charge, peuvent être envisagés.

Le dernier objectif et non des moindres de la CNAF fut d'élargir la mission des modes de garde et, en vis-à-vis, le public visé. Il ne s'agit plus simplement de garder les enfants dont les deux parents travaillent, mais de favoriser une socialisation précoce de l'ensemble de la petite enfance. Cette mesure est considérée comme pouvant favoriser une meilleure insertion dans l'école maternelle et delà comme étant susceptible de permettre une meilleure réussite scolaire. Elle est également conçue comme étant à même d'autoriser une certaine prévention sociale par rapport aux enfants des milieux dits « défavorisés »⁵⁰⁹. Concrètement, ces ambitions se traduisent par l'ouverture de nouvelles structures collectives pour les enfants dont les parents ne travaillent pas (haltes-garderies et places à temps partiels des équipements mixtes), par la mise en place de temps collectif pour les enfants gardés par des assistantes maternelles et, enfin, par le développement de structures pour les enfants qui ne sont pas gardés du tout : les ludothèques et autres joujouthèques.

Somme toute, l'intérêt financier que représente le contrat enfance a permis à la CAF de faire adopter par les communes (plus ou moins largement, il est vrai) ses propres options en matière de politique petite enfance, ce qui ne veut pas dire que les besoins locaux ne soient pas pris en considération. L'effort supplémentaire que consent la CAF est cependant proportionnel à la prise en compte plus ou moins importante de ses objectifs par la municipalité. **« Le contrat enfance est un dispositif qui accompagne l'effort municipal à partir du moment où elle s'engage dans une politique petite enfance avec un schéma de développement quantitatif et qualitatif par rapport aux modes d'accueil. (...) Ce schéma est négocié avec la CAF et moyennant la réussite de ces négociations nous intervenons financièrement plus ou moins fortement »**⁵¹⁰.

Conclusion de section

Le développement des modes de garde est longtemps resté de l'ordre de l'incantation⁵¹¹, tant qu'il s'est agit, en fait, d'une mesure susceptible de favoriser le travail des femmes.

⁵⁰⁹ Lorsque ces dernières sont entrées de plus en plus massivement dans le monde salarial
Mme Rosnoblet – CAF de Lyon et M. Uzel – CAF de Villefranche.

⁵¹⁰ Mme Rosnoblet – CAF de Lyon.

⁵¹¹ Incantation qui reviendra régulièrement et jusqu'à aujourd'hui dans de nombreux discours d'hommes politiques et dans biens des programmes électoraux, comme l'a déjà souligné Norvez A., 1990.

et que la pression de la demande s'est faite de plus en plus forte, l'essor des modes de garde est redevenu une priorité nationale mais plus pour impulser une évolution. Il s'agissait désormais de répondre à un état de fait et en quelques années seulement (1968 à 1973), les familles, certains élus, mais aussi les syndicats⁵¹² réclameront non plus des discours, mais des actes et en l'occurrence, des moyens budgétaires afin de créer un nombre croissant de places.

L'Etat s'engagea au départ dans cet effort financier, mais se défaussa rapidement sur la CAF et les municipalités. Ce sont ces deux acteurs, avec les familles, qui financent aujourd'hui pour l'essentiel les modes de garde. En définitive, nous pouvons être d'accord avec ces syndicats du début des années 1970, pour considérer que ce sont les salariés qui les financent actuellement au premier chef, soit directement en tant qu'usagers, soit indirectement à travers leurs cotisations que gèrent la CNAF et les CAF.

Ce sont du reste ces organismes sociaux qui impulsent et influencent de plus en plus largement les politiques locales en matière de petite enfance. L'essor des procédures contractuelles est ici sans ambiguïté, sans que cela n'implique pour autant la mise en place d'un système univoque gouverné par la seule CNAF. Le champ des modes de garde est bien aujourd'hui structuré par une marqueterie de systèmes d'acteurs territorialisés, au sein desquels un acteur supra-local réussit néanmoins à promouvoir des normes générales de fonctionnement.

C'est du reste cette tension entre normes générales et besoins locaux, entre systèmes d'acteurs territorialisés et acteur supra-local qui a permis aux modes de garde de s'adapter à des demandes et à des contextes extrêmement variés, tout en prenant une cohérence globale bien plus forte que par le passé, même si beaucoup reste encore à faire dans ce domaine comme dans l'autre.

2. Un encadrement accru des modes de garde individuels

Une relative mise en cohérence des modes de garde a été assurée par la formation de systèmes d'acteurs territorialisés, fortement influencés par un acteur central : la Caisse d'Allocations Familiales. Cette tendance visait à harmoniser l'offre de service (prix, nature et qualité du service, etc.) sur l'ensemble des communes, mais une autre forme d'homogénéisation des modes de garde peut également être relevée. Elle n'est plus territoriale, mais sectorielle puisqu'il s'est agit de donner aux assistantes maternelles certaines caractéristiques qui étaient autrefois l'apanage des structures collectives : professionnalisation, contrôle permanent à la fois sanitaire et éducatif, etc.

L'acteur central a longtemps été ici le service de Protection Maternelle et Infantile, à qui la loi de 1945 a confié la surveillance de l'ensemble des modes de garde. Cependant, au cours des années 1990, un nouvel acteur va intervenir dans ce domaine non pas pour remplacer la PMI, mais pour participer avec elle à un encadrement accru des assistantes maternelles. Il s'agit à nouveau de la Caisse d'Allocations Familiales.

⁵¹² Sullerot E. et Saltiel M., 1974.

2.1 L'encadrement minimum légal des assistantes maternelles

L'important mouvement de régularisation des nourrices, consécutif à la loi de 1992, a permis au service Santé – Prévention d'être en mesure de contrôler et d'encadrer la majeure partie des modes de garde individuels. Ses missions légales en la matière sont de trois ordres : l'agrément, le contrôle et la formation.

Les critères d'agréments sont définis par la loi. Le service Santé – Prévention doit vérifier que la candidate est capable d'assurer la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants dont elles auront la garde. Il a trois mois après le dépôt d'une demande pour accorder ou refuser l'agrément. Ce délai imposé n'est pas sans conséquence, car un des critères n'est pas évident à établir. Pour la santé, de simples certificats médicaux suffisent afin de vérifier que la postulante est à jour de ses vaccinations et qu'elle n'est pas atteinte de maladies contagieuses. Pour ce qui est de la sécurité, une visite à son domicile permet de contrôler aisément que les règles élémentaires en la matière sont respectées : produits ménagers inaccessibles, conformité du système électrique, etc. Leur capacité à permettre l'épanouissement des enfants est, en revanche, plus délicat à vérifier.

Trois entretiens avec la candidate sont censés le permettre. Le premier est une réunion collective (réunion d'information préalable à l'agrément) au cours de laquelle des personnes du service Santé – Prévention exposent les différents critères d'agrément et notamment leur interprétation de cette notion d'épanouissement, ainsi que différentes informations sur les conditions de travail et de rémunération des assistantes maternelles. Le second entretien est individuel. Il est réalisé par une infirmière puéricultrice au cours d'une visite au domicile de la candidate, où est également vérifiée la sécurité du lieu. Le troisième, enfin, toujours individuel, est réalisé par un médecin avant la visite médicale, où la santé de la candidate sera aussi évaluée. Toutefois, malgré ces différentes entrevues, il reste toujours **« très difficile d'établir avec certitude les capacités éducatives d'une personne »**⁵¹³.

Une fois agréées, la loi prévoit que les assistantes maternelles doivent être contrôlées régulièrement par les services compétents. Dans le Rhône, ce suivi est assuré par les infirmières puéricultrices du service Santé – Prévention, qui se rendent régulièrement à leur domicile. Le problème central est que le nombre d'assistantes maternelles agréées et donc de personnes à contrôler a très fortement augmenté depuis 1992 alors que le nombre de personnes affectées à leur surveillance n'a pas été accru dans les mêmes proportions. Si au cours des années 1980, les assistantes maternelles agréées étaient contrôlées tous les deux mois, elles ne le sont plus aujourd'hui que tous les quatre mois⁵¹⁴. Faute de moyens humains suffisants, les rythmes d'inspection ont donc été relâchés, quoi que cela doive être nuancé. Lorsqu'une assistante maternelle pose problème, les infirmières départementales vont évidemment la voir plus souvent. Outre ces visites à domicile, le suivi de la garde individuelle s'effectue également à travers des permanences téléphoniques. Les parents et les nourrices peuvent ainsi, entre deux

⁵¹³ Dr Dubouchet – Service Santé - Prévention.

⁵¹⁴ Dr Dubouchet – Service Santé - Prévention.

visites, joindre l'infirmière puéricultrice en cas d'urgence.

La réforme de 1992 fait enfin obligation au Conseil Général de donner une formation aux assistantes maternelles agréées. Ces dernières sont censées suivre 60 heures dans les cinq ans qui suivent leur premier agrément, dont 20 heures les deux premières années. Ces 20 premières heures, dites formation de base, sont dispensées directement dans le Rhône par le service Santé – Prévention. A cette fin, une équipe de quatre formateurs a été constituée, certains ayant des compétences en secourisme, d'autres en droit du travail, d'autres encore en psychologie. Les 40 heures restantes ont été déléguées à des organismes de formation privés. Au niveau budgétaire, **« cette formation représente une charge financière énorme pour le département et les Conseils Généraux n'ont pas bénéficié d'une augmentation de leur dotation globale de fonctionnement pour la mettre en place »**⁵¹⁵. De fait, le budget actuellement disponible ne permet pas d'offrir 60 heures de formation à toutes les assistantes maternelles. Le service Santé – Prévention a bien pour ambition de leur faire suivre la formation de base dès leur première année d'exercice, mais en 1995 seules 28% des assistantes maternelles l'avaient suivie. Pour la formation complémentaire de 40 heures, ce taux chute à 5% seulement⁵¹⁶.

Somme toute, la réforme de 1992 aurait dû permettre au service Santé Prévention de pouvoir contrôler une part plus importante des modes de garde individuels, grâce au mouvement de régularisation qu'elle a engendré, et de les encadrer plus fortement encore, grâce aux nouvelles mesures prises en matière de formation. Cependant, le budget alloué à ce service n'a pas été augmenté. Avec des moyens équivalents, il a dû assurer des missions accrues sur un nombre d'assistantes maternelles nettement plus important que par le passé. Par un effet pervers, la réforme de 1992 a donc conduit à l'inverse de ce que l'on aurait pu supposer : un certain relâchement du contrôle et de l'encadrement des assistantes maternelles.

2.2 Une relative dé-spécialisation de l'institution de tutelle des assistantes maternelles

Ce relâchement aurait même pu être accentué de par les évolutions consécutives aux lois de décentralisation. Ces dernières ont en effet transféré la responsabilité de la Protection Maternelle et Infantile, et donc de l'encadrement des modes de garde aux Conseils Généraux. Or dans le Rhône, ce changement de statut s'est accompagné d'une transformation de l'organisation territoriale du service de PMI et de sa fusion dans un service aux missions bien plus vastes : le service Santé – Prévention. L'encadrement des modes de garde et notamment des assistantes maternelles n'est plus réalisé désormais par une structure spécialisée dans la petite enfance, mais par un service polyvalent. De fait, ce glissement du spécialiste au généraliste pourrait faire craindre, à terme, une perte ou un affaiblissement des compétences en matière de petite enfance d'une part et de contrôle des modes de garde d'autre part.

⁵¹⁵ Dr Honegger – Service Santé - Prévention.

⁵¹⁶ Source : Service Santé - Prévention du Rhône, 1998.

Avant les lois de décentralisation, les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) étaient intégrés aux Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS). Depuis leur création, en 1945⁵¹⁷, leurs missions consistaient dans le suivi médical des enfants de moins de 6 ans et des femmes enceintes, la planification familiale et le contrôle des différents modes de garde.

En 1970, les PMI étaient encore des structures extrêmement légères. Celle du Rhône n'employait que deux médecins titulaires et ses missions étaient assurées pour l'essentiel par des médecins vacataires. En 1975, les PMI commencèrent à se structurer davantage. Sous l'impulsion de l'Etat et plus particulièrement de la ministre de la Santé de l'époque, Mme Simone Veil, un grand nombre de médecins titulaires fut embauché. Dans le Rhône, quinze médecins furent ainsi recrutés dans le service central. Dans le même temps, l'organisation territoriale de ces services fut modifiée. Au sein de chaque département, des circonscriptions d'action sanitaire et sociale furent créées et dans chacune d'elles fut ouvert au moins un bureau local de la Protection Maternelle et Infantile⁵¹⁸. Dans ces derniers, les consultations étaient assurées par des médecins le plus souvent encore et toujours vacataires.

En 1983, avec les lois de décentralisation⁵¹⁹, la PMI passa légalement de la tutelle de la DDASS à celle du Conseil Général⁵²⁰. Cependant, durant plusieurs années, celle du Rhône est restée dans les faits rattachée à la DDASS : le Conseil Général se bornant à nommer son directeur et à valider les dossiers. Ce n'est qu'en 1990, que le service fut réellement assimilé à l'administration départementale. Il fut alors intégré dans un grand service Santé- Prévention qui a en charge, outre les missions traditionnelles de la PMI, d'autres responsabilités sanitaires dévolues aux départements, comme la vaccination de l'ensemble de la population, la lutte contre le tabagisme, la prévention de certains cancers, les personnes âgées ou encore les personnes dépendantes.

Les missions traditionnelles de la PMI ne sont donc pas abandonnées. Elles se retrouvent dans ce nouveau service, mais cette intégration dans une entité aux responsabilités nettement plus larges n'a pas été sans conséquence en terme de compétences professionnelles et d'organisation territoriale. Les circonscriptions d'action sanitaire et sociale ont été dissoutes. Dans chaque canton⁵²¹, une unité territoriale a été créée. Dans chacune de ces dernières, une maison du département (MDR) a été ouverte, voire plusieurs dans les cantons les plus peuplés (une principale et des secondaires)⁵²². Dans les MDR principales sont représentées l'ensemble des services du Conseil Général,

⁵¹⁷ Loi du 2 novembre 1945.

⁵¹⁸ PMI du Rhône, 1982 et 1983.

⁵¹⁹ Loi n°83-663 du 22/07/1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

⁵²⁰ Pour une présentation globale des évolutions induite par les lois de décentralisation sur la PMI voir, Mille S., 1985.

⁵²¹ Sauf sur Lyon, où le découpage par arrondissement a été conservé et sur Villeurbanne et Vénissieux où le découpage communal a été préféré.

alors que dans les MDR secondaires on ne trouve que quelques-uns de ces services seulement. Dans chaque MDR⁵²³, le service santé prévention est représenté par un médecin et une infirmière (titulaires ou vacataires) ainsi que par une assistante sociale. Ce sont eux qui ont concrètement en charge de mener à bien les missions du service Santé - Prévention : vaccination, lutte contre le tabagisme, dépistage de certains cancers, consultation des femmes enceintes et des enfants, agrément et contrôle des assistantes maternelles, suivi des établissements de garde, etc.

A la différence des anciennes consultations de PMI, ces antennes locales du service Santé – Prévention sont donc polyvalentes et nous percevons ici l'incidence que cela peut avoir en terme de compétence. En effet, le personnel médical et paramédical ne doit plus maintenant être spécialisé dans la petite enfance, mais doit être capable de répondre aux demandes de l'ensemble des populations susceptibles de se rendre dans ces MDR : enfants, adolescent, adultes, personnes âgées, femmes enceintes, handicapés. La transformation des bureaux de PMI en antennes du service Santé - Prévention implique, en somme, une substitution des médecins et infirmières spécialisées dans la petite enfance par des médecins et des infirmières généralistes. Certes, cette transformation n'est pas instantanée mais elle pourrait être relativement rapide du fait que les consultations sont généralement effectuées par des vacataires.

Cette évolution pourrait également affecter le corps des médecins titulaires. Depuis 1992, en effet, le titre de médecin de PMI a été supprimé et remplacé par celui de médecin de la fonction publique territoriale. Ce changement de titre signifie en fait, que les nouveaux médecins titulaires n'ont plus nécessairement besoin d'être spécialisés ou de se spécialiser par la suite en matière d'enfants en bas âges et de femmes enceintes ; toute la question étant de savoir si cette disposition implique que tous les nouveaux médecins auront et devront conserver un profil de généraliste ou si les Conseils Généraux recruteront des spécialistes de différents domaines afin de coordonner l'action départementale vers les différents publics dont ils ont la charge. Le département du Rhône, pour sa part, semble avoir opté pour la seconde solution et **« des médecins spécialisés en gériatrie [par exemple] devraient être recrutés pour s'occuper des actions envers les personnes âgées »**⁵²⁴.

A ce jour même si le service Santé – Prévention conserve dans ses bureaux centraux quelques spécialistes de la petite enfance, il s'avère cependant que l'évolution en cours sur le terrain et en l'occurrence dans les antennes des MDR est bien celle d'une transformation d'un service spécialisé en service polyvalent. Ce glissement d'importance, auquel s'ajoutent les questions de surcroît de travail avec des budgets et des moyens humains équivalents, pourrait faire craindre, en définitive, un affaiblissement des capacités du Conseil Général à contrôler, à encadrer et à former réellement les

⁵²² Dans le canton de Limonest par exemple, la MDR principale a été ouverte à Ecully et deux autres secondaires à Limonest et Champagne-au-Mont-d'Or.

⁵²³ 188 Maisons du département avaient été ouvertes sur le département du Rhône en 1997.

⁵²⁴ Dr Dubouchet – Service Santé - Prévention du Rhône.

assistantes maternelles. Ce faisant, une aggravation des disparités au niveau de la qualité de l'accueil des enfants entre garde individuelle et garde collective risque aussi de se produire.

2.3 Les autres formes d'encadrement des assistantes maternelles

Ce n'est pourtant pas ce qui s'est produit. Les assistantes maternelles sont encadrées aujourd'hui comme jamais et si des différences très importantes demeurent entre garde individuelle et garde collective, la tendance n'est cependant pas à l'aggravation de ces écarts. Elle est plutôt à l'inverse même si soulignons-le encore, beaucoup reste à faire.

La loi confie aux seuls départements le soin d'agréer, de contrôler et de former les assistantes maternelles. Elle prévoit également les procédures, qui doivent être employées pour mener à bien ces missions. Mais parallèlement à ces prescriptions légales, d'autres acteurs (les municipalités et les Caisses d'Allocations Familiales) sont susceptibles d'encadrer les assistantes maternelles et cela à l'aide d'autres outils : les crèches familiales et, plus récemment, les relais assistantes maternelles. Cet encadrement facultatif est longtemps resté marginal, mais il tend depuis les années 1990 à se développer et à se renforcer.

2.3.1 L'échec relatif des crèches familiales

La conception des crèches familiales est issue d'une expérience menée à Sarcelles (région parisienne) en 1959 par la Caisse d'Allocations Familiales et avec l'autorisation du ministère de la Santé⁵²⁵. Face à la pénurie de places en crèche collective, l'idée est née de créer des structures qui encadreraient les assistantes maternelles⁵²⁶ et qui proposeraient, in fine, une qualité de service relativement proche des établissements collectifs. L'utilisation du terme de crèche n'est donc pas anodine. Il transcrit une volonté explicite de rapprocher qualitativement la garde individuelle de la garde collective.

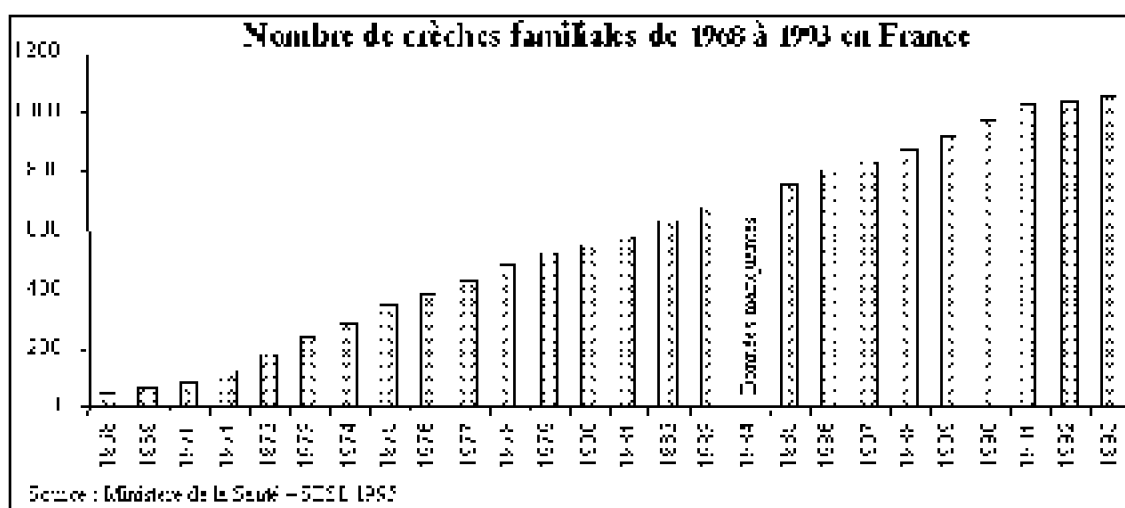
Comme une crèche collective, une crèche familiale garde des enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y pas de relation financière directe entre les personnes qui gardent les enfants et les familles. Les assistantes maternelles sont employées par la structure et les parents règlent le montant de la garde à cette dernière. La contribution financière des familles ne correspond pas au coût réel du service (salaire de l'assistante et frais de fonctionnement de la crèche familiale), mais est calculée en fonction d'un barème plus ou moins similaire à ceux en vigueur dans les structures collectives. Comme pour ces dernières, la Caisse d'Allocations Familiales participe au financement des crèches familiales en leur versant notamment une prestation de service. Enfin, les crèches collectives et les crèches familiales sont toutes deux dirigées par une infirmière puéricultrice qui a pour mission de contrôler et d'encadrer le personnel qui garde les enfants : dans un cas, les auxiliaires puéricultrices et les éducatrices jeunes enfants, dans l'autre, les assistantes maternelles⁵²⁷. A la différence d'une crèche

⁵²⁵ P. 29, Ministère de l'Équipement, 1976.

⁵²⁶ Les assistantes maternelles employées par une crèche familiale ont été dénommées gardiennes d'enfant jusqu'à la loi de 1977.

collective, toutefois, dans une crèche familiale les enfants ne sont pas gardés ensemble, mais individuellement au domicile des assistantes maternelles. En terme d'infrastructure, une crèche familiale se résume donc à un simple bureau dans lequel travaille la puéricultrice, voire à un local où sont stockés des jouets et du matériel pédagogique prêtés occasionnellement aux différentes assistantes maternelles. Ceci a une incidence très nette au plan financier, puisque le coût d'investissement d'une crèche familiale est de l'ordre de 15% de celui d'une structure collective ; le coût de fonctionnement supporté par le gestionnaire de 60% seulement⁵²⁸.

La première expérience menée à Sarcelle fut considérée comme un succès par ses promoteurs et, dès 1962, la CAF de la région parisienne ouvrit d'autres structures de *placements familiaux en externat*, selon la terminologie initialement en vigueur. Très rapidement (graphique ci-dessous), d'autres établissements de ce type seront créés sur l'ensemble du pays et en 1971, la France en comptait déjà 125, qui regroupaient un total de 5.026 assistantes maternelles et de 7.678 enfants⁵²⁹.



Graphique 69 : Nombre de crèches familiales de 1968 à 1993 en France.

Ce nouveau type d'établissements prenant une certaine importance, un arrêté ministériel les reconnaîtra en 1971⁵³⁰. Ce premier texte ne modifiait pas l'optique dans laquelle ils avaient été créés. Il la renforça même, car ces structures furent non seulement reconnues mais aussi placées sur le même plan que les crèches collectives. C'est d'ailleurs pourquoi il leur fut officiellement attribué le titre de crèche.

L'arrêté de 1971 posa le principe de deux types d'établissements de garde permanente (les crèches collectives et les crèches familiales), l'un et l'autre étant assujettis à des normes similaires en matière d'encadrement. Dans les deux cas, la

⁵²⁷ Elles doivent toujours par ailleurs, être agréées par les services de la PMI.

⁵²⁸ P. 350-351, Norvez A., 1990.

⁵²⁹ P.26, Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, 1973.

⁵³⁰ Arrêté du 22/10/1971.

directrice devait être obligatoirement une infirmière puéricultrice diplômée d'Etat. Dans les deux cas, son rôle était de surveiller les conditions d'accueil des enfants et d'organiser une prévention médicale et psychologique. Dans les deux cas, enfin, le taux d'encadrement était limité à une infirmière puéricultrice pour 40 enfants maximum. Ce texte ministériel cherchait donc clairement à rapprocher les conditions d'accueil des enfants en garde individuelle et en garde collective.

Après sa parution, le rythme de développement des crèches familiales s'accéléra (graphique ci-dessus). De plus en plus de municipalités et d'associations en ouvriront sur toute la France. Pour accélérer encore cet essor et pour faire en sorte qu'une part croissante des enfants placés auprès d'assistantes maternelles le soient dans le cadre de crèches familiales, un nouvel arrêté fut promulgué le 5 novembre 1975. Désormais le taux d'encadrement dans les crèches familiales ne sera plus d'une infirmière puéricultrice pour 40 enfants, mais pour 40 assistantes maternelles. La nuance est d'importance, puisqu'en 1975 les assistantes maternelles des crèches familiales gardaient en moyenne 1,52 enfants chacune⁵³¹. Cette réforme pouvait permettre, en conséquence, une augmentation substantielle du nombre d'assistantes maternelles et donc d'enfants placés sous la surveillance des crèches familiales, mais elle n'eut pas tout l'effet espéré. Le développement des crèches familiales et du nombre d'assistantes maternelles ainsi que d'enfants placés sous leur responsabilité resta sensiblement similaire aux années précédentes.

Cette réforme impliquait en revanche une charge de travail supplémentaire pour les puéricultrices. Plus d'assistantes maternelles et d'enfants à gérer signifiaient inévitablement plus de travail administratif et d'autant moins de temps pour assurer le contrôle et l'encadrement des unes et la surveillance des autres. Ce texte peut donc être considéré comme un recul par rapport au précédent et, plus globalement, comme un renoncement partiel à homogénéiser les conditions d'accueil entre garde individuelle et garde collective.

Les crèches familiales ont continué néanmoins à se développer jusqu'en 1992, date à laquelle elles encadraient 19,64% du nombre total d'assistantes maternelles de ce pays⁵³². Depuis lors, leur croissance a été stoppée. L'instauration du tiers-payant sur l'AFEAMA majorée⁵³³ les a en effet durement concurrencées. Les parents qui vont dans une crèche familiale ne bénéficient pas de cette allocation. Leur participation financière à la structure est calculée en fonction de leur quotient familial et est donc proportionnelle à leur revenu. Or l'AFEAMA majorée est attribuée pour sa part sans condition de ressource, mais à l'unique condition d'employer une assistante maternelle agréée libérale.

De fait, **« il y a rapidement un effet de seuil, où il n'est plus intéressant économiquement d'aller dans une crèche familiale. Dès lors qu'il y a deux salaires**

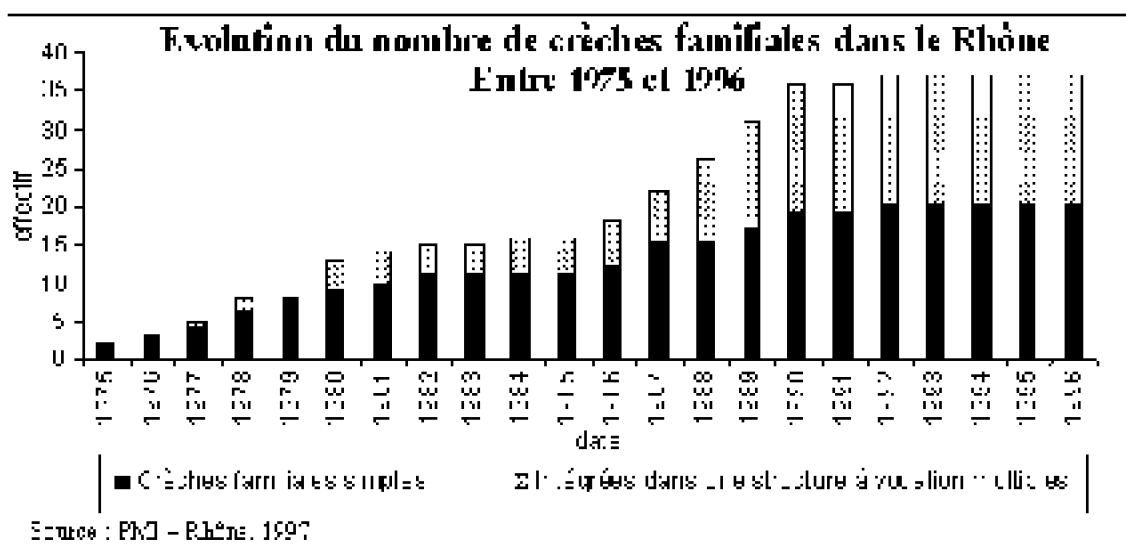
⁵³¹ P. 103, Ministère de la Santé et de la Famille, 1978.

⁵³² P. 159, Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, 1995.

⁵³³ Aide aux Familles pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (exonération de charges sociales) majorée d'une allocation supplémentaire. Se reporter au chapitre 6.

même moyens dans le ménage, il est plus rentable d'engager une assistante maternelle libérale »⁵³⁴.

Dans le Rhône, l'essor de l'AFEAMA majorée et de l'effet de seuil qu'il produit, a eu des conséquences très importantes. En 1996, ce département comptait 39 crèches familiales, dont 17 intégrées dans un équipement mixte. Comme le montre le graphique ci-dessous, leur développement est stoppé depuis le début des années 1990. En outre, les entretiens, que nous avons pu réaliser, nous ont appris que leurs listes d'attente se sont fortement résorbées, alors qu'elles étaient autrefois aussi importantes que celles des crèches collectives. Nombre de crèches familiales ont désormais un taux de fréquentation relativement faible, ce qui les a parfois obligées à réduire leur capacité d'accueil ; cette mesure signifiant concrètement le licenciement d'assistantes maternelles⁵³⁵. Quelques établissements ont même dû être fermés⁵³⁶.



Graphique 70 : Evolution du nombre de crèches familiales dans le Rhône entre 1975 et 1996.

Somme toute, pour les acteurs de la petite enfance, la concurrence de l'AFEAMA majorée est aujourd'hui telle que **« dans sa forme traditionnelle, les crèches familiales sont des structures en voie de disparition »**⁵³⁷. Certaines pourront peut-être se maintenir mais à la condition, semble-t-il, qu'elles recentrent leurs activités sur des besoins qui ne sont toujours pas pris en charge correctement par les autres modes de garde. C'est cette reconversion qu'a tenté, avec un certain succès, une crèche familiale

⁵³⁴ Dr Dubouchet – Service Santé – Prévention du Rhône.

⁵³⁵ Cas à Villefranche par exemple, où la capacité d'accueil de la crèche familiale a été abaissée en 1996 de 70 à 40 enfants seulement (source : Mme Bazaïa – responsable du service petite enfance et personnes âgées à la mairie de Villefranche et Mme Fargeix, Responsable du service social et scolaire au district urbain de Villefranche).

⁵³⁶ La crèche familiale de Cours-la-Ville a par exemple été fermée et remplacée par un relais assistantes maternelles.

⁵³⁷ Dr Dubouchet – Service Santé – Prévention du Rhône.

de Villeurbanne (*Pierrot s'en va t'en garde*). Cette dernière s'est ouverte à des formes d'accueils particuliers (prise en charge d'enfants en urgence, la garde à temps partiel incluant le repas de midi, etc.) et a pu ainsi améliorer son taux de fréquentation et, à travers cela, sa situation financière⁵³⁸.

2.3.2 Les Relais Assistantes Maternelles : nouvelle forme d'encadrement de la garde individuelle

La concurrence de l'AFEAMA majorée et du système du tiers-payant a provoqué le déclin des crèches familiales. Mais ce retournement subit de tendance ne signifie pas la fin de toute tentative d'homogénéisation des conditions d'accueil entre garde individuelle et garde collective. Un nouveau type de structures, ayant elles aussi pour vocation d'encadrer les assistantes maternelles, s'est développé ces dernières années. Il s'agit des relais assistantes maternelles.

Ces établissements ont été créés sur l'initiative de la CNAF en 1989, avant que les crèches familiales ne rencontrent certaines difficultés. Son objectif initial n'était donc pas de pallier aux problèmes de ces équipements, mais de rééquilibrer l'intervention de la Caisse par rapport à la garde individuelle. La CNAF avaient le sentiment justifié de concentrer ses efforts financiers sur une partie seulement des enfants gardés ; ceux qui l'étaient dans le cadre de structures : crèches collectives ou familiales, haltes-garderies, etc. Or, l'immense majorité était accueillie par des assistantes maternelles libérales, déclarées ou non, et ne bénéficiait que d'une portion mineure des financements destinés à l'accueil des enfants. La volonté de la CNAF était donc de mieux répartir ses aides entre les différentes formes de garde et d'accroître l'encadrement des assistantes maternelles, nonobstant celles employées par les crèches familiales⁵³⁹.

A la différence de ces dernières, les relais ne sont pas des structures de garde, mais un service destiné à réguler le marché de la garde individuelle (tarification, mise en rapport de l'offre et de la demande) et améliorer l'accueil des enfants chez les assistantes maternelles (formation). Quatre missions principales leurs sont assignées :

- ***« favoriser la rencontre et les échanges des assistantes maternelles, des enfants accueillis et des parents et le décroisement entre les divers modes d'accueil au plan local,***

- ***organiser l'information des assistantes maternelles par le recensement de l'offre et de la demande d'accueil, l'aide aux parents dans leur fonction d'employeur, l'information des assistantes maternelles sur leur statut, la recherche d'une régulation de la tarification locale,***

⁵³⁸ Dr Dubouchet – Service Santé – Prévention du Rhône.

⁵³⁹ Mme Rosnoble – CAF de Lyon.

entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,

susciter et promouvoir la formation des assistantes maternelles »⁵⁴⁰.

A la différence des crèches familiales, les parents restent employeurs des assistantes maternelles et continuent à percevoir l'AFEAMA majorée. En adhérant à un relais, ils peuvent en outre percevoir une allocation complémentaire destinée à éliminer les effets de seuil entre crèche familiale et assistante maternelle libérale. Cette allocation, dite allocation différentielle, est égale à la différence entre le coût d'une assistante maternelle libérale, après déduction des aides versées par la CAF (AFEAMA majorée) et la somme que les parents payeraient dans une crèche familiale où leur contribution est proportionnelle à leurs revenus. De fait, cette disposition ôte tout intérêt financier aux crèches familiales, même pour les familles aux ressources limitées. Ceci a contribué d'autant à mettre ces établissements en difficulté.

La participation aux relais repose sur une adhésion volontaire des parents et des assistantes maternelles. Cette adhésion se matérialise parfois par une cotisation financière (dans tous les cas modique), mais elle passe davantage par l'acceptation pleine et entière du fonctionnement du relais et, en l'occurrence, par la participation aux activités de formation et d'information prévues pour les assistantes maternelles et aux animations collectives destinées aux enfants. Au plan physique, un relais est une structure relativement légère généralement composée d'un bureau pour le personnel permanent, d'une salle de réunion pour regrouper les assistantes maternelles et d'une salle de jeu destinée aux enfants lors des animations. Au plan organisationnel, il est dirigé par une animatrice, secondée selon l'importance de la structure par d'autres permanents. Cette animatrice n'a aucun pouvoir hiérarchique sur les assistantes maternelles adhérentes et, encore moins bien sûr, sur les familles. Elle a uniquement pour mission de mettre en rapport l'offre et la demande et d'organiser des réunions d'information pour les parents et pour les assistantes maternelles, des stages de formation pour ces dernières et des temps collectifs pour les enfants gardés où pourront intervenir, selon les besoins, des conteurs, des psychologues, des psychomotriciens ou encore des éducatrices jeunes enfants.

Au niveau financier, enfin, les relais fonctionnent grâce à des subventions versées par la CAF et par les mairies. Avec la prestation de service relais assistantes maternelles, la Caisse locale prend à sa charge 40% des coûts de fonctionnement hors allocation différentielle et dans une limite de 222.993 F par an en 1995⁵⁴¹. La mairie complète le budget en versant une subvention d'équilibre.

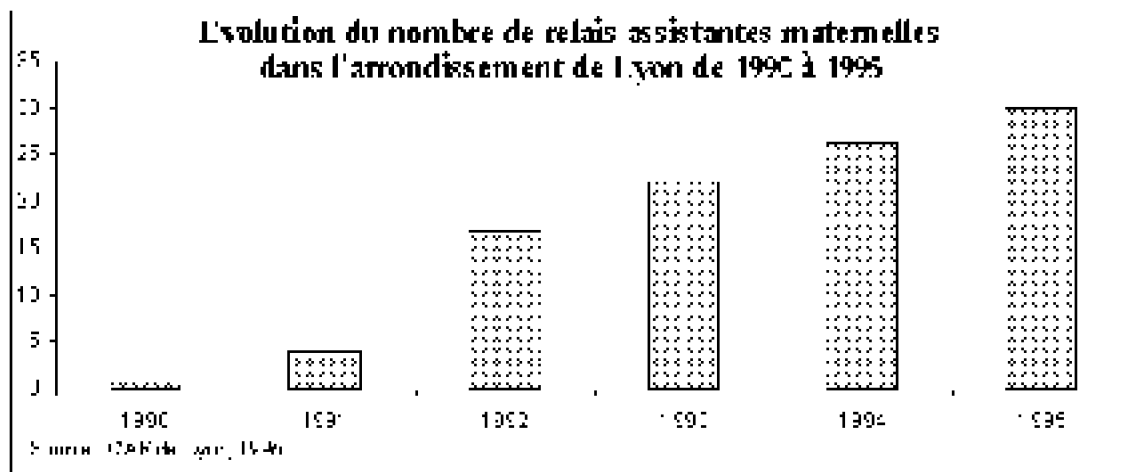
Pour cette dernière, la formule des relais assistantes maternelles est beaucoup plus intéressante financièrement, que celle des crèches familiales. Le coût de revient par an et par enfant du système de la CAF, des relais et des crèches familiales est de 638,75 F, 282,67 F et 675 F respectivement. Le coût de revient du système des relais est donc inférieur à celui des crèches familiales⁵⁴², car les

⁵⁴⁰ CIRCULAIRE N° 150 du 15/05/95 de la CAF de Lyon, 1995-b.

⁵⁴¹ APER, 1995-b.

⁵⁴² P. 26, CAF de Lyon, 1996-a.

salaires des assistantes maternelles sont directement pris en charge par les parents et par la CAF, via l'AFEAMA majorée. **« De ce fait, il est possible d'implanter un relais sur une commune de taille moyenne, alors que le coût de mise en oeuvre d'une crèche familiale peut être considéré comme dissuasif pour des budgets municipaux limités des petites communes »**⁵⁴³.

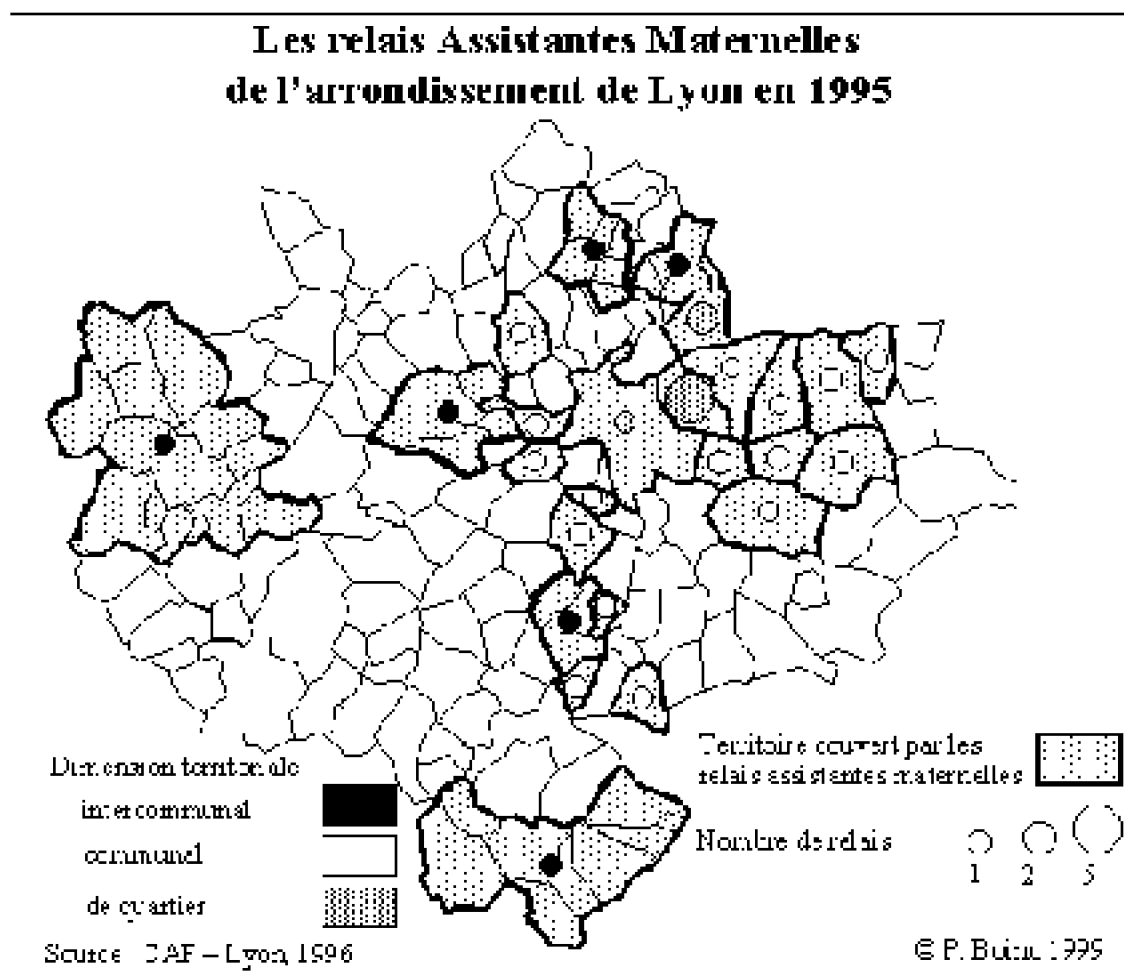


Graphique 71 : Evolution du nombre de relais assistantes maternelles dans l'arrondissement de Lyon de 1990 à 1995.

Une enquête réalisée par la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon en 1995 nous permet de préciser le fonctionnement et les réalisations des relais dans cet arrondissement. Il apparaît en premier lieu, que leur nombre a fortement augmenté au début des années 1990 (graphique ci-dessus), mais depuis 1993 le rythme de croissance n'est plus que de 4 ou 5 nouveaux établissements par an. Ce ralentissement apparent ne traduit pourtant pas un essoufflement du dispositif. L'essor très important en début de période a été provoqué par l'ouverture simultanée de 7 relais de quartier dans deux communes seulement (5 à Villeurbanne, 2 à Rillieux). Ramené en terme de nouveaux territoires touchés, le développement de ces structures est en fait relativement constant depuis 1992.

En 1995 (carte ci-dessous), trente relais existaient dans l'arrondissement. Ils couvraient 58 communes et un arrondissement de Lyon (le 9^e arrondissement). Comme pour les contrats enfance, la couverture territoriale est beaucoup plus importante dans l'agglomération lyonnaise, que dans les secteurs périphériques. Mais comme pour les contrats enfance, il s'avère que de nouveaux relais tendent à se créer en zone rurale, quitte à prendre une dimension intercommunale. Le fait que la CAF soit à l'origine de ces structures n'est évidemment pas étranger à leur géographie, ni à leur structuration intercommunale sur les secteurs ruraux ou périurbains. La Caisse a clairement comme stratégie de couvrir en premier lieu les zones les plus fortement peuplées, puis en second lieu les secteurs où la population enfantine est moins nombreuse. Dans ce dernier cas, elle favorise tant que faire se peut les coopérations intercommunales, afin de rentabiliser les infrastructures⁵⁴⁴.

⁵⁴³ p. 27, CAF de Lyon, 1996-a.

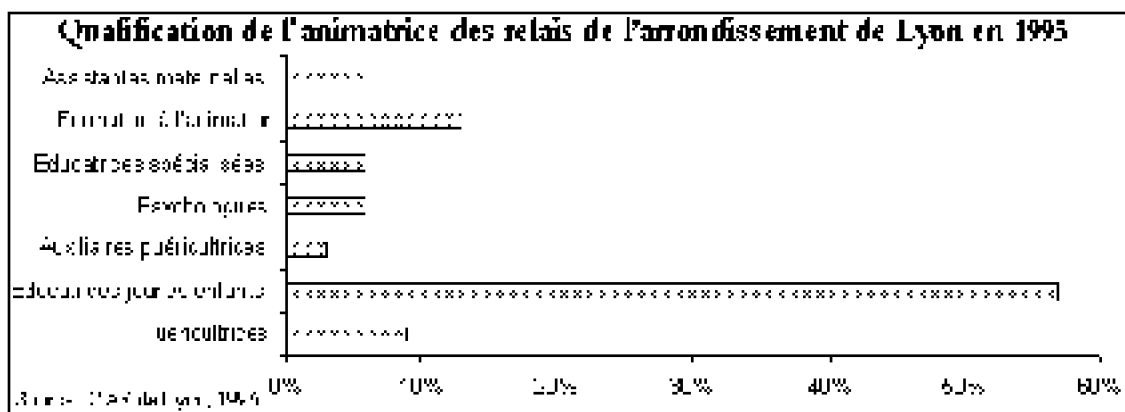


Carte 58 : Les relais Assistantes Maternelles de l'arrondissement de Lyon en 1995.

Dans plus des deux tiers des cas (graphique ci-dessous), ces relais sont dirigés par une professionnelle de la petite enfance, généralement une éducatrice jeunes enfants, plus rarement une puéricultrice. Il est à noter qu'une part substantielle de ces animatrices a une formation initiale qui n'est pas directement liée à ce champ (éducatrices spécialisées, assistantes sociales, animatrices socioculturelles, etc.). Toutefois plus de 80% d'entre elles ont suivi une formation lors de leur embauche, soit d'adaptation au poste (46,87% des animatrices en poste en 1996), soit complémentaire (34,38%)⁵⁴⁵.

⁵⁴⁴ Mme Rosnoblet – CAF de Lyon.

⁵⁴⁵ CAF de Lyon, 1996-b.



Graphique 72 : Qualification de l'animatrice des relais de l'arrondissement de Lyon en 1995.

En un an, ces trente structures ont répondu à 35.841 demandes d'information, 42,47% d'entre elles émanant de familles, 39,88% d'assistantes maternelles, le reste d'institutions ou de nourrices non déclarées. Ces questions portaient par ordre décroissant d'importance sur les différentes possibilités d'accueil des enfants dans le secteur couvert par le relais, sur des renseignements d'ordre administratifs (déclaration à l'URSSAF, AFEAMA, etc.) et juridiques (contrats de travail des assistantes maternelles), sur la gestion de conflits entre parents et assistantes maternelles et enfin, sur la formation de ces dernières. Outre ces demandes individuelles, les relais ont également tenu 219 réunions d'information collective avec les assistantes maternelles, 12 avec les parents et 184 avec les parents et les assistantes maternelles. Ils ont aussi organisé 3.495 accueils collectifs d'enfants, soit une moyenne 10 animations pédagogiques par mois et par relais (pique-niques, fêtes de Noël, carnaval, d'été, spectacles, sorties diverses, contes, etc.). Ils ont, enfin, mis en place 69 stages de formation, qui ont été suivis par 667 assistantes maternelles différentes. Somme toute, sur l'ensemble du territoire couvert par les relais, 35,56% des assistantes maternelles agréées (soit 1.084 sur un total de 3.048) étaient adhérentes à l'une ou l'autre de ces structures, ce qui montre l'importante capacité d'encadrement de ce système pourtant basé sur le volontariat.

Le coup d'arrêt porté au développement des crèches familiales n'a donc pas provoqué un affaiblissement des possibilités d'encadrement de la garde individuelle. L'idée d'un contrôle et d'une formation continues des assistantes maternelles, imaginée à la fin des années 1950, a été reprise et reformulée dans le système des relais, ce qui a permis de pérenniser cette action et même de l'amplifier. Sur les territoires où ils sont implantés, les relais assistantes maternelles structurent d'ores et déjà une part substantiellement plus importante de la garde individuelle que ne le faisaient et ne le font toujours les crèches familiales.

Conclusion de section

Alors qu'à l'orée des années 1960, l'essentiel de la garde individuelle s'effectuait en dehors de tout encadrement, de toute surveillance et de toute formation, nous pouvons estimer qu'en 1996 plus de 80% des enfants gardés dans ce secteur le sont par des

assistantes maternelles agréées⁵⁴⁶. Même si les services du Conseil Général ne peuvent pas toutes les former comme le voudrait la loi et même si son contrôle est relativement moins important sur chacune d'elle que durant les années 1980, sa surveillance s'exerce cependant aujourd'hui sur la majeure partie d'entre elles. Il s'avère, en outre, que plus du quart de ces assistantes maternelles sont désormais encadrées et formées en continu soit par des crèches familiales (15,31% du total des assistantes maternelles agréées), soit par des relais (11,03%).

Ce dernier système, en cours de développement, tend à se substituer aux crèches familiales dont l'essor et même la pérennité semblent compromis dans le cadre actuel des aides de la CAF. Sous le strict angle de l'encadrement de la garde individuelle, ce nouveau type de service est très loin d'être en recul par rapport au précédent, puisque dans les secteurs où les relais sont implantés, ils regroupent plus du tiers des assistantes maternelles et même quelques nourrices non déclarées.

L'essor de ces nouvelles structures révèle, enfin, l'irruption d'un nouvel acteur dans le champ de la garde individuelle et plus particulièrement de son contrôle : la Caisse d'Allocations Familiales.

Ceci aurait pu poser des problèmes de compétence avec l'institution légale en la matière : le service Santé – Prévention du Conseil Général mais un accord a toutefois été conclu⁵⁴⁷ afin d'éclaircir la répartition des tâches entre l'une et l'autre institution, entre la formation et l'encadrement des relais et celui du service de PMI. **« On a cadré le rôle des relais avec la CAF, grâce à un travail de concertation mené dans le cadre du COPER. Ceci a permis de définir les responsabilités de chacun. Quant il y a un problème au niveau de l'agrément, c'est du ressort de la PMI ; pour la gestion des petits conflits, c'est le relais. (...) Pour la formation initiale légale, c'est la PMI, pour la formation continue, c'est le relais. (...) Pour l'instant, ce partage des tâches se passe plutôt bien (...). Les relais soulagent les puéricultrices de la PMI, qui sont débordées par l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles agréées »**⁵⁴⁸.

3. Une nouvelle forme de régulation urbaine sur un champ limité

Depuis les années 1970, les rôles ont été largement redistribués entre les différents acteurs de la petite enfance. Sur l'ensemble du territoire national, se sont formés des systèmes d'acteurs complexes ayant en charge au niveau communal la promotion des modes de garde et au niveau départemental leur encadrement. Dans le département du Rhône, nous assistons de plus à la mise en place d'un véritable système de régulation à cette même échelle départementale, visant à anticiper sur la demande et à adapter l'offre aux nécessités du fonctionnement urbain. Cette régulation a ceci de particulier qu'elle résulte comme pour la promotion et l'encadrement des modes de garde, de

⁵⁴⁶ APER, 1997-a.

⁵⁴⁷ COPER, 1996.

⁵⁴⁸ Dr Dubouchet – Service Santé – Prévention du Rhône.

systèmes d'acteurs associant des collectivités locales et les Caisses d'Allocations Familiales. Comme dans les autres domaines, les Caisses prédominent nettement, sans que l'on puisse toutefois réduire la régulation à ce seul acteur.

Ce système de régulation supra-local s'est formalisé avec la mise en place de deux structures : le Conseil (COPER) et l'Atelier pour la Petite Enfance du Rhône (APER). Créés en octobre 1985, le COPER et l'APER sont le fruit d'une longue genèse qui débuta en 1977. Au cours de cette période, l'idée d'une coopération inter-institutionnelle entre les acteurs supra-locaux de la petite enfance (Conseil Général, Caisses d'Allocations Familiales, Education Nationale, Fédération des Centres Sociaux, Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) initialement portée par quelques professionnels de terrain sera peu à peu reprise par les institutions elles-mêmes. Le champ de cette coopération s'ouvrira également, passant de la seule formation des assistantes maternelles à celui de la régulation de l'ensemble des modes de garde sur l'ensemble du département.

3.1 De la formation des assistantes maternelles à la régulation des modes de garde

La genèse du COPER et de l'APER débute avec la loi du 17 mai 1977, qui donna aux nourrices un premier statut professionnel, ainsi qu'un droit à la formation. C'est ce dernier point qui amena différentes institutions à se concerter pour la première fois afin d'envisager la mise en place concrète de ce nouveau droit à la qualification professionnelle.

3.1.1 Le temps des rencontres : les premières formations pour assistantes maternelles (1977)

La loi du 17 mai 1977⁵⁴⁹ chercha à réformer en profondeur la garde individuelle. Elle mit l'accent sur la nécessité d'améliorer et de garantir la qualité de l'accueil des enfants par celles que l'on appelait encore les nourrices ou les gardiennes. Alors qu'elles n'étaient jugées jusqu'alors que sur leurs capacités à garantir la sécurité de l'enfant et à le mater en lieu et place de sa mère, le législateur voulut qu'elles aient également des compétences pédagogiques, afin d'être en mesure de favoriser l'épanouissement et le développement psychique et moteur des enfants. Il s'agissait, en d'autres termes, de professionnaliser cette activité pour la rapprocher des normes et objectifs en vigueur dans la garde collective.

Cette volonté s'est traduite par un renforcement des critères d'agrément et du contrôle des assistantes maternelles, ainsi que par la volonté de promouvoir leur formation professionnelle. Cette réforme stipula que les services de la Protection Maternelle et Infantile, qui étaient encore rattachées à la DDASS, pouvaient désormais organiser des actions de formation, afin d'aider les assistantes maternelles dans leur tâche éducative. Comme le souligne le Dr Honegger, il ne s'agissait pas toutefois d'une obligation. Les services de PMI y étaient seulement invités et non contraints. En outre, le

⁵⁴⁹ Loi n°77.505 du 17 mai 1977 relative aux assistantes maternelles.

législateur n'avait défini ni le contenu, ni les modalités de ce droit à la formation. La question des objectifs, du financement, de la durée, du personnel affecté à cette nouvelle mission n'était pas envisagée.

Malgré ces imprécisions, des formations furent immédiatement mises en place et pas nécessairement d'ailleurs par les services de PMI. Dans le Rhône, ce fut le Centre Social d'Ecully et son directeur de l'époque M. X. Franc, qui lancèrent la première action en ce domaine. Ceci pourrait paraître surprenant car les Centres Sociaux n'étaient pas directement concernés par la loi de 1977. Ils ne possédaient pas de crèche familiale et n'employaient pas d'assistantes maternelles. Cependant, ils étaient sensibilisés à la question des modes de garde, car plusieurs d'entre eux étaient dotés de halte-garderie, comme celui d'Ecully par exemple. Ils n'étaient pas non plus étrangers aux questions de formation du personnel ayant en charge la petite enfance. La Fédération des Centres Sociaux venait, en effet, de signer un accord avec l'Ecole de Santé du Sud-Est pour que les employées de ses haltes-garderies puissent suivre une formation au diplôme d'Educatrice Jeunes Enfants avec maintien dans l'emploi. Enfin, certains Centres Sociaux avaient tissé des liens avec des assistantes maternelles. Des haltes-garderies intégrées dans des Centres Sociaux, comme celles d'Ecully, accueillaient quelques heures par mois des enfants placés auprès d'assistantes maternelles, à l'occasion d'action pédagogique et de socialisation.

C'est donc dans ce contexte de sensibilisation et de relations préexistantes, que le directeur du Centre Social d'Ecully s'intéressa à la formation des assistantes maternelles et qu'il voulut en mettre une en place dès la promulgation de la loi. Afin d'obtenir une aide méthodologique et pédagogique, M. X. Franc contacta le GRETA de la Sauvagère dans le IX^e arrondissement de Lyon, non loin d'Ecully, un organisme de l'Education Nationale spécialisé dans la formation professionnelle des adultes. Mme Louise Duprat y était employée comme formatrice. C'est elle qui reçut M. X. Franc et qui se proposa pour animer cette formation. Elle obtint sans difficulté l'autorisation de son institution de tutelle mais ce qui devait être une simple action circonstanciée et localisée se transforma rapidement en un ambitieux projet de recherche – action.

3.1.2 Le temps de la conception : la recherche – action sur les assistantes maternelles (1977-81)

L'idée de cette recherche - action fut prise et élaborée conjointement par M. X. Franc et Mme L. Duprat⁵⁵⁰. Une fois monté, ils présentèrent leur projet à leurs institutions de rattachement, qui acceptèrent de les soutenir. Leur dossier fut alors présenté au niveau national où il fut également retenu. Une convention fut signée, en définitive, entre les ministères de l'Education Nationale et de la santé, ainsi que la DDASS et la Fédération des Centres Sociaux du Rhône ; chacune de ces institutions pouvant avoir des intérêts particuliers à soutenir ce projet.

⁵⁵⁰ Mme Rat-Patron – Fédération des Centres Sociaux, Mme Lacrosat – Inspection Académique du Rhône, Dr Honegger – Service Santé - Prévention, M. X. Franc, ancien responsable de l'APER.

Pour le ministère de la Santé et la DDASS, cette recherche – action pouvait aider à éclaircir les objectifs et les modalités d'une formation des assistantes maternelles et contribuer d'autant à l'élaboration d'un programme cohérent sur l'ensemble du territoire⁵⁵¹.

Pour le ministère de l'Education Nationale, la mise en place d'une formation pour assistantes maternelles pouvait potentiellement nécessiter la formation de formateurs, domaine dans lequel l'Education Nationale avait et a toujours des compétences reconnues et un service spécialisé : le GRETA. Cette recherche – action pouvait donc leur fournir des pistes sur la nécessité ou non de prévoir à terme une formation pour formateurs d'assistantes maternelles et les contenus que cela pouvait recouvrir⁵⁵².

L'intérêt de la Fédération des Centres Sociaux à soutenir ce projet se situait, enfin, beaucoup plus dans l'ordre des enjeux stratégiques et politiques. Structure associative, elle s'envisageait comme une forme de représentation des familles ou, du moins, comme la seule forme intervenant directement dans le champ des modes de garde et ayant une vision globale de la situation. Par son soutien, elle souhaitait favoriser et hâter la formation des assistantes maternelles, voire si besoin influencer sur son contenu, pour qu'elle corresponde au mieux aux besoins des enfants et aux attentes des parents ou du moins à l'idée que la Fédération s'en faisait⁵⁵³.

Par delà leurs nuances, les motivations de ces différentes institutions à soutenir le projet de Mme L. Duprat et M. X. Franc, étaient, de fait, extrêmement centrées sur la question de la formation des assistantes maternelles en tant que telle. Méthode, contenu, personnel, tels étaient les sujets qui les intéressaient principalement. Or la recherche - action se proposait d'envisager cette formation non pas isolément mais dans ses interactions avec les autres modes de garde. Pour le directeur du Centre Social d'Ecully et pour la formatrice du GRETA, il s'agissait d'emblée d'intégrer la question particulière de la formation des assistantes maternelles, dans celle plus générale de l'organisation des différents systèmes de garde. Leur postulat fondateur était qu' **« à partir du moment où on forme les assistantes maternelles, cela veut dire qu'on les reconnaît en tant que mode de garde à part entière, qu'elles existent enfin au moins aux yeux des financeurs de ces formations et que leur position vis-à-vis des autres modes de garde doit être clarifiée »**⁵⁵⁴.

Leur hypothèse centrale était que **« le processus de professionnalisation des assistantes maternelles, auquel contribue implicitement toute institution, qui intervient sur l'organisation de la garde à domicile : la DDASS en valorisant l'agrément et en organisant des stages de formation, les collectivités locales en créant des crèches familiales, l'URSSAF en réclamant ses cotisations, etc., non seulement modifie la pratique des assistantes maternelles et leurs relations avec les parents, mais, à terme, remet aussi en cause le dispositif institutionnel actuel. En effet, l'école maternelle et les crèches s'appuient sans le savoir sur un ensemble**

⁵⁵¹ Dr Honegger, Service Santé - Prévention.

⁵⁵² Mme Lacrosat, Inspection Académique du Rhône.

⁵⁵³ Mme Rati-Latton, Fédération des Centres Sociaux.

⁵⁵⁴ M. X. Franc, Ancien responsable de l'APER.

d'assistantes maternelles : celles-ci jouent le rôle de volant de sécurité chargé d'assurer l'adéquation entre l'offre très rigide des équipements (le nombre de place est limité, les horaires, les jours d'ouverture sont fixés de manière unilatérale et ne sont pas négociables), et la demande très variable des parents. Le processus de professionnalisation exclut peu à peu cette fonction de régulation et la repousse aux marges; l'expérience des crèches familiales est à cet égard significative ».⁵⁵⁵

Sur le fond, les attentes des financeurs de cette recherche – action et les visées de ses deux promoteurs étaient donc sensiblement différentes, ce qui ne veut pas dire nécessairement contradictoires. Il existait également une seconde dissimilitude. Les institutions de tutelle appréhendaient essentiellement la formation des assistantes maternelles comme un apprentissage relativement classique nécessitant simplement de sérier les besoins, les niveaux initiaux et ceux à atteindre, d'établir des méthodes et de réfléchir au contenu des programmes. Pour L. Duprat et X. Franc, cependant, la formation des assistantes maternelles ne devait pas et ne pouvait pas être réduite à une stricte question pédagogique reposant uniquement sur une interaction entre maître et élève. Elle possédait, à leur sens, une importante dimension sociale et politique. Sa réussite reposait sur une collaboration étroite entre l'ensemble des acteurs qui intervenaient dans le champ de la petite enfance. Loin d'être le domaine réservé de tel ou tel organisme, les deux promoteurs de la recherche – action estimaient plus précisément encore que la formation des assistantes maternelles devait être organisée au plan local par des groupes réunissant le personnel de terrain de l'ensemble des institutions ayant à voir avec la petite enfance et que ces groupes devaient être placés sous la responsabilité des municipalités.

Dans la pratique, cette recherche – action fut conduite dans trois sites de l'agglomération lyonnaise (Meyzieu, Feyzin, la Duchère), choisis en fonction de la volonté des acteurs locaux notamment municipaux, à travailler sur ce thème. Dans chaque site un groupe de travail fut constitué sous l'égide de la mairie. Chacun d'eux était formé par des travailleurs sociaux comme ceux de l'ASTI par exemple, le personnel des structures de garde collectives et les infirmières puéricultrices de la PMI, exerçant sur le secteur. L. Duprat et X. Franc coordonnaient, enfin, l'ensemble de ces collectifs. Trois axes furent plus particulièrement étudiés : le contenu et les méthodes des formations, la reconnaissance réelle et la prise en compte des assistantes maternelles comme mode de garde à part entière et les possibilités de fonctionnement de groupes locaux petite enfance, amorce d'une coordination locale de l'ensemble des modes de garde⁵⁵⁶. En 1981, la recherche – action s'acheva. Dans son rapport final, trois points majeurs furent soulignés.

L'intervention publique était concentrée sur une infime minorité d'enfants gardés : ceux qui l'étaient par les structures collectives et par les rares assistantes maternelles agréées. En d'autres termes, moins de 10% des enfants gardés consommaient 100% des financements publics.

⁵⁵⁵ P. 7, Franc X. et Duprat L., 1983.

⁵⁵⁶ Franc X. et Duprat L., 1983.

Il existait une très forte concurrence et une très forte segmentation entre la garde collective et la garde individuelle. **« Les assistantes maternelles, qui travaillaient pour la plupart au noir, était une masse de main d'oeuvre corvéable à merci. Sans droit, ni couverture sociale, elles permettaient de compenser les carences du système institutionnel et subissaient de plein fouet chaque évolution de ce dernier »**⁵⁵⁷. Dans les secteurs où les structures collectives n'étaient pas présentes, c'était elles qui prenaient en charge la totalité des enfants et lorsqu'un établissement était ouvert c'était à elles aussi de s'adapter et, en l'occurrence, de subir une baisse plus ou moins importante d'activité.

Personne, enfin, n'était légalement, ni ne se sentait responsable en matière de mode de garde. La loi de 1945 prévoyait que leur contrôle était du ressort de la PMI ; la loi PLM que les mairies d'arrondissement devaient veiller sur la petite enfance ; les lois de décentralisation, plus tard, que l'un et l'autre relevaient des collectivités territoriales (départements et communes) ; dans la pratique aussi, les parents avaient tendance à se tourner vers les municipalités. Mais aucun texte réglementaire n'obligeait quiconque à produire des modes de garde s'il ne voulait pas le faire. De fait, les structures collectives et les crèches familiales se développaient selon le bon vouloir des acteurs locaux, ce qui engendrait de fortes inégalités spatiales dans la couverture des besoins.

Face à ces problèmes, les promoteurs de la recherche – action proposèrent de développer une politique globale en matière de petite enfance, intégrant et coordonnant l'ensemble des modes de garde, assistantes maternelles comprises. Ils avancèrent également l'idée d'une coordination entre l'ensemble des acteurs intervenant dans ce champ tant au plan local, que global. Les trois groupes de travail qui avaient été créés à l'occasion de cette recherche ayant relativement bien fonctionné, ils proposèrent, en premier lieu, la pérennisation et la généralisation de ces instances inter-institutionnelles sous la forme de groupes petite enfance communaux ou d'arrondissements dans le cas de Lyon. A ces groupes non seulement il revenait d'organiser les différentes modes de garde sur leur secteur, mais aussi bien sûr de concevoir et de mener une politique adaptée aux besoins et aux possibilités du lieu. Coordonnant ce dispositif, X. Franc et L. Duprat proposèrent en second lieu, de transposer au niveau départemental cette coopération inter-institutionnelle, en créant une structure similaire chargée de développer une politique petite enfance trans-locale, globale et cohérente ainsi que d'articuler les politiques et l'action des groupes locaux⁵⁵⁸.

En juin 1981, lorsque la recherche – action s'arrêta, l'idée d'instances non seulement de concertation, mais aussi de coordination entre l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les modes de garde, était lancée. Visant à organiser l'ensemble des modes de garde et à les adapter au mieux aux besoins des enfants et des parents, l'ambition était clairement d'instaurer un système de régulation. Par une démarche ascendante, ce projet avait été conçu et porté par des professionnels de terrain jusqu'aux institutions elles-mêmes. Il avait été de même élargi de la stricte question de la formation des

⁵⁵⁷ M. X. Franc - Ancien responsable de l'APER.

⁵⁵⁸ M. X. Franc - Ancien responsable de l'APER.

assistantes maternelles à celle de la conception et de la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble en matière de modes de garde. Le projet était donc formulé mais il faudra attendre plusieurs années avant qu'il aboutisse : le temps que les institutions en présence en intègre l'idée.

3.1.3 Le temps de la réflexion (1981-1983) : le groupe DDASS sur les modes de garde et le groupe d'étude d'une structure départementale inter-institutionnelle petite enfance

Ce sont les infirmières puéricultrices et les médecins de la PMI, dont certaines avaient fait parties de la recherche – action précédente, qui portèrent ce projet au sein de leur institution de tutelle : la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale à l'époque. Un groupe de réflexion interne à la DDASS se constitua sur leur initiative dès septembre 1981. L'objectif était d'analyser l'action et les possibilités d'action de cette administration départementale en matière de mode de garde. Abondant dans le sens de X. Franc et L. Duprat, ce groupe fit le constat que toute création de structure d'accueil nécessitait obligatoirement la collaboration de plusieurs institutions. Même en matière de formation des assistantes maternelles, cette coopération était nécessaire pour prendre en charge les enfants pendant les stages de leur nourrice à moins de vouloir en faire reposer la charge sur les parents ce qui était peu concevable. Dans ses conclusions, ce groupe de réflexion appuyait évidemment l'idée de structures de coordination⁵⁵⁹.

Parallèlement au groupe de réflexion interne à la DDASS, ce projet continua aussi à être porté par L. Duprat au sein de l'Education Nationale et par X. Franc dans la Fédération des Centres Sociaux⁵⁶⁰.

Dès juin 1982, soit un an à peine après la fin de la recherche – action, un groupe inter-institutionnel fut créé afin d'étudier les possibilités de constitution de telles structures de coordination. Ce nouveau groupe était uniquement composé de personnels de terrain de la CAF de Lyon, de la DDASS, de l'Education Nationale et de la Fédération des Centres Sociaux, ainsi que de X. Franc et L. Duprat en tant qu'anciens responsables de la recherche – action. A une exception près, il s'agissait des même structures qu'en 1977. Seule la Caisse d'Allocations Familiales de l'arrondissement de Lyon était nouvelle. Elle était toutefois largement au fait des constats précédemment opérés et des solutions préconisées. Principal financeur des centres sociaux et donc, indirectement de X. Franc de 1977 à 1981, elle avait largement suivi le déroulement et les conclusions de la recherche – action⁵⁶¹. Elle s'impliquait maintenant directement car depuis 1980, elle finançait non plus seulement les structures collectives mais aussi les assistantes maternelles agréées⁵⁶², c'est-à-dire l'ensemble des modes de garde.

⁵⁵⁹ Dr Dubouchet – service Santé – Prévention du Rhône.

⁵⁶⁰ M. X. Franc - Ancien responsable de l'APER et Mme Lacrosat, Inspection Académique du Rhône.

⁵⁶¹ En l'occurrence, la personne qui avait effectué ce suivi pour la CAF était Mme Rosnoble actuellement responsable du service petite enfance de la Caisse de Lyon.

Quelques mois plus tard, en avril 1983, le groupe d'étude livra ses analyses dans un rapport final⁵⁶³. Il reprenait en large part les grands thèmes développés dans la recherche – action précédente, mais précisait bien davantage la nouvelle structuration préconisée. Les auteurs rappelèrent en premier lieu deux constats.

Les besoins en modes de garde se sont profondément transformés au cours des années 1970. L'essor du travail féminin et de la famille nucléaire induit une demande de plus en plus importante en matière de garde extra-familiale. Les aspirations en ce domaine se sont également modifiées avec la montée des préoccupations éducatives. Ceci nécessite un fort développement quantitatif de l'offre de service ainsi qu'une évolution qualitative qui passe nécessairement par un changement des formations professionnelles, notamment et surtout en ce qui concerne les assistantes maternelles.

L'offre de garde se caractérise par une grande complexité : complexité des services et des logiques dans lesquels ils sont produits ; complexité des acteurs qui interviennent pour qui d'ailleurs, la petite enfance n'est jamais réellement la priorité ; complexité des formations selon les secteurs et qui ne préparent pas toujours parfaitement aux nouvelles demandes, sauf pour les plus récentes d'entre elles comme les Educatrices Jeunes Enfants.

Les membres du groupe d'étude soulignèrent, en second lieu, deux blocages fondamentaux qui selon eux, rendaient délicats voire impossibles une adaptation de l'offre aux nouvelles réalités de la demande du moins dans le cadre organisationnel qui prévalait encore.

Le premier blocage était d'ordre financier. Dans un contexte (déjà) de relative restriction budgétaire, la croissance quantitative et l'évolution qualitative de l'offre dépassaient amplement les capacités financières des organismes payeurs pris isolément.

Le deuxième blocage était d'ordre structurel. La croissance de l'offre dans son ensemble et son adaptation au plan qualitatif ne pouvaient être résolues dans la situation existante, car elles n'étaient du domaine exclusif de personne. Si chaque acteur s'engageait dans cette voie indépendamment des autres, cela risquait d'accroître les inégalités géographiques et l'éclatement entre les différents modes de garde.

Compte tenu de cela, les auteurs de ce rapport conclurent que **« la transformation de cet ensemble composite en un tout cohérent est la tâche à laquelle sont confrontés aujourd'hui les responsables chargés de la petite enfance dans notre pays »**⁵⁶⁴.

⁵⁶² Mise en place de la PSAM.

⁵⁶³ Franc X. et Duprat L., 1983.

⁵⁶⁴ P. 4, Franc X. et Duprat L., 1983.

« Un tel effort (...) passe par le regroupement de moyens aujourd'hui éparpillés et donc par un travail de coordination »⁵⁶⁵. Ils proposèrent à cette fin une double structuration géographique.

Au niveau local, ils reprenaient l'idée de groupes locaux petite enfance. Ces derniers devaient être composés selon eux de l'ensemble des parties intéressées par les modes de garde : les professionnels, les élus et les parents. La vocation de ces instances devait être de quatre ordres : permettre une meilleure répartition de l'aide publique sur l'ensemble des dispositifs de garde, améliorer la transition entre modes de garde et école maternelle, esquisser une nouvelle répartition des tâches entre garde individuelle et structures collectives, atténuer la concurrence entre les différents modes de garde. Sur ce dernier point, l'idée était clairement d'organiser ce marché par la mise en place notamment d'une tarification harmonisée entre les modes et entre les communes. Le niveau local devait, in fine, devenir celui de la promotion, de la mise en oeuvre concrète et de l'adaptation fine de l'offre par rapport à la demande de garde. Toutefois, il ne pouvait se suffire à lui-même sous peine de renforcer les inégalités spatiales.

En conséquence, un système de régulation départemental devait être simultanément créé afin d'harmoniser l'accueil de la petite enfance sur l'ensemble du territoire. A l'échelon départemental la promotion d'une formation professionnelle d'ensemble, la conception d'une politique globale, l'adaptation quantitative, qualitative et géographique de l'offre par rapport à la demande et enfin, la révision de la structure de financement de ces services afin de rééquilibrer les aides publiques et d'assurer la pérennité des différents modes de garde. Cette échelle géographique fut retenue car elle correspondait généralement au niveau décisionnel de l'ensemble des institutions supra-locales intéressées par les modes de garde : la DDASS, la Fédération des Centres Sociaux, l'Education Nationale⁵⁶⁶, les deux Caisses d'Allocations Familiales⁵⁶⁷ et le Conseil Général. Tenant compte des lois de décentralisation, le groupe d'étude proposait en effet, d'intégrer le Conseil Général au système de régulation départemental et même de placer ce dernier sous sa responsabilité. Comme au plan local avec les municipalités, le primat était clairement donné au politique. **« Les élus départementaux, au même titre que les élus locaux, ont un rôle spécifique à jouer : le Conseil Général doit se trouver au centre de ce dispositif. C'est à lui d'assurer la fonction d'animation et de régulation que requiert toute entreprise de coordination »**⁵⁶⁸.

Formellement, il était proposé d'organiser cette coordination départementale en deux structures complémentaires : un comité d'animation et une instance technique. Le comité d'animation regrouperait les représentants des groupes locaux petite enfance, des associations de parents et de familles, des syndicats du personnel petite enfance et des associations professionnelles d'assistantes maternelles. L'instance technique placée sous

⁵⁶⁵ P. 9, Franc X. et Duprat L., 1983.

⁵⁶⁶ En maternelle et primaire, les Inspections Académiques sont départementales.

⁵⁶⁷ Une par arrondissement, ce qui couvre l'ensemble du département.

⁵⁶⁸ P. 13, Franc X. et Duprat L., 1983.

la présidence du Conseil Général, associerait quant à elle les représentants de toutes les grandes institutions supra-locales : la DDASS, la PMI, l'Education Nationale, les CAF et la Fédération des Centres Sociaux. Au plan juridique, les auteurs du rapport proposèrent que cet ensemble soit tout d'abord une simple commission départementale et qu'elle soit transformée par la suite, en fonction des possibilités ouvertes par les lois de décentralisation, soit en établissement public administratif, soit en association loi 1901.

3.1.4 Le temps des négociations (1983-1985)

Le groupe d'étude rendit son rapport en avril 1983, mais il faudra encore attendre deux ans et demi pour qu'un accord soit trouvé : deux ans et demi de négociations entre les institutions pour résoudre certains problèmes de fond et de forme que soulevaient les solutions préconisées. Les auteurs du rapport proposaient en effet, une transformation d'importance de l'organisation et à travers cela du statut des modes de garde et plus globalement encore du fonctionnement des services publics et de la représentation démocratique en vigueur dans ce pays.

En prônant une action globale visant à harmoniser l'offre de service sur l'ensemble du territoire, une révision des structures de financement entre garde individuelle et garde collective, une régulation de ce marché et en l'occurrence, un fonctionnement où la concurrence serait sinon absente du moins amoindrie, ils tendaient à vouloir transformer les modes de garde en service public gérés dans le cadre d'une politique publique et soumis à un encadrement public⁵⁶⁹. Même si le terme n'est jamais employé, ils entendaient clairement attacher aux différentes formes d'accueil de la petite enfance deux principes majeurs de fonctionnement⁵⁷⁰ des services publics : l'égalité devant le service et la continuité du service. L'ensemble de ces mesures ne visaient-elles pas, en effet, à permettre un fonctionnement régulier et continu des modes de garde ? Ne visaient-elles pas également à assurer aux usagers le bénéfice d'un service comparable et à un coût comparable sur tout le territoire ?

Cette volonté remarquable de publicisée non seulement les structures collectives, mais aussi plus globalement l'ensemble de ce champ n'allait pas sans poser certains problèmes. Il ne s'agissait pas réellement ou pas seulement de questions financières. La publicisation des modes de garde n'induisait ni à moyen, ni à long terme leur entière prise en charge par des ressources fiscales. Les services publics industriels et commerciaux, dont peuvent se rapprocher les différentes formes d'accueil de la petite enfance, fonctionnent en partie grâce au prix acquitté par l'utilisateur. Il est vrai cependant que les collectivités locales n'étaient pas toujours intéressées à se voir attribuer un nouveau domaine de compétence, car ce dernier était extralégal et ne donnerait lieu en conséquence, à aucune augmentation de leur dotation globale de fonctionnement⁵⁷¹. Les problèmes posés par le rapport du groupe d'étude concernaient encore moins l'insertion

⁵⁶⁹ Mescheriakoff A.S., 1991.

⁵⁷⁰ Selon Auby J.F., 1982.

⁵⁷¹ M. X. Franc, ancien responsable de l'APER.

des assistantes maternelles, service privé par nature, dans un dispositif de service public. Ceci pouvait aisément se concevoir comme une forme de délégation dont les services publics industriels et commerciaux sont depuis longtemps habitués. Enfin les propositions du groupe d'étude ne buttaient pas non plus véritablement sur des questions idéologiques. Certes, cette volonté de publicisation pouvait être appréhendée comme une intrusion de la puissance publique non seulement sur un marché réputé jusqu'alors privé mais aussi dans la sphère familiale : c'est-à-dire dans la liberté des parents de confier leurs enfants aux modes de garde de leur choix. Cependant ces questions très théoriques, même si elles furent parfois entendues, ne furent pas un problème majeur.

En fait, les difficultés posées par les conclusions de ce rapport concernaient principalement le caractère inter-institutionnel et partenarial des structures envisagées. Dans les structures locales et dans la structure départementale, les auteurs du rapport donnaient aux édiles et aux conseillers généraux un rôle central. Ils leur reconnaissaient ainsi la capacité et la légitimité à porter l'intérêt général, cet intérêt général censé fonder toute politique publique et toute gestion de service public. Ils ne leur concédaient pas toutefois le droit de le représenter à eux seuls. Dans leur projet, les syndicats professionnels et les associations d'usagers devaient également participer aux différentes instances d'organisation des modes de garde et leur présence était justifiée comme une autre forme de représentation de la population et de ses intérêts.

Les auteurs de ce rapport développaient en somme une double conception de la représentation sociale et de la légitimité à définir ce qu'est le bien commun. En intégrant explicitement les associations et les syndicats comme représentation directe de la population, ils récusait en creux la puissance publique comme seule forme de représentation démocratique. Ils réfutaient sa légitimité à définir seule ce qu'est une politique publique et à déterminer seule ce qu'est l'intérêt général. Ils contestaient en cela, implicitement, un des principes fondamentaux de la démocratie représentative qui prévoit que les élus sont seuls à représenter la nation, à connaître sa volonté et ses besoins. Ils tentaient en définitive de lui substituer non pas une forme de démocratie directe, mais un paritarisme plus proche des réalités anglo-saxonnes ou germaniques que des traditions politiques françaises.

Si le partenariat posait un problème fondamental, le caractère inter-institutionnel des structures envisagées en soulevait un autre également⁵⁷². A l'heure où les lois de décentralisation prévoyaient une répartition des tâches entre les collectivités locales et l'Etat en grand bloc de compétences, à l'heure où la nécessité de coopérations entre collectivités locales de rang inégal et entre collectivités et administrations d'Etat n'était pas encore évidente, les auteurs de ce rapport proposaient d'instaurer un système où les attributions des uns et des autres seraient regroupées, fusionnées et gérées par l'ensemble des structures en présence. Ils n'envisageaient pas une simple juxtaposition de pouvoirs particuliers, c'est-à-dire une simple concertation entre institutions afin d'harmoniser leur intervention sur un domaine commun, en l'espèce les modes de garde. Ce qu'ils prévoyaient, c'était bien la mise en commun des prérogatives de chacun et leur

⁵⁷² Mme Rat-Patron, déléguée de la Fédération des Centres Sociaux, Mme Rosnoblet, CAF de Lyon, M. X. Franc, ancien responsable de l'APER, Dr Dubouchet, directrice adjointe du service Santé - Prévention, tous présents durant ces négociations.

gestion collective par de nouvelles instances locales et départementales. Toutefois, **« aucune institution n'admet d'emblée le pot commun ; toutes veulent conserver leur pré carré »**⁵⁷³, d'autant plus, pourrions-nous dire, lorsque ce pré carré ne date que de quelques mois (les lois de décentralisation). Les différentes institutions furent donc extrêmement réservées quant à l'idée de fonder des structures véritablement inter-institutionnelles. Aucune d'elle n'avait envie de se laisser entraîner dans un projet où elle risquait de perdre son autonomie et où les décisions prises par ces nouvelles institutions pouvaient être en décalage, voire en opposition d'avec sa propre stratégie.

Cette question des rapports entre d'une part les nouvelles instances, notamment la structure départementale, et d'autre part les institutions et les collectivités locales était de fait celle qui posait le plus de problème dans le projet remis par le groupe d'étude. En premier lieu le Conseil Général, censé être au centre de l'instance départementale, était relégué à la présidence formelle des deux structures départementales, sans que l'on sache ce que cette présidence signifiait. Il ne participait concrètement qu'à l'instance technique. Les grandes institutions départementales étaient d'ailleurs toutes regroupées dans cette dernière et la question fut posée, en second lieu, de savoir si les auteurs pensaient les cantonner à un simple rôle de techniciens. En troisième lieu, enfin, les pouvoirs dévolus au comité d'animation et à l'instance technique ainsi que les rapports qu'ils devaient entretenir n'étaient pas envisagés. Le rapport se bornait à énumérer les fonctions qui pourraient être assumées par l'ensemble de cet échelon, sans attribuer explicitement ce qui revenait aux uns et aux autres. Somme toute, les rapports entre d'une part ces instances et d'autre part les institutions et les collectivités locales n'étaient pas clairement envisagés. Nombre d'ambiguïtés subsistaient. Les grandes administrations départementales et les élus locaux pouvaient craindre ce qu'ils firent d'ailleurs, la création d'instances plus ou moins autonomes. Ils ne souhaitaient pas voir se développer de nouvelles structures dotées de logiques et de finalités propres, susceptibles d'entrer en contradiction avec leurs propres stratégies, voire de créer des conflits entre les collectivités locales, entre les institutions ou entre ces dernières et les premières.

Du fait de ces différents problèmes, le projet proposé par le groupe d'étude ne fut pas approuvé. La situation ne se débloqua que deux ans et demi plus tard **« à partir du moment où le Conseil Général et la CAF de Lyon se sont mis d'accord »**⁵⁷⁴. Une entente, sensiblement différente de ce qui avait été initialement envisagé par X. Franc et L. Duprat, fut alors conclue au niveau départemental entre les différentes institutions supra-locales.

3.2 La création du COPER et de l'APER

Par l'arrêté conjoint n°85-139, le préfet et le président du Conseil Général du Rhône fondèrent en octobre 1985 le Conseil de la Petite Enfance du Rhône (COPER) et le dotèrent d'un service technique : l'Atelier Petite Enfance du Rhône (APER). Les missions

⁵⁷³ Mme Rat-Patron, déléguée de la Fédération des Centres Sociaux.

⁵⁷⁴ M. X. Franc, ancien responsable de l'APER.

dévolues au COPER (article 1) sont de promouvoir une politique concertée de la petite enfance, de favoriser un travail inter-institutionnel en la matière, d'apporter un soutien technique aux initiatives locales, de mettre à disposition des promoteurs et des gestionnaires des modes de garde des informations susceptibles de les aider dans leur choix, pour qu'ils puissent proposer le meilleur service au meilleur coût. Le COPER est constitué (article 2) de deux représentants à chaque fois de l'Etat (DDASS), du Conseil Général, de l'Education Nationale, des CAF de Lyon et de Villefranche-sur-Saône et de la Fédération des Centres Sociaux. La présidence du COPER (article 3) est conjointement assurée par le préfet et le président du Conseil Général. L'APER (article 4) fonctionne, enfin, comme un bureau d'étude, sans qu'il soit donné plus de précision à son sujet.

Cet arrêté fonde en somme, une double structure aux rôles sensiblement différents. L'instance décisionnelle est le COPER, l'instance technique l'APER. Il marque ainsi une séparation des tâches beaucoup plus claire que dans le projet initial. Il reflète également des choix décisifs quant à l'étendue du partenariat souhaité, quant aux acteurs susceptibles de participer à ces nouvelles instances. Celles-ci seront donc avant tout des structures inter-institutionnelles. Les associations et les syndicats en sont écartés.

3.2.1 Le principe d'une séparation des rôles entre le politique et le technique

L'arrêté conjoint d'octobre 1985 étant relativement vague, les modalités de fonctionnement du COPER et de l'APER durent être précisées dans la pratique. Le principe qui transparaissait déjà dans le texte ci-dessus et qui fut appliqué dans l'organisation concrète de ces deux structures, fut celui d'une répartition très nette des compétences entre instance politique et instance technique. Le modèle en la matière était explicitement celui de la communauté urbaine de Lyon et de son agence d'urbanisme⁵⁷⁵ ; à l'un le pouvoir décisionnel, à l'autre l'expertise, le diagnostique et les propositions.

Le COPER était clairement l'instance politique et décisionnelle. Il s'agissait d'une commission départementale réunissant au moins deux fois par an les responsables des structures supra-locales ou leurs représentants directs. L'ambition n'était pas toutefois de créer un nouveau pouvoir qui s'imposerait aux institutions départementales ou aux acteurs locaux, comme le souhaitait le projet de 1983 ou comme peuvent l'être les structures supra-communales à fiscalité propre. Il s'agissait simplement de mettre en place une instance de concertation pouvant servir, au cas par cas, de lieu de coordination. Aucune structure ne voulut abandonner ses attributions pour hypothéquer d'autant son autonomie. Les accords pris dans le cadre du COPER ne valent toujours aujourd'hui que dans la mesure où leurs signataires les appliquent.

L'Atelier quant à lui était l'instance technique. Il avait pour mission d'apporter des conseils aux projets locaux (collectivités locales et associations), de mettre à disposition des différents promoteurs des données susceptibles d'étayer leur choix, d'inciter à la recherche, de capitaliser et valoriser les expériences et les informations, de favoriser le travail inter-institutionnel et, enfin, de promouvoir une politique concertée de la petite enfance. L'APER n'avait et n'a toujours aucun statut légal. Différentes formes juridiques avaient pourtant été étudiées : régie, GIE ou encore association. **« Pour chaque**

⁵⁷⁵ M. X. Franc, ancien responsable de l'APER.

possibilité, les avantages et les inconvénients avaient été soigneusement jaugés »

⁵⁷⁶, néanmoins il fut décidé de ne lui donner aucune existence juridique. Ce choix surprenant résulte et reflète toute la circonspection avec laquelle les structures supra-locales se sont engagées dans ce processus de construction d'une instance inter-institutionnelle. ***« Aucune d'elles ne voulaient se laisser entraîner par un Atelier dont les conseils pouvaient contribuer à monter des mairies les unes contre les autres, la CAF contre le Conseil Général, etc. (...). Elles voulaient pouvoir le dissoudre en 24 heures, s'il y avait le moindre problème, ce qu'elles pouvaient faire en l'absence de toute existence légale »***⁵⁷⁷.

Cette prudence, pour le moins, se retrouve également dans la structuration donnée à l'Atelier. Ce dernier n'employait directement et à plein temps que deux salariés : un responsable (M. X. Franc) et une secrétaire. En tant que tel l'APER n'avait donc pas l'assise suffisante pour répondre aux missions qui lui étaient confiées⁵⁷⁸. Il devait nécessairement travailler avec les institutions supra-locales et locales, ce qui fut organiquement prévu. Outre ses deux permanents, l'APER était officiellement formé de deux autres composantes : un bureau d'étude et un comité ressource. Le bureau d'étude regroupait des responsables administratifs et techniques de l'ensemble des institutions adhérentes au COPER. Le comité ressources rassemblait pour sa part des professionnels de terrain de la petite enfance. Ces correspondants locaux et ces correspondants institutionnels restaient salariés par leur institution d'origine et ne travaillaient qu'épisodiquement dans le cadre de l'Atelier. Ils étaient censés porter et défendre les préoccupations et les objectifs plus spécifiques de leurs employeurs dans cette instance, ce qui était destiné pouvons-nous penser, à empêcher que l'APER ne développe à terme des logiques et des finalités propres.

Contrairement au projet de 1983, les signataires de l'arrêté de 1985 s'attachèrent en définitive à empêcher que l'Atelier ne devienne une entité autonome. En lui refusant tout statut juridique, ils lui déniaient une quelconque personnalité morale. En rendant obligatoire et même vitale la participation directe des institutions adhérentes au fonctionnement de l'APER, ils refusaient que ce dernier ne devienne un organisme extérieur aux grandes structures supra-locales. Grâce à cette organisation, ils entendaient en faire un lieu de travail inter-institutionnel, un espace en marge des institutions, mais dans une marge interne, dans une marge partagée entre les différentes institutions.

3.2.2 Une répartition des rôles entre acteurs institutionnels de la petite enfance

L'arrêté conjoint de 1985 ne marque pas seulement une volonté affirmée de séparer les fonctions politiques et techniques, de contrôler cette dernière sphère et de limiter l'intégration inter-institutionnelle à une simple concertation ne débouchant

⁵⁷⁶ Mme Rat-Patron, déléguée de la Fédération des Centres Sociaux.

⁵⁷⁷ M. X. Franc, ancien responsable de l'APER.

⁵⁷⁸ M. Y Mahé, directeur de l'APER.

qu'occasionnellement sur une coordination. Il procède et révèle aussi une répartition des rôles entre certains acteurs de la petite enfance.

L'élément le plus remarquable est tout d'abord l'étendue et la nature des structures intégrées dans le COPER. Les associations de parents et de familles, les syndicats aussi et les groupements d'assistantes maternelles en sont exclus. Ils ne furent pas intégrés, d'après ce qu'ont pu nous en dire les différents interlocuteurs rencontrés, car certains acteurs institutionnels ont (officiellement) craint qu'ils ne défendent que leurs intérêts catégoriels. C'est la Fédération des Centres Sociaux qui est censée assurée à elle seule une forme de représentation des usagers et des structures⁵⁷⁹. Il nous semble cependant, qu'elle doit avant tout son intégration à sa légitimité historique, en tant qu'employeur de X. Franc durant la recherche – action, ainsi qu'à son rôle après le rapport de 1983. En effet, son action fut non négligeable durant ces deux années et demi de négociation. Perçue comme étant plus ou moins neutre du fait de ses liens anciens et étroits tant avec le Conseil Général qu'avec les CAF et les mairies, elle a souvent servi d'entremetteuse entre ces différents acteurs⁵⁸⁰.

Outre la Fédération des Centres Sociaux, les Caisses d'Allocations Familiales participent également au COPER et à l'APER. Officiellement, elles ne sont pas présentes en tant que représentantes des salariés (principales usagers des modes de garde) mais comme financeur de ces derniers. Toutefois, la distinction entre ces deux rôles est extrêmement théorique, car leur financement procède directement de leur politique en matière de petite enfance, politique certes influencée par le ministère des Affaires Sociales, mais aussi conçue par le conseil d'administration de la Caisse où sont représentés les syndicats de salariés.

Hormis ces organismes sociaux (CAF et Fédération des Centres Sociaux), les autres structures adhérentes au COPER sont des instances publiques : une collectivité locale (le Conseil Général) et deux administrations d'Etat (la DDASS et l'Inspection Académique). Le Conseil Général est présent en tant que nouvelle autorité de tutelle de l'ensemble des modes de garde et la DDASS en tant qu'ancienne, ayant d'ailleurs toujours en charge dans la pratique le service de PMI⁵⁸¹. L'Inspection Académique, enfin, devait sa présence pour deux raisons essentielles. Elle avait été l'employeur de Louise Duprat durant la recherche – action. En outre « **les écoles maternelles sont étroitement liées au système de garde (...). Sur une commune, lorsque les crèches ne veulent plus accueillir les enfants après deux ans révolus, cela provoque mécaniquement une augmentation des demandes d'inscription à l'école (...). Pour les enfants déjà scolarisés, la présence ou l'absence d'une garderie périscolaire va aussi influencer sur le travail des assistantes maternelles et des haltes-garderies (...)** »⁵⁸².

⁵⁷⁹ M. Y. Mahé, directeur de l'APER, M. X. Franc, ancien responsable de l'APER et Mme Rat Patron, déléguée de la Fédération des Centres Sociaux.

⁵⁸⁰ Dr Honegger et Dr Dubouchet – Service Santé – Prévention du Rhône, M. X. Franc, ancien responsable de l'APER et Mme Rat Patron, déléguée de la Fédération des Centres Sociaux.

⁵⁸¹ Jusqu'en 1990.

L'arrêté de 1985 marque, en somme, un accord global entre les grands acteurs institutionnels intervenant dans le champ de la petite enfance pour fonder un partenariat non pas public – privé, mais public – social, nous préférons ce terme. Ce partenariat est certes plus limité que ne l'envisageait le projet de 1983, mais il est toutefois officiellement accepté. Il est même beaucoup plus profond que ne le laisserait envisager la seule lecture des membres admis dans le COPER, car sa fondation et celle de l'Atelier ont été permise par une entente encore plus fondamentale entre deux signataires seulement : la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon et le Conseil Général du Rhône⁵⁸³. Ce n'est qu'une fois cet accord conclu que les autres institutions ont adhéré au projet de créer de nouvelles instances départementales. Elles conserveront par la suite un rôle relativement périphérique.

Avec la décentralisation, le Conseil Général était devenu formellement l'acteur de référence en matière d'action sociale, ce qui incluait le contrôle des modes de garde. Malgré ce transfert légal de compétences, il ne possédait pas toujours les moyens de développer une véritable politique dans les différents domaines qui lui étaient désormais attribués. En matière de petite enfance, pour ce qui nous intéresse ici, il manquait d'expérience et n'avait pas de capacité d'expertise, pré-requis pourtant nécessaire pour qui veut élaborer une politique un tant soit peu pertinente. De plus jusqu'en 1990, le service de PMI qui contrôlait concrètement les modes de garde, resta intégré à la DDASS, comme nous l'avons déjà signalé. Durant toute cette période dite transitoire, le Conseil Général se borna à nommer le directeur de ce service, celui proposé par la DDASS en l'occurrence, et à valider sur un plan budgétaire les différents dossiers gérés par la PMI⁵⁸⁴.

La CAF en revanche, n'avait pas de pouvoirs légaux en matière de petite enfance. Elle investissait cependant des sommes de plus en plus conséquentes en ce domaine⁵⁸⁵. Elle possédait aussi une légitimité et une expérience ancienne en matière de politique familiale ainsi que plus spécifiquement et plus récemment par rapport à la petite enfance. Enfin, depuis le lancement des premiers contrats crèches en 1983, elle avait accru ses capacités d'expertise en matière de modes de garde. Cette évolution générale des CAF concernait d'autant plus celle de Lyon car celle-ci est relativement importante par le nombre d'allocataires et de modes de garde dont elle a la charge.

Le Conseil Général avait un pouvoir théorique, mais ne pouvait pas prendre pleinement possession du champ que lui ouvrait la décentralisation. En vis-à-vis la CAF

⁵⁸² Mme Lacrosat, Inspection Académique du Rhône.

⁵⁸³ M. X. Franc, ancien responsable de l'APER, Dr Honegger et Dr Dubouchet – Service Santé – Prévention du Rhône, Mme Rat Patron, déléguée de la Fédération des Centres Sociaux.

⁵⁸⁴ Dr Honegger et Dr Dubouchet – Service Santé – Prévention du Rhône.

⁵⁸⁵ 1959, financement de quelques crèches familiales ; 1970, financement des coûts d'investissement des structures collectives ; 1974, financement des coûts de fonctionnement des structures collectives, 1980, financement des assistantes maternelles ; 1983, contrats crèches ; 1985, financement des aides maternelles, 1988, contrats enfances ; 1989, les relais assistantes maternelles.

n'avait pas l'autorité légale. Elle ne savait pas non plus comment se positionner par rapport au nouveau jeu d'acteurs qui sortirait de la décentralisation, mais elle était déjà amplement investie sur ce terrain et souhaitait y rester. Le COPER et l'APER sont nés, à notre sens, de cette distorsion entre les droits théoriques et les possibilités réelles de l'un et de l'autre. Ils permettaient au Conseil Général du Rhône de profiter de l'expérience de la CAF de Lyon et de ses capacités d'expertise en matière de petite enfance. En retour, ils permettaient à cette Caisse de bénéficier de la légitimité légale et politique du Conseil Général et lui ouvraient plus largement encore la possibilité de transformer le contrôle de légalité entièrement dévolu à l'instance départementale en un système de régulation plus ambitieux dans lequel elle serait profondément et durablement insérée.

Comme dans de nombreux départements⁵⁸⁶, la CAF et le Conseil Général furent donc **« contraintes de s'allier, même si alliance et méfiance vont souvent de pair »**⁵⁸⁷. A la différence des autres départements, toutefois, ce qui d'ordinaire resta au stade de relations biparties déboucha dans le Rhône sur la formation d'une double instance formelle. Ce rôle central de la CAF et du Conseil Général dans la création et le fonctionnement du COPER et de l'APER se lit particulièrement bien dans le financement de ces deux structures. **« Quel que soit le montant final des dépenses, en fin d'année 50% est pris en charge par la CAF, 50% par le Conseil Général. Les autres structures adhérentes ne paient rien »**⁵⁸⁸. Cette alliance ne signifiait pas toutefois une stricte égalité entre les deux principaux partenaires. De fait, le Conseil Général se bornait essentiellement à présider le COPER et à lui octroyer ainsi sa caution politique. La CAF de Lyon de son côté amenait ses compétences techniques et ses méthodes d'évaluation. C'est elle qui gérait matériellement l'APER. L'Atelier était installé dans ses locaux et l'unique permanent, hormis la secrétaire, était M. Xavier Franc, ancien directeur du Centre Social d'Ecully, puis salarié par la Fédération des Centres Sociaux durant la recherche – action. Il était désormais employé par la Caisse de Lyon et détaché par celle-ci dans l'Atelier.

Nous pourrions estimer en conclusion que la répartition des rôles entre ces deux acteurs majeurs se retrouve jusque dans la double structuration qui fut inventée : au Conseil Général le COPER, à la Caisse de Lyon l'APER. Nous pourrions en déduire, qu'étant donné que l'Atelier est l'instrument technique du Conseil, qu'étant donné la structuration de cet Atelier où sont directement représentées les institutions, et son absence de statut juridique, la CAF a clairement mis ses moyens à disposition du Conseil Général. Nous pourrions imaginer que se dessine ici une organisation rationnelle dans laquelle la sphère technique serait subordonnée à la sphère politique et où concrètement la CAF de Lyon serait au service sinon du seul Conseil Général, du moins du COPER. Mais en ce domaine comme en d'autres, les choses sont rarement aussi simples. Dans les faits, la position dominante et non pas le monopole du pouvoir évidemment, fut tenue

⁵⁸⁶ D'après un programme d'études mené en 1991 pour le compte de la CNAF sur les conséquences de la décentralisation en matière d'action sociale familiale. Les principaux résultats de cette recherche ont été publiés dans CNAF, 1995-b.

⁵⁸⁷ P. 36, CNAF, 1995-b.

⁵⁸⁸ M. Y. Mahé, directeur de l'APER.

par la Caisse de Lyon et ce jusqu'à aujourd'hui. La maîtrise de l'instrument technique s'avéra de fait un outil bien plus déterminant, que la présidence d'un organe décisionnel, car dans le Rhône comme dans d'autres départements, **« héritiers sans tradition et sans moyen, le Conseil Général était dans l'impossibilité d'investir l'espace, au sens propre et figuré, laissé vacant par l'Etat. Les Caisses ont répondu à l'appel, d'autant que fortes de leur expérience et de leur expertise face à une nouvelle autorité, qui n'avait pas encore de doctrine bien définie sur les actions à mener, elles s'imposaient sans même avoir à négocier »**⁵⁸⁹.

3.3 Premier bilan du système COPER – APER

Lors de la mise en place de ces deux structures, les institutions adhérentes leur ont assigné trois missions essentielles.

La première était de promouvoir une *observation partagée*. Il fut décidé de regrouper les informations détenues par les uns et par les autres afin de créer une base documentaire permettant d'appréhender rapidement et globalement l'ensemble du système de garde.

La seconde était de favoriser une *intervention concertée* des différentes institutions membres et de favoriser le partenariat au niveau départemental ainsi que local.

La dernière enfin, était d'améliorer la formation des professionnelles de la petite enfance, notamment en la décloisonnant ; c'est-à-dire en ouvrant par exemple les formations de la filière puériculture aux questions de pédagogie et à l'inverse celle des EJE aux questions médicales et sanitaires.

De fait, les questions de formation ont été rapidement abandonnées. Aucune des institutions adhérentes ne voulait perdre ou amputer ses prérogatives en ce domaine. De plus, les deux autres missions s'avérèrent beaucoup plus amples qu'il n'y paraissait de prime abord⁵⁹⁰.

La mise en oeuvre d'une *observation partagée* est essentiellement devenue du ressort de l'Atelier *stricto sensu*. Un centre de documentation ouvert au public a été rapidement créé dans les locaux de l'APER. Il regroupe des textes légaux, des études et des recherches ainsi que des ouvrages portant sur la petite enfance. Tous les deux ans environ depuis sa fondation, l'APER publie également un *Etat des lieux*, appelé par la suite *Tableau de bord*. Il s'agit d'un rapport sur la situation et l'évolution de la petite enfance et des modes de garde à l'échelle départementale. Il permet à travers quelques indicateurs synthétiques de connaître rapidement et globalement la situation de l'offre et de la demande de garde sur le Rhône au plan quantitatif, qualitatif et financier. Sur requête des municipalités concernées, l'Atelier peut aussi réaliser des études similaires

⁵⁸⁹ p. 38, CNAF, 1995-b..

⁵⁹⁰ Mme Noël, M. Y. Mahé - actuels responsables de l'APER - et M. X. Franc – ancien responsable de l'APER.

(les *diagnostics locaux*) à l'échelle d'un canton, d'une commune ou même d'un quartier.

De sa création en 1985 à 1995, il a ainsi effectué 126 diagnostics locaux sur 98 communes, 3 cantons et 6 arrondissements de Lyon. Ces études locales peuvent être complétées de propositions d'orientation (sur les structures et les services à créer ou à transformer, par exemple), mais les mairies en font plus rarement la demande (40 propositions entre 1985 et 1995).

La concertation (*l'intervention concertée*) est devenue pour sa part un domaine partagé entre le COPER où siègent les responsables des différentes institutions adhérentes, les représentants de leurs services administratifs et techniques⁵⁹¹ et l'APER *stricto sensu* (ses permanents). Cette concertation s'élabore autour de questions définies collectivement et jugées comme ne pouvant être résolues que par l'action concertée de différentes institutions. Après décision du COPER, éventuellement (et du reste fréquemment) prise sur proposition de l'Atelier et/ou des responsables des services techniques, une commission de travail est constituée autour d'un thème donné. Cette commission regroupe les permanents de l'APER, des représentants des services techniques et administratifs et des personnes ressources choisies en raison de leurs compétences particulières dans le domaine à étudier. Les membres du COPER n'y participent pas directement. Ils sont représentés par leurs correspondants institutionnels (aujourd'hui comité de pilotage).

Trois commissions de travail inter-institutionnel fonctionnaient ainsi en 1998. La première avait pour thème l'adaptation des crèches collectives et familiales à leur environnement. Il s'agissait de cerner « **quelles mesures préventives pouvaient être prises pour que ces structures s'adaptent mieux aux nouveaux besoins des familles : garde en urgence ou à temps variable ; (...) pour ne pas se retrouver à terme avec des équipements en grande difficulté** »⁵⁹². La deuxième commission était centrée sur l'accueil des populations défavorisées dans les structures de garde. Une de ses conclusions fut de faire évoluer les haltes-garderies situées dans les quartiers dits sensibles vers des missions de prévention des risques sanitaires et sociaux. La DDASS, la Fédération des Centres Sociaux, le service Santé – Prévention tout comme l'Education Nationale avaient constaté en effet, une détérioration de la situation sanitaire et psychologique des enfants en bas âges dans ces secteurs, ce qui se ressent inmanquablement sur leur santé et sur leur scolarisation⁵⁹³. La troisième commission avait pour objet l'accueil périscolaire des enfants de maternelle. Il s'agissait non

⁵⁹¹ Ces représentants des services techniques et administratifs étaient tout d'abord dénommés correspondants institutionnels. Ils étaient partie intégrante de l'Atelier. Depuis 1992, ils forment une troisième instance à côté de l'APER et du COPER intitulée comité de pilotage. Cette évolution transcrit d'une part un recentrage de l'Atelier autour de ses seuls permanents et d'autre part, une reconnaissance officielle et organique des acteurs de terrains. Les services techniques sont désormais intégrés en tant que tels au partenariat inter-institutionnel.

⁵⁹² Y. Mahé, directeur de l'APER.

⁵⁹³ Mme Rat Patron – Fédération des Centres Sociaux.

seulement de traiter de la qualité de la garde des enfants avant et après l'école, mais aussi de commencer à aborder le problème des 2-3 ans autour desquelles différentes institutions et structures interviennent de façon désordonnée (l'école, les crèches, les haltes-garderies, les assistantes maternelles, etc.)⁵⁹⁴.

Même si tout ce qui avait été envisagé n'a pas été réalisé, même si tout ce qui a été entrepris n'a pas toujours parfaitement abouti ce qui est parfaitement normal, ce système inter-institutionnel a eu cependant trois conséquences majeures à notre sens sur le champ et les acteurs des modes de garde.

1.

Il a contribué à accélérer la répartition des rôles entre acteurs et entre systèmes d'acteurs. Alors qu'au milieu des années 1980, les choses étaient très loin d'être claires en ce domaine dans le Rhône comme dans le reste de la France, la concertation organisée au sein du COPER et de l'APER a permis de trouver un accord pour que les modes de garde soient organisés par un double système d'acteurs.

—

Entre les institutions supra-locales membres du Conseil, il était déjà acquis (puisque le COPER avait été fondé sur cet accord), que le Conseil Général et les Caisses d'Allocations Familiales étaient les acteurs centraux. Au premier revenait le contrôle de la légalité et de la qualité des modes de garde ; aux secondes leur financement et l'aide à leur développement. Sur ces bases, **« il fut facilement acquis que le niveau départemental devait être celui de l'encadrement d'ensemble des modes de garde »**⁵⁹⁵, mais pas de leur promotion.

—

En la matière ces acteurs supra-locaux ont tout aussi rapidement convenu que **« les modes de garde devaient être produits au niveau local, par des systèmes d'acteurs de promotion [selon leur terme] dans lesquels les municipalités joueraient un rôle central »**⁵⁹⁶. Il s'agissait là cependant de leur volonté. Rien n'assurait qu'elle soit partagée par les élus municipaux. Toutefois, la tendance était déjà à l'intervention de plus en plus massive et fréquente des mairies dans la gestion et le financement des équipements de garde. De plus en concluant cet accord, les acteurs supra-locaux brisaient définitivement le cercle vicieux en vigueur depuis bien longtemps en matière de garde : **« auparavant lorsque les parents demandaient des modes de garde ils s'adressaient en premier lieu à leur municipalité, mais celle-ci les renvoyait sur la CAF, cette dernière sur le Conseil Général et le Conseil Général bien sûr sur la mairie (...). Dès la fin des années 1980, dans le Rhône la CAF et le Conseil Général et plus globalement l'ensemble des structures adhérentes au COPER les renvoyaient systématiquement aux municipalités »**.

⁵⁹⁴ Dr Honegger – Service Santé – Prévention, M. Y. Mahé – directeur de l'APER, Mme Lacrosat⁵⁹⁷ Inspection Académique du Rhône.

⁵⁹⁵ M. X. Franc, ancien responsable de l'APER, Dr Honegger et Dr Dubouchet – service Santé – Prévention, Mme Rosnoblet – CAF de Lyon.

⁵⁹⁶ M. X. Franc, ancien responsable de l'APER, Dr Honegger et Dr Dubouchet – service Santé – Prévention, Mme Rosnoblet – CAF de Lyon.

2.

Le second acquis d'importance de cette coopération inter-institutionnelle est à notre

sens l'élaboration d'outils d'évaluation : les *diagnostics locaux* et les *tableaux de bord départementaux*. Ces outils ne sont sans doute pas exempts de critiques, mais ils sont reconnus et acceptés par l'ensemble des acteurs locaux et supra-locaux. Ce qu'ils donnent à voir sur un territoire donné quant à l'état de la demande et des places offertes, quant aux évolutions et aux perspectives, quant à l'adaptation de l'offre aux besoins quantitatifs et qualitatifs des parents et des enfants, est considéré comme un reflet assez fidèle de la réalité par la plupart des acteurs de la petite enfance.

—

Il s'agit en d'autres termes d'outils de référence pour l'ensemble des intervenants et ils ont une grande importance dans les rapports que ces derniers peuvent nouer entre eux.

—

En effet, leur élaboration est intervenue au moment où la CAF développait ses contrats enfance. Or dans cette procédure, la Caisse subordonne ses financements supplémentaires à la détermination d'objectifs définis par rapport à une situation de départ, qui a été elle-même évaluée. L'évaluation préalable de l'offre et de la demande a donc une importance primordiale dans les contrats enfance puisqu'elle en conditionne en partie le contenu qualitatif et financier. Elle est un enjeu et ce faisant bien souvent une source de tension entre la municipalité et la CAF⁵⁹⁸.

—

La création de l'APER et de ses outils d'évaluation « **a permis de dissocier la négociation proprement dite des contrats enfance et l'évaluation de la situation. On a d'un côté une instance qui évalue les besoins et éventuellement fait des propositions et de l'autre une instance pour négocier, affiner les projets et signer le contrat. (...) Grâce à l'Atelier, la CAF n'est plus juge et partie dans les contrats enfance. Il y a d'une part l'APER et ses outils, l'un et l'autre reconnus par tous les acteurs et de l'autre, la CAF tout aussi reconnue** »⁵⁹⁹.

—

Cette séparation des responsabilités entre l'Atelier et la CAF est toutefois quelque peu formelle et abstraite, car pendant longtemps les diagnostics locaux ont été réalisés par le seul permanent que comptait l'APER : un salarié de la Caisse de Lyon (M. X. Franc).

—

Au fur et à mesure du développement des contrats enfance et des diagnostics locaux (l'un et l'autre étant étroitement corrélé), cet état de fait donna évidemment lieu à des récriminations de la part des municipalités, qui ne furent pas longues à s'apercevoir du lien reliant l'Atelier et la CAF. En 1995, à l'occasion du départ du fondateur de l'Atelier, M. X. Franc⁶⁰⁰, un rééquilibrage fut donc décidé. Depuis lors l'APER compte deux permanents : l'un salarié par la CAF (M Mahé), l'autre par le Conseil Général (Mme Noëh).

⁵⁹⁷ X. Franc ancien responsable de l'APER, Mme Pat Patron, Présidente des Centres Sociaux

⁵⁹⁸ Mme Rosnoblet – CAF de Lyon, Mme Puvy de Chavanne - adjointe au maire de Lyon, chargée de la petite enfance.

⁵⁹⁹ —
Mme Rosnoblet – CAF de Lyon.

⁶⁰⁰ Il travaille depuis dans les services centraux de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon.

Procédant des demandes des mairies, ce rééquilibrage ne nous semble pas devoir être interprété comme une plus grande implication du Conseil Général dans l'Atelier et à travers cela dans le champ des modes de garde. Même si le distinguo peut paraître arbitraire, à notre sens, c'est davantage comme représentation des édiles que le Conseil Général a fait son entrée dans l'Atelier, et non véritablement en tant que collectivité locale départementale. Notre sentiment est de fait partagé par plusieurs des personnes que nous avons rencontrées.

3.

La troisième incidence majeure du COPER et de l'APER nous semble avoir été le développement de normes globales en matière de modes de garde : des normes portant non seulement sur la manière dont ils doivent fonctionner, mais aussi sur la façon dont ils doivent évoluer pour s'adapter aux mieux aux évolutions de la demande et plus globalement de la société urbaine.

—

En mettant à disposition des acteurs de la petite enfance les textes qui régissent les modes de garde et en réalisant des mémentos à ce sujet⁶⁰¹, ils ont clairement cherché à ce que les normes légales et réglementaires soient non seulement connues mais aussi respectées. En concevant de véritables guides⁶⁰² sur la manière d'organiser un mode de garde collectif ou individuel, ils se sont également efforcés à ce que les modes de garde s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des dispositifs légaux et financiers existant. En développant, des outils d'évaluation, ils ont aussi oeuvré au développement de normes globales quant à la manière d'apprécier les besoins de garde et bien sûr quant à la manière d'y répondre. Enfin, les thèmes traités par les commissions de travail inter-institutionnelles visent clairement à favoriser l'adaptation des modes de garde aux nouvelles réalités de l'emploi féminin (garde en urgence, etc.), mais aussi aux évolutions des rythmes urbains (horaires d'ouverture des crèches et accueil périscolaire) et de la société urbaine (accueil des enfants de milieux défavorisés au fin notamment de les socialiser précocement selon la terminologie employée).

—

Sous cet angle, le COPER et l'APER sont bien autre chose qu'une simple coopération inter-institutionnelle. Ils tendant, à notre sens, à se transformer en un véritable système de régulation de l'ensemble des modes de garde et à travers cela d'une facette du fonctionnement urbain.

Conclusion de section

Cette étude nous a montré la constitution d'une nouvelle forme de régulation urbaine.

Nouvelle tout d'abord dans son domaine. Là où aucun système d'acteurs véritablement construit n'existait trente ans auparavant, s'est construit un système élaboré visant à réguler le fonctionnement des modes de garde au plan financier et organisationnel (normes légales, personnel employé, etc.) ainsi que leur évolution par rapport aux besoins des enfants, aux attentes des parents et aux mutations sociales dans

⁶⁰¹

APER, 2005-C.

⁶⁰²

APER, 2005-C.

le sens large du terme (emploi féminin, rythmes de vie, paupérisation de certains groupes sociaux).

Nouvelle aussi dans son fonctionnement. Comme en matière de promotion (section 1) et d'encadrement (section 2), cette régulation procède d'un système composé d'acteurs sociaux (les CAF et la Fédération des Centres Sociaux) et publics (la DDASS et le Conseil Général au travers duquel transparaissent les mairies à notre sens)

Conclusion de chapitre

Loin d'induire un éclatement des modes de garde, leur diversification et leur diffusion territoriale se sont accompagnées de leur relative mise en cohérence. Ceci s'est traduit plus particulièrement au niveau des structures collectives par le développement de politiques territoriales répondant à des normes globales. En matière de garde individuelle, cela a donné lieu à un encadrement plus important et à un effort très net d'amélioration qualitative. Enfin et plus globalement, s'est développé un système de régulation au niveau départemental. S'est ainsi formé un système complexe à trois niveaux : le premier ayant en charge la promotion au niveau local des modes de garde, le second à l'échelle départemental leur encadrement légal, le troisième également départemental leur régulation.

La capacité de ces différents dispositifs et de ces différents systèmes d'acteurs à homogénéiser, à coordonner et à réguler véritablement les différentes formes de garde doit bien sûr être relativisée. Il est encore trop tôt pour juger de la portée réelle des contrats enfance et des relais assistantes maternelles, notamment en ce qui concerne leurs conséquences sur la qualité de l'accueil des enfants et sur l'encadrement de la garde individuelle. Toutes les communes et tous les établissements de garde ne se conforment pas à l'identique aux objectifs qualitatifs et quantitatifs de la CNAF. Toutes les assistantes maternelles ne sont pas adhérentes à des relais et parmi celles qui le sont, toutes ne suivent pas l'ensemble des animations et des formations qui y sont dispensées. Enfin toutes les normes véhiculées et les évolutions souhaitées par le COPER et l'APER ne sont pas toujours reprises en totalité ni immédiatement dans les faits.

Malgré ces réserves, il s'avère cependant que les modes de garde sont aujourd'hui encadrés et régulés comme jamais. Il apparaît également que des acteurs non prévus dans les textes légaux jouent désormais un rôle primordial en la matière. Avec les contrats enfance, avec les relais assistantes maternelles, dans le COPER et l'APER aussi ; ce sont en effet les collectivités locales (municipalités et Conseil Général) qui interviennent mais aussi et surtout les Caisses locales d'Allocations Familiales. Derrière cette dernière, c'est évidemment la Caisse nationale d'Allocations Familiales qui impulse et détermine pour une large part la promotion, l'encadrement ainsi que la régulation des modes de garde et qui intervient à travers cela dans le fonctionnement urbain. Le rôle des Caisses locales et de la Caisse nationale d'Allocations Familiales apparaît en définitive, comme étant de toute première importance.

Après avoir plus que largement compensé le désengagement financier de l'Etat, elles tendent aujourd'hui à pallier aux carences, aux désengagements ou au mieux aux

réerves du Conseil Général. Certes ce dernier ne se retire pas de ce champ. Certaines obligations légales lui incombent toujours. Toutefois en s'y cantonnant, il se borne de plus en plus à ne jouer qu'un rôle de dernier filet de protection sanitaire et sociale⁶⁰³ ainsi que de « sénat local » représentant les municipalités. Du moins est-ce notre sentiment.

⁶⁰³ X. Franc – ancien responsable de l'APER.

Conclusion générale

Les modes de garde nous ont offert un exemple de services aux ménages qui se sont diffusés vers les périphéries lyonnaises au fur et à mesure de la périurbanisation des populations. Ce cas est sans doute singulier sous bien des égards. Il nous montre cependant que le redéploiement urbain n'implique pas obligatoirement la fin de l'agglomération mère, ni celle des noyaux urbains secondaires du moins dans le cas lyonnais.

En se périurbanisant, les familles ont eu plus que jamais besoin de modes de garde, mais elles se sont installées dans des secteurs qui en étaient généralement dépourvues ou dans lesquels l'offre préexistante était loin d'être suffisante. Face à cette relative pénurie, elles n'ont pas fait garder leurs enfants dans les secteurs où elles habitaient auparavant et en l'occurrence dans le cœur de l'agglomération lyonnaise. Elles ont fait pression pour que des modes de garde soient développés non loin de leurs nouvelles zones d'habitation. Les institutions qui concourent à la production de ces services n'ont pas non plus envisagé que les enfants puissent être gardés à des distances importantes de leur foyer. Familles et institutions de tutelles se sont entendus de façon implicite pour que l'adéquation entre l'offre et la demande soit également une adéquation spatiale et à travers cela que la proximité spatiale continue à structurer les rapports dans ce champ.

Leurs pratiques se sont ainsi conjuguées pour diffuser les modes de garde hors de l'agglomération lyonnaise. Elles se sont aussi rejoints quant à leurs nouveaux lieux d'implantation. Pas un seul instant, les familles et les institutions qui financent et encadrent les modes de garde n'ont envisagé de les implanter dans quelques pôles

périphériques. Aucune crèche d'entreprise n'a été ouverte dans les nouvelles zones d'activité de la grande périphérie lyonnaise. Aucune non plus n'a été créée dans une plate-forme commerciale. Les familles comme les Caisses d'Allocations Familiales et le Service Santé – Prévention se sont tournés, ont fait pression et ont réussi à ce que les municipalités prennent en charge directement ou indirectement le développement des modes de garde. Les établissements collectifs et les structures qui coordonnent les assistantes maternelles se sont ainsi développés dans les centres urbains secondaires ; tout comme ils existent dans l'agglomération lyonnaise non dans les zones industrielles ou dans les centres commerciaux mais bien dans les quartiers. Par leurs pratiques tous ont privilégié les centres par rapport aux pôles et en cela contribué à renforcer la centralité et non la polarité. Dans leur esprit, l'inverse n'était d'ailleurs même pas envisageable.

Ceci nous fait percevoir en définitive, que le redéploiement urbain a certes généré le développement de polarités périphériques et une montée impressionnante de la mobilité quotidienne, mais que cet état de fait doit être relativisé. Il n'induit pas pour autant une disparition radicale des centralités et des relations de proximité. A notre sens, nous assistons bien plus à une inversion des rapports entre mobilité et proximité spatiale, ainsi qu'à un partage des tâches entre centres urbains secondaires et pôles périphériques, ces deux propositions étant substantiellement liées.

D'aucuns penseront que les bourgs et les petites villes de la région lyonnaise ne sont peut-être pas morts mais que les dynamiques en cours les appauvrissent singulièrement. L'avenir que nous leur dessinons pourrait paraître effectivement un peu maigre au niveau fonctionnel. Quelle gloire y a-t-il à n'être qu'un centre de services de proximité ? Il nous semble pourtant qu'il y a de la noblesse à s'occuper des besoins essentiels des individus. Si ces fonctions n'ont pas le prestige détenu par d'autres, si elles ne peuvent être la base d'un développement ou simplement d'une activité économique, elles sont néanmoins vitales au fonctionnement quotidien de la société urbaine, même si elles sont parfois mésestimées, si ce n'est dévalorisées.

Bibliographie

A- Ouvrages cités (classement alphabétiques des auteurs)

Activité économique, mars 1994.

Agence d'urbanisme de Lyon et CCI de Lyon, 1991, *RUL : Repères et tendances économiques*, Lyon, 133 p.

Alonso W, 1964, *Location and Land use*, Cambridge, Harvard University Press.

Andan O. et Faivre-d'Arcier B., 1992-a, « *La migration en périurbain : un phénomène éphémère ?* », in Communication à la conférence INRS, Montréal.

Andan O., Brassart F., Cusset J.M., Faivre d'Arcier B., Raux C. et Routhier J.L., 1989, *De la mobilité résidentielle à la mobilité quotidienne, analyse qualitative des comportements*, Lyon, LET - INRETS.

Andan O., Buisson M.A., Cusset J.M., Faivre d'Arcier B., Routhier J.L. et Vant A., 1988, *Mobilités et espaces périurbains, analyse bibliographique*, Lyon, LET – INRETS, 100 p.

Andan O., Cusset J.M., Faivre-d'Arcier B. & Raux C., 1991, *Transport et mode de vie des périurbains*, Lyon, LET – INRETS, 40 p.

APER, 1994, *Tableau de bord départemental petite enfance en 1993*, Lyon, 48 p. + annexes.

APER, 1995-a, *Tableau de bord départemental de la Petite Enfance dans le Rhône en 1994*, exploitation simplifiée, 33 p.

APER, 1995-b, *Organiser un mode d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans – Guide pratique*, Lyon, non numéroté.

APER, 1995-c, *Modes de garde et de socialisation – Répertoire : textes officiels, dossiers techniques, réalisation de l'Atelier*, Lyon, APER, 42 p.

APER, 1996, *Adaptation des établissements d'accueil permanent aux changements de l'environnement, Résultats détaillés de l'enquête*, Lyon, 22 p.

APER, 1997-a, *Tableau de bord départemental petite enfance en 1995*, Lyon, 53 p. + annexes.

APER, 1997-b, *Etude sur l'adaptation des crèches à l'évolution de leur environnement*, Lyon, 17 p.

Archives municipales de Lyon, 1997, *Forma Urbis, les plans généraux de Lyon du XVI^e au XX^e siècle*, Lyon, 249 p.

ARDAS, 1995, *L'Enfant Do, dossier technique année 1994*, 17 p.

ARDAS, 1997, *L'Enfant Do, rapport d'activité exercice 1996*, 8 p.

Ascher F., 1995-a, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Editions Odile Jacob, 345 p.

Ascher F., 1998, *La république contre la ville, Essai sur l'avenir de la France urbaine, La Tour d'Aigues*, Editions de l'Aube, 200 p.

Ascher F., Brams L., Delamarre A., Loinger G., Rochefort M., de Romefort A., Theys J., Wachter, 1993, *Les territoires du Futur*, La Tour-d'Aigues, DATAR – Editions de l'Aube, 182 p.

Association nationale pour l'information sur le logement, 1996, « *Où les français veulent-ils habiter ?* ».

- Aubry B., 1986, « Migrations définitives et navettes. Recherche de liens statistiques » pp. 323-332, in *Espace, populations, sociétés*, n° 2.
- Auby J.F., 1982, *Les services publics locaux*, Paris, PUF, Que Sais-Je, 127 p.
- Bailly A. et Begguin H., 1998 (1^o édition 1982), *Introduction à la géographie humaine*, Paris, A. Colin, 216 p.
- Bassand M., 1997, *Métropolisation et inégalités sociales*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 245 p.
- Bastie J. et Dézert B., 1991, *La ville*, Paris, Milan, Barcelone, Bonn, éd. Masson, 413 p.
- Baudelot O. et Guibert L., 1997, « Métiers ou professions expertes pour la petite enfance », pp. 33-62, in Rayna S et Dajez F, 1997.
- Baudelot O., 1991, « De la Protection Maternelle et Infantile à la prise en charge municipale de la petite enfance : Evolution des pratiques d'accueil dans les crèches » pp. 25-45, in CRESAS, 1991.
- Bauer G. et Roux J.M., 1977, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Le Seuil, 192 p.
- Bayard F. et Cayez P., 1990, *Histoire de Lyon, tome 2 : du XVI^e à nos jours*, Le Coteau, Editions Horvath, 479 p.
- Beaucire F., 1985, « La déconcentration urbaine : de nouveaux besoins de déplacements », pp. 5-11, in *Transports Urbains* n°56.
- Beauge S., Bouvy V., Favre-Mercuret V. et Roman M., 1999, *Etude de la localisation et des déterminants de la consommation de services aux ménages dans l'agglomération lyonnaise*, Lyon, LET – DESS Transports urbains et régionaux de personnes, 70 p. + annexes.
- Bekouche P. et Damette F., 1993, « Une grille d'analyse globale pour l'emploi », pp. 37-50, in *Economie et Statistique* n°270.
- Belanger A., Bloy D., Buisson M.A., Cusset J.M., Mignot D., 1998, *Localisation des activités sur l'agglomération lyonnaise*, Note d'avancement n°4, Lyon, LET, 65 p.
- Bell D., 1976, *Vers la société post-industrielle*, Paris, Editions Robert Laffont, 446 p.
- Benoit-Guilbot O., 1982, « Identité sociale, action collective et pouvoir résidentiel », pp. 231-320 in *Cahiers de l'observatoire du changement social*, vol. VI, Paris, Editions du CNRS.
- Berger M., 1986-a, « La division sociale des espaces périurbains. Etat de la question », pp. 25-33, in *STRATES* n°1.
- Berger M., 1991-a, « L'urbanité des périurbains. De la diversité à la ségrégation », pp. 56-63, in *Annales de la Recherche Urbaine* n°50.
- Berroy S., 1996, « Densités de population et d'emploi dans les grandes villes françaises », pp. 175-185, in Godard J. et Pumain D., 1996.
- Berry B.J.L., 1976, *Urbanisation and Counter-Urbanisation*, Los Angeles, Sage.
- Bessy P., 1998, « Parcours résidentiels des jeunes ménages dans l'espace urbain », pp. 85-92, in Mattei M.F. et Pumain D., 1998.
- Bideau A., 1973, « L'envoi des jeunes enfants en nourrice, l'exemple d'une petite ville : Thoissey-en-Dombes, 1740-1840 », in *Hommage à Marcel Reinhard*, Société de

démographie historique.

Bienfait J., 1968-a, « La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensements douteux (1911-1936) : les données du problèmes », pp. 63-94, in *Revue de Géographie de Lyon* n°1, volume 43.

Bienfait J., 1968-b, « La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensements douteux : examen critique des listes nominatives », pp. 95-132, in *Revue de Géographie de Lyon* n° 2, volume 43.

Bonnet J., 1997, « Le commerce dans la ville émergente », *Elan Rhône-Alpes* n°23, 8 p.

Bordreuil S., 1995, « De la densité habitante aux densités mouvantes : l'hyperurbanité, développement périphérique et mobilité », pp. 4 –14 in *Annales de la Recherche Urbaine* n°67, juin 1995.

Boudoul J. et Faur J.P., 1987, « Trente ans de migrations internes », pp. 262-268 in INSEE, 1987.

Bouffartigue P. et Pendaries J.R., 1990, « Activité féminine et précarisation de l'emploi », pp. 30-44, in Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, 1990.

Bourdieu P., 1990, « L'économie de la maison », in *Actes de la recherche en sciences sociales* n°81-82, 125 p.

Boyer J.-C., 1992, « Périurbain en évolution », in *Villes en parallèle* n°19.

Bresc H., 1986, « L'Europe des villes et des campagnes, XIII^e-XV^e siècles », in Burguières A. et al., 1986.

Brunet R. et Sallois J., 1986, *France : Les dynamiques du territoire*, Montpellier, GIP-RECLUS, 256 p.

Buisson M.A. et Mignot D., 1998, *La répartition des services à la personne sur l'agglomération lyonnaise*, Note de cadrage, Lyon, LET, 22 p.

Burgel G., 1985, « Urbanisation des hommes et des espaces », pp. 133-229 in Duby G.(dir.), 1985.

Burgel G., 1992, « Périurbanisation : faut-il revenir à la ville ? », pp. 207-210 in *Villes en parallèle* n°19.

Burgess E.W., Mac Kenzie R. & Park R., 1984, (1^e édition 1925), *The City. Suggestions for Investigation of Human Behavior in the Urban Environment*, Chicago, Midway, 239 p.

Burguières A., Kaplish-Zucher C., Segalen M., Zonabend F. (dir.), 1986, *Histoire de la famille, Tome 1, Mondes lointains, Mondes anciens*, Paris, Armand Colin, 639 p.

CAF de Lyon, 1996-a, *Les relais assistantes maternelles de l'arrondissement de Lyon*, Lyon, 28 p. + annexe.

CAF de Lyon, 1996-b, *Evaluation de l'activité des relais assistantes maternelles – année 1995*, Lyon, non numéroté.

CAF de Lyon, 1996-c, *Le petite enfance en 1995*, Lyon, CAF, 23 p.

CAF de Lyon, 1996-d, *Le contrat enfance*, Lyon, CAF, 23 p.

Castells M., 1989, *The informational city. Information technology, economic*

- restructuring and the urban-regional process*, Oxford, Basil Blackwell.
- Cattan N., Moriconi F., Pumain D., Rozenblat C., Saint-Julien T., 1993, « le poids économique des villes dans le système européen », pp. 19-65 in Salez A. (Dir.), 1993.
- Cayez P., 1980, *Crises et croissances de l'industrie lyonnaise, 1850-1900*, Paris, Editions du CNRS, 357 p.
- CEMT, 1977, *Motifs psychologiques qui guident les usagers*, Paris, Centre de Recherche Economique, 83 p.
- Centre régional Rhône-Alpes d'accueil et d'information des industriels, 1977, *Consommation d'espaces à vocation industrielle dans la Région Rhône-Alpes, évolution 1968-1975*, Lyon, CRAI, non numéroté.
- CERC, 1985, *Coûts et revenus de l'activité professionnelle des mères de famille*, Document n°75.
- CETE – CETUR, 1990, *Résultat de base des enquêtes ménages*, Bagneux, 95 p.
- CETE, 1990, *Comment se déplacent les lyonnais ? Résultats de l'enquête ménage sur l'agglomération lyonnaise en 1986*, Lyon, SYTRAL – COURLY – Conseil général du Rhône – Ministère des transports, 27 p.
- Chambon J.L., David A. et Devevey J.M., 1982, *Les innovations sociales*, Paris, PUF – Que-Sais-Je n°2014, 128 p.
- Choay F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », pp. 26-35 in *La Ville, Art et Architecture*, Paris, Centre Georges-Pompidou.
- Chombart de Lauwe P.H., 1982, *La fin des villes*, Paris, Calmann-Levy, 246 p.
- Clark C., 1951, « Urban Population Densities », pp. 490-496 in *Journal of the Royal Statistical Society* n°2.
- Claval P., 1974, *Eléments de géographie humaine*, Paris, M.Th. Génin, 412 p.
- CNAF, 1984, *Les haltes-garderies en 1982 : enquête sur le fonctionnement et les coûts*, Paris, CNAF, 82 p.
- CNAF, 1987-a, *Lettre CAF n°5*, Juin 1987.
- CNAF, 1987-b, *Les contrats crèches au 31 décembre 1986*, Paris, CNAF.
- CNAF, 1988, *Lettre CAF n°1*, Janvier 1988.
- CNAF, 1995-a, *Le contrat enfance*, Paris, CNAF, 20 p.
- CNAF, 1995-b, « *Décentralisation et action sociale familiale – analyse de l'action sociale des CAF* », *Espaces et Familles* n°33, Paris, CNAF, 142 p.
- CNAF, 1996, *Les crèches en 1993*, Paris, CNAF, 34 p.
- CNAF, 1997, *Recherches et Prévisions* n°49, septembre 1997, Paris, CNAF, 111 p.
- Collectif, 1979, « *La consommation d'espace par l'urbanisation en France et dans quelques pays européens* », *Hommes et Terres du Nord* n° spécial, 142 p.
- Collectif, 1994, *Schéma directeur d'urbanisme commercial de l'agglomération lyonnaise*, Document de référence.
- Commissariat Général au Plan, 1962, *Document préparatoire au IV° plan de développement économique et social*, JO du 6 août 1962.

- COPER, 1996, *Relais Assistantes Maternelles / Maison du département, Les principes d'une bonne complémentarité*, Texte approuvé le 9/04/1996, Lyon, APER, 6 p.
- Corboz A., 1994, « Apprendre à décoder la nébuleuse urbaine », pp. 5-12 in *Cahiers de l'Institut pour l'Art et la Ville*, Givors.
- Coulaud D., 1981, « Consommation ou gaspillage d'espace en milieu périurbain », pp. 180-186, in *Espace Géographique* n°3.
- CREDOC, 1981, *Enquête sur les conditions de vie et les aspirations des français 1978-80*.
- CRESAS, 1991, *Accueillir la crèche à l'école, il ne suffit pas d'ouvrir la porte*, Paris, INRP – L'Harmattan, Collection CRESAS n°9, 216 p.
- Dally-Martin A et Delfantes Ch., 1994, *Cent ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, Editions Lugd, 235 p.
- Damette F., 1994, *La France en villes*, Paris, La Documentation Française, 124 p.
- Delfantes Ch., 1969, *Lyon 2000, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise* (projet), Lyon, Ministère de l'équipement, DDE du Rhône, Groupe d'étude et de programmation, 129 p.
- Desessartz J.C., 1760, *Traité de l'éducation corporelle des enfants*, Paris, 238p.
- Desplanques G., 1993, « Les migrations intercommunales de 1982 à 1990 », pp. 197-204, in *Espace, Populations, Sociétés*, n°2.
- Dezert B., Metton A. et Steinberg J., 1991, *La périurbanisation en France*, Paris, SEDES, 226 p.
- Dubois-Taine G. et Chalas Y. (Dir.), 1997, *La ville émergente*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 286 p.
- Duby G. (Dir.), 1985, *Histoire de la France urbaine, Tome 5*, Paris, Le Seuil, 668 p.
- Duby G.(Dir.), 1980, *Histoire de la France Urbaine, Tome 1*, Paris, le Seuil.
- Fagnani J. et Rassat E., 1997, « Garde d'enfant et/ou femme à tout faire ? Les employées des familles bénéficiaires de l'AGED », pp. 51-58, in CNAF, 1997.
- Fagnani J., 1996, « Les politiques familiales dans la dynamique sociale européenne » pp. 29-37, in ministère du Travail et des Affaires Sociales, *Solidarité Santé* n°1.
- Faur J.P., 1991, « Plus loin la ville », in *INSEE Première* n°119, Paris, INSEE.
- Faÿ-Sallois F., 1980, *Les nourrices à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Payot, 284 p.
- Fourastié J., 1949, *Le grand espoir du XX^e siècle*, Paris, PUF.
- Franc X. et Duprat L., 1983, *Proposition pour une structure départementale inter-institutionnelle*, 18 p.
- Fustel de Coulanges N.D., 1864, *La cité antique, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*, Durand, Paris (cité par Roncayolo M, 1990).
- Garden M., 1970, *Lyon et les lyonnais au XVIII^e siècle*, Thèse pour le doctorat es lettres, Paris, Société d'édition des Belles Lettres, 772 p.
- Gelis G., Laget M., Morel M.F., 1978, *Entrer dans la vie : naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard-Juillard, Collection Archives, 246 p.
- George P., 1975, *La France*, Paris, PUF, Magellan, 269 p.

- Gershuny J., 1978, *After Industrial Society ? The Emerging Self-Service Economy*, Londres, Mac Milan.
- Gibblin B., 1976, « Elisée Reclus : géographie, anarchisme », pp. 31-49, in *Hérodote* n°2.
- Glass R., 1964, « Aspect of Change », pp. 13-42 in *London Aspects of Change*, London, Masgibbon and Kee.
- Godard F. et Pumain D.(Dir.), 1996, *Données Urbaines n°1*, Paris, Editions Anthropos – PIR-Villes, Collection Villes, 377 p.
- Gonet J., 1999, *La localisation des services à la personne dans l'agglomération lyonnaise*, Lyon Laboratoire d'Economie des Transports, Institut d'Urbanisme de Lyon, Agence d'urbanisme de Lyon, non numéroté.
- Gravier J.F., 1947, *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan.
- Guelaud-Léridon F., 1964, *Le travail des femmes en France*, INED, cahier n°42, 77 p.
- Guerin-Pace F., 1993, *Deux siècles de croissance urbaine. La population des villes françaises de 1831 à 1990*, Paris, Editions Anthropos, Collection Villes, 205 p.
- Hägerstrand T., 1952, *The propagation of Innovation Waves*, Gleerup, Lund Studies in Geography.
- Hägerstrand T., 1965, *A Monte Carlo Approach to diffusion*, European Journal of Sociology n°6.
- Harris C.S. and Ullmann E.L., 1945, « *The Nature of Cities* », in *Annales American Academie Sociology* n°7.
- Hatchuel G., 1989, *Accueil de la petite enfance et activité féminine*, Paris, CREDOC, Collection des rapports n°61, 240 p.
- Honegger D., Collet JP, Franc X. et le groupe de recherche Epicrèche, 1992, « Structures actuelles d'accueil permanent pour jeunes enfants. Aspect social et économique à la lumière de la situation dans le département du Rhône », pp. 297-302, *Pédiatrie* n°47.
- Hoyt H., 1933, *One hundred years of land values in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press.
- INSEE – OEST, 1991, « Les comptes des transports en 1990 », in *INSEE Résultat* n°144 et *Economie générale* n°39, juin 1991, 160 p.
- INSEE Rhône-Alpes, 1997, *Tableau de l'économie Rhône-Alpes 1997-98*, Lyon, INSEE Rhône-Alpes, 204 p.
- INSEE, 1982, *Enquête Famille*.
- INSEE, 1993, *Composition communale des ZPIU en 1990 : population et délimitation*.
- INSEE, 1992, *Les enfants de moins de 6 ans, Contours et Caractères*, Paris, INSEE, 148 p.
- INSEE, 1995, *Les Femmes, Contours et Caractères*, Paris, INSEE, 217 p.
- INSEE, 1995, *Les spécialisations fonctionnelles des villes*, INSEE Rhône-Alpes n°95, 67 p. + annexe.
- INSEE, 1997, *Tableau de l'économie française 1997-98*, Paris, INSEE, 199 p.

- INSEE, 1988, *Contours et caractères, Villes et Campagnes*, Paris, 181 p.
- Jacquet N., 1996, *Quelques éléments préalables à une réflexion ayant pour sujet l'habitat individuel*, Lyon, Agence d'urbanisme de Lyon, Institut d'urbanisme de Lyon, 40 p.
- Julien P., 1994, « Les fonctions stratégiques dans cinquante villes de France », in *INSEE Première* n°300, février 1994.
- Laborie J.P. et Langumier J.F., 1982, « L'industrialisation périurbaine. Une extension de la division spatiale du travail et du morcellement social », pp. 335-350 in *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest* n°1.
- Laborie J.P., 1995, « Les petites villes et la métropolisation », Rapport introductif au colloque *Bourgs et Petites Villes* à Nantes les 23, 24 et 25 mars 1995, CIEU et ESO, 24 p.
- Laferrière M., 1960, *Lyon, Ville industrielle*, Paris, PUF, 509 p.
- Latreille A. (dir.), 1975, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Editions Privat, 511 p.
- Lavigne J.C., 1988, *Prospective et planification urbaine, la révision du SDAU de la région lyonnaise*, Lyon, Economie et humanisme, 180 p.
- Le Jeannic T., 1996, « La délimitation des nouvelles aires urbaines », pp. 165-172, in Godard F. et Pumain D., 1996.
- Le Monde*, Jeudi 8 juillet 1999.
- Le Progrès* du 5-3-99, « Materner ou travailler » entretien avec Jacqueline Martin de l'INED.
- Lequet D., 1993, « Les politiques sociales en faveur des jeunes enfants : une approche différenciée », pp. 115-127, in ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire, *Solidarité Santé* n°4, oct-dec. 1993.
- Leroudier E., 1909, *Une oeuvre lyonnaise de puériculture au XVIII^e siècle, Extrait de la revue d'histoire de Lyon*, nov-dec 1909, A. Rey et Cie, Lyon, 20 p.
- Lipietz A., 1983, *Le capital et son espace*, Paris, La Découverte – Maspéro, Collection Economie et Socialisme, n° 34.
- Luc J.N., 1997, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle, De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 512 p.
- Mescheriakoff A.S., 1991, *Le droit des services publics*, Paris, PUF, Collection droit fondamental, droit administratif, 389 p.
- Marc N. et Marchand O., 1984, « La population active de 1975 à 1982 : les facteurs d'une forte croissance », *Economie et Statistique*, nov-dec. 1984.
- Martens A. et Vervaeke M., 1997, *La polarisation sociale des villes européennes*, Paris, Anthropos, 304 p.
- Massot M.H., 1999, *Rapport INRETS sur la mobilité quotidienne*, non publié à ce jour.
- Math A. et Renaudat E., 1997, « Développer l'accueil des enfants ou créer de l'emploi ? Une lecture de l'évolution des politiques en matière de modes de garde », pp. 5-17, CNAF, 1997.
- Mattei M.F. et Pumain D., 1998, *Données urbaines* n°2, Paris, Anthropos, 471 p.

- Mille S., 1985, « PMI : Les conséquences de la décentralisation », pp. 5-8, in Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, Juillet-Août 1985, *Solidarité Santé* n°4.
- Ministère de l'Équipement, 1976, *Les crèches, Fichier Coût des équipements collectifs*, Plan Construction, Planification urbaine, Paris, La documentation française, 102 p.
- Ministère de l'équipement, des transports et du logement, DRAST, nov.1995, *Techniques, Territoires et sociétés* n°30, « Le développement durable urbain en débat : réflexion à partir de l'exemple canadien », 74 p.
- Ministère de la Santé et de la Famille, 1978, *Santé Sécurité Sociale – Statistiques et Commentaires* n°5, Septembre - Octobre 1978.
- Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, 1980, *Santé, Sécurité Sociale* n°2, mars avril 1980.
- Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, mai 1969, *Bulletin mensuel de statistiques sociales*, Supplément B6.
- Ministère de la Santé et ministère de la Solidarité Nationale, mars-avril 1982, *Santé Sécurité Sociale, statistiques et commentaires* n°2.
- Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, Juillet – Août 1973, *Santé Sécurité Sociale – Bulletin de statistique, Tome A*.
- Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, 1995, *Annuaire des statistiques sanitaires et sociales*, Paris, Service des statistiques, des Etudes et des Systèmes d'Information (SESI), 346 p.
- Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, 1995, *Annuaire des statistiques sanitaires et sociales 1993-94*, Paris, Service des Etudes et des Systèmes d'Information, 292 p.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, avril 1990, *Travail et Emploi* n°46.
- Monchal J., 1984, *Les mini-crèches, innovation sociale ... ?*, Région Rhône-Alpes 1976 – 1982, Lyon, 285 p.
- Montigny G., 1992, *De la ville à l'urbanisation*, Paris, L'Harmattan, Collection Villes et Entreprise, 376 p.
- Mozère L., 1999, *Petits métiers urbains au féminin ou comment échapper à la précarisation ? Les assistantes maternelles et les nourrices*, Rapport de recherche CNAF – FAS – Plan Urbain, 187 p.
- Noin D., 1995 (1^o édition 1976), *L'espace français*, Paris, Armand Colin, 187 p.
- Noin D., 1998, *Géographie de la population*, Paris, Editions Armand Colin, 280 p.
- Normand F., 1875, *Rapport à monsieur le ministre de l'intérieur pour l'agrément de la crèche Saint Bernard*.
- Norvez A., 1990, *De la naissance à l'école, Santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Paris, PUF – INED, Travaux et Documents, Cahier n°126, 459 p.
- OCDE, 1988, *Les villes et leur transport*, Paris, 221 p.
- OCDE, 1995, *Emissions de polluants par des véhicules à moteur : stratégie de*

- réduction au-delà de l'année 2010*, Paris, OCDE.
- OREAM, 1971, *Schéma d'aménagement de la métropole Lyon – Saint-Etienne – Grenoble*, ministère de l'équipement et du logement, Travaux et recherches de prospective, 240 p.
- Pasquet D., 1899, « Le développement de Londres », pp. 22-48, in *Annales de Géographie* VIII.
- Pasquet D., 1913, *Londres et les ouvriers de Londres*, Paris, Thèse de doctorat, 764 p.
- Passaris S. et Schiray M., 1984, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, Paris, EHESS CIRED.
- Perrier L., 1987, « Une priorité des CAF », in *Informations sociales* n°5.
- Perron R., 1993, *La fin des vitrines, des temples de la consommation aux usines à vendre*, Cachan, Editions de l'ENS-Cachan, 306 p.
- PMI du Rhône, 1982, *La Protection Maternelle et Infantile dans le département du Rhône, analyse des modifications d'une pratique, évolution sur 10 ans 1970-1980*, Lyon, DDASS, 258 p.
- PMI du Rhône, 1983, *La Protection Maternelle et Infantile dans le département du Rhône*, Lyon, DDASS, 37 p. + annexes.
- Pothier Y., 1994, *Les établissements de plus de 10 salariés dans la région urbaine de Lyon*, Lyon, INSEE Rhône-Alpes, 57 p.
- Pumain D., 1990, *Géographie Universelle, volume 2*, Paris, Hachette-Reclus.
- Racine J.B., 1966, *L'appropriation du sol rural par les citadins dans le département des Alpes-Maritimes, essai de géographie sociale*, Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, Travaux et mémoires n°41, 256 p.
- Rayna S et Dajez F, 1997, *Formation, Petite enfance et partenariat*, Paris, INRP – L'Harmattan, Collection CRESAS n°13, 209 p.
- Rémond H., 1998, « L'écologie urbaine factorielle : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas. », pp. 149-173, in Rémond H., Cauvin C. et Kleinschmager R. (dir.), 1998.
- Rémond H., Cauvin C. et Kleinschmager R. (dir.), 1998, *L'espace géographique des villes : pour une synergie multistrates*, Paris, Anthropos, Collection Villes, 557 p.
- Rémy J. et Voyé L., 1992, *La ville : vers une nouvelle définition ?*, Paris, Editions L'Harmattan, 174 p.
- Rollet-Echalier C., 1990, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e république*, INED-PUF, Paris, 593 p.
- Roussel A., 1986, « Gestes et signes de la famille sous l'empire romain », in Burguières A., et al., 1986.
- RUL, 1992-a, *Repères et tendances économiques*, Lyon, RUL, 17 p.
- RUL, 1992-b, *Groupe de travail plates-formes logistiques, annexes*, Lyon, RUL, non numérotés.
- RUL, 1994-a, *Repère et tendance*, Lyon, RUL, 134 p.
- Salez A. (Dir.), 1993, *Les villes, lieux d'Europe*, La Tour-d'Aigues, DATAR – Editions de l'Aube, 194 p.

- Sanguin A.L., 1978, « Une nouvelle distinction des secteurs d'activité en géographie économique », in *Bulletin de l'association des géographes français* n°53.
- Saurel-Cubizolles M.J., Lelong N., Romito P., Ascribà-Aguir V., 1997, « La reprise du travail après une naissance en France, Italie et Espagne, pp. 19-30, in CNAF, 1997.
- SEPAL, 1988, *Lyon 2010, un projet d'agglomération pour une métropole européenne, Etude préparatoire au nouveau schéma directeur de l'agglomération lyonnaise*, 193 p.
- Sfez L., 1992 (4^e édition), *Critique de la décision*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 571 p.
- Siran J.L., 1978, « Les nouveaux villages, comme formes nouvelles de la ségrégation spatiale », pp. 125-128, in *Ségrégation spatiale*, Actes du colloque de Rennes, Plan construction et Architecture.
- Soppelsa J., 1978, « Proposition pour une nouvelle classification des activités économiques aux Etats-Unis », pp. 257-265 in *Bulletin de l'association des géographes français* n°55.
- Steinberg J., 1990, « Le développement périurbain actuel est-il inédit et spécifique ? », pp. 100-109 in *Villes en Parallèle* n°15-16.
- STRATES, 1993, *Pour une géographie globale de l'emploi. Une grille d'analyse structurale-fonctionnelle*, projet de publication avec la direction régionale de l'INSEE-Rhône-Alpes, 14 p. + annexes.
- Strauss P., 1901, *Dépopulation et puériculture*, Paris, Charpentier-Fasquelle, 308 p.
- Sullerot E. et Saltiel M., 1974, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, Paris, Hachette, 253 p.
- Taffin C., 1985, « Accession à la propriété et rurbanisation », pp. 55-67, in *Economie et Statistique* n°175, mars 1985.
- Tarrius A., 1987, *Identités sociales et usages des temps et des espaces dans les périphéries urbaines : mobilités et territoires lorrains dans la région de Fos-sur-Mer*, Arcueil, Rapport INRETS n°39, INRETS, 57 p.
- Topalov Ch., 1987, *Le logement en France, Histoire d'une marchandise impossible*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Touraine A., 1969, *La société postindustrielle*, Paris, Médiation.
- Touraine A., 1997, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 395 p.
- Urbanisme* n°272-273, mars-avril 1994.
- Van de Walle I., 1997, « Le congé parental : stratégies des employeurs et des salariées », pp. 19-29, in CNAF, 1997.
- Vanier M. et al., 1998, *La conurbation : nouvelles périphéries et précarité d'emploi*, Lyon, Rapport DATAR – Plan Urbain, 185 p. + annexes.
- Vanier M., 1998, « Le pseudo-système d'emploi de la grande distribution », pp. 134-157, in Vanier M. et al., 1998.

Viard J., 1997, « Le triomphe de l'urbanité ou la ville perdue », pp. 232-237 in Dubois-Taine G. et Chalas Y. (Dir.), 1997.

Villac M., 1993 « La politique familiale, débats autour d'une définition », pp. 9-29, in ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire, oct-dec 1993, *Solidarité Santé – Etudes statistiques n°4*.

Voisard J. et Lavallard F., 1993, *Population et emploi : trente ans de mutation à travers la France, Tome 1 : population et migrations intérieures*, Paris, La Documentation Française, 174 p.

Von Thünen J., 1826, *Der isolierte Stadt in Beziehung auf landwirtschaft und National Ökonomie*, Hambourg, Perthes.

B- Bibliographie générale (classement thématique et alphabétique des auteurs)

1. Histoire de l'urbanisation011

1.1. Généralité

Ansary P. et Schoonbrodt R., 1989, *Penser la ville, choix de textes philosophiques*, Bruxelles, Editions A.A.M., 479 p.

Benevolo L., 1993, (1^o ed. 1975), *Histoire de la ville*, Marseille, Editions Parenthèses, 509 p.

Duby G. (Dir.), 1980 à 1985, *Histoire de la France urbaine, Tome 1 à 5*, Paris, Editions Le Seuil, 668 p.

Montigny G., 1992, *De la ville à l'urbanisation*, Paris, Editions L'Harmattan, Collection Villes et Entreprise, 376 p.

Pasquet D., 1899, « Le développement de Londres », pp. 22-48, in *Annales de Géographie* VIII.

Pasquet D., 1913, *Londres et les ouvriers de Londres*, Paris, Thèse de doctorat, 764 p.

Pinol JL (dir.), 1996, *Atlas historique des villes de France*, Paris, Editions Hachette, 318 p.

Reclus E., 1905, (ré-édition 1990), *L'Homme et la Terre*, Tome premier, Fayard, Paris, 358 p.

Reclus, 1895, « The Evolution of Cities », pp. 158-173, in Roncayolo M. et Paquot Th.(dir.), 1992.

Roncayolo M. et Paquot Th.(dir.), 1992, *Villes et civilisation urbaine, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Editions Larousse, 687 p.

- Chamboredon J.C. et Mejean A., 1988, « Villes et campagnes selon Elisée Reclus », pp. 67-74, in *Cahiers d'économie et de sociologie rurales* n°8.
- Dupeux G., 1981, *Atlas historique de l'urbanisation de la France (1811-1975)*, Paris, Editions du CNRS.

1.2. Histoire de Lyon

- Archives municipales de Lyon, 1997, *Forma Urbis, Les plans généraux de Lyon du XVI^e au XX^e siècle*, Lyon, 250 p.
- Audin A et., Roussio Ph. 1961, « Le site de Lyon, panorama de son évolution », in *Revue de Géographie de Lyon* n°4, vol. XXXVI, pp. 295-346.
- Audin A., 1956, « Essai sur la topographie de Lugdunum », Publication hors série de la *Revue de Géographie de Lyon*, Lyon, 174 p.
- Audin A., 1975, « Lugdunum : colonie romaine et capitale des Gaules » pp. 23-60, in Latreille A. (dir.), 1975.
- Bayard F. et Cayez P. (dir.), 1990, *Histoire de Lyon, du XVI^e à nos jours Tome 2*, Le Coteau, Editions Horvath, 479 p.
- Bertin D., 1987, *Les transformations de Lyon sous le préfet Vaïsse. Etude de la régénération du centre de la Presqu'île, 1853-1864*, Lyon, Doctorat d'université, Université Lumière Lyon 2.
- Bienfait J., 1968-a, « La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensements douteux (1911 – 1936) : les données du problème » pp. 63-94 in *Revue de Géographie de Lyon* n°1, volume 43.
- Bienfait J., 1968-b, « La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensements douteux (1911 – 1936) : examen critique des listes nominatives » pp. 95-132 in *Revue de Géographie de Lyon* n°2, volume 43.
- Bleton A. et Drevet J., 1896, *Lyon pittoresque*, Lyon, Bernoux et Cumin Editeurs, 320 p.
- Cayez P., 1979, *L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle. Du grand commerce à la grande industrie*, Lille, Service de reproduction des thèses.
- Cayez P., 1980, *Crises et croissance de l'industrie lyonnaise, 1850-1900*, Paris, Editions du CNRS, 357 p.
- Cléménçon A.C., 1997, « Le plan Crépet de 1845 », pp. 103-109 in Archives municipales de Lyon, 1997.
- Dally-Martin A. et Delfantes Ch., 1994, *Cent ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, Editions Lugd, 235 p.
- Etèvenaux J., 1992, *Les grandes heures de Lyon*, Paris, Editions Perrin, 490 p.
- Garden M., 1970, *Lyon et les lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Thèse pour le doctorat des lettres et sciences humaines de l'université Lyon 2, Société d'édition des belles lettres, 772 p.
- Gardes G., 1988, *Lyon, l'art et la ville, Tome 1*, Paris, Editions du CNRS, 188 p.
- Garrier G., (Dir.), 1987, *Le Rhône et Lyon de la préhistoire à nos jours*,

- Saint-Jean-d'Angely, Editions Bordessoules, 427 p.
- Kleinclautz A.(dir.), 1952, *Histoire de Lyon, Tome III, de 1814 à 1940*, Lyon, Librairie Pierre Masson, 343 p.
- Laferrière M., 1960, *Lyon, ville industrielle*, Paris, PUF, 509 p.
- Latreille A.(dir.), 1975, *Histoire de Lyon du Lyonnais*, Toulouse, Editions Privat, 511 p.
- Lequin Y, 1996, « Une haussmanisation limitée », pp. 164-165, in Pinol J.L. (dir.), 1996.
- Moissonnier M., 1988 (4^e édition revue et augmentée), *Les canuts, Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, Paris, Messidor, Editions Sociales, 202 p.
- Pelletier A. et Rossiaud J.(dir.), 1990, *Histoire de Lyon, Tome 1, Antiquité et Moyen-Age*, Le Coteau, Editions Horvath, 478 p.
- Pelletier J., 1997, « Cartographie et modalité de l'inondation de 1856 », pp. 111-114 in Archives municipales de Lyon, 1997.
- Pelletier J., 1990, « Le site de Lyon », pp. 13-20 in Pelletier A. et Rossiaud J., 1990.
- Perdu J., 1974, *La révolte des canuts 1831-1834*, Paris, Editions Spartacus, 100 p.

2. Villes et urbanisation aujourd'hui

2.1. Généralité

Activité économique, mars 1994

Alonso W, 1964, *Location and Land use*, Cambridge, Harvard University Press.

Andan O. et Faivre d'Arcier B., 1992-b, « Le périurbain va-t-il accroître la congestion des agglomérations », *Communication à la 6^e conférence mondiale sur la recherche dans les transports*, Lyon, LET.

Andan O. et Faivre-d'Arcier B., 1992-a, « La migration en périurbain : un phénomène éphémère ? », in *Communication à la conférence INRS*, Montréal.

Andan O., Buisson M.A., Cusset J.M., Faivre d'Arcier B., Routhier J.L. et Vant A., 1988, *Mobilités et espaces périurbains, analyse bibliographique*, Lyon, LET – INRETS, 100 p.

Andan O., Ozan A. et Thibault A., 1981, « Consommation d'espace et pouvoir local », pp. 82-101 in *Annales de la recherche urbaine n° 10-11*.

Anglade F., 1992, « Le périurbain à La Rochelle » pp. 229-240 in *Norois vol. 39, n° 154*.

Ascher F., 1995-a, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Editions Odile Jacob, 345 p.

Ascher F., 1995-b, *Panorama des recherches sur la planification urbaine 1969 – 1995*, Paris, CRISTAL, rapport Plan Urbain, 65 p.

Ascher F., 1998, *La république contre la ville, Essai sur l'avenir de la France urbaine*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 200 p.

Ascher F., Brams L., Delamarre A., Loinger G., Rochefort M., de Romefort A., Theys J. et Wachter S., 1993, *Les territoires du Futur*, La Tour-d'Aigues, DATAR – Editions de l'Aube, 182 p.

- Association nationale pour l'information sur le logement, 1996, « Où les français veulent-ils habiter ? ».
- Atzema O. et Bargeman C.A., 0111986, « Accroissement de la population et migrations intérieures dans les régions périurbaines et extra-urbaines des Pays-Bas », pp. 47-54 in *Espace, populations, sociétés* n° 3.
- Aubry B., 1986, « Migrations définitives et navettes. Recherche de liens statistiques » pp. 323-332, in *Espace, populations, sociétés*, n° 2.
- Auriac F., Bernard M.C et Lochard E., 0111975, « Le changement social dans les campagnes languedociennes », pp. 239-250 in *Espace géographique* n°4.
- Bailly A. et Begguin H., 1998 (1^o édition 1982), *Introduction à la géographie humaine*, Paris, A. Colin, 216 p.
- Baratra M. et Leymarie D., 1983-a, « Eléments d'analyse des structures de l'emploi et d'activités dans l'agglomération bordelaise: éclatement des zones d'emplois et mobilité », pp. 93-103 in *Revue économique du sud-ouest* n° 1.
- Baratra M. et Leymarie D., 1983-b, « Quelques éléments sur la population active de cinq communes de l'agglomération bordelaise au recensement de 1982 », pp.233-238 in *Revue économique du sud-ouest bordelais* n°2.
- Bassand M., 1997, *Métropolisation et inégalités sociales*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 245 p.
- Bastie J. et Dèzert B., 1991, *La ville*, Paris, Milan, Barcelone, Bonn, Masson, 413 p.
- Bauer G. et Roux J.M., 1977, *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Le Seuil, 192 p.
- Beauchard J., 1996, *La ville-pays, vers une alternative à la métropolisation*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 125 p.
- Beaucire F., 1985, « La déconcentration urbaine : de nouveaux besoins de déplacements », pp. 5-11, in *Transports Urbains* n°56.
- Beaucire F., 1991, « L'évolution démographique et sociale de la couronne périurbaine d'Ile-de-France (1968-1982) » pp. 57-64 in *Géographie sociale* n°11.
- Beaujeu-Garnier J., 1981, « Quelques réflexions sur l'évolution des rapports ville – campagne en France » pp. 99-110 in *Hérodote* n°23.
- Begag A., Buissaon M.-A., Cusset J.-M., Gamon P., Plat D. et Raux C., 1985, *La mobilité dans les espaces urbains et périurbains*, LET, 20 p.
- Bekouche P. et Damette F., 1993, « Une grille d'analyse globale pour l'emploi », pp. 37-50 in *Economie et Statistique* n°270.
- Bell D., 1976, *Vers la société postindustrielle*, Paris, Editions Robert Laffont, 446 p.
- Benoit-Guilbot O., 1982, « Identité sociale, action collective et pouvoir résidentiel », pp. 231-320 in *Cahiers de l'observatoire du changement social*, vol. VI, Paris, Editions du CNRS.
- Berger M. et Rouzier J., 1977, *Ville et campagne. La fin d'un dualisme*, Paris, Economica, 276 p.
- Berger M., 1983, *Spécialisation ou diversification socioprofessionnelle dans l'espace rural périurbain en région Ile-de-France. L'exemple des départements de l'Essonne et*

- des Yvelines 1968-1975, Paris, CNRS, 2 tomes, 54 et 39 p.
- Berger M., 1984, « Proposition pour un bilan des recherches sur les espaces ruraux périurbains », pp. 53-64 in *Les cahiers de Fontenay n° 35 (La géographie rurale en France)*.
- Berger M., 1985-a, « Les CSP dans l'espace rural périurbain en région Ile-de-France: spécialisation ou diversification des fonctions résidentielles communales » pp. 191-216 in *Espace rural n°10*.
- Berger M., 1985-b, « Comportements et pratiques des sociétés périurbaines », pp. 133-139 in *actes du colloque d'Angers sur les périphéries urbaines du 6 et 7 décembre 1984*, Caen, Editions géographie sociale.
- Berger M., 1986-a, « La division sociale des espaces périurbains. Etat de la question », pp. 25-33 in *STRATES n°1*.
- Berger M., 1986-b, « L'interface villes/campagnes en France. Bilan des recherches sur la production d'espaces périurbains », pp. 193-212 in *Cahiers de Fontenay n°41-43 (Actes du 7° colloque franco-polonais de géographie sur les nouveaux rapports villes-campagnes)*.
- Berger M., 1989, « Vers de nouveaux types de rapports villes-campagnes: la production des espaces périurbains en France et dans les pays développés d'économie libérale », pp. 89-106 in *Strates n°4*.
- Berger M., 1990-a, « A propos des choix résidentiels des périurbains: peut-on parler de stratégie territoriale ? » pp. 125-128 in *Strates n° 5*.
- Berger M., 1990-b, « Les périurbains d'Ile-de-France: stratégies de localisation », pp. 369-383 in *Actes du séminairesur les stratégies résidentielles*, INED-PCA, INED.
- Berger M., 1991-a, « L'urbanité des périurbains d'Ile-de-France. De la diversité à la ségrégation » pp. 57-63 in *Annales de la recherche urbaine n°50*.
- Berger M., 1991-b, « Péri-urbains et ex-urbains en Ile-de-France (1975-1982) » pp. 43-56 in *Géographie sociale n°11 (les dynamiques urbaines des années 1980)*.
- Berroy S., 1996, « Densités de population et d'emploi dans les grandes villes françaises », pp. 175-185, in Godard J. et Pumain D., 1996.
- Berry B.J.L., 1976, *Urbanisation and Counter-Urbanisation*, Los Angeles, Sage.
- Bessy P., 1998, « Parcours résidentiels des jeunes ménages dans l'espace urbain », pp. 85-92, in Mattei M.F. et Pumain D., 1998.
- Biarez S., 1990, *Métropolisation et contenu*, Saint-Martin-d'Heres, CERAT, 99 p.
- Bondue J.-P., 1987, « Le commerce urbain français et les rapports centre-périphérie: la nouvelle donne », pp. 327-336 in *Bulletin des géographes français*.
- Bonnet J., 1997, « Le commerce dans la ville émergente », *Elan Rhône-Alpes n°23*, 8 p.
- Bonneville M., Bourdin V. et Scherrer F., 1998, *La planification urbaine du commerce*, Lyon, IUL, rapport au PIR-Villes, 87 p.
- Bonnin A., 1988, « Cantépiens d'hier et d'aujourd'hui : un développement périurbain réussi », pp.32-35 in *Correspondances municipales n°291*.

- Bordreuil S., 1995, « De la densité habitante aux densités mouvantes : l'hyperurbanité, développement périphérique et mobilité », pp. 4-14 in *Annales de la Recherche Urbaine* n°67.
- Boudoul J. et Faur J.-P., 1982, « Renaissance des communes rurales ou nouvelle forme d'urbanisation », pp. I-X in *Economie et statistique* n° 149.
- Boudoul J. et Faur J.-P., 1986, « Trente ans de migrations intérieures », pp. 293-302 in *Espace, populations, sociétés* n° 2.
- Boudoul J. et Faur J.P., 1987, « Trente ans de migrations internes », pp. 262-268 in INSEE, 1987.
- Bourdieu P., 1990, « L'économie de la maison », in *Actes de la recherche en sciences sociales* n°81-82, 125 p.
- Bouveret-Gauer M., Marenco C., Parizet M.J. et Péron R., 1994, *Le commerce et la ville*, Paris, Editions du CNRS – PIR Villes, 112 p.
- Boyer J.-C., 1988, « Périurbanisation et migrations de population active en Ile-de-France », pp. 495-500 in *Espace, populations, sociétés* n°3.
- Boyer J.-C., 1992, « Périurbain en évolution », in *Villes en parallèle* n°19.
- Brunet R. et Sallois J., 1986, *France : Les dynamiques du territoire*, Montpellier, GIP-RECLUS, 256 p.
- Bruyelle P., 1981, « Périurbanisation, rurbanisation, suburbanisation », pp.7-22 in *Actes du colloque interdisciplinaire sur la périurbanisation*, CIRSH, Université de Lille 2.
- Bruyelle P., 1983, « Le périurbain dans la communauté urbaine lilloise », pp. 133-144 in *Cahiers du centre de recherches et d'études sur Paris et l'Ile-de-France* n° 3.
- Bruyelle P., 1991, « Migrations et franges périurbaines : l'exemple du Nord-Pas-de-Calais », pp. 271-281 in *Espace, Populations et Sociétés* n°2.
- Bryant C., Deslauriers P. et Marois P., 1991, « Une revue de la littérature scientifique sur l'étalement urbain et sur les relations urbaines-agricoles dans la frange urbaine : le cas de la région métropolitaine de Montréal, dans le contexte nord-américain », pp. 325-334 in *Espace, populations, sociétés* n° 2.
- Burgel G., 1985, « Urbanisation des hommes et des espaces », pp. 133-229 in Duby G.(dir.), 1985.
- Burgel G., 1990, « A propos des périphéries urbaines: temporalités, mobilités, mutations » pp. 4- 15 in *Villes en parallèles* n°15-16.
- Burgel G., 1991, « La périphérie urbaine revisitée », pp. 359 - 366 in *Espace, populations, sociétés* n° 2.
- Burgel G., 1992, « Périurbanisation : faut-il revenir à la ville ? », pp. 207-210 in *Villes en parallèle* n°19.
- Burgel G., 1993, *La ville aujourd'hui*, Paris, Hachette, collection plurielle, 220 p.
- Burgess E.W., Mac Kenzie R. et Park R., 1984, (1^o édition 1925), *The City. Suggestions for Investigation of Human Behavior in the Urban Environment*, Chicago, Midway, 239 p.
- Castells M., 1972, *La question urbaine*, Paris, Maspéro, 454 p.
- Castells M., 1989, *The informational city. Information technology, economic*

- restructuring and the urban-regional process*, Oxford, Basil Blackwell.
- Cattan N., Moriconi F., Pumain D., Rozenblat C. et Saint-Julien T., 1993, « le poids économique des villes dans le système européen », pp. 19-65 in Salez A. (Dir.), 1993.
- CEMT, 1977, *Motifs psychologiques qui guident les usagers*, Paris, Centre de Recherche Economique, 83 p.
- Charrier J.-B., 1988, *Villes et campagnes : essai sur la diversité des rapports villes-campagnes à travers le monde*, Paris, Masson, 208 p.
- Chevigné C., 1991-a, « La zone périurbaine de Cracovie », pp. 335-347 in *Espace, Populations, Sociétés* n°2.
- Chevigné C., 1991-b, « Les zones péri-urbaines en Pologne », pp. 279-292 in *Revue Belge de Géographie*, vol. 115, n° 1-2-3.
- Cheyland J.-P., Desbordes-Cheyland F. et Farinas del Cerro L., 1978, *Mécanismes de la croissance périurbaine méridionale: Martigues. Une méthode d'analyse formelle*, Marseille, LISH-CNRS-GAMSAU, 281 p.
- Choay F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », pp. 26-35 in *La Ville, Art et Architecture*, Paris, Centre Georges-Pompidou.
- Chombart de Lauwe P.H., 1982, *La fin des villes*, Paris, Calmann-Levy, 246 p.
- Clark C., 1951, « Urban Population Densities », pp. 490-496 in *Journal of the Royal Statistical Society* n°2.
- Claval P., 1974, *Eléments de géographie humaine*, Paris, M.Th. Génin, 412 p.
- Clément P. et Guth S., 1995, « De la densité qui tue à la densité qui paye », pp. 73-84 in *Annales de la Recherche Urbaine* n°67.
- Collectif, 1979, « La consommation d'espace par l'urbanisation en France et dans quelques pays européens », *Hommes et Terres du Nord* n° spécial, 142 p.
- Collectif, 1984, *Le périurbain en Aquitaine*, Paris, éditions economica, 212 p.
- Collectif, 1985, « Les périphéries urbaines », actes du colloque d'Angers, *Géographie sociale* n° 2, 270 p.
- Collectif, 1993, *Métropoles en déséquilibre ?*, Paris, Editions Economica, 617 p.
- Corboz A., 1994, « Apprendre à décoder la nébuleuse urbaine », pp. 5-12 in *Cahiers de l'Institut pour l'Art et la Ville*, Givors.
- Coulaud D., 1981, « Consommation ou gaspillage d'espace en milieu périurbain », pp. 180-186, in *Espace Géographique* n°3.
- Courtois M.-H., 1987, « Les migrations internes à l'Ile-de-France », pp. 44-55 in *Les cahiers d'aspects économiques de l'Ile-de-France* n° 5.
- Coutras J., 1985, « Femmes, accession à la propriété et vie familiale en milieu périurbain », pp. 189-192 in *Actes du colloque d'Angers sur les périphéries urbaines du 6 et 7 décembre 1984*, Editions géographie sociale de Caen.
- CREPIF, 1983, « Peut-on maîtriser le développement périurbain ? », in *cahiers du CREPIF* n° 3, 176 p.
- Damais J.Ph., 1993, « La mobilité résidentielle dans les grandes agglomérations françaises de 1968 à 1990 », pp. 221-228, in *Espace, Populations, Sociétés* n°2.

- Damette F., 1994, *La France en villes*, Paris, La Documentation Française, 124 p.
- DATAR, 1976, *Travaux et recherches prospectives : les petites villes en France*, Paris, La Documentation Française, 218 p.
- DATAR, 1993, *Débat national pour l'aménagement du territoire, document introductif*, Paris, La Documentation Française, 124 p.
- Davezies L., 1993, « Le déséquilibre Paris – Province, éléments nouveaux pour un vieux débat », pp. 33-36 in *Territoires*, novembre 1993.
- Desplanques G., 1993, « Les migrations intercensitaires de 1982 à 1990 », pp. 197-204, in *Espace, Populations, Sociétés*, n°2.
- Dezert B., Metton A. et Steinberg J., 1991, *La périurbanisation en France*, Paris, SEDES, 226 p.
- Dubois-Taine G. et Chalas Y. (Dir.), 1997, *La ville émergente*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 286 p.
- Fanouillet J.-C., 1993, « Où finit la ville ? », pp. 189-196 in *Espace, populations, sociétés* n°2.
- Faur J.P., 1991, « Plus loin la ville », in *INSEE Première* n°119, Paris, INSEE.
- Fellmann Th. et Morel B., 1988, « Les effets de polarisation dans la région métropolitaine marseillaise », in *Revue d'économie régionale et urbaine* n°4.
- Fellmann Th. et Morel B., 1989, *Métropolisation et aires métropolitaines : les effets de polarisation sur la métropole marseillaise, mobilité économique, concurrence, complémentarité*, Marseilles, EHESS, rapport Plan Urbain, 268 p.
- Fellmann Th. et Morel B., 1997, *Les systèmes d'emploi face à la métropolisation marseillaise, éclatement, cohérence et interventions publiques*, Marseille, PISTE – GREQAM, Rapport au Plan Urbain, 136 p.
- Fourastié J., 1949, *Le grand espoir du XX^e siècle*, Paris, PUF.
- Fruit J.P. et Lesperrier C., 1991, « L'évolution récente de la rurbanisation. Le cas de la périphérie de Rouen », pp. 11-23 in *Etudes Normandes* n° 1.
- Fruit J.-P., 1984, « Un cas d'inadéquation de la notion de ville-centre dans les périphéries urbaines: le pays de Caux central », in *Actes du colloque d'Angers sur les périphéries urbaines du 6 et 7 décembre 1984*, Caen, Editions géographie sociale de Caen.
- Fruit J.-P., 1985, « Migrations résidentielles en milieu rural périurbain: le Pays de Caux central », pp. 150-159 in *Espace, population, société* n° 1.
- Garnier A., 1984, *Les nouvelles cités dortoirs. L'expansion de la maison individuelle périurbaine*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 204 p.
- George P., 1975, *La France*, Paris, PUF, Magellan, 269 p.
- Gershuny J., 1978, *After Industrial Society ? The Emerging Sel-Service Economy*, Londres, Mac Milan.
- Ghorra-Gobin Cynthia, 1997, *Los Angeles : le mythe américain inachevé*, Paris, Editions du CNRS, 195 p.
- Glass R., 1964, « Aspect of Change », pp. 13-42 in *London Aspects of Change*, London, Masgibbon and Kee.

- Godard F. et Pumain D.(Dir.), 1996, *Données Urbaines n°1*, Paris, Editions Anthropos – PIR-Villes, Collection Villes, 377 p.
- Goze M., 1987, « La croissance urbaine en Gironde: une métropolisation du système urbain », pp. 115-156 in *Revue économique du sud-ouest n°1*.
- Gravier J.F., 1947, *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan.
- Guengant A., 1991, « Les coûts de développement de l'urbanisation », pp. 149-166 in *Revue d'économie régionale et urbaine n°2*.
- Guerin-Pace F., 1993, *Deux siècles de croissance urbaine. La population des villes françaises de 1831 à 1990*, Paris, Editions Anthropos, Collection Villes, 205 p.
- Guigou J.L., 1993, *France 2015, recomposition du territoire national*, Marseille, DATAR, Editions de l'aube, 79 p.
- Harris C.S. and Ulmann E.L., 1945, « The Nature of Cities », in *Annales American Academie Sociology n°7*.
- Houssel J.P., 1971, « Villes textiles du haut beaujolais », pp. 150-197 in *Revue de Géographie de Lyon n° 2*, volume 46.
- Hoyt H., 1933, *One hundred years of land values in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press.
- INSEE – OEST, 1991, « Les comptes des transports en 1990 », in *INSEE Résultat n°144 et Economie générale n°39*, juin 1991, 160 p.
- INSEE Rhône-Alpes, 1997, *Tableau de l'économie Rhône-Alpes 1997-98*, Lyon, INSEE Rhône-Alpes, 204 p.
- INSEE, 1992, *Composition communale des ZPIU en 1990 : population et délimitation*.
- INSEE, 1995, *Les spécialisations fonctionnelles des villes*, INSEE Rhône-Alpes n°95, 67 p. + annexe.
- INSEE, 1997, *Tableau de l'économie française 1997-98*, Paris, INSEE, 199 p.
- INSEE, 1988, *Contours et caractères, Villes et Campagnes*, Paris, 181 p.
- Jacquet N., 1996, *Quelques éléments préalables à une réflexion ayant pour sujet l'habitat individuel*, Lyon, Agence d'urbanisme de Lyon, Institut d'urbanisme de Lyon, 40 p.
- Jaillet M.-C. et Jalabert G., 1982-b, « Politique urbaine et logement: la production de l'espace pavillonnaire », pp. 293-306 in *L'espace géographique n° 4*.
- Jaillet M.-C. et Jalabert G., 1985, « La société des lotis: les propriétaires pavillonnaires autour de Toulouse », pp. 183-188 in *Actes du colloque d'Angers sur les périphéries urbaines du 6 et 7 décembre 1984*.
- Jaillet M.-C., 1979, *Lotissements et pratiques sociales. Les pavillonnaires de Saint-Orens de Gameville (31)*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, Travaux et documents du CIEU n° 7, 109 p.
- Jaillet M.-C., 1982, *Les pavillonneurs. La production de la maison individuelle dans la région toulousaine*, Paris, CNRS, 314 p.
- Jaubert P., 1985, *Un exemple de croissance périphérique: la croissance de l'agglomération poitevine au sud de la ville des trois-cités aux Roches-Prémarie-Andillé*, Poitiers, Thèse, Université de Poitiers, 377 p.

- Jeanneau J., 1991, « L'exurbanisation des citadins d'Angers dans les années 80 » pp. 93-101 in *Géographie Sociale* n° 11.
- Julien P., 1994, « Les fonctions stratégiques dans cinquante villes de France », in *INSEE Première* n°300, février 1994.
- Kayser B. et Schektman-Labry G., 1982, « La troisième couronne périurbaine: une tentative d'identification » pp. 27-34 in *Revue de géographie des Pyrénées et du sud-ouest* n°1.
- Laborie J.-P. et Langumier J.-F., 1982, « L'industrialisation périurbaine. Une extension de la division spatiale du travail et du morcellement social » pp. 335-350 in *Revue de Géographie des Pyrénées et du sud-ouest* n°1.
- Laborie J.-P., 1981, *L'enjeu périurbain. Activités, modes de vies*, Paris, La Documentation Française, TRP n° 83, 260 p.
- Laborie J.P., 1979, *Les petites villes*, Toulouse, Presses du CNRS, 363 p.
- Laborie J.P., 1995, « Les petites villes et la métropolisation », *rapport introductif au colloque Bourgs et Petites Villes* à Nantes, les 23, 24 et 25 mars 1995, CIEU et ESO, 24 p.
- Laconte P. et Poulain M., 1985, « Bruxelles : le ralentissement de la rurbanisation », pp. 144-180 in *Espace, populations, sociétés* n°1.
- Le Bras H., 1995, « La densité a-t-elle une influence sur les comportements sociaux ? », pp. 15-22 in *Annales de la Recherche Urbaine* n° 67.
- Le Jeannic T., 1996, « La délimitation des nouvelles aires urbaines », pp. 165-172, in Godard F. et Pumain D., 1996.
- Le Monde*, Jeudi 8 juillet 1999.
- Leresche J.P., Joye D. et Bassan M. (dir.), 1995, *Métropolisation : interdépendances mondiales et implications lémaniques*, Genève, Editions Georg, 315 p.
- Levy J.-P., 1993, « L'habitat influe-t-il sur la mobilité ? », pp. 32-43 in *Annales de la recherche urbaine* n° 59-60.
- Lipietz A., 1983, *Le capital et son espace*, Paris, La Découverte – Maspéro, Collection Economie et Socialisme, n° 34.
- Lugan J.C., 1983, *La petite ville au présent et au futur*, Toulouse, Presses du CNRS, 330 p.
- Lugan J.C., 1993, « Les petites villes face à la métropolisation » pp. 193-205 in *Espaces et Sociétés* n°73.
- Luginbühl Y., 1993, « Réalités et imaginaires de la friche à l'orée de la décennie 1990 », pp. 119-132, in *Regard sur l'actualité* n° 188, Février 1993.
- Macé J., 1985, « L'aire périurbaine d'une ville moyenne : Laval », pp. 45-52 in *Actes du colloque d'Angers sur les périphéries urbaines du 6 et 7 décembre 1984*, Editions géographie sociale de Caen.
- Marc N. et Marchand O., 1984, « La population active de 1975 à 1982 : les facteurs d'une forte croissance », *Economie et Statistique*, nov-déc. 1984.
- Martens A. et Vervaeke M., 1997, *La polarisation sociale des villes européennes*, Paris, Anthropos, 304 p.

- Massot M.H., 1999, *Rapport INRETS sur la mobilité quotidienne*, non publié à ce jour.
- Mattei M.F. et Pumain D., 1998, *Données urbaines n°2*, Paris, Anthropos, 471 p.
- Maximy R. (de), 1993, « La ville, enveloppe et produit des sociétés mutantes », pp. 41-53 in *L'espace géographique n°1*
- Metton A., 1982, « L'expansion du commerce périphérique en France » pp. 463-479 in *Annales de Géographie n°506, vol. 91*.
- Metton A., 1984, *Le commerce urbain français*, Paris, PUF, 280 p.
- Ministère de l'équipement, des transports et du logement, DRAST, 1998, *Techniques, Territoires et Sociétés n° 35*, « De la ville à la mégapole : essor ou déclin des villes au XXI^e siècle ? », octobre 1998, 234 p.
- Ministère de l'équipement, des transports et du logement, DRAST, nov.1995, *Techniques, Territoires et sociétés n°30*, « Le développement durable urbain en débat : réflexion à partir de l'exemple canadien », 74 p.
- Monédiaire G., 1994, *L'urbanisme commercial*, Paris, PUF – Que-Sais-Je, 126 p.
- Morin F., 0111992, « Vivre au quotidien dans un espace périurbain: l'exemple de celui de Saintes » pp. 81-88 in *Norois vol. 39 n° 153*.
- Noin D., 1995 (1^e édition 1976), *L'espace français*, Paris, Armand Colin, 187 p.
- Noin D., 1998, *Géographie de la population*, Paris, Editions Armand Colin, 280 p.
- Nonn H., 0111984, « De l'agglomération à l'aire urbaine de Strasbourg: transformations spatiales majeures entre 1968 et 1982 », pp. 97-108 in *Recherche géographique à Strasbourg n° 25-26*.
- OCDE, 1988, *Les villes et leur transport*, Paris, OCDE, 221 p.
- OCDE, 1995, *Emissions de polluants par des véhicules à moteur : stratégie de réduction au-delà de l'année 2010*, Paris, OCDE.
- Orfeuil J.P., 1994, *Je suis l'automobile*, La Tour d'Aigues, DATAR - Editions de l'Aube, 95 p.
- Parent J.C., Videcoq G., 1993, « Urbanisation, distribution commerciale : des histoires parallèles », pp. 70-82 in *Entreprise et Histoire n°4*.
- Payen C. et Gras P., 1994, « Les petites villes viennent au secours du territoire », pp. 10-15 in *Urbanisme n°274-275*.
- Perron R., 1993, *La fin des vitrines, des temples de la consommation aux usines à vendre*, Cachan, Editions de l'ENS-Cachan, 306 p.
- Pihet C., 1986, « L'ouest et la région d'Angers: étude géographique d'une croissance urbaine », pp. 237-240 in *Norois n° 130*.
- Pitié J. et Dalmaso E., 1977, « Chronique urbaine », pp. 431-461, in *Norois n°95*.
- Prost B., 1991, « Du rural au périurbain: conflits de territoires et requalifications de l'espace » pp. 96-102 in *Revue Géographique de Lyon vol. 66 n° 2*.
- Pumain D., 1982, *La dynamique des villes*, Paris, Economica, 231 p.
- Pumain D., 1997, « Pour une théorie évolutive des villes », pp. 119-134, in *L'espace géographique n°2*.
- Racine J.B., 1966, *L'appropriation du sol rural par les citoyens dans le département des*

- Alpes-Maritimes, essai de géographie sociale*, Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, Travaux et mémoires n°41, 256 p.
- Rémond H., 1998, « L'écologie urbaine factorielle : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas », pp. 149-173, in Rémond H., Cauvin C. et Kleinschmager R. (dir.), 1998.
- Rémond H., Cauvin C. et Kleinschmager R. (dir.), 1998, *L'espace géographique des villes : pour une synergie multistrates*, Paris, Anthropos, Collection Villes, 557 p.
- Rémy J. et Voyé L., 1992, *La ville : vers une nouvelle définition ?*, Paris, Editions L'Harmattan, 174 p.
- Roncayolo M., 1990, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, folio essai, 278 p.
- Salez A. (Dir.), 1993, *Les villes, lieux d'Europe*, La Tour-d'Aigues, DATAR – Editions de l'Aube, 194 p.
- Sanguin A.L., 1978, « Une nouvelle distinction des secteurs d'activité en géographie économique », in *Bulletin de l'association des géographes français* n°53.
- Siran J.L., 1978, « Les nouveaux villages, comme formes nouvelles de la ségrégation spatiale », pp. 125-128, in *Ségrégation spatiale*, Actes du colloque de Rennes, Plan construction et Architecture.
- Soppelsa J., 1978, « Proposition pour une nouvelle classification des activités économiques aux Etats-Unis », pp. 257-265 in *Bulletin de l'association des géographes français* n°55.
- Steinberg J., 1990, « Le développement périurbain actuel est-il inédit et spécifique ? », pp. 100-109, in *Villes en Parallèle* n°15-16,
- Steinberg J., 1991, « Un département de la périphérie parisienne en voie de périurbanisation: la Seine et Marne », pp. 283-291 in *Espace, Populations, Sociétés* n° 2.
- STRATES, 1993, *Pour une géographie globale de l'emploi. Une grille d'analyse structurale-fonctionnelle*, projet de publication avec la direction régionale de l'INSEE-Rhône-Alpes, 14 p. + annexes.
- Taffin C., 1985, « Accession à la propriété et rurbanisation », pp. 55-67, in *Economie et Statistique* n°175, mars 1985.
- Taffin C., 1986, « L'essor périurbain », pp. 305-312 in *Espace, populations, sociétés* n° 2.
- Taffin C., 1987, « L'accession à tout prix », pp. 5-15 in *Economie et statistique* n° 202.
- Tarrius A., 1987, *Identités sociales et usages des temps et des espaces dans les périphéries urbaines : mobilités et territoires lorrains dans la région de Fos-sur-Mer*, Rapport INRETS n°39, INRETS, Arcueil, 57 p.
- Terrier C., 1986, « Les déplacements domicile-travail en France. Evolution de 1975 à 1982 », pp. 333-342 in *Espace, populations, sociétés* n° 2.
- Terrier C., 1988, « Localisation de l'emploi et périurbanisation », pp. 487-494 in *Espace, populations, sociétés* n° 3.
- Thumerelle P.-J., 1985, « Les changements dans la répartition de la population du Nord-Pas-de-Calais: nouvelles formes d'urbanisation ou renaissance du monde rural ? », pp. 2-7 in *Hommes et terres du nord* n° 1.

- Topalov Ch., 1987, *Le logement en France, Histoire d'une marchandise impossible*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Touraine A., 1969, *La société postindustrielle*, Paris, Médiation.
- Touraine A., 1997, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 395 p.
- Urbanisme n°272-273, mars-avril 1994.
- Van der Haegen H., 1991, « Les franges périurbaines en Belgique: quelques éléments de recherche sociale concernant leur délimitation, leur population et leurs caractéristiques », pp. 259-269 in *Espace, populations, sociétés* n°2.
- Vandermotten C., 1983, « Structures foncières, marché des terrains à bâtir et évolution de la population dans le plus grand Bruxelles: recherches nouvelles et tendances récentes », pp. 23-38 in *Hommes et terres du nord* n° 2.
- Veltz P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel*, Paris, PUF, collection Economie en liberté, 262 p.
- Viard J., 1997, « Le triomphe de l'urbanité ou la ville perdue », pp. 232-237 in Dubois-Taine G. et Chalas Y. (Dir.), 1997.
- Villermet J.M., 1991, *Naissance de l'hypermarché*, Paris, Armand Colin, 167 p.
- Voisard J. et Lavallard F., 1993, *Population et emploi : trente ans de mutation à travers la France, Tome 1 : population et migrations intérieures*, Paris, La Documentation Française, 174 p.
- Von Thünen J., 1826, *Der isolierte Stadt in Beziehung auf landwirtschaft und National Ökonomie*, Hambourg, Perthes
- Voyé L., 1985, « Les retours à la ville. Qui revient, où et pourquoi ? », pp. 183-194 in *revue belge de géographie*.

2.2. Lyon et région lyonnaise

- Agence d'urbanisme de la COURLY, Juillet 1987, *Mobilité des établissements industriels de plus de 35 salariés à l'intérieur de l'agglomération lyonnaise de 1976 à 1986*, Lyon, Etude réalisée avec le concours de B. Ninnin, 79 p.
- Agence d'urbanisme de Lyon et CCI de Lyon, 1991, *RUL : Repères et tendances économiques*, Lyon, 133 p.
- Allioud D., Barbier de Reulle D., 1986, *Mobilité de la main d'oeuvre des activités de services de l'agglomération lyonnaise*, enquête réalisée pour l'agence d'urbanisme de la COURLY, Lyon, Latitude, 41 p.
- Andan O., Brassart F., Cusset J.M., Faivre d'Arcier B., Raux C. et Routhier J.L., 1989, *De la mobilité résidentielle à la mobilité quotidienne, analyse qualitative des comportements*, Lyon, LET – INRETS.
- Andan O., Cusset J.M., Faivre-d'Arcier B. et Raux C., 1991, *Transport et mode de vie des périurbains*, Lyon, LET – INRETS, 40 p.
- Beauge S., Bouvy V., Favre-Mercuret V. et Roman M., 1999, *Etude de la localisation et des déterminants de la consommation de services aux ménages dans*

- l'agglomération lyonnaise*, Lyon, LET – DESS Transports urbains et régionaux de personnes, 70 p. + annexes.
- Bekouche P. et Davezies L., 1993, *Les dynamiques des sous-espaces de la Région Urbaine de Lyon, diffusion, polarisation, fragmentation*, Crétiel, OeLL, 45 p.
- Belanger A., Bloy D., Buisson M.A., Cusset J.M., Mignot D., 1998, *Localisation des activités sur l'agglomération lyonnaise*, Note d'avancement n°4, Lyon, LET, 65 p.
- Ben Mabrouk Taoufik, 1998, « L'ambition métropolitaine lyonnaise : de l'ancien projet d'agglomération de l'état aux conceptions managériales du développement local », pp. 129-135 in *Annales de la Recherche Urbaine* n°80-81.
- Bonnet J., 1987, *Lyon et son agglomération*, Paris, La documentation française, 144 p.
- Bonneville M., 1989, « Le centre et ses périphéries dans la prospective de Lyon 2010 », pp. 13-22 in *Revue de Géographie de Lyon* n°1, vol. 64.
- Bonneville M., 1997, *Lyon, métropole régionale ou euro-cité ?*, Paris, Editions. Anthropos, 202 p.
- Centre régional Rhône-Alpes d'accueil et d'information des industriels, 1977, *Consommation d'espaces à vocation industrielle dans la Région Rhône-Alpes, évolution 1968-1975*, Lyon, CRAI, non numéroté.
- CETE – CETUR, 1990, *Résultat de base des enquêtes ménages*, Bagneux, 95 p.
- CETE de Lyon, 1989, *Radiographie des bassins d'emploi*, Lyon, RUL, 8 p.
- CETE de Lyon, 1996, *Les déplacements régionaux en Rhône-Alpes, rapport n°1, les relations de villes à villes*, Lyon, CETE, 35 p. + annexes.
- CETE, 1990, *Comment se déplacent les lyonnais ? Résultats de l'enquête ménage sur l'agglomération lyonnaise en 1986*, Lyon, SYTRAL – COURLY – Conseil général du Rhône – Ministère des transports, 27 p.
- Chevallier M., 1979-a, *Les difficultés rencontrées par les ménages construisant, faisant construire, rénovant ou achetant une maison individuelle*, Lyon, Groupe de Sociologie Urbaine.
- Chevallier M., 1979-b, *Le phénomène pavillonnaire dans la région urbaine de Lyon et autour de Bourg-en-Bresse: anciens et nouveaux pavillonnaires, enquête auprès de 120 ménages*, Lyon, Groupe de Sociologie Urbaine, 168 p.
- Chevallier M., 1981, *Le retour au centre à Lyon et à Villeurbanne*, Lyon, Rapport pour l'agence d'urbanisme de la COURLY, 94 p.
- Collectif, 0111990, *Déplacements: moyens de transports liés aux achats*, Lyon, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, 195 p.
- Collectif, 1994, *Schéma directeur d'urbanisme commercial de l'agglomération lyonnaise*, Document de référence.
- Collectif, 1999, *Stratégies de localisation des services aux ménages et conséquences sur la mobilité dans la Région Urbaine de Lyon*, Rapport intermédiaire au PREDIT, Agence d'urbanisme de Lyon, Institut d'Urbanisme de Lyon et Laboratoire d'Economie des Transports.
- Cretin C., 1974, *Transformations à la périphérie des villes, l'exemple de la plaine du Forez méridionale*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, CIER sur les

- structures régionales, 125 p.
- Crétin C., 1986, *L'expansion stéphanoise dans la plaine forezienne*, Lyon, Thèse d'Etat, Université Lumière Lyon 2, 3336 p.
- Delfantes Ch., 1969, *Lyon 2000, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise*, (projet), Lyon, Ministère de l'équipement, DDE du Rhône, Groupe d'étude et de programmation, 129 p.
- Dumolard P., 1981, « Croissance et réorganisation de l'ensemble urbain lyonnais », pp. 5-27, in *Revue de Géographie de Lyon* n°1, volume 56.
- Gibert A., 1956, « Un recueil à l'intention de l'aménagement du territoire dans la région lyonnaise », pp. 39-42, in *Revue de Géographie de Lyon* n° 1, volume 31.
- INSEE Rhône-Alpes, 1993, *Radiographie des bassins d'emploi*, Lyon, RUL, non numéroté.
- INSEE Rhône-Alpes, 1996, *Atlas économique et social de la région Rhône-Alpes*, Lyon, INSEE, 64 p.
- Lavigne J.C., 1988, *Prospective et planification urbaine, la révision du SDAU de la région lyonnaise*, Lyon, Economie et humanisme, 180 p.
- Martinasso M., 1982, *Les migrations alternantes dans l'agglomération lyonnaise*, Lyon, Thèse de 3° cycle, Université Lyon III, 354 p.
- OREAM, 1967, *Cahiers de l'OREAM n°1, Aires métropolitaine Lyon-Saint-Etienne*, oct. 1967.
- OREAM, 1971, *Schéma d'aménagement de la métropole Lyon – Saint-Etienne – Grenoble*, ministère de l'équipement et du logement, Travaux et recherches de prospective, 240 p.
- Pierron R., 1993, « Région Rhône-Alpes : l'appareil commercial et son évolution », pp. 68-75 in *Libre Service Actualité (LSA) n°910*.
- Poche B. et Roussier N., 1981, *La grande région urbaine, un enjeu de la politique d'aménagement ou l'espace économique introuvable : l'expérience de la Région Urbaine de Lyon (1973-1980)*, Grenoble, Institut d'urbanisme de Grenoble, 191 p.
- Pothier Y., 1994, *Les établissements de plus de 10 salariés dans la région urbaine de Lyon*, Lyon, INSEE Rhône-Alpes, 57 p.
- Reboud L. (Dir.), 1991, *L'intégration de Rhône-Alpes dans l'espace européen du XXI° siècle*, Lyon, Programme Rhône-Alpes de recherches en sciences humaines, 174 p.
- RUL, 1991-a, *Groupe de travail parcs d'affaires, rapport général*, Lyon, RUL, non numéroté.
- RUL, 1991-b, *Repères et tendances économiques, données détaillées*, Lyon, RUL, 133 p.
- RUL, 1991-c, *Repères et tendances économiques*, Lyon, RUL, 17 p.
- RUL, 1992-a, *Repères et tendances économiques*, Lyon, RUL, 17 p.
- RUL, 1992-b, *Groupe de travail plates-formes logistiques, annexes*, Lyon, non numéroté.
- RUL, 1992-c, *Groupe de travail plates-formes logistiques, rapport de synthèse*, Lyon, RUL, 35 p.

- RUL, 1994-a, *Repère et tendance*, Lyon, RUL, 134 p.
- RUL, 1994-b, *Repères et tendances économiques*, Lyon, RUL, 17 p.
- RUL, 1997, *Schéma de cohérence de la logistique en région urbaine de Lyon*, Lyon, RUL, non numéroté.
- RUL, 1998, *Repères et tendance*, Lyon, RUL, non numéroté.
- RUL, 1999, *Schéma de référence : entreprises et territoires, les clés du développement durable de la région urbaine de Lyon*, Lyon, RUL, non numéroté.
- Senelet M., Chaire O., 1985, « Les grandes surfaces commerciales dans la communauté urbaine de Lyon – cartographie commentée de leur dynamique spatio-temporelle », pp. 147-158 in *Revue de Géographie de Lyon n°1-2, vol. 60*
- SEPAL, 1988, *Lyon 2010, un projet d'agglomération pour une métropole européenne, Etude préparatoire au nouveau schéma directeur de l'agglomération lyonnaise*, Lyon, 193 p. + annexe.
- SGAR Rhône-Alpes, 1994, *Caractéristiques et dynamiques de la RUL (synthèse des travaux réalisés)*, Lyon, 31 p.
- Vanier M. (ed.) 1999, *Urbanisation et emploi : suburbain au travail autour de Lyon*, Paris, L'Harmattan, 118 p.
- Vanier M. et al., 1998, *La conurbation : nouvelles périphéries et précarité d'emploi, Rapport DATAR – Plan Urbain*, Lyon, 185 p. + annexes.
- Vanier M., 1998, « Le pseudo-système d'emploi de la grande distribution », pp. 134-157, in Vanier M. et al., 1998.

3. Enfance, familles et modes de garde

- APER, 1992-a, *Guide de fonctionnement n°2*, Lyon, 7 p.
- APER, 1992-b, *L'organisation du temps de garde périscolaire dans les écoles maternelles*, Lyon, 39 p. + annexes.
- APER, 1994, *Tableau de bord départemental petite enfance en 1993*, Lyon, 48 p. + annexes.
- APER, 1995-a, *Tableau de bord départemental de la Petite Enfance dans le Rhône en 1994*, exploitation simplifiée, 33 p.
- APER, 1995-b, *Organiser un mode d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans – Guide pratique*, Lyon, non numéroté.
- APER, 1995-c, *Modes de garde et de socialisation – Répertoire : textes officiels, dossiers techniques*, réalisation de l'Atelier, Lyon, APER, 42 p.
- APER, 1996, *Adaptation des établissements d'accueil permanent aux changements de l'environnement, Résultats détaillés de l'enquête*, Lyon, 22 p.
- APER, 1997-a, *Tableau de bord départemental petite enfance en 1995*, Lyon, 53 p. + annexes.
- APER, 1997-b, *Etude sur l'adaptation des crèches à l'évolution de leur environnement*,

- Lyon, 17 p.
- APER, 1997-c, *Guide de l'accueil périscolaire des enfants de maternelle*, Lyon, non numéroté.
- ARDAS, 1995, *L'Enfant Do, dossier technique année 1994*, 17 p.
- ARDAS, 1997, *L'Enfant Do, rapport d'activité exercice 1996*, 8 p.
- Aries Ph., 1975, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Paris, Points Histoire, 316 p.
- Badinter E., 1980, *L'amour en plus*, Paris, Champs Flammarion, 372 p.
- Baudelot O. et Guibert L., 1997, « *Métiers ou professions expertes pour la petite enfance* », pp. 33-62, in Rayna S et Dajez F, 1997.
- Baudelot O., 1991, « *De la Protection Maternelle et Infantile à la prise en charge municipale de la petite enfance : Evolution des pratiques d'accueil dans les crèches* » pp. 25-45, in CRESAS, 1991.
- Beillan V., 1991, « *La garde des enfants : des pratiques socialement différenciées* », pp. 101-106 in *Sociétés Contemporaines n°8*.
- Bideau A., 1973, « *L'envoi des jeunes enfants en nourrice, l'exemple d'une petite ville : Thoisy-en-Dombes, 1740-1840* », in *Hommage à Marcel Reinhard*, Société de démographie historique.
- Bouffartigue P. et Pendaries J.R., 1990, « *Activité féminine et précarisation de l'emploi* », pp. 30-44, in Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, 1990.
- Bresc H., 1986, « *L'Europe des villes et des campagnes, XIII^e-XV^e siècles* », in Burguières A. et al., 1986.
- Burguières A., Kaplish-Zucher C., Segalen M., Zonabend F. (dir.), 1986, *Histoire de la famille, Tome 1, Mondes lointains, Mondes anciens*, Paris, Armand Colin, 639 p.
- CAF de Lyon, 1996-a, *Les relais assistantes maternelles de l'arrondissement de Lyon*, Lyon, 28 p. + annexe.
- CAF de Lyon, 1996-b, *Evaluation de l'activité des relais assistantes maternelles – année 1995*, Lyon, non numéroté.
- CAF de Lyon, 1996-c, *Le petite enfance en 1995*, Lyon, CAF, 23 p.
- CAF de Lyon, 1996-d, *Le contrat enfance*, Lyon, CAF, 23 p.
- CERC, 1985, *Coûts et revenus de l'activité professionnelle des mères de famille*, Document n°75.
- CNAF, 1984, *Les haltes-garderies en 1982 : enquête sur le fonctionnement et les coûts*, Paris, CNAF, 82 p.
- CNAF, 1987-a, *Lettre CAF n°5*, Juin 1987.
- CNAF, 1987-b, *Les contrats crèches au 31 décembre 1986*, Paris, CNAF.
- CNAF, 1988, *Lettre CAF n°1*, Janvier 1988.
- CNAF, 1990, *l'arrangement, femmes actives : des mères et des nourrices*, Paris, CNAF – Espace et Familles n°12.
- CNAF, 1995-a, *Le contrat enfance*, Paris, CNAF, 20 p.

- CNAF, 1995-b, « Décentralisation et action sociale familiale – analyse de l'action sociale des CAF », *Espaces et Familles* n°33, Paris, CNAF, 142 p.
- CNAF, 1995-c, *L'accueil du jeune enfant*, Paris, 19 p.
- CNAF, 1996, *Les crèches en 1993*, Paris, CNAF, 34 p.
- CNAF, 1997, *Recherches et Prévisions* n°49, septembre 1997, Paris, CNAF, 111 p.
- Commissariat Général au Plan, 1962, *Document préparatoire au IV° plan de développement économique et social*, JO du 6 août 1962.
- Commissariat général au plan, 1980, *Rapport de la commission protection sociale et familiale – préparation du 8° plan (1981-85)*, Paris, La Documentation Française, 240 p.
- COPER, 1996, *Relais Assistantes Maternelles / Maison du département, Les principes d'une bonne complémentarité*, Texte approuvé le 9/04/1996, Lyon, APER, 6 p.
- CRAM, 1986, *Les modes de garde*, Lyon, non numéroté.
- CREDOC, 1981, *Enquête sur les conditions de vie et les aspirations des français 1978-80*.
- CRESAS, 1991, *Accueillir la crèche à l'école, il ne suffit pas d'ouvrir la porte*, Paris, INRP – L'Harmattan, Collection CRESAS n°9, 216 p.
- Delapierre F., 1996, *Qualité de desserte par les transports et besoin de garde d'enfants*, rapport final de la recherche exploratoire, GERSCIUR, Paris, 51 p.
- Desessartz J.C., 1760, *Traité de l'éducation corporelle des enfants*, Paris, 238p.
- Desplanques G., 1985, « Modes de garde et scolarisation des jeunes enfants », pp. 3-14 in *Economie et Statistiques* n°176.
- Desplanques G., 1993, « Garder les petits : organisation collective ou solidarité familiale », pp. 330-338 in INSEE, *Données Sociales*.
- Durut-Bellat M., Mombrun J., Tatre S., 1995, *Les effets spécifiques des différents modes de garde et de la maternelle précoce chez les enfants de moins de 3 ans*, Dijon, IREDU, 105 p.
- Fagnani J. et Rassat E., 1997, « Garde d'enfant et/ou femme à tout faire ? Les employées des familles bénéficiaires de l'AGED », pp. 51-58, in CNAF, 1997.
- Fagnani J., 1996, « Les politiques familiales dans la dynamique sociale européenne » pp. 29-37, in ministère du Travail et des Affaires Sociales, *Solidarité Santé* n°1.
- Faÿ-Salloy F., 1980, *Les nourrices à Paris au XIX° siècle*, Paris, Payot, 284 p.
- Fenet F. et Leprince F., 1987, « L'accueil des jeunes enfants : bilan et perspectives de l'action des comités d'entreprises et des associations parentales », pp. 57-70, in Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, *Solidarité Santé* n°2.
- Franc X. et Duprat L., 1983, *Proposition pour une structure départementale inter-institutionnelle*, 18 p.
- Gelis G., Laget M., Morel M.F., 1978, *Entrer dans la vie : naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard-Juillard, Collection Archives, 246 p.
- Guelaud-Léridon F., 1964, *Le travail des femmes en France*, INED, cahier n°42, 77 p.
- Hatchuel G., 1989, *Accueil de la petite enfance et activité féminine*, Paris, CREDOC,

Collection des rapports n°61, 240 p.

Honegger D., Collet JP, Franc X. et le groupe de recherche Epicrèche, 1992, « Structures actuelles d'accueil permanent pour jeunes enfants. Aspect social et économique à la lumière de la situation dans le département du Rhône », pp. 297-302, *Pédiatrie* n°47.

INSEE, 1982, Enquête Famille.

INSEE, 1992, *Les enfants de moins de 6 ans, Contours et Caractères*, Paris, INSEE, 148 p.

INSEE, 1995, *Les Femmes, Contours et Caractères*, Paris, INSEE, 217 p.

Le Progrès du 5-3-99, « *Materner ou travailler* » entretien avec Jacqueline Martin de l'INED.

Leprince F., 1987, « La garde des jeunes enfants », pp. 510-515 in *INSEE, Données Sociales*.

Leprince J.F., 1987, *La garde des jeunes enfants*, Paris, INSEE, Données Sociales.

Lequet D., 1993, « Les politiques sociales en faveur des jeunes enfants : une approche différenciée », pp. 115-127, in ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire, *Solidarité Santé* n°4, oct-dec. 1993.

Leroudier E., 1909, *Une oeuvre lyonnaise de puériculture au XVIII^e siècle, Extrait de la revue d'histoire de Lyon*, nov-dec 1909, A. Rey et Cie, Lyon, 20 p.

Luc J.N., 1997, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle, De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 512 p.

Math A. et Renaudat E., 1997, « *Développer l'accueil des enfants ou créer de l'emploi ? Une lecture de l'évolution des politiques en matière de modes de garde* », pp. 5-17, CNAF, 1997.

Mille S., 1985, « PMI : Les conséquences de la décentralisation », pp. 5-8, in Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, Juillet-Août 1985, *Solidarité Santé* n°4.

Ministère de l'Equipeement, 1976, *Les crèches, Fichier Coût des équipements collectifs*, Plan Construction, Planification urbaine, Paris, La documentation française, 102 p.

Ministère de la Santé et de la Famille, 1978, *Santé Sécurité Sociale – Statistiques et Commentaires* n°5, Septembre - Octobre 1978.

Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, mars-avril 1980, *Santé, Sécurité Sociale* n°2.

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, mai 1969, *Bulletin mensuel de statistiques sociales*, Supplément B6.

Ministère de la Santé et ministère de la Solidarité Nationale, mars-avril 1982, *Santé Sécurité Sociale, statistiques et commentaires* n°2.

Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, Juillet – Août 1973, *Santé Sécurité Sociale – Bulletin de statistique, Tome A*.

Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, 1995, *Annuaire des statistiques sanitaires et sociales*, Paris, Service des statistiques, des Etudes et des Systèmes d'Information (SESI), 346 p.

- Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, 1995, *Annuaire des statistiques sanitaires et sociales 1993-94*, Paris, Service des Etudes et des Systèmes d'Information, 292 p.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, avril 1990, *Travail et Emploi* n°46.
- Monchal J., 1984, *Les mini-crèches, innovation sociale ... ?*, Région Rhône-Alpes 1976 – 1982, Lyon, 285 p.
- Mozère L., 1999, *Petits métiers urbains au féminin ou comment échapper à la précarisation ? Les assistantes maternelles et les nourrices*, Rapport de recherche CNAF – FAS – Plan Urbain, 187 p.
- Normand F., 1875, *Rapport à monsieur le ministre de l'intérieur pour l'agrément de la crèche Saint Bernard*.
- Norvez A., 1990, *De la naissance à l'école, Santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Paris, PUF – INED, Travaux et Documents, Cahier n°126, 459 p.
- Passaris S. et Schiray M., 1984, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, Paris, EHESS – CIRED.
- Perrier L., 1987, « Une priorité des CAF », in *Informations sociales* n°5.
- PMI du Rhône, 1982, *La Protection Maternelle et Infantile dans le département du Rhône, analyse des modifications d'une pratique, évolution sur 10 ans 1970-1980*, Lyon, DDASS, 258 p.
- PMI du Rhône, 1983, *La Protection Maternelle et Infantile dans le département du Rhône*, Lyon, DDASS, 37 p. + annexes.
- Rayna S et Dajez F., 1997, *Formation, Petite enfance et partenariat*, Paris, INRP – L'Harmattan, Collection CRESAS n°13, 209 p.
- Rollet-Echalier C., 1990, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e république*, INED-PUF, Paris, 593 p.
- Roussel A., 1986, « Gestes et signes de la famille sous l'empire romain », in Burguières A., et al., 1986.
- Saurel-Cubizolles M.J., Lelong N., Romito P., Ascribà-Aguir V., 1997, « La reprise du travail après une naissance en France, Italie et Espagne », pp. 19-30, in CNAF, 1997.
- Segelen M., 1981, *Sociologie de la famille*, Paris, A. Colin, 283 p.
- Strauss P., 1901, *Dépopulation et puériculture*, Paris, Charpentier-Fasquelle, 308 p.
- Sullerot E. et Saltiel M., 1974, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, Paris, Hachette, 253 p.
- Van de Walle I., 1997, « Le congé parental : stratégies des employeurs et des salariées », pp. 19-29, in CNAF, 1997.
- Villac M., 1993 « La politique familiale, débats autour d'une définition », pp. 9-29, in ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire, oct-dec 1993, *Solidarité Santé – Etudes statistiques* n°4.

4. Divers

- Auby J.F., 1982, *Les services publics locaux*, Paris, PUF – Que-Sais-Je, 128 p.
- Berry Brian JL, 1978, « Geographical Theories of social Change », pp. 17-36 in Berry (ed.), *The nature of change in geographical ideas, Perspectives in Geography*, vol. 3, Northern Illinois, University Press.
- Buisson M.A. et Mignot D., 1998, *La répartition des services à la personne sur l'agglomération lyonnaise*, Note de cadrage, Lyon, LET, 22 p.
- Carbajo J., 1990, *Droit des services publics*, Paris, Dalloz, 96 p.
- Chambon J.L., David A. et Devevey J.M., 1982, *Les innovations sociales*, Paris, PUF – Que-Sais-Je n°2014, 128 p.
- Chevallier J., 1987, *Le service public*, Paris, PUF – Que-Sais-Je, 128 p.
- CNFPT, 1994, *Les cahiers du CNFPT n°40*, « Un aspect inconnu de la décentralisation : la coopération verticale, relations des collectivités locales de rang inégal entre elles et avec l'Etat », Paris, CNFPT, 238 p.
- Collectif, 1987, « Collectivités locales et services publics », *Actes des rencontres de Grenoble du 12/6/1987*, APERAU – INUDEL, 121 p.
- Economie et humanisme* n°312, mars-avril 1990, « Les services urbains en France », Lyon, 120 p.
- Gibblin B., 1976, « Elisée Reclus : géographie, anarchisme », pp. 31-49, in *Hérodote* n°2
- Gonet J., 1999, *La localisation des services à la personne dans l'agglomération lyonnaise*, Lyon Laboratoire d'Economie des Transports, Institut d'Urbanisme de Lyon, Agence d'urbanisme de Lyon, non numéroté.
- Hägerstrand T., 1952, *The propagation of Innovation Waves*, Gleeurp, Lund Studies in Geography.
- Hägerstrand T., 1965, « A Monte Carlo Approach to diffusion », in *European Journal of Sociology* n° 6.
- Isnard H, Racine JB, Reymond H., 1981, *Problématiques de la géographie*, Paris, PUF - Le Géographe, 262 p.
- Mérenne-Schoumaker B., 1996, *La localisation des services*, Paris, Nathan, Géographie d'aujourd'hui, 190 p.
- Mescheriakoff A.S., 1991, *Droit des services publics*, Paris, PUF, Collection Droit Fondamental, Droit Administratif, 389 p.
- Petit S., 1993, *La gestion des services publics locaux: enjeux et nouvelles approches pour les collectivités locales de Rhône-Alpes*, Lyon, Thèse de géographie, Université Lumière Lyon 2.
- Poirier J., 1968, Histoire de la pensée ethnologique, Ethnologie générale, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard.
- Raffestin C., 1994, « La diffusion » pp. 189-193, in Bailly A. et al., *Les concepts de la*

géographie humaine, Masson, Paris, Milan, Barcelone, 247 p.

Sfez L, 1992 (4^e édition), *Critique de la décision*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 571 p.

Themines J.F., 1985, « Périurbanisation et finances communales: l'exemple des petites villes du bocage normand », pp. 1-17 in *Bulletin du centre d'études régionales et d'aménagement n°26*, Université de Caen, département de géographie.

Entretiens réalisés

Acteurs supra-locaux

- Mme Rat-Patron, déléguée de la Fédération des Centres Sociaux.
- Dr Honegger, service Santé – Prévention du Conseil Général du Rhône, responsable de l'agrément et du contrôle des structures collectives
- Dr Dubouchet, directrice adjointe du service Santé – Prévention du Conseil Général du Rhône, responsable de l'agrément et du contrôle des assistantes maternelles.
- Mme Laurini, responsable de la formation des assistantes maternelles au service Santé – Prévention du Conseil Général du Rhône.
- Mme Rosnoblet, responsable du département petite enfance à la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon.
- M. Uzel, responsable du service petite enfance à la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche-sur-Saône.
- Mme Guiller-Thomas, conseillère petite enfance à la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche-sur-Saône.
- Mme Lacrosat, Inspection Académique du Rhône.
- M. X. Franc, ancien responsable de l'APER.
- M. Y. Mahé, directeur de l'APER

- .
Mme Noël, permanente de l'APER
- .
Mme Baron, présidente de l'ADAMAR (Association Départementale des Assistantes Maternelles Agréées du Rhône)
- .
M. Thévenin, président de l'ARGEPEG (Association Rhodanienne de Gardienne d'Enfants et de Parents d'Enfants Gardés).
- .
Mme T. Rosell, membre de l'ACEP – association des collectifs enfants – parents – professionnels, fédération nationale des crèches parentales
- .
Mme Giraud, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (Représentante de la DDJS au COPER).
- .
Mme Raymond, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, chargée de l'éducation populaire et de la jeunesse.
- .
Mme Vachoux, Ecole Rockefeller (formation des aides maternelles).
- .
Mme Mony, directrice de la formation des Educatrices Jeunes Enfants à l'Ecole de Santé du Sud-Est.

Acteurs locaux :

- .
M. Joos , secrétaire général de mairie de Belleville-sur-Saône
- .
M. Marais, président de l'association des commerçants de Belleville-sur-Saône
- .
Mme Arpin, agent municipal détaché à mi-temps à la maison de l'emploi de Belleville-sur-Saône
- .
M. Grataloup, secrétaire général de mairie de Mornant
- .
M. Dutel, président de l'association des artisans et commerçants de Mornant
- .
Mme Flon, responsable du bureau d'information jeunesse de Mornant

- .
Mme Morelon, adjointe au maire, chargée des affaires sociales à la mairie de Mornant
- .
Mme Chatelain, coordinatrice petite enfance à Bron
- .
Mme Echallier, maire de Cogny
- .
Mme Fargeix, responsable du service social et scolaire du District Urbain de Villefranche-sur-Saône
- .
Mme Bazaïa – responsable du service petite enfance et personnes âgées à la mairie de Villefranche.
- .
Mme Moulin, adjointe au maire de Poleymieux-au-Mont-d'Or,
- .
M le Maire de Villié-Morgon
- .
M. Bonato, responsable du développement social à la mairie de Grigny
- .
Mme Chevillard, adjointe à la petite enfance à la mairie de Grigny
- .
M. Prothière, responsable du centre socioculturel de Saint-Symphorien-sur-Coise
- .
Mme Puvy de Chavanne- Adjointe au maire de Lyon, chargée de la petite enfance.
- .
Mme Avril, responsable de l'Enfant Do (association de recrutement et d'encadrement des aides maternelles à Lyon).
- .
Mme Pichon, Responsable du secteur enfance de l'ARDAS (Association Rhodanienne pour le Développement de l'Action Sociale).
- .
M. L. Bernier, Vice président de l'association *les Petits Gloutons*, Les Chères (69)

Annexes

Annexe A Evolution démographique des communes de la RUL de 1962 à 1990

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
01 001	ABERGEMENT-DU-CLEMENCEY (L')	477	579	172	145	27
01 002	ABERGEMENT-DU-DE-VAREY (L')	111	159	56	91	-35
01 004	AMBERIEU-EN-VALE	748	10 455	2 707	576	2 131
01 005	AMBERIEUX-EN-DOMBES	588	1 156	568	454	114
01 007	AMBRONAY	1 037	1 996	959	781	178
01 008	AMBUTRIX	293	595	302	266	36
01 021	ARS-SUR-FOURANS	400	851	391	311	80
01 027	BALAN	832	1 668	836	586	250
01 028	BANEINS	267	377	110	120	-10
01 030	BEAUREGARD	514	868	354	157	197
01 032	BELIGNEUX	1 138	2 319	1 181	846	335
01 041	BETTANT	545	703	158	124	34
01 043	BEYNOST	1 386	3 141	1 755	1 602	153
01 045	BIRIEUX	125	125	0	-10	10
01 046	BIZIAT	502	574	72	-12	84
01 047	BLYES	108	535	427	357	70
01 049	BOISSE (LA)	1 202	2 419	1 217	1 107	110
01 052	BOULIGNEUX	240	274	34	35	-1
01 054	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	447	716	269	251	18
01 062	BRESSOLLE	326	480	254	244	10
01 074	CHALAMONT	1 184	1 476	292	270	22
01 075	CHALEINS	485	754	269	190	79
01 083	CHANEINS	370	478	108	56	52
01 084	CHANOZ-CHATENAY	476	476	-35	-67	32
01 085	CHAPELLE-DU-CHATELAIN (LA)	237	227	10	-27	37
01 088	CHARNOZ	103	416	313	312	1
01 089	CHATEAU-GAillard	428	1 027	599	528	71
01 090	CHATENAY	252	276	24	-9	33
01 092	CHATILLON-LE-PALUD	582	874	292	308	-16
01 093	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	208	3 036	1 178	883	295
01 096	CHAVEYRIAT	623	766	143	90	53
01 099	CHAZEY-SUR-AYON	456	895	440	487	-47
01 105	CIVRIEUX	480	954	474	401	73
01 113	CONDEISSIA	524	581	57	33	24

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
01 129	CRANS	136	209	73	72	1
01 142	DAGNEUX	1 150	3 317	2 167	1 763	404
01 146	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	156	268	112	94	18
01 149	DOUVRES	267	606	339	295	44
01 156	FARAMANS	265	482	217	201	16
01 157	FAREINS	922	1 545	623	632	-9
01 165	AMAREINS-FRANCHELEINS	498	1 266	768	354	74
01 166	FRANS	478	1 549	1 071	991	80
01 167	GARNERANS	394	484	90	100	-10
01 169	GENOUILLE	259	320	61	83	-22
01 183	GUEREINS	559	995	436	367	69
01 188	ILLIAT	462	396	-66	-73	7
01 194	JASSANS-ROBERT	1 066	4 609	2 746	1 833	913
01 198	JOYEUX	157	171	14	6	8

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
01 202	LAGNIEU	3 089	5 686	2 597	1 020	1 577
01 207	LAPEYROUSE	208	207	-1	-25	24
01 213	LEYMENT	543	822	279	223	56
01 224	LOYETTES	792	2 256	1 464	1 082	382
01 225	LURCY	225	199	-26	-20	-6
01 235	MARLIEUX	624	633	9	72	-63
01 238	MASSIEUX	286	1 782	1 496	1 294	202
01 243	MESSIMY-SUR-SAONE	827	827	475	519	-44
01 244	MEXIMIEUX	2 392	6 230	3 838	2 615	1 223
01 246	MEZERIAT	1 272	1 995	723	314	409
01 248	MIONNAY	344	1 103	759	667	92
01 249	MIRIBEL	4 339	7 683	3 344	2 273	1 071
01 250	MISERIEUX	564	1 224	660	548	112
01 252	MOGNENEINS	499	491	92	158	-66
01 258	MONTCEAUX	367	672	305	273	32
01 260	MONTELLIER (LE)	173	170	-3	-7	4
01 261	MONTHIEUX	192	344	152	143	9
01 262	MONTLUEL	2 895	5 954	3 059	1 314	1 745
01 263	MONTMERLE-SUR-SAONE	1 578	2 596	1 418	1 270	148
01 272	NEUVILLE-LA-ROCHE	1 141	1 141	82	10	72
01 275	NEYRON	951	1 723	772	653	119
01 276	NIEVROZ	364	1 061	697	621	76
01 285	PARCIEUX	408	784	376	346	30
01 290	PEROUGES	474	851	377	417	-40
01 295	PEYZIEUX-SUR-SAONE	245	245	27	33	-6
01 297	PIZAY	222	433	211	183	28
01 299	PLANTAY (LE)	323	344	21	24	-3
01 318	RANCE	192	410	218	196	22
01 319	RELEVANT	308	327	19	14	5
01 322	REYRIEUX	1 162	3 057	1 895	1 745	150
01 325	RIGNIEUX-LE-FRANC	743	743	519	440	79
01 328	ROMANS	353	480	127	62	65
01 333	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	2 547	2 547	1 816	1 451	365
01 335	SAINT-ANDRE-DE-BOUCHAUX	101	101	8	-16	24
01 339	SAINT-BERNARD	872	872	619	602	17
01 342	SAINTE-CROIX	365	365	172	148	24

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
01 345	SAINT-DENIS-EN-BUGEY	1 740		610	492	118
01 347	SAINT-DIDIER-DE-FORMAN	627		661	579	82
01 348	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARPINE	630	2 865	435	486	-51
01 349	SAINT-ELOI	206	358	152	151	1
01 351	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARPINE	1 143	1 170	174	168	6
01 353	SAINTE-EUPHEMIE	851	857	504	399	105
01 356	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	1 120	7	-3		10
01 359	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	1 140	0	-13		13
01 361	SAINT-JEAN-DES-NIOST	810	545	554		-9
01 362	SAINT-JEAN-DES-THURIGNY	504	244	224		20
01 366	SAINTE-JULIE	260	529	269	207	62
01 368	SAINT-JULIEN-SUR-VEYL	462	522	60	43	17
01 371	SAINT-MARCE	212	786	554	490	64
01 376	SAINT-MAURICE-DE-BEYN	2 101	1 458	1 457	648	809

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
01 378	SAINT-MAURICE-DE-GOURSAIS	885	875	892	815	77
01 379	SAINT-MAURICE-DE-REMY	143	615	182	174	8
01 381	SAINT-NIZIER-DESERT	392	484	92	87	5
01 382	SAINTE-OLIVE	135	196	61	44	17
01 383	SAINT-PAUL-DE-VARAX	711	1 081	360	226	134
01 386	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	527	832	305	282	23
01 389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	1 051	1 375	366	314	52
01 390	SAINT-VULBART	263	710	447	333	114
01 393	SANDRANS	416	346	-70	-147	77
01 396	SAULT-BRENNET	927	1 014	193	-22	215
01 398	SAVIGNEUX	452	792	340	280	60
01 411	SOUCLIN	194	197	3	7	-4
01 412	SULIGNAT	395	434	39	33	6
01 418	THIL	282	769	487	452	35
01 420	THOISSEY	1 210	1 306	96	1	95
01 423	TOUSSIEUX	176	437	261	253	8
01 424	TRAMOYES	355	1 136	781	649	132
01 427	TREVOUX	3 594	6 092	2 498	1 395	1 103
01 428	VALEINS	85	61	-24	-15	-9
01 431	VAUX-EN-BUGEY	687	881	194	144	50
01 434	VERSAILLEUX	221	219	-2	-8	6
01 443	VILLARS-LES-LOMBES	1 500	3 415	1 832	1 536	296
01 444	VILLEBOIS	775	924	149	183	-34
01 446	VILLENEUVE	746	845	99	-32	131
01 449	VILLETTE	360	412	52	85	-33
01 450	VILLIEU-LOYE-SOULLON	1 580	2 182	1 102	979	123
01 457	VONNAS	1 736	2 381	645	205	440
38 003	AGNIN	460	648	188	171	17
38 009	ANJOU	535	744	209	230	-21
38 010	ANNOISIN-CHATELANS	412	412	181	221	-40
38 011	ANTHON	201	697	496	463	33
38 014	ARANDON	422	398	-24	-13	-11
38 015	ARTAS	646	1 026	380	343	37
38 017	ASSIEU	521	768	247	234	13
38 019	AUBERIVES-SUR-VAREZE	508	896	398	339	59
38 022	AVENIERES (LES)	3 117	3 933	816	730	86
38 024	BADINIERES	303	364	61	7	54

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
38 026	BALME-LES-BALOTTES (LA)	426	588	162	263	-101
38 035	BEAUVOIR-DE-MARC	77	803	333	257	76
38 048	BONNEFAMIE	328	787	459	392	67
38 050	BOUCHAGE (LE)	416	424	8	100	-92
38 051	BOUGE-CHAMPELUD	85	814	-21	-33	12
38 053	BOURGOIN-JAILLEU	22 392	22 392	6 479	1 099	5 380
38 054	BOUVESSE-CHENRIEU	926	998	72	21	51
38 055	BRANGUES	395	388	-7	60	-67
38 064	CESSIEU	1 343	2 025	682	396	286
38 067	CHAMAGNIEUX	404	1 010	606	549	57
38 072	CHANAS	1 289	1 727	438	357	81
38 076	CHAPELLE-DE-SA-TOUR (LA)	556	1 295	539	551	-12
38 077	CHAPELLE-DE-SURIEU (LA)	363	409	47	25	22

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
38 081	CHARANTON-MAY	1 411	965	881	84	
38 083	CHARETTE	213	232	19	26	-7
38 085	CHARVIEU-CHAMAGNEUX	8 126	5 081	2 762	2 319	
38 087	CHASSE-SUR-RHODNE	4 566	936	-93	1 029	
38 091	CHATEAUVILLAIN	438	84	67	17	
38 094	CHATONNAY	1 151	1 341	190	313	-123
38 097	CHAVANOZ	1 382	3 900	2 518	1 521	997
38 101	CHEYSSIEU	353	648	295	235	60
38 102	CHEZENEUVES	257	339	82	64	18
38 107	CHONAS-L'ANILLAN	1 005	529	448	81	
38 109	CHOZEAU	319	618	299	475	-176
38 110	CHUZELLES	623	1 681	1 058	880	178
38 114	CLONAS-SUR-BOREZE	1 056	554	458	96	
38 131	COTES-D'AREZ (LES)	1 214	582	582	0	
38 135	COURTENAY	635	667	32	83	-51
38 136	CRACHIER	207	334	127	116	11
38 138	CREMIEU	2 416	2 855	439	-157	596
38 139	CREYS-MEPHIS	959	311	315	-4	
38 141	CULIN	261	406	145	146	-1
38 144	DIEMOZ	583	1 848	1 265	1 136	129
38 146	DIZIMIEU	237	398	161	140	21
38 148	DOLOMIEU	1 256	2 135	879	907	-28
38 149	DOMARIN	553	1 382	829	691	138
38 152	ECLOSE	449	545	96	72	24
38 156	EPARRES (LES)	618	860	242	40	202
38 157	ESTRABLIN	967	2 931	1 964	1 653	311
38 160	EYZIN-PINET	1 502	545	562	-17	
38 162	FAVERGES-DU-TOUR	1 000	280	281	-1	
38 172	FOUR	612	733	121	96	25
38 176	FRONTONAS	1 379	622	544	78	
38 184	GRENAY	451	1 016	565	478	87
38 189	HEYRIEUX	1 475	3 872	2 397	1 771	626
38 190	HIERES-SUR-AMBY	925	304	200	104	
38 193	ISLE-D'ABEAUDUN (L')	5 554	4 870	4 275	595	
38 197	JANNEYRIAS	1 018	392	198	194	

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
38 199	JARDIN	449	1 527	1 078	977	101
38 210	LEYRIEU	288	461	173	115	58
38 211	LIEUDIEU	154	181	27	25	2
38 215	LUZINAY	598	1 568	970	872	98
38 223	MAUBEC	667	1 275	608	497	111
38 230	MEYRIE	241	749	508	414	94
38 231	MEYRIEU-LE-SEPTANGS	461	551	82	8	74
38 232	MEYSSIES	297	484	187	180	7
38 238	MOIDIEU-DE-TOURBE	600	1 158	478	444	34
38 246	MONTAGNIE	554	653	99	36	63
38 247	MONTALIEU-VERDIEU	1 750	2 076	322	-253	575
38 250	MONTCARRA	195	288	93	118	-25
38 260	MORAS	190	339	149	135	14
38 261	MORESTEL	1 455	2 972	1 517	1 314	203
38 276	NIVOLAS-VERMELLE	1 187	1 638	451	256	195

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
38 282	OPTEVOZ	281	455	174	187	-13
38 288	OYTIER-SAINTE-DOBLAS	500	1 022	519	470	49
38 294	PANOSSAS	176	346	170	170	0
38 295	PARMILIEU	349	377	28	73	-45
38 297	PASSINS	478	608	130	193	-63
38 298	PEAGE-DE-ROUSSILLON (LE)	606	5 879	515	-737	1 252
38 316	PONT-DE-CHERBY	1 207	4 700	1 703	164	1 539
38 318	PONT-EVEQUE	1 181	5 385	3 504	1 924	1 580
38 320	PORCIEU-AMBOAGNE	1 043	1 086	83	45	38
38 336	REVENTIN-VALLIGRIS	848	1 331	483	354	129
38 339	ROCHE	862	1 243	381	316	65
38 340	ROCHES-DE-CENDRIEU (LES)	1 297	1 836	539	337	202
38 341	ROCHETOIR	1 088	671	283	275	8
38 344	ROUSSILLON	6 588	7 365	777	-862	1 639
38 346	ROYAS	194	308	114	112	2
38 348	RUY	1 763	3 143	1 380	1 135	245
38 349	SABLONS	880	1 468	588	407	181
38 351	SAINT-AGNIN-BUR-BION	1 371	646	271	219	52
38 352	SAINT-ALBAN-DE-ROCHE	1 941	1 545	604	488	116
38 353	SAINT-ALBAN-LE-RHONE	1 380	672	292	220	72
38 358	SAINT-ANNE-SUR-GERVONDE	350	330	32	45	-13
38 365	SAINT-BAUDE-DE-LA-TOUR	1 127	1 405	148	168	-20
38 369	SAINTE-BLANCHE	597	747	160	131	29
38 374	SAINT-CHEF	1 327	2 309	982	1 263	-281
38 377	SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR	1 096	2 565	569	425	144
38 378	SAINT-CLAIR-LE-RHONE	2 266	3 360	1 094	333	761
38 381	SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR	825	1 310	385	289	96
38 389	SAINT-GEORGES-D'ESPERANCE	1 089	2 221	852	579	273
38 392	SAINT-HILAIRE-DE-BRENS	310	392	73	35	38
38 399	SAINT-JEAN-DE-TOURNAY	2 887	3 764	877	1 065	-188
38 401	SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN	643	1 034	286	270	16
38 408	SAINT-JUST-LE-MALEYSSIN	659	1 848	1 289	1 109	180
38 415	SAINT-MARC-LE-BEL-ACCUS	518	958	480	371	109
38 425	SAINT-MAURICE-DE-EXIL	2 368	5 218	2 650	1 540	1 110
38 448	SAINT-PRIM	385	733	348	304	44
38 449	SAINT-QUENTIN-LE-VAL	1 485	1 977	3 494	2 809	685

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
38 451	SAINT-ROMAN	614	614	1 860	1 594	266
38 452	SAINT-ROMAN	214	214	38	33	5
38 455	SAINT-SAVIN	1 600	2 466	866	677	189
38 458	SAINT-SORLIN	662	978	61	83	-22
38 459	SAINT-SORLIN	1 140	1 695	355	287	68
38 464	SAINT-VICTOR	426	1 565	145	-121	266
38 465	SAINT-VICTOR	74	378	227	262	-35
38 467	SALAGNON	343	693	350	330	20
38 468	SALAISE-SUR-BOIS	2 609	3 511	902	603	299
38 475	SATOLAS-ET-TOURNAI	1 630	1 365	696	587	109
38 476	SAVAS-MEPIERRE	1 812	576	264	229	35
38 480	SEPTÈME	792	1 267	475	388	87
38 481	SEREZIN-DE-TOUR	391	529	138	112	26
38 483	SERMERIEUX	682	935	253	276	-23

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
38 484	SERPAIZE	443	1 159	716	631	85
38 487	SEYSSUEL	747	1 696	949	922	27
38 488	SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CHARISIEU	1 511	3 770	126	179	-53
38 494	SOLEYMIEU	287	434	147	153	-6
38 496	SONNAY	662	853	191	213	-22
38 498	SUCCIEU	306	526	220	162	58
38 507	TIGNIEU-JAMEYIEU	2 030	4 616	2 586	2 046	540
38 508	TORCHEFELON	367	390	23	11	12
38 509	TOUR-DU-PIN (LA)	14 694	6 770	2 076	539	1 537
38 512	TRAMOLE	276	382	106	89	17
38 515	TREPT	817	1 164	347	417	-70
38 519	VALENCIN	602	1 763	1 161	1 014	147
38 525	VASSELIN	217	239	22	36	-14
38 530	VAULX-MILIEU	1 609	2 153	1 544	1 406	138
38 532	VENERIEU	258	338	80	176	-96
38 535	VERNAS	91	155	64	69	-5
38 536	VERNIOZ	512	798	286	228	58
38 537	VERPILLIERE (LA)	13 805	5 595	3 790	2 305	1 485
38 539	VERTRIEU	271	396	125	121	4
38 541	VEYRINS-THIENVAL	1 074	1 328	54	8	46
38 542	VEYSSILIEU	83	225	142	119	23
38 543	VEZERONCE-BOURGIN	1 895	1 320	425	466	-41
38 544	VIENNE	26 977	29 449	2 472	-3 386	5 858
38 546	VIGNIEU	424	592	168	209	-41
38 553	VILLEFONTAINE	15 587	16 171	15 584	12 332	3 252
38 554	VILLEMORIE	1 457	1 305	848	787	61
38 555	VILLENEUVE-DE-MARC	408	777	377	91	286
38 556	VILLE-SOUS-BOIS	391	920	529	243	286
38 557	VILLETTE-D'ATHON	1 733	3 534	2 801	2 611	190
38 558	VILLETTE-DE-VALENNE	1 646	1 087	441	577	-136
42 005	ANDREZIEUX-SOUTHION	3 500	9 407	5 876	3 715	2 161
42 010	AVEIZIEUX	771	1 175	404	278	126
42 013	BELLEGARDE-EN-BAZ-FOREZ	1 147	1 283	236	256	-20
42 017	BESSAT (LE)	190	250	60	52	8
42 018	BESSEY	239	263	24	38	-14

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
42 020	BOISSET-LE-MONTRON	519	670	151	84	67
42 022	BONSON	904	3 880	2 976	2 514	462
42 023	BOURG-ARCEVIAL	635	2 877	-158	-169	11
42 028	BURDIGNES	444	342	-102	-153	51
42 031	CALOIRE	124	227	103	114	-11
42 032	CELLIEU	731	1 228	497	344	153
42 036	CHAGNON	252	313	61	38	23
42 042	CHAMBLES	288	624	336	303	33
42 043	CHAMBOEUF	430	1 100	670	490	180
42 044	CHAMBON-FUGÈRE (LE)	206	6 070	-4 250	-7 947	3 697
42 051	CHAPELLE-VIVARS (LA)	105	262	57	51	6
42 053	CHATEAUNEUF	719	1 351	622	562	60
42 055	CHATELUS	164	106	-58	-58	0
42 056	CHAVANAY	1 645	2 071	426	323	103
42 059	CHAZELLES-SUR-LYON	517	4 895	-822	-939	117

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
42 062	CHEVRIERE	546	633	-113	-183	70
42 064	CHUYER	411	457	46	36	10
42 067	COLOMBIER	345	237	-108	-84	-24
42 075	CRAINTILLE	346	752	406	349	57
42 081	CUZIEU	524	1 155	631	529	102
42 083	DARGOIRE	108	428	320	282	38
42 085	DOIZIEUX	604	594	-10	-12	2
42 092	ETRAT (L')	1 322	2 524	1 202	966	236
42 093	FARNAY	294	982	688	612	76
42 095	FIRMINY	26 065	23 123	-2 942	-4 767	1 825
42 096	FONTANES	473	525	52	-46	98
42 097	FOUILLOUSE (LA)	2 502	4 035	1 533	1 254	279
42 099	FRAISSES	3 623	3 897	274	181	93
42 100	GIMOND (LA)	179	221	42	11	31
42 101	GRAIX	146	131	-15	8	-23
42 102	GRAMMOND	633	684	51	-126	177
42 103	GRAND-CROIX (LA)	5 040	4 983	-57	-1 098	1 041
42 110	HORME (L')	4 324	4 689	365	-594	959
42 115	JONZIEUX	810	1 034	224	274	-50
42 123	LORETTE	4 921	5 082	161	-997	1 158
42 124	LUPE	171	208	37	68	-31
42 129	MACLAS	1 013	1 289	276	145	131
42 132	MALLEVAL	357	427	70	81	-11
42 133	MARCENOD	443	410	-33	-113	80
42 138	MARINGES	540	464	-76	-106	30
42 139	MARLHES	1 015	1 094	79	234	-155
42 149	MONTROND-LEZ-BAINS	1 937	3 627	1 700	1 091	609
42 167	PAVEZIN	200	245	45	49	-4
42 168	PELUSSIN	2 591	3 132	541	382	159
42 169	PERIGNEUX	929	896	-33	131	-164
42 172	PLANFOY	479	778	299	218	81
42 183	RICAMARIE (LA)	11 902	10 246	-1 656	-2 727	1 071
42 185	RIVAS	137	397	260	186	74
42 186	RIVE-DE-GIER	16 565	15 623	-942	-3 751	2 809

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
42 189	ROCHE-LA-MOULLE	10 103		-983	-1 888	905
42 191	ROISEY	413	626	213	254	-41
42 200	SAINT-ANDRE-PUY	1 151		556	483	73
42 201	SAINT-APPOINARD	427		44	116	-72
42 206	SAINT-BONNET-LES-OUILLERES	982		553	507	46
42 207	SAINT-CHAMOND	38 878		3 018	-3 546	6 564
42 208	SAINT-CHRISTOPHE-N-JAREZ	1 288		260	-34	294
42 210	SAINTE-CROIX-N-JAREZ	239		34	50	-16
42 211	SAINT-CYPRIEN	2 005		1 364	1 057	307
42 216	SAINT-DENIS-SUR-COISE	512		-58	-181	123
42 218	SAINT-ETIENNE	199 311		-10 915	-46 061	35 146
42 222	SAINT-GALMIER	4 272		1 664	1 211	453
42 223	SAINT-GENEST-LERPT	5 482		335	-333	668
42 224	SAINT-GENEST-VAL	1 384		615	480	135
42 225	GENILAC	1 996		864	440	424
42 234	SAINT-HEAND	3 317		1 308	1 006	302

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
42 237	SAINT-JEAN-BONNEFONDS	4 566	10 412	1 827	791	1 036
42 242	SAINT-JOSEPH	553	1 414	861	328	533
42 246	SAINT-JULIEN-MOULETTE	1 370	1 067	-311	-62	-249
42 256	SAINT-MARCELIN-EN-FORET	1 915	1 723	1 218	1 289	-71
42 259	SAINT-MARTIN-BLAINE	1 874	3 168	1 289	987	302
42 264	SAINT-MEDARD-EN-FORET	387	708	321	198	123
42 265	SAINT-MICHEL-SUR-RHON	307	313	306	322	-16
42 270	SAINT-PAUL-DE-CORNILLON	633	1 022	489	426	63
42 271	SAINT-PAUL-DE-JAREZ	2 561	4 179	1 618	1 044	574
42 272	SAINT-PIERRE-DE-BOEUF	1 105	1 174	29	35	-6
42 275	SAINT-PRIEST-JAREZ	3 485	5 673	2 188	1 636	552
42 279	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	3 197	7 799	4 880	6 449	-1 569
42 280	SAINT-REGIS-DU-COIN	3 102	283	-119	-144	25
42 283	SAINT-ROMAN-EN-JAREZ	783	813	30	-68	98
42 285	SAINT-ROMAN-LE-PUY	2 281	2 616	282	128	154
42 286	SAINT-ROMAN-LES-ATHES	3 147	3 788	433	327	106
42 287	SAINT-SAUVEUR-EN-RUE	1 324	1 053	-271	-65	-206
42 302	SORBIERS	2 638	7 101	4 463	2 410	2 053
42 304	SURY-LE-CHATEL	1 386	4 592	1 207	783	424
42 305	TALAUDIERE (LA)	4 309	5 935	1 626	1 104	522
42 306	TARENTEISE	175	330	155	144	11
42 307	TARTARAS	218	366	148	117	31
42 308	TERRASSE-SAINT-DORLAY (LA)	3 102	545	83	24	59
42 310	THELIS-LA-CROIX	2 900	136	-154	-147	-7
42 311	TOUR-EN-JARRET (LA)	617	1 123	513	706	-193
42 315	UNIAS	198	204	6	74	-68
42 316	UNIEUX	7 718	8 064	346	-458	804
42 320	VALFLEURY	373	486	113	60	53
42 322	VALLA-EN-GIRARD (LA)	745	745	0	11	-11
42 323	VEAUCHE	2 874	7 282	4 408	3 609	799
42 324	VEAUCHETTE	255	767	512	394	118
42 326	VERANNE	507	506	-1	61	-62
42 327	VERIN	351	512	161	75	86
42 329	VERSANNE	341	308	-33	-32	-1

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
	(LA)					
42 330	VILLARS	3 397	8 189	4 792	3 172	1 620
42 335	VIRICELLES	258	283	25	19	6
42 336	VIRIGNEUX	501	366	-135	-169	34
69 001	AFFOUX	218	202	-16	-25	9
69 002	AIGUEPERS	423	240	-183	-113	-70
69 003	ALBIGNY-SUR-ROTONNE	2 836	2 836	229	3 370	-3 141
69 004	ALIX	807	665	-142	1 365	-1 507
69 005	AMBERIEUX	224	378	154	120	34
69 006	AMPLEPUIS	5 389	4 839	-550	-920	370
69 007	AMPUIS	1 545	2 051	506	426	80
69 008	ANCY	444	448	4	23	-19
69 009	ANSE	2 290	4 458	2 168	1 949	219
69 010	ARBRESLE (L')	3 818	5 199	1 381	-35	1 416
69 012	ARDILLATS (LES)	383	424	41	57	-16
69 013	ARNAS	1 349	2 783	1 434	1 126	308
69 014	AVEIZE	1 023	904	-119	-263	144

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
69 015	AVENAS	91	105	14	16	-2
69 016	AZOLETTE	115	74	-41	-39	-2
69 017	BAGNOLS	335	636	301	248	53
69 018	BEAUJEU	2 157	1 874	-283	-254	-29
69 019	BELLEVILLE	4 040	5 935	1 895	255	1 640
69 020	BELMONT	217	509	292	194	98
69 021	BESSENAY	1 306	1 611	305	153	152
69 022	BIBOST	275	351	76	78	-2
69 023	BLACE	906	1 093	187	288	-101
69 024	BOIS-D'OING (LE)	912	1 518	606	528	78
69 025	BOURG-DE-THIERRY	1 250	2 883	-377	-610	233
69 026	BREUIL (LE)	235	310	75	62	13
69 027	BRIGNAIS	3 041	10 036	6 995	4 927	2 068
69 028	BRINDAS	1 289	3 555	2 266	1 714	552
69 029	BRON	26 959	39 683	12 724	460	12 264
69 030	BRULLIOLES	446	559	113	106	7
69 031	BRUSSIEU	537	641	104	86	18
69 032	BULLY	1 039	1 464	425	440	-15
69 033	CAILLOUX-SUR-BOIS	764	1 750	986	901	85
69 034	CALUIRE-ET-TRIGNY	25 154	41 311	15 557	6 263	9 294
69 035	CENVES	320	319	-1	15	-16
69 036	CERCIE	503	648	145	84	61
69 037	CHAMBOST-ABILLIERES	611	618	37	81	-44
69 038	CHAMBOST-BOUGESSAIS	900	632	-278	-240	-38
69 039	CHAMELET	378	510	132	131	1
69 040	CHAMPAGNE-AUMONT-D'OR	2 444	4 034	1 990	1 010	980
69 041	CHAPELLE-DE-MARDORE (LA)	216	187	-29	-33	4
69 042	CHAPELLE-SUR-BOISE (LA)	282	313	31	-20	51
69 043	CHAPONOST	3 143	6 911	3 768	2 797	971
69 044	CHARBONNIERES-LES-BAINS	2 113	4 153	1 885	1 317	568
69 045	CHARENTAY	768	869	101	21	80
69 046	CHARLY	1 434	3 233	1 799	1 428	371
69 047	CHARNAY	553	775	222	248	-26
69 048	CHASSAGNY	243	749	506	471	35
69 049	CHASSELAY	1 125	2 002	877	864	13

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
69 050	CHATILLON	1 075	1 591	516	373	143
69 051	CHAUSSAN	382	625	243	192	51
69 052	CHAZAY-D'AZERGUES	3 314	2 047	1 669	378	
69 053	CHENAS	507	372	-135	-135	0
69 054	CHENELETTE	320	284	-36	-7	-29
69 055	CHERES (LES)	579	1 027	448	394	54
69 056	CHESSY	878	1 262	384	148	236
69 057	CHEVINAY	283	342	59	70	-11
69 058	CHIROUBLE	389	379	-10	-50	40
69 059	CIVRIEUX-D'AZERGUES	1 099	647	523	124	
69 060	CLAVEISOLLE	519	-100	-66	-34	
69 061	COGNY	572	831	259	212	47
69 062	COISE	530	556	26	-64	90
69 063	COLLONGES-SAINT-MONT-D'OR	2 042	3 085	623	36	587
69 064	CONDRIEU	2 926	3 093	167	-242	409

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
69 065	CORCELLES-LE-GRAND	498	635	135	129	6
69 066	COURS-LA-VIOLE	6 250	4 637	-1 613	-1 554	-59
69 067	COURZIEU	929	1 013	84	47	37
69 068	COUZON-AU-MONT-D'OR	1 400	2 564	754	438	316
69 069	CRAPONNE	2 859	7 048	4 189	3 193	996
69 070	CUBLIZE	1 108	984	-124	-108	-16
69 071	CURIS-AU-MONT-D'OR	640	735	195	74	121
69 072	DARDILLY	1 731	6 688	4 957	3 800	1 157
69 073	DAREIZE	209	298	89	227	-138
69 074	DENICE	994	1 121	127	-1	128
69 075	DIEME	85	83	-2	-3	1
69 076	DOMMARTIN	463	1 616	1 153	1 031	122
69 077	DRACE	502	696	194	195	-1
69 078	DUERNE	540	604	64	-31	95
69 080	ECHALAS	613	1 032	419	301	118
69 081	ECULLY	7 213	18 360	11 147	6 649	4 498
69 082	EMERINGES	184	182	-2	13	-15
69 083	EVEUX	436	817	381	341	40
69 084	FLEURIE	1 468	1 105	-363	-447	84
69 085	FLEURIEU-SUR-SAONE	786	943	207	120	87
69 086	FLEURIEUX-SUR-L'ARBRE	3 140	4 340	1 123	849	274
69 087	FONTAINES-SAINTE-MARTINE	1 026	1 124	1 098	838	260
69 088	FONTAINES-SUR-SAONE	3 028	6 760	3 132	1 119	2 013
69 089	FRANCHEVILLE	11 664	10 863	6 799	5 133	1 666
69 090	FRONTENAS	220	745	525	469	56
69 091	GIVORS	17 232	19 777	2 545	-1 602	4 147
69 092	GLEIZE	2 421	8 317	5 896	4 739	1 157
69 093	GRANDRIS	1 241	1 068	-173	23	-196
69 094	GREZIEU-LA-VARENNE	1 448	3 256	1 808	1 439	369
69 095	GREZIEU-LE-MARCHÉ	644	728	84	-14	98
69 096	GRIGNY	6 028	7 498	1 470	-1 386	2 856
69 097	HAIES (LES)	376	594	218	151	67
69 098	HALLES (LES)	261	259	-2	-33	31
69 099	HAUTE-RIVOIRE	1 168	1 100	-68	-72	4
69 100	IRIGNY	3 337	7 955	4 618	2 717	1 901
69 101	JARNIOUX	401	542	141	121	20

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
69 102	JOUX	492	512	20	16	4
69 103	JULIENAS	752	703	-49	-49	0
69 104	JULLIE	532	361	-171	-127	-44
69 105	LACENAS	474	714	240	196	44
69 106	LACHASSAGNE	671	605	234	183	51
69 107	LAMURE-SUR-ROZIER	421	582	-244	-259	15
69 108	LANCIE	446	581	135	149	-14
69 109	LANTIGNIE	564	536	-28	-65	37
69 110	LARAJASSE	1 486	1 371	-115	-245	130
69 111	LEGNY	224	337	113	98	15
69 112	LENTILLY	1 257	3 819	2 562	2 151	411
69 113	LETRA	508	583	75	184	-109
69 114	LIERGUES	811	1 189	378	289	89
69 115	LIMAS	1 520	3 652	2 132	1 626	506

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
69 116	LIMONEST	1 492	2 459	967	628	339
69 117	LISSIEU	481	2 535	2 054	1 803	251
69 118	LOIRE-SUR-RHONE	1 927	516	200	316	
69 119	LONGES	476	654	178	98	80
69 120	LONGESSAIGNE	483	-78	-81	3	
69 121	LOZANNE	780	1 645	865	581	284
69 122	LUCENAY	687	1 205	518	469	49
69 123	LYON	535 746	415 487	-120 259	-183 061	62 802
69 124	MARCHAMPT	713	303	-110	-49	-61
69 125	MARCILLY-D'AZERGUES	714	337	312	25	
69 126	MARCY	211	531	320	272	48
69 127	MARCY-L'ETREUIL	2 599	2 160	1 915	245	
69 128	MARDORE	640	447	-193	-202	9
69 129	MARNAND	507	494	-13	-32	19
69 130	MEAUX-LA-MONTAGNE	166	-45	-14	-31	
69 131	MESSIMY	957	2 017	1 060	768	292
69 132	MEYS	670	592	-78	-75	-3
69 133	MILLERY	1 542	3 006	1 464	1 059	405
69 134	MOIRE	112	169	57	47	10
69 135	MONSOLS	681	814	133	46	87
69 136	MONTAGNY	703	2 202	1 499	1 214	285
69 137	MONTMELAS-SAINT-SORBAIN	250	159	204	-45	
69 138	MONTROMANT	355	319	-36	-58	22
69 139	MONTROTTE	1 043	1 337	294	175	119
69 140	MORANCE	650	1 387	737	557	180
69 141	MORNANT	2 198	3 900	1 702	1 359	343
69 142	MULATIERE (LA)	7 588	7 296	-292	-2 769	2 477
69 143	NEUVILLE-SUR-SAONE	475	6 762	2 059	164	1 895
69 144	NUELLES	271	436	165	106	59
69 145	ODENAS	636	750	114	49	65
69 146	OINGT	235	445	210	199	11
69 147	OLMES (LES)	355	648	293	177	116
69 148	ORLIENAS	886	1 617	731	467	264
69 149	OULLINS	24 356	26 129	1 773	-5 562	7 335
69 150	OUROUX	496	311	-185	-141	-44
69 151	PERREON	759	901	142	45	97

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
	(LE)					
69 152	PIERRE-BENITE	5740	9 574	3 734	677	3 057
69 153	POLEYMIEUX	246	845	599	472	127
69 154	POLLIONNAY	533	1 262	729	712	17
69 155	POMEYS	765	842	77	-71	148
69 156	POMMIERS	949	1 619	670	578	92
69 157	PONTCHARRA	1497	2186	679	376	303
69 158	PONT-TRAMBOULE	82	548	-273	-213	-60
69 159	POUILLY-LE-MONIAL	462	654	190	108	82
69 160	POULE-LES-CHARMEAUX	814	838	-276	-231	-45
69 161	PROPIERES	518	404	-114	-41	-73
69 162	QUINCIE-EN-BAUJOLAIS	647	1 059	12	-60	72
69 163	QUINCIEUX	1 246	2 300	1 054	865	189
69 164	RANCHAL	380	218	-162	-101	-61
69 165	REGNIE-DURENTE	797	910	113	45	68

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
69 166	RIVERIE	158	208	50	39	11
69 167	RIVOLET	337	369	32	-17	49
69 168	ROCHETAILLON-SUR-SAOÛNE	482	905	221	82	139
69 169	RONNO	546	544	-2	-44	42
69 170	RONTALON	593	717	124	31	93
69 171	SAIN-BEL	1 851	1 892	41	-362	403
69 172	SALLES-ARBUSSONNAS-SUR-BEAUJOLAIS	415	507	92	7	39
69 173	SARCEY	417	690	273	201	72
69 174	SAUVAGES (LES)	327	561	234	136	98
69 175	SAVIGNY	960	1 535	575	303	272
69 176	SOUCIEU-EN-MOÛRE	1 562	2 654	1 092	569	523
69 177	SOURCIEUX-LES-MINES	755	1 349	599	452	147
69 178	SOUZY	613	615	2	-60	62
69 179	SAINT-ANDÉOL-LE-CHATILLON	617	1 158	621	456	165
69 180	SAINT-ANDRÉ-EN-COTE	143	185	42	4	38
69 181	SAINT-APPOLINAIRE	109	101	-28	-14	-14
69 182	SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES	631	412	-219	-233	14
69 183	SAINT-BONNET-LE-TRONCHON	1 589	205	-124	-66	-58
69 184	SAINTE-CATHERINE	711	770	193	85	108
69 185	SAINT-CHRISTOPHE	370	218	-154	-86	-68
69 186	SAINT-CLEMENT-DE-VERS	229	377	-52	0	-52
69 187	SAINT-CLEMENT-LES-PLACES	547	405	-74	-105	31
69 188	SAINT-CLEMENT-SUR-VALENTIGNEY	1 488	1 600	-16	174	-190
69 189	SAINTE-COLOMBE	1 085	1 560	-321	-496	175
69 190	SAINTE-CONSOUCE	333	1 223	890	737	153
69 191	SAINT-CYR-AUMONT-D'OR	1 062	3 318	1 356	767	589
69 192	SAINT-CYR-LE-CHATOUX	155	185	30	12	18
69 193	SAINT-CYR-SUR-LE-RHON	588	1 018	538	492	46
69 194	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	3 475	5 067	2 492	1 820	672
69 195	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE	719	1 018	308	221	87
69 196	SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJOLAIS	405	459	34	17	17
69 197	SAINT-ETIENNE-DES-OUILLÈRES	1 139	1 167	228	41	187
69 198	SAINT-ETIENNE-DE-LA-VARENNE	1 555	1 518	-18	-87	69
69 199	SAINT-FONS	13 067	15 735	2 668	-1 793	4 461
69 200	SAINT-FORT	897	1 232	335	187	148
69 201	SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	1 140	1 152	42	-152	194
69 202	SAINTE-FOY-LA-GRANDE	1 552	21 450	11 858	6 529	5 329

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
69 203	SAINT-GENIS-ARGENTIERE	300	300	202	193	9
69 204	SAINT-GENIS-L'AVAL	18 782	18 782	12 641	9 208	3 433
69 205	SAINT-GENIS-LES-OLLIERES	1 192	1 192	3 019	2 559	460
69 206	SAINT-GEORGES-DE-RENEE	2 359	2 359	1 150	758	392
69 207	SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	1 754	1 754	675	100	575
69 208	SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARRESLE	508	508	384	286	98
69 209	SAINT-IGNY-DEVERS	528	503	-325	-213	-112
69 210	SAINT-JACQUES-DES-ARRETS	215	215	-81	-85	4
69 211	SAINT-JEAN-D'HERDIERES	2 262	2 189	927	712	215
69 212	SAINT-JEAN-DES-VIGNES	324	324	186	177	9
69 213	SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	280	549	269	200	69
69 214	SAINT-JEAN-LA-CROISSIERE	1 037	847	-190	-409	219
69 215	SAINT-JULIEN	546	641	95	59	36

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
69 216	SAINT-JULIEN-DE-BIBOS	443	374	-40	-33	-7
69 217	SAINT-JUST-D'AVRAY	723	594	-129	-138	9
69 218	SAINT-LAGE	823	805	-118	-232	114
69 219	SAINT-LAURENT-D'AGNY	668	1 439	801	665	136
69 220	SAINT-LAURENT-DE-CHAMONNET	1 118	1 065	240	201	39
69 221	SAINT-LAURENT-DE-VAUX	981	1 180	82	57	25
69 222	SAINT-LAURENT-D'OINGT	519	1 653	134	91	43
69 223	SAINT-LOUP	374	807	433	395	38
69 224	SAINT-MAMET	85	60	-25	-13	-12
69 225	SAINT-MARCEL-L'ECLAIR	224	471	247	230	17
69 227	SAINT-MARTIN-D'HAUT	2 457	3 081	644	364	280
69 228	SAINT-MAURICE-SUR-DARROIRE	1 366	1 906	780	494	286
69 229	SAINT-NIZIER-SAZERGUEN	881	580	-101	-41	-60
69 230	SAINTE-PAUL	1 176	205	29	5	24
69 231	SAINT-PIERRE-DE-PALUD	1 472	1 804	332	146	186
69 233	SAINT-ROMAN-DU-MONT-D'OR	712	1 040	192	79	113
69 234	SAINT-ROMAN-DE-POPEY	788	1 010	242	142	100
69 235	SAINT-ROMAN-EN-GAL	1 118	1 341	160	95	65
69 236	SAINT-ROMAN-EN-GIER	343	511	168	110	58
69 237	SAINT-SORLIN	1 225	532	307	383	-76
69 238	SAINT-SYMPHOREN-SUR-DOISE	2 060	3 201	251	-299	550
69 239	SAINT-VERAN	847	760	113	102	11
69 240	SAINT-VINCENT-DE-REINS	518	311	-207	-134	-73
69 241	TALUYERS	607	1 511	904	787	117
69 242	TAPONAS	295	466	171	145	26
69 243	TARARE	12 131	10 720	-1 411	-2 595	1 184
69 244	TASSIN-LA-DEUTROINE	1 930	15 460	4 530	1 902	2 628
69 245	TERNAND	329	588	259	226	33
69 246	THEIZE	672	915	243	130	113
69 247	THEL	287	302	15	29	-14
69 248	THIZY	3 787	2 855	-932	-1 125	193
69 249	THURINS	1 483	2 104	621	175	446
69 250	TOUR-DE-SALVAGNY (LA)	1 046	3 226	2 132	1 782	350
69 251	TRADES	133	102	-31	-18	-13
69 252	TREVES	335	471	136	51	85
69 253	TUPIN-ET-SEMONS	240	398	154	141	13
69 254	VALSONNE	603	600	-3	22	-25

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
69 255	VAUGNERAY	2 211	3 553	1 342	1 204	138
69 256	VAULX-EN-VELIN	11 118	44 174	32 056	15 093	16 963
69 257	VAUX-EN-DEJOLAIS	678	669	91	43	48
69 258	VAUXRENAIS	234	226	-108	-105	-3
69 259	VENISSIEUX	29 040	60 444	31 404	6 602	24 802
69 260	VERNAISON	1 766	4 072	2 306	1 759	547
69 261	VERNAY	71	51	-20	-27	7
69 263	VILLECHENEVE	566	570	-96	-92	-4
69 264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	24 536	29 542	5 026	-2 528	7 554
69 265	VILLE-SUR-JARNIOUX	571	571	130	104	26
69 266	VILLEURBANNE	115 416	116 872	11 456	-14 946	26 402
69 267	VILLIE-MORGON	305	1 522	-43	-74	31
69 268	VOURLES	982	1 844	862	563	299

code	Nom de la commune	Population sans double compte		Evolution de	Solde	Excédent
		1962	1990	la population	migratoire	naturel
69 269	YZERON	500	675	175	61	114
69 270	CHAPONNAY	1 147	2 913	1 766	1 396	370
69 271	CHASSIEU	1 770	8 508	6 738	5 561	1 177
69 272	COMMUNAY	1 062	2 918	1 856	1 440	416
69 273	CORBAS	1 362	8 101	6 739	5 013	1 726
69 275	DECINES-CHARDON	1 001	24 564	13 633	6 559	7 074
69 276	FEYZIN	3 325	8 520	5 195	3 130	2 065
69 277	GENAS	2 092	9 316	7 224	6 402	822
69 278	GENAY	1 458	4 029	2 571	1 743	828
69 279	JONAGE	1 184	5 076	3 892	3 267	625
69 280	JONS	311	1 001	690	632	58
69 281	MARENNES	600	1 205	605	488	117
69 282	MEYZIEU	4 483	28 077	23 594	18 268	5 326
69 283	MIONS	1 867	9 145	7 278	5 707	1 571
69 284	MONTANAY	647	1 835	1 188	1 162	26
69 285	PUSIGNAN	1 060	2 720	1 660	1 331	329
69 286	RILLIEUX-LA-PAYE	6 142	30 791	24 179	12 337	11 842
69 287	SAINT-BONNET-DE-MURE	1 845	4 604	3 759	3 332	427
69 288	SAINT-LAURENCE-DE-MURE	1 180	4 513	3 433	2 886	547
69 289	SAINT-PIERRE-DE-CHANDREY	1 503	2 523	2 443	2 123	320
69 290	SAINT-PRIEST	10 681	41 876	31 195	17 328	13 867
69 291	SAINT-SYMPHORIEN-D'OZAN	2 107	3 187	2 720	1 701	1 019
69 292	SATHONAY-CAMP	3 415	4 673	1 248	-221	1 469
69 293	SATHONAY-VILLAGE	1 401	1 401	854	747	107
69 294	SEREZIN-DU-GRILLON	2 257	2 257	1 340	933	407
69 295	SIMANDRES	390	1 044	654	527	127
69 296	SOLAIZE	843	2 008	1 165	867	298
69 297	TERNAY	1 470	4 085	2 615	1 980	635
69 298	TOUSSIEU	770	1 651	881	756	125
69 299	COLOMBIER-SAUGNIEU	1 833	1 833	1 092	973	119
	Totaux RUL	1 915 734	2 476 004	560 270	138 367	421 903

Annexe B Evolution de l'emploi dans la RUL par zones géographiques de 1968 à 1990

Code	Nom du pseudo-canton	1968	1990	Evolution
0101	AMBERIEU-EN-BUECH	4 680	6 407	1 527
0108 0135	CHALAMONT VILLARS-LES-DOBES	3 252	3 244	-8
0110	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	6 712	5 576	-136
0117	LAGNIEU	4 336	7 936	3 600
0119	MEXIMIEUX	2 500	3 316	816
0120	MONTLUEL	3 552	5 789	2 237
0130 0142	SAINT-TRIVIER-SUR-ROIGNANS REYRIEUX	3 340	5 865	1 525
0132	THOISSEY	3 112	2 509	-603
0134	TREVOUX	2 680	4 604	1 924
0140	MIRIBEL	3 452	6 536	3 084
3804 3828	BOURGOIN-JALLIEU HORS BOURGOIN-JALLIEU SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	4 988	5 164	216
3808	CREMIEU	3 556	5 032	1 476
3815 3837	HEYRIEUX VERPILLIERE (LA)	4 672	11 904	7 232
3819	MORESTEL	6 356	7 340	984
3824	ROUSSILLON	12 232	13 864	1 632
3833	TOUR-DU-PIN (LA)	7 200	8 372	1 172
3838	VIENNE-NORD HORS VIENNE	3 100	6 284	3 184
3839	VIENNE-SUD HORS VIENNE	2 360	2 692	332
3846	PONT-DE-CHERUY	5 428	5 796	368
3853 3858	BOURGOIN-JALLIEU HORS BOURGOIN-JALLIEU VILLEFONTAINE	2 480	7 336	4 852
3894	BOURGOIN-JALLIEU	9 352	12 520	3 168
3899	VIENNE	12 464	14 284	1 820
4203 4218 4224	BOURG-ARGENTA SAINT-CHAMOND-SUD HORS SAINT-CHAMOND SAINT-GENEST-MALIFAU	5 188	3 396	-1 792
4204	CHAMBON-FEUGEROLLES (LE)	8 396	7 464	-932

Code	Nom du pseudo-canton	1968	1990	Evolution
4206	CHAZELLES-SUR-LOGNON	1 288	2 692	-596
4208	FIRMINY	12 984	9 900	-3 084
4213	PELUSSIN	3 652	3 164	-488
4215	RIVE-DE-GIER	8 188	6 092	-2 096
4220 4221	SAINT-ETIENNE-NORD-EST-2 HORS SAINT-ETIENNE SAINT-ETIENNE-NORD-OUEST-1 HORS SAINT-ETIENNE	9 124	6 396	
4222	SAINT-ETIENNE-NORD-OUEST-2 HORS SAINT-ETIENNE	3 104	-628	
4223	SAINT-GALMIER	6 600	13 188	6 588
4228	SAINT-HEAND	4 988	8 196	3 208
4231	SAINT-JUST-SAINT-FRANÇOIS	5 700	7 568	808
4233	GRAND-CROIX (LA)	6 928	6 580	-348
4297	SAINT-CHAMOND	14 220	13 708	-512
4299	SAINT-ETIENNE	102 576	89 585	-12 991
6901 6909	AMPLEPUIS LAMURE-SUR-AZERGUES	6 236	4 896	-1 340
6902	ANSE	3 296	5 276	1 980
6903	ARBRESLE (L')	5 900	8 048	2 148
6904 6923	BEAUJEU MONSOLS	6 532	5 888	-644

Code	Nom du pseudo-canton	1968	1990	Evolution
6905	BELLEVILLE	7 384	7 924	540
6906	BOIS-D'OINGT (LE)	3 048	3 380	332
6907	CONDRIEU	3 976	4 460	484
6908	GIVORS	9 548	10 784	1 236
6910	LIMONEST	7 996	25 616	17 620
6924	MORNANT	3 260	3 616	356
6925	NEUVILLE-SUR-SOANE	8 032	11 947	3 495
6926	SAINT-GENIS-LAVAL	5 572	15 712	10 140
6927	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	4 201	3 604	-612
6928	SAINT-SYMPHORE-EN-JUR-COISE	4 772	4 536	-236
6929	TARARE	8 756	8 332	-424
6930	THIZY	7 244	5 536	-1 708
6931	VAUGNERAY	6 856	11 536	4 680
6932	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	7 330	25 484	6 768
6935	BRON	9 048	17 012	7 964
6937	MEYZIEU	3 556	15 528	11 972
6938	SAINT-SYMPHORE-EN-JUR-BOZON	4 222	7 690	4 062
6939	RILLIEUX-LA-PAPE	4 172	11 328	7 156
6940	OULLINS	6 868	6 928	60
6943	CALUIRE-ET-CUIRE	4 364	10 480	1 116
6944	DECINES-CHARPIE	6 544	22 700	16 156
6945	SAINT-PRIEST	6 304	20 436	14 132
6946	VAULX-EN-VELIN	4 992	16 744	11 752
6948	IRIGNY	6 164	12 088	5 924
6949	SAINT-FONS	15 796	21 428	5 632
6950	SAINTE-FOY-LES-LYON	5 101	5 962	814
6951	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	4 119	8 304	4 084
6997	VENISSIEUX	26 568	30 304	3 736
6998	VILLEURBANNE	54 932	54 544	-388
6999	LYON	287 940	260 045	-27 895
	<i>Totaux RUL</i>	<i>879 200</i>	<i>1 024 227</i>	<i>145 027</i>

Annexe C Contenu des classes de la CAH

Classe 1 : 73 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 005	AMBERIEUX-EN-DOMBES	0,46	0,71	1,2	3,65	1156	73	83,20%
01 007	AMBRONAY	1,74	1,32	1,97	3,91	1996	59	82,58%
01 008	AMBUTRIX	0,32	5,39	1,81	851	155	77,39%	
01 021	ARS-SUR-BOZMAN	0,37	-1,01	3,19	2,64	377	42	78,29%
01 028	BANEINS	3,64	1,15	716	80	89,33%		
01 054	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	1,16	6,81	0,95	480	62	84,52%	
01 062	BRESSOLLE	5,18	0,98	874	62	92,84%		
01 092	CHATILLON-VALENTIGNEY	-0,31	1,24	4,76	2,31	954	48	78,15%
01 129	CRANS	-1,43	0,12	3,16	3,87	209	16	71,43%
01 142	DAGNEUX	2,22	3,22	1,42	5,11	3317	499	82,55%
01 146	DOMPIERRE-SUR-CHARENTON	0,43	1,02	2,57	4,08	268	56	74,70%
01 156	FARAMANS	1,98	1,4	2,68	2,66	482	43	82,53%
01 165	AMAREINS-LE-GRAND	1,98	1,4	2,68	2,66	482	43	82,53%
01 169	GENOUILLE	0,13	3,93	2,4	320	78	85,32%	
01 183	GUEREINS	1,07	1,11	3,93	2,52	995	221	93,77%
01 250	MISERIEUX	0,45	2,12	3,05	3,8	1224	165	85,41%
01 252	MOGNENNES	-0,87	3,26	1,56	491	57	88,83%	
01 261	MONTHIEUX	0,09	1,62	1,8	3,92	344	32	79,49%
01 275	NEYRON	0,73	1	2,26	2,87	1723	321	88,81%
01 318	RANCE	0,26	1,17	6,35	2,26	410	43	76,86%
01 342	SAINTE-CROIX	-0,99	6,83	3,65	365	34	85,96%	
01 345	SAINT-DEMENT	3,1	1,72	1780	682	77,74%		
01 347	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	5,71	2,79	1288	197	89,41%		
01 349	SAINT-ELMOIR	-1,23	6,9	4,36	358	25	72,07%	
01 353	SAINTE-EUPHEMIE	2,4	5,59	1,41	857	186	97,03%	
01 362	SAINT-JEAN-DE-THURIGNY	3,02	4,75	504	32	87,65%		
01 366	SAINTE-JULIE	0,46	0,04	5,15	529	47	91,33%	
01 379	SAINT-MARCE-DE-REMY	0,16	4,04	613	59	90,27%		
01 398	SAVIGNEUX	-0,13	4,09	2,56	792	54	76,43%	
38 009	ANJOU	0,82	-1,97	2,22	3,7	744	148	96,43%
38 081	CHARANTON	3,09	6,46	5,24	1411	128	91,87%	
38 114	CLONAS-SOIRVAREZE	3,47	4,39	1056	155	93,88%		
38 141	CULIN	-0,9	0,56	4,23	2,22	406	55	75,57%
38 146	DIZIMIEU	1,1	-1,29	3,26	3,08	398	41	93,10%
38 148	DOLOMIEUX	0,94	1,12	3,25	2,66	2135	160	94,86%
38 184	GRENAY	1,14	0,54	4,21	3,74	1016	141	89,72%
38 223	MAUBEC	1,52	0,44	2,66	2,8	1275	149	84,29%
38 232	MEYSSIEUX	-0,49	6,29	0,98	484	35	69,68%	

Classe 1 : 73 communes								
38 238	MOIDIEU-DE-TOURBE	0,7	5,83	2,11	1158	64	87,67%	
38 282	OPTEVOZ	-0,86	0,44	3,92	3,68	455	38	92,50%
38 288	OYTIER-SAINT-OBLAS	0,23	3,14	4,44	1022	71	91,77%	
38 294	PANOSSAS	1,07	1,72	2,37	4,72	346	43	88,24%
38 341	ROCHETOIR	0,73	4,51	2,81	671	63	89,40%	
38 353	SAINT-ALBAN-DU-RHONE		3,96	3,27	672	189	95,33%	
38 458	SAINT-SORDAN-DE-MORESTE		3,74	0,9	423	79	95,39%	
38 465	SAINT-VICTOR-DE-MORESTE		3,26	2,6	768	58	87,50%	
38 467	SALAGNON	1,1	1,87	3,74	4,5	693	84	92,73%
38 475	SATOLAS-LE-BONCE		1,95	5,06	1365	81	89,79%	
38 483	SERMERIEU	1,13	-0,88	3,94	2,66	935	55	85,80%
38 494	SOLEYMIER	0,24	0,26	4,64	1,53	434	32	84,28%
38 498	SUCCIEU	-2,28	0,2	2,51	4,23	526	63	89,38%
38 512	TRAMOLE	-2,02	-2,89	4,68	3,5	382	55	89,83%
38 519	VALENCIN	1,36	2,87	4,08	6,82	1763	183	85,79%
38 535	VERNAS	1,07	-0,92	3,94	3,86	155	26	86,27%
38 536	VERNIOZ	0,13	-1,81	5,33	1,33	798	70	88,06%
38 543	VEZERON-DE-CURTIN		10,05	5,15	1,18	1320	92	85,53%
38 546	VIGNIEU	0,4	-0,18	4,07	1,85	592	63	85,05%
38 556	VILLE-SOUS-VAJOU		0,58	3,56	1,81	920	50	85,28%
42 081	CUZIEU	-2,18	1,98	2,74	6,63	1155	100	86,86%
42 167	PAVEZIN	-2,21	-2,19	2,95	3,89	245	28	66,23%
42 185	RIVAS	1,36	0,08	1,11	6,96	397	86	91,60%
42 191	ROISEY	1,07	0,84	2,46	2,62	626	48	78,90%
42 200	SAINT-ANDRE-LE-PUY		0,81	5,62	1,2	1151	133	86,54%
42 324	VEAUCHE	0,85	1,54	4,19	6,08	767	102	90,71%
69 033	CAILLOUX-SUR-FONTAINES		2,29	6,81	1750	201	88,19%	
69 086	FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE		6,34	1,87	1840	193	90,64%	
69 126	MARCY	-1,73	3,66	3,56	5,12	531	159	86,14%
69 137	MONTMELAS-SAINT-SORLIN		1,08	5,43	369	87	93,00%	
69 177	SOURCIEUX-LES-MINES	0,85	1,05	4,19	1,28	1349	135	84,98%
69 221	SAINT-LAURENT-DE-VARIX		3,6	3,81	180	68	70,91%	
69 242	TAPONAS	-1,91	0,79	4,39	1,66	466	61	90,38%
69 299	COLOMBIER-SAUGNIER		2,43	5,74	1833	66	92,57%	
	Moyenne	-0,04	0,48	3,74	3,26	858,58	103,30	86,18%

Classe 2 : 96 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 002	ABERGEMENT-DE-VAREY (L')	0,41	3,87	4,33	1,97	159	17	97,06%
01 027	BALAN	0,91	3,05	0,43	3,04	1668	92	90,10%
01 157	FAREINS	-0,43	2,23	4,47	1,26	1545	188	87,03%
01 194	JASSANS-RIGNY	2,22	2,33	3,5	1,33	4609	958	58,30%
01 244	MEXIMIEUX	1,29	2,84	1,98	3,22	6230	453	61,74%
01 262	MONTLUEL	2,52	2,54	0,81	-0,32	5954	148	40,18%
01 263	MONTMEL-LES-SABLONS	1,3	4,18	2,63	2,63	2596	624	82,42%
01 285	PARCIEUX	0,95	1,41	3,75	2,33	784	250	93,70%
01 290	PEROUGE	0,73	1,7	3,22	3,45	851	45	83,77%
01 297	PIZAY	1,32	4,03	2,07	1,21	433	39	85,71%
01 378	SAINT-MAURICE-DE-GOURDAN	0,12	2,36	3,41	3,41	1575	62	90,20%
01 386	SAINT-SORNEN-BUSSEY	0,56	1,56	1,85	1,85	832	92	90,37%
01 443	VILLARS-LEZ-DOMBERY	1,42	1,67	1,99	2,04	3415	139	67,66%
01 450	VILLIEU-LOUIS-MOULON	0,85	3,02	2,6	1,99	2182	137	87,31%
38 010	ANNOISIN-CHATELAIN	1,48	2,51	2	4,07	412	31	82,96%
38 019	AUBERIVE-LES-VALEZ	0,88	1,87	1,43	2,66	896	127	91,28%
38 026	BALME-LESCROTTE (LA)	0,85	2,89	3,25	1,12	588	40	87,44%
38 048	BONNEFAMIE	1,86	2,65	5,1	3,01	787	83	88,98%
38 076	CHAPELLE-DE-LA-TORRE (LA)	0,51	0,51	3,55	2,72	1295	143	94,48%
38 097	CHAVANOS	2,75	1,84	5,49	-1,08	3900	473	64,31%
38 101	CHEYSSIEU	0,72	0,8	3,87	1,35	648	76	92,31%
38 110	CHUZELLE	0,97	4,6	2,24	3,59	1681	129	88,02%
38 136	CRACHIER	0,08	3,01	1,21	1,88	334	92	98,15%
38 160	EYZIN-PINEAU	0,31	1,57	2,72	1,98	1502	53	79,37%
38 189	HEYRIEUX	1,56	4,2	3,37	1,3	3872	278	76,66%
38 215	LUZINAY	1,98	3,98	4,03	2,66	1568	83	83,98%
38 250	MONTCARRE	0,44	1,64	3,36	2,59	288	59	88,46%
38 261	MORESTEL	1,19	3,71	2,38	0,34	2972	370	65,07%
38 348	RUY	0,33	2,13	2,34	1,82	3143	151	88,64%
38 349	SABLONS	2,02	1,66	1,73	0,04	1468	143	86,42%
38 352	SAINT-ALBART-DE-ROCHE	0,87	0,28	2,28	2,04	1545	253	90,81%
38 365	SAINT-BARTHELEMY-TOUR	0,42	2,46	3,13	1,2	475	22	93,18%
38 374	SAINT-CHER	0,21	2,44	3,99	3,45	2309	85	89,07%
38 389	SAINT-GEORGES-D'ESPERANVILLE	0,29	1,88	2,58	0,97	2221	90	79,65%
38 415	SAINT-MARCEL-BEL-AIR	0,22	1,69	2,85	2,16	998	55	90,72%
38 480	SEPTEME	-0,38	1,02	2,58	1,93	1267	59	82,66%

Classe 2 : 96 communes								
38 488	SICCIEU-SANT-JULIEN	1,89	2,36	2,74	377	27	97,74%	
38 507	TIGNIEU-JAUMEYRIE	2,04	2,64	2,35	4616	347	85,59%	
38 515	TREPT	1,15	0,56	3,06	1164	73	89,72%	
38 537	VERPILLIEUX (LA)	3,36	2,8	5,63	-0,78	5595	843	60,36%
42 053	CHATEAUNEUF	1,94	3,38	1,62	1351	99	85,18%	
42 092	ETRAT (L')	1,7	4,45	0,7	0,85	2524	298	69,75%
42 097	FOUILLOUSE (LA)	3,36	2,48	2,34	-0,08	4035	196	62,98%
42 124	LUPE	-0,9	2,35	0,16	3,18	208	141	87,18%
42 234	SAINT-HEAND	1,64	2,11	0,4	3625	116	62,94%	
42 256	SAINT-MARCELIN-EN-FOREZ	1,55	3,76	0,73	3133	101	86,04%	
42 259	SAINT-MARTIN-LA-PLANE	0,45	2,97	3168	327	80,97%		
42 279	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	2,42	12299	303	76,63%			
42 323	VEAUCHE	1,16	2,76	4,39	2,49	7282	700	81,30%
69 009	ANSE	2,19	1,99	2,42	2,09	4458	293	69,38%
69 013	ARNAS	1,52	4,09	0,9	1,73	2783	159	70,68%
69 017	BAGNOLS	1,2	2,16	3,92	0,45	636	87	77,73%
69 032	BULLY	-0,03	1,19	1,68	2,13	1464	116	77,47%
69 043	CHAPONOST	2,81	1,36	2,74	6911	423	79,40%	
69 044	CHARBONNIERES-LE-BAIN	2,93	-0,09	4033	977	69,59%		
69 046	CHARLY	1,55	4,82	2,11	1,02	3233	635	88,31%
69 049	CHASSELAIS	2,87	2,49	1,97	2002	157	81,12%	
69 051	CHAUSSAN	1,11	3,61	1,16	625	79	65,22%	
69 052	CHAZAY-D'AZERGUES	3,41	2,06	3314	558	87,11%		
69 055	CHERES (LES)	0,56	2,81	1,26	2,41	1027	188	83,00%
69 069	CRAPONNE	3,14	2,14	2,46	7048	1526	58,28%	
69 087	FONTAINES-SAINT-MARTIN	1,4	0,07	2124	775	75,12%		
69 089	FRANCHEVILLE	6,28	1,52	1,19	10863	1328	54,23%	
69 092	GLEIZE	2,85	2,45	7,58	1,96	8317	795	46,95%
69 094	GREZIEU-BATAILLON	2,58	1,34	3256	437	81,27%		
69 100	IRIGNY	0,22	3,65	2,67	0,83	7955	900	55,91%
69 121	LOZANNE	1,8	5,07	2,35	-1,01	1645	299	74,87%
69 122	LUCENAY	0,86	2,83	2,64	1,16	1205	192	84,54%
69 125	MARCILLY-D'AZERGUES	5,39	0,2	714	171	89,27%		
69 131	MESSIMY	2,35	1,92	1,49	2,07	2017	182	78,69%
69 133	MILLERY	1,5	2,12	1,76	1,55	3006	326	88,34%
69 141	MORNANT	0,59	1,84	2,44	1,62	3900	247	73,87%
69 146	OINGT	1,17	1,86	3,79	2,04	445	114	91,82%
69 148	ORLIENAS	0,99	1,61	2,47	0,51	1617	155	87,19%
69 154	POLLIGNY	2,91	3,7	2,14	1262	80	78,89%	

Classe 2 : 96 communes								
69 156	POMMIERS	3,2	1,95	2,4	1,19	1619	209	88,83%
69 163	QUINCIEUX	0,24	2,27	3,1	1,83	2300	130	71,39%
69 179	SAINT-ANDRE-LE-CHATEAU	2,47	1,28	1,99	1,158	1158	116	91,03%
69 194	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	1,04	1,55	5967	715	76,54%		
69 211	SAINT-JEAN-D'ARDIERES	2,96	0,7	2189	176	78,98%		
69 212	SAINT-JEAN-DES-VIGES	2,28	4,04	324	126	72,73%		
69 219	SAINT-LAURENT-D'AGNY	3,18	1,83	1439	136	88,64%		
69 225	SAINT-MARCEL-L'ECLAIRE	4,81	1,86	471	40	77,08%		
69 241	TALUYER	9,32	3,87	4,46	2,57	1511	187	86,21%
69 245	TERNAND	0,05	2,53	1,17	3,23	588	55	92,89%
69 250	TOUR-DE-SAVAGNY (LA)	4,26	5,34	1,13	3226	383	79,53%	
69 253	TUPIN-ET-SEMONS	1,39	2,7	2,13	398	48	74,45%	
69 255	VAUGNERAY	0,05	2,06	1,55	1,19	3553	159	78,40%
69 268	VOURLES	1,66	2,68	-0,41	1,98	1844	329	87,93%
69 272	COMMUNA	3,7	5,02	2,48	2,24	2918	277	87,90%
69 278	GENAY	2,73	2,86	4,45	0,63	4029	475	51,78%
69 281	MARENNE	5,15	2,58	3,42	1,03	1205	97	86,30%
69 291	SAINT-SYMPHORIEN-D'AZON	3,76	0,19	5167	386	63,23%		
69 295	SIMANDRE	5,78	5,16	2,29	3,09	1044	100	80,19%
69 297	TERNAY	4,13	3,21	4,47	0,2	4085	507	87,66%
69 298	TOUSSIEUX	2,8	1,85	4,09	0,86	1651	329	85,61%
	Moyenne	1,25	2,59	2,80	1,70	2592,97	269,68	80,00%
Classes 3 : 5 communes								
01 371	SAINT-MARCEL	0,98	3,56	12,09	786	68	93,55%	
38 011	ANTHON	1,51	2,14	3,74	8,79	697	79	87,14%
38 193	ISLE-D'ABBEAUX (L')	2,88	4,5	17,7	5554	610	64,97%	
69 127	MARCY-L'ETOILE	4,43	5,4	11,02	2599	484	83,04%	
69 237	SAINT-SOPIHON	-0,44	6,55	8,6	532	113	79,71%	
	Moyenne	0,28	2,00	4,75	11,64	2033,60	270,80	81,68%

Classes 4 : 39 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 243	MESSIMY-SUR-SAOÛNE	0,51	2,16	7,01	3,56	827	139	91,84%
01 248	MIONNAY	-0,68	3,28	7,93	3,74	1103	56	87,72%
01 322	REYRIEUX	1,08	2,55	6,18	2,86	3057	195	90,14%
01 325	RIGNIEUX-LE-FRANCAIS	0,52	1,17	9,27	2,77	743	49	88,46%
01 424	TRAMOYER	0,14	5,86	3,84	3,84	1136	88	89,77%
38 067	CHAMAGNIER	0,37	2,68	6,36	2,02	1010	74	90,61%
38 107	CHONAS-DAMBALLAN	0,11	2,94	1,52	1,52	1005	136	90,80%
38 109	CHOZEAU	-0,53	6,68	5,27	3,3	618	75	95,63%
38 131	COTES-D'ARREY (LES)	0,17	1,72	5,92	1,6	1214	50	86,63%
38 144	DIEMOZ	2,34	4,55	6,12	2,16	1848	135	87,48%
38 149	DOMARIN	0,67	4,23	5,22	0,86	1382	462	87,42%
38 176	FRONTONAS	0,31	3,54	2,38	2,39	1379	109	75,91%
38 199	JARDIN	1,86	5,93	5,58	2,79	1527	165	92,20%
38 230	MEYRIE	-2,28	6,95	8,6	0,47	749	218	95,69%
38 351	SAINT-AGNIEN-SUR-BOIRON	0,11	5,37	0,36	0,36	646	67	82,21%
38 408	SAINT-JUST-TOCHALEYSSIN	0,33	7,47	1,91	1,91	1848	132	92,47%
38 448	SAINT-PRIM	0,17	3	2,58	2,04	733	100	93,13%
38 451	SAINT-ROMAN-DE-JAZONAS	0,36	5,42	3,19	3,19	2461	180	88,40%
38 542	VEYSSILIEU	0,61	4,07	6,57	2,38	225	35	86,67%
38 558	VILLETTE-DE-VIENNE	0,86	5,83	1,22	1,22	1087	99	91,10%
42 031	CALOIRE	-1,14	6,2	2,45	2,04	227	48	84,81%
42 042	CHAMBLES	0,06	3	6,31	0,99	624	33	89,70%
42 043	CHAMBOEUIL	0,5	5,8	1,67	2,46	1100	99	85,76%
42 075	CRAINTILLEUX	0,33	3,07	6,91	0,98	752	91	96,83%
42 083	DARGOIRE	0,15	5,84	8,46	3,76	428	223	96,12%
42 093	FARNAY	0,06	5,2	9,73	0,87	982	124	89,35%
42 206	SAINT-BONNET-LES-BOULES	0,47	4,389	1,06	1,06	982	79	88,58%
42 265	SAINT-MICHEL-SUR-BOURBONE	0,19	5,69	2,48	2,48	613	104	91,39%
42 311	TOUR-EN-JARREZ (LA)	0,05	4,53	3,86	2,47	1123	222	90,06%
42 315	UNIAS	-0,59	3,87	3,54	0	204	38	91,30%
69 028	BRINDAS	1,92	3,35	5,18	0,84	3555	315	87,13%
69 072	DARDILLY	1,41	3,79	6,86	3,44	6688	478	65,68%
69 083	EVEUX	-1,29	2,72	4,8	1,34	817	246	93,68%
69 090	FRONTENAS	0,35	6,39	7,54	2,72	745	218	94,44%
69 136	MONTAGNY	0,64	6,13	4,73	1,82	2202	265	91,22%
69 140	MORANCE	0,55	2,99	5,38	-0,29	1387	150	80,81%
69 213	SAINT-JEAN-DE-TOUSSAS	0,41	5,44	0,14	0,14	549	99	79,56%

Classes 4 : 39 communes								
69 223	SAINT-LOUIS	0,53	2,94	5,15	1,37	807	84	90,00%
69 293	SATHONAY-VILLAGE	2,95	5,95	3,32		1401	272	87,98%
	Moyenne	0,03	4,17	5,64	1,97	1276,51	147,49	88,68%

Classe 5 : 18 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 149	DOUVRES	0,51	2,21	7,88	1,02	606	115	93,85%
01 333	SAINT-ANDRE-DE-CORREY	12,03		1,38		2547	123	81,59%
01 383	SAINT-PAUL-DE-VARZE	5,77		-1,28		1081	42	80,39%
01 423	TOUSSIEUX	0,54		10,83	3,45	437	92	83,58%
38 139	CREYS-MEUVIEU	-0,58		7,05	-0,52	959	33	84,36%
38 157	ESTRABLIN	2,22		9,74	0,29	2931	142	87,59%
38 260	MORAS	-1,85	2,2	9,57	-1,5	339	41	84,07%
38 346	ROYAS	-1,44	0,58	6,56	1	308	56	90,72%
38 459	SAINT-SOPIH-DE-VEBINE	8,16		0,87		695	70	78,04%
38 476	SAVAS-MEUD	0		7,73	0,47	576	55	81,01%
38 484	SERPAIZE	2,85	2,91	9,79	1,99	1159	99	85,03%
38 530	VAULX-MILIEU	0,24		11,19	4,5	2153	239	78,27%
38 554	VILLEMOIRIEU	3,28		11,97	0,29	1305	98	93,18%
42 270	SAINT-PAUL-EN-CORAILLON	6,36		0,56		1122	302	82,31%
42 286	SAINT-ROMAN-LES-ATHIEUX	7,83		0,6		780	53	93,47%
42 306	TARENTAISE	1,36		9,13	0,89	330	26	72,81%
69 117	LISSIEU	2,93	2,37	15,25	1,72	2535	448	92,43%
69 270	CHAPONNAIS	2,03		8,35	0,22	2913	154	88,85%
	Moyenne	-0,53	1,32	9,18	0,89	1265,33	121,56	85,09%

Classe 6 : 1 commune								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
38 553	VILLEFONTAINE	19,95		24,85	4,17	16171	1390	44,70%

Classe 7 : 37 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 043	BEYNOST	4,07	3,46	2,17	1,6	3141	295	90,71%
01 047	BLYES	5,15	5,53	5,39	4,18	535	57	92,47%
01 049	BOISSE (LA)	3,07	2,13	1,52	2,54	2419	257	90,02%
01 088	CHARNOZ	5,53	1,55	7,75	5,7	416	63	92,96%
01 099	CHAZEY-SUR-AIN	3,01	1,42	3,47		895	41	86,32%
01 166	FRANS	1,71	4,5	3,93	5,22	1549	194	95,69%
01 224	LOYETTE	3,77	4,47	1,44	2,31	2256	106	78,68%
01 276	NIEVROZ	5,68	2,67	2,88	3,29	1061	101	93,96%
01 339	SAINT-BERNARD	4,13	5,52	2,45		872	277	95,69%
01 361	SAINT-JEAN-DE-NIOIS	4,32	6,2			810	57	90,67%
01 418	THIL	4,52	4,08	2,52	2,96	769	149	95,00%
38 487	SEYSSUEB	5,16	5,32	1,47	2,53	1696	174	89,63%
38 557	VILLETTE-D'ANTHON	8,07	9,91	2,54		3534	155	87,73%
42 022	BONSON	2,98	4,45	6,78	4,16	3880	753	92,47%
42 302	SORBIERS	3,67	4,81	1,55	0,58	7101	583	77,68%
69 003	ALBIGNY-SUR-SAONE	4,76	5,53	4,1		2836	1104	49,23%
69 004	ALIX	10,94	4,85	5,54	3,58	665	184	77,08%
69 027	BRIGNAIS	3,53	7,01	3,69	-0,35	10036	969	55,40%
69 048	CHASSAGNY	1,92	1,62	7		749	80	85,17%
69 059	CIVRIEUX-VAZERGUE	1,82	2,12			1099	219	88,71%
69 112	LENTILLY	1,58	4,98	2,06	4,57	3819	208	86,56%
69 153	POLEYMIER-AU-MONT-D'OR	2,21	1,97			845	136	88,26%
69 190	SAINTE-COLOMBE	7,32	3,49	1,53		1223	210	78,86%
69 193	SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE	3,39	5,43			818	136	92,86%
69 205	SAINT-GENIS-LES-OLIVIERES	3,4	4,65			4211	1126	82,08%
69 271	CHASSIEU	2,47	8,46	1,96		8508	735	77,94%
69 273	CORBAS	6,85	3,45	8,34	1,96	8101	682	65,41%
69 277	GENAS	4,24	6,65	1,84	6,35	9316	391	87,97%
69 279	JONAGE	1,92	5,17	3,63	6,13	5076	419	95,93%
69 280	JONS	2,21	4,89	2,97	4,7	1001	135	94,84%
69 283	MIONS	4,98	7	1,72	4,42	9145	790	87,09%
69 284	MONTANAY	4,05	3,9	4,66		1835	256	87,35%
69 285	PUSIGNAN	4,66	0,39	3,8		2720	209	89,19%
69 287	SAINT-BONNET-DE-MURE	3,81	4,06			4604	282	84,64%
69 288	SAINT-LAURENT-DE-MURE	3,73	2,94			4513	242	80,49%
69 289	SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU	1,73	3,04			3523	120	88,58%
69 296	SOLAIZE	3,97	3,02	2,4	0,78	2008	248	88,48%
	Moyenne	4,07	4,71	3,63	3,49	3177,97	328,19	85,45%

Classe 8 : 13 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 238	MASSIEUX	10,23	14,94	8,79	0,95	1782	575	95,04%
01 390	SAINT-VULBAS	15,45	14,96	-10,21	4,86	710	33	80,61%
38 085	CHARVIEU-CHAVAGNEUX	1,64	3,97	-0,52	0,65	8126	939	63,30%
38 318	PONT-ÉVÊQUE	13,46	13,46	-1,84	-1,59	5385	615	27,30%
38 449	SAINT-QUENTIN-FALLAMIER	8,46	11,13	-0,04	0,91	4977	218	79,35%
42 005	ANDREZIEUX-BOUTHEON	10,64	8,74	0,67	-0,39	9407	578	44,62%
42 211	SAINT-CYRÉ	9,31	8,83	1,6	2,2	2005	275	85,27%
42 330	VILLARS	0,72	7,75	0,48	0,21	8189	1432	35,03%
69 076	DOMMARTIN	11,11	11,58	3,12	1,08	1616	224	93,32%
69 115	LIMAS	1,75	7,81	0,51	0,19	3652	662	60,45%
69 204	SAINT-GENÈS-LAVAL	15,69	17,92	0,25	2,43	18782	1454	43,92%
69 260	VERNAISON	2,21	6,51	-0,11	1,45	4072	1010	59,57%
69 294	SEREZIN-D'ORHON	10,93	5,78	0,23	1,56	2257	569	72,61%
	Moyenne	1,52	9,77	0,23	1,12	5458,46	660,31	64,64%

Classe 9 : 18 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 202	LAGNIEU	3,06	2,08	-0,02	-0,67	5686	209	58,45%
69 005	AMBERIEU	6,65	-0,22	-1,43	1,89	378	83	78,23%
69 019	BELLEVILLE	5,15	-0,2	-0,72	-1,67	5935	570	32,84%
69 020	BELMONT	5,95	0,24	1,26	1,71	509	337	96,99%
69 029	BRON	6,59	-0,26	-2,23	-1,2	39683	3853	17,43%
69 034	CALUIRE	5,22	0,72	-0,97	-0,69	41311	3953	15,67%
69 081	ECULLY	4,64	7,12	-1,12	-0,47	18360	2173	20,63%
69 088	FONTAINE-SUR-SAONE	5,2	0,4	-1,54		6760	2914	16,63%
69 096	GRIGNY	3,2	1,78	-4,09	-1,78	7498	1304	40,03%
69 152	PIERRE-BENITE		1,76	-1,93	-0,95	9574	2137	29,52%
69 166	RIVERIE	3,35	3,25	-3,75	0,82	208	495	74,65%
69 202	SAINTE-FOY-LES-LYON	0,36	2,08	-1	-0,79	21450	3141	23,12%
69 256	VAULX-EN-VELIN	7,19	0,16	-1,66		44174	2109	18,68%
69 259	VENISSIEU	7,19	4,46	-3,33	-2,09	60444	3943	16,36%
69 276	FEYZIN	7,62	2,68	-0,17	0,22	8520	884	52,11%
69 282	MEYZIEU	13,09	8,82	3,46	-0,24	28077	1220	66,60%
69 286	RILLIEUX-IMPAPE	16,09	5,75	-1,22	-1,76	30791	2126	20,30%
69 290	SAINT-PIERRE	1,48	6,86	0,58	-1,49	41876	1409	25,10%
	Moyenne	6,80	3,10	-0,90	-0,69	20624,11	1825,56	39,07%

Classe 10 : 99 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 001	ABERGEMENT-CLERMONT (L')	2,67	0,38	3,86	2,04	579	36	84,62%
01 030	BEAUREGARD	0,77	-2,56	2,33	2,27	868	923	62,91%
01 032	BELIGNEUX	2,73	2,75	1,04	4,8	2319	174	79,67%
01 041	BETTANT	0,33	0,4	0,29	1,66	703	209	87,55%
01 045	BIRIEUX	-2,4	-1,37	0	1,9	125	8	70,00%
01 052	BOULIGNES	2,81	-1,49	5,14	0,97	274	11	74,44%
01 075	CHALEINS	1,65	-0,77	4,6	1,91	754	44	79,51%
01 085	CHAPELLE-D'ORDON (LA)	2,89	2,04	2,15	0,2	247	18	67,05%
01 096	CHAVEYRIAT	1,75	-1,11	0,51	2,67	766	45	75,94%
01 113	CONDEISSAULT	0,58	0,22	-0,65	1,55	581	27	73,73%
01 167	GARNERAN	2,23	-0,33	2,22	3,06	484	56	64,74%
01 198	JOYEUX	-1,97	-1,09	1,07	1,88	171	10	75,44%
01 207	LAPEYROUSE	2,88	-1,78	2,04	0,31	207	10	64,79%
01 213	LEYMENT	-1,4	0,94	-0,13	4,53	822	58	97,09%
01 225	LURCY	-2,45	-0,76	0,98	0,51	199	41	80,88%
01 258	MONTCEAUX	2,06	3,11	4,54	2,38	672	67	89,04%
01 260	MONTELLIER (LE)	1,89	-2,68	1,62	0,91	170	11	74,58%
01 295	PEYZIEUX-SUR-SAONE	0,55	0,15	1,42	1,52	245	28	62,79%
01 299	PLANTAY (LE)	-1,87	-0,74	2,75	0,55	344	17	65,18%
01 319	RELEVANT	3,29	0,11	3,38	-0,04	327	26	63,25%
01 328	ROMANS	0,14	-0,88	-0,16	3,46	480	22	57,14%
01 335	SAINT-ANDRE-LE-BOUTHOUX	2,5	2,66	0,54	2,66	171	18	73,33%
01 351	SAINT-ETIENNE-SUR-LOIRE	1,02	1,04	3,37	3,37	1037	49	79,02%
01 356	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	1,16	1,14	1,65	1,65	126	22	72,73%
01 359	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	1,66	0,76	1,79	1,79	190	12	59,42%
01 381	SAINT-NIZIER-LE-DESSERT	1,78	0,93	2,33	2,33	484	19	71,43%
01 382	SAINTE-OLIVE	1,4	1,53	3,77	2,16	196	27	82,35%
01 389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	1,01	1,51	2,17	2,17	1471	35	70,06%
01 412	SULIGNAT	1,57	-0,48	1,07	1,7	434	40	84,21%
01 428	VALEINS	-1,83	-0,19	-1,8	0,78	61	14	41,67%
01 446	VILLENEUVE	2,5	-1,62	1,82	1,04	845	32	73,14%
01 449	VILLETTE	-4,17	2,69	1,99	1,87	412	21	82,93%
38 014	ARANDON	1,52	0,99	-1,35	1,11	398	33	80,54%
38 017	ASSIEU	-0,65	1,1	1,38	2,88	768	62	97,32%
38 024	BADINIERES	1,88	-0,47	-1,07	2,14	364	61	79,10%

Classe 10 : 99 communes							
38 051	BOUGE-CHAMBAUD	1,53	-0,59	2,3	814	51	79,93%
38 077	CHAPELLE-DE-SURIEU (LA)	1,97	2,01	1,97	409	36	67,86%
38 083	CHARETTE	0,82	0,07	0,59	232	21	91,67%
38 138	CREMIEU	-1,71	-0,33	-0,69	2855	465	50,65%
38 172	FOUR	-1,83	0,08	2,55	733	62	83,53%
38 210	LEYRIEU	-4,51	3,05	2,79	461	72	91,72%
38 211	LIEUDIEU	-3,99	0,44	4,72	181	30	77,88%
38 231	MEYRIEU-LE-ETANG	0,92	2,41	1,25	551	65	87,37%
38 246	MONTAGNIEU	-1,63	1,68	1,5	653	74	85,32%
38 358	SAINT-ANNE-SUR-GERVONDE	1,03	2,21	337	44	77,12%	
38 369	SAINTE-BLANDINE	-0,71	4,63	1,23	747	81	87,19%
38 392	SAINT-HILAIRE-DE-BRENS	1,39	1,64	392	52	99,31%	
38 452	SAINT-ROMAN-DE-SURIEU	1,18	1,81	249	53	89,16%	
38 464	SAINT-VICTOR-DE-GERSIEU	-0,69	1,51	1565	128	90,12%	
38 496	SONNAY	-0,6	0,39	1,36	853	60	91,35%
38 525	VASSELIN	4,35	1,13	3,09	239	62	95,45%
38 532	VENERIEU	1,66	0,76	2,13	338	56	87,29%
42 018	BESSEY	-0,5	0	0,18	263	42	85,56%
42 051	CHAPELLE-OMBLARS (LA)	0,86	0,06	2,4	262	32	64,77%
42 085	DOIZIEUX	-2,38	-1,31	1,58	594	21	65,71%
42 100	GIMOND (LA)	-1,92	-0,67	1,01	221	66	59,42%
42 101	GRAIX	-0,23	-2,24	1,1	131	15	48,89%
42 132	MALLEVAL	0,99	-1,14	2,1	427	84	87,26%
42 169	PERIGNEUX	2	-0,04	1,3	896	28	74,93%
42 172	PLANFOY	-3,06	3,14	3,47	778	63	82,13%
42 201	SAINT-APPOLINARD	0,12	2,39	2,79	427	43	81,50%
42 208	SAINT-CHRISTO-EN-JARREZ	1,42	0,51	1288	59	73,18%	
42 242	SAINT-JOSEPH	0,09	0,36	1,95	1414	176	79,63%
42 272	SAINT-PIERRE-DE-BOUF	-0,51	1,65	1174	197	73,59%	
42 322	VALLA-EN-GERR (LA)	-1,38	1,92	1,24	745	21	66,67%
42 326	VERANNE	-0,68	-1	1,2	506	32	62,56%
42 335	VIRICELLES	3,2	-0,2	2,35	283	142	71,58%
69 008	ANCY	-1,13	-1,61	1,02	448	38	70,97%
69 030	BRULLIOLES	-0,34	0,26	2,75	559	46	78,68%
69 031	BRUSSIEU	1,59	-1,5	4,63	641	95	83,97%
69 035	CENVES	-2,05	0,46	1,5	319	12	85,25%
69 042	CHAPELLE-SUR-COISE (LA)	1,35	2,26	-0,02	313	48	53,33%
69 045	CHARENTAY	2,23	-0,02	0,26	869	63	81,08%

Classe 10 : 99 communes								
69 047	CHARNAY	-0,89	0,95	1,51	3,41	775	110	77,35%
69 053	CHENAS	-2,25	-1,97	-2,43	2,2	372	45	95,07%
69 067	COURZIEU	1,58	-0,25	0,62	1,41	1013	37	67,04%
69 070	CUBLIZE	-1,65	-1,42	0,87	0,56	984	63	79,13%
69 071	CURIS-AU-MONT-D'OR	0,87	0,86	1,79	735	243	79,22%	
69 075	DIEME	-4,27	-1,22	3,43	1,31	83	9	100,00%
69 082	EMERINGES	3,36	1,78	-0,94	2,9	182	60	94,29%
69 095	GREZIEU-LE-MARCHE	1,14	1,32	0,7	728	63	79,31%	
69 098	HALLES (LES)	-3,35	0,71	-4,14	3,65	259	84	91,11%
69 102	JOUX	-2,4	-1,47	2,78	1,07	512	20	66,11%
69 105	LACENAS	-1,7	0,45	0,55	4,74	714	213	88,74%
69 106	LACHASSAGNE	4,31	4,07	1,63	605	171	86,76%	
69 114	LIERGUES	0,51	0,31	1,17	2,62	1189	223	88,02%
69 124	MARCHAMBÉ	0,87	-0,57	1,13	1,09	303	17	89,71%
69 129	MARNAND	1,57	-0,67	-1,08	1,67	494	56	84,92%
69 130	MEAUX-LA-MONTAGNE	1,17	1,14	1,73	166	18	79,69%	
69 155	POMEYS	-2,46	-1,95	0,94	1,33	842	64	76,89%
69 167	RIVOLET	-0,64	-0,08	-0,89	0,65	369	23	80,65%
69 169	RONNO	-2,58	-1,34	2,54	-0,23	544	24	67,20%
69 180	SAINT-ANDRÉ-LE-COTTE	1,54	1,55	1,37	185	39	66,10%	
69 186	SAINT-CLÉMENT-DE-VERS	0,71	-0,69	0,79	177	20	80,88%	
69 196	SAINT-DIDIER-SUR-BOJEU	0,62	-0,19	1,86	439	30	68,86%	
69 197	SAINT-ETIENNE-DES-CHALLIERES	1,24	1,74	1,74	1367	142	84,27%	
69 222	SAINT-LAURENT-D'ONC	0,86	-0,19	2,16	653	72	87,92%	
69 231	SAINT-PIERRE-LA-PALUD	1,33	3	1,52	1804	240	69,05%	
69 254	VALSONNE	2,5	-0,87	2,07	1,55	600	33	72,97%
	Moyenne	-1,83	-0,33	1,30	1,75	591,46	72,12	77,40%

Classe 11 : 62 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 046	BIZIAT	-0,53	-0,36	0,34	0,09	574	50	83,90%
01 084	CHANOZ-CHATELAIN	0,59	0,22	0,08		476	35	66,47%
01 090	CHATENAY	1,13	-1,74	2,17	0	276	18	61,70%
01 188	ILLIAT	-2	-1,37	0,11	0,58	396	19	58,16%
01 411	SOUCLIN	-0,17	-0,15	1,32	-0,44	197	15	81,25%
38 541	VEYRINS-TOFFI	0,16	0,42	0,1		1328	115	90,91%
42 028	BURDIGNES		-2,96	0,19	-0,84	342	11	50,88%
42 055	CHATELUS	3,54	-2,95	1,41	-1,34	106	42	54,29%
42 059	CHAZELLES-SUR-LYON	0,82	-0,9	-0,27		4895	334	46,03%
42 062	CHEVRIERE	6	-1,67	-0,26	-0,41	633	44	59,28%
42 067	COLOMBIER	35	-1,83	0,45	-0,51	237	13	52,38%
42 096	FONTANES	2,13	-1,67	0,45	1,28	525	79	75,93%
42 102	GRAMMOND	67	-1,23	-0,07	-0,21	684	84	43,19%
42 123	LORETTE	-1,01	-2,02	0,7	-0,63	5082	1490	47,03%
42 138	MARINGES	1,95	-1,69	-0,07	0,28	464	51	52,23%
42 183	RICAMARIE (LA)	1,17	-1,76	-1,25	0,43	10246	1474	19,34%
42 189	ROCHE-LA-MOULIERE	1,32	-1,23	0,98		10103	579	47,01%
42 216	SAINT-DENIS-SUR-GOISE	1,35	-0,65	-0,49		512	47	44,30%
42 223	SAINT-GENESIT-LE-ROUPE	0,76	-0,17	0,42		5482	432	45,38%
42 246	SAINT-JULIEN-MOLIN-MOULET	0,52	-0,22			1067	113	59,90%
42 280	SAINT-REGIS-DU-CORON	3,33	0,24	1,44	-1,17	283	14	56,38%
42 283	SAINT-ROMAN-EN-JARREZ	1,64	1,07	0,14		813	48	70,18%
42 287	SAINT-SAUVEUR-EN-ROCHE	1,54	0,06	0,01		1053	35	68,96%
42 310	THELIS-LA-COMBE	2,05	-3,02	-2,57	-1,73	136	9	30,77%
42 329	VERSANNE (LA)	0,9	-1,53	0,82	0,08	308	20	60,75%
42 336	VIRIGNEUX	3,5	-1,72	-0,99	0,14	366	31	46,83%
69 001	AFFOUX	-1,93	-1,14	0,69	0,32	202	19	54,79%
69 010	ARBRESLE (L')	0,87	-0,87	1,35	0,02	5199	1547	38,96%
69 014	AVEIZE	-2,27	-2,12	-0,74	0,51	904	54	62,99%
69 038	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	1,10	-0,2	-0,97		632	41	72,31%
69 041	CHAPELLE-DE-MARDORE (LA)	1,05	-0,56	1,05		187	42	80,30%
69 054	CHENELETTE	1,25	-0,4	0,62	0,41	284	26	85,71%
69 060	CLAVEISOLLES	1,45	-0,82	0	0,54	519	18	67,22%
69 062	COISE	-1,56	-1,37	-0,76	1,45	556	62	60,67%
69 074	DENICE	-0,55	-0,78	-0,23	1,26	1121	118	88,48%

Classe 11 : 62 communes								
69 078	DUERNE	-0,68	-1,01	0,73	-0,04	604	53	70,10%
69 099	HAUTE-RIVIERE	-0,98	-0,4	1,14		1100	54	67,76%
69 103	JULIENAS	-0,9	-0,98	0,2	0,58	703	93	90,65%
69 104	JULLIE	-2,02	-1,53	-0,43	-0,3	361	37	84,25%
69 107	LAMURE-SUR-BAZERGES	-0,3	-0,4	-0,33		782	50	70,16%
69 109	LANTIGNY	-2,09	-0,62	1,13	-0,26	536	72	90,20%
69 110	LARAJASSE	-1,53	-1,25	0,18	-0,1	1371	41	51,19%
69 120	LONGESSAIGNE	-1,36	-1,45	-0,63	1,36	483	41	65,70%
69 123	LYON	-0,94	-2,52	-1,72	-0,38	415487	8679	3,47%
69 128	MARDORE	-1,77	-4,68	0,24	0,89	447	33	81,10%
69 132	MEYS	-1,86	-0,59	-0,2	0,58	592	40	58,85%
69 138	MONTMAYOT	-0,92	-0,92	0,83	-0,42	319	29	66,06%
69 150	OUROUX	-1,47	-3,51	0	-0,08	311	15	67,69%
69 160	POULE-LES-CHARMEUX	-1,55	-0,26	0,72		838	27	83,13%
69 162	QUINCIE-EN-BAUJOLAIS	-0,82	-0,08	0,75		1059	48	86,43%
69 171	SAIN-BEL	-1,57	-2,48	0,66	0,19	1892	514	61,66%
69 178	SOUZY	-0,93	-1,4	-0,37	0,96	615	121	68,16%
69 181	SAINT-APPOLENAIRE	-2,13	-2,29	1,38	-0,12	101	18	71,05%
69 183	SAINT-BONNET-LE-TRONCY	-0,93	-0,1	0,52		265	17	80,00%
69 185	SAINT-CHRISTOPHE	-2,55	-2,82	-1,81	0,72	218	15	85,11%
69 187	SAINT-CLEMENT-LES-PLACES	-1,24	-2,29	1,15		473	38	68,07%
69 198	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	-1,44	-0,2	-0,49		518	74	96,74%
69 214	SAINT-JEAN-BUSSIERE	-0,99	-2,6	-0,15		847	55	68,46%
69 216	SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	-1,61	0,12	1,28		404	30	53,64%
69 217	SAINT-JUST, LAVRAY	-0,48	-1,74	-1,61	0,75	594	34	75,68%
69 229	SAINT-NIZIER-D'AZERQUES	-1,62	0,44	0,89		580	24	75,88%
69 263	VILLECHENEVE	-1,21	-1,94	-0,08	1,02	570	40	80,95%
	Moyenne	-1,44	-1,54	-0,06	0,19	7875,13	280,98	64,63%

Classe 12 : 122 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 074	CHALAMON	0,24	0,9	1,15	0,57	1476	45	64,36%
01 093	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	0,27	2,25	0,6	0,67	3786	211	51,64%
01 235	MARLIEUX	0,48	0,16	1,64	-0,53	633	38	71,77%
01 246	MEZERIEUX	0,36	2,89	0,64	-0,19	1995	104	63,96%
01 272	NEUVILLE-D'AMBOISE	0,23	0,59	-0,27	0,61	1141	43	64,43%
01 348	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	0,33	0,84	0,01	0,73	2065	83	81,41%
01 368	SAINT-JULIEN-SUR-VEZIE	0,31	2,6	2,68	0,36	522	53	68,45%
01 431	VAUX-EN-BOIS	0,06	0,11	1,01	1,06	881	107	96,81%
01 434	VERSAILLES	0,4	-0,64	0,56	0,64	219	12	70,51%
01 444	VILLEBOIS	0,56	0,3	1,39	0,89	924	64	93,45%
38 003	AGNIN	-0,72	1,25	2,5	1,06	648	81	88,16%
38 015	ARTAS	-1,11	1,09	4,43	1,34	1026	73	84,89%
38 035	BEAUVOIR	0,08	0,09	5,25	1,22	803	71	76,77%
38 050	BOUCHAGE (LE)	0,2	-0,48	3,71	1,44	424	38	85,71%
38 055	BRANGES	0,01	0,44	1,91	0,79	388	33	79,47%
38 072	CHANAS	0,58	0,15	0,64	1,81	1727	148	85,83%
38 087	CHASSE-SUR-RHODANNE	0,35	0,36	0,55	-0,34	4566	577	56,62%
38 091	CHATEAUVILLAIN	0,21	-0,83	2,91	0,09	438	50	84,67%
38 094	CHATONNAIS	0,87	0,75	2,01	1,5	1341	42	65,56%
38 102	CHEZENON	0,49	-0,18	3,24	0,86	339	50	98,13%
38 135	COURTENAY	0,46	-0,96	2,52	0,67	667	21	86,29%
38 152	ECLOSE	-1,1	1,8	1,98	-0,65	545	53	84,77%
38 162	FAVERGES-DE-LA-TORRE	0,5	0,5	1,5	2,47	1000	130	91,47%
38 190	HIERES-SUR-AMBY	0,11	1,61	1,07	0,99	925	106	87,38%
38 197	JANNEYRAS	0,3	-0,48	2,12	0,82	1018	97	88,38%
38 247	MONTALIEU-VERCIEUX	0,2	0,51	2,74	-2,64	2076	240	68,91%
38 295	PARMILIEUX	0,9	-0,91	1,78	1,12	377	29	90,20%
38 297	PASSINS	-0,58	0,1	4,34	1,19	608	44	89,55%
38 336	REVENTINOIS	0,86	1,22	3,47	0,71	1331	72	87,50%
38 339	ROCHE	-0,37	-0,18	2,47	2,04	1243	62	89,02%
38 377	SAINT-CLAIR-DE-LA-TORRE	0,31	3,02	2,43	-0,96	2565	277	77,15%
38 381	SAINT-DIDIER-DE-LA-TORRE	0,33	1,66	0,09	1,66	1310	90	84,60%
38 401	SAINT-JEAN-DE-SOULAIN	0,08	1,38	1,57	1,38	934	125	86,81%
38 455	SAINT-SAVIN	0,54	1,59	2,12	1,36	2466	100	88,69%
38 468	SALAISE-SUR-SANNE	0,2	0,63	1,7	0,25	3511	218	83,80%
38 481	SEREZIN-DE-LA-TORRE	0,47	0,33	2,53	0,95	529	57	83,61%
38 508	TORCHEFLEUX	0,35	-1,12	1,48	1,1	390	45	77,94%
38 539	VERTRIEU	0,81	1,21	3,27	1,36	396	86	91,55%

Classe 12 : 122 communes								
38 555	VILLENEUVE-DE-MARCO3	0,30	1,91	0,95	777	30	83,09%	
42 010	AVEIZIEUX0,04	-0,38	3,1	1,21	1175	130	78,72%	
42 013	BELLEGAARD-EN-FOREZ	0,16	2,42	1	1283	68	78,55%	
42 017	BESSAT (LE)	0,44	0,72	0,75	250	25	69,47%	
42 020	BOISSET-LE-SIMONETROND	0,81	2,68	0	670	84	92,34%	
42 032	CELLIEU	-0,54	1,56	2,97	1228	101	80,71%	
42 036	CHAGNON	0,07	-1,18	2,36	313	126	87,27%	
42 056	CHAVANAY	0,25	-0,32	1,55	2071	138	77,33%	
42 064	CHUYER	-1,21	-0,53	1,59	457	38	60,26%	
42 115	JONZIEUX	0,56	-0,15	2,44	1034	100	62,80%	
42 129	MACLAS	0,98	-0,31	0,19	1289	127	69,26%	
42 139	MARLHES	-1,39	0,53	1,81	1094	34	62,11%	
42 168	PELUSSIN	-0,35	0,01	1,02	3132	97	63,72%	
42 210	SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	0,09	1,98	-0,56	329	27	56,67%	
42 222	SAINT-GAILMER	1,08	0,31	2,13	4272	219	68,61%	
42 224	SAINT-GENES-LE-MAURFAUX	0,55	2,98	0,65	2384	51	53,98%	
42 225	GENILAC	0,45	1,28	0,11	2860	330	89,65%	
42 237	SAINT-JEAN-BONNETONDS	0,80	2,96	-0,18	6412	553	47,77%	
42 264	SAINT-MEDARD-EN-FOREZ	0,40	3,07	1,48	708	68	76,26%	
42 271	SAINT-PAUL-LE-GRAN-JAREZ	0,61	1,57	0,58	4179	209	60,25%	
42 285	SAINT-ROMAN-LE-PIUY2	0,51	-0,26	0,57	2616	124	85,73%	
42 304	SURY-LE-COMTAL	0,07	0,27	1,09	4592	190	73,35%	
42 305	TALAUDIERE (LA)	0,97	1,73	-0,4	5935	778	44,59%	
42 320	VALFLEURY	0,41	-0,55	1,72	486	55	59,46%	
69 007	AMPUIS	-0,12	1,37	0,43	2051	132	74,05%	
69 012	ARDILLATS (LES)	0,18	0,47	0,68	424	18	54,94%	
69 021	BESSENAUX	0,96	0,15	2,5	1611	115	69,08%	
69 022	BIBOST	-0,5	0,61	3,18	351	67	65,04%	
69 023	BLACE	0,28	0,69	1,71	1093	99	93,37%	
69 024	BOIS-D'OIN (LE)	0,06	3,11	1,44	1518	296	78,46%	
69 036	CERCIE	-0,46	-0,17	3,43	648	131	93,83%	
69 039	CHAMELETON	0,04	0,15	3,42	510	35	87,31%	
69 056	CHESSY	-0,3	-0,13	1,15	1262	277	80,89%	
69 057	CHEVINAY	0,81	-0,65	2,12	342	39	77,27%	
69 061	COGNYS	1,04	1,52	1,02	831	143	82,01%	
69 063	COLLONGES-SAUMONT-D'OR	0,31	-0,48	0,94	3165	837	75,05%	
69 065	CORCELLIS-EN-BEAULOLAIS	0,71	1,5	1,14	633	68	77,35%	
69 068	COUZON-AU-MONT-D'OR	0,51	-0,63	0,39	2564	824	57,89%	
69 073	DAREIZE	-0,72	0,55	4,03	298	44	73,74%	

Classe 12 : 122 communes								
69 077	DRACE	0,1	0,14	1,82	2,31	696	47	75,33%
69 080	ECHALAS	-1,1	2,81	1,75	1,37	1032	49	81,31%
69 093	GRANDRIS	0,48	-1,25	0,66	1,21	1068	70	77,41%
69 097	HAIES (LES)	-0,89	-0,38	4,03	1,29	594	37	70,22%
69 101	JARNIOUX	1,36	-0,19	2,94	1,82	542	129	92,63%
69 111	LEGNY	0,29	1,01	3,38	0,38	337	85	91,06%
69 113	LETRA	0,23	1,4	2,29	0,89	583	40	78,35%
69 119	LONGES	-0,81	-0,43	3,53	0,06	654	27	69,52%
69 134	MOIRE	-1,65	1,74	1,85	2,21	169	83	84,75%
69 139	MONTROTIER		-0,34	2,49	1,12	1337	58	61,11%
69 143	NEUVILLE-SUR-SAONE	1,59	1,6	-1,31		6762	1236	26,62%
69 144	NUELLES	-1,79	2,69	1,03	2,05	436	216	86,21%
69 145	ODENAS	-0,26	-0,94	1,82	0,26	750	83	89,85%
69 147	OLMES (LES)	0,95	0,94	1,71	1,52	648	233	70,85%
69 157	PONTCHASSA-SUR-ITTE		0,09	1,15		2086	441	65,60%
69 159	POUILLY-LE-MONIAU	0,45	1,44	0,72		654	172	93,90%
69 164	RANCHAL-1		-2,03	1,04	-2,66	218	14	85,58%
69 165	REGNIE-D'OR	0,46	-0,78	1,16		910	78	90,03%
69 168	ROCHETAULÉE-SUR-SAONE		-0,33	1,47		903	700	77,24%
69 170	RONTALON	0,65	0,42	-0,2	0,87	717	57	62,96%
69 173	SARCEY	-0,97	1,66	2,62	1,77	690	69	70,97%
69 174	SAUVAGES (LES)	0,25	0,48	2,81	1,97	561	45	73,38%
69 175	SAVIGNY	-0,62	1,18	1,95	0,67	1535	72	75,95%
69 176	SOUCIEU-D'ARRAS	1,7	1,59	1,11		2654	187	77,97%
69 184	SAINTE-CATHERINE	1,04	3,17	0,02		770	56	72,20%
69 188	SAINT-CLÉMENT-SUR-VALSONNE			2,36		467	32	68,94%
69 191	SAINT-CYR-DE-MONTD'OR		-0,26	1,3		5318	729	74,00%
69 195	SAINT-DIDIER-SOUS-FORE		1,57	2,37		1018	73	74,93%
69 200	SAINT-FORT	0,68	1,14	0,95		1232	55	79,30%
69 203	SAINT-GENIS-L'ARCENTIERE		2,18	2,4		802	75	89,29%
69 207	SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR		0,73			2429	447	53,98%
69 215	SAINT-JULIEN	-1,05	0,92	1,11		641	93	83,56%
69 220	SAINT-LAURENT-DE-CRAMOUSA		0,93			1558	90	61,75%
69 227	SAINT-MARTIN-EN-HAUT		1,51	0,6		3081	80	59,70%
69 228	SAINT-MAURICE-SUR-ARGONNE		1,78			1916	118	83,98%
69 230	SAINTE-POLLE	0,16	-0,4	1,06		205	27	70,83%
69 233	SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR		-0,42			904	345	79,94%
69 234	SAINT-ROMAIN-DE-POPEY		2,48	1,4		1010	59	74,50%
69 239	SAINT-VERAN	0,3	1,74	0,82		760	43	79,79%
69 246	THEIZE	-1,3	2,4	1,23	-0,17	915	77	85,93%

Classe 12 : 122 communes								
69 247	THEL	-0,7	0,21	0,83	0,91	302	29	72,57%
69 249	THURINS	-0,6	-0,2	0,75	1,1	2104	109	70,41%
69 252	TREVES	-0,44	-1,38	1,82	1,41	471	62	79,35%
69 265	VILLE-SUR-ARF	-0,78	0,68	3,06	1,22	571	56	88,56%
69 269	YZERON	-0,33	-1,13	1,6	1,11	675	63	69,47%
	<i>Moyennes</i>	<i>-0,31</i>	<i>0,38</i>	<i>1,77</i>	<i>0,87</i>	<i>1375,12</i>	<i>143,84</i>	<i>76,18%</i>

Classe 13 : 67 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 004	AMBERIEUX	1,57	0,04	-0,54	0,2	10455	425	48,28%
01 089	CHATEAUGILLARD	0,38	0,69	2,32	-2,06	1027	64	93,14%
01 393	SANDRANS	2,81	-0,63	-0,61	-1,68	346	12	56,15%
01 396	SAULT-BREAZ	1,33	-0,8	-1,16		1014	181	63,92%
01 420	THOISSEY	2,75	-0,47	0,14	-1,6	1306	975	34,35%
01 457	VONNAS	0,12	1,37	1,37	-1,11	2381	134	71,64%
38 053	BOURGOIN	1,87	0,38	-0,57	-0,87	22392	919	30,45%
38 054	BOUVESSE	1,5	0,28	0,27	-0,8	998	57	86,17%
38 276	NIVOLAS-VERMORELLE	2,49	-1,1	-0,04		1638	269	73,88%
38 298	PEAGE-DE-ROUSSILLON (LE)	0,67	0,57	-0,85	-1,05	5879	793	54,41%
38 320	PORCIEU-ANDELAGNE	1,55	0,21	0,06		1086	69	91,33%
38 340	ROCHES-DES-CONDRON (LES)	0,24	1,21	0,42		1836	1783	61,26%
38 344	ROUSSILLON	0,78	-0,55	-1,26	-0,38	7365	634	60,32%
38 509	TOUR-DU-PIN (LA)	2,41	1,35	-0,44	-1,01	6770	1419	34,86%
38 544	VIENNE	0,53	-1,43	-0,4	-0,27	29449	1300	19,90%
42 023	BOURG-ARRENTAL	0,52	-0,48	-0,94		2877	143	42,71%
42 044	CHAMBON-DEUGE (LE)	0,2	0,18	-1,89	-1,75	16070	918	26,15%
42 095	FIRMINY	-1,21	-0,4	-0,73	-0,51	23123	2213	17,77%
42 099	FRAISSES	2,11	-0,01	-1,34	0,26	3897	842	42,99%
42 103	GRAND-CROIX (LA)	0,78	-1,26	-0,46	-0,61	4983	1230	35,93%
42 110	HORME (L')	1,28	-1,1	-0,83	-0,7	4689	1066	32,87%
42 133	MARCENOD	0,2	-1,15	-0,53	-0,87	410	46	57,35%
42 186	RIVE-DE-GIER	0,38	-0,06	-2,03	-0,71	15623	2131	25,25%
42 207	SAINT-CHAMOND	0,26	-0,64	-0,92		38878	708	24,03%
42 218	SAINT-ETIENNE	0,88	-0,85	-1,55	-0,81	199396	2493	8,95%
42 308	TERRASSE-SUR-DORIGNY (LA)	1,7	1,34	-0,05		545	63	66,67%
42 316	UNIEUX	0,74	0,63	-1,39	-0,62	8064	940	41,17%
69 002	AIGUEPERSE	0,35	-0,38	-2,91	-0,24	240	19	91,92%
69 006	AMPLEPUIS	0,59	-0,52	-0,9	-0,54	4839	126	55,97%
69 016	AZOLETTE	0,87	1,79	-1,4	-4,86	74	18	77,78%
69 018	BEAUJEU	0,3	-0,87	-1,08	-0,03	1874	105	58,67%
69 025	BOURG-DE-BOZIZY	0,39	-0,98	0,06	-1,4	2883	199	51,65%

Classe 13 : 67 communes								
69 037	CHAMBOST	ST-ALLIERE	0,34	0,37	-0,96	618	44	75,10%
69 058	CHIROUBERT		-0,45	-1,42	-0,17	379	52	92,72%
69 066	COURS-LA-VILLE		-0,81	-1	-1,02	4637	238	53,68%
69 084	FLEURIE		-1,17	-2,17	-1,05	1105	79	84,79%
69 085	FLEURIEU-SUR-SAONE		0,09	0,23	0	943	324	78,29%
69 091	GIVORS		0,66	1,32	-1,58	19777	1141	25,12%
69 135	MONSOL		0,55	0,47	-0,06	814	41	74,59%
69 142	MULATIERE (LA)		0,51	-1,47	-1,34	7296	4009	6,00%
69 149	OULLINS		0,39	-0,56	-1,17	26129	5938	15,91%
69 151	PERREON (LE)		0,24	0,36	-0,09	901	62	96,41%
69 158	PONT-TRAMBOUZE		-1,44	-0,08	-1,95	548	135	63,59%
69 161	PROPIERES		-0,71	-0,46	-0,21	404	25	79,01%
69 172	SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS		0,02	0,02	0,02	507	117	84,66%
69 182	SAINT-BONNET-DES-BOUYERES		-0,06	-2,02	-2,02	412	19	47,59%
69 189	SAINTE-COLOMBE		-1,39	-1,49	-0,72	1560	975	25,26%
69 192	SAINT-CYPRIEN-CHATEAUX		1,68	1,68	-2,16	85	14	64,29%
69 199	SAINT-FONS		0,78	-2,51	-0,58	15735	2597	18,30%
69 201	SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE		-0,97	-0,97	-0,62	1152	748	60,21%
69 209	SAINT-IGNY-DE-VERS		0,21	-2,01	-1,15	503	18	69,86%
69 210	SAINT-JACQUES-DES-ARRETS		2,59	2,59	-1,61	130	17	51,11%
69 218	SAINT-LAGE		-0,19	0,35	-1,87	805	104	85,12%
69 224	SAINT-MAMERT		0,58	0,4	-1,54	60	19	62,96%
69 235	SAINT-ROMAN-EN-GAL		-0,22	-0,22	-0,55	1341	100	59,70%
69 238	SAINT-SYMPTORIEN-SUR-COISE		-0,65	-0,65	-0,65	3211	789	64,14%
69 240	SAINT-VINCENT-DE-REIMS		0,22	0,22	-0,73	711	51	82,18%
69 243	TARARE		-0,37	-0,75	-1,79	10720	766	24,08%
69 244	TASSIN-LA-DEMI-LUNE		-0,51	-0,51	-0,1	15460	1985	26,44%
69 248	THIZY		-0,43	-0,64	-1,75	2855	1472	45,48%
69 251	TRADES		1,11	-1,89	-0,78	102	13	47,62%
69 257	VAUX-EN-BEAUJOLAIS		0,23	0,23	0,39	669	38	93,33%
69 258	VAUXRENARD		-0,75	-2,97	-0,82	226	12	88,64%
69 261	VERNAY		1,12	2,62	3,31	51	9	29,41%
69 264	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE		-1,58	-1,58	-0,82	29542	3116	16,43%
69 266	VILLEURBANNE		-1,25	-0,72	-0,68	116872	8049	7,80%
69 267	VILLIE-MORSON		-0,62	-0,44	0,06	1522	81	86,96%
	Moyennes		0,24	-0,08	-0,61	10301,33	828,22	54,10%

Classe 14 : 28 communes								
code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
		1962-68	1968-75	1975-82	1982-90			
01 083	CHANEINS	3,51	-1,85	1,3	1,01	478	38	61,90%
01 249	MIRIBEL	3,99	0,86	1,09	0,43	7683	314	49,27%
01 376	SAINT-MARTIN-DE-BRYNOS	2,28	-0,75			3468	496	40,82%
01 427	TREVOUX	2,2	0,45	0,42	1,42	6092	1067	48,66%
38 022	AVENIERES (LES)	0,6	0,85	0,29	1,2	3933	131	73,28%
38 064	CESSIEU	2,04	-0,7	0,23	1,85	2025	141	84,19%
38 156	EPARRES (LES)	1,66	-0,74	-1,67	1,59	860	108	75,55%
38 316	PONT-DE-CEFFERUY	-0,32	-1,58	1,11		4700	1873	43,25%
38 378	SAINT-CLAIR-DU-RHONE		1,14	0,47		3360	469	79,86%
38 399	SAINT-JEAN-DE-BOURBON	1,82	0,73			3764	140	65,82%
38 425	SAINT-MARTIN-DE-L'EXIL	0,59	1,94			5218	407	79,42%
42 149	MONTROND-LES-BAINS	1,21	0,93			3627	359	62,03%
42 275	SAINT-PIERRE-EN-JAREZ	-0,5	2,11			5673	1849	38,20%
42 307	TARTARAS	3,33	0,37	0,35	2,17	366	94	85,71%
42 327	VERIN	2,11	-0,88	0,24	1,23	512	168	84,95%
69 015	AVENAS	1,6	0,44	-2,07	2,44	105	11	60,53%
69 026	BREUIL (LE)	2,28	1,15	-1,58	1,56	310	55	83,93%
69 040	CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	0,21	0,06			4934	35	32,29%
69 050	CHATILLON	1,15	0,36	0,52		1591	149	81,33%
69 064	CONDRIE	-1,91	-0,48	-0,33		3093	336	66,31%
69 108	LANCIE	2,69	1,02	-0,05	0,81	581	88	87,04%
69 116	LIMONEST	1,49	1,04	0,97	1,19	2459	293	79,13%
69 118	LOIRE-SUR-ROHNE	-1,88	0,74	-0,61		1927	116	68,65%
69 206	SAINT-GEORGES-DE-BENEIN	0,68	0,68			3509	128	66,98%
69 208	SAINT-GERMAIN-SUR-ARBREZEE	1,2				942	144	87,82%
69 236	SAINT-ROMAIN-EN-GREY	1,76	0,61			511	126	82,29%
69 275	DECINES-CHARPIEL	2,36	0,56	-0,11		24564	1444	39,24%
69 292	SATHONAY-CAMP	-2,68	1,04	-0,28		4673	2384	24,96%
	Moyennes	2,44	0,01	0,41	0,90	3605,64	462,96	65,48%

code	NOM	taux de variation moyens annuels du solde migratoire				Population 1990	Densité 1990	% de maisons individuelles en 1990
1962-68	1968-75	1975-82	1982-90					
	Moyenne RUL	0,26	1,14	2,08	1,38	3651,92	307,17	74,55%

HORS UNITE URBAINE

	1968	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	en 1968	en 1990
Agriculture, sylviculture, pêche	45900	18012	-27888	-60,76%	42,84%	22,42%
Industrie agro-alimentaire	2688	3164	476	17,71%	2,51%	3,94%
Industrie	23668	15677	-7991	-33,76%	22,09%	19,51%
Bâtiment et travaux publics	9412	8768	-644	-6,84%	8,78%	10,91%
Commerce	10292	5372	-4920	-47,80%	9,61%	6,69%
Transports et télécommunications	3748	4673	925	24,68%	3,50%	5,82%
Services marchands	6724	13348	6624	98,51%	6,28%	16,61%
Services non marchands	4424	8700	4276	96,65%	4,13%	10,83%
Autres	284	2640	2356	829,58%	0,27%	3,29%
Totaux	107140	80354	-26786	-25,00%	100%	100%

BOURGS

	1968	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	en 1968	en 1990
Agriculture, sylviculture, pêche	2864	2052	-812	-28,35%	9,29%	5,53%
Industrie	14576	12600	-1976	-13,56%	47,26%	33,98%
Bâtiment et travaux publics	3092	3416	324	10,48%	10,03%	9,21%
Commerce	3628	4016	388	10,69%	11,76%	10,83%
Services marchands	2960	6756	3796	128,24%	9,60%	18,22%
Services non marchands	1388	4592	3204	230,84%	4,50%	12,39%
Autres	2332	3645	1313	56,30%	7,56%	9,83%
	30840	37077	6237	20,22%	100,00%	100,00%

PETITES VILLES

	1968	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	En 1968	en 1990
Agriculture, sylviculture, pêche	2236	1868	-368	-16,46%	5,62%	3,08%
Industrie	16148	17679	1531	9,48%	40,55%	29,11%
Bâtiment et travaux publics	3812	4456	644	16,89%	9,57%	7,34%
Commerce	4920	7716	2796	56,83%	12,36%	12,71%
Transports et télécommunications	2424	5080	2656	109,57%	6,09%	8,37%
Services marchands	4392	11480	7088	161,38%	11,03%	18,90%
Services non marchands	3072	9532	6460	210,29%	7,71%	15,70%
Autres	2816	2916	100	3,55%	7,07%	4,80%
	39820	60727	20907	52,50%	100%	100%

VILLES MOYENNES

	1968	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	En 1968	en 1990
Agriculture, sylviculture, pêche	3944	2376	-1568	-39,76%	3,92%	1,97%
Industrie agro-alimentaire	2064	3976	1912	92,64%	2,05%	3,30%
Industrie	53016	38760	-14256	-26,89%	52,74%	32,16%
Bâtiment et travaux publics	8972	9284	312	3,48%	8,93%	7,70%
Commerce	12036	13720	1684	13,99%	11,97%	11,38%
Transports et télécommunications	3464	5504	2040	58,89%	3,45%	4,57%
Services marchands	9924	26736	16812	169,41%	9,87%	22,18%
Services non marchands	6040	18460	12420	205,63%	6,01%	15,32%
Autres	1064	1700	636	59,77%	1,06%	1,41%
	100524	120516	19992	19,89%	100%	100%

AGGLOMERATION STEPHANOISE

	1968	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	En 1968	en 1990
Industrie agro-alimentaire	2868	3036	168	5,86%	2,21%	2,43%
Production et distribution d'énergie	7224	1360	-5864	-81,17%	5,57%	1,09%
Industrie	50372	29269	-21103	-41,89%	38,86%	23,46%
Bâtiment et travaux publics	14068	7880	-6188	-43,99%	10,85%	6,32%
Commerce	20492	17264	-3228	-15,75%	15,81%	13,84%
Transports et télécommunications	6464	7160	696	10,77%	4,99%	5,74%
Services marchands	15664	33000	17336	110,67%	12,09%	26,46%
Services non marchands	11388	25172	13784	121,04%	8,79%	20,18%
Autres	1072	596	-476	-44,40%	0,83%	0,48%
	129612	124737	-4875	-3,76%	100%	100%

AGGLOMERATION LYONNAISE

	1968	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	En 1968	en 1990
Agriculture, sylviculture, pêche	5572	2496	-3076	-55,20%	1,18%	0,42%
Industrie agro-alimentaire	10428	9324	-1104	-10,59%	2,21%	1,55%
Production et distribution d'énergie	5892	7988	2096	35,57%	1,25%	1,33%
Industrie	173404	131443	-41961	-24,20%	36,80%	21,88%
Bâtiment et travaux publics	46036	43096	-2940	-6,39%	9,77%	7,17%
Commerce	75820	76768	948	1,25%	16,09%	12,78%
Transports et télécommunications	34032	44196	10164	29,87%	7,22%	7,36%
Services marchands	66980	158804	91824	137,09%	14,21%	26,43%
Services financiers	10732	20788	10056	93,70%	2,28%	3,46%
Services non marchands	42368	105913	63545	149,98%	8,99%	17,63%
	471264	600816	129552	27,49%	100%	100%

Annexe F Emploi par type d'unité urbaine en 1982 et 1990 (Grille STRATES)

HORS UNITE URBAINE

	1982	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	1982	1990
RSSPR	10420	10396	-24	-0,23%	12,37%	12,94%
RSSPU	5244	6540	1296	24,71%	6,23%	8,14%
RSSET	2192	2372	180	8,21%	2,60%	2,95%
RSE	1596	1736	140	8,77%	1,90%	2,16%
PCISEFI	4624	5168	544	11,76%	5,49%	6,43%
PCIFL	5448	7293	1845	33,87%	6,47%	9,08%
PBMAG	28396	21176	-7220	-25,43%	33,72%	26,35%
PBMIN	15824	15865	41	0,26%	18,79%	19,74%
PBMBA	9632	8768	-864	-8,97%	11,44%	10,91%
	83376	79314	-4062	-4,87%	99,00%	98,71%

BOURGS

	1982	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	1982	1990
RSSPR	5156	6392	1236	23,97%	16,24%	17,24%
RSSPUET	3544	4876	1332	37,58%	11,17%	13,15%
RSE	924	904	-20	-2,16%	2,91%	2,44%
PCISEFI	1852	2952	1100	59,40%	5,83%	7,96%
PCIFL	1788	2061	273	15,27%	5,63%	5,56%
PBMAG	3888	3636	-252	-6,48%	12,25%	9,81%
PBMIN	11612	12820	1208	10,40%	36,58%	34,58%
PBMBA	2960	3416	456	15,41%	9,33%	9,21%
	31740	37077	5337	16,81%	100,00%	100,00%

PETITES VILLES

	1982	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	1982	1990
RSSPR	7760	10516	2756	35,52%	16,27%	17,32%
RSSPU	4432	6456	2024	45,67%	9,29%	10,63%
RSSET	1700	2568	868	51,06%	3,56%	4,23%
RSE	1676	1824	148	8,83%	3,51%	3,00%
PCISEFI	4676	6448	1772	37,90%	9,81%	10,62%
PCIFL	3760	5868	2108	56,06%	7,88%	9,66%
PBMAG	3472	3964	492	14,17%	7,28%	6,53%
PBMIN	15296	17791	2495	16,31%	32,08%	29,30%
PBMBA	4120	4456	336	8,16%	8,64%	7,34%
	47688	60727	13039	27,34%	100,00%	100,00%

VILLES MOYENNES

	1982	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	1982	1990
RSSPR	18288	21584	3296	18,02%	15,66%	17,91%
RSSPU	10544	13456	2912	27,62%	9,03%	11,17%
RSSET	4256	5148	892	20,96%	3,65%	4,27%
RSE	4660	5644	984	21,12%	3,99%	4,68%
PCISE	8284	10404	2120	25,59%	7,10%	8,63%
PCIFI	2324	2252	-72	-3,10%	1,99%	1,87%
PCIFL	5884	7188	1304	22,16%	5,04%	5,96%
PBMAG	5796	6352	556	9,59%	4,96%	5,27%
PBMIN	47256	39028	-8228	-17,41%	40,48%	32,38%
PBMBA	9340	9284	-56	-0,60%	8,00%	7,70%
	116748	120516	3768	3,23%	100,00%	100,00%

AGGLOMERATION STEPHANOISE

	1982	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	1982	1990
RSSPR	23724	26036	2312	9,75%	19,07%	20,87%
RSSPU	11940	13368	1428	11,96%	9,60%	10,72%
RSSET	7528	8580	1052	13,97%	6,05%	6,88%
RSE	8260	10952	2692	32,59%	6,64%	8,78%
ARMEE	64	44	-20	-31,25%	0,05%	0,04%
PCISE	11272	13024	1752	15,54%	9,06%	10,44%
PCIFI	2988	3540	552	18,47%	2,40%	2,84%
PCIFL	8504	8376	-128	-1,51%	6,84%	6,71%
PBMAG	3484	3632	148	4,25%	2,80%	2,91%
PBMIN	37312	29305	-8007	-21,46%	29,99%	23,49%
PBMBA	9320	7880	-1440	-15,45%	7,49%	6,32%
	124396	124737	341	0,27%	100,00%	100,00%

AGGLOMERATION LYONNAISE

	1982	1990	Evolution		Structure	
			brute	%	1982	1990
RSSPR	92392	102788	10396	11,25%	16,52%	17,11%
RSSPU	44632	52712	8080	18,10%	7,98%	8,78%
RSSET	31868	34769	2901	9,10%	5,70%	5,79%
RESPR	5732	7640	1908	33,29%	1,02%	1,27%
RESPU et ET	38264	44072	5808	15,18%	6,84%	7,34%
ARMEE	5016	3664	-1352	-26,95%	0,90%	0,61%
PCISE	71908	96528	24620	34,24%	12,86%	16,07%
PCIFI	18032	20700	2668	14,80%	3,22%	3,45%
PCIFL	48176	50856	2680	5,56%	8,61%	8,47%
PBMAG	12752	11820	-932	-7,31%	2,28%	1,97%
PBMIN	148288	131971	-16317	-11,00%	26,51%	21,97%
PBMBA	42276	43096	820	1,94%	7,56%	7,18%
	559336	600616	41280	7,38%	100%	100%

Annexe G Spécialisation fonctionnelle des unités urbaines en 1990 (Grille STRATES)

REPARTITION DE L'EMPLOI PAR TYPE D'UNITE URBAINE ET FONCTION COLLECTIVE

	RSSF	RSSF	RSSF	RSEF	RSEF	RSEF	ARM	PCIS	PCIF	PCIF	PBM	PBM	PBM	TOTAL
Rural	10396	6540	2372	680	1012	44	1040	4728	440	7293	21176	15865	8768	80354
Bourgs	6392	3604	1272	276	604	24	20	2504	448	2061	3636	12820	3416	37077
Petites villes	10516	6456	2568	320	1468	36	836	5576	872	5868	3964	17791	4456	60727
Villes moyennes	21584	13456	5148	976	4420	248	176	10404	2252	7188	6352	39028	9284	120516
Saint-Etienne	26096	13368	8580	1996	8712	244	44	13024	3540	8376	3632	29305	7880	124737
- dont centre	19068	9868	6644	1680	5292	236	40	10068	3164	6884	1920	19397	5324	89585
- dont banlieue	6968	3500	1936	316	3420	8	4	2956	376	1492	1712	9908	2556	35152
Lyon	102785	27123	47697	640	42308	1764	3864	96528	20700	50856	11820	131974	30966	600816
- dont centre	47140	22668	19845	5168	22304	1516	2472	48200	13992	27361	3588	32095	13696	260045
- dont banlieue	55648	30044	14924	2472	20004	248	1392	48328	6708	23495	8232	99876	29400	340771
RUL	177712	61365	47091	11888	58524	2360	5980	132762	28252	81642	50580	246780	76900	1024227

PROFIL EN LIGNE

	RSSF	RSSF	RSSE	RSEF	RSEF	RSEE	ARME	PCISI	PCIFI	PCIFI	PBM	PBMI	PBMBA
Rural	12,94%	8,14%	2,95%	0,85%	1,26%	0,05%	1,29%	5,88%	0,55%	9,08%	26,35%	19,74%	10,91%
Bourgs	17,24%	9,72%	3,43%	0,74%	1,63%	0,06%	0,05%	6,75%	1,21%	5,56%	9,81%	34,58%	9,21%
Petites villes	17,32%	10,63%	4,23%	0,53%	2,42%	0,06%	1,38%	9,18%	1,44%	9,66%	6,53%	29,30%	7,34%
Villes moyennes	17,91%	11,17%	4,27%	0,81%	3,67%	0,21%	0,15%	8,63%	1,87%	5,96%	5,27%	32,38%	7,70%
Saint-Etienne	21,07%	10,72%	6,88%	1,60%	6,98%	0,20%	0,04%	10,44%	2,84%	6,71%	2,91%	23,49%	6,32%
- dont centre	21,28%	11,02%	7,42%	1,88%	5,91%	0,26%	0,04%	11,24%	3,53%	7,68%	2,14%	21,65%	5,94%
- dont banlieue	19,82%	9,96%	5,51%	0,90%	9,73%	0,02%	0,01%	8,41%	1,07%	4,24%	4,87%	28,19%	7,27%
Lyon	17,11%	8,77%	5,79%	1,27%	7,04%	0,29%	0,64%	16,07%	3,45%	8,46%	1,97%	21,97%	7,17%
- dont centre	18,13%	8,72%	7,63%	1,99%	8,58%	0,58%	0,95%	18,54%	5,38%	10,52%	1,38%	12,34%	5,27%
- dont banlieue	16,33%	8,82%	4,38%	0,73%	5,87%	0,07%	0,41%	14,18%	1,97%	6,89%	2,42%	29,31%	8,63%
RUL	17,35%	9,39%	5,34%	1,16%	5,71%	0,23%	0,58%	12,96%	2,76%	7,97%	4,94%	24,09%	7,51%

ECART AU PROFIL DE LA RUL

	RSSF	RSSF	RSSE	RSEF	RSEF	RSEE	ARM	PCIS	PCIF	PCIF	PBM	PBMI	PBM	TOTAL
Rural	-4,41%	1,25%	2,39%	0,31%	4,45%	0,18%	0,71%	-7,08%	2,21%	1,11%	21,42%	4,35%	3,40%	0,00%
Bourgs	0,11%	0,33%	-1,91%	0,42%	4,08%	0,17%	0,53%	6,21%	1,55%	2,41%	4,87%	10,48%	1,71%	0,00%
Petites villes	-0,03%	1,24%	-1,11%	0,63%	3,30%	0,17%	0,79%	-3,78%	1,32%	1,69%	1,59%	5,20%	-0,17%	0,00%
Villes moyennes	0,56%	1,78%	-1,07%	0,35%	2,05%	0,02%	0,44%	4,33%	0,89%	2,01%	0,33%	8,29%	0,20%	0,00%
Saint-Etienne	3,52%	1,33%	1,54%	0,44%	1,27%	-0,03%	0,55%	2,52%	0,08%	-1,26%	2,03%	0,60%	1,19%	0,00%
- dont centre	3,93%	1,63%	2,07%	0,71%	0,19%	0,03%	-0,54%	1,72%	0,77%	-0,29%	2,80%	2,44%	1,57%	0,00%
- dont banlieue	2,47%	0,57%	0,17%	-0,26%	4,02%	-0,21%	0,57%	4,55%	1,69%	3,73%	0,07%	4,09%	-0,24%	0,00%
Lyon	-0,24%	0,61%	0,45%	0,11%	1,33%	0,06%	0,06%	3,10%	0,69%	0,49%	-2,97%	2,13%	0,34%	0,00%
- dont centre	0,78%	-0,67%	2,29%	0,83%	2,86%	0,35%	0,37%	5,57%	2,62%	2,55%	-3,56%	11,75%	2,24%	0,00%
- dont banlieue	-1,02%	0,57%	0,96%	0,44%	0,16%	-0,16%	0,18%	1,22%	-0,79%	1,08%	2,52%	5,21%	1,12%	0,00%

***Annexe H* Evolution démographique des unités urbaines de la RUL de 1962 à 1990 (tri par variation brute)**

Code	Nom de l'unité urbaine	Population		Evolution	
		1962	1990	Brute	%
42 701	SAINT-ETIENNE	516518	313338	-3180	-1,00%
69 109	COURS-LA-VILLE	6250	4637	-1613	-25,81%
69 301	TARARE	12131	10720	-1411	-11,63%
69 202	THIZY	7554	6232	-1322	-17,50%
42 111	CHAZELLES-SUR-LYON	5717	4895	-822	-14,38%
69 111	AMPLEPUIS	5389	4839	-550	-10,21%
42 103	BOURG-ARREGE	3015	2877	-158	-5,21%
69 102	SAINT-SYMPHOREN-SUR-COISE	2660	2821	251	8,48%
42 107	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	2344	2616	282	12,08%
38 110	MONTALIEU-VERMOREL	3631	4160	477	12,95%
01 109	THOISSEY	2840	3371	531	18,70%
42 104	PELUSSIN	2591	3132	541	20,88%
38 108	AVENIERES (LES)	3117	3933	816	26,18%
38 106	SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	2887	3764	877	30,38%
38 101	DOLOMIEU	1256	2135	879	69,98%
69 103	PONTCHARRA	2304	3318	1014	44,01%
69 104	SAINT-GEORGES-DE-RENEIN	2359	3509	1150	48,75%
01 113	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	1603	2786	1178	45,17%
42 105	SAINT-MARCEL-LA-FORÊTE	1915	2313	1218	63,60%
38 111	CREMIEU	2873	4160	1287	44,80%
42 106	SAINT-HEAND	2317	3625	1308	56,45%
69 101	PUSIGNAN	1060	2720	1660	156,60%
69 107	MORNANT	2198	3900	1702	77,43%
69 110	SAINT-GERMAIN-MONT-D'OR	3000	4729	1729	57,63%
01 102	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	1741	2547	1816	248,43%
01 110	VILLARS-LES-DOMBES	1315	3415	1832	115,73%
01 112	MONTMERLE-SUR-SAONE	1737	3591	1854	106,74%
38 207	MORESTEL	3624	5620	1996	55,08%
42 110	MONTROND-LEZ-BAINS	2522	4778	2256	89,45%
42 202	SAINT-GALMIER	3038	5372	2334	76,83%
69 108	CHAPONNAY	1747	4118	2371	135,72%
38 107	HEYRIEUX	1475	3872	2397	162,51%
69 105	SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU	1080	3523	2443	226,20%
69 106	LENTILLY	1257	3819	2562	203,82%
38 104	VILLETTE-D'ANNON	711	3534	2801	382,13%
69 203	BELLEVILLE	5302	8124	2822	53,23%
01 202	LAGNIEU	3616	6518	2902	80,25%
69 302	ARBRESLE (L')	9366	12625	3259	34,80%

Code	Nom de l'unité urbaine	Population		Evolution	
01 302	AMBERIEU-EN-BOUYEY	8916	12235	3317	37,19%
38 304	TOUR-DU-PIN (LA)	9019	12874	3855	42,74%
69 201	JONAGE	1184	5076	3892	328,72%
01 203	MEXIMIEUX	2866	7081	4215	147,07%
38 201	ISLE-D'ABEAU (L')	684	5554	4870	711,99%
69 204	SAINT-LAURENT-DE-MURE	1121	9117	7192	373,61%
38 301	VERPILLIERE (LA)	3288	10572	7284	221,53%
42 502	SAINT-CHAMOND	74169	81795	7626	10,28%
00 456	ROUSSILLON	26301	34130	7829	29,77%
00 462	VIENNE	34019	43457	9438	27,74%
69 303	ANSE	7787	17762	9975	128,10%
38 402	BOURGOIN-JAILLY	21024	31375	10351	49,23%
38 401	CHARVIEU-CHAVAGNEUX	9446	21342	11888	125,75%
38 305	VILLEFONTAINE	1196	18324	17128	1432,11%
00 553	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	3518	55249	19834	56,00%
42 401	SAINT-JUST-SUR-AMBIER	21256	43500	22244	104,65%
00 752	LYON	991307	1262223	270916	27,33%
	TOTAL	1686519	2149862	463343	

Annexe I Présentation de l'offre de garde actuelle destinée aux enfants de 0 à 3 ans

Deux grands systèmes assurent la garde des enfants de moins de 3 ans : la garde en structure collective et la garde individuelle à domicile.

La garde en structure collective

Cette première catégorie regroupe les structures qui prennent en charge collectivement les enfants soit à temps plein, soit à temps partiel.

Les structures de garde à temps plein : les crèches collectives

Les crèches collectives ont pour vocation de garder, durant toute la journée, les enfants, dont les deux parents travaillent. Selon l'article 3 du décret n°74-58 du 15 janvier 1974, **« les crèches ont pour objet de garder, pendant la journée, durant le travail de leur**

mère, les enfants bien portants ayant moins de trois ans accomplis ».

Deux grands types de crèches peuvent être distingués en fonction de leur zone d'implantation : les crèches dites de quartier et celles dites d'entreprise.

Les crèches de quartier sont ouvertes en règle générale de 8 à 12 heures par jour. Elles sont fermées la nuit, le dimanche et les jours fériés, mais aussi généralement le samedi toute la journée. Leur capacité d'accueil, c'est-à-dire le nombre d'enfants qu'elles sont susceptibles d'accueillir, est variable. Traditionnellement, elles fonctionnaient dans des locaux spécifiquement construits à leur usage et avaient une capacité d'environ 40 à 50 places, voire davantage. Depuis les années 1980, des structures plus légères, initialement appelées mini-crèches, se sont développées. Ces dernières peuvent s'établir dans des locaux non prévus initialement à cet usage, tel des appartements de type F5 ou F6 et leur capacité d'accueil est généralement inférieure ou égale à 20 places.

Les crèches d'entreprise sont implantées comme leur nom l'indique, dans une entreprise. Il s'agit le plus souvent d'un hôpital ou d'un établissement de ce type. Leurs horaires d'ouverture sont adaptés au personnel qui y travaillent. Ainsi, les crèches organisées dans les hôpitaux publics du Rhône sont-elles organisées sur des plages horaires respectant l'organisation du travail en 3 x 8 heures du personnel (jour, veille, nuit).

Les structures de garde à temps partiel : les haltes-garderies

Selon l'article premier de l'arrêté du 26 février 1979 paru au Journal Officiel du 1^{er} mars de cette même année, « **sont dénommés haltes-garderies les établissements permanents qui reçoivent de façon discontinue des enfants de moins de 6 ans** ». Le développement de la pré-scolarisation en école maternelle fait que leur public tend à se restreindre de plus en plus aux moins de 3 ans. A la différence des crèches, elles ne sont pas destinées uniquement, ni même principalement aux enfants dont les deux parents travaillent. En outre, elles ne les accueillent que quelques heures ou quelques demi-journées par semaine.

Leur capacité d'accueil est variable, bien qu'en règle générale elle ne dépasse pas la vingtaine de places. Comme pour les mini-crèches, nous avons assisté ces dernières années à un développement de ces structures dans des locaux non-prévus initialement à cet effet : des appartements ou d'anciens locaux commerciaux.

Les structures mixtes ou à vocation multiple

Outre les crèches et les haltes-garderies, d'autres structures collectives accueillent aussi des enfants de moins de 3 ans. Il s'agit des structures mixtes ou à vocation multiple. Comptées à part par le ministère de la santé, depuis 1987 ces structures proposent à la fois des places à temps complet (de type crèche) et des places à temps partiel (de type halte-garderie). Elles peuvent aussi regrouper des assistantes maternelles ou encore

proposer quelques places de garderie périscolaire. Elles regroupent en somme, dans une même structure, différents types d'accueil, ce qui leur permet de répondre à des demandes beaucoup plus diversifiées que les deux autres structures précédemment citées.

La garde individuelle à domicile

Dans ce système, les enfants ne sont plus confiés à une structure collective, mais à des personnes qui vont les garder soit à leur domicile, soit à celui des parents. Ce sont ces personnes qui étaient autrefois appelées nourrices ou nurses.

Au domicile de la gardienne : les assistantes maternelles

Elles doivent, en théorie, être déclarées auprès des organismes sociaux (URSSAF) et agréées par le service de protection maternelle et infantile (PMI) ou les services analogues des conseils généraux. Depuis la loi de 1977, la terminologie officielle les désigne sous le nom d'assistantes maternelles. Elles peuvent être employées soit à titre libéral, soit par des structures : les crèches familiales. Il existe aussi, depuis ces dernières années, une forme intermédiaire qui regroupe des assistantes maternelles, bien qu'elles soient toujours salariées directement par les parents : il s'agit des relais assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles libérales

Elles sont employées et salariées directement par les parents. S'il existe un tarif de garde minimum, indexé au SMIC (2h ¼ de SMIC pour 10 heures de garde), il est rarement dépassé dans les faits. En outre, les indemnités d'entretien (langes, etc.) et de nourriture ne sont pas fixées par la loi. Elles doivent être agréées et contrôlées par les services compétents du conseil général (ex- PMI), qui doit aussi légalement leur assurer une formation.

Les crèches familiales

Les assistantes maternelles peuvent faire partie d'une crèche familiale. Au terme de l'article premier de l'arrêté du 5 novembre 1975, les crèches **familiales « organisent et contrôlent la garde des enfants au domicile de gardiennes agréées »**. Les enfants sont toujours gardés au domicile de l'assistante maternelle, mais celle-ci n'est plus employée directement par les parents, mais par cette structure. C'est cette dernière qui les rémunère, les recrute, les contrôle et les forme. Des temps de regroupement dans les locaux de la crèche familiale, pour les assistantes maternelles, comme pour les enfants, doivent enfin être organisés régulièrement.

Les relais assistantes maternelles

Ce sont les structures les plus récentes (1989). Il s'agit d'une forme intermédiaire entre les deux précédentes. Les assistantes maternelles restent employées directement par les

parents. Le relais n'est qu'un lieu permettant une première mise en relation entre offre et demande de garde, ainsi qu'une structure d'information tant pour les uns que pour les autres et un dispositif de promotion, voire d'organisation de la formation des assistantes maternelles. Comme pour les crèches familiales, des regroupements peuvent être organisés tant pour les enfants, que pour les assistantes maternelles.

Au domicile des parents : les aides maternelles

Il s'agit de personnes recrutées et salariées par les parents, pour qu'elles gardent leurs enfants au domicile familial. C'est ce que l'on désignait autrefois sous le nom de nurse ou de bonne d'enfant. Les aides maternelles relèvent d'ailleurs de la convention collective des employés de maison (3 juin 1980).

A la différence de l'ensemble des autres modes de garde, celui-ci n'est soumis à aucun contrôle, ni aucun agrément des services de protection sanitaire de l'enfance. Les horaires sont négociés de gré à gré entre les parents et l'employée. Le salaire enfin, est aligné théoriquement sur celui de la convention collective des employés de maison soit environs 30 Fr. de l'heure en octobre 1995.

Le graphique ci-dessous permet d'avoir un aperçu synthétique des différentes formules de garde existant aujourd'hui.

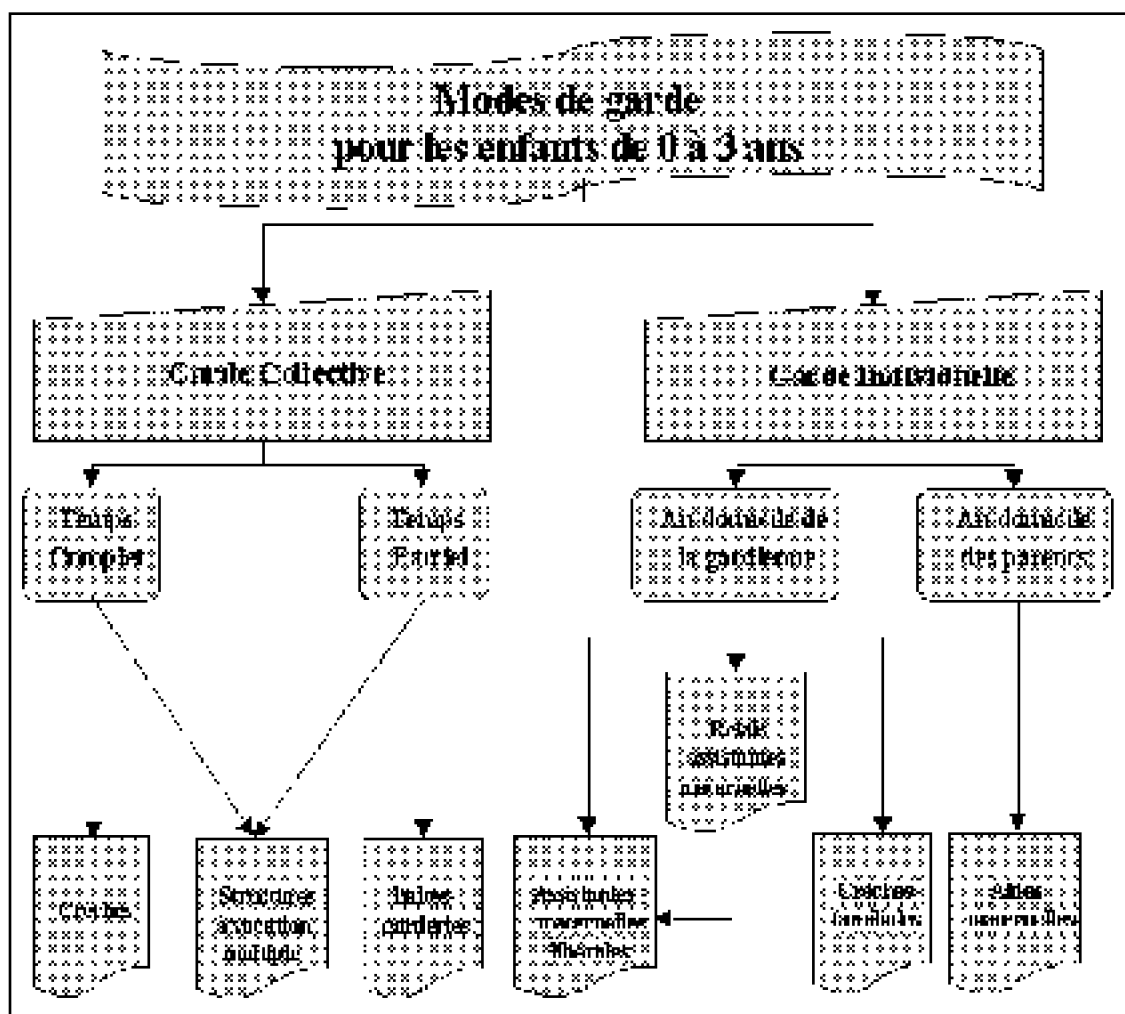


Schéma 6 : Mode de garde pour les enfants de 0 à 3 ans.